



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2008



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

1 PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS 3

1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	4
1.3	Historique	5
1.4	Présentation des pôles et des métiers	6
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	16

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 27

2.1	Le Conseil d'administration	28
2.2	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	40
2.3	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration	64
2.4	Le Comité Exécutif	66

3 ACTIVITÉ ET ÉLÉMENTS COMPTABLES 67

3.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	68
3.2	Résultats par pôle d'activité	69
3.3	Expositions sensibles selon les recommandations du Forum de Stabilité Financière	77
3.4	Bilan	85
3.5	Compte de résultat	88
3.6	Événements récents	92
3.7	Perspectives	93

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 97

4.1	Compte de résultat de l'exercice 2008	100
4.2	Bilan au 31 décembre 2008	101
4.3	Tableaux de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008	102
4.4	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2008	104
4.5	Notes annexes aux États Financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	105
4.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	244

5 PILIER 3 247

5.1	Champ d'application	248
5.2	Gestion des risques	251
5.3	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	251
5.4	Risque de crédit et contrepartie	255
5.5	Risque de marché	264
5.6	Risque opérationnel	266
5.7	Annexe : informations relatives aux exigences en fonds propres pour les filiales « significatives »	269

6 INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX 273

6.1	États Financiers BNP Paribas SA	274
6.2	L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et la mise en distribution du dividende	302
6.3	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	303
6.4	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	304
6.5	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2008 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises	307
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	308

7 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES 311

7.1	Le développement des ressources humaines	312
7.2	Annexes NRE – Social	327
7.3	Annexes NRE – Environnemental	333

8 INFORMATIONS GÉNÉRALES 339

8.1	Documents accessibles au public	340
8.2	Contrats importants	340
8.3	Situation de dépendance	340
8.4	Changements significatifs	340
8.5	Investissements	341
8.6	Actes constitutifs et statuts	341
8.7	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	346

9 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES 349

9.1	Commissaires aux comptes	350
-----	--------------------------	-----

10 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 351

10.1	Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel	352
10.2	Attestation du responsable	352

11 TABLE DE CONCORDANCE 353



BNP PARIBAS

Document de référence et rapport financier annuel **2008**



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2009 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF.

Le présent document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF et les rubriques correspondantes du présent document de référence figure en page 355.

1 PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	4
	Résultats	4
	Capitalisation boursière	4
	Notations long terme	5
1.3	Historique	5
1.4	Présentation des pôles et des métiers	6
	Retail Banking	6
	Banque De Détail en France	6
	BNL banca commerciale	7
	BancWest	8
	Réseaux Marchés Émergents	8
	Personal Finance	8
	Equipment Solutions	9
	Asset Management & Services	10
	Corporate and Investment Banking	12
	BNP Paribas « Principal Investments »	15
	Klépierre	15
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	16
	Le capital social	16
	Évolution de l'actionariat	16
	Le marché de l'action	17
	Le tableau de bord de l'actionnaire	19
	La création de valeur boursière	20
	Communication avec les actionnaires	21
	Le Comité de Liaison des Actionnaires	22
	Le dividende	23
	Le nominatif chez BNP Paribas	24
	L'Assemblée Générale des actionnaires	24
	Déclarations des franchissements de seuil statutaire	26

1.1 Présentation du Groupe

BNP Paribas est un leader européen des services bancaires et financiers. Le Groupe possède l'un des plus grands réseaux internationaux, avec une présence dans plus de 80 pays et plus de 170 000 collaborateurs, dont 130 000 en Europe. BNP Paribas détient des positions clés dans ses trois domaines d'activité :

- la banque de détail, regroupant les ensembles opérationnels suivants :
 - Banque De Détail en France (BDDF),
 - BNL banca commerciale (BNL bc), banque de détail en Italie
 - Personal Finance,
 - Equipment Solutions,
 - BancWest,
 - Réseaux Marchés Emergents ;
- le pôle Asset Management Et Services (AMS) ;
- le pôle Corporate and Investment Banking (CIB).

BNP Paribas SA est la maison mère du groupe BNP Paribas.

1.2 Chiffres clés

RÉSULTATS

	2004 ⁽¹⁾	2005 ⁽²⁾	2006 ⁽²⁾	2007 ⁽²⁾	2008 ⁽²⁾
Produit net bancaire (M€)	18 823	21 854	27 943	31 037	27 376
Résultat brut d'exploitation (M€)	7 231	8 485	10 878	12 273	8 976
Résultat net, part du Groupe (M€)	4 668	5 852	7 308	7 822	3 021
Bénéfice net par action (€) ⁽³⁾	5,51	6,96	8,03	8,49	3,07
Rentabilité des capitaux propres ⁽⁴⁾	16,8 %	20,2 %	21,2 %	19,6 %	6,6%

⁽¹⁾ Selon les normes comptables françaises.

⁽²⁾ Selon les normes comptables internationales (IFRS) adoptées par l'Union Européenne.

⁽³⁾ Retraité des effets de l'augmentation de capital de 2006 pour les années 2003 à 2005.

⁽⁴⁾ La rentabilité des capitaux propres est calculée en rapportant le résultat net part du Groupe (ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende) à la moyenne des capitaux propres part du Groupe au début et à la fin de la période considérée (après distribution et hors titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA).

CAPITALISATION BOURSÈRE

	31/12/03	31/12/04	31/12/05	31/12/06	31/12/07	31/12/08
Capitalisation boursière (Md€)	45,1	47,2	57,3	76,9	67,2	27,6

Source : Bloomberg.

NOTATIONS LONG TERME

Standard and Poors : AA, perspective négative – notation révisée le 28 janvier 2009

Moody's : Aa1, perspective négative – perspective révisée le 16 janvier 2009

Fitch : AA, perspective négative – perspective révisée le 3 février 2009

1.3 Historique

1966 : Création de la BNP

La fusion de la BNCI et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

1968 : Création de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas

1982 : Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises

Le « big-bang » financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

1987 : Privatisation de la Compagnie Financière de Paribas

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la Compagnie Financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

1993 : Privatisation de la BNP

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 1990 sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque, qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998. Cette période est marquée par le lancement de nouveaux produits et services bancaires, le développement des activités sur les marchés financiers, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.

1998 : Création de Paribas

Le 12 mai est ratifiée la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

1999 : Année historique pour le Groupe

À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau Groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire, armé pour la compétition à l'échelle du monde.

2000 : Création de BNP Paribas

La fusion de la BNP et de Paribas est réalisée le 23 mai 2000.

Le nouveau Groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède. Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

2006 : Acquisition de BNL en Italie

BNP Paribas acquiert BNL, la 6^e banque italienne. Cette acquisition transforme BNP Paribas en lui donnant un deuxième marché domestique en Europe : en Italie comme en France, l'ensemble des métiers du Groupe peut s'appuyer sur un réseau bancaire national pour déployer ses activités.

1.4 Présentation des pôles et des métiers

RETAIL BANKING

BNP Paribas a réalisé 60 % de ses revenus 2008 dans son activité de banque de détail, métier dans lequel il dispose d'une forte présence internationale, avec notamment 4 000 agences hors de France - sur un total de 6 000 - et 250 000 points de contact avec la clientèle des métiers spécialisés dans le crédit aux particuliers et le financement d'équipement des entreprises. Au total, les activités de banque de détail de BNP Paribas emploient plus de 120 000 personnes, soit plus de 70 % des effectifs du Groupe, dans 52 pays.

La banque de détail regroupe à la fois des réseaux d'agences (en France et Italie, aux États-Unis et dans les marchés émergents) et des services extra-bancaires. Elle s'articule autour de 6 Ensembles Opérationnels :

- Banque De Détail en France, la banque de réseau en France ;
- BNL bc, la banque de réseau en Italie ;
- BancWest, la banque de réseau aux États-Unis ;
- Réseaux Marchés Émergents, la banque de réseau dans les pays émergents ;
- Personal Finance regroupe les activités spécialisées de crédit à la consommation et de crédit immobilier ;
- Equipment Solutions, dédié au financement d'équipements pour les entreprises (Arval, BNP Paribas Lease Group).

Début 2009, le Groupe a réuni ces activités dans un dispositif global, BNP Paribas Retail Banking, dont les objectifs sont notamment les suivants :

- apporter aux clients des activités de banque de détail les avantages d'un véritable dispositif mondial ;
- favoriser l'industrialisation des activités, la mutualisation des grands investissements, ainsi que les transferts de savoir-faire et d'innovation

entre les réseaux bancaires et les métiers spécialisés dans le crédit aux particuliers et le financement d'équipement des entreprises ;

- développer les ventes croisées entre réseaux et métiers spécialisés du retail, et avec les pôles de CIB et d'AMS de BNP Paribas ;
- favoriser le développement du Groupe dans ces métiers, par croissance externe comme par croissance organique.

Pour accompagner le développement de Retail Banking, 6 missions centrales sont créées, afin d'apporter leur expertise aux métiers en prenant en charge des activités et des projets transversaux :

- Distribution, Marchés & Solutions pour accélérer le développement commercial des Ensembles Opérationnels ;
- Développement Retail Banking pour piloter la croissance externe du Groupe dans les activités Retail Banking et coordonner le benchmarking et la veille stratégique pour le Retail Banking ;
- Marque & Communication Retail Banking pour coordonner la communication interne et assurer la cohérence de la politique de marque dans l'ensemble Retail Banking ;
- Pilotage US pour faciliter les relations entre BancWest et les autres entités du Groupe ;
- Banque Privée pour accélérer le développement de l'activité Banque Privée dans les réseaux de Retail Banking ;
- Mission RH Retail Banking pour déployer le modèle RH du Groupe dans les Ensembles Opérationnels et les sites en s'adaptant aux spécificités locales.

Ce dispositif est complété par la création de « Retail Banking Information Systems » au sein de BDDF, qui intervient de manière différenciée en support des six Ensembles Opérationnels. La ligne d'activité Cash Management a également été réorganisée sur une base internationale.

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

La Banque De Détail en France (BDDF) offre à 6,1 millions de clients particuliers et Banque Privée, 500 000 clients professionnels et entrepreneurs et 22 000 clients entreprises et institutions une large gamme de produits et services, de la tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus complexes en matière de financement des entreprises ou de gestion patrimoniale.

Pour améliorer sa proximité avec ses clients, le réseau de banque de détail en France a renforcé son maillage. Fin 2008, il comprend 2 200 agences dont plus de 1 100 équipées du nouveau concept « Accueil & Services » et 5 200 automates bancaires. Ce dispositif s'intègre désormais plus largement dans une organisation multicanal. BDDF est concentré sur des régions disposant d'un fort potentiel économique et détient, notamment, une part de marché de 15 % en Île-de-France ⁽¹⁾. BDDF se caractérise par une présence forte sur les segments les plus attractifs parmi la clientèle

de particuliers (taux de pénétration de 22 % sur les foyers ayant des revenus annuels nets déclarés supérieurs à 82 000 euros ⁽²⁾) et par une position de premier plan sur le marché des entreprises.

Ses 31 000 collaborateurs sont répartis principalement dans le réseau d'agences sous l'enseigne BNP Paribas, mais aussi la Banque de Bretagne, la société d'affacturage BNP Paribas Factor, une société d'accompagnement en capital, BNP Paribas Développement et une société de télésurveillance Protection 24.

Pour mieux répondre à l'attente de ses clients, BDDF a réorganisé son dispositif commercial en segmentant son réseau. Il se compose d'agences dédiées aux particuliers et entrepreneurs, de Centres de Banque Privée, de Centres d'Affaires Entreprises, appuyés par un Centre de Relations Clients (CRC) et des back-offices en charge du traitement des opérations.

⁽¹⁾ Etudes marketing 2007 BNP Paribas BDDF, part de marché en nombre de guichets.

⁽²⁾ Source : Ipsos 2006.

Parallèlement, BDDF poursuit son développement dans le domaine de la banque des particuliers grâce au dispositif multicanal (agence, téléphone, Internet) déployé à partir de 2002. Cette mutation vise à assurer une meilleure qualité de service et à renforcer le rôle de conseil des commerciaux présents dans les agences. À partir de trois plateformes situées à Paris, Orléans et Lille, le CRC centralise les appels à destination des agences et assure le traitement centralisé des e-mails envoyés par les clients.

En 2008, un espace dédié à l'épargne a été créé sur BNP Paribas.net (NetÉpargne) permettant de s'informer et de souscrire à des produits d'épargne de bilan et d'assurance-vie. Un centre de contact a également été créé (Net Crédit Immo) prenant en charge en moins de 48h les demandes de crédit immobilier.

Véritable cœur du système, le nouveau poste de travail informatique des conseillers clientèle assure la gestion de la relation client dans la

dimension multicanal. Après plusieurs années d'utilisation, ce poste démontre toute son efficacité.

En complément, BDDF dispose du plus important maillage de Centres de Banque Privée en France ⁽¹⁾ avec 218 implantations sur tout le territoire, à proximité de la clientèle.

La nouvelle approche de la clientèle des entreprises s'est traduite par la mise en place, achevée courant 2005, d'un dispositif unique dans le paysage bancaire français, composé de 26 Centres d'Affaires répartis sur tout le territoire, d'un Service d'Assistance Entreprise (SAE) et d'un Cash Customer Services (CCS).

Enfin, en ce qui concerne les back-offices, le processus d'intégration de l'ensemble des systèmes d'information s'accompagne de la mise en place, sur tout le territoire, d'agences de production et d'appui commercial, spécialisées par filiale. À fin 2008, 76 centres spécialisés sont en charge du traitement des opérations.

BNL BANCA COMMERCIALE

BNL banca commerciale (BNL bc), 6^e banque italienne par son total de bilan⁽²⁾, est un des principaux acteurs du système bancaire et financier italien. Ce dernier est aujourd'hui pleinement intégré dans le marché européen et est constitué d'intermédiaires financiers d'envergure internationale du fait du mouvement de concentration entre les banques italiennes intervenu ces dernières années.

BNL bc propose une gamme large et complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance, allant des plus traditionnels aux plus innovants. Son offre est structurée pour répondre, dans le cadre d'une approche fortement segmentée, à tous les besoins de sa large base de clientèle, qui est considérable. Celle-ci comprend :

- environ 2,5 millions de clients particuliers et 12 000 clients de banque privée (dénombrés par foyer) ;
- plus de 119 000 petites entreprises (chiffre d'affaires < 5 M€) ;
- environ 30 000 entreprises de taille moyenne et grande ; et
- 16 000 collectivités publiques territoriales et entités à but non lucratif.

La mise en œuvre en 2008 d'une segmentation de la clientèle fondée sur des critères révisés a entraîné deux changements notables : (i) les clients ayant un chiffre d'affaires compris entre 1,5 et 5 M€, précédemment gérés comme des entreprises de taille moyenne, ont été transférés dans le groupe des petites entreprises ; (ii) les clients de banque privée ne sont plus dénombrés individuellement, mais par foyer.

Dans la banque de détail et la banque privée, BNL bc atteint un positionnement significatif dans les prêts à la clientèle (notamment dans les prêts immobiliers, avec une part de marché de plus de 6 %⁽³⁾), tout en consolidant sa part des dépôts (environ 3,5 %⁽³⁾), qui est largement supérieure à sa part du marché italien en termes de nombre d'agences (2,3 %⁽³⁾).

Les liens de BNL bc avec les entreprises et les collectivités locales constituent un autre atout pour la banque, qui revendique dans ces

segments une part de marché moyenne d'environ 5 %⁽³⁾ et 7 %⁽³⁾ respectivement, avec un savoir-faire reconnu dans les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage (la filiale spécialisée Ifitalia occupe le troisième rang⁽⁴⁾ en Italie en termes d'encours de crédit).

Afin de développer sa franchise commerciale, BNL bc a déployé un modèle de distribution conçu pour accroître le contact direct avec ses clients, renforcer le rôle central et la flexibilité du réseau de vente, et améliorer la communication en matière de politiques commerciales tant en terme de produits innovants que classiques. Dans une démarche de distribution multicanal, le réseau est réparti en cinq régions (direzioni territoriali) avec une structure distincte pour la banque de détail et la banque des entreprises :

- 125 groupes de banque de détail, avec près de 750 agences ;
- 27 centres de banque privée ;
- 21 centres d'affaires avec 51 agences gérant des portefeuilles PME, grandes entreprises et collectivités locales.

En outre, l'Italie compte 5 Trade Centers pleinement opérationnels. Ceux-ci offrent aux entreprises une plate-forme de produits, de services et de solutions pour leurs activités transfrontalières, en complément du réseau international de BNP Paribas, qui opère dans 55 pays avec 85 autres centres. Par ailleurs, le réseau d'« Italian Desks » permettant d'accompagner les entreprises italiennes dans leurs opérations à l'étranger et les groupes multinationaux dans leurs investissements directs en Italie a été renforcé pour assurer la couverture de 12 pays, principalement en région méditerranéenne.

L'offre multicanal est complétée par des guichets en libre-service (plus de 1 450 guichets automatiques et 20 000 terminaux points de vente chez les commerçants) ainsi que des services bancaires par téléphone et Internet, tant pour les particuliers que pour les entreprises.

⁽¹⁾ Source interne.

⁽²⁾ Source : estimations internes fondées sur les informations financières publiées au 30 septembre 2008.

⁽³⁾ Source : Statistiques de la Banque d'Italie au 30 septembre 2008.

⁽⁴⁾ Source : Assifact au 30 septembre 2008.

La banque s'appuie par ailleurs sur des services administratifs spécialisés au niveau régional, qui sont en liaison étroite avec le réseau de distribution. Ils mettent en œuvre un modèle centré sur l'amélioration

de la satisfaction des clients, tant internes et qu'externes, en assurant des services de qualité et efficaces et en contribuant à l'amélioration de la gestion des risques opérationnels.

BANCWEST

L'activité de banque de détail aux États-Unis s'exerce au travers de BancWest Corporation, société issue du rapprochement intervenu en 1998 entre Bank of the West et First Hawaiian Bank et dont BNP Paribas détient la totalité du capital depuis fin 2001. BancWest a procédé depuis à diverses acquisitions dont la dernière en date est Commercial Federal Corporation, acquise en décembre 2005.

Bank of the West propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises dans 19 États de l'Ouest et du Midwest américain. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisirs,

des communautés religieuses, financements bonifiés aux PME, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis.

Avec une part de marché de près de 40 % en termes de dépôts⁽¹⁾, First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'État d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises.

Au total, avec 11 800 collaborateurs, forte d'un réseau de 742 agences et d'un total de bilan de près de 80 milliards de dollars au 31 décembre 2008, BancWest sert aujourd'hui quelque 5 millions de comptes clients. Elle se place désormais, par les dépôts, au 6^e rang⁽¹⁾ des banques de l'Ouest des États-Unis.

RÉSEAUX MARCHÉS ÉMERGENTS

La banque de détail dans les marchés émergents est aujourd'hui présente dans 38 sites, sur le bassin méditerranéen (avec 795 agences), au Proche et Moyen-Orient (62 agences), en Afrique (81 agences), en Europe Extrême-orientale (950 agences), ainsi que dans les DOM-TOM (60 agences). Au total, sur l'ensemble de ces géographies, le métier opère au travers d'un réseau de 1 948 agences et est au service de plus de 4,7 millions de clients particuliers, professionnels et entreprises, servis par plus de 30 000 collaborateurs.

De plus, l'entité opérationnelle est également présente en Asie au travers de deux partenariats avec des banques locales : 64 agences en Chine et 65 au Vietnam.

Le métier a connu de profondes mutations depuis 2004 : en terme d'expansion du réseau avec un parc d'agences multiplié par 6, et en termes de conquête de clientèle avec un quadruplement de sa base clients en 4 ans. Elle s'est aussi implantée dans 10 nouveaux pays depuis fin

2004, soit par croissance externe (Turquie et Chine en 2005, Ukraine en 2006, Vietnam et Libye en 2007), soit par développement interne (Arabie Saoudite, Koweït, Mauritanie et Russie).

Cet important changement de dimension s'est accompagné d'une adaptation continue de l'organisation, avec notamment la création de plates-formes régionales et d'une nouvelle dynamique commerciale essentiellement tournée vers les particuliers et les petites et moyennes entreprises.

Ces réseaux, grâce à la forte croissance de leur base clientèle, constituent une plate-forme de distribution unique pour l'ensemble des entités opérationnelles du Groupe : partenariats avec Personal Finance en Turquie, Ukraine, Algérie, Maroc, et Chine ; distribution de produits structurés par CIB sur l'ensemble des réseaux, intégration au réseau de Trade Centers de CIB, création d'une joint-venture avec la banque privée.

PERSONAL FINANCE

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, LA NOUVELLE DIMENSION DU CRÉDIT AUX PARTICULIERS

Le 1^{er} juillet 2008 marque la naissance juridique de BNP Paribas Personal Finance rassemblant les activités, en France et hors de France, de crédit à la consommation, crédit immobilier et regroupement de

crédits. Fort de 29 000 collaborateurs, dans 30 pays, sur 4 continents, BNP Paribas Personal Finance, n° 1 en France et en Europe du crédit aux particuliers⁽²⁾, a pour objectif d'aider ses clients à réaliser leurs projets, du plus petit jusqu'à l'investissement immobilier, dans le respect de son engagement en matière de « crédit responsable ».

⁽¹⁾ Source : SNL Financial, 30 juin 2008.

⁽²⁾ Source : Rapports annuels des acteurs du crédit aux particuliers.

NUMÉRO UN EUROPÉEN ET ACTEUR MONDIAL ⁽¹⁾

BNP Paribas Personal Finance a pour vocation de permettre à ses clients de réaliser leurs projets dans le respect de leur capacité d'endettement. Premier multispécialiste européen, BNP Paribas Personal Finance offre une gamme complète de crédits aux particuliers accessibles soit sur le lieu de vente (magasins, concessions automobiles) soit par ses apporteurs d'affaires référencés (courtiers, agents immobiliers, promoteurs) soit en direct, via Internet ou auprès de ses centres de relation client. En tant que « global player », BNP Paribas Personal Finance a pour ambition d'accéder au Top 5 du classement mondial des acteurs du crédit aux particuliers.

UN « GLOBAL PLAYER » RESPONSABLE SOCIALEMENT

Dans le contexte économique dégradé de la fin de l'année 2008, l'engagement en matière de responsabilité sociétale revêt, pour BNP Paribas Personal Finance et sa marque commerciale Cetelem, une dimension encore plus importante.

Sa démarche s'appuie sur quatre piliers prioritaires :

Agir en faveur d'un crédit responsable

Il s'agit de favoriser l'accès au crédit au plus grand nombre tout en veillant à lutter contre le surendettement. En France, BNP Paribas Personal Finance communique chaque année, sous la marque Cetelem, ses quatre indicateurs du crédit responsable : taux de refus, pourcentage

de dossiers sans incident de paiement, pourcentage de dossiers soldés intégralement, taux de risque en pourcentage des en cours.

En 2008, ils ont été élargis à l'activité crédit immobilier.

Préserver l'environnement

Au travers du programme « Oxygène » mis en place en octobre 2007, BNP Paribas Personal Finance a souhaité mobiliser ses salariés et ses clients. Depuis, cinq actions ont été développées en interne dont la plus représentative est la réalisation du bilan carbone en France. Pour ses clients et prospects, BNP Paribas Personal Finance a lancé, sous la marque Cetelem, une offre destinée au financement de panneaux photovoltaïques en partenariat avec EDF ENR.

Aider ceux qui aident

Au travers de la Fondation Cetelem, BNP Paribas Personal Finance développe le microcrédit et apporte son concours aux associations à caractère humanitaire et social, ATD Quart Monde, Secours Populaire Français, Secours Catholique, FACE (Fondation Agir Contre L'Exclusion), SNC (Solidarités Nouvelles face au Chômage), Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), AGIRabed, Cash de Nanterre, Réussir Aujourd'hui.

Favoriser la diversité

Pour que chaque collaborateur continue de partager l'ambition d'une entreprise qui sait évoluer et faire évoluer, BNP Paribas Personal Finance fait de sa politique de ressources humaines une de ses principales priorités.

EQUIPMENT SOLUTIONS

Equipment Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, au travers de plusieurs canaux – ventes directes, par prescription ou via des partenariats – une gamme de solutions locatives spécifiques à chaque marché d'actifs, allant du financement à l'externalisation de parc.

À ses clients utilisateurs et à ses clients apporteurs, le métier propose d'externaliser les risques liés à leurs actifs professionnels, qu'il s'agisse de risques de crédit, de marché ou techniques.

Equipment Solutions est composé de trois lignes de métier internationales (IBL ⁽²⁾) organisées autour des actifs et des solutions locatives développées spécifiquement :

- l'IBL portant sur les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires légers, est gérée par la société Arval, dédiée à la location de longue durée avec services ;
- l'IBL « Technology Solutions » regroupant les actifs liés à l'informatique, les télécoms et copieurs, est animée conjointement par les équipes de BNP Paribas Lease Group, spécialisées dans le financement des ventes d'équipements, et celles d'Arius, spécialiste de la location et de la gestion de parcs informatiques ;

- l'IBL « Equipment&Logistics Solutions » rassemblant les matériels liés à la construction, l'agriculture et le transport, est conduite par les spécialistes de BNP Paribas Lease Group et celles d'Artegy, dédiée à la location avec services de longue durée de véhicules industriels.

L'immobilier d'entreprise et les autres actifs sont, quant à eux, gérés dans chaque entité locale de BNP Paribas Lease Group.

En dépit de la dégradation de l'environnement économique et financier, le métier Equipment Solutions a continué à déployer une bonne dynamique commerciale. Hors immobilier, le métier Equipment Solutions est 1^{er} parmi les acteurs européens tant en encours qu'en nouvelle production ⁽³⁾.

En 2008, l'activité commerciale d'Arval est restée très soutenue, avec 210 000 véhicules mis à la route (+ 17 %/ 2007)

Fin 2008, Arval louait un parc total de 602 000 véhicules, en croissance de 12 % au cours de l'année, pour un parc total géré de 688 000 véhicules. En termes de parc loué, Arval a une place de n° 1 en France ⁽⁴⁾ et de n° 2 en Europe ⁽⁵⁾.

Pour sa part, BNP Paribas Lease Group a mis en place plus de 248 000 opérations de financement portant ses encours à hauteur de 21 milliards d'euros.

⁽¹⁾ Source : rapports annuels des acteurs du crédit aux particuliers.

⁽²⁾ IBL = International Business Lines.

⁽³⁾ Source : Leaseurope 2007.

⁽⁴⁾ Source : SNLVL 2007.

⁽⁵⁾ Source interne.

ASSET MANAGEMENT & SERVICES

Asset Management & Services regroupe une gamme unique de solutions répondant à l'ensemble des besoins des investisseurs institutionnels, entreprises ou particuliers.

AMS intègre les expertises de BNP Paribas sur les marchés très porteurs de la collecte, la gestion, la protection et l'administration des actifs, de l'épargne et du patrimoine de ses clients :

- la gestion d'actifs (BNP Paribas Investment Partners) ;
- l'assurance (BNP Paribas Assurance) ;
- la banque privée (BNP Paribas Wealth Management Networks et BNP Paribas Wealth Management International) ;
- l'épargne et le courtage en ligne (BNP Paribas Personal Investors) ;
- le métier titres (BNP Paribas Securities Services) ;
- les services immobiliers (BNP Paribas Real Estate).

En 2008, les métiers d'AMS occupent tous des positions de leader dans leur marché.

Les métiers sont présents dans 64 pays et emploient au total plus de 25 000 collaborateurs de plus de 70 nationalités différentes. Le développement international d'AMS se poursuit – principalement en Europe, en Asie et au Moyen-Orient – sous la forme notamment de nouvelles implantations, d'acquisitions, de joint-ventures ou d'accords de partenariat.

Centrés sur leurs clients et tournés vers l'avenir, les experts d'AMS innovent en permanence pour offrir les meilleurs produits et services, tout en s'inscrivant au plus haut niveau en matière de développement durable.

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS

BNP Paribas Investment Partners regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs de BNP Paribas.

Plate-forme unique permettant un accès simplifié et immédiat à un large éventail de partenaires spécialisés, BNP Paribas Investment Partners figure parmi les plus grands acteurs de la gestion d'actifs en Europe ⁽¹⁾. Au 31 décembre 2008, le montant des actifs gérés par BNP Paribas Investment Partners s'élève à 305 milliards d'euros ⁽²⁾, dont près de la moitié pour le compte de clients institutionnels.

Avec 2 200 professionnels dédiés au service d'une clientèle répartie dans plus de 70 pays, BNP Paribas Investment Partners bénéficie de plus d'un demi-siècle d'expérience en matière de gestion d'actifs et a connu ces dix dernières années une croissance soutenue, ponctuée par des acquisitions ciblées et la création de joint-ventures. Ce fort développement s'est fondé sur une stratégie claire de multispécialisation et une philosophie de partenariat permettant à BNP Paribas Investment Partners d'enrichir constamment son offre de produits et services avec l'appui de sociétés de gestion expertes dans leurs domaines.

BNP Paribas Investment Partners est présent dans les centres financiers majeurs, parmi lesquels Paris, Londres, New York, Tokyo et Hong Kong. Il dispose aussi d'un savoir-faire de tout premier ordre dans les nouveaux marchés grâce à des équipes implantées au Brésil, en Corée du Sud,

en Chine, en Inde, au Maroc, en Turquie et en Arabie Saoudite. Avec 360 responsables de relation de clientèle dans 32 pays, BNP Paribas Investment Partners dispose de présences locales offrant une réelle proximité avec ses clients.

ASSURANCE

BNP Paribas Assurance conçoit et commercialise ses produits et services sous deux marques : BNP Paribas pour les produits distribués par le réseau des agences BNP Paribas en France, et Cardif pour les autres réseaux et partenaires distributeurs, en France comme à l'international.

Il est présent dans 41 pays dont 25 en Europe, 7 en Asie, 6 en Amérique latine, 2 en Amérique du Nord et 1 en Afrique.

- En épargne, BNP Paribas Assurance commercialise des contrats d'assurance-vie aux particuliers dans une dizaine de pays. En France, il propose aux entreprises des contrats collectifs de retraite, d'indemnités de fin de carrière ou de préretraite.
- En prévoyance, il propose une large gamme de produits dans de nombreux pays : assurance des emprunteurs, assurance des factures, protection des moyens de paiement, extension de garanties, garanties complémentaires permettant de racheter un véhicule neuf en cas de vol ou d'incendie, prévoyance individuelle. En France, BNP Paribas Assurance propose des contrats collectifs standards et personnalisés aux grandes entreprises comme aux PME.
- En assurance dommages, BNP Paribas Assurance offre en France des produits multirisques habitation, assurance automobile, assurance scolaire, assistance voyage, protection juridique au travers de Natio Assurance, compagnie détenue à parité avec Axa.

BNP Paribas Assurance compte parmi ses partenaires 35 des 100 premières banques mondiales, de nombreuses institutions financières parmi lesquelles des sociétés de crédit à la consommation, des filiales de crédit de constructeurs automobiles et des sociétés de distribution. BNP Paribas Assurance est 4^e assureur vie en France ⁽³⁾ et leader mondial en assurance des emprunteurs ⁽⁴⁾.

WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas a adopté en 2008 la marque BNP Paribas Wealth Management pour son activité de banque privée qui permet de traduire plus précisément la dimension universelle de la relation client proposée par la banque privée. Elle emporte également la double promesse de sécurité, liée à son appartenance à un groupe bancaire solide à dimension mondiale, et de capacité d'innovation et de sophistication des techniques et des produits.

BNP Paribas Wealth Management propose des produits et services à forte valeur ajoutée, conçus pour répondre aux attentes d'une clientèle exigeante. L'offre comprend :

- des services d'ingénierie patrimoniale : organisation du patrimoine, conseil sur le mode de détention des actifs, notamment ;
- des services financiers : conseils en allocation d'actifs, en produits d'investissement, en titres, gestion sous mandat, notamment ;

⁽¹⁾ Source : classement Watson Wyatt à fin 2007, "World's 500 largest Asset Managers".

⁽²⁾ Actifs conseillés inclus.

⁽³⁾ Source : FFSA.

⁽⁴⁾ Source : étude interne fondée sur les informations publiées par les concurrents.

- des conseils d'experts dans des domaines spécifiques tels que l'art ou l'immobilier.

L'activité Wealth Management (WM) se réorganise en deux lignes de métier, Wealth Management Networks (WMN) et Wealth Management International (WMI). WMN a vocation à accompagner le développement de l'activité de banque privée dans les pays où le Groupe a des bases de clientèles retail. WMI a pour objectif de poursuivre le développement de l'activité sur les autres marchés où le Groupe a la volonté de prendre ou renforcer ses positions via une coopération étroite avec CIB et à travers des partenariats ou acquisitions.

Les deux ensembles s'appuient sur l'expertise des équipes transversales de WM, tant pour l'offre financière et patrimoniale qu'en terme de diversification, notamment la philanthropie. Wealth Management propose également une architecture ouverte en terme d'offre. Elle a recours pour cela aux autres métiers du Groupe (Asset Management, Securities Services, Assurance, Corporate Finance, Fixed Income, Equity Derivatives, etc.) ainsi qu'à des prestataires externes.

Par ailleurs, afin de renforcer leur capacité à conquérir et conseiller les plus grandes fortunes mondiales, WMI et WMN s'appuient sur une équipe « Key Clients » en charge du coverage mondial de ce segment.

Avec près de 141 milliards d'euros d'actifs gérés à fin 2008 et plus de 4 400 professionnels implantés dans 30 pays, BNP Paribas Wealth Management est n° 6 mondiale et n° 4 en Europe de l'Ouest ⁽¹⁾. Elle est n° 1 en France ⁽¹⁾ avec 56 milliards d'euros d'actifs gérés. Son dispositif étoffé comprend 219 sites de Banque Privée couvrant l'ensemble du territoire ainsi qu'un département de gestion de fortune pour les clients disposant de 5 millions d'euros d'actifs ou plus.

PERSONAL INVESTORS

BNP Paribas Personal Investors a pour mission de proposer à des particuliers un conseil financier indépendant et un large éventail de services d'investissement. Cette ligne de métier conjugue les forces de trois acteurs :

- **Cortal Consors**, n° 1 de l'épargne et du courtage en ligne pour les particuliers en Europe ⁽²⁾, offre des conseils personnalisés en investissement et des services de trading en ligne dans cinq pays européens – l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Belgique et le Luxembourg. Cortal Consors apporte à ses clients son expérience du conseil financier à travers différents canaux (par Internet, par téléphone et en face à face). Sa large gamme de produits et services indépendants comprend des solutions de placement à court terme, des OPCVM et des produits d'assurance-vie. Elle s'appuie sur une technologie de pointe en matière de courtage en ligne ;
- **B*capital**, société de Bourse, est spécialisée dans le conseil personnalisé en titres et produits dérivés, la gestion conseillée et la gestion sous mandat pour une clientèle aisée. Elle offre à ses clients un accès direct à l'ensemble des marchés, des analyses financières et des services de conseil et de gestion de portefeuille dans le cadre d'un accompagnement privilégié ;
- **Geojit** est l'un des principaux courtiers pour les particuliers en Inde. Il propose des services de courtage sur actions et dérivés ainsi que des produits d'épargne financière (fonds et assurance-vie). Geojit est également présent aux Émirats Arabes Unis, en Arabie Saoudite, à Oman, à Bahreïn et au Koweït où il cible principalement la clientèle indienne non résidente. BNP Paribas est l'actionnaire principal de Geojit.

⁽¹⁾ Source : classement Euromoney 2009.

⁽²⁾ Source : étude interne fondée sur les informations publiées par les concurrents.

⁽³⁾ Source interne.

⁽⁴⁾ Source : étude interne fondée sur les informations publiées par les concurrents.

Au 31 décembre 2008, BNP Paribas Personal Investors compte 1,64 million de clients pour un encours géré de 25,4 milliards d'euros, répartis entre 34 % d'actifs boursiers, 35 % de produits d'épargne ou d'OPCVM et 31 % de liquidités. BNP Paribas Personal Investors emploie plus de 4 100 personnes .

L'ambition de BNP Paribas Personal Investors est d'offrir un conseil personnalisé et indépendant en matière d'investissement, et de renforcer sa position de leader en Europe et dans les marchés émergents à fort potentiel d'épargne.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

1^{er} fournisseur de services titres en Europe⁽⁴⁾, BNP Paribas Securities Services propose à tous les acteurs du cycle d'investissement, *buy side*, *sell side* et émetteurs, des solutions intégrées et innovantes :

- les intermédiaires financiers (banques, broker-dealers, banques d'investissement, infrastructures de marché) bénéficient de services sur mesure de compensation, de règlement-livraison et de conservation globale pour toutes les classes d'actifs onshore et offshore partout dans le monde. Des solutions de sous-traitance pour les activités de middle et back office sont également proposées ;
- les investisseurs institutionnels (gestionnaires d'actifs, de fonds alternatifs, de fonds souverains, compagnies d'assurance, fonds de pension, distributeurs et promoteurs de fonds) disposent d'une gamme étendue de services d'administration de fonds : support à la distribution de fonds, agent de transfert, banque dépositaire et trustee, comptabilité des fonds, sous-traitance de middle office, mesure de la performance et du risque ;
- les corporate et émetteurs (originateurs, arrangeurs et entreprises) ont accès à une offre étendue de services incluant les services administratifs, la titrisation et la gestion des plans de stock option et d'actionnariat salarié.

BNP PARIBAS REAL ESTATE

Fort de 3 400 collaborateurs, BNP Paribas Real Estate est leader des services immobiliers aux entreprises ⁽³⁾ en Europe continentale et l'un des acteurs majeurs de l'immobilier résidentiel en France ⁽³⁾.

L'offre multi-expertises proposée est unique en Europe, tant par l'étendue de la couverture géographique que par la diversité des métiers proposés.

Les clients sont des entreprises, des investisseurs, des collectivités locales, des promoteurs et des particuliers.

Réseau international

En immobilier d'entreprise, BNP Paribas Real Estate peut accompagner ses clients dans 25 pays dans le monde :

- 13 pays comptant 80 implantations directes en Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Jersey, Luxembourg, Royaume-Uni, Roumanie, à Bahreïn, à Dubai et en Inde, ainsi qu'un bureau de représentation à New York ;
 - 12 autres pays grâce à ses alliances avec des partenaires locaux.
- En habitat, BNP Paribas Real Estate est principalement présent en France.

Offre multi-expertises de six métiers immobiliers complémentaires

Transactions

En immobilier d'entreprise, BNP Paribas Real Estate commercialise bureaux, locaux d'activité, commerces... (n° 1 en France, Allemagne et Luxembourg ⁽¹⁾).

En habitat, son réseau français de 27 points de vente constitue l'une des grandes centrales de vente de logements neufs et anciens.

Conseil

En immobilier d'entreprise, BNP Paribas Real Estate conseille ses clients pour élaborer leurs projets immobiliers, concevoir et réaliser les espaces de travail, optimiser leur patrimoine, etc.

Expertise

BNP Paribas Real Estate évalue tous types de biens immobiliers (bureaux, commerces, hôtels, entrepôts, terrains...) selon les normes internationales

définies dans l'International Valuation & Accounting Standards ou le RICS Red Book.

Promotion Immobilière en France et en Italie

BNP Paribas Immobilier fait partie des premiers promoteurs français et se classe n° 2 en immobilier d'entreprise ⁽²⁾.

Investment Management

BNP Paribas REIM, BNP Paribas REIS et BNL Fondi Immobiliari gèrent 8 Md € d'actifs immobiliers, en France, où la société est l'un des premiers gestionnaires de SCPI, en Italie et au Royaume-Uni.

Property Management

En immobilier d'entreprise, BNP Paribas Real Estate Property Management gère 24 millions de m² d'immobilier d'entreprise, dont près de 12 millions de m² en France où la société est leader du marché⁽⁴⁾.

En habitat, BNP Paribas Immobilier gère près de 29 000 logements en France, dont plus de 5 500 lots en Résidences Services.

CORPORATE AND INVESTMENT BANKING

BNP Paribas Corporate & Investment Banking (CIB) compte 17 000 personnes, déployées dans plus de 53 pays dans le monde. CIB opère particulièrement dans les métiers de financement ainsi que dans le conseil et les métiers de marché de capitaux, représentant 18 % des revenus du Groupe.

BNP Paribas CIB est un leader reconnu mondialement dans deux domaines d'expertise : les activités de dérivés sur toutes les classes d'actifs et les activités de financement structuré. BNP Paribas CIB, possède également un dispositif solide de conseil aux entreprises en Europe et en Asie et investit depuis de nombreuses années dans les pays émergents.

Les 14 000 clients de BNP Paribas CIB, composés d'entreprises, d'institutions financières, de fonds d'investissements et de hedge funds, sont au cœur de la stratégie et du « business model » de BNP Paribas CIB. Les équipes ont pour principal objectif de développer et maintenir des relations de long terme avec leurs clients, de les accompagner dans leur stratégie d'investissement et de répondre à leurs besoins de financement et de gestion de leurs risques. Plus de 9 000 chargés de relation clientèle offrent à ces 14 000 clients une large gamme de services en accompagnement de leur stratégie, faisant appel aux experts des différents métiers de BNP Paribas CIB.

Présent sur tous les continents, BNP Paribas CIB apporte à ses clients partout dans le monde, une perspective globale et un esprit pionnier pour des solutions adaptées localement.

Mettant à profit la taille du bilan du Groupe, ainsi que la diversité de son « business model », BNP Paribas CIB a montré une relative résistance face à la crise économique et financière à laquelle le secteur bancaire est confronté depuis un an et demi.

Touchée plus particulièrement par la crise des marchés fin 2008 à la suite de la faillite de Lehman Brothers, BNP Paribas CIB reste la deuxième

banque de financement et d'investissement au monde en terme de rentabilité⁽³⁾ depuis le début de la crise des subprimes. BNP Paribas CIB a reçu de nombreuses récompenses de l'industrie, autant de témoignages de reconnaissance par les acteurs du marché, clients comme concurrents, de son professionnalisme et de la très grande qualité de ses franchises. Parmi elles figurent :

- Best Investment Bank in France - *Euromoney* - juillet 2008 ;
- Most Innovative in Islamic Finance - *The Banker* - octobre 2008 ;
- Global Loan House, *IFR* - décembre 2008 ;
- Structured Products House of the Year - *Risk magazine* - janvier 2009 ;
- Equity Derivatives House of the Year 2009 - *Risk Magazine* - janvier 2009 et *IFR* - décembre 2008 ;
- Euro Bond House - *IFR* - décembre 2008 ;
- Inflation Derivatives House of the Year - *Risk magazine* - janvier 2009 ;
- Best commodity and energy finance bank - *Trade Finance Magazine* - juin 2008 ;
- World's Best Global Bank in Trade Finance - *Global Finance* - août 2008.

I - LES MÉTIERS DE FINANCEMENT CONFIRMENT LEUR LEADERSHIP EN 2008

Structured Finance

Au confluent des activités de crédits et de marché de capitaux, Structured Finance (SF) conçoit des produits de financement personnalisés et

⁽¹⁾ Source interne.

⁽²⁾ Source : classement des promoteurs publié par l'agence Innovapresse en juin 2008.

⁽³⁾ Source : BNPP CIB résultat avant impôt cumulé depuis juillet 2007.

⁽⁴⁾ Source interne

adaptés pour une clientèle mondiale. Présent dans plus de 30 pays, et avec plus de 1 600 experts à travers le monde, SF gère tout le spectre du financement, de l'origination à la structuration et à l'exécution de la dette structurée jusqu'à la syndication. Malgré des conditions de marché défavorables, 2008 a été une année exceptionnelle avec de très bons résultats.

SF est un acteur de premier plan dans les activités suivantes :

- les financements d'énergie et matières premières : un métier spécialisé dans le financement des acteurs du monde de l'énergie et des matières premières (pétrole, gaz, métaux, produits agricoles), avec des produits de court terme adaptés à chaque étape depuis la production jusqu'à l'acheteur final, et des solutions de plus long terme de financements structurés autour des ressources naturelles produites ;
- les financements d'actifs proposent une large gamme de produits destinés au financement d'actifs immobilisés (financement de l'immobilier, du transport – aviation & maritime – et de l'export), et développent également des structures innovantes en matière de leasing ;
- les financements par effet de levier et les financements de projets offrent une source de financement à long terme pour des projets dont les revenus sont basés sur les cash-flows futurs de ces projets. Ces activités couvrent également le refinancement et la restructuration, ou encore le rachat de crédits avec effet de levier. Sont également inclus dans cette activité, le financement dans les secteurs des médias et de la télécommunication ;
- les équipes de financement d'acquisition corporate arrangent et souscrivent des facilités moyen et long terme, destinées à financer des opérations d'acquisitions stratégiques des entreprises, de nature privée ou de type Offre Publique d'Achat (OPA) ;
- enfin les équipes de Syndication et Trading couvrent mondialement l'ensemble des activités de prêts syndiqués du Groupe. Elles fixent les prix et distribuent, auprès des banques et investisseurs institutionnels, les dettes des clients de BNP Paribas lorsqu'elles sont syndiquées. Sont également incluses dans cette activité les opérations d'assurance, couvrant les risques de choix stratégiques et de crédit des entreprises de financement, en ayant recours au marché de l'assurance privée.

Structured Finance a reçu, cette année encore, de multiples distinctions qui sont autant d'éléments de reconnaissance de l'excellence de ses équipes et de la qualité de ses réalisations :

- Global Loan House – *IFR* – décembre 2008 ;
- EMEA, Asia Pacific & Latam Loan House – *IFR* – décembre 2008 ;
- Syndicated Loan House of the Year – *Financial News* – décembre 2008 ;
- Best energy & commodity finance bank – *Trade Finance Magazine* – juin 2008 ;
- Energy finance house of the year – *Energy Risk* – juin 2008 ;
- Global adviser of the year – *Project Finance International* (une publication Thomson Reuters) – janvier 2009 ;
- Aircraft leasing Innovator of the Year – *Jane's Transport Finance* – décembre 2008 ;
- Ship Financier of the year – *Lloyd's List* – avril 2008 ;
- n° 1 Bookrunner of EMEA Syndicated Loans – *Bloomberg* – Full year 2008 publié en janvier 2009 ;
- n° 1 MLA of all Export Credit Agencies backed transactions – *Dealogic* – Full year 2008 publié en janvier 2009 ;

⁽¹⁾ Source : Thomson Reuters, full year 2008, publié en janvier 2009.

- n° 2 MLA of global project finance loans – *Project Finance International* (Thomson Reuters) – Full year 2008 publié en janvier 2009 ;
- n° 1 Bookrunner of EMEA acquisition/demerger finance by number of deals and no 2 by volume – *Thomson Reuters* – Full Year 2008 publié en janvier 2009.

Corporate & Transaction Group

Corporate & Transaction Group (CTG) réunit au sein d'une seule unité toutes les activités de produits de flux de BNP Paribas CIB. Les clients bénéficient ainsi d'une offre globale et intégrée combinant une expertise produit et des équipes commerciales dédiées.

La force de vente CTG, regroupant environ 220 professionnels présents à travers le monde, a pour mission de répondre à l'ensemble des besoins de ses clients, en leur proposant une large palette de produits allant des solutions de Trade Finance et de Cash management, en passant par les produits vanille de Fixed Income.

En matière de Trade Finance, CTG met à la disposition de ses clients un réseau de 90 Trade Centers rassemblant 250 spécialistes reconnus : BNP Paribas a été élu cette année encore « meilleure banque mondiale en Trade Finance » par *Global Finance* (août 2008) et classé n° 2 Mandated Arranger of Global Trade Finance loans (*Dealogic* – Full Year 2008 publié en janvier 2009).

Enfin, présent dans 59 territoires avec 120 experts, notre activité Cash management offre aux entreprises internationales des services de gestion de flux financiers et de trésorerie. Ces services s'appuient sur les technologies les plus récentes et offrent une large couverture géographique. Notre offre internationale est positionnée dans le top 10 des classements *Euromoney* 2008.

II – CONSEIL ET MARCHÉS DE CAPITAUX : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA CRISE DES MARCHÉS DE CAPITAUX

Corporate Finance

Le métier Corporate Finance est en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions (mandats de conseil à l'achat ou à la vente, conseil financier stratégique, conseil en privatisation, etc.) et des activités de marché primaire actions (introduction en Bourse, augmentation de capital, placement secondaire, émission d'obligations convertibles, échangeables...). Le Corporate Finance regroupe près de 400 professionnels, un réseau mondial, combinant les compétences de ses divers spécialistes sectoriels, géographiques et produits, avec une approche ciblée prioritairement sur l'Europe et l'Asie. BNP Paribas CIB a également développé au cours des deux dernières années sa présence en Russie, au Moyen-Orient et en Amérique Latine. Pour la 4^e année consécutive, BNP Paribas CIB est n° 1 en France sur le marché du conseil en fusions et acquisitions (M&A) en 2008⁽¹⁾ et, selon le même classement, se situe pour la première fois parmi les dix premières banques mondiales, et au neuvième rang européen (M&A – deals annoncés), confirmant ainsi son développement international, tout en conservant son leadership en France. En ce qui concerne les opérations de marchés primaires actions, BNP Paribas CIB figure au 10^e rang européen dans le classement Thomson Reuters (Full Year 2008 publié en janvier 2009).

Les distinctions décernées à Corporate Finance démontrent également l'excellence de ses deux principales plateformes, l'Europe et l'Asie :

- « France M&A adviser of the year » et « Iberia M&A adviser of the year » par *Acquisitions Monthly* – décembre 2008 ;
- « Financial Advisor of the year for France » par *FT Mergermarket* décembre 2008 ;
- « Rising Star M&A House » et « Best Mid Cap Equity Issue » en Asie par la revue *The Asset* décembre 2008.

Global Equity & Commodity Derivatives (GECD)

La division Global Equities & Commodity Derivatives (GECD) de BNP Paribas CIB regroupe 3 métiers complémentaires : dérivés de matières premières, BNP Paribas Securities Asia et dérivés actions.

Les équipes de dérivés sur matières premières offrent des solutions complètes de gestion du risque sur matières premières. Avec environ 180 personnes sur 6 plates-formes de « trading » internationales, les équipes sont présentes à la fois sur les marchés organisés et sur les marchés de gré à gré. L'équipe Futures offre à ses clients un rôle d'intermédiaire, fournissant l'exécution, le clearing et le financement des marges pour les contrats échangés sur les principales places européennes, américaines et asiatiques de matières premières. L'équipe OTC (opérations de gré à gré) assure le « market making » adapté aux besoins des clients, agissant en tant que contrepartie de swaps et d'options dans le cadre d'accords bilatéraux. L'équipe couvre toutes les matières premières industrielles (métaux, énergie, matières premières agricoles), ainsi que de nouveaux marchés comme ceux des droits d'émissions de carbone et du fret.

BNP Paribas Securities Asia offre à sa clientèle institutionnelle une gamme complète en recherche, exécution, et distribution de services sur actions asiatiques et dérivés d'actions en Asie. Basées principalement à Hong Kong, les équipes de BNP Paribas Securities Asia couvrent l'ensemble de la zone Asie, et en particulier la Chine, le Japon, l'Inde, la Corée, Taïwan et l'Asie du Sud-Est (Singapour, Indonésie, Malaisie et Thaïlande). Au total, plus de 250 personnes agissent sur les marchés secondaires et fournissent une plate-forme de distribution pour les marchés primaires et les dérivés.

Enfin, le métier dérivés d'actions de BNP Paribas CIB couvre les activités de recherche, structuration, trading et vente sur dérivés d'actions, d'indices et de fonds. Le métier est actif aussi bien sur les marchés primaires que secondaires et s'appuie sur des équipes de front office fortes de 1 500 professionnels répartis sur cinq grandes plates-formes : Paris, Londres, Tokyo, Hong Kong et New York. Les produits dérivés d'actions sont destinés aux établissements financiers, hedge funds, entreprises et particuliers établis dans plus de 60 pays. Leader en matière de produits structurés ⁽¹⁾, GECD a également développé au cours des dernières années une offre complète de produits de flux répondant aux besoins de financement, d'indexation, d'emprunt avec effet de levier, de couverture et d'accès au marché de ses clients. Grâce à ses compétences internes en matière de conception de produits et aux importantes ressources consacrées au développement de produits incorporant de nouvelles stratégies, le métier dérivés d'actions propose des solutions innovantes adaptées aux besoins de ses clients dans tous les environnements de marché.

Les distinctions décernées par la profession démontrent le savoir-faire de BNP Paribas dans le domaine des dérivés d'actions :

- Structured Products House of the Year - *Risk magazine* – janvier 2009 ;
- Equity Derivatives House of the Year - *Risk Magazine* – janvier 2009 ;
- Most Innovative in Equity Derivatives - *The Banker* – octobre 2008 ;
- Equity Derivatives House - *IFR* – décembre 2008.

Plus récemment, GECD s'est renforcé aux États-Unis en acquérant les activités de « prime brokerage » d'actions de Bank of America, lui permettant de fournir une large gamme de services aux hedge funds et aux « mutual funds » américains. Cette opération apporte 500 clients et renforce les équipes de GECD de 300 collaborateurs supplémentaires.

Activités de taux, de change et de crédit

Le métier taux, change et crédit de BNP Paribas CIB est un acteur clé en matière de solutions globales de crédit, de change et de taux d'intérêt. Le talent de ses équipes a permis au métier de se forger une large clientèle mondiale. Couvrant un large spectre de produits et de services allant de l'origination à la syndication, au trading et à la vente en passant par la structuration et la recherche, le métier a acquis une réputation d'excellence dans toutes ces classes d'actifs.

Le « business model » du métier est orienté client : des équipes d'experts dédiées répondent aux besoins des clients (fonds de pension, fonds d'investissement, banques centrales, corporates, sociétés d'assurance, gouvernements et organismes supranationaux) de l'émission obligatoire aux dérivés de taux, de change et de crédit ainsi que les produits structurés. En 2008, BNP Paribas CIB figure dans le Top 10 des bookrunners dans le secteur des émissions obligataires mondiales ⁽²⁾ et n° 2 bookrunner des émissions obligataires en Euro ⁽²⁾.

Les spécialistes du métier taux, change et crédit proposent aussi une gamme complète de produits et de services de recherche, comprenant des présentations individuelles et personnalisées aux clients ainsi qu'une grande variété de notes et de rapports diffusés par différents canaux, et notamment le portail Internet Global Markets. La méthodologie en matière de recherche est fondée sur des techniques quantitatives novatrices développées par un groupe d'experts internationaux de tout premier plan.

Les classements reflètent la force de BNP Paribas en la matière : "n°3 for overall Investment grade research" et "n°1 for utilities" par *Euromoney Fixed income research poll 2008* ainsi que "n°3 globally for issuer research" par *Euromoney Primary debt poll 2008*.

Ce réseau permet de proposer à l'échelle mondiale une gamme complète de services personnalisés dans un grand nombre de marchés et de devises. Avec son siège à Londres, cinq autres bureaux principaux à Hong Kong, New York, Paris, Singapour et Tokyo, ainsi que des bureaux régionaux à travers l'Europe, les Amériques, le Moyen-Orient et la région Asie-Pacifique, le métier taux, change et crédit emploie environ 1 900 personnes dans le monde.

⁽¹⁾ Source : *Risk Magazine*, janvier 2009

⁽²⁾ Source : *Thomson Reuters*, full year 2008, publié en janvier 2009

En 2008, le métier taux et change a non seulement conforté et amélioré ses classements dans l'ensemble de ses activités et régions, mais il s'est aussi imposé dans de nouveaux domaines, comme en témoignent les diverses distinctions prestigieuses qui lui ont été décernées par les plus grandes publications professionnelles :

- en matière de bond bookrunner dans toutes les devises et segments (full year 2008 publié en janvier 2009) :
 - n° 2 for all Euro –denominated (5 en 2007) – IFR,
 - n° 3 for all Swiss–franc–denominated (3 en 2007) – IFR,
 - n° 6 for all Sterling–denominated (8 en 2007) – IFR,

- n° 4 for all Covered bonds, all currencies (4 en 2007) – IFR,
- n° 4 for all Global and Euromarket yen (8 en 2007) – IFR ;
- en matière de dérivés et produits structurés :
 - Inflation Derivatives House of the Year – Risk 2009 – janvier 2009,
 - Structured Products House of the Year – Risk 2008 – janvier 2009,
 - Best Credit Derivatives House – Euromoney 2008 – juillet 2008,
 - Interest Rates House of the Year – Structured Products Europe 2008 – novembre 2008.

BNP PARIBAS « PRINCIPAL INVESTMENTS »

BNP Paribas Principal Investments regroupe les activités de BNP Paribas Capital et de Gestion des Participations Cotées et des Créances Souveraines.

BNP PARIBAS CAPITAL

BNP Paribas Capital assure la gestion du portefeuille (en compte propre) de participations non cotées et non bancaires du groupe BNP Paribas.

Ce portefeuille a une valeur estimative de 3,3 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

Il est réparti en quatre segments :

- des participations directes stratégiques ;
- des participations directes minoritaires ;
- des participations dans des fonds ;
- des co-investissements réalisés conjointement avec des fonds ou investisseurs institutionnels.

KLÉPIERRE

Fondée en 1990, Klépierre est une Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC) dont les titres sont admis aux négociations sur le compartiment A d'Euronext ParisTM. Avec une capitalisation boursière de 2 909 M€⁽¹⁾, Klépierre se place au 2^e rang des foncières de centres commerciaux en Europe.

Spécialisée sur le segment des centres commerciaux, Klépierre est un acteur de poids (13 075 millions d'euros de patrimoine) implanté dans 13 pays d'Europe continentale, principalement en France, en Norvège, en Italie et en Espagne.

Grâce à sa filiale Ségécé, Klépierre est le premier gestionnaire de centres commerciaux en Europe continentale où il accompagne les enseignes dans 322 centres – dont 246 détenus par Klépierre – en leur faisant bénéficier d'un savoir-faire et d'un professionnalisme bâtis sur une expérience de plus de 50 ans. En 2008, Klépierre a étendu sa présence européenne par l'acquisition de Steen & Strøm, foncière de centres

GESTION DES PARTICIPATIONS COTÉES ET DES CRÉANCES SOUVERAINES

Gestion des Participations Cotées et des Créances Souveraines exerce deux activités. L'objectif de GPCCS est de valoriser les actifs dans une optique de moyen terme. Elle se différencie donc nettement d'une activité de trading.

La Gestion des Participations Cotées gère les participations minoritaires que BNP Paribas détient dans les sociétés cotées en Bourse.

La Gestion des Créances Souveraines a pour mission de restructurer les créances souveraines dans le cadre du Club de Londres et de gérer un portefeuille constitué d'instruments de dette souveraine émergente (titres Brady, euro-bonds, créances restructurées).

commerciaux leader en Scandinavie avec 56 centres commerciaux gérés dont 30 pour compte propre.

Klémurs, SIIC filiale de Klépierre à 84,1 % et introduite en Bourse en décembre 2006, est spécialisée essentiellement dans l'immobilier de commerces provenant de l'externalisation des murs de magasins exploités par les enseignes leaders de la distribution. La combinaison de Klépierre et de Klémurs apporte une réponse globale aux besoins immobiliers de ces acteurs. Le patrimoine de Klémurs, valorisé à 642,1 millions d'euros, est réparti sur l'ensemble des régions françaises.

L'activité de location et de gestion de bureaux de Klépierre reste concentrée sur Paris et sa première couronne avec un patrimoine constitué principalement d'immeubles haut de gamme valorisé à 1 068,9 millions d'euros.

Au total, le patrimoine atteint 14,8 milliards d'euros.

Klépierre emploie plus de 1 500 personnes dans toute l'Europe.

⁽¹⁾ Valeur au 31/12/2008.

1.5 BNP Paribas et ses actionnaires

LE CAPITAL SOCIAL

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 31 décembre 2007 à 1 810 520 616 euros composé de 905 260 308 actions (les changements intervenus au cours des exercices antérieurs sont rappelés dans la partie « Évolution du capital » du Rapport d'Activité).

En 2008, le nombre d'actions composant le capital social a été affecté par les deux séries d'opérations suivantes :

- création de 1 149 570 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options ;
- création de 5 360 439 titres dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Ainsi, au 31 décembre 2008, le capital de BNP Paribas s'élevait à 1 823 540 634 euros composés de 911 770 317 actions d'un nominal de deux euros chacune ⁽¹⁾.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Il n'existe aucun droit de vote double ni aucune limitation à l'exercice des droits de vote, ni aucun droit à dividende majoré, attaché à ces valeurs mobilières.

ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Au cours des 3 dernières années, la détention du capital de la Banque a évolué comme ci-dessous :

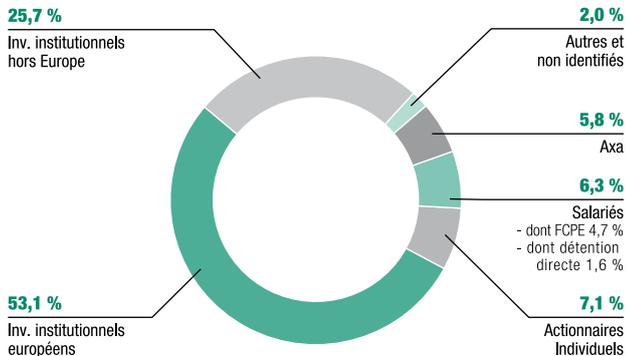
ACTIONNAIRES	31/12/06		31/12/07		31/12/08	
	nombre d'actions (en millions)	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾	nombre d'actions (en millions)	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾	nombre d'actions (en millions)	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾
AXA	52,65	5,70 %	53,56	5,9 %	53,08	5,8%
Salariés	49,36	5,3 %	52,64	5,8 %	57,69	6,3%
- dont FCPE Groupe	35,86	3,9 %	38,53	4,2 %	42,75	4,7%
- dont détention directe	13,50	1,4 %	14,11	1,6 %	14,94	1,6%
Mandataires sociaux	0,26	NS	0,36	NS	0,43	NS
Titres détenus par le Groupe ⁽²⁾	19,25	2,10%	9,14	1,0%	5,46	0,6%
Actionnaires Individuels	59,55	6,40 %	57,00	6,3 %	64,36	7,1%
Inv. Institutionnels	693,47	74,5 %	717,40	79,3 %	717,75	78,8%
(dont « Investisseurs Socialement Responsables »)	(7,5)	(0,8 %)	(9,52)	(1,1 %)	(3,92)	(0,4%)
- Européens	480,61	51,6 %	516,54	57,1 %	484,10	53,1%
- Non Europ.	212,86	22,9 %	200,86	22,2 %	233,65	25,7%
Autres et non identifiés	55,93	6,0 %	15,16	1,7 %	13,00	1,4%
TOTAL	930,47	100 %	905,26	100 %	911,77	100%

⁽¹⁾ Hors positions de travail des tables de trading.

⁽²⁾ Conformément à l'art. 223-11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre de droits de vote doit être calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris celles qui en sont privées telles les actions d'autocontrôle et d'autodétention ; BNP Paribas appliquant le principe « 1 action = 1 voix », les données exprimées en % du capital se confondent donc avec celles exprimées en % des droits de vote.

⁽¹⁾ Depuis la fin de l'exercice social, a été enregistrée la création de 325 790 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options. Ainsi, au 23 janvier 2009, le capital de BNP Paribas s'élevait à 1 824 192 214 euros composé de 912 096 107 actions d'un nominal de deux euros chacune.

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS AU 31 DÉCEMBRE 2008



À la connaissance de l'entreprise, il n'existe aucun actionnaire, autre que la société AXA, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Il n'existe pas à la connaissance de BNP Paribas d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son mode de contrôle.

LE MARCHÉ DE L'ACTION

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France est alors resté inchangé (13110). À compter du 30 juin 2003, l'action BNP Paribas est désignée par son code ISIN (FR0000131104).

Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel ; depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé). Le titre est négocié à Londres sur le SEAQ International, à la Bourse de Francfort, ainsi qu'à Milan sur le MTA International depuis le 24 juillet 2006. Depuis le 13 mars 2000, l'action BNP Paribas est également cotée à la Bourse de Tokyo (elle en a intégré la « First Section » le 7 février 2005). De plus, un programme ADR (American Depositary Receipt) 144A « Level 1 » est actif aux États-Unis depuis la privatisation, JP Morgan Chase agissant

en tant que banque dépositaire (1 action BNP Paribas est représentée par 2 ADR).

Pour maintenir une grande accessibilité aux actionnaires individuels, le nominal de l'action de la Banque a été divisé par deux le 20 février 2002, et fixé à deux euros.

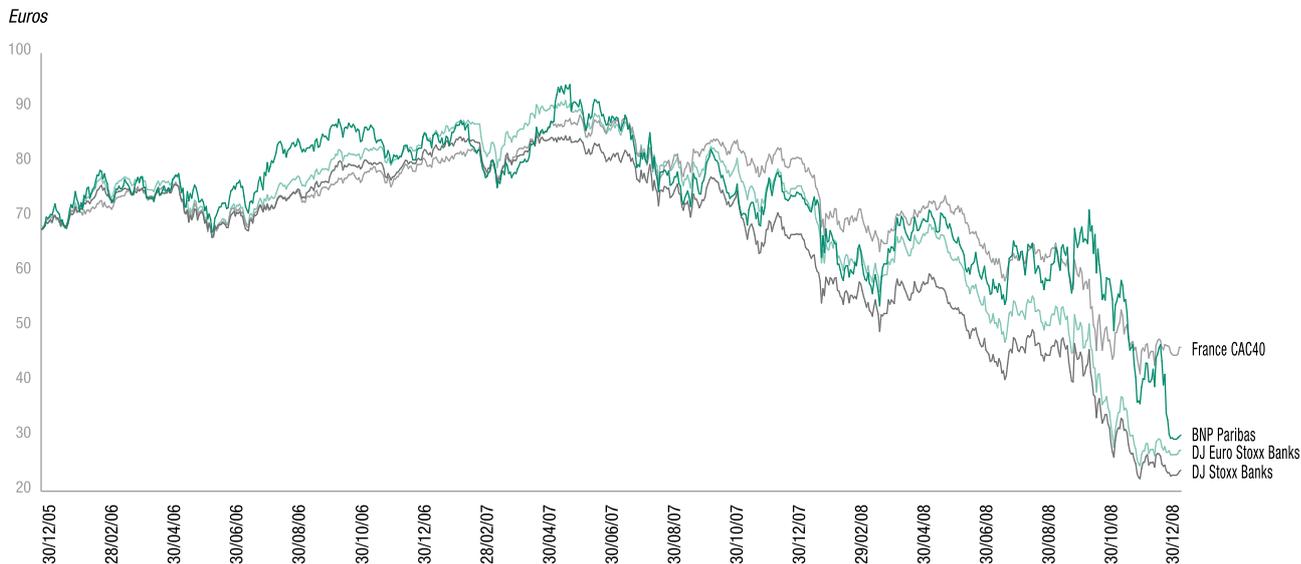
La BNP a fait partie des sociétés constituant l'indice CAC40 depuis le 17 novembre 1993 ; elle a par ailleurs intégré l'EuroStoxx50 le 1er novembre 1999, et le titre de la Banque entre dans la composition du Dow Jones Stoxx50 depuis le 18 septembre 2000 ; en 2007, BNP Paribas a intégré l'indice « Global Titans 50 », qui regroupe les 50 plus grandes entreprises mondiales. Enfin, l'action BNP Paribas figure dans les principaux indices de référence du Développement Durable : Aspi Eurozone, FTSE4Good (Global et Europe 50), DJ SI World et DJ SI Stoxx. Ces différents facteurs sont favorables à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci est alors une des nécessaires composantes de tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indices.

PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

BNP Paribas et ses actionnaires

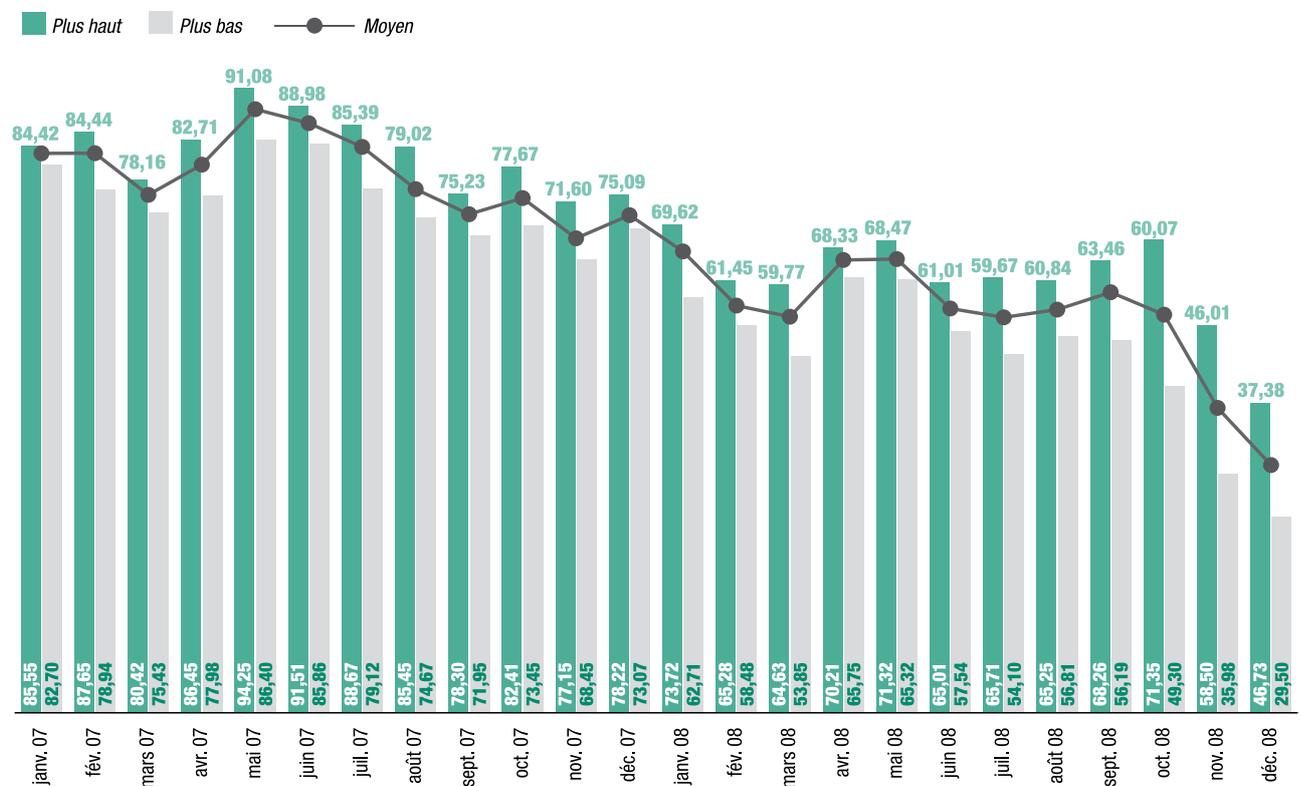
► COURS DE L'ACTION BNP PARIBAS DU 31 DÉCEMBRE 2005 AU 31 DÉCEMBRE 2008

Comparaison avec les indices DJ EUROSTOXX BANK, DJ STOXX BANK et CAC40 (indices rebasés sur le cours de l'action)



Source : Datastream

► MOYENNES MENSUELLES ET COURS DE CLÔTURE MENSUELS EXTRÊMES DE L'ACTION BNP PARIBAS DEPUIS JANVIER 2007



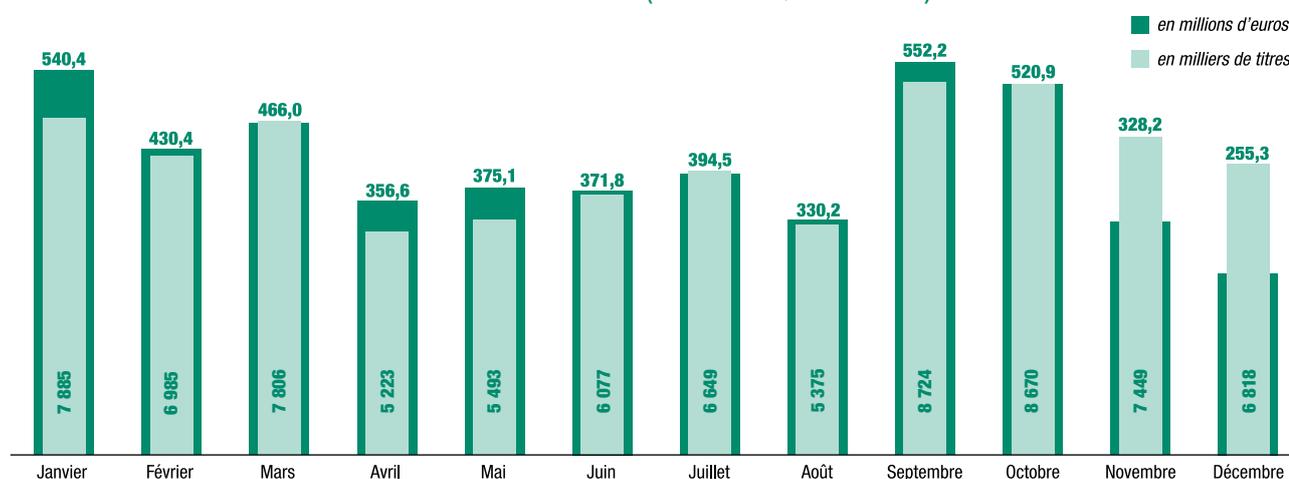
■ Au 31 décembre 2008, l'action cotait 30,25 euros, en baisse de 59,24 % par rapport au 31 décembre 2007 (74,22 euros) ; par comparaison, le CAC40 a régressé de 42,68 % au cours de l'exercice 2008, tandis que le DJEuroStoxxBank reculait de 63,74 % et le DJStoxxBank de 64,38 %.

■ Sur plus longue période, du 30 décembre 2005 au 31 décembre 2008, le cours de l'action a diminué de 55,40 %, à comparer à une baisse de 31,75 % pour le CAC40, mais de 59,51 % pour le DJEuroStoxxBank et de 64,85 % pour le DJStoxxBank. Après avoir atteint son plus haut niveau historique à 94,25 euros en mai 2007, l'action BNP

Paribas a pâti de la défiance généralisée envers les établissements financiers provoquée par la crise des crédits « subprime » aux États-Unis. Cependant, BNP Paribas étant moins exposé à cette crise que beaucoup de ses concurrents, la performance de l'action s'est comparée très favorablement à celle des indices bancaires jusqu'en octobre 2008. La dislocation des marchés consécutive à la faillite de Lehman a pesé sur les activités du Groupe et, par conséquent sur son cours de Bourse en fin d'année, effaçant pour une large part, la surperformance du titre par rapport aux indices bancaires observée jusque-là.

- La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 27,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008, plaçant l'entreprise au 8^e rang de l'indice CAC40 (en recul de deux places par rapport à fin 2007) ; en termes de flottant, BNP Paribas est la 7^e valeur de marché de l'indice parisien (3^e à fin 2007). À la même période, BNP Paribas occupait la 19^e place du DJ EuroStoxx50 en terme de flottant (11^e un an auparavant).
- Les volumes de transactions se sont établis à une moyenne de 6 936 205 titres échangés quotidiennement sur Euronext Paris, en croissance de 19,2 % par rapport à l'année précédente (5 821 304 titres par séance en 2007). Cette progression traduit une liquidité encore accrue.

► VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2008 SUR EURONEXT PARIS (MOYENNE QUOTIDIENNE)



Source : Euronext Paris

LE TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En euros	Normes françaises		IFRS		
	2004	2005	2006	2007	2008
Résultat net part du Groupe par action ^{(1) (1)}	5,5	7,0	8,0	8,5	3,1
Actif net par action ^{(2) (1)}	35,9	45,8	49,8	52,4	47,0
DIVidende net par action	2,00	2,60	3,10	3,35	1,00 ⁽³⁾
Taux de distribution (en %) ⁽⁴⁾	37,9	37,4	40,3	39,8	33,0 ⁽³⁾
Cours					
plus haut ^{(5) (1)}	54,57	68,71	88,50	95,07	75,41
plus bas ^{(5) (1)}	45,71	50,31	66,65	67,54	28,50
fin de période ⁽¹⁾	52,89	67,82	82,65	74,22	30,25
Indice CAC40 au 31 décembre	3 821,16	4 715,23	5 541,76	5 614,08	3 217,97

⁽¹⁾ Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation de l'exercice.

⁽²⁾ Avant distribution. Actif net comptable sur nombre d'actions en circulation en fin de période.

⁽³⁾ Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

⁽⁴⁾ Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net part du Groupe corrigé de la rémunération des TSSDI.

⁽⁵⁾ Enregistrés en séance.

⁽¹⁾ Les éléments du tableau ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2006 (coefficient d'ajustement = 0,992235740050131).

LA CRÉATION DE VALEUR BOURSIÈRE

RENTABILITÉ TOTALE POUR L'ACTIONNAIRE (TOTAL SHAREHOLDER RETURN -TSR-)

Conventions de calcul

- Le dividende est réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas ; l'avoir fiscal au taux de 50 % est compris, jusqu'à la suppression de ce dispositif au début de l'exercice 2005.

- Les rendements sont bruts, avant toute imposition et commission de courtage.

Résultats du calcul

Le tableau ci-dessous indique, pour les différentes durées mentionnées se terminant au 31 décembre 2008, la rentabilité totale de la détention d'une action BNP, puis BNP Paribas, ainsi que le taux de rendement actuariel annuel.

Durée de détention	Date investissement (cours d'ouverture)	Cours historique d'ouverture à la date d'investissement (euros)	Nb d'actions à fin de période de calcul (31/12/2008)	Investissement initial multiplié par	Taux de rendement annuel actuariel
Depuis la privatisation	18/10/1993	36,59	3,5722	x 2,95	+ 7,38 %
15 ans	03/01/1994	43,31	3,2514	x 2,27	+ 5,62%
14 ans	03/01/1995	37,20	3,193	x 2,60	+ 7,05 %
13 ans	02/01/1996	33,57	3,126	x 2,82	+ 8,29 %
12 ans	02/01/1997	30,40	3,0353	x 3,02	+ 9,65 %
11 ans	02/01/1998	48,86	2,9402	x 1,82	+ 5,60 %
10 ans	04/01/1999	73,05	2,88	x 1,19	+ 1,78 %
Depuis la création de BNP Paribas	01/09/1999	72,70	2,802	x 1,17	+ 1,66 %
9 ans	03/01/2000	92,00	2,802	x 0,92	- 0,91 %
8 ans	02/01/2001	94,50	2,7257	x 0,87	- 1,69 %
7 ans	02/01/2002	100,40	2,637	x 0,795	- 3,23 %
6 ans	02/01/2003	39,41	1,276	x 0,98	- 0,34 %
5 ans	02/01/2004	49,70	1,2274	x 0,75	- 5,66 %
4 ans	03/01/2005	53,40	1,1766	x 0,67	- 9,66 %
3 ans	02/01/2006	68,45	1,135	x 0,50	- 20,57 %
2 ans	02/01/2007	83,50	1,0876	x 0,39	- 37,27 %
1 an	02/01/2008	74,06	1,051	x 0,43	- 57,17 %

BNP Paribas propose ci-après deux mesures de la création de valeur actionnariale, sur une durée correspondant à un horizon de placement à long/moyen terme qui est celui de la plus grande partie de ses actionnaires individuels.

RENTABILITÉ COMPARATIVE SUR 5 ANS D'UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS BNP PARIBAS AU COURS D'OUVERTURE DU 2 JANVIER 2004 SOIT 49,70 EUROS, AVEC LE LIVRET A DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET LES OBLIGATIONS À MOYEN TERME DU TRÉSOR

La création de valeur pour l'actionnaire est ici appréciée en comparant l'investissement en actions BNP Paribas sur la période, à deux placements « sans risque », le livret A de la Caisse d'Épargne et les obligations à moyen terme du Trésor (OAT).

Rentabilité Totale d'un placement en actions BNP Paribas

Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 2 janvier 2004 = 49,70 euros.

Réinvestissement des dividendes.

Exercice des droits préférentiels de souscription lors de l'augmentation de capital de mars 2006.

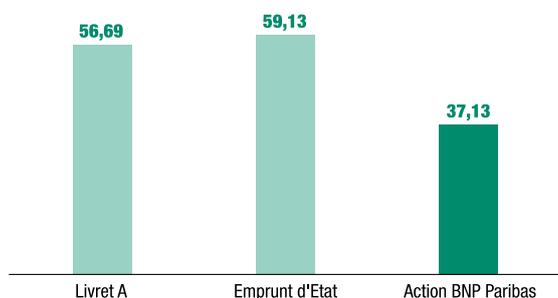
Valorisation au 31 décembre 2008 : 1,2274 actions à 30,25 euros, soit 37,13 euros.

Placement le 1/1/2004 d'une somme de 49,70 euros sur un livret A de la Caisse d'Épargne

Le taux servi à la date du placement est de 2,25 %, ramené à 2 % le 1/8/2005. Il a ensuite été modifié à deux reprises au cours de l'exercice 2006 : le 1^{er} février (2,25 %) et le 1^{er} août (2,75 %), et encore une fois le 1^{er} août 2007 (3 %). L'exercice 2008 a également connu deux modifications du taux du livret A, le 1^{er} février (3,50 %) et le 1^{er} août (4 %). Au 31/12/2008, cette somme représente 56,69 euros, ayant donc enregistré une progression de 6,99 euros (soit + 14,1 %), contre une dépréciation de 12,57 euros pour le titre BNP Paribas au cours de la même période (soit - 25,30 %).

► VALEUR AU 31/12/2008 D'UN INVESTISSEMENT AU 02/01/2004 DE 49,70 EUROS

En euros



Placement de 49,70 euros le 1/1/2004 en emprunt d'État à 5 ans

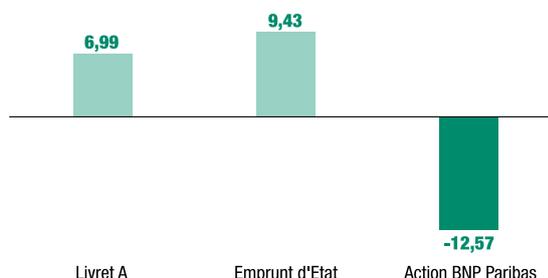
Le taux obtenu est alors de 3,553 % pour 5 ans (BTAN) ; chaque fin d'année, les intérêts perçus sont réinvestis dans un autre emprunt de même nature et ce aux conditions suivantes :

- 2,8986 % (BTAN) en janvier 2005 pour 4 ans ;
- 2,94696 % (BTAN) en janvier 2006 pour 3 ans ;
- 3,88011 % (BTAN) en janvier 2007 pour 2 ans ;
- 4,745 % en janvier 2008 pour 1 an (Euribor).

Au bout de 5 ans, cet investissement est valorisé 59,13 euros, et a donc enregistré une progression de 9,43 euros, soit + 18,97 % (contre une baisse de 12,57 euros pour le titre BNP Paribas).

► VARIATION COMPARÉE SUR 5 ANS D'UN INVESTISSEMENT DE 49,80 EUROS

En euros



COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières.

Une équipe « Relations Investisseurs » informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, français et étrangers, sur la stratégie du Groupe, les développements significatifs et bien sûr les résultats, publiés trimestriellement ; en 2009 par exemple, le calendrier s'établit comme suit ⁽¹⁾ :

- 19 février 2009 : publication des résultats annuels 2008 ;
- 6 mai 2009 : publication des résultats du 1^{er} trimestre 2009 ;
- 4 août 2009 : publication des résultats du 1^{er} semestre 2009 ;
- 5 novembre 2009 : publication des résultats du 3^e trimestre et des 9 premiers mois de 2009.

Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le groupe BNP Paribas et sa stratégie. Plus spécifiquement, un collaborateur est dédié aux relations avec les gestionnaires de fonds éthiques et socialement responsables.

Une équipe « Relations Actionnaires » est à la disposition et à l'écoute des quelque 670 000 actionnaires individuels de la Banque (source :

étude TPI au 31 décembre 2008). Les actionnaires, comme les membres du « Cercle BNP Paribas », reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière reprenant les principaux développements du Groupe, et un compte-rendu de l'Assemblée Générale est distribué en juillet. En cours d'année, les actionnaires sont invités dans différentes villes de France, à des rencontres où la politique de l'entreprise est exposée par la Direction Générale (par exemple à Versailles le 17 juin 2008, à Nice le 24 juin et à Rennes le 30 septembre 2008). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer directement avec plus de 1 000 personnes lors du Salon ACTIONARIA qui s'est tenu à Paris les 21 et 22 novembre 2008.

Le Guide de l'actionnaire BNP Paribas

Destiné à parfaire l'information des investisseurs individuels sur les réalisations de la Banque et le parcours de l'action, il a pour l'objectif principal de contribuer à ce que nos actionnaires particuliers aient une meilleure connaissance et une compréhension plus approfondie de l'environnement économique et des marchés dans lesquels opère BNP Paribas. Ce Guide est disponible sur simple demande auprès de l'équipe « Relations Actionnaires ».

⁽¹⁾ Sous réserve de modification ultérieure.

Les membres du « *Cercle BNP Paribas* », créé en 1995, sont les 55 000 actionnaires individuels possédant au moins 200 titres de l'entreprise. Ils sont destinataires trois fois par an, en alternance avec les lettres d'information financière, d'une autre correspondance « *La Vie du Cercle* » les conviant à des manifestations de nature artistique ou culturelle auxquelles la Banque s'est associée, de même qu'à des séances de formation : celles-ci concernent les opérations en Bourse (analyses technique et financière...), la gestion patrimoniale, les *warrants* mais aussi l'actualité économique, en partenariat avec les équipes compétentes de l'entreprise. Enfin, des conférences scientifiques ou des visites de sites industriels sont fréquemment organisées. Ces sessions se tiennent tant en province qu'en région parisienne, et ce aussi bien en semaine qu'au cours de week-ends, dans le but d'en permettre la fréquentation par tous les publics. Au total, 409 propositions ont été faites en 2008 (389 en 2007) à l'intention de 16 230 participants (16 351 il y a un an), illustrant la variété croissante de l'offre. Pour faciliter l'accès à ces services, un *N° Vert (appel gratuit)* a été mis en place, le 0800 666 777, qui comprend également un journal téléphonique « *BNP Paribas en actions* » riche de nombreuses fonctionnalités (cours de Bourse, carnet de l'actionnaire, actualités et interviews...). Enfin, 2008 a été l'année au cours de laquelle a été créé le site Internet spécifique au Cercle des Actionnaires et à ses offres.

Le site *Internet BNP Paribas* (<http://invest.bnpparibas.com>), en français, en anglais et désormais aussi largement en italien, permet d'obtenir des informations sur le groupe BNP Paribas telles que les communiqués de presse, les chiffres clés, les principaux événements et présentations ; il est aussi possible de consulter et de télécharger tous les documents financiers, comme les rapports annuels et les documents de référence. Toutes les publications du Département des « *Études Économiques* » de BNP Paribas sont aussi consultables sur le site. Le cours de l'action et la comparaison de son évolution avec celles de quelques grands indices y sont naturellement en permanence disponibles ; un logiciel de calcul de rendement a été inclus parmi tous les outils déjà mis à la disposition des internautes.

Sous un même intitulé « *Actionnaires & Investisseurs* » sont aussi disponibles toutes les études et présentations relatives à l'activité et la stratégie de BNP Paribas, établies à l'intention de l'ensemble des intervenants de marché, qu'ils soient actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, gérants d'actifs ou analystes financiers. Bien sûr, un espace « être actionnaire », y a été spécialement aménagé pour présenter les développements plus spécifiquement conçus à l'intention des investisseurs individuels, en particulier en matière d'accessibilité de l'information comme de propositions de manifestations.

Enfin, une rubrique spécifique est dévolue à l'Assemblée Générale de la banque (conditions d'accès, modalités d'exercice du droit de vote, aspects pratiques mais aussi présentation des résolutions et reprise des interventions des mandataires sociaux) : la retransmission vidéo intégrale de ces manifestations est bien entendu accessible depuis le site d'information financière de la Banque. En réponse aux attentes des actionnaires individuels et des investisseurs, et pour satisfaire aux exigences croissantes de transparence et d'information réglementée, BNP Paribas a mis en ligne à fin 2008 une nouvelle version de ce site Internet « *Actionnaires & Investisseurs* ». Un contenu enrichi (notamment au niveau du lexique) et de nouvelles fonctionnalités sont à découvrir sur ce nouveau site doté d'une ergonomie et d'une navigation plus intuitives. L'agenda financier permet de retrouver les prochaines dates importantes (AG, publication des résultats, rencontres actionnaires...).

BNP Paribas à l'honneur dans le palmarès Boursoscan 2008

Boursorama et son partenaire OpinionWay, cabinet d'études spécialiste du comportement des actionnaires individuels, mènent depuis huit ans une enquête nationale qui vise à établir le palmarès qualitatif des sites Internet des sociétés cotées : Boursoscan. Au cours de l'édition 2008, plus de 7 340 internautes ont pu visiter et évaluer en septembre et octobre les sites des sociétés cotées à Paris. 250 sites ont ainsi été notés par les participants qui se sont particulièrement attachés à évaluer l'actualité de l'information fournie, la transparence de la communication financière et la facilité de navigation.

Le site « *Actionnaires & Investisseurs* » de BNP Paribas <http://invest.bnpparibas.com>, qui en 2007 avait déjà reçu « *le Prix Coup de Cœur* », récompensant le site Internet le plus apprécié par les internautes le visitant pour la première fois, a cette année été élu à la 2^e place du Grand Prix Boursoscan, reconnaissant ainsi le caractère accessible, pédagogique et innovant de l'information délivrée par BNP Paribas aux investisseurs « *personnes physiques* », critères particulièrement pertinents en période de crise financière.

Le service *Minitel 3614 BNPPACTION* (0,057 euro la minute) permet lui aussi d'obtenir des informations récentes sur le Groupe et le titre ainsi que de poser des questions, laisser un message ou commander des documents.

LE COMITÉ DE LIAISON DES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a souhaité, dès sa création en l'an 2000, se doter d'un Comité de Liaison des Actionnaires, dont la mission est d'accompagner la banque dans sa communication à destination de l'actionariat individuel ; c'est du reste à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas avait initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Présidé par Michel Pébereau, il comprend 10 actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socioprofessionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour 3 ans. À l'occasion des périodes de renouvellement qui sont signalées

par voie de presse et/ou dans les documents financiers publiés par la banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Au 1^{er} janvier 2009, le Comité de Liaison était composé de :

- M. Michel Pébereau, Président ;
- M. Franck Deleau, demeurant dans le Lot ;
- M. Nicolas Derely, résidant dans la région parisienne ;
- M. Jean-Louis Dervin, demeurant à Caen ;
- M. Jacques de Juvigny, résidant en Alsace ;
- M. André Laplanche, demeurant à Cavaillon ;

- M. Jean-Marie Laurent, résidant dans l'Oise ;
- M^{me} Dyna Peter-Ott, résidant à Strasbourg ;
- M. Jean-Luc Robaux, demeurant à Nancy ;
- M^{lle} Chantal Thiebaut, résidant en Meurthe-et-Moselle ;
- M. Thierry de Vignet, résidant en Dordogne ;
- M^{me} Odile Uzan-Fernandes, membre du personnel de BNP Paribas ;
- M. Bernard Coupez, Président de l'Association des Actionnaires Salariés, Retraités, Anciens Salariés du groupe BNP Paribas.

Conformément aux dispositions de la Charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de Règlement Intérieur, les membres du Comité se sont réunis deux fois en 2008, les 21 mars et 3 octobre, en plus de leur participation à l'Assemblée Générale et de leur présence au salon Actionaria. Les principaux thèmes abordés ont, entre autres, concerné :

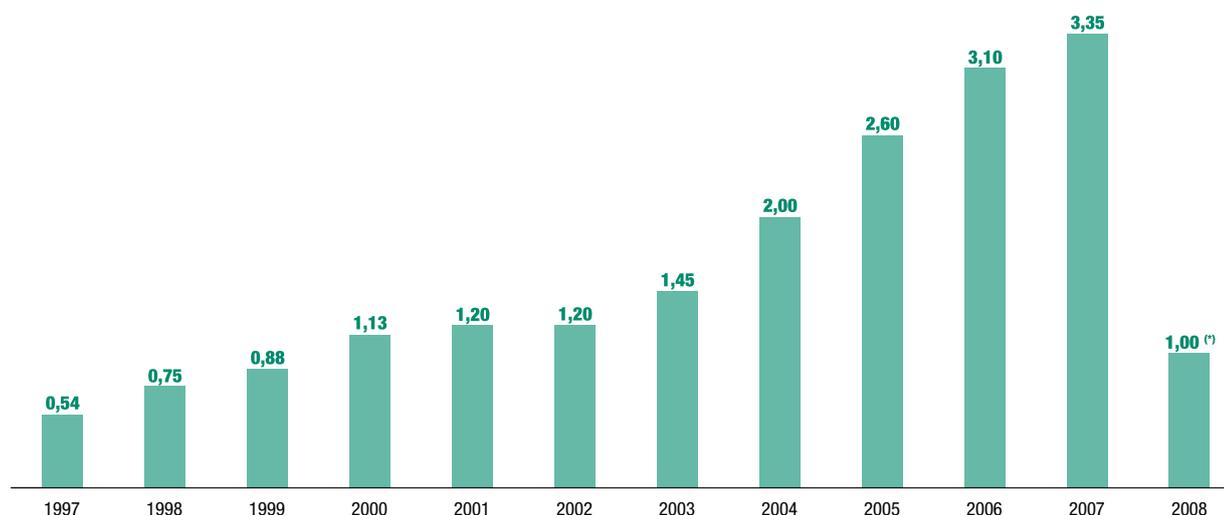
- la structure du capital de BNP Paribas et son évolution, plus spécifiquement dans sa composante « investisseurs particuliers » ;
- les supports périodiques d'information relatifs aux réalisations et à la stratégie de l'Entreprise ;
- le projet de Document de référence et de Rapport Annuel 2007 ;
- les présentations des résultats trimestriels ;
- la nouvelle version du site Internet dédié aux relations avec les intervenants des marchés financiers, ainsi qu'avec les membres du Cercle des Actionnaires ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale ;
- la participation de la Banque au Salon Actionaria, manifestation à l'occasion de laquelle certains des membres, par leur présence sur notre stand, avaient tenu à mieux faire connaître aux visiteurs le rôle du Comité.

LE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 un dividende de 1,00 euro par action. Le détachement et la mise en paiement du coupon auraient lieu respectivement le 20 mai 2009 et le 16 juin 2009 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à 912,1 millions d'euros, contre 3 034,1 millions d'euros en 2008. Le taux de distribution est de 33,0 % ⁽¹⁾.

➤ ÉVOLUTION DU DIVIDENDE (EN EUROS PAR ACTION)



⁽¹⁾ Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 13 mai 2009.

Les dividendes des exercices 1997 à 2000 ont été ajustés pour tenir compte de la division par 2 du nominal de l'action intervenu le 20 février 2002.

L'objectif du Groupe est de faire évoluer le dividende en fonction de la variation des résultats et de l'optimisation de la gestion du capital disponible.

Délai de prescription des dividendes : tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité, est prescrit dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor.

⁽¹⁾ Distribution proposée à l'Assemblée générale du 13 mai 2009 rapportée au résultat net part du Groupe.

LE NOMINATIF CHEZ BNP PARIBAS

Les actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2008 sont au nombre de 26 437.

LE NOMINATIF PUR

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'entreprise à destination de ses actionnaires ;
- d'un n° Vert (appel gratuit) : 0800 600 700 pour les prises d'ordres et pour tout renseignement ;
- de tarifs de courtage préférentiels ;
- d'un serveur internet spécifique « GIS Nomi » (<http://gisnomi.bnpparibas.com>), entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs en actions BNP Paribas au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de Bourse ;

- et toujours bien sûr de la gratuité des droits de garde et de l'invitation systématique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation.

LE NOMINATIF ADMINISTRÉ

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels. Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels ;
- possibilité de détenir un compte-titres unique, couplé avec le compte-espèces ;
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires ;
- possibilité de transmission des votes par Internet.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le 21 mai 2008 sur première convocation. Le texte des résolutions et la vidéo de la manifestation sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas, sur lequel cette réunion a été intégralement retransmise en direct. La composition du

quorum et le résultat du vote des résolutions ont été mis en ligne dès le lendemain de la manifestation. Cette réunion a, en outre, fait l'objet de publications dans la presse spécialisée ainsi que d'une lettre spécifique, qui en présentaient le compte-rendu aux actionnaires.

Le quorum était constitué comme ci-dessous :

► CONSTITUTION DU QUORUM

	Nombre d'actionnaires	(%)	Nombre d'actions	(%)
Présents	1 927	17,90 %	106 600 567	22,94 %
Représentés	36	0,33 %	12 504	ns
Pouvoirs au Président	5 410	50,25 %	38 505 103	8,29 %
Votes par correspondance	3 393	31,52 %	319 503 686	68,77 %
TOTAL	10 766	100 %	464 621 860	100 %

	Quorum
Capital hors autocontrôle	900 040 571 51,62 %

Toutes les résolutions proposées aux actionnaires ont été adoptées.

	Résultats	Taux d'approbation (%)
ASSEMBLÉE ORDINAIRE		
Résolution 1 :	<i>Approbation du bilan et du compte de résultats consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007</i>	98,27 %
Résolution 2 :	<i>Approbation du bilan et du compte de résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007</i>	98,26 %
Résolution 3 :	<i>Affectation du résultat et mise en distribution du dividende</i>	99,82 %
Résolution 4 :	<i>Conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce</i>	96,49 %
Résolution 5 :	<i>Achat d'actions de la société</i>	99,66 %
Résolution 6 :	<i>Nomination de Madame Daniela Weber-Rey en qualité d'administrateur</i>	99,13 %
Résolution 7 :	<i>Renouvellement du mandat de Monsieur François Grappotte en qualité d'administrateur</i>	99,09 %
Résolution 8 :	<i>Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-François Lepetit en qualité d'administrateur</i>	97,43 %
Résolution 9 :	<i>Renouvellement du mandat de Madame Suzanne Berger Keniston en qualité d'administrateur</i>	99,03 %
Résolution 10 :	<i>Renouvellement du mandat de Madame Hélène Ploix en qualité d'administrateur</i>	99,15 %
Résolution 11 :	<i>Renouvellement du mandat de Monsieur Baudouin Prot en qualité d'administrateur</i>	97,11 %
Résolution 12 :	<i>Pouvoirs pour formalités</i>	99,81 %
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE		
Résolution 13 :	<i>Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital</i>	94,58 %
Résolution 14 :	<i>Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et octroi d'un délai de priorité, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital</i>	87,99 %
Résolution 15 :	<i>Émission de valeurs mobilières destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange</i>	87,46 %
Résolution 16 :	<i>Émission de valeurs mobilières destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital</i>	91,42 %
Résolution 17 :	<i>Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription</i>	91,37 %
Résolution 18 :	<i>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport</i>	96,76 %
Résolution 19 :	<i>Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription</i>	94,45 %
Résolution 20 :	<i>Opérations réservées aux adhérents du Plan d'épargne d'entreprise</i>	93,12 %
Résolution 21 :	<i>Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées</i>	92,84 %
Résolution 22 :	<i>Options de souscription ou d'achat d'actions</i>	94,12 %
Résolution 23 :	<i>Réduction de capital par annulation d'actions</i>	99,32 %
Résolution 24 :	<i>Modification des statuts relative aux modalités de participation aux Assemblées Générales</i>	97,25 %
Résolution 25 :	<i>Pouvoirs pour formalités</i>	99,41 %

L'Assemblée Générale 2008 a été pour BNP Paribas une occasion supplémentaire de réaffirmer son implication dans le processus du Développement Durable ; la Banque est en effet désireuse d'assurer une création de valeur qui soit solide et récurrente, c'est-à-dire empreinte de qualité et respectueuse non seulement de ses partenaires « traditionnels » comme ses actionnaires, ses clients et ses salariés, mais qui prenne aussi en compte l'environnement et la société civile dans son ensemble. Il a donc semblé pertinent que la tenue de nos Assemblées Générales, aussi, soit représentative de ces principes et valeurs. C'est pourquoi il a été décidé, en concertation avec le Comité de Liaison des Actionnaires, qu'une somme de 10 euros serait affectée, pour tout investisseur présent ou qui aura transmis ses instructions par Internet, au programme « Coups

de pouce aux projets du personnel » spécifiquement développé par la Fondation BNP Paribas pour encourager les initiatives de solidarité d'intérêt général, dans lesquelles des collaborateurs de la Banque sont impliqués bénévolement à titre personnel ; les sommes ainsi recueillies, soit 19 920 euros en 2008, constituent un complément à la dotation déjà affectée à ce programme par l'Entreprise via la Fondation BNP Paribas, elle-même placée sous l'égide de la Fondation de France. Le total de ces contributions 2008 a été réparti sur 34 projets, tous initiés par des membres du personnel de la Banque, dont 6 seulement ont obtenu la subvention maximale de 4 000 euros. Les sommes allouées varient selon l'importance des projets, la qualité des dossiers et bien sûr le degré d'engagement des collaborateurs. Arrivent ainsi en tête les actions à

caractère humanitaire, principalement menées en Asie du sud-est et en Afrique subsaharienne, suivies par les projets liés au handicap et à l'accompagnement de personnes défavorisées.

L'utilisation des fonds fait en outre systématiquement l'objet d'un compte-rendu dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale suivante.

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale de BNP Paribas sont définies à l'article 18 des statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital, doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation. BNP Paribas tiendra sa prochaine AGM le 13 mai 2009 ⁽¹⁾.

COMMENT LES ACTIONNAIRES SONT-ILS AVISÉS ?

Pour les Assemblées Générales Mixtes de la Banque :

- les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative reçoivent automatiquement, quel que soit leur nombre d'actions, un dossier d'invitation complet (comprenant notamment l'ordre du jour et les projets de résolutions) et un formulaire de vote ;
- les actionnaires ayant leurs titres sous la forme « au porteur » sont avisés par des insertions dans la presse, notamment la presse patrimoniale et financière ; en outre, bien au-delà des dispositions légales et dans le but de favoriser une large participation, BNP Paribas adresse :
 - des avis de convocation et le formulaire de vote à partir de la détention d'un certain nombre d'actions (fixé à 250 titres en 2008) ; ces mêmes documents sont bien entendu aussi accessibles par tous sur le site Internet,
 - des lettres d'information sur la tenue de l'Assemblée Générale et les modalités de participation, aux possesseurs de 150 titres au moins (pour 2008).

- des lettres d'information sur la tenue de l'Assemblée Générale et les modalités de participation, aux possesseurs de 150 titres au moins (pour 2008).

Au total, ce sont donc près de 70 000 actionnaires de la Banque qui ont ainsi personnellement reçu cette année l'information nécessaire à leur participation effective.

En ce qui concerne le réseau BNP Paribas, les collaborateurs de tous nos points de vente sont spécifiquement formés sur la conduite à tenir et les formalités à accomplir.

COMMENT PEUVENT-ILS ASSISTER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ?

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte 3 jours de Bourse avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres « au porteur », de présenter une carte d'admission ou une attestation de participation.

COMMENT PEUVENT-ILS VOTER ?

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à BNP Paribas le formulaire joint à la convocation. Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire, personne physique ou morale ;
- soit de donner pouvoir au Président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

S'ils assistent à l'Assemblée, les actionnaires ou leurs représentants sont dotés du matériel de vote nécessaire. BNP Paribas a en effet recours au vote électronique depuis l'Assemblée Générale du 13 mai 1998.

Depuis la réunion du 28 mai 2004, il est également offert aux actionnaires la possibilité de transmettre, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale, tous les documents nécessaires à leur participation grâce à un serveur Internet spécifique et sécurisé « <http://gisproxy.bnpparibas.com> ».

DÉCLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 5 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société.

⁽¹⁾ Sous réserve de modification ultérieure.

2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Le Conseil d'administration	28
	Composition du Conseil d'administration	28
	Autres mandataires sociaux	37
	Rémunérations	39
	État récapitulatif des opérations déclarées sur le titre BNP Paribas	39
2.2	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	40
	Le gouvernement d'entreprise de BNP Paribas	40
	Contrôle Interne	55
	Limitation des pouvoirs du Directeur Général	59
	Procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	60
2.3	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration	64
2.4	Le Comité Exécutif	66

2.1 Le Conseil d'administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel PEBEREAU

Fonction principale ⁽¹⁾ : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Né le 23 janvier 1942

Dates de début et de fin de mandat :

23 mai 2006 – AG 2009

Date du 1^{er} mandat : 14 mai 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ :

184 192

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, BNP Paribas SA (Suisse), Eads N.V (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : AXA, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, Institut de l'Entreprise

Membre : Académie des sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, European Financial Round Table, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2007 :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, Eads N.V. (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : AXA, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Fédération Bancaire Européenne, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, Institut de l'Entreprise

Membre : Académie des sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, European Financial Round Table, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2006 :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : AXA, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Fédération Bancaire Européenne, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, Institut de l'Entreprise

Membre : Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, European Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Monetary Conference, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2005 :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : AXA

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Fédération Bancaire Européenne, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil d'Orientation de l'Institut Aspen France, Institut de l'Entreprise

Membre : Haut Conseil de l'Éducation, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Monetary Conference, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2004 :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total

Membre du Conseil de surveillance : AXA

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Fédération Bancaire Européenne, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil d'Orientation de l'Institut Aspen France

Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Monetary Conference, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2008.

Patrick AUGUSTE
Fonction principale ⁽¹⁾ : Chef de projets immobiliers

<p>Né le 18 juin 1951 <i>Dates de début et de fin de mandat</i> : élu par les salariés cadres de BNP Paribas pour 3 ans le 7 mars 2006 <i>Date du 1^{er} mandat</i> : 14 décembre 1993</p>	<p>Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾ Néant</p>
<p><i>Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾</i> : 33 <i>Adresse professionnelle</i> : 20, avenue Georges-Pompidou 92300 LEVALLOIS-PERRET, FRANCE</p>	

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2007 : Néant	2006 : Néant	2005 : Néant	2004 : Néant
------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Claude BEBEAR
Fonction principale ⁽¹⁾ : Président d'Honneur d'AXA

<p>Né le 29 juillet 1935 <i>Dates de début et de fin de mandat</i> : 23 mai 2006 - AG 2009 <i>Date du 1^{er} mandat</i> : 23 mai 2000</p>	<p>Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾ Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle Membre du Conseil de surveillance : Vivendi Censeur : Schneider Electric Président : IMS-Entreprendre pour la Cité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore</p>
<p><i>Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾</i> : 3 074 <i>Adresse professionnelle</i> : 25, avenue Matignon, 75008 PARIS, FRANCE</p>	

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p>2007 : Président du Conseil de surveillance d'AXA Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle Membre du Conseil de surveillance : Vivendi Censeur : Schneider Electric Président : IMS-Entreprendre pour la Cité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management (Pékin)</p>	<p>2006 : Président du Conseil de surveillance d'AXA Président-Directeur Général de Finaxa (fusion-absorption de Finaxa par AXA le 16/12/2005) Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle Membre du Conseil de surveillance : Vivendi Censeur : Schneider Electric Président : Institut du Mécénat de Solidarité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management, Pékin</p>	<p>2005 : Président du Conseil de surveillance d'AXA Président-Directeur Général de Finaxa (fusion absorption de Finaxa par AXA le 16/12/2005) Membre du Conseil de surveillance : Vivendi Universal Censeur : Schneider Electric Président : Institut du Mécénat de Solidarité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management (Pékin)</p>	<p>2004 : Président du Conseil de surveillance d'AXA Président-Directeur Général de Finaxa Administrateur : Vivendi Universal Censeur : Schneider Electric Président : Institut du Mécénat de Solidarité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management (Pékin)</p>
---	--	--	---

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2008.

Jean Louis BEFFAFonction principale ⁽¹⁾ : **Président du Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain**

Né le 11 août 1941

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2006 – AG 2009

Date du 1^{er} mandat : 22 octobre 1986Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 13 986

Adresse professionnelle : « Les Miroirs »

18, avenue d'Alsace

92096 LA DÉFENSE CEDEX

FRANCE

Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾**Vice-Président du Conseil d'administration** de BNP Paribas**Président** de *Claude Bernard Participations***Administrateur** : GDF SUEZ, Groupe Bruxelles Lambert (Belgique)
*Saint-Gobain Corporation (États-Unis)***Membre du Conseil de surveillance** : *Siemens AG (Allemagne),
Le Monde SA, Le Monde & Partenaires Associés (SAS), Société Éditrice
du Monde***Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2007 :****Président du Conseil d'administration** de la Compagnie de Saint-Gobain**Vice-Président du Conseil d'administration** de BNP Paribas
Président de *Claude Bernard Participations***Administrateur** : Gaz de France, Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), Saint-Gobain Cristaleria SA (Espagne), Saint-Gobain Corporation (États-Unis)**Membre du Conseil de surveillance** : Le Monde SA, Le Monde & Partenaires Associés (SAS), Société Éditrice du Monde**2006 :****Vice-Président** de BNP Paribas
Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain
Président de *Claude Bernard Participations***Administrateur** : Gaz de France, Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), Saint-Gobain Cristaleria SA (Espagne), Saint-Gobain Corporation (USA)**Représentant permanent** : Saint-Gobain PAM**Président du Conseil de surveillance** : A.I.I. (Agence de l'Innovation Industrielle)**Membre du Conseil de surveillance** : Le Monde SA, Le Monde Partenaire AS (SAS), Société Éditrice du Monde (SAS)**2005 :****Vice-Président du Conseil d'administration** de BNP Paribas
Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain
Président de *Claude Bernard Participations***Administrateur** : Gaz de France, Groupe Bruxelles Lambert (Belgique)**Président du Conseil de surveillance** de l'A.I.I. (Agence de l'Innovation Industrielle)**Membre du Conseil de surveillance** : Le Monde SA, Le Monde Partenaires AS (SAS), Société Éditrice du Monde (SAS)**2004 :****Vice-Président du Conseil d'administration** de BNP Paribas
Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain
Président de *Claude Bernard Participations***Administrateur** : Gaz de France, Groupe Bruxelles Lambert (Belgique)**Membre du Conseil de surveillance** : Le Monde SA, Le Monde Partenaires AS (SAS), Société Éditrice du Monde (SAS)**Suzanne BERGER**Fonction principale ⁽¹⁾ : **Professeur de sciences politiques** au Massachusetts Institute of Technology, Cambridge, Massachusetts (USA) – *Directrice* du MIT International Science and Technology Initiative (MISTI)

Née le 11 mars 1939

Dates de début et de fin de mandat : 21 mai 2008 – AG 2011

Date du 1^{er} mandat : 8 mars 2007Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 250Adresse professionnelle : 30, Wadsworth Street,
E53-451
CAMBRIDGE,
MA 02139-4307
ÉTATS-UNIS**Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾****Membre** de l'*Académie américaine des arts et des sciences***Chercheur associé et membre** du *Comité Exécutif for European Studies* à l'Université de Harvard**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2007 :****Membre** de l'*Académie américaine des arts et des sciences*
Chercheur associé et membre du Comité Exécutif du Center for European Studies à l'Université de Harvard⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.⁽²⁾ Au 31 décembre 2008.

Jean-Marie GIANNO

Fonction principale ⁽¹⁾ : *Assistant commercial*

Né le 7 septembre 1952

Dates de début et de fin de mandat : élu par les salariés de BNP Paribas pour 3 ans le 7 mars 2006

Date du 1^{er} mandat : 15 mars 2004 (M. Jean-Marie Gianni a exercé un mandat d'Administrateur salarié à la Banque Nationale de Paris, de 1993 à 1999)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 10

Adresse professionnelle : 21, avenue Jean Medecin
06000 NICE, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾

Membre : Comité des établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissements (CECEI), « Think tank » européen « Confrontation »

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2007 : Membre : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements (CECEI), « Think tank » européen « Confrontation »	2006 : Membre : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), « Think tank » européen « Confrontation »	2005 : Membre : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), « Think tank » européen « Confrontation »	2004 : Néant
--	---	---	------------------------

François GRAPPOTTE

Fonction principale ⁽¹⁾ : *Président d'Honneur de Legrand, Administrateur de sociétés*

Né le 21 avril 1936

Dates de début et de fin de mandat : 21 mai 2008 – AG 2011

Date du 1^{er} mandat : 4 mai 1999

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 2 537

Adresse professionnelle : 128, avenue de-Lattre-de-Tassigny
87045 LIMOGES,
FRANCE

Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾

Administrateur : Legrand, Legrand France

Membre du Conseil de surveillance : Michelin

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2007 : Président d'Honneur de Legrand, Administrateur : Legrand, Legrand France Membre du Conseil de surveillance : Michelin Membre : Conseil Consultatif de la Banque de France	2006 : Président d'Honneur de Legrand Administrateur : Legrand, Legrand France, Valeo Membre du Conseil de surveillance : Michelin Membre : Conseil Consultatif de la Banque de France	2005 : Président du Conseil d'administration de Legrand Membre du Conseil de surveillance : Michelin Administrateur : Valeo Membre : Conseil Consultatif de la Banque de France, Conseil de Promotelec (Promotion de l'installation électrique dans les bâtiments neufs et anciens), Bureau de la F.I.E.E.C. (Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication), Bureau du Gimélec (Groupement des Industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés)	2004 : Président du Conseil d'administration de Legrand Membre du Conseil de surveillance : Galeries Lafayette, Michelin Administrateur : Valeo Membre : Conseil Consultatif de la Banque de France, Conseil de Promotelec (Promotion de l'installation électrique dans les bâtiments neufs et anciens), Bureau de la F.I.E.E.C (Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication), Bureau du Gimélec (Groupement des Industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés)
---	---	---	--

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2008.

Alain JOLYFonction principale ⁽¹⁾ : Administrateur d'Air Liquide

Né le 18 avril 1938

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2006 – AG 2009*Date du 1^{er} mandat* : 28 juin 1995*Nombre d'actions BNP Paribas détenues* ⁽²⁾ : 5 227*Adresse professionnelle* : 75, quai d'Orsay

75007 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2007 :****Administrateur** d'Air Liquide**Administrateur** : Lafarge**2006 :****Administrateur** d'Air Liquide**Administrateur** : Lafarge**2005 :****Président du Conseil
de surveillance** d'Air Liquide**Administrateur** : Lafarge**2004 :****Président du Conseil
de surveillance** d'Air Liquide**Administrateur** : Lafarge⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.⁽²⁾ Au 31 décembre 2008.

Denis KESSLER
Fonction principale ⁽¹⁾ : Président-Directeur Général de Scor SE

Né le 25 mars 1952
 Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2006 – AG 2009
 Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 2 000

Adresse professionnelle : 1, avenue du Général-de-Gaulle
 92074 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
 FRANCE

Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾

Groupe SCOR

Président : SCOR Global P&C SE, SCOR Global Life U.S. Re Insurance Company (États-Unis), SCOR Global Life Re Insurance Company of Texas (États-Unis), SCOR Reinsurance Company (États-Unis), SCOR U.S. Corporation (États-Unis), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse)

Président du Conseil de surveillance : SCOR Global Investments SE

Administrateur : SCOR Global Life SE, SCOR Canada Reinsurance Company (Canada)

Autres mandats

Administrateur : Bolloré, Dassault Aviation, Dexia SA (Belgique), Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)

Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest NV (Pays-Bas)

Censeur : Financière Acofi SA, Gimar Finance & Cie SCA

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil économique et social, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Comité des entreprises d'assurance

Président : Conseil d'administration du Siècle, Cercle de l'Orchestre de Paris

Vice-Président : Reinsurance Advisory Board

Conseiller général du Conference Board

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2007 :

Président-Directeur Général de SCOR

Président : Scor Global Life SE, Scor Global P & C SE, Scor Global Life US Re Insurance Company (États-Unis), Scor Holding (Switzerland) AG. (Suisse), Scor Reinsurance Company (États-Unis), Scor US Corporation (États-Unis)

Administrateur : Bolloré, Cogedim SAS, Dassault Aviation, Dexia SA (Belgique), Invesco Plc (Grande-Bretagne), Scor Canada Reinsurance Company (Canada)

Membre du Conseil de surveillance : Fondation du Risque

Responsable permanent de Fergascor dans SA

Communication & Participation
Censeur : Financière Acofi (ex FDC SA), Gimar Finance & Cie SCA

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil Économique et Social, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève, Comité des entreprises d'assurance, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale
 Conseiller général de Conference Board

2006 :

Président-Directeur Général de SCOR

Président : Scor Global Life, Scor Italia Riassicurazioni S.p.a (Italie), Scor Life US Re Insurance (États-Unis), Scor Reinsurance Company (États-Unis), Scor US Corporation (États-Unis)

Administrateur : Bolloré Investissement SA, Dassault Aviation, Amvescap Plc (Grande-Bretagne), Cogedim SAS, Dexia SA (Belgique), Scor Canada Reinsurance Company (États-Unis)

Membre du Conseil de surveillance : Scor Deutschland (Allemagne)

Représentant permanent : Fergascor dans SA
 Communication & Participation

Censeur : FDC SA, Gimar Finance & Cie SCA
Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil Économique et Social, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève, Comité des entreprises d'assurance, Conseiller général de Conference Board

2005 :

Président-Directeur Général de SCOR

Président : Scor Vie
Administrateur : Bolloré Investissement SA, Dassault Aviation, Amvescap Plc (Grande-Bretagne), Cogedim SAS, Dexia SA (Belgique)

Représentant permanent : Fergascor dans SA
 Communication & Participation
Censeur : FDC SA, Gimar Finance & Cie

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil Économique et Social, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève, Comité des entreprises d'assurance

2004 :

Président-Directeur Général de SCOR

Président : Scor Vie
Administrateur : Bolloré Investissement SA, Dassault Aviation, Amvescap Plc (Grande-Bretagne), Cogedim SAS, Dexia (Belgique)

Représentant permanent : Fergascor dans SA
 Communication & Participation
Censeur : FDC SA, Gimar Finance & Cie

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil Économique et Social, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2008.

Jean-François LEPETITFonction principale ⁽¹⁾ : *Président du Conseil national de la comptabilité*

Né le 21 juin 1942

Dates de début et de fin de mandat : 21 mai 2008 – AG 2011

Date du 1^{er} mandat : 5 mai 2004Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 7 500Adresse professionnelle : 30, boulevard Diderot
75572 PARIS Cedex 12,
FRANCE**Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾****Administrateur** : Smart Trade Technologies S.A., Shan S.A.**Membre** : Board de la QFCRA - Qatar Financial Center Regulatory Authority- (Doha), Collège de l'Autorité des Marchés Financiers**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2007 :****Administrateur** : Smart Trade Technologies SA,
Shan SA**Membre** : Board de la QFCRA- Qatar Financial Center
Regulatory Authority- (Doha), Collège de l'Autorité des
Marchés Financiers**2006 :****Administrateur** : Smart
Trade Technologies SA,
Shan SA**Président** de l'Advisory
Board de l'EDHEC Desk
and Asset Management
Research Center**Professeur** associé à
l'EDHEC**Membre** du Board
de la QFCRA- Qatar
Financial Center
Regulatory Authority-
(Doha)**2005 :****Administrateur**
de Smart Trade
Technologies SA**2004 :**

Néant

Laurence PARISOTFonction principale ⁽¹⁾ : *Vice-Présidente du Conseil d'administration de IFOP SA*

Née le 31 août 1959

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2006 – AG 2009

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2006Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 360Adresse professionnelle : 6/8 rue Eugène-Oudiné
75013 PARIS, FRANCE**Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾****Présidente** : Mouvement des Entreprises de France
(MEDEF)**Administrateur** : Coface SA**Membre du Conseil de surveillance** : Michelin**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2007 :****Présidente du Conseil
d'administration** de IFOP SA**Présidente** : Mouvement des
Entreprises de France (MEDEF)**Administrateur** : Coface SA**Membre du Conseil de
surveillance** : Michelin**2006 :****Présidente** : Mouvement des
Entreprises de France (MEDEF)**Présidente du Conseil
d'administration** : IFOP SA**Membre du Conseil de
surveillance** : Michelin**2005 :**

Néant

2004 :

Néant

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.⁽²⁾ Au 31 décembre 2008.

Hélène PLOIX

Fonction principale ⁽¹⁾ : *Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS*

Née le 25 septembre 1944
Dates de début et de fin de mandat : 21 mai 2008 – AG 2011
Date du 1^{er} mandat : 21 mars 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 1 371
Adresse professionnelle : 162, rue du Faubourg
Saint Honoré
75008 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾

Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas)
Représentant permanent : Pechel Industries Partenaires dans Ypso Holding (Luxembourg)
Membre du Conseil de surveillance : Publicis Groupe
Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile
Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p>2007 : Présidente de Pechel Industries SAS, de Pechel Industries Partenaires SAS et de Pechel Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas) Membre du Conseil de surveillance : Publicis Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies</p>	<p>2006 : Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS Administrateur : Lafarge, Boots Group plc (Grande-Bretagne), Ferring SA (Suisse) Membre du Conseil de surveillance : Publicis Représentante de Pechel Industries et de Pechel Industries Partenaires SAS dans diverses sociétés Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies</p>	<p>2005 : Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS Administrateur : Lafarge, Boots Group plc (Grande-Bretagne), Ferring SA (Suisse) Membre du Conseil de surveillance : Publicis Représentante de Pechel Industries dans diverses sociétés Gérante de Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies</p>	<p>2004 : Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS Administrateur : Lafarge, Boots Group plc (Grande-Bretagne), Ferring SA (Suisse) Membre du Conseil de surveillance : Publicis Représentante de Pechel Industries dans diverses sociétés Gérante de Hélène Ploix SARL Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies</p>
--	--	---	--

Baudouin PROT

Fonction principale ⁽¹⁾ : *Administrateur Directeur Général de BNP Paribas*

Né le 24 mai 1951
Dates de début et de fin de mandat : 21 mai 2008 – AG 2011
Date du 1^{er} mandat : 7 mars 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 118 311
Adresse professionnelle : 3 rue d'Antin
75002 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾

Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse)
Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p>2007 : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française</p>	<p>2006 : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) Président : Association Française des Banques</p>	<p>2005 : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas Administrateur : Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil de surveillance : Accor Président : Fédération Bancaire Française</p>	<p>2004 : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas Administrateur : Veolia Environnement, Erbé (Belgique), Pargesa (Belgique) Membre du Conseil de surveillance : Pinault-Printemps-Redoute Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil de surveillance : Accor</p>
--	---	---	--

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2008.

Louis SCHWEITZERFonction principale ⁽¹⁾ : **Président du Conseil d'administration de Renault**

Né le 8 juillet 1942

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2007 – AG 2010

Date du 1^{er} mandat : 14 décembre 1993Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 6 255Adresse professionnelle : 8-10, avenue Émile Zola
92109 BOULOGNE-BILLANCOURT
CEDEX FRANCE**Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾****Président du Conseil d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne)**Président du Conseil de surveillance** : Le Monde & Partenaires Associés (SAS), Le Monde SA, Société Éditrice du Monde**Administrateur** : L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède)**Président** : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Quai Branly**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2007 :****Président du Conseil d'administration** de Renault**Président du Conseil****d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne)**Vice-Président du Conseil de surveillance** : Philips (Pays-Bas)**Administrateur** : Électricité

de France, L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède)

Président : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly**2006 :****Président du Conseil d'administration** de Renault**Président du Conseil****d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne)**Vice-Président du Conseil de surveillance** : Philips (Pays-Bas)**Administrateur** : Électricité

de France, L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède)

Président : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly**2005 :****Président du Conseil d'administration** de Renault**Président du Conseil****d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne)**Vice-Président du Conseil de surveillance** : Philips

(Pays-Bas)

Administrateur : Électricité

de France, L'Oréal, Veolia Environnement, AB VOLVO (Suède)

Président : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly**2004 :****Président-Directeur Général** de Renault**Président du Directoire** :Renault-Nissan BV (Pays-Bas)
Administrateur : Électricité de France, Veolia Environnement, AB VOLVO (Suède), AstraZeneca (Grande-Bretagne)**Membre du Conseil de surveillance** : Philips (Pays-Bas)**Membre du Conseil Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly**Daniela WEBER-REY**Fonction principale ⁽¹⁾ : **Associée chez Clifford Chance, Francfort**

Né le 18 novembre 1957

Dates de début et de fin de mandat : 21 mai 2008 – AG 2011

Date du 1^{er} mandat : 21 mai 2008Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 850Adresse professionnelle : Mainzer Landstrasse 46
D 60325 - FRANKFURT AM MAIN
ALLEMAGNE**Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾****Membre** : Groupe consultatif sur le gouvernement d'entreprise et le droit des sociétés de la Commission Européenne, Groupe d'experts « Removing obstacles to cross-border investments » de la Commission Européenne, Commission gouvernementale du Code allemand de Gouvernement d'Entreprise**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)*⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.⁽²⁾ Au 31 décembre 2008.

AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

2

Jean-Laurent BONNAFE
Fonction principale ⁽¹⁾ : *Directeur Général délégué de BNP Paribas*

Né le 14 juillet 1961

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 12 853

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾

Administrateur : Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

Georges CHODRON DE COURCEL
Fonction principale ⁽¹⁾ : *Directeur Général délégué de BNP Paribas*

Né le 20 mai 1950

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 70 050

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾

Président : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA (Suisse)

Administrateur : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, BNP Paribas ZAO (Russie), Erbé SA (Belgique), Scor Holding (Switzerland) AG (Suisse), Verner Investissements SAS

Membre du Conseil de surveillance : Lagardère SCA

Censeur : Exane, Safran, Scor SA

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2007 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas

Président : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA (Suisse)

Administrateur : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas ZAO (Russie), Erbé SA (Belgique), Scor Holding (Switzerland) AG (Suisse), Verner Investissements SAS

Membre du Conseil de surveillance : Lagardère SCA

Censeur : Exane, Safran, Scor SA

2006 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas

Président : BNP Paribas Énergis SAS, Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA (Suisse), BNP Paribas UK Holdings Limited (Royaume-Uni)

Administrateur : Alstom, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas ZAO (Russie), Verner Investissement SAS, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, Erbé SA (Belgique)

Membre du Conseil de surveillance : Lagardère SCA

Censeur : Exane, Safran, Scor SA

2005 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas

Administrateur : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, Erbé SA (Belgique)

Membre du Conseil de surveillance : Lagardère SCA

Censeur : Safran, Scor SA, Scor Vie

2004 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas

Administrateur : Alstom, Bouygues, Nexans, Erbé SA (Belgique)

Membre du Conseil de surveillance : Lagardère SCA, Sagem SA

Censeur : Scor SA, Scor Vie

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2008.

Jean CLAMON

Fonction principale ⁽¹⁾ : *Directeur Général délégué* de BNP Paribas jusqu'au 31.08.2008*Délégué Général à compter du 01.09.2008*

Né le 10 septembre 1952

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 51 729Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS, FRANCE**Mandats au 31 août 2008 ⁽¹⁾****Administrateur** : Arval Service Lease, BNP Paribas Lease Group, *Banca Nazionale del Lavoro (Italie)*, Cetelem, *Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique)*, *Erbé SA (Belgique)*, Partecis**Vice-Président du Conseil de surveillance** : *Fonds de Garantie des Dépôts***Membre du Conseil de surveillance** : Galeries Lafayette, *Euro Securities Partners SAS***Représentant de BNP Paribas** : UCB**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2007 :****Directeur Général délégué**
de BNP Paribas**Administrateur** : Arval Service Lease, BNP Paribas Lease Group, *Banca Nazionale del Lavoro (Italie)*, *Cassa di Risparmio di Firenze (Italie)*, Cetelem, *Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique)*, *Erbé SA (Belgique)*, Partecis**Membre du Conseil de surveillance** : Galeries Lafayette, Euro Securities Partners SAS**Représentant de BNP Paribas** : UCB**2006 :****Directeur Général délégué**
de BNP Paribas**Administrateur** : Arval Service Lease, BNP Paribas Lease Group, *Banca Nazionale del Lavoro (Italie)*, *Cassa di Risparmio di Firenze (Italie)*, Cetelem, *Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique)*, *Erbé SA (Belgique)*, Partecis**Membre du Conseil de surveillance** : Galeries Lafayette, Euro Securities Partners SAS**2005 :****Directeur Général délégué**
de BNP Paribas**Administrateur** : Cassa di Risparmio di Firenze (Italie), *Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique)*, *Erbé SA (Belgique)***Membre du Conseil de surveillance** : Galeries Lafayette, Euro Securities Partners SAS**2004 :****Directeur Général délégué**
de BNP Paribas**Administrateur** : Euro Securities Partners, Cassa di Risparmio di Firenze (Italie), *Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique)*, *Erbé (Belgique)***Membre du Conseil de surveillance** : Fonds de Garantie des Dépôts⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.⁽²⁾ Au 31 décembre 2008.

RÉMUNÉRATIONS

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2008

Voir partie 4.5 États Financiers consolidés– Note 8.d. – Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux .

LES JETONS DE PRÉSENCE

Voir Rapport du Président.

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Options de souscription d'actions consenties aux salariés non-mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé/Options levées par les salariés non-mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes :

	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	prix moyen pondéré (en euros)	Dates d'attribution	
Options consenties en 2008 (10 plus gros montants attribués)	436 400	66,10	18/04/2008	
Options levées en 2008 (10 salariés)	163 563	43,2	13/05/1998	41 413
			22/12/1999	32 281
			15/05/2001	32 466
			31/05/2002	11 500
			21/03/2003	35 813
			24/03/2004	10 090

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DÉCLARÉES SUR LE TITRE BNP PARIBAS

Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-8-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société, visées aux articles 223-22 à 223-26 du Règlement général de l'AMF, réalisées au cours de l'exercice 2008 et déclarables au sens de la réglementation de l'AMF.

Nom et Prénom Qualité	Opérations réalisées	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations (en euros)
PEBEREAU Michel ^(*) Président du Conseil d'administration de BNP Paribas	Par une personne liée	Actions BNP Paribas	Cession de 7 500 actions	1	480 000,0
PROT Baudouin ^(*) Administrateur – Directeur Général de BNP Paribas	Par une personne liée	Actions BNP Paribas	Cession de 10 450 actions	4	718 926,0
LEPETIT Jean-François ^(**) Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 6 675 actions	1	246 641,3
WEBER-REY Daniela Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 850 actions	1	55 165,0

^(*) Hors exercices de stock-options, qui sont détaillés dans les annexes des États Financiers 8.d.

^(**) Acquisition par exercice d'options consenties par la Banque Nationale de Paris le 13 mai 1998 à Jean-François LEPETIT, avant la nomination de celui-ci comme administrateur de BNP Paribas.

2.2 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE BNP PARIBAS

Les informations qui suivent sont établies en application de l'article L. 225-37 modifié ⁽¹⁾ du Code de commerce et de l'article L 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Elles se réfèrent au Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), notamment à son article 222-9-11 et, si approprié, à l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 ainsi qu'au guide d'élaboration du Document de référence publié le 27 janvier 2006 par l'AMF, à la loi du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire et au rapport de l'AMF du 27 novembre 2008 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Pour l'élaboration du présent rapport du Président, le Conseil d'administration de BNP Paribas a décidé de se référer volontairement au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 résultant de la consolidation du rapport de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Cette décision a été rendue publique le 6 novembre 2008.

Le présent rapport fait également référence, le cas échéant et à titre indicatif, au document intitulé « Enhancing corporate governance for banking organisations » publié en février 2006 par le Comité de Bâle pour la supervision bancaire.

1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le règlement intérieur du Conseil d'administration

- Le règlement intérieur définit et détermine les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ⁽²⁾. Adopté dès 1997 par le Conseil d'administration de l'ex-BNP, il est depuis lors périodiquement mis à jour afin d'être en conformité avec les lois, règlements et recommandations de place en vigueur, et d'être adapté en fonction des meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise, retenues comme servant l'intérêt des actionnaires de la société et compatibles avec les lois et règlements applicables en France.

- Le règlement intérieur précise les missions du Conseil d'administration ; il définit l'organisation des séances, les objectifs et les modalités de l'information des administrateurs et de l'évaluation périodique du Conseil. Il détermine les missions des Comités spécialisés du Conseil, leur composition, leur mode de fonctionnement, ainsi que les conditions et modalités d'attribution des jetons de présence. Il énonce les règles de comportement attendues de l'administrateur. Les extraits significatifs du règlement intérieur figurent dans le texte du présent rapport.
- Selon le règlement, le Conseil d'administration est une instance collégiale ⁽³⁾ qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.
- Sur proposition du Directeur Général, le Conseil détermine la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.
- Il décide du cumul ou de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ⁽⁴⁾. Il désigne les mandataires sociaux. Il propose les candidatures d'administrateurs, pour des mandats d'une durée de trois ans. Il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général. Il approuve le projet de rapport du Président.
- Il procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué ad hoc, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes, à l'examen et à l'arrêtés des comptes, à la communication aux actionnaires et au marché d'une information financière de qualité ⁽⁵⁾.

La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

- En présentant aux actionnaires réunis en Assemblée Générale le 14 mai 2003 le principe de la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général, le Président a affirmé la volonté de BNP Paribas de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise, tout en mettant en œuvre, dans la transparence et la continuité, le processus de relève de la Direction Générale.

⁽¹⁾ Modifié par l'article 26 de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire.

⁽²⁾ AMF : guide d'élaboration du Document de référence : interprétation n° 3.

⁽³⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 1).

⁽⁴⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 3).

⁽⁵⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 2).

- Le Président organise et dirige les travaux du Conseil. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux de BNP Paribas. En étroite collaboration avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics aux niveaux national et international. Il n'exerce aucune responsabilité exécutive.
- Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société (voir Limitation des pouvoirs du Directeur Général page 59). Il a autorité sur l'ensemble du Groupe, les responsables de pôles, de métiers, de territoires et de fonctions. Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne mises en place et de l'ensemble des informations requises à ces titres par la loi.

Le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale des actionnaires

- L'organisation et le déroulement de l'Assemblée Générale figurent dans la partie « BNP Paribas et ses actionnaires » du Document de référence.
- Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 a renouvelé les mandats de Mme Suzanne Berger Keniston, de MM. François Grappotte et Jean-François Lepetit, de Mme Hélène Ploix et de M. Baudouin Prot. Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale a également nommé Mme Daniela Weber-Rey en qualité d'administrateur. Tous les administrateurs étaient présents lors de cette Assemblée des actionnaires.

La composition du Conseil

- À l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2008, le Conseil d'administration se compose de quinze membres, dont treize nommés par les actionnaires et deux élus par les salariés. La composition détaillée du Conseil est reprise dans la partie 2.1 du Document de référence.

L'indépendance des administrateurs

- Le Conseil, après examen de leur situation personnelle par le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, a considéré que répondaient aux critères d'indépendance selon les recommandations de place : M. Claude Bébéar, Mme Suzanne Berger Keniston, MM. François Grappotte, Alain Joly, Denis Kessler et Jean-François Lepetit, Mmes Laurence Parisot, Hélène Ploix et Daniela Weber-Rey, soit neuf administrateurs. Après avoir procédé à son évaluation, le Conseil d'administration avait considéré, en proposant le renouvellement du mandat de M. Louis Schweitzer à l'Assemblée Générale du 15 mai 2007, que le critère de perte d'indépendance liée à l'exercice d'un mandat d'administrateur depuis plus de douze ans ne s'appliquait pas à sa personne.
- Trois administrateurs nommés par les actionnaires, MM. Michel Pébereau, Président non exécutif du Conseil, Baudouin Prot, Administrateur-Directeur Général, et Jean-Louis Beffa, ont été considérés comme ne répondant pas aux critères de place définissant l'administrateur indépendant.
- Les deux administrateurs élus par les salariés, MM. Patrick Auguste et Jean-Marie Gianno, ne sont pas reconnus comme indépendants selon les critères de place, en dépit de leur statut et de leur mode d'élection qui constituent une garantie d'indépendance.
- L'appréciation de l'indépendance des administrateurs se réfère à la définition qu'en donne le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF : « un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».
- Hors certains de ceux qui en sont les salariés, les administrateurs de BNP Paribas ont déclaré – au titre des diligences d'application de la norme comptable International Accounting Standards IAS 24 – n'entretenir aucune relation financière avec BNP Paribas SA ou une société du Groupe.
- Le règlement intérieur du Conseil définit un certain nombre de règles de conduite des administrateurs citées ci-après au point 5 « Gouvernement d'entreprise », qui visent à favoriser l'exercice indépendant et responsable de leur mandat.

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance proposés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF :

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
M. PEBEREAU	x	o	o	o	o	x	o
P. AUGUSTE	x	o	o	o	o	x	o
C. BEBEAR	o	o	o	o	o	o	o
J.L. BEFFA	o	x	o	o	o	x	o
S. BERGER	o	o	o	o	o	o	o
J.M. GIANNO	x	o	o	o	o	o	o
F. GRAPPOTTE	o	o	o	o	o	o	o
A. JOLY	o	o	o	o	o	o (*)	o
D. KESSLER	o	o	o	o	o	o	o
J.F. LEPETIT	o	o	o	o	o	o	o
L. PARISOT	o	o	o	o	o	o	o
H. PLOIX	o	o	o	o	o	o	o
B. PROT	x	o	o	o	o	o	o
L. SCHWEITZER	o	o	o	o	o	x (**)	o

Légende :

« o » représente un critère respecté d'indépendance selon AFEP-MEDEF.

« x » représente un critère non satisfait d'indépendance selon AFEP-MEDEF.

Critère 1 : Statut de salarié ou de mandataire social au cours des cinq années précédentes.

Critère 2 : Existence ou non de mandats croisés.

Critère 3 : Existence ou non de relations d'affaires significatives.

Critère 4 : Existence de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Critère 7 : Statut de l'actionnaire important.

(*) Ce critère s'applique à l'expiration du mandat au cours duquel l'administrateur aura dépassé la durée de 12 ans – Code AFEP-MEDEF.

(**) Cf. commentaire ci-dessus paragraphe « La composition du Conseil ».

L'activité du Conseil et des Comités en 2008

- Le Conseil d'administration s'est réuni à treize reprises en 2008 dont 6 fois sur convocation exceptionnelle (résultats estimés au 31 décembre 2007, Plan Global d'Intéressement en actions en 2008, évolution de la Direction Générale, projet d'acquisition de Fortis). La participation moyenne aux séances du Conseil a été de 90 %.
- Le Comité des comptes s'est réuni à cinq reprises avec une participation de 100 %.

- Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité s'est réuni cinq fois avec une participation de 93 %.
- Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité ont tenu une session commune ; tous les membres étaient présents.
- Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni trois fois avec une participation de 78 %.
- Le Comité des rémunérations s'est réuni cinq fois avec une participation de 87 %.

► ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2008

Administrateur	Séances du Conseil		Séances des Comités		Ensemble des séances		
	1	2	1	2	1	2	3
M. PEBEREAU	13	13			13	13	100 %
P. AUGUSTE	12	13	5	5	17	18	94 %
C. BEBEAR	12	13	1	3	13	16	81 %
J.L. BEFFA	10	13	3	5	13	18	72 %
S. BERGER	9	13			9	13	69 %
J.M. GIANNO	12	13	4	5	16	18	89 %
F. GRAPPOTTE	13	13	10	10	23	23	100 %
A. JOLY	12	13	5	5	17	18	94 %
D. KESSLER	12	13	5	5	17	18	94 %
J.F. LEPETIT	13	13	5	5	18	18	100 %
L. PARISOT	8	13	3	3	11	16	68 %
H. PLOIX	13	13	5	5	18	18	100 %
B. PROT	13	13			13	13	100 %
L. SCHWEITZER	13	13	5	5	18	18	100 %
D. WEBER-REY (*)	6	7			6	7	85 %
Moyenne		90 %		91 %			

La colonne 1 recense les présences en séance.

La colonne 2 recense le nombre de séances.

La colonne 3 indique le taux d'assiduité individuel.

(*) Daniela Weber-Rey a été nommée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2008.

Extrait du règlement intérieur du Conseil d'administration : missions du Conseil d'administration

« Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.

À ces fins :

Il détermine, sur proposition du Directeur Général, la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il décide du cumul ou de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Il désigne les mandataires sociaux, pour des mandats d'une durée de trois ans.

Il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

Il approuve le projet de rapport du Président joint au rapport de gestion.

Il procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué ad hoc : aux contrôles

et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes, à l'examen et à l'arrêt des comptes, à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Le Président, ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions, lui soumet, au moins une fois par an, les projets de budget de rapport de gestion, ainsi que les projets des divers rapports légaux et réglementaires.

Il lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation (hors opérations de portefeuille) supérieur à ce seuil. Il lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite.

Toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil.

Dans la mesure où le Conseil d'administration lui a délégué les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations ainsi qu'à l'émission de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de BNP Paribas, le Président, ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions, rend compte, selon la même périodicité, de l'émission desdits emprunts ou titres. »

Extrait du règlement intérieur du Conseil d'administration : le Président du Conseil d'administration

« Dans les relations avec les autres organes de la Société et vis-à-vis de l'extérieur, le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom, sauf circonstances exceptionnelles, et hormis mission particulière ou mandat spécifique confié à un autre administrateur.

En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, aux plans national et international.

Il veille au maintien de la qualité des relations avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale.

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre, aux meilleurs niveaux, les principes du gouvernement d'entreprise.

Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP Paribas.

Avec le concours du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, et sous bénéfice de l'approbation du Conseil et de l'Assemblée Générale des actionnaires, il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré, et de gérer les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations dont celui-ci a à connaître.

Il organise les travaux du Conseil d'administration. Il fixe le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil et le convoque.

Il veille à la bonne organisation des travaux du Conseil de manière à en promouvoir le caractère décisionnaire et constructif. Il anime les travaux du Conseil et coordonne ses travaux avec ceux des Comités spécialisés.

Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la Société et notamment sa stratégie.

Il s'assure que les administrateurs extérieurs à la Société aient une bonne connaissance de l'équipe de Direction.

Il veille à maintenir une relation étroite et confiante avec le Directeur Général. Il lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives.

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de le mettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent.

Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général et les autres membres de la Direction Générale des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment : stratégie, organisation, projets d'investissement et de désinvestissement, opérations financières, risques, États Financiers.

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Il peut demander au Directeur Général toute information propre à éclairer le Conseil et ses Comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil et du Comité des comptes.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil, et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la Société au fonctionnement des Comités spécialisés.

Il s'assure en outre que les administrateurs participent effectivement aux travaux du Conseil, avec assiduité, compétence et loyauté.

Il rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général. »

2. STRATÉGIE

Sur proposition de la Direction Générale, qui en présente les éléments essentiels au terme d'un processus interne formalisé, le Conseil d'administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas ⁽¹⁾. Il examine et décide les opérations d'importance stratégique conformément aux dispositions de son règlement intérieur ⁽²⁾ ; il veille à la mise en œuvre des objectifs qu'il a approuvés, notamment lors des délibérations sur les comptes et les budgets. Le Conseil est régulièrement informé de la situation de liquidité ainsi que des engagements du Groupe ⁽³⁾.

En 2008, le Conseil a consacré une part très importante de son activité à la réflexion sur les conséquences de la crise et à la définition des actions et des adaptations nécessaires aussi bien en termes d'activités qu'en matière de gestion de capital, de liquidité, de contrôle des risques et de maîtrise des coûts. Il s'est réuni, comme les années précédentes, pour un séminaire stratégique au cours duquel il a approfondi chacun de ces sujets et approuvé les orientations proposées pour l'ensemble du Groupe et pour chacun de ses pôles d'activités.

Au cours de ses séances, le Conseil a examiné plusieurs projets d'investissement ⁽⁴⁾ s'inscrivant dans la stratégie du Groupe, notamment le projet de prise de contrôle des activités de Fortis en Belgique et au

⁽¹⁾ La vocation stratégique du Groupe fait l'objet du 1^{er} principe formulé en février 2006 par le Comité de Bâle. Elle entre également dans le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF 2008 (point 4).

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 4).

⁽³⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 4).

⁽⁴⁾ Conformément aux règlements internes du Conseil d'administration, tous les projets d'investissement ou de désinvestissement supérieur à 250 millions d'euros requièrent l'autorisation préalable du Conseil.

Luxembourg ainsi que de ses activités bancaires internationales. Le Conseil n'a été saisi d'aucun projet stratégique qui se serait situé hors des orientations définies et aurait dû, de ce fait, faire l'objet d'une approbation préalable, conformément à son règlement intérieur ⁽¹⁾. Il a fait le point de la réorganisation de certaines activités du Groupe, notamment dans le domaine du crédit à la consommation en Europe.

- Le Conseil a régulièrement fait le point des négociations ou de la mise en œuvre des projets d'investissement qu'il avait précédemment évoqués ou approuvés. Il a notamment, à ce titre, été régulièrement informé du projet de prise de contrôle des activités de Fortis dont il a délibéré au cours de cinq séances successives dont deux convoquées de manière extraordinaire.
- Il a pris, à plusieurs reprises, connaissance des résultats portant sur la comparaison des performances des pôles avec celles de leurs principaux concurrents.
- Le Conseil a approuvé, le 1^{er} juillet 2008, une importante évolution de la Direction Générale destinée à rassembler, à compter du 1^{er} septembre 2008, toutes les activités de banque de détail sous une responsabilité unique. Il a également approuvé le 16 décembre 2008 les mesures mises en œuvre dans les activités de Corporate and Investment Banking du fait des conditions de marché extrêmement défavorables et du contexte devenu durablement difficile.

3. CONTRÔLE INTERNE, RISQUES ET CONFORMITÉ

Le Conseil d'administration a tiré, dès 1994, les conséquences de l'importance de la gestion des risques et du contrôle interne ⁽²⁾ dans les activités bancaires en créant un Comité de contrôle interne et des risques, découplant ainsi entre ce Comité et le Comité des comptes les attributions habituellement dévolues au Comité d'audit. En 2007, le Conseil a élargi la mission du Comité de contrôle interne et des risques à toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle. Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité remplit ses missions de manière indépendante et complémentaire du Comité des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et le Comité des comptes se réunissent au moins une fois l'an pour traiter de sujets relevant de la politique des risques et de provisionnement de BNP Paribas. La composition de ces deux Comités et les travaux qu'ils réalisent respectivement dans le domaine du contrôle interne, des risques et de la conformité d'une part, du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière d'autre part, visent à répondre aux fortes exigences des disciplines bancaires et prudentielles, que celles-ci procèdent de dispositions définies par les régulateurs ou de règles que s'impose BNP Paribas pour la qualité de son contrôle interne et de sa politique de risque ⁽³⁾.

En 2008, sur le rapport du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité œuvrant sur la base des informations délivrées par la Direction Générale, le Conseil a traité des sujets suivants :

- il a régulièrement été informé et débattu des développements de la crise qui s'est déclarée pendant l'été 2007, amplifiée tout au long de l'année 2008, et aggravée après la faillite de Lehman Brothers ;

- le Conseil a pris connaissance de la politique générale du Groupe en matière de risque de crédit, de risque de marché et de risque de contrepartie. Sur la proposition de la Direction Générale, il a décidé d'adapter aux conditions de marché la limite de Valeur à Risque (VaR) qu'il avait antérieurement autorisée. Il a été informé du résultat des mesures de risques ainsi que des méthodes de simulation des situations de crise ;
- il a été informé de la répartition des engagements par secteur d'activité et zone géographique, ainsi que de la concentration des grands risques au regard des normes prudentielles. Il a régulièrement pris connaissance de l'exposition de la banque dans les domaines afférents à la crise. Il a entendu, pendant l'été, la Direction Générale présenter une comparaison des ajustements spécifiques à la crise concernant plusieurs banques internationales ;
- le Conseil a été régulièrement informé de la situation qui prévalait sur les marchés de la liquidité et des mesures prises par BNP Paribas pour accroître la base et la sécurité de son financement ;
- il a pris connaissance des résultats du contrôle interne et des moyens qui lui sont affectés. Il a reçu communication du projet de rapport pour l'exercice 2007 sur la mesure et la surveillance des risques ainsi que des projets de rapport sur la conformité, le contrôle permanent et le contrôle périodique. Il a été informé de l'état d'avancement des actions conduites par la Direction Générale pour passer en revue les processus destinés à assurer le contrôle et la sécurité des opérations de marché ;
- le Conseil a approuvé, à l'occasion de l'évolution de la Direction Générale, les mesures destinées à renforcer la coordination du contrôle interne ;
- il a entendu le Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sur le résultat des contrôles périodiques rapporté par l'Inspection Générale de la banque et le suivi de l'application des préconisations formulées par celle-ci ainsi que sur le reporting du contrôle permanent. Il a adopté un projet, conforme au règlement CRBF n° 97-02 et à la Charte d'audit interne, conduisant à centraliser le contrôle périodique de plusieurs filiales au sein du dispositif de contrôle périodique du Groupe ;
- le Conseil a été informé des travaux communs du Comité des comptes et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sur la gestion et la couverture comptable du risque de contrepartie sur instruments financiers, sur les principaux risques issus de la crise financière et sur les principes de fonctionnement des conduits ;
- il a entendu le compte rendu, présenté par le Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, des audits, hors la présence de la Direction Générale, de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, du responsable du contrôle permanent et de la conformité, du responsable d'Asset and Liabilities Management et du responsable de Group Risk Management dont la compétence recouvre l'ensemble de la politique de risque du Groupe ;
- le Conseil a pris régulièrement connaissance des comptes rendus présentés par le Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, des relations et des échanges de correspondances avec les régulateurs, en France et à l'étranger, tels qu'ils ont été rapportés par la Direction Générale ;
- les comptes rendus des réunions du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sont communiqués aux administrateurs lors de la première séance du Conseil suivant leur approbation par le Comité.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 4).

⁽²⁾ « Board of directors approves (...) the overall risk policy and risk management procedures (...) meet regularly with senior management and internal audit to review policies... ». Enhancing corporate governance for banking organisations – 1^{er} principe – février 2006.

⁽³⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 2).

4. BUDGET, COMPTES ET RÉSULTATS, GESTION ET INFORMATION FINANCIÈRES

- **Budget.** Conformément à sa pratique usuelle, le Conseil a examiné et approuvé, lors de sa dernière séance ordinaire de l'année, le budget 2009 présenté par la Direction Générale pour l'ensemble du Groupe, de ses pôles et de ses principaux métiers. Il a débattu à cette occasion de l'environnement économique et financier dans lequel ce budget serait mis en œuvre.
- **Comptes et résultats.** Les États Financiers du Groupe et de BNP Paribas SA, comptes et résultats du 4^e trimestre 2007, des trois premiers trimestres 2008, du premier semestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2008 présentés par la Direction Générale, ont été examinés et approuvés en tant que de besoin par le Conseil dont les travaux portent sur l'ensemble du Groupe consolidé ainsi que sur chacun de ses pôles et de ses principaux métiers.

Le Conseil a pris connaissance, sur les résultats de la période, des conclusions du Comité des comptes et du collège des trois Commissaires aux comptes ⁽¹⁾ qui assistent de plein droit aux séances traitant des résultats et des comptes.

Sur le rapport conjoint des Commissaires aux comptes et de la Direction Générale, il a examiné et approuvé les choix significatifs liés à l'application des principes comptables qui lui ont été présentés. Il a, dans ce cadre, été informé de l'application faite par la banque, pour l'établissement de ses comptes au 30 septembre 2008, des mesures de clarification des règles comptables communiquées par la Securities and Exchange Commission (SEC) et le Financial Accounting Standards Board (FASB), ainsi que de sa décision de ne pas appliquer au 3^e trimestre 2008 l'amendement de la norme IAS 39.

Le Conseil a été régulièrement informé de l'impact direct et indirect de la crise financière sur les revenus et sur le coût du risque de BNP Paribas.

Il a également été informé par le Comité des comptes, œuvrant sur la base des informations présentées par la Direction Générale, de la synthèse des points de contrôle interne comptable relevés par les entités du Groupe dans le cadre de la procédure de certification destinée à assurer la fiabilité des données de la liasse de consolidation.

Le Conseil a entendu le compte rendu, présenté par le Président du Comité des comptes, des auditions, hors la présence de la Direction Générale, des Commissaires aux comptes et du responsable de Finances-Développement Groupe.

- **Gestion Financière.** Le Conseil a été informé des principes méthodologiques ayant conduit à la détermination du ratio Tier 1 selon les normes Bâle II. Il a reçu régulièrement communication des émissions de titres de créance, des rachats d'actions éventuels et de la rentabilité de la production nouvelle des crédits. Il s'est prononcé sur l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et a approuvé le projet de résolution relatif aux dividendes.

Le Conseil a été informé de la teneur de la convention relative au dispositif de souscription de titres subordonnés par l'État. Il a approuvé l'engagement pris par la banque de ne pas procéder à des rachats d'actions pendant la période de détention de titres souscrits par

l'État, à l'exception des achats permettant d'honorer le programme d'actionnariat salarié et les opérations de gestion courante.

- **Information Financière** ⁽²⁾. Le Conseil a débattu, pendant chaque séance consacrée aux résultats, des projets de communiqué. Il a pris acte de l'application des recommandations du Financial Stability Forum (FSF) sur la communication des expositions sensibles. Le Conseil a approuvé le projet de rapport du Conseil d'administration pour l'année 2007 intégrant les recommandations de place sur les engagements hors bilan et les risques de l'entreprise ainsi que le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Évaluation du Conseil d'administration au titre de 2008

- Le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés a fait l'objet d'une évaluation pour la septième année consécutive ⁽³⁾.
- La méthode utilisée est, comme les années précédentes, celle de l'auto-évaluation sur la base d'un questionnaire anonyme portant sur le fonctionnement d'ensemble et sur les domaines d'activités du Conseil (stratégie, contrôle interne et risques, gestion financière, rémunérations) et de ses quatre Comités (Comité des comptes, Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, Comité des rémunérations). Les administrateurs ont été invités à formuler leurs propositions d'amélioration sur chacun de ces thèmes. Ce questionnaire a été accompagné d'une synthèse de l'étude réalisée par l'AFEP en novembre 2008 sur les rapports annuels 2007, afin de permettre aux administrateurs d'apprécier de manière comparative la façon dont BNP Paribas rend compte de l'application des principes de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.
- Les administrateurs ont formulé une appréciation positive sur le fonctionnement du Conseil. Ils ont notamment souligné la pertinence des sujets abordés, la qualité de l'information présentée, la clarté des présentations stratégiques et la liberté des débats. Les administrateurs ont également relevé la compétence des membres des Comités du Conseil ainsi que la qualité des comptes rendus de leurs travaux. Les souhaits d'amélioration exprimés ont essentiellement porté sur l'approfondissement des travaux du Conseil sur les risques de marché et de liquidité et sur les risques opérationnels, ainsi que sur l'intégration dans sa réflexion stratégique des enseignements qui se dégageront progressivement des bouleversements provoqués par la crise en termes d'enjeux et d'opportunités pour le Groupe.

Suite de l'évaluation du Conseil d'administration au titre de 2007

Les souhaits d'amélioration exprimés par les administrateurs, notamment sur l'élargissement des données comparatives fournies à l'occasion des réflexions stratégiques et sur l'approfondissement des analyses déjà effectuées par le Conseil dans le domaine des risques, ont été mis en

⁽¹⁾ Les cabinets Deloitte et Associés, Mazars et PriceWaterhouseCoopers Audit ont été désignés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration pour la période 2006-2011.

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 2). La notation de l'entreprise par les agences de notation financières figure en tête du document de référence.

⁽³⁾ AMF : guide d'élaboration des documents de référence (janvier 2006). Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 9).

œuvre. Le Conseil a pris connaissance à plusieurs reprises au cours de l'année 2008 de la comparaison des performances des pôles de BNP Paribas avec celles de leurs principaux concurrents. Il a consacré une part très importante de ses débats aux questions relevant des risques, notamment des risques de marché, des risques de liquidité et des risques opérationnels. Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité s'est réuni à cinq reprises pour éclairer le Conseil sur l'évolution de la crise et sur ses conséquences sur les activités de BNP Paribas. Les comptes rendus présentés par le Président du Comité ont systématiquement comporté une partie consacrée aux expositions du Groupe et une partie consacrée à la liquidité des marchés et à la situation de BNP Paribas. La maîtrise des risques et de la liquidité a constitué un chapitre du dossier examiné par le Conseil lors du séminaire stratégique qui s'est tenu en 2008.

Évaluation des administrateurs – Évolution de la composition du Conseil d'administration

Sur le rapport du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, qui a passé en revue la situation de chaque administrateur au regard de l'indépendance d'esprit, de la liberté d'expression et du sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe⁽¹⁾, le Conseil a constaté qu'il disposait, du fait de sa composition et de la personnalité des administrateurs, des compétences, des expériences et de la diversité des points de vue nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Après avoir délibéré de l'implication et de la contribution aux travaux comme aux débats du Conseil de Mmes Suzanne Berger et Hélène Ploix et de MM. François Grappotte et Jean-François Lepetit, et analysé l'indépendance de ces quatre administrateurs au regard des critères retenus par les recommandations AFEP-MEDEF, le Conseil a proposé à l'Assemblée Générale d'adopter une résolution portant renouvellement de leur mandat pour une durée de trois ans. Il a également proposé le renouvellement du mandat de M. Baudouin Prot après avoir procédé à l'évaluation de l'Administrateur-Directeur Général. Enfin, le Conseil a proposé à l'Assemblée Générale une résolution nommant Mme Daniela Weber-Rey comme administrateur de BNP Paribas à compter du 21 mai 2008.

Procédure de sélection des administrateurs⁽²⁾

La procédure de recrutement des administrateurs associe les informations et les appréciations des membres du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et du Président du Conseil d'administration en vue de sélectionner, conformément aux critères définis par le Conseil, les candidatures susceptibles de réunir les qualités personnelles et professionnelles souhaitables pour exercer les fonctions d'administrateur de BNP Paribas.

Évaluation du Président – Évaluation du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués – Évolution de la Direction Générale⁽³⁾

Conformément à la décision qu'il avait prise, à la fin de l'année 2007, le Conseil a consacré une partie d'une de ses séances à l'évaluation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués⁽⁴⁾. Le Conseil a entendu les commentaires du Président sur l'action

conduite par le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués pour le développement de la banque et l'amélioration de son efficacité opérationnelle en 2007. Hors la présence de M. Michel Pébereau, le Conseil a procédé à l'évaluation du Président du Conseil d'administration. À la demande de M. Baudouin Prot et sur la proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, il a nommé M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général délégué, en remplacement de M. Jean Clamon, à compter du 1^{er} septembre 2008 ; il a également approuvé différentes nominations et la composition du Comité Exécutif qui en a résulté.

Conformité au règlement européen RE 809/2004

- À la connaissance du Conseil, les administrateurs ne sont pas dans une situation de conflits d'intérêt ; le règlement intérieur du Conseil leur enjoint en tout état de cause de faire part de « toute situation de conflit d'intérêt même potentiel » et de s'abstenir de « participer au vote de la délibération correspondante ». À la connaissance du Conseil, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil.
- À la connaissance du Conseil, aucun de ses membres n'a été condamné pour fraude « au cours des cinq dernières années au moins », n'a été associé en tant que membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation, « au cours des cinq dernières années au moins ».
- À la connaissance du Conseil, il n'y a pas « d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée » ni à l'encontre des membres du Conseil d'administration, en ce compris le Directeur Général, dont aucun n'a fait l'objet d'une interdiction d'exercer des qualités « au cours des cinq dernières années au moins ».
- Indépendamment des conventions réglementées, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été sélectionné.

Mise en œuvre du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF

Le Conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre les recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et, plus généralement, de confirmer que l'ensemble des recommandations de l'AFEP et du MEDEF constitue le Code de gouvernement d'entreprise auquel BNP Paribas se réfère.

Les constats d'application de ces recommandations en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux figurent dans la note annexe aux États Financiers consolidés n° 8d. Le Conseil a exprimé son intention de faire application des recommandations relatives aux attributions d'options à l'occasion du programme qu'il pourrait éventuellement décider de mettre en œuvre en 2009. En ce qui concerne les dispositions relatives à la cessation du contrat de travail, le Conseil a constaté que le Président ne bénéficiait pas d'un contrat de travail ; il a décidé qu'il serait mis fin au contrat de travail du Directeur Général avant le renouvellement du mandat qui lui a été confié antérieurement au 6 octobre 2008, conformément aux recommandations AFEP-MEDEF publiées à cette date.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 6 et 8).

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 12).

⁽³⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 6).

⁽⁴⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 9).

Le Conseil a approuvé le présent rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Information et formation des administrateurs ⁽¹⁾

- En application du règlement intérieur du Conseil, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin de participer utilement aux réunions du Conseil d'administration et de prendre une décision éclairée, dès lors qu'il s'agit de documents utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil.
- Les administrateurs ont librement accès aux comptes rendus des réunions des Comités du Conseil.
- Les séances des Comités sont mises à contribution pour actualiser, sur des dossiers thématiques correspondant à l'ordre du jour, l'information des administrateurs. En outre, le Conseil est tenu informé de l'évolution des textes de référence en matière de gouvernance, notamment dans les activités bancaires. Lors de la dernière séance annuelle ordinaire du Conseil, les administrateurs ont été informés des périodes pendant lesquelles ils pourront, sauf circonstances particulières, effectuer d'éventuelles transactions sur le titre BNP Paribas en 2009.
- Lors de son entrée en fonction, le nouvel administrateur reçoit une documentation écrite sur le Groupe, ses caractéristiques, son organisation, ses États Financiers récents et un ensemble de références sur les informations disponibles sur les sites internet du Groupe. Le Secrétariat du Conseil lui remet le règlement intérieur et organise à son intention un programme de rencontres de travail avec les responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe, correspondant aux besoins de son mandat et à ses priorités personnelles.

Déontologie de l'administrateur ⁽²⁾

- Selon le règlement intérieur : « l'administrateur accepte les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance. »
- « Il exerce son sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe. »
- « Il a le souci de faire prévaloir le principe de l'intégrité personnelle dans l'exercice de son mandat et d'en respecter les règles. »
- « Il s'engage à mettre son mandat à la disposition du Conseil d'administration en cas de changement significatif dans ses propres fonctions et mandats. »
- « L'administrateur respecte les obligations légales, les recommandations et les règlements de place relatifs aux informations concernant personnellement les administrateurs. »
- « L'administrateur de nationalité américaine doit, à son initiative, ne pas prendre part à certaines délibérations du Conseil compte tenu des obligations réglementaires qui lui sont imposées en raison de sa nationalité. »
- « Étant particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas, il lui est

recommandé de n'effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans les six semaines qui suivent les publications des comptes trimestriels et annuels, ou la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise, sauf s'il dispose pendant cette période d'informations le mettant en situation d'initié au regard de la réglementation boursière. »

- « Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque, y compris aux gestionnaires des titres de son entreprise. »
- « Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la fonction Conformité Groupe et Contrôle Permanent Groupe. »
- « Un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil ou des Comités dont il est membre, doit démissionner. »
- « Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil. Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser des concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président. L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle. »
- « Les administrateurs s'efforcent de participer activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des Comités, et d'assister aux Assemblées Générales d'actionnaires » (cf. paragraphe ci-dessus « Le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale des actionnaires »).
- « En plus du nombre d'actions d'administrateur requis par les statuts, il est recommandé aux administrateurs nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires de détenir à titre personnel un nombre d'actions significatif, leur permettant de disposer d'une participation d'un montant au moins équivalant à une année de jetons de présence » (le nombre d'actions détenues figure dans la notice individuelle des administrateurs).

Rémunération des administrateurs ⁽³⁾

- Les administrateurs extérieurs au Groupe ne reçoivent aucune autre rémunération que les jetons de présence ⁽⁴⁾.
- Le montant individuel des jetons de présence attribués aux membres du Conseil est resté fixé à son niveau de 2005, soit 29 728 euros, dont 14 864 euros soit 50 % au titre de la part fixe et 1 238,67 euros par séance. Le Président du Conseil d'administration ne reçoit pas, en cette qualité, de jeton supplémentaire. Pour tenir compte de leurs sujétions particulières, les administrateurs résidant à l'étranger bénéficient d'un demi-jeton supplémentaire sur la partie fixe.
- Le montant des jetons de présence attribués aux membres des Comités est également resté fixé à son niveau de 2005, soit 5 946 euros dont 2 973 euros pour la part fixe et 594,60 euros par séance. Le Président du Comité des comptes et celui du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité reçoivent une part fixe de 15 000 euros

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 11).

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 12).

⁽³⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 18).

⁽⁴⁾ Administrateurs membres du Groupe : MM. Patrick Auguste, Jean-Marie Gianni, Michel Pébereau, Baudouin Prot.

et une part variable de 1 239 euros par séance. Sur proposition de M. Alain Joly, les jetons de présence qui lui ont été attribués en tant que Président du Comité des nominations et de Président du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations ont été, respectivement de 1 000 euros et de 2 973 euros.

- En vertu des dispositions ci-dessus, le Conseil a décidé d'attribuer aux administrateurs une somme de 523 724 euros au lieu de 498 178 euros en 2007, l'allocation globale fixée par l'Assemblée Générale le 18 mai 2005 étant de 780 000 euros.

6. RÉMUNÉRATIONS

- Sur le rapport du Comité des rémunérations, le Conseil a délibéré sur les rémunérations de MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, mandataires sociaux⁽¹⁾. Conformément à la politique de détermination de la rémunération des mandataires sociaux décrite dans la note annexe aux États Financiers consolidés n° 8d, il a constaté les résultats de l'application des critères quantitatifs, liés à la performance du Groupe, sur la partie correspondante des rémunérations variables au titre de 2007. Il a également apprécié comment les objectifs personnels avaient été atteints au cours du même exercice, après avoir pris connaissance de l'évaluation des performances effectuée, pour chaque mandataire social, par le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations.
- Le Conseil a déterminé le salaire fixe et le bonus de base de M. Jean-Laurent Bonnafé, ainsi que l'obligation à laquelle il est tenu, à compter du 1^{er} septembre 2008, de détention d'actions et de conservation d'actions issues de levées d'options. Cette décision du Conseil a été rendue publique le 6 novembre 2008 conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Le Conseil a également autorisé les éléments de rémunération et avantages dont M. Jean Clamon bénéficiera au titre de son contrat de travail à l'issue de ses fonctions de mandataire social.
- Le Conseil a défini la part fixe des rémunérations ainsi que les modalités de détermination de la part variable pour 2008 en tenant compte des résultats d'une enquête réalisée sur la rémunération des dirigeants de plusieurs banques européennes comparables.

- Ni le Président, ni le Directeur Général n'ont participé à la préparation des décisions concernant leur rémunération et n'ont pris part au vote par le Conseil des décisions les mettant en œuvre.
- Les montants individuels de la rémunération du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués ont été présentés de manière détaillée lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2008.
- Sur le rapport du Comité des rémunérations, le Conseil a pris acte de la part fixe des rémunérations des membres du Comité Exécutif hors mandataires sociaux, ainsi que de la part variable déterminée au titre de 2007.

Plan Global d'Intéressement en Actions

- Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a adopté le programme 2008 du Plan Global d'Intéressement en Actions du Groupe. Ce plan a porté sur 3 985 590 options de souscription d'actions (soit 0,45 % du capital) et sur 820 890 actions gratuites (soit 0,09 % du capital) au bénéfice de 3 731 salariés dont le niveau de responsabilité, la contribution aux résultats ou le potentiel professionnel en font des éléments clés de la stratégie du Groupe, de son développement et de sa rentabilité. Le Conseil a approuvé le règlement et les caractéristiques de ce programme.
- Le Conseil a déterminé le nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux conformément à la politique d'attribution qu'il a définie.
- Le Conseil a pris acte, sur le rapport du Comité des rémunérations, de la conformité à la loi et aux recommandations AFEP-MEDEF qui prévalaient jusqu'au 6 octobre 2008, des pratiques suivies par BNP Paribas en matière d'attribution d'options aux dirigeants mandataires sociaux.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Le Conseil a arrêté les termes et conditions d'une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés.

La note annexe aux États Financiers consolidés n° 8d décrit la politique de rémunération des mandataires sociaux ainsi que la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions. Cette note comporte également des informations sur les régimes de retraite dont bénéficient les mandataires sociaux ainsi que les engagements provisionnés correspondants. Elle présente de manière standardisée l'ensemble des informations relatives aux rémunérations dues au titre de 2008 et versées en 2008, et aux options attribuées et levées en 2008. Cette note a été établie conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008.

7. COMITÉ DES COMPTES

- Créé en 1994, le Comité des comptes est resté composé en 2008 de MM. Louis Schweitzer, Président, Patrick Auguste, Denis Kessler et de Mme Hélène Ploix. Il comprend une majorité de membres disposant d'une expérience et d'une compétence dans le domaine de la gestion financière d'entreprise, des disciplines comptables et de l'information financière.
- La composition du Comité est conforme au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF qui préconise au moins deux tiers d'administrateurs indépendants. Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale. Ses missions et modes de travail sont fixés par

le règlement intérieur du Conseil. Il peut, comme tous les Comités du Conseil, recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

- La mise à jour des connaissances des membres du Comité est facilitée par la présentation, en séance, de sujets d'importance significative qui sont commentés et discutés en présence des Commissaires aux comptes, et complétés, le cas échéant, par des entretiens organisés par le Secrétariat du Conseil pour les membres du Comité qui en expriment le besoin, avec les responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe.
- Le Comité s'est réuni à 5 reprises en 2008 dont une fois en séance exceptionnelle, avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 100 %.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-1).

Il s'est, en outre, réuni une fois avec le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Les documents relatifs à l'ordre du jour établis selon des formats standardisés de présentations ont été distribués en moyenne trois jours avant les réunions.

Examen des comptes et de l'information financière ⁽¹⁾

- Le Comité a procédé en 2008 à l'examen des comptes sur la base des documents et informations communiqués par la Direction Générale et des diligences effectuées par les Commissaires aux comptes. Il s'est assuré, dans les mêmes conditions, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise. Il a procédé à l'examen analytique des résultats par pôle d'activité et passé en revue l'impact des variations du périmètre de consolidation. Il a pris connaissance de l'analyse du bilan consolidé et de son évolution entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007, présentée par le responsable de Finances-Développement Groupe. Le Comité s'est réuni en séance exceptionnelle au début de l'année 2008 pour procéder à l'examen des tableaux de synthèse des résultats estimés du 4^e trimestre et de l'exercice 2007.
- Il a examiné les projets de communiqué sur les résultats avant leur présentation au Conseil.
- Au cours de ses travaux, le Comité a porté une attention particulière aux éléments relatifs aux effets de la crise sur les comptes du Groupe et les résultats des pôles d'activité. Il a, à ce titre, entendu les commentaires du responsable de Finances-Développement Groupe et des Commissaires aux comptes sur les conséquences des dépréciations opérées, sur les méthodes de valorisation des expositions et sur les provisions constituées. Il a passé en revue les expositions sensibles présentées selon les recommandations du FSF.
- Le Comité a été informé des principes méthodologiques retenus pour déterminer les fonds propres prudentiels et les actifs pondérés ; il a délibéré du ratio de solvabilité Tier 1.
- Au cours de leur réunion commune, les membres du Comité des comptes et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité ont délibéré, sur la base d'une note établie par Finances-Développement Groupe, sur la gestion et la couverture comptable du risque de contrepartie sur instruments financiers. Les Comités ont été informés par le responsable de Group Risk Management des modalités d'engagement de la banque au regard du financement des conduits ainsi que l'augmentation de la Valeur à Risque (VaR) à partir de la fin du 3^e trimestre 2008.
- Le Comité a entendu les présentations conjointes de Finances-Développement Groupe et des Commissaires aux comptes sur les choix significatifs liés à l'application des principes comptables. Il a pris connaissance à cette occasion des mesures de clarification des règles comptables communiquées le 30 septembre 2008 par la SEC et le FASB dont la banque a tenu compte pour l'établissement de ses comptes au 3^e trimestre 2008.
- Lors de l'examen des résultats de chaque trimestre, ou à l'occasion de ses discussions thématiques, le Comité a entendu le responsable de Finances-Développement Groupe. Après avoir examiné les comptes de l'exercice 2007, il a procédé à l'audition de ce responsable hors la présence de la Direction Générale.
- Le Comité a entendu les commentaires et les conclusions des Commissaires aux comptes, sur les résultats de chaque trimestre et leur a posé les questions qu'il a jugées utiles, hors la présence des responsables de Finances-Développement Groupe, du Président et du Directeur Général.
- Le Comité a passé en revue, en présence des Commissaires aux comptes, la synthèse des points de contrôle interne comptable signalés par les entités du Groupe en application de la procédure de certification trimestrielle de leurs États Financiers.
- Il a examiné la partie du projet de rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et recommandé son approbation par le Conseil d'administration.
- Le Comité des comptes a rapporté les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration après chacune de ses séances.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 14-2-1).

Extrait du règlement intérieur du Conseil d'administration : le Comité des comptes

« Le Comité se réunit au moins quatre fois par an.

Composition

Le Comité des comptes comprend au moins les deux tiers de ses membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

Missions

Le Comité a pour missions d'analyser les États Financiers trimestriels, semestriels et annuels diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration.

Le Comité examine toutes questions relatives à ces comptes et documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ou susceptible de générer des risques potentiels.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, formule un avis sur le montant des honoraires pour l'exécution des missions de contrôle légal et soumet au Conseil le résultat de cette sélection.

Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, leurs recommandations et leur suivi.

Il se fait communiquer annuellement le montant et la répartition des honoraires versés par le groupe BNP Paribas aux Commissaires aux comptes et aux réseaux auxquels ils appartiennent, recensés selon un modèle approuvé par le Comité. Il s'assure que le montant ou la part que BNP Paribas représente dans le chiffre d'affaires du Commissaire aux comptes ou du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il donne son accord préalable pour toute mission dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros. Le Comité ratifie a posteriori les autres missions sur présentation de Finances-Développement Groupe. Le Comité approuve la procédure d'agrément et de contrôle rapide de Finances-Développement Groupe sur toute mission « non-audit » dont le montant serait supérieur à 50 000 euros. Le Comité reçoit tous les ans un compte rendu de Finances-Développement Groupe sur l'ensemble des missions « non-audit » réalisées par les réseaux des Commissaires aux comptes du Groupe.

Chaque Commissaire aux comptes présente annuellement au Comité le fonctionnement de son dispositif de contrôle interne de garantie d'indépendance et atteste annuellement par écrit de son indépendance dans le déroulement de la mission d'audit.

Au moins deux fois par an, le Comité consacre une partie de la séance à une rencontre avec le collège des Commissaires aux comptes, hors la présence de la Direction Générale de la banque.

Le Comité se réunit en présence du collège des Commissaires aux comptes, pour l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels.

Toutefois, les Commissaires aux comptes n'assistent pas à tout ou partie de séance traitant de leurs honoraires et du renouvellement de leur mandat.

Les Commissaires n'assistent pas à tout ou partie de séance lorsque le Comité traite de cas particuliers intéressant l'un des leurs.

Sauf circonstances exceptionnelles, les dossiers de résultats et comptes trimestriels, semestriels et annuels sont envoyés aux membres du Comité au plus tard le vendredi ou samedi matin précédant les séances du Comité programmées pour les lundi ou mardi suivants.

Sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels, semestriels et annuels, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et Finances-Développement Groupe présentent trimestriellement au Comité une note analysant la nature et l'importance de la question, exposant les arguments plaidant en faveur ou en défaveur des différentes solutions envisageables et justifiant le choix retenu.

Rapport du Président

Le Comité examine le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Auditions

Sur tous les sujets de sa compétence, le Comité entend à sa diligence, et hors la présence des autres membres de la Direction Générale s'il l'estime opportun, les Responsables financier et comptable du Groupe, ainsi que le Responsable de la Gestion actif-passif.

Le Comité peut demander à entendre le responsable de Finances-Développement Groupe sur toute question de sa compétence susceptible d'engager sa responsabilité et celle du management de la banque ou de mettre en cause la qualité de l'information financière et comptable délivrée par la banque.

Dispositions communes

Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne et des risques se réunissent au moins une fois l'an pour traiter les sujets communs relevant de la politique des risques et de provisionnement de BNP Paribas. La présidence de cette séance est assurée par le Président du Comité des comptes.

Relations avec les Commissaires aux comptes ⁽¹⁾

- Le Comité a reçu de chacun des Commissaires aux comptes l'attestation écrite de son indépendance dans le déroulement de sa mission.
- Il a été informé, par les Commissaires aux comptes, du plan d'audit du groupe BNP Paribas établi, conformément à la norme d'exercice professionnel.
- Il a reçu communication, hors la présence des Commissaires aux comptes, du recensement des honoraires qui leur ont été versés au titre de l'exercice 2007 ainsi que des résultats d'une étude comparative. Il s'est assuré, sur la base des informations recueillies par la Direction Générale, que le montant ou la part que BNP Paribas représente dans le chiffre d'affaires des Commissaires aux comptes ou de leur réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.
- Le Comité a proposé au Conseil d'administration d'amender la procédure interne relative aux missions non directement liées à l'audit afin de prendre en compte les nouvelles normes d'exercice professionnel publiées en 2008. Il a pris connaissance et approuvé en tant que de besoin les missions ou prestations de cette nature.

8. COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE, DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, créé en 1994 pour répondre spécifiquement aux caractéristiques de l'activité bancaire, est resté composé en 2008 de MM. François Grappotte, Président, Jean-Marie Gianno et Jean-François Lepetit, soit une majorité des deux tiers d'administrateurs indépendants, selon le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Il est constitué d'une majorité de membres présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable. Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

- Le Comité s'est réuni à 5 reprises en 2008 dont une fois en séance exceptionnelle avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 93 %. Il s'est, en outre, réuni une fois avec le Comité des comptes.
- La documentation relative à l'ordre du jour établie selon un format standardisé a été adressée aux membres du Comité en moyenne trois jours avant les séances.

Contrôle interne, conformité et relations avec les régulateurs

- Le Comité a reçu communication des projets de rapports annuels sur la conformité et le contrôle permanent pour 2008 et délibéré des principaux sujets évoqués dans ces projets de rapports. Il a également pris acte de la communication qui lui a été faite du projet de rapport de contrôle périodique établi par l'Inspection Générale pour 2007 ainsi que du suivi des recommandations formulées par celle-ci.
- Il a procédé à l'examen du document de reporting permanent comportant des éléments quantifiés relatifs aux risques opérationnels, aux dispositifs de contrôle permanent mis en place dans les pôles d'activités et dans les départements fonctionnels, aux objectifs et à l'état d'avancement des plans de contrôle ainsi qu'au suivi des plans d'action. Il a procédé à l'examen d'un document de synthèse établi à son intention par le responsable de la Conformité sur les faits marquants du 1^{er} semestre 2008, tant en matière réglementaire que dans les domaines de la conformité et du contrôle permanent opérationnel. Il a également pris connaissance du bilan d'activité de

l'Inspection Générale pour le 1^{er} semestre 2008. Il a fait le point de la politique du Groupe dans la lutte contre la fraude.

- Le Comité a été informé à plusieurs reprises de l'état d'avancement du projet lancé au tout début d'année par la Direction Générale pour passer en revue les processus opérationnels et les dispositifs destinés à assurer le contrôle et la sécurité des opérations de marché.
- Le Comité a examiné et proposé au Conseil d'administration un projet de délibération destiné à centraliser le contrôle périodique de plusieurs filiales au sein du dispositif de contrôle périodique du Groupe.
- Il a examiné les échanges de correspondances entre la Direction Générale, la Commission Bancaire et l'AMF et en a rendu compte au Conseil.
- Le Comité a procédé à l'audition, hors la présence de la Direction Générale, du responsable du contrôle permanent et de la conformité et de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique.
- Le Comité a examiné la partie du projet de rapport du Président relative au contrôle interne et recommandé son approbation par le Conseil d'administration.

Risque de crédit, risque de marché, liquidité

- Le Comité a régulièrement passé en revue, sur le rapport du Group Risk Management, l'ensemble des domaines affectés par la crise. Il a procédé à l'analyse de la répartition sectorielle et géographique des entreprises. Les adjoints du responsable de Group Risk Management, spécialisés dans les risques de crédit, de contrepartie et de marché ont répondu, en séance, aux questions du Comité relevant de leur domaine de responsabilité respectif.
- Il a consacré une séance exceptionnelle et une partie importante de chacune de ses séances ordinaires à l'examen des expositions sensibles tant dans les activités de marché que dans les risques Corporate. Il a également passé en revue à plusieurs reprises au cours de l'année 2008, le portefeuille de crédits à la consommation et des prêts immobiliers du Groupe.
- Le Comité a été informé de l'impact des évolutions de marché sur la Valeur à Risque (VaR) ; cette information a été régulièrement actualisée. Il a pris connaissance des résultats des stress tests effectués par Group Risk Management sur le profil de risque des portefeuilles ainsi que des conclusions des Risk Policy Committees régulièrement tenus par la Direction Générale lors des revues thématiques.
- Lors de chacune de ses séances, le Comité a fait le point sur le rapport du responsable d'Asset and Liabilities Management, de l'évolution des marchés de la liquidité et de la situation de BNP Paribas.
- Le Comité a procédé, hors la présence de la Direction Générale, à l'audition du responsable de Group Risk Management et à celle du responsable d'Asset and Liabilities Management.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 14-2-2).

Extrait du règlement intérieur du Conseil d'administration : le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

« Le Comité se réunit au moins quatre fois par an.

Composition

Le Comité de contrôle interne et des risques comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

Missions

Le Comité analyse les rapports sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, les rapports d'activité de l'Inspection Générale et leurs principales conclusions, les correspondances avec le Secrétariat général de la Commission bancaire.

Il examine les grandes orientations de la politique de risques du Groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.

Le Comité examine également toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle.

Auditions

Il procède à l'audition, hors la présence d'autres membres de la Direction Générale s'il l'estime opportun, du responsable de l'Inspection Générale et du Contrôle Périodique, du responsable de la fonction Conformité Groupe et Contrôle Permanent Groupe et du responsable de « Group Risk Management ».

Il présente au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées.

Il donne son avis sur l'organisation de ces Fonctions au sein du Groupe et il est tenu informé de leur programme de travail.

Il reçoit semestriellement une synthèse de l'activité et des rapports de l'audit interne.

Dispositions communes

Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se réunissent au moins une fois l'an pour traiter les sujets communs relevant de la politique des risques et de provisionnement de BNP Paribas. La présidence de cette séance est assurée par le Président du Comité des comptes.

9. COMITÉ DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET DES NOMINATIONS

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations a été composé en 2008 de MM. Alain Joly, Président, Claude Bébear et de Mme Laurence Parisot. Il est constitué dans sa totalité d'administrateurs indépendants. Ses membres possèdent une grande expérience des problématiques de gouvernement d'entreprise et de configuration des équipes dirigeantes dans les entreprises internationales.

- Le Comité ne comprend aucun membre de la Direction Générale. Il associe le Président à ses travaux pour la sélection des nouveaux administrateurs et la succession des dirigeants mandataires sociaux⁽¹⁾.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration définit ainsi les missions du Comité :

Extrait de règlement intérieur du Conseil d'administration : le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

- le Comité est chargé de suivre les questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'adaptation du gouvernement d'entreprise de BNP Paribas et dans l'évaluation de son fonctionnement,
- il procède au suivi régulier de l'évolution des disciplines de gouvernance aux niveaux mondial et national. Il sélectionne les mesures adaptées au Groupe et susceptibles d'aligner ses procédures, organisations et comportements sur les meilleures pratiques,
- il procède régulièrement à l'évaluation du fonctionnement du Conseil par lui-même ou par toute autre procédure, interne ou externe, appropriée,
- il examine le projet de rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et tout autre document requis par la loi et les règlements,
- le Comité est chargé de proposer au Conseil d'administration le choix du Président,
- en concertation avec le Président, il est chargé de proposer au Conseil le choix du Directeur Général, et sur proposition du Directeur Général le choix des Directeurs Généraux délégués,
- le Comité procède, en l'absence de l'intéressé, à l'évaluation des performances du Président. Il procède, en l'absence des intéressés, à l'évaluation des performances du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués,
- il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux,
- il propose au Conseil d'administration la nomination des membres et des Présidents de Comité lors de leur renouvellement,
- il est chargé d'évaluer l'indépendance des administrateurs et en rend compte au Conseil d'administration. Le Comité examine, le cas échéant, les situations résultant d'absences répétées d'administrateur.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 15-1).

- En 2008, le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni à trois reprises avec un taux de présence de 78 %.

Fonctionnement du Conseil- Évaluation des administrateurs ⁽¹⁾

Le Comité a préparé l'évaluation pour le Conseil d'administration de son fonctionnement et de celui de ses Comités spécialisés en 2008. La synthèse des appréciations formulées par les administrateurs leur a été adressée afin qu'ils en prennent connaissance avant d'entendre le rapport du Président du Comité.

- Il a pris note de la réalisation en 2008 des améliorations souhaitées par le Conseil dans l'évaluation effectuée au titre de 2007.
- Le Comité a procédé à une évaluation individuelle de la contribution des administrateurs aux travaux du Conseil et des Comités. Il a, dans ce cadre, évalué les conditions dans lesquelles M. François Grappotte avait exercé ses fonctions de Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, notamment au regard des exigences d'implication de compétence et d'indépendance que ces fonctions exigent. Il a proposé au Conseil le renouvellement du mandat de M. François Grappotte ainsi que ceux de Mme Suzanne Berger Keniston, de M. Jean-François Lepetit et de Mme Hélène Ploix.
- Après avoir examiné sa candidature au regard des critères qu'il avait précédemment définis et soumis à l'approbation du Conseil, le Comité a proposé au Conseil le choix de Mme Daniela Weber-Rey pour le remplacement de M. Gerhard Comme qui avait démissionné de son mandat. Il a procédé à un premier examen des mandats venant à échéance en 2009.
- Le Comité n'a pas constaté de cas de non-conformité de la situation personnelle des administrateurs au règlement européen n° 809/2004 et n'a pas reçu de déclaration en ce sens de la part des intéressés. Il n'a pas constaté de manquement de leur part aux règles déontologiques.

Plan de succession ⁽²⁾

- Le Conseil a conduit avec le Président une réflexion approfondie sur la relève et la continuité de la Direction Générale du Groupe.
- Il a examiné un projet d'évolution de la Direction Générale et la proposition du Président, en accord avec le Directeur Général, de nommer M. Jean-Laurent Bonnafé en qualité de Directeur Général délégué, en remplacement de M. Jean Clamon. Il a recommandé l'adoption de ces propositions par le Conseil d'administration.

Évaluation des mandataires sociaux

- Le Conseil a procédé, hors sa présence, à l'évaluation du Président.
- Il a procédé à l'évaluation du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués hors la présence des intéressés.
- Les évaluations des mandataires sociaux ont été réalisées en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation mises en œuvre au service de la stratégie du Groupe et de la préparation de son avenir. Cette évaluation a permis de déterminer la partie variable de la rémunération liée aux critères personnels.

Rapport du Président

- Le Comité a examiné la partie du projet de rapport du Président relative au gouvernement d'entreprise et a recommandé son approbation par le Conseil d'administration.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 15-2).

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 15-2-2).

⁽³⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 16-2).

10. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

- Le Comité des rémunérations a été composé en 2008 de MM. Alain Joly, Président, Jean-Louis Beffa et François Grappotte. Il est constitué dans une proportion des deux tiers d'administrateurs indépendants. Ses membres possèdent une grande expérience des systèmes de rémunération, d'intéressement en actions et de régime de retraite des entreprises internationales.
- Le Comité ne comprend pas de membre de la Direction Générale. Le Président n'en fait pas partie, mais est invité à participer aux délibérations, hors celles le concernant personnellement ⁽³⁾. Il entend le responsable de Ressources Humaines Groupe.
- Selon le règlement intérieur du Conseil, le Comité des rémunérations est chargé d'étudier toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les dispositions de départ des membres des organes de Direction ou de représentation de la Société.
- Le Comité propose les modalités de calcul et les montants individuels des jetons de présence annuels dans le respect de l'enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

En 2008, le Conseil s'est réuni à cinq reprises avec un taux de présence de 87 %.

- Le Comité a délibéré sur les rémunérations du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués. Il a déterminé et proposé au Conseil les rémunérations variables au titre de 2007. Après avoir pris connaissance des résultats d'une enquête réalisée sur les rémunérations des dirigeants de plusieurs banques européennes comparables, il a proposé au Conseil les rémunérations fixes ainsi que les modalités de détermination des rémunérations variables pour 2008.
- Il a été informé de la rémunération des membres du Comité Exécutif.
- Le Comité a approuvé les caractéristiques d'un nouveau programme d'intéressement en actions, combinant attribution d'options de souscription et attributions gratuites. Il a veillé à ce que le programme d'intéressement en actions 2008 soit mis en place dans des conditions conformes aux dispositions légales. Il a approuvé la liste des bénéficiaires de ce programme, déterminé et proposé au Conseil le nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux. Il a précisé les modalités de calcul du prix d'exercice des options après avoir constaté que le dispositif d'ajustement mis en œuvre depuis le 21 mars 2003 avait conduit, dans chaque programme annuel, à une ou plusieurs augmentations de ce prix.
- Le Comité a défini et proposé au Conseil la rémunération fixe de M. Jean-Laurent Bonnafé, nommé Directeur Général délégué à compter du 1er septembre 2008, ainsi que les modalités de détermination de sa rémunération variable au titre de 2008. Il a approuvé et proposé au Conseil les éléments de rémunération dont M. Jean Clamon pourrait bénéficier postérieurement à ses fonctions de Directeur Général délégué.
- Le Comité a examiné les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Il a proposé au Conseil de mettre en œuvre ces recommandations.

- Le Comité a procédé à un premier examen des caractéristiques du programme 2009 du Plan Global d'Intéressement en Actions à la lumière des recommandations AFEP-MEDEF précitées.

Rémunération des administrateurs

- Le montant individuel des jetons de présence n'a pas été modifié depuis 2005. Le Comité a examiné et présenté au Conseil d'administration le projet de répartition des jetons de présence de 2008.

CONTRÔLE INTERNE

Les informations ci-après relatives au contrôle interne ont été fournies par la Direction Générale du Groupe. De fait, le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne. Ce document repose sur les informations fournies par les fonctions Conformité, Risques, Finances et Développement, Affaires Juridiques et Inspection Générale. Il est validé par l'organe délibérant.

RÉFÉRENCES DU CONTRÔLE INTERNE DE BNP PARIBAS

Les principes et les modalités du contrôle interne des activités bancaires en France et à l'étranger se trouvent au cœur des réglementations bancaires et financières et sont l'objet de nombreuses dispositions législatives et réglementaires.

Le principal texte applicable à BNP Paribas en la matière est le règlement n° 97-02 ⁽¹⁾ modifié, du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières (CCLRF) qui définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne. L'article 42 de ce règlement prévoit la rédaction à l'intention du Conseil d'administration d'un rapport réglementaire annuel sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré.

Ce règlement relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement impose à BNP Paribas d'être doté d'un dispositif de contrôle interne (ci-après le contrôle interne) comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique. Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, des réglementations applicables aux succursales et filiales à l'étranger localement et aux activités spécialisées comme la gestion de portefeuille et l'assurance, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations d'organismes internationaux traitant des problèmes de régulation prudentielle des banques internationales, au premier rang desquels se trouvent le Comité de Bâle et le « Senior Supervisory Group ».

DÉFINITION, OBJECTIFS ET NORMES DU CONTRÔLE INTERNE

La Direction Générale du groupe BNP Paribas a mis en place un dispositif de contrôle interne dont l'enjeu principal est d'assurer la maîtrise globale

des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que l'entreprise s'est fixés à ce titre soient bien atteints. La Charte de contrôle interne de BNP Paribas fixe le cadre de ce dispositif et constitue le référentiel interne de base du contrôle interne de BNP Paribas. Largement diffusée au sein du Groupe et accessible à tous ses collaborateurs, cette Charte rappelle en premier lieu les objectifs du contrôle interne, qui vise à assurer :

- le développement d'une culture du risque de haut niveau des collaborateurs ;
- l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise ;
- la fiabilité de l'information interne et externe (notamment comptable et financière) ;
- la sécurité des opérations ;
- la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

La Charte fixe ensuite les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du contrôle interne et édicte le principe selon lequel les fonctions de Contrôle (Conformité, Inspection Générale et Risques) opèrent des contrôles de manière indépendante.

PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

L'un des principes fondamentaux du contrôle interne porte sur l'exhaustivité de son périmètre : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du groupe BNP Paribas, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles (pôles d'activité, métiers, fonctions et territoires) ou d'entités juridiques (succursales et filiales consolidées par intégration), sans exception et avec le même degré d'exigence. Il s'étend aux prestations de services ou tâches opérationnelles essentielles ou importantes qui ont été externalisées, dans les conditions prévues par la réglementation, ainsi qu'aux entreprises dont BNP Paribas assure la gestion opérationnelle même si celles-ci n'entrent pas dans le périmètre de consolidation comptable par intégration.

La mise en œuvre de ce principe nécessite une visibilité précise sur le périmètre de responsabilité et doit tenir compte de la croissance régulière des activités du Groupe.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne de BNP Paribas est fondé sur les règles suivantes :

- la responsabilité des opérationnels : le dispositif de Contrôle Permanent doit être intégré dans l'organisation opérationnelle des entités. En effet, chaque opérationnel a le devoir d'exercer un contrôle

⁽¹⁾ Ce texte est l'objet de modifications fréquentes afin, notamment, d'améliorer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

efficace sur les activités placées sous sa responsabilité mais également chaque collaborateur a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance ;

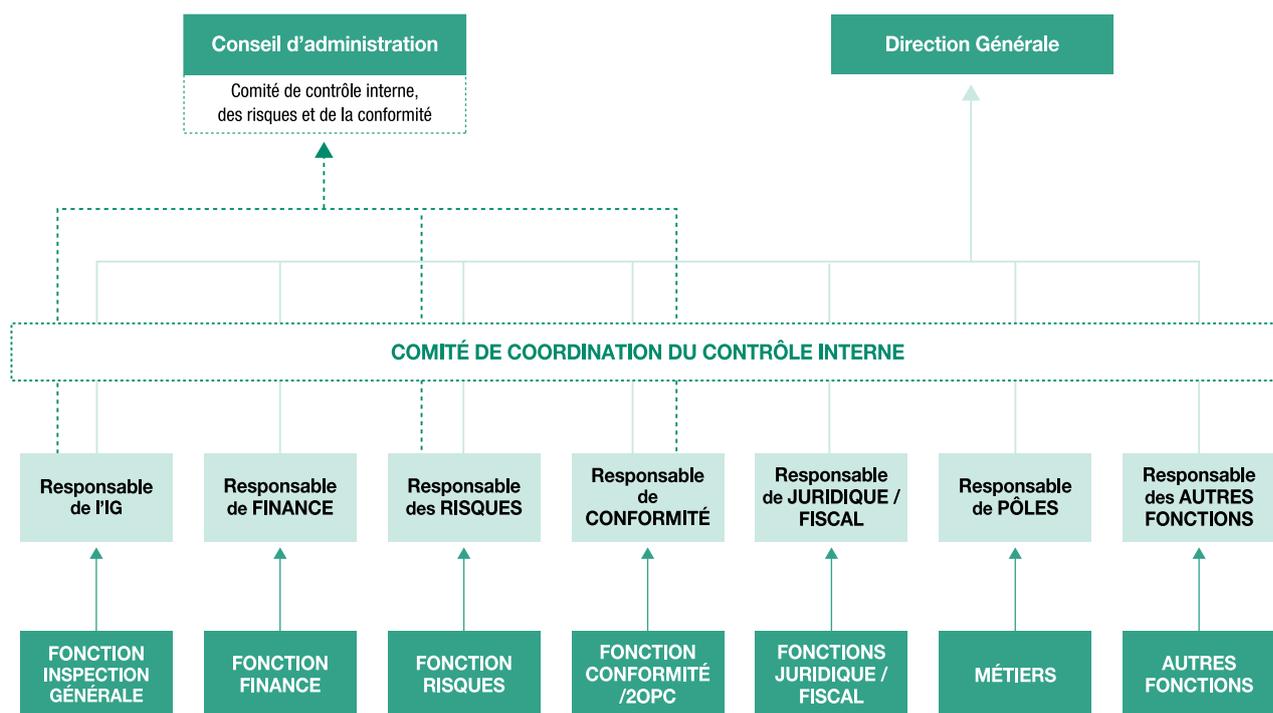
- l'exhaustivité du contrôle interne (cf. ci-dessus son périmètre) ;
- la séparation des tâches : elle s'exerce particulièrement entre l'origination et l'exécution des opérations, leur comptabilisation, leur règlement et leur contrôle ; elle se traduit aussi par la mise en place de fonctions spécialisées opérant des contrôles indépendants ainsi que par une distinction nette entre le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique ;
- la proportionnalité aux risques : l'ampleur et le nombre de contrôles doivent être proportionnels à l'intensité des risques à couvrir. Ces contrôles, le cas échéant, comprennent un ou plusieurs contrôles exercés par les opérationnels et si nécessaire une ou plusieurs fonctions de Contrôle Permanent ;
- la traçabilité du contrôle interne : il s'appuie sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit. À ce titre, les contrôles, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des entités vers les niveaux supérieurs de la gouvernance du Groupe sont traçables.

Le respect de ces principes est régulièrement vérifié, notamment au travers des investigations conduites par les équipes du Contrôle Périodique (Inspection Générale).

ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne de BNP Paribas est constitué du Contrôle Permanent et du Contrôle Périodique, distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires :

- le Contrôle Permanent est le dispositif d'ensemble qui met en œuvre en continu les actions de maîtrise des risques et de suivi de la réalisation des actions stratégiques. Il est assuré en premier lieu par les opérationnels, y compris la hiérarchie, et en second lieu par des fonctions de Contrôle Permanent intégrées aux entités opérationnelles ou indépendantes de celles-ci ;
- le Contrôle Périodique est le dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, au moyen d'enquêtes, conduites par l'Inspection Générale qui exerce ses fonctions de manière indépendante.



PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

- La Direction Générale, sous la direction du Conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne du Groupe.
- Les opérationnels, quelle que soit leur situation (front/middle/back-office, fonction support...), et en particulier ceux qui ont des responsabilités hiérarchiques sont les premiers responsables de la maîtrise de leurs risques et les premiers acteurs du Contrôle Permanent. Ils exercent des contrôles dits de premier niveau : contrôles sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables, contrôles sur des opérations ou transactions traitées par d'autres opérationnels ou encore les contrôles hiérarchiques.

- Les fonctions de Contrôle Permanent. Ces fonctions exercent des contrôles dits de deuxième niveau :
 - la Conformité contribue au contrôle permanent du risque de non-conformité, c'est-à-dire au respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques, ainsi que des orientations du Conseil d'administration et des instructions de la Direction Générale. Elle dispose d'une indépendance d'action qui est assurée notamment par une tutelle partagée avec les responsables opérationnels sur les responsables des équipes en charge de la Conformité dans les pôles d'activités et les fonctions support. Son responsable est rattaché au Directeur Général et représente la Banque auprès de la Commission Bancaire au titre du Contrôle Permanent,

Elle assure aussi, dans le cadre d'équipes dédiées, la supervision du dispositif de Contrôle Opérationnel Permanent des lignes d'activité (pôles d'activité et métiers) ainsi que des fonctions tant support que de contrôle.

Enfin, elle assure un rôle de coordination de l'ensemble du dispositif de contrôle interne du Groupe, en animant le Comité de coordination du contrôle interne et en coordonnant des grands chantiers transversaux, en particulier ceux destinés à renforcer le dispositif de contrôle interne, qui ont revêtu une grande importance en 2008 et se poursuivent en 2009,

- la fonction Risques contribue, en particulier en portant un « deuxième regard » sur les transactions et activités nouvelles, à ce que les risques de crédit et de marché pris par BNP Paribas soient conformes et compatibles avec ses politiques, son niveau souhaité de notation sur le marché et ses objectifs de rentabilité. Les missions de la fonction dans sa dimension Group Risk Management sont exercées de manière indépendante des pôles d'activité et fonctions supports, ce qui contribue à l'objectivité de son contrôle permanent. Son responsable, membre du Comité Exécutif, est rattaché directement au Directeur Général,
- la fonction Finances et Développement assure la production d'états comptables et de gestion de qualité, la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information comptable du Groupe et la conformité de la structure financière du Groupe. Son responsable, membre du Comité Exécutif, rapporte directement au Directeur Général,
- d'autres fonctions sont des acteurs importants du Contrôle Permanent dans leurs domaines de responsabilités spécifiques : Affaires Juridiques, Affaires Fiscales, Information Technologie et Processus, Ressources Humaines.
- Le Contrôle Périodique : le contrôle périodique (dit de 3^e niveau) est exercé de manière indépendante par l'Inspection Générale pour l'ensemble des entités du Groupe. Elle regroupe :
 - les inspecteurs basés au niveau central et qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du Groupe,
 - les auditeurs répartis dans des plates-formes géographiques ou métiers (appelées Hubs).

L'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général. Il lui rend compte de sa mission ainsi qu'au Conseil d'administration, soit directement, soit par l'intermédiaire du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité ;

- Le Conseil d'administration exerce des missions en matière de contrôle interne. En particulier, a été constitué un Comité de contrôle interne, des Risques et de la Conformité (CCIRC) qui :
 - analyse les rapports sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, les rapports d'activité de l'Inspection Générale, les correspondances avec les principaux régulateurs,
 - examine les grandes orientations de la politique de risques.

COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE

Un Comité de coordination du contrôle interne (CCCI) réunit mensuellement les principaux acteurs du contrôle permanent (cf. ci-dessus), les responsables des cinq pôles d'activités, ou leurs délégués, et le responsable du contrôle périodique.

Ce Comité :

- est présidé par le responsable de la Conformité, membre du Comité Exécutif, qui pilote la coordination du contrôle interne du Groupe ;
- ne se substitue pas aux différents Comités de gestion du risque du Groupe, mais veille à leur bonne articulation avec l'ensemble du dispositif ;
- garantit la cohérence du dispositif de contrôle interne et sa conformité aux réglementations ;
- assure la promotion des outils du contrôle interne à usage commun ;
- contribue à la cohérence des rapports annuels sur le contrôle interne et sur le Contrôle des Services d'Investissement, établis par les fonctions responsables du contrôle permanent et du contrôle périodique, aux termes de leurs « Chartes de responsabilités », et du rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne.

Le Président du CCCI rend compte de l'exercice de ses missions au Directeur Général. Lorsque ce dernier ou le Conseil d'administration l'estiment nécessaire, il rend également compte au Conseil d'administration ou à son Comité compétent (en règle générale le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité).

Au cours de l'année 2008, le CCCI a notamment traité les sujets suivants :

- révision de la Charte de contrôle interne du Groupe ;
- politiques et procédures relatives à la prévention de la fraude ;
- projets transverses d'amélioration du dispositif de contrôle permanent ;
- rapports semestriels sur le contrôle permanent.

PROCÉDURES

Les procédures sont un des éléments clés du dispositif de contrôle permanent à côté de l'identification et de l'évaluation des risques, des contrôles, du reporting et du pilotage du dispositif de contrôle.

Le référentiel d'instructions formalise et fait connaître dans l'ensemble du Groupe les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer. Ces procédures constituent le référentiel interne de base du contrôle interne. La fonction Conformité, en central et dans le cadre de la supervision du contrôle opérationnel permanent, assure un suivi régulier de l'exhaustivité des référentiels de procédures en s'appuyant sur un réseau de correspondants procédures et contrôle permanent. L'effort de rationalisation de l'architecture du dispositif des procédures se poursuit, notamment dans les domaines des standards applicables, de leur planification et de leur diffusion, de leur accessibilité et des outils de recherche et de stockage, tant au niveau des procédures transversales que des procédures des entités opérationnelles (procédures de niveau 3).

Le référentiel de procédures transversales du Groupe (niveaux 1 et 2) fait l'objet de mises à jour régulières auxquelles tous les pôles d'activité et fonctions contribuent activement. En termes d'organisation du contrôle, les enquêtes biannuelles sur l'état du dispositif sont intégrées au rapport semestriel sur le contrôle permanent.

Parmi les procédures transversales du Groupe, applicables dans toutes les entités, revêtent une importance majeure en matière de maîtrise des risques celles qui encadrent le processus de validation des transactions exceptionnelles, des produits nouveaux et des activités nouvelles, d'une part, d'approbation des opérations de crédit et de marché courantes,

d'autre part. Ces processus reposent essentiellement sur des Comités (Comités de transactions exceptionnelles, Comités de crédit, etc.) réunissant principalement d'une part les opérationnels, d'autre part les fonctions de contrôle permanent (Risques et Conformité, mais aussi Finances, Juridique et autres fonctions intéressées) qui exercent un « double regard » sur les opérations. En cas de différend, celui-ci est soumis à un niveau supérieur de l'organisation. Au sommet de ce processus se trouvent des Comités (Comités de crédit, de risques de marchés, de politique de risques) auxquels participent les membres la Direction Générale. Fin 2008, afin de permettre à la Direction Générale d'effectuer un point périodique sur l'évolution des risques du Groupe, au-delà de la participation de ses membres à ces comités, a été créé un Comité mensuel des risques.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008

Conformité Groupe

L'année 2008 a été marquée de manière très forte, en termes de dispositif de contrôle interne, d'une part par les problématiques de prévention de la fraude, d'autre part par les conséquences de la crise financière.

En ce qui concerne la fraude, une politique de prévention, de détection et de gestion de la fraude, en préparation dès 2007, a été publiée début 2008. Elle met l'accent sur la place essentielle qu'occupent sa prévention et sa détection dans le dispositif de contrôle permanent et organise l'intervention dans ce domaine de la supervision du contrôle opérationnel permanent. Une seconde action essentielle, qui se poursuit aujourd'hui, a été la revue du dispositif de prévention de la fraude dans les activités de marché à l'aune d'un rapport ministériel publié en début d'année, et la mise en place des améliorations nécessaires.

En ce qui concerne la crise financière, outre la mise en place du Comité des risques ci-dessus mentionné, BNP Paribas a entrepris de faire la synthèse des principaux constats faits par des organismes internationaux tels que le Senior Supervisory Group et des organismes privés tels que l'Institute of International Finance sur des défaillances des dispositifs de contrôle interne dans les établissements financiers, d'évaluer son dispositif au regard de ces constats et de mettre en œuvre les améliorations qui s'avèreraient souhaitables.

Le poids très important de la conjoncture sur le dispositif de contrôle interne n'a pas empêché que se poursuivent les actions de mise en place de nouvelles normes et standards d'organisation engagées précédemment.

Contrôle opérationnel permanent

Le dispositif de contrôle permanent du Groupe a encore gagné en maturité en 2008 dans une double direction, l'implication des opérationnels dans la gestion de leurs risques et la systématisation de l'approche.

Le rôle des opérationnels a été réaffirmé et les responsabilités des équipes en charge de l'animation et de la supervision du dispositif de contrôle permanent ont été précisées. Ces équipes ont été regroupées sous la tutelle de la fonction Conformité Groupe, hiérarchiquement au niveau central et fonctionnellement au niveau des pôles et fonctions, afin de les rendre plus indépendantes et à même de jouer un rôle d'alerte et de contrôle sur le dispositif.

Le contrôle opérationnel permanent du groupe BNP Paribas est structuré autour de cinq grandes composantes qui se sont renforcées en 2008 :

- l'identification et l'évaluation des risques, avec un accent spécifique sur le risque de fraude et les incidents significatifs ;
- la mesure des risques, avec l'application, depuis le 1^{er} janvier 2008, des méthodes avancées en termes d'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dispositif Bâle 2) ;
- la formalisation de plans de contrôles génériques par grand processus, à décliner par chaque entité au regard de la criticité de ses risques ;
- la production de reportings de gestion sur la situation en termes de risques opérationnels et de contrôles, au niveau local et central, sur un périmètre plus étendu ;
- un pilotage renforcé du dispositif via, en particulier, l'extension des Comités de contrôle interne à de nouvelles entités et la reprise du suivi des recommandations par le contrôle permanent.

L'année 2009 sera marquée par un approfondissement de ces actions, en particulier en matière de cartographies des risques et d'industrialisation de l'approche, pour ainsi permettre de faire bénéficier le groupe BNP Paribas d'un dispositif en matière de contrôle opérationnel permanent conforme à ses objectifs et ses valeurs.

Contrôle périodique

L'organisation cible des moyens de l'Inspection Générale a été complètement déployée en 2008. Les forces d'audit interne sont dorénavant regroupées en plates-formes géographiques ou métiers (appelées hubs). Cette organisation a permis de définir des responsabilités claires, de mettre en place des circuits de communication courts et de renforcer le professionnalisme de l'audit interne au sein du groupe BNP Paribas, dans des conditions de gestion, ou d'exploitation, optimales.

En 2008, la fonction a également revu son processus de « Recommandations » dont le suivi incombe dorénavant au contrôle opérationnel permanent. Un outil de *workflow* partagé avec les audités et le Contrôle Opérationnel Permanent a été mis en œuvre pour supporter ce processus.

La méthodologie d'évaluation des risques de la fonction a été finalisée et diffusée sous forme d'outil au premier semestre 2008. Cette méthodologie de « *risk assessment* » commune aux auditeurs de la fonction, afin d'assurer l'homogénéité de l'appréciation du risque, est le pivot de l'élaboration du plan de missions.

En outre, le contrôle périodique a continué à enrichir les compétences de ses auditeurs. L'offre de formation proposée a été élargie, l'utilisation du *e-learning* a été développée et un catalogue reprenant les « *guidelines* » sur la formation et permettant une meilleure gestion des compétences a été mis à la disposition des auditeurs.

Enfin, sur la base des travaux et des conclusions du programme qualité, l'Inspection Générale a lancé un programme dit « Knowledge » visant à normaliser et à enrichir la base de connaissances liée au processus d'audit. Dans ce cadre, les référentiels existants relatifs au processus d'audit interne ont été revus et d'autres ont été créés au regard notamment des normes professionnelles.

EFFECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Fin 2008, les différentes composantes du contrôle interne s'appuient notamment sur les effectifs suivants (en ETP = Équivalents Temps Plein) :

	2005	2006	2007	2008	Variation 2007/2008
Conformité	465	614	740	928	+ 24 %
Contrôle Opérationnel Permanent ⁽¹⁾	50	70	439	492 ⁽²⁾	+ 12 %
Group Risk Management	834	869	881	954	+ 8 %
Contrôle Périodique	746	902	854	829	- 3 %
TOTAL	2095	2455	2839	3203	+ 13 %

⁽¹⁾ Le rapprochement contrôle permanent/Risque Opérationnel ayant été effectif en 2008, le nouveau périmètre de l'ensemble « contrôle opérationnel permanent » a été reconstitué pour l'année 2007. Il comprend les équipes de coordination du contrôle permanent, du Risque Opérationnel et de la coordination des Plans de Continuité d'activité.

⁽²⁾ Recensement à mi-année 2008.

Contrôle permanent de second niveau

- Avec 928 ETP fin 2008, les effectifs de la Conformité ont augmenté de 24 %. Leur évolution rapide depuis 2005 trouve son origine dans la conjonction de deux facteurs :
 - la croissance soutenue des activités du Groupe, qu'elle soit organique ou liée à des acquisitions,
 - l'enrichissement de l'environnement réglementaire, avec l'entrée en vigueur de plusieurs textes aux conséquences structurantes (directive MIF, directive Abus de Marché, 3^e Directive, mesures d'embargos, transparence...).

Elle témoigne d'une volonté d'accompagner le développement de BNP Paribas en garantissant, dans l'ensemble de ses activités, un niveau adéquat de maîtrise des risques de non-conformité.

- Le nouvel ensemble contrôle opérationnel permanent issu du rapprochement des équipes de contrôle permanent et de Risque Opérationnel, opéré en 2007, anime la mise en œuvre de la démarche dans les différentes entités du Groupe. Ainsi ce nouvel ensemble rassemble 492 ETP à mi 2008. Ce recensement correspond aux équipes de tête des pôles et des fonctions. Il n'intègre pas les ressources

dédiées au contrôle interne comptable ni les équipes spécialisées de contrôleurs, par ailleurs nombreuses au sein du Groupe.

- Fin 2008, les effectifs de Group Risk Management étaient de 954 ETP. GRM a continué de renforcer ses moyens permettant de mieux faire face à la crise financière actuelle sur le périmètre de GRM R CM (Risk Capital Market) et avec la création de 2 nouveaux départements (GRM R AMS et GRM R IRS) agissant respectivement sur les risques des pôles AMS et Banque Détail à l'International/Services financiers spécialisés.

Contrôle périodique

L'effectif moyen de l'Inspection Générale s'élève à 829 ETP fin 2008 contre 854 fin 2007. Cette diminution s'explique principalement par la réorganisation de BNL qui a procédé à des transferts d'activités et d'effectifs correspondants du contrôle périodique vers le contrôle permanent et a rencontré des difficultés dans les recrutements. Des difficultés de même nature ont été également rencontrées par le pôle IRS dans certains de ses centres. Les effectifs du contrôle périodique des autres pôles sont en légère augmentation. Le ratio auditeurs/audités s'élève dans ces conditions à 0,6 % à la fin de 2008, stable par rapport à 2007.

LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de BNP Paribas et pour représenter la banque dans ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

À titre interne, le Règlement du Conseil d'administration dispose que le Directeur Général lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participations (hors opérations de portefeuille) supérieures à ce seuil. Le Directeur Général doit présenter pour accord préalable au Comité des comptes du Conseil toute mission d'audit dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède 1 million d'euros.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS L'ÉLABORATION ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Sous l'autorité du Directeur Général, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière est assurée par la fonction Finances – Développement Groupe dont les missions sont définies par une charte spécifique. Elles consistent en particulier à :

- assurer la production et la diffusion d'états comptables de qualité ;
- assurer la production et la qualité des états de gestion et fournir les éléments prévisionnels chiffrés et les analyses nécessaires au pilotage du Groupe ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information Finances du Groupe ;
- assurer le pilotage de l'optimisation financière du Groupe ;
- assurer la qualité de la perception financière du Groupe par le marché ;
- animer le développement stratégique du Groupe et piloter sa croissance externe ;
- jouer un rôle d'alerte vis-à-vis de la Direction Générale.

La responsabilité de la fonction Finances s'exerce aux différents niveaux du groupe BNP Paribas : au sein de chaque entité comptable⁽¹⁾ par la fonction Finances locale, au niveau de chaque pôle par la fonction Finances du pôle et à celui du Groupe par Finances – Développement Groupe.

La production des informations comptables et financières et les contrôles visant à en assurer la fiabilité sont assurés en premier lieu par la direction financière de l'entité comptable qui transmet les informations ainsi produites au pôle puis au Groupe et atteste de leur fiabilité, selon la procédure de certification interne (décrite ci-après).

Les pôles/métiers/territoires exercent pour leur part un contrôle sur les données produites et contribuent à la qualité des comptes établis par les entités comptables en procédant notamment, à leur niveau, aux réconciliations adéquates entre les données comptables et les données de gestion.

La fonction Finances – Développement Groupe collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les entités comptables au moyen des restitutions formalisées et validées par les pôles/métiers/territoires. Elle assure la consolidation de ces données pour permettre leur utilisation tant par la Direction Générale que dans le cadre de la communication à l'égard des tiers.

PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Dispositif normatif

Les comptes locaux de chaque entité sont produits selon les normes comptables qui prévalent dans le pays où l'entité exerce ses activités tandis que les comptes consolidés sont établis selon les normes comptables

internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Le département central « Normes comptables » au sein de la Comptabilité générale du Groupe définit, selon ce référentiel IFRS, les standards comptables applicables à l'ensemble du Groupe. Il assure la veille réglementaire et édicte en conséquence de nouvelles normes et interprétations internes. Un manuel des normes comptables IFRS a ainsi été élaboré et mis à disposition des pôles/métiers et entités comptables sur les outils internes de communication en réseau (« intranet ») de BNP Paribas. Il est régulièrement mis à jour en fonction des évolutions normatives. En outre, ce département central réalise régulièrement des analyses spécifiques pour les besoins des entités comptables.

Enfin, le département central « Budget et contrôle de gestion stratégique – BCGS » établit les règles de contrôle de gestion applicables par l'ensemble des métiers du Groupe. Ces normes sont également accessibles sur les outils internes de communication.

Systemes utilisés

Au sein de Finances – Développement Groupe, des équipes dédiées ont notamment pour rôle de définir l'architecture cible des systèmes d'information de la fonction Finances (systèmes comptables, systèmes de comptabilité analytique, systèmes de reporting consolidé comptables et réglementaires et systèmes de reporting de gestion consolidé). Elles favorisent le partage d'informations et facilitent la mise en œuvre de projets transversaux dans un contexte de convergence croissante des différentes plates-formes comptables existantes, tant au niveau du Groupe que des métiers.

Les informations servant à l'élaboration des comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont issues des différents systèmes traitant les opérations de la banque, depuis le front office jusqu'à la comptabilité. Des contrôles d'acheminement sont assurés à chaque niveau de la chaîne de transmission de l'information afin de s'assurer de l'alimentation adéquate de ces systèmes. En outre, le Groupe procède à des évolutions régulières de ces systèmes afin de les adapter au développement et à la complexité croissante de l'activité.

Enfin, des équipes dédiées sont chargées de définir dans les systèmes back-offices et comptables les schémas comptables permettant de décliner au niveau opérationnel les principes comptables établis par Finances – Développement Groupe.

Processus de collecte et dispositif d'élaboration des données comptables et financières consolidées

Le dispositif de collecte des informations comptables et financières est organisé en deux filières distinctes, l'une relative à la comptabilité, l'autre au contrôle de gestion. Cette collecte se fait notamment par l'intermédiaire d'un progiciel de consolidation dénommé MATISSE (« Management & Accounting Information System »), tant pour les informations comptables que celles de gestion. Ces outils de consolidation, interconnectés, sont alimentés localement par les équipes Finances avec des données financières et comptables contrôlées selon les principes édictés par le Groupe.

⁽¹⁾ L'« entité comptable » désigne la maison mère ainsi que chacune des filiales et succursales entrant dans le périmètre de consolidation.

Le recensement des informations financières est défini dans le cadre d'un processus couvrant à la fois la filière comptable et la filière de gestion :

- **Filière comptable** : l'élaboration des États Financiers du Groupe fait l'objet d'un processus documenté par des instructions diffusées à l'ensemble des pôles et des entités comptables consolidées, ce qui favorise l'homogénéisation des données comptables et financières et leur conformité aux standards comptables du Groupe. Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable sur base mensuelle ou trimestrielle et produit une liasse de consolidation accompagnée d'une revue analytique dans les délais fixés par le Groupe. Les procédures de validation, qui s'appliquent à chaque étape du processus de collecte et de traitement des informations, ont pour objectif de vérifier notamment :
 - la bonne application des normes du Groupe,
 - le correct ajustement et l'élimination des opérations réciproques,
 - les retraitements de consolidation.

La fonction Finances de chaque pôle contrôle les liasses de consolidation provenant des entités comptables relevant de son périmètre avant leur transmission au sein de Finances – Développement Groupe au département en charge de l'établissement des comptes consolidés.

- **Filière de gestion** : La fonction Finances de chaque pôle recense et valide mensuellement les informations de gestion de chaque entité et de chaque métier, puis transmet les données de gestion consolidées à son niveau à Finances – Développement Groupe – BCGS.

Au sein de chaque entité et de chaque pôle, les principaux agrégats du résultat de gestion sont réconciliés avec les soldes intermédiaires de gestion du résultat comptable avant la transmission au niveau supérieur. En outre, une réconciliation globale est effectuée au niveau de Finances – Développement Groupe afin d'assurer la cohérence du résultat comptable avec le résultat de gestion consolidé. Ces deux étapes de réconciliation contribuent à la fiabilisation tant des informations comptables que des informations de gestion.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Contrôle interne comptable au sein de Finances – Développement Groupe

Afin de lui permettre d'assurer le suivi de la maîtrise du risque comptable de manière centralisée, Finances – Développement Groupe dispose notamment d'un département « Contrôle Et Certification » au sein duquel sont regroupées les équipes « Contrôle Et Certification Groupe » et « Contrôle Et Certification Métropole ».

« Contrôle Et Certification Groupe » assure les principales missions suivantes :

- définir la politique du Groupe en matière de dispositif de contrôle interne comptable. Ce dispositif prévoit la mise en œuvre par les entités comptables d'un certain nombre de principes organisant l'environnement de contrôle interne comptable et de contrôles clés destinés à s'assurer de la fiabilité des informations figurant dans leur liasse de consolidation. À ce titre, le Groupe a émis des normes de contrôle interne comptable à l'usage des entités consolidées et a diffusé en 2008 un plan de contrôles comptables standard recensant les contrôles majeurs destinés à couvrir le risque comptable ;

- veiller au bon fonctionnement de l'environnement de contrôle interne comptable au sein du Groupe, notamment par la procédure de certification interne décrite ci-après ;
- rendre compte chaque trimestre à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration de la qualité des états comptables du Groupe ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations des Commissaires aux comptes par les entités, avec l'appui des pôles/métiers. Ce suivi est facilité par l'utilisation d'un outil dédié (FACT) qui permet à chaque entité comptable de suivre les recommandations qui lui sont adressées et de préciser régulièrement l'état d'avancement des différents plans d'action. Le suivi centralisé de ces recommandations permet à Finances – Développement Groupe de connaître les points d'amélioration du dispositif de contrôle interne comptable au sein des entités consolidées et d'apporter, le cas échéant des solutions aux problématiques transversales qui pourraient ainsi être identifiées.

L'équipe « Contrôle Et Certification Métropole » est pour sa part chargée du contrôle de la qualité de l'information comptable issue du réseau de la Banque de Détail en France (BDDF), des métiers de la Banque de Financement et d'Investissement (CIB) rattachés à BNP Paribas SA (Métropole) et des entités dont la comptabilité est tenue par Finances – Développement Groupe. Ses principales missions sont les suivantes :

- assurer le lien entre les back-offices qui alimentent la comptabilité et la Direction de la Comptabilité du Groupe ;
- assurer la formation des équipes de back-offices aux contrôles comptables et aux outils comptables mis à leurs dispositions ;
- animer le processus de la « certification élémentaire » (tel que décrit ci-après) dans lequel les back-offices rendent compte de la réalisation de leurs contrôles ;
- mettre en œuvre les contrôles comptables de second niveau sur l'ensemble des entités relevant de son périmètre. Ces contrôles complètent ceux réalisés par les back-offices qui assurent les contrôles de premier niveau.

Le contrôle comptable de BNP Paribas SA (Métropole) s'appuie notamment sur les outils de contrôle comptable qui permettent en particulier :

- d'identifier pour chaque compte, le secteur responsable de sa justification et de son contrôle ;
- de rapprocher les soldes enregistrés dans le système comptable avec les soldes dans les systèmes opérations de chaque activité ;
- de mettre en évidence les suspens dans les comptes de flux afin de suivre leur apurement.

Procédure de Certification Interne

Au niveau du Groupe

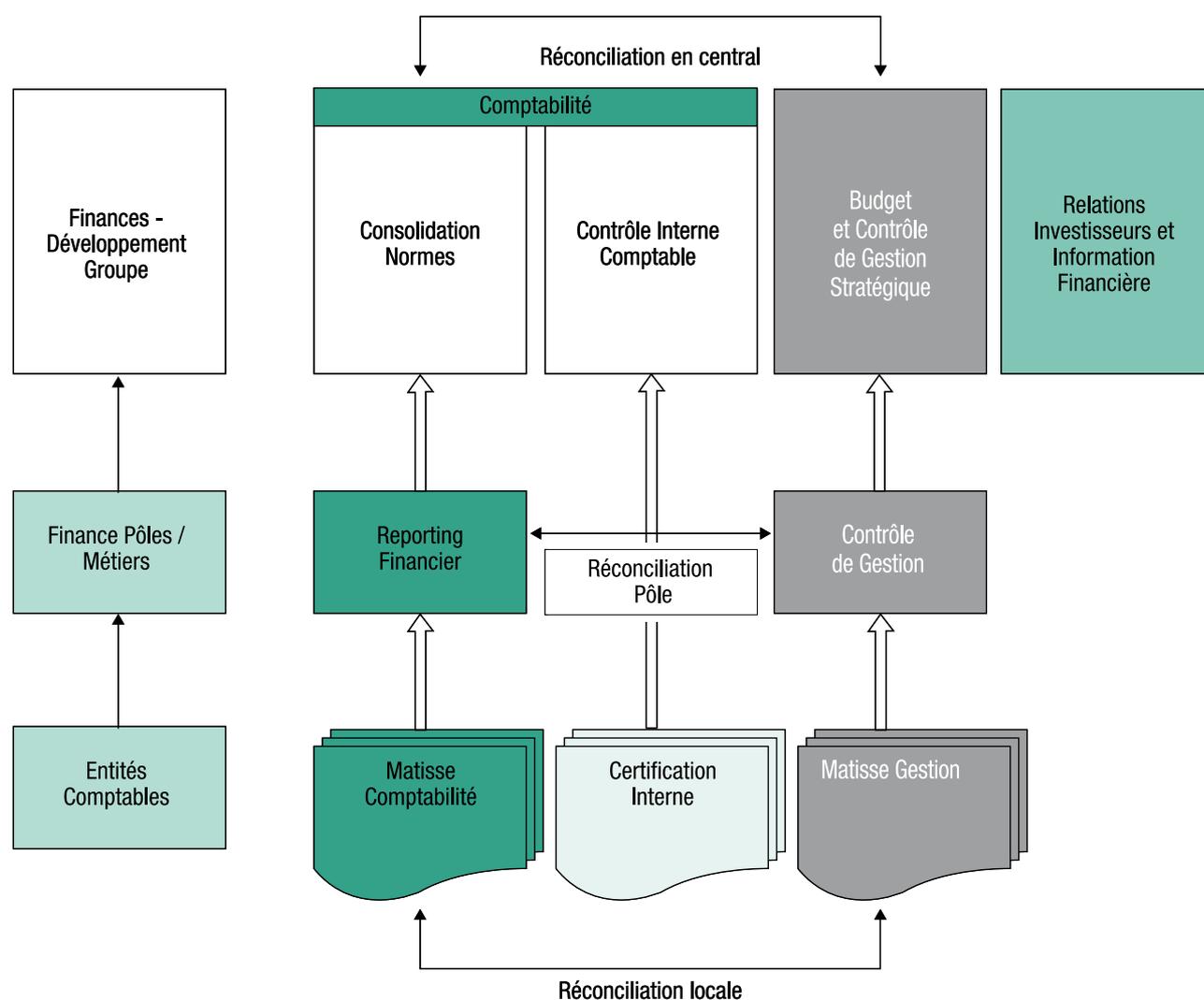
Finances – Développement Groupe anime, au moyen d'un outil intranet/internet FACT (« Finance Accounting Control Tool ») un processus de certification interne des données produites trimestriellement par chaque entité comptable ainsi que des contrôles réalisés au sein des départements Finances des pôles/métiers et par le département Consolidation au sein de Finances – Développement Groupe.

Le responsable Finances de chaque entité concernée certifie directement à Finances – Développement Groupe :

- la fiabilité et la conformité avec les standards du Groupe des données comptables transmises à Finances – Développement Groupe ;
- le bon fonctionnement du système de contrôle interne comptable permettant de garantir la qualité des données comptables.

Ce processus de certification interne participe au dispositif de surveillance globale du contrôle interne comptable au sein du Groupe et permet à Finances – Développement Groupe, en tant que responsable de l'établissement et de la qualité des comptes consolidés du Groupe, d'avoir connaissance des incidences d'éventuels dysfonctionnements sur

les comptes et de suivre la mise en œuvre, par les entités comptables, des mesures correctrices appropriées et le cas échéant, la constitution de provisions adéquates. Un bilan de cette procédure est présenté à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration lors de chaque arrêté trimestriel des comptes consolidés du Groupe.



Au niveau des entités

La procédure de certification vis-à-vis du Groupe requiert la mise en place d'un système de contrôle interne comptable adapté à chaque entité comptable, conférant à la fonction Finances locale une visibilité sur le processus comptable dans son ensemble. Pour atteindre cet objectif, « Contrôle Et Certification Groupe » préconise la mise en place d'une procédure de « certification élémentaire » (ou « sous-certification ») des données comptables dès lors que l'organisation du traitement des opérations et de l'élaboration des données comptables et financières la rendent nécessaire.

Il s'agit d'un processus par lequel les fournisseurs d'information impliqués dans l'exécution des contrôles comptables et la confection des données comptables et financières (par exemple : Middle-Office, Back-Office, Ressources Humaines, Risques, Département Fiscal, Contrôle de Gestion/Planification, Comptabilité Fournisseurs, Trésorerie, Service Informatique, Frais Généraux,...) attestent formellement de la fiabilité des données fournies et du bon fonctionnement des contrôles fondamentaux visant

à assurer la fiabilité des données comptables et financières sous leur responsabilité. Les certificats élémentaires sont transmis au département Finances local qui les exploite, en établissant une synthèse et assure un suivi en liaison avec les autres intervenants.

L'outil FACT permet également d'automatiser la sous-certification par la mise à disposition d'un environnement spécifique aux entités, leur permettant de gérer directement le processus mis en place à leur niveau.

Supervision du contrôle des valorisations des instruments financiers et de la détermination des résultats des activités de marché

Finances – Développement Groupe, responsable de la production et de la qualité des états comptables et de gestion du Groupe, délègue la production et le contrôle de la valeur de marché ou de modèle des instruments financiers aux différents acteurs de la chaîne qui contribuent

à la valorisation des instruments financiers dans le cadre du suivi des risques de marché et du résultat de gestion.

La filière de contrôle de ces opérations, qui implique l'ensemble des acteurs, est placée sous la supervision de la fonction Finances.

Les objectifs de cette filière sont de garantir :

- la fidèle représentation des opérations et des instruments financiers utilisés dans les comptes du Groupe, en conformité avec les principes comptables et de gestion du Groupe ;
- la qualité des évaluations des instruments financiers utilisées tant pour l'établissement des résultats comptables et de gestion, que pour la gestion et le contrôle des risques de marché et de liquidité ;
- la correcte détermination, compréhension et analyse des résultats des opérations de marché ;
- la maîtrise des risques opérationnels associés.

Ce dispositif de contrôle permanent s'appuie sur des contrôles de premier et de second niveaux conformément aux principes d'organisation définis dans la Charte de contrôle interne du Groupe et se décline à chaque niveau de l'organisation, c'est-à-dire au niveau du Groupe, au niveau du pôle CIB et des principaux territoires comptabilisant des opérations de marché.

La fonction Finances, grâce à des équipes dédiées (« CIB Financial Control »), dispose d'une vision de l'ensemble du dispositif sur lequel elle exerce un contrôle de second niveau. À cette fin, elle définit les reportings à produire par les différents acteurs qui comportent à la fois les éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de rendre compte de l'évolution des activités ainsi que des résultats et de la qualité des contrôles réalisés en amont.

Des Comités mensuels réunissant l'ensemble des acteurs sont progressivement mis en place afin d'examiner l'ensemble des problématiques liées au processus de valorisation et de représentation des opérations. Enfin, dans le cadre des arrêtés des comptes trimestriels, CIB Finance rend compte à un Comité Exécutif présidé par le Directeur Financier du Groupe de l'action de CIB Financial Control sur l'efficacité des contrôles et de la fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats. Ce Comité trimestriel réunit les Directeurs de FDG-Comptabilité, de CIB et de GRM.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE – ÉQUIPE CENTRALE D'INSPECTION COMPTABLE (« ECIC »)

L'Inspection Générale (IG) dispose d'une équipe d'inspecteurs (Équipe Centrale d'Inspection Comptable – ECIC) spécialisés dans l'audit comptable et financier, répondant ainsi à la volonté de l'IG de renforcer le dispositif d'audit en matière comptable, tant du point de vue de la technicité de ses interventions que du périmètre de couverture du risque comptable.

Son plan d'action est déterminé notamment grâce aux outils de contrôle comptable à distance dont dispose Finances – Développement Groupe ainsi qu'à l'observatoire des risques mis en place par l'Inspection Générale.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants :

- constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes ;
- diffuser au sein du Groupe les meilleures pratiques en matière d'audit interne comptable et harmoniser la qualité des travaux d'audit comptable dans le Groupe ;

- identifier et inspecter les zones de risque comptable à l'échelle du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

Le dispositif de contrôle interne comptable est en constante adaptation, les procédures décrites s'inscrivant dans un cadre évolutif visant à garantir un niveau de contrôle adéquat au sein du Groupe.

RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes consolidés du groupe BNP Paribas et des comptes annuels des sociétés du Groupe.

En outre, les Commissaires aux comptes réalisent des travaux d'examen limité dans le cadre des clôtures trimestrielles. Ainsi, dans le cadre de leur mission légale :

- ils examinent toute évolution significative des normes comptables et présentent au Comité des comptes leurs avis sur les choix comptables significatifs ;
- ils présentent à la fonction Finances des entités/métiers/pôles et du Groupe leurs conclusions et notamment leurs observations et recommandations éventuelles visant à l'amélioration de certains aspects du dispositif de contrôle interne qui contribue à l'élaboration de l'information financière et comptable et qu'ils ont examiné dans le cadre de leur audit.

Les choix comptables significatifs font l'objet, comme précisé ci-dessus au chapitre 2.2.1 « Gouvernement d'entreprise », d'un exposé au Comité des comptes du Conseil d'administration.

COMMUNICATION FINANCIÈRE (COMMUNIQUÉS DE PRESSE, PRÉSENTATIONS THÉMATIQUES...)

Les supports de communication financière publiés sont réalisés et rédigés par le département « Relations Investisseurs et Information Financière » au sein de Finances – Développement Groupe. Ils ont pour objectif de présenter aux actionnaires, investisseurs institutionnels, analystes et agences de notation les différentes activités du Groupe, d'expliquer ses résultats et de détailler sa stratégie de développement.

L'équipe propose et définit, sous le contrôle de la Direction Générale et du Directeur financier, le format de communication des informations financières publiées par le groupe BNP Paribas. Avec l'appui des pôles et des fonctions, l'équipe conçoit les présentations des résultats, des projets stratégiques et des présentations thématiques. Il assure leur diffusion auprès de la communauté financière.

Les exigences croissantes des investisseurs et la volonté d'être au meilleur niveau européen ont conduit le Groupe à adopter un format de communication détaillé destiné à présenter aux places financières ses résultats sur une base trimestrielle. Les Commissaires aux comptes sont associés à la phase de validation et de revue des communiqués relatifs aux arrêtés des comptes trimestriels, semestriels ou annuels, avant leur présentation au Comité des comptes et au Conseil d'administration.

2.3 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Deloitte Et Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de BNP Paribas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Et Associés

Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

Mazars

Hervé Hélias

2.4 Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de BNP Paribas était composé au 31 décembre 2008 des membres suivants :

- Baudouin Prot, Administrateur Directeur Général ;
- Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué ;
- Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général délégué ;
- Jean Clamon, Délégué général, responsable de la fonction Conformité et de la coordination du contrôle interne ;
- Philippe Bordenave, Directeur Général adjoint, Directeur Financier ;
- Jacques d'Estais, responsable du pôle Corporate and Investment Banking ;
- Fabio Gallia, responsable du pôle BNL b.c. ;
- Michel Konczaty, responsable de la fonction Risques ;
- Frédéric Lavenir, responsable de la fonction Ressources Humaines Groupe ;

- Alain Marbach, responsable de la fonction Technologies et Processus ;

- Alain Papiasse, responsable du pôle Asset Management and Services ;

- François Villeroy de Galhau, responsable du pôle Banque de Détail en France.

Depuis novembre 2007, le Comité Exécutif de BNP Paribas s'est doté d'un secrétariat permanent.

Jacques d'Estais, actuel responsable du pôle CIB, est nommé responsable du pôle AMS. Alain Papiasse, actuel responsable du pôle AMS, est nommé responsable du pôle CIB. Les deux nominations prennent effet à partir du 31 mars.

3

ACTIVITÉ ET ÉLÉMENTS COMPTABLES

3.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	68
	Une capacité bénéficiaire maintenue en 2008 malgré la crise	68
3.2	Résultats par pôle d'activité	69
	Corporate and Investment Banking (CIB)	69
	Asset Management & Services (AMS)	71
	Banque de détail	73
3.3	Expositions sensibles selon les recommandations du Forum de Stabilité Financière	77
	Expositions sur conduits et SIVs	77
	Conduits d'ABCP sponsorisés	78
	Financement par titrisation pour compte propre	79
	Portefeuille de crédits sensibles	80
	Exposition aux ABS et CDOs immobiliers	81
	Exposition aux assureurs monolines	83
	LBO	84
3.4	Bilan	85
	Actif	85
	Passif (hors capitaux propres)	86
	Capitaux propres consolidés part du Groupe	87
	Engagements hors-bilan	87
3.5	Compte de résultat	88
	Produit net bancaire	88
	Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux provisions	90
	Résultat brut d'exploitation	91
	Coût du risque	91
	Résultat net, part du Groupe	91
3.6	Événements récents	92
	Produits et services	92
	Croissance externe et partenariats	92
3.7	Perspectives	93
	Perspectives des pôles opérationnels	93
	Perspectives de solidité financière	94

3.1 Résultats consolidés de BNP Paribas

En millions d'euros	2008	2007	2008/2007
Produit net bancaire	27 376	31 037	- 11,8 %
Frais de gestion	(18 400)	(18 764)	- 1,9 %
Résultat brut d'exploitation	8 976	12 273	- 26,9 %
Coût du risque	(5 752)	(1 725)	n.s.
Résultat d'exploitation	3 224	10 548	- 69,4 %
Sociétés mises en équivalence	217	358	- 39,4 %
Autres éléments hors exploitation	483	152	n.s.
Total éléments hors exploitation	700	510	+ 37,3 %
Résultat avant impôt	3 924	11 058	- 64,5 %
Impôt	(472)	(2 747)	- 82,8 %
Intérêts minoritaires	(431)	(489)	- 11,9 %
Résultat net part du Groupe	3 021	7 822	- 61,4 %
Coefficient d'exploitation	67,2 %	60,5 %	+ 6,7 pts

UNE CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE MAINTENUE EN 2008 MALGRÉ LA CRISE

En 2008, dans un contexte de crise financière sans précédent, les revenus du Groupe s'établissent à 27 376 millions d'euros, en baisse limitée (- 11,8 % par rapport à 2007) du fait de la bonne résistance de la banque de détail et d'AMS.

Grâce aux mesures d'adaptation des coûts dans tous les pôles et à la forte réduction des bonus, les frais de gestion ont été contenus à 18 400 millions d'euros (- 1,9 % par rapport à 2007).

La dégradation de l'environnement économique, notamment aux États-Unis et en Espagne puis en Ukraine, alliée aux nombreux défauts de contreparties dans des marchés financiers disloqués (impact de plus de 2 milliards d'euros sur l'année), a fortement pesé sur le coût du risque qui s'élève au total à 5 752 millions d'euros, soit plus de trois fois le niveau de 2007. Cependant, le portefeuille de crédits aux entreprises reste de bonne qualité, sans dégradation substantielle en 2008, et les taux d'endettement des ménages en France et en Italie, les deux marchés domestiques du Groupe, sont les plus faibles d'Europe.

L'année 2008 a été marquée par une forte baisse des marchés d'actions : - 44,3 % sur l'Eurostoxx 50. Cette chute de la Bourse a entraîné des

dépréciations dans le portefeuille de participations cotées du Groupe et dans les comptes du métier Assurance à hauteur de 544 millions d'euros et 215 millions d'euros respectivement.

Le résultat avant impôt s'élève à 3 924 millions d'euros (contre 11 058 millions d'euros en 2007). Ce bénéfice est dû à la bonne résistance de la banque de détail et d'AMS qui dégagent une rentabilité des fonds propres alloués avant impôt de respectivement 25 % et 28 %. CIB enregistre une perte nette de 1 189 millions d'euros du fait des conditions de marché extrêmement violentes en fin d'année. Cette perte traduit néanmoins une bonne résistance relative par rapport aux activités comparables des autres banques.

Le bénéfice net, part du Groupe, est égal à 3 021 millions d'euros (contre 7 822 millions d'euros en 2007).

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires de verser un dividende d'un euro par action, avec l'option d'un paiement en actions.

Allocation de capital

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond en premier lieu aux exigences et méthodes de calcul du ratio européen de solvabilité selon la nouvelle réglementation dite « Bâle 2 » et s'effectue sur la base de 6 % des actifs pondérés. Les actifs pondérés sont la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de contrepartie calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée (AMA), selon l'entité du Groupe concernée.

Il est par ailleurs alloué à chaque pôle la quote-part déduite prudemment des fonds propres de base, notamment 50 % de la valeur nette comptable des titres détenus dans des établissements financiers ou de crédit et, le cas échéant, 50 % des tranches equity de titrisation lorsque ces dernières font l'objet d'une déduction des fonds propres prudentiels.

Enfin, le capital alloué au titre des filiales d'assurance est égal au besoin en marge de solvabilité calculé conformément à la réglementation des assurances.

3.2 Résultats par pôle d'activité

CORPORATE AND INVESTMENT BANKING (CIB)

En millions d'euros	2008	2007	2008/2007
PNB	4 973	8 171	- 39,1 %
Frais de gestion	(3 711)	(4 785)	- 22,4 %
RBE	1 262	3 386	- 62,7 %
Coût du risque	(2 477)	(28)	n.s.
Résultat d'exploitation	(1 215)	3 358	n.s.
SME	1	8	- 87,5 %
Autres éléments hors exploitation	25	89	- 71,9 %
Résultat avant impôt	(1 189)	3 455	n.s.
Coefficient d'exploitation	74,6 %	58,6 %	+ 16,0 pts
Fonds propres alloués (Md€)	10,3	9,5	+ 9,0 %

Sur l'ensemble de l'année, les revenus de CIB, très fortement impactés par la dislocation des marchés d'une violence sans précédent qui a suivi la faillite de Lehman, s'établissent à 4 973 millions d'euros, en baisse de 39,1 % par rapport à 2007. Les ajustements de valeur ont atteint 2 Md€ contre 819 M€ en 2007. La disparition de la liquidité après la faillite de Lehman a accentué la chute brutale des marchés, la hausse extrêmement forte de la volatilité et des corrélations entre actions et entre indices ainsi que le dérèglement des relations usuelles de couverture. Cette accumulation d'événements d'une violence sans précédent sur tous les marchés a conduit à des revenus négatifs de 1 149 millions d'euros dans les activités de marché de CIB au quatrième trimestre.

L'activité clientèle est restée soutenue grâce, notamment, au renforcement de l'attractivité de la franchise.

Les performances des métiers sont très contrastées : le métier Actions et Conseil est très affecté (revenus : - 341 millions d'euros), tandis que le Fixed Income manifeste une bonne résistance (revenus : 2 407 millions d'euros) et que les Métiers de financement dégagent de bons revenus (2 907 millions d'euros) dans un contexte de réintermédiation.

Les reclassements comptables du trading book vers le banking book au titre de l'amendement à la norme IAS 39, qui ont été effectués au quatrième trimestre sans effet rétroactif, ont porté sur 7,8 milliards d'euros d'actifs, principalement du Fixed Income. Après la date du reclassement, ces actifs ont contribué au résultat avant impôt à hauteur de 78 millions d'euros. S'ils n'avaient pas été reclassés, l'évolution de leur juste valeur après la date du reclassement aurait conduit à enregistrer des revenus négatifs de 424 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les frais de gestion du pôle, adaptés notamment par une forte réduction des bonus, s'élèvent à 3 711 millions d'euros, en baisse de 22,4 % par rapport à 2007.

Le coût du risque, fortement affecté par les risques sur les contreparties de marché (monolines pour 974 millions d'euros, Lehman pour 326 millions d'euros, Madoff pour 345 millions d'euros...) s'élève à 2 477 millions d'euros, en très forte hausse par rapport à 2007.

Au total, le pôle dégage une perte avant impôt de 1 189 millions d'euros contre un bénéfice net de 3 455 millions d'euros en 2007.

CONSEIL ET MARCHÉS DE CAPITALUX

En millions d'euros	2008	2007	2008/2007
PNB	2 066	5 567	- 62,9 %
dont Actions et Conseil	(341)	2 772	n.s.
dont Fixed Income	2 407	2 796	- 13,9 %
Frais de gestion	(2 607)	(3 588)	- 27,3 %
RBE	(541)	1 979	n.s.
Coût du risque	(2 122)	(65)	n.s.
Résultat d'exploitation	(2 663)	1 914	n.s.
SME	1	8	- 87,5 %
Autres éléments hors exploitation	25	38	- 34,2 %
Résultat avant impôt	(2 637)	1 960	n.s.
Coefficient d'exploitation	126,2 %	64,5 %	+ 61,7 pts
Fonds propres alloués (Md€)	3,8	3,3	+ 15,4 %

Le métier **Actions et Conseil**, après avoir réalisé une bonne performance au cours des 9 premiers mois, a été affecté par une rupture brutale des paramètres de marché (volatilité, dividende, corrélation) au 4^e trimestre.

Les expositions des dérivés actions, principalement issues de l'activité de clientèle, avaient été déjà progressivement réduites depuis le début de la crise, comme en atteste la stabilité de la VaR sur les neuf premiers mois de 2008 malgré l'augmentation de la volatilité. Leur gestion s'est pourtant révélée très coûteuse dans le contexte des ruptures brutales observées sur différents paramètres de marché au quatrième trimestre :

- hausse de la volatilité à des niveaux sans précédents ;
- baisse soudaine des taux de distribution de dividendes anticipés par le marché ;
- hausse violente des corrélations entre actions et entre indices.

Dans un contexte d'illiquidité croissante, ces expositions ont été amplifiées par des chocs de volatilité sans précédent et des situations de stress nombreuses générant des pertes journalières répétées.

Des mesures fortes de réduction des risques de marché ont alors été prises consistant à renforcer les couvertures en dépit d'un coût élevé, à réduire les positions devenues illiquides ainsi que la sensibilité aux stress tests.

Le **Fixed Income** a montré une bonne résistance relative avec des revenus de 2 407 millions d'euros. La demande de la clientèle est restée très soutenue malgré des marchés difficiles, notamment dans les activités taux et change. Néanmoins, la violence des mouvements de marché a provoqué des pertes de revenus sur les positions liées au risque de base ainsi qu'une hausse significative des ajustements de crédit sur les contreparties de dérivés (- 1 635 millions d'euros), notamment les assureurs monolines (- 914 millions d'euros).

Les frais de gestion à 2 607 millions d'euros sont en baisse de 27,3 % par rapport à 2007.

Le coût du risque, fortement affecté par les défaillances de contreparties de marché (Monolines, Lehman, Madoff, autres contreparties de marché...), s'élève à 2 122 millions d'euros contre 65 millions d'euros en 2007.

MÉTIERS DE FINANCEMENT

En millions d'euros	2008	2007	2008/2007
PNB	2 907	2 604	+ 11,6 %
Frais de gestion	(1 104)	(1 197)	- 7,8 %
RBE	1 803	1 407	+ 28,1 %
Coût du risque	(355)	37	n.s.
Résultat d'exploitation	1 448	1 444	+ 0,3 %
Éléments hors exploitation	0	51	n.s.
Résultat avant impôt	1 448	1 495	- 3,1 %
Coefficient d'exploitation	38,0 %	46,0 %	- 8,0 pts
Fonds propres alloués (Md€)	6,6	6,2	+ 5,6 %

Les Métiers de financement ont réalisé une excellente année et confirment qu'ils assurent un socle de revenus stables. Les revenus, à 2 907 millions d'euros, sont en forte croissance dans toutes les activités du fait de la

demande soutenue de crédit dans un contexte de réintermédiation. Les marges prennent en compte le niveau accru du coût du capital et de la liquidité.

Cette performance confirme le leadership de BNP Paribas dans le financement de l'économie réelle, notamment dans les secteurs de l'énergie et des matières premières, des financements d'actifs ainsi que des acquisitions d'entreprises.

Les frais de gestion à 1 104 millions d'euros sont en baisse de 7,8 % par rapport à 2007.

Le coût du risque se limite à 355 millions d'euros grâce à la bonne qualité et à la granularité du portefeuille de crédit, contre une reprise de 37 millions d'euros en 2007.

La rentabilité des fonds propres alloués avant impôt s'élève à 22 % grâce à cette bonne performance opérationnelle alliée à la bonne maîtrise des actifs pondérés.

ASSET MANAGEMENT & SERVICES (AMS)

En millions d'euros	2008	2007	2008/2007
PNB	4 935	5 264	- 6,3 %
Frais de gestion	(3 423)	(3 369)	+ 1,6 %
RBE	1 512	1 895	- 20,2 %
Coût du risque	(207)	(7)	n.s.
Résultat d'exploitation	1 305	1 888	- 30,9 %
SME	8	17	- 52,9 %
Autres éléments hors exploitation	(3)	10	n.s.
Résultat avant impôt	1 310	1 915	- 31,6 %
Coefficient d'exploitation	69,4 %	64,0 %	+ 5,4 pts
Fonds propres alloués (Md€)	4,7	4,1	+ 12,5 %

La forte attractivité de la franchise d'AMS est confirmée par sa bonne performance en matière de collecte qui s'élève à 11 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année 2008 permettant à BNP Paribas d'être l'une des très rares banques qui ait enregistré une collecte positive.

Les métiers du pôle continuent de gagner des parts de marché ; notamment la banque privée, classée sixième mondiale par Euromoney (gain de trois places) et la gestion d'actifs qui gagne 1,7 pt de part de marché en France à 9,9 % (source Europerformance déc. 2008).

Le produit net bancaire, à 4 935 millions d'euros, est cependant en recul de 6,3 % par rapport à 2007 du fait de la baisse de la valorisation des actifs sous gestion (- 13,8 %/31.12.07), de la concentration de la collecte

sur des produits de court terme à plus faible valeur ajoutée ainsi que des 215 millions d'euros d'ajustements de valeur du portefeuille d'actions dans l'assurance. Hors ce dernier effet, la baisse du produit net bancaire est limitée à 1,7 %. Les revenus du Métier titres, en hausse de 12,2 % par rapport à l'année 2007, ont continué de bénéficier d'un niveau élevé de transactions.

La hausse des frais de gestion, de seulement 1,6 % par rapport à 2007, reflète l'adaptation rapide des métiers les plus touchés par la chute des marchés.

Le pôle a réussi à préserver sa rentabilité ; malgré la crise, son résultat avant impôt s'établit à 1 310 millions d'euros.

GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007	2008/2007
PNB	2 373	2 719	- 12,7 %
Frais de gestion	(1 755)	(1 828)	- 4,0 %
RBE	618	891	- 30,6 %
Coût du risque	(24)	(4)	n.s.
Résultat d'exploitation	594	887	- 33,0 %
SME	4	1	n.s.
Autres éléments hors exploitation	1	6	- 83,3 %
Résultat avant impôt	599	894	- 33,0 %
Coefficient d'exploitation	74,0 %	67,2 %	+ 6,8 pts
Fonds propres alloués (Md€)	1,0	0,8	+ 28,6 %

ASSURANCE

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007	2008/2007
PNB	1 318	1 436	- 8,2 %
Frais de gestion	(711)	(664)	+ 7,1 %
RBE	607	772	- 21,4 %
Coût du risque	(45)	(3)	n.s.
Résultat d'exploitation	562	769	- 26,9 %
SME	3	15	- 80,0 %
Autres éléments hors exploitation	(3)	4	n.s.
Résultat avant impôt	562	788	- 28,7 %
Coefficient d'exploitation	53,9 %	46,2 %	+ 7,7 pts
Fonds propres alloués (Md€)	3,3	3,1	+ 8,7 %

MÉTIER TITRES

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007	2008/2007
PNB	1 244	1 109	+ 12,2 %
Frais de gestion	(957)	(877)	+ 9,1 %
RBE	287	232	+ 23,7 %
Coût du risque	(138)	0	n.s.
Résultat d'exploitation	149	232	- 35,8 %
Éléments hors exploitation	0	1	n.s.
Résultat avant impôt	149	233	- 36,1 %
Coefficient d'exploitation	76,9 %	79,1 %	- 2,2 pts
Fonds propres alloués (Md€)	0,3	0,3	+ 11,4 %

BANQUE DE DÉTAIL

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

En millions d'euros	2008	2007	2008/2007
PNB	5 943	5 814	+ 2,2 %
dont revenus d'intérêt	3 292	3 126	+ 5,3 %
dont commissions	2 651	2 688	- 1,4 %
Frais de gestion	(3 983)	(3 950)	+ 0,8 %
RBE	1 960	1 864	+ 5,2 %
Coût du risque	(203)	(158)	+ 28,5 %
Résultat d'exploitation	1 757	1 706	+ 3,0 %
Éléments hors exploitation	1	0	n.s.
Résultat avant impôt	1 758	1 706	+ 3,0 %
Résultat attribuable à AMS	(117)	(138)	- 15,2 %
Résultat avant impôt de BDDF	1 641	1 568	+ 4,7 %
Coefficient d'exploitation	67,0 %	67,9 %	- 0,9 pt
Fonds propres alloués (Md€)	3,9	3,8	+ 4,6 %

Incluant 100 % de la banque privée France pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

En 2008, la croissance des encours de crédit tant aux particuliers (+ 7,2%/2007) qu'aux entreprises (+ 16,6%/2007) illustre l'engagement de BDDF au soutien de l'économie réelle. La croissance des dépôts (+ 10,9%/2007) marque une accélération.

BDDF poursuit sa conquête de clientèle de particuliers avec l'ouverture nette de 200 000 comptes à vue.

BDDF continue aussi de gagner des parts de marché auprès des entreprises, notamment en termes de dépôts, de flux et de collecte en OPCVM. Les nombreuses mises en relation avec la banque privée témoignent de l'efficacité des ventes croisées.

Le produit net bancaire s'établit à 5 943 millions d'euros, en hausse de 2,2%⁽¹⁾ par rapport à 2007. Sa croissance est limitée essentiellement par la forte baisse des commissions financières (- 14,2 % par rapport à 2007)

dans un contexte très défavorable pour l'épargne financière, tandis que les commissions bancaires progressent de 6,8 %. Les revenus d'intérêt sont en hausse de 5,3 % grâce à une bonne activité d'intermédiation tant en termes de dépôts que de crédits.

Malgré la poursuite du programme de modernisation des agences, les frais de gestion ne sont qu'en très légère hausse⁽¹⁾ par rapport à 2007 (+ 0,8 %) et permettent au pôle d'atteindre un effet de ciseaux positif de 1,4 point, supérieur aux objectifs annoncés. Le coût du risque reste modéré à 20 pb des actifs pondérés en 2008 contre une base faible de 17 pb en 2007.

Après attribution au pôle AMS d'un tiers du résultat de la banque privée en France, le résultat annuel avant impôt de BDDF, à 1 641 millions d'euros, est en hausse de 4,7 %⁽²⁾, par rapport à 2007.

BNL BANCA COMMERCIALE (BNL BC)

En millions d'euros	2008	2007	2008/2007
PNB	2 800	2 641	+ 6,0 %
Frais de gestion	(1 757)	(1 744)	+ 0,7 %
RBE	1 043	897	+ 16,3 %
Coût du risque	(411)	(318)	+ 29,2 %
Résultat d'exploitation	632	579	+ 9,2 %
Éléments hors exploitation	1	(1)	n.s.
Résultat avant impôt	633	578	+ 9,5 %
Résultat attribuable à AMS	(5)	(6)	- 16,7 %
Résultat avant impôt de BNL bc	628	572	+ 9,8 %
Coefficient d'exploitation	62,8 %	66,0 %	- 3,2 pts
Fonds propres alloués (Md€)	3,6	3,1	+ 13,2 %

Incluant 100 % de la banque privée en Italie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

⁽¹⁾ Hors effets PEL/CEL, avec 100 % de la banque privée en France.

⁽²⁾ Hors effets PEL/CEL.

L'intégration de BNL s'est réalisée de manière très satisfaisante. L'ensemble des synergies, révisées en hausse de 15 % au début de l'année par rapport au plan initial, est intégralement libéré au 31 décembre 2008. Le savoir-faire du Groupe en matière d'intégration est ainsi confirmé.

BNL bc poursuit son développement dans un environnement moins favorable. La dynamique de reconquête de la clientèle a permis l'ouverture nette de + 47 000 comptes à vue au cours de l'année (contre + 6 100 en 2007 et - 86 000 en 2006 au moment de l'intégration de BNL dans le groupe BNP Paribas). Les relations avec les entreprises continuent de se développer rapidement, non seulement par le crédit, dont les encours sont en hausse de 17,9 % par rapport à 2007, mais aussi par les revenus du Cash management et du trade finance, en hausse de 6,5 % par rapport à l'année précédente.

Le produit net bancaire, à 2 800 millions d'euros, progresse de 6,0 %⁽¹⁾ par rapport à 2007 grâce, aux synergies de revenus réalisées, à la croissance des volumes (encours de crédit : + 14,6 % par rapport à 2007) ainsi

qu'à la hausse des commissions du fait notamment des ventes croisées auprès des entreprises.

Nonobstant le programme de rénovation d'agences (réalisé à 40 % au 31 décembre 2008) et l'ouverture de 50 nouvelles agences en 2008, les frais de gestion progressent de seulement 0,7 %⁽¹⁾ grâce aux synergies de coût. Il en résulte un effet de ciseaux positif de 5,3 pts, supérieur à l'objectif fixé pour 2008. Cette bonne performance opérationnelle se traduit par une hausse remarquable du résultat brut d'exploitation de 16,3 %⁽¹⁾ par rapport à 2007 et par une nouvelle amélioration du coefficient d'exploitation de 3,2 pts sur la période.

Le coût du risque, à 411 millions d'euros, traduit l'amorce d'une dégradation due à la conjoncture économique italienne en fin d'année : + 93 millions d'euros par rapport à l'année 2007 soit 73 pb des actifs pondérés contre 65 pb au cours de l'année précédente.

Le résultat avant impôt de BNL bc, après attribution d'un tiers du résultat de la banque privée en Italie au pôle AMS, s'établit à 628 millions d'euros, en hausse de 9,8 % par rapport à 2007.

BANCWEST

En millions d'euros	2008	2007	2008/2007
PNB	2 027	1 991	+ 1,8 %
Frais de gestion	(1 070)	(1 052)	+ 1,7 %
RBE	957	939	+ 1,9 %
Coût du risque	(628)	(335)	+ 87,5 %
Résultat d'exploitation	329	604	- 45,5 %
SME	0	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	4	15	- 73,3 %
Résultat avant impôt	333	619	- 46,2 %
Coefficient d'exploitation	52,8 %	52,8 %	+ 0,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,3	2,4	- 1,9 %

BancWest confirme sa dynamique commerciale malgré la dégradation de la conjoncture aux États-Unis.

Les revenus de 2008, à 2 027 millions d'euros sont en hausse de 8,5 % à change constant malgré l'impact négatif de 92 millions d'euros lié à la dépréciation des actions de préférence Freddie Mac et Fannie Mae. Cette performance est due à la bonne progression des encours de crédit (+ 11,6 %) ainsi qu'à la hausse de la marge d'intérêt (+ 8 pb/2007 à 3,17 %) du fait du redressement de la courbe des taux et de la hausse des conditions.

La progression des frais de gestion (1 070 millions d'euros) décélère et s'établit à + 8,4 % à change constant.

Le coût du risque, à 628 millions d'euros, contre 335 millions d'euros en 2007, continue de se dégrader. Le portefeuille d'investissement fait l'objet d'une dotation de 181 millions d'euros. Au 31 décembre 2008, l'exposition nette aux titres subprime, Alt-A, CMBS et CDOs correspondants de ce portefeuille est très faible, à moins de 200 millions d'euros. Le solde du coût du risque est lié à une dégradation du portefeuille de crédits dans l'ensemble des segments, du fait de la récession économique. Cette dégradation est cependant moins marquée que pour la plupart des concurrents de BancWest.

Le résultat avant impôt s'établit à 333 millions d'euros contre 619 millions d'euros en 2007. BancWest est ainsi l'une des rares banques de détail aux États-Unis largement bénéficiaire en 2008.

⁽¹⁾ Avec 100 % de la banque privée en Italie.

RÉSEAUX MARCHÉS ÉMERGENTS

En millions d'euros	2008	2007	2008/2007
PNB	1 896	1 371	+ 38,3 %
Frais de gestion	(1 146)	(897)	+ 27,8 %
RBE	750	474	+ 58,2 %
Coût du risque	(377)	(81)	n.s.
Résultat d'exploitation	373	393	- 5,1 %
SME	14	16	- 12,5 %
Autres éléments hors exploitation	147	70	+ 110,0 %
Résultat avant impôt	534	479	+ 11,5 %
Coefficient d'exploitation	60,4 %	65,4 %	- 5,0 pts
Fonds propres alloués (Md€)	2,2	1,4	+ 54,0 %

Les réseaux dans les marchés émergents poursuivent leur croissance en 2008. Ils continuent de réaliser une bonne performance commerciale comme en attestent la conquête de 250 000 nouveaux clients et l'ouverture de 167 agences supplémentaires, essentiellement dans le bassin méditerranéen. Les encours de crédit sont en forte croissance par rapport à 2007 (+ 32,6 %). À fin 2008, plus de 60 % des encours de crédit des réseaux émergents se situent dans le bassin méditerranéen (dont 21 % chez TEB) et moins de 20 % en Ukraine.

Les revenus, à 1 896 millions d'euros, bénéficient de la bonne diversification géographique des réseaux et progressent de 38,3 % par rapport à 2007 (+ 35,1 % à périmètre et change constants).

La progression des frais de gestion à un rythme moins soutenu que les revenus + 27,8 % (+ 28,8 % à périmètre et change constants), en dépit de la poursuite des investissements, permet une nouvelle amélioration du coefficient d'exploitation de 5,0 pts sur la période, à 60,4 %.

Le coût du risque, à 377 millions d'euros, marque une très forte hausse par rapport à l'année précédente (81 millions d'euros). Il est essentiellement lié à une dotation de 318 millions d'euros en Ukraine dont 244 millions au titre des provisions de portefeuille du fait de la dégradation économique de ce pays en fin d'année. Le coût du risque reste modéré dans les autres pays.

La cession des activités d'assurance de TEB et d'activités au Liban a généré des revenus hors exploitation de 145 millions d'euros en 2008 contre 70 millions d'euros en 2007.

De ce fait, le résultat avant impôt s'établit à 534 millions d'euros cette année contre 479 millions d'euros l'année précédente, traduisant la très bonne performance de ces réseaux dans les pays émergents.

PERSONAL FINANCE

En millions d'euros	2008	2007	2008/2007
PNB	3 792	3 411	+ 11,2 %
Frais de gestion	(2 101)	(1 949)	+ 7,8 %
RBE	1 691	1 462	+ 15,7 %
Coût du risque	(1 218)	(730)	+ 66,8 %
Résultat d'exploitation	473	732	- 35,4 %
SME	84	76	+ 10,5 %
Autres éléments hors exploitation	109	0	n.s.
Résultat avant impôt	666	808	- 17,6 %
Coefficient d'exploitation	55,4 %	57,1 %	- 1,7 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,7	2,4	+ 11,3 %

Les revenus, à 3 792 millions d'euros, sont en hausse de 11,2 % par rapport à 2007 du fait, notamment, de la poursuite de la croissance des encours (+ 14,8 %) ainsi que l'intégration de nouvelles activités notamment au Brésil.

La croissance des frais de gestion, limitée à 7,8 % grâce au renforcement des mesures de réduction de coûts, permet à Personal Finance d'obtenir une croissance forte de son résultat brut

d'exploitation (+ 15,7 % par rapport à l'année précédente) ainsi qu'un effet de ciseaux positif de 3,4 pts.

Le coût du risque, à 1 218 millions d'euros, soit 222 pb contre 156 pb en 2007, continue de se dégrader du fait de la détérioration de la conjoncture, notamment en Europe du Sud et en Europe Centrale.

Après l'enregistrement d'une plus-value de cession sur la participation du Groupe dans Cofidis, le résultat avant impôt s'élève à 666 millions d'euros (808 millions d'euros en 2007).

EQUIPMENT SOLUTIONS

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007	2008/2007
PNB	1 067	1 170	- 8,8 %
Frais de gestion	(716)	(727)	- 1,5 %
RBE	351	443	- 20,8 %
Coût du risque	(155)	(82)	+ 89,0 %
Résultat d'exploitation	196	361	- 45,7 %
SME	(15)	(9)	+ 66,7 %
Autres éléments hors exploitation	(1)	9	n.s.
Résultat avant impôt	180	361	- 50,1 %
Coefficient d'exploitation	67,1 %	62,1 %	+ 5,0 pts
Fonds propres alloués (Md€)	1,6	1,5	+ 2,2 %

L'activité est restée soutenue en 2008 grâce à la bonne croissance des encours (+ 5,2 % par rapport à 2007) ainsi que du parc de véhicules gérés (+ 6,5 % par rapport à 2007).

Affectés par la baisse du prix des véhicules d'occasion, les revenus d'Equipment Solutions à 1 067 millions d'euros sont en baisse de 8,8 %

par rapport à 2007. Les frais de gestion, bien maîtrisés, baissent de 1,5%. Compte tenu de la dégradation du coût du risque, du fait notamment de provisionnements exceptionnels sur quelques dossiers, le résultat avant impôt s'élève à 180 millions d'euros contre 361 millions d'euros en 2007.

3.3 Expositions sensibles selon les recommandations du Forum de Stabilité Financière

EXPOSITIONS SUR CONDUITS ET SIVs

Au 31 décembre 2008 En milliards d'euros	Entity data		BNP Paribas exposure				
	Assets funded	Securities issued	Liquidity lines		Credit enhancement ⁽¹⁾	ABCP held and others	Maximum commitment ⁽²⁾
			Line outstanding	o/w cash drawn			
BNP Paribas sponsored entities							
ABCP conduits	12,8	12,9	12,9	-	0,7	1,3	15,3
Structured Investment Vehicles	-	-	-	-	-	-	-
Third party sponsored entities (BNP Paribas share)							
ABCP conduits	n.s.	1,3	1,3	-	-	-	1,3
Structured Investment Vehicles	n.s.	-	-	-	-	0,0	-

⁽¹⁾ Provided by BNP Paribas. In addition, each programme benefits from other types of credit enhancement.

⁽²⁾ Represent the cumulative exposure accross all types of commitments in a worst case scenario.

Au 31 décembre 2008, 10 % des ABCP émis par les conduits sponsorisés (soit 1,3 milliard d'euros) étaient détenus en portefeuille de trading contre 30 % au 30 septembre 2008.

Le Groupe n'a pas d'exposition aux SIVs.

CONDUITS D'ABCP SPONSORISÉS

► DÉTAIL PAR MATURITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Conduits d'ABCP sponsorisés au 31 décembre 2008 <i>En milliards d'euros</i>	Starbird United States	Matchpoint Europe	Eliopee Europe	Thesee Europe	J Bird 1 & 2 Japan	TOTAL
Ratings	A1/P1	A1+/P1	P1	A1/P1/F1	A1/P1	
BNP Paribas commitments	7,1	5,4	1,3	0,6	0,8	15,3
Assets funded	5,8	4,6	1,1	0,6	0,8	12,8
Breakdown by maturity						
0 - 1 year	25 %	25 %	49 %	98 %	43 %	31 %
1 year - 3 years	32 %	42 %	9 %	2 %	44 %	33 %
3 year - 5 years	17 %	19 %	42 %	0 %	9 %	19 %
> 5 years	26 %	14 %	0 %	0 %	4 %	17 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Breakdown by geography ⁽¹⁾						
USA	97 %	1 %	-	-	-	46 %
France	-	7 %	81 %	81 %	-	13 %
Spain	-	21 %	-	-	-	8 %
UK	-	7 %	-	19 %	-	3 %
Asia	-	12 %	-	-	100 %	9 %
Diversified and Others	3 %	51 %	19 %	-	-	21 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

⁽¹⁾ Convention used is : when a pool contains more than 50 % country exposure, this country is considered to be the one of the entire pool. Any pool where one country does not reach this level is considered as diversified.

► DÉTAIL PAR CLASSE D'ACTIFS

Conduits d'ABCP sponsorisés au 31 décembre 2008	Starbird United States	Matchpoint Europe	Eliopee Europe	Thesee Europe	J Bird 1 & 2 Japan	Total	
						by asset type	o/w AAA
Breakdown by asset type							
Auto Loans, Leases & Dealer Floorplans	36 %	34 %	-	-	-	29 %	
Trade Receivables	12 %	24 %	81 %	81 %	-	24 %	
Consumer Loans & Credit Cards	10 %	8 %	-	-	100 %	13 %	
Equipment Finance	13 %	4 %	-	-	-	7 %	
Student Loans	12 %	-	-	-	-	6 %	
RMBS	-	4 %	-	-	-	1 %	100 %
<i>o/w US (0 % subprime)</i>	-	1 %	-	-	-	0 %	
<i>o/w UK</i>	-	-	-	-	-	-	
<i>o/w Spain</i>	-	2 %	-	-	-	1 %	
CMBS	-	11 %	-	-	-	4 %	100 %
<i>o/w US, UK, Spain</i>	-	-	-	-	-	-	
CDOs of RMBS (non US)	-	5 %	-	-	-	2 %	100 %
CLOs	11 %	6 %	-	-	-	7 %	100 %
CDOs of corporate bonds	-	5 %	-	-	-	2 %	79 %
Insurance	-	-	19 %	19 %	-	2 %	31 %
Others	6 %	1 %	-	-	-	3 %	37 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	

FINANCEMENT PAR TITRISATION POUR COMPTE PROPRE

Titrisation au 31 décembre 2008 <i>En milliards d'euros</i>	Amount of securitised assets (Group share)	Amount of securities issued (Group share)	Securitized positions held	
			First losses	Others
IRS	5,1	5,8	0,2	0,3
<i>o/w Residential loans</i>	3,7	4,5	0,1	0,1
<i>o/w Consumer loans</i>	0,4	0,4	0,0	0,1
<i>o/w Lease receivables</i>	1,0	1,0	0,1	0,1
BNL	4,6	4,7	0,1	0,2
<i>o/w Residential loans</i>	4,6	4,7	0,1	0,2
<i>o/w Consumer loans</i>	-	-	-	-
<i>o/w Lease receivables</i>	-	-	-	-
<i>o/w Public sector</i>	-	-	-	-
TOTAL	9,7	10,5	0,3	0,5

Au 31 décembre 2008, les encours de crédits refinancés par titrisation s'élevaient à seulement 9,7 milliards d'euros contre 13,3 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

Depuis le passage aux IFRS (2005), les SPVs sont consolidés dans le bilan de BNP Paribas dans la mesure où la Banque conserve la majorité des risques et des rendements.

PORTEFEUILLE DE CRÉDITS SENSIBLES

► CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Crédits aux particuliers au 31 décembre 2008 <i>En milliards d'euros</i>	Gross outstanding					Provisions		Net exposure
	Consumer	First Mortgage		Home Equity Loans	TOTAL	Portfolio	Specific	
		Full Doc	Alt A					
US (BancWest)	8,5	8,1	0,3	2,9	19,8	(0,2)	-	19,6
Super Prime <i>FICO > 730</i>	5,2	4,5	0,2	1,8	11,7	-	-	11,7
Prime <i>600 < FICO < 730</i>	3,1	3,6	0,1	1,1	7,9	-	-	7,9
Subprime <i>FICO < 600</i>	0,1	0,1	0,0	0,0	0,3	-	-	0,3
UK (Personal Finance)	0,4	-	-	-	0,4	-	-	0,4
Spain (Personal Finance)	4,2	6,1	-	-	10,3	(0,1)	(0,4)	9,8

Au 31 décembre 2008, le portefeuille de crédits aux particuliers qualifié de sensible est caractérisé par :

- la bonne qualité du portefeuille US, comprenant seulement 300 millions d'euros de crédits « subprime » ;

- une exposition négligeable au Royaume Uni où le Groupe n'a pas d'exposition au crédit immobilier résidentiel ;

- une exposition au risque espagnol affectée par la conjoncture mais bien sécurisée par des garanties hypothécaires sur le portefeuille immobilier d'une part ainsi qu'une part significative de crédits « auto » dans le portefeuille de crédits à la consommation d'autre part.

► IMMOBILIER COMMERCIAL

Immobilier commercial au 31 décembre 2008 <i>En milliards d'euros</i>	Gross exposure				Provisions		Net exposure
	Home Builders	Property companies	Others ⁽¹⁾	TOTAL	Portfolio	Specific	
US	2,2	0,1	5,2	7,5	(0,1)	(0,1)	7,3
BancWest	1,8	-	5,2	7,0	(0,1)	(0,1)	6,8
CIB	0,4	0,1	-	0,5	-	-	0,5
UK (CIB)	0,1	1,0	0,1	1,2	-	-	1,2
Spain (CIB)	-	0,1	0,7	0,8	-	-	0,8

⁽¹⁾ Excluding owner-occupied and real estate backed loans to corporates.

Au 31 décembre 2008, le portefeuille de crédit immobilier commercial qualifié de sensible est caractérisé par :

- une exposition au secteur de la construction résidentielle aux États-Unis s'élevant à 1,8 milliard d'euros dont 1,3 milliard d'euros tirés chez BancWest et 400 millions d'euros pour CIB ;

- une exposition au Royaume-Uni concentrée sur les grandes foncières ;

- une exposition faible en Espagne où le Groupe n'a pas d'exposition sur le secteur de la construction résidentielle.

EXPOSITION AUX ABS ET CDOS IMMOBILIERS

► PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

Exposition nette En milliards d'euros	31/12/2007	30/09/2008	31/12/2008
TOTAL RMBS	4,2	2,7	1,2
US	2,1	0,8	0,2
Subprime	0,1	0,0	0,0
Mid-prime	0,5	0,1	0,1
Alt-A	0,5	0,1	0,0
Prime ^(*)	1,0	0,6	0,1
UK	0,5	0,8	0,3
Conforming	0,0	0,1	(0,0)
Non conforming	0,5	0,7	0,3
Spain	0,9	0,8	0,5
Other countries	0,7	0,3	0,2
TOTAL CMBS	1,0	1,6	1,8
US	(0,1)	0,7	1,1
Non US	1,1	0,9	0,7
TOTAL CDOs (CASH AND SYNTHETIC)	0,1	0,0	(0,2)
RMBS	0,1	0,2	(0,1)
US	(0,2)	(0,1)	(0,1)
Non US	0,3	0,3	-
CMBS	-	(0,2)	(0,0)
TOTAL SUBPRIME, ALT-A, US CMBS AND RELATED CDOs	0,4	0,7	1,0

(*) Excluding Government Sponsored Entities (€ 3.3bn as at 31.12.08)

Au 31 décembre 2008, l'exposition aux ABS et CDO immobiliers du « trading book » a été réduite de 1,6 milliard d'euros du fait des reclassements comptables qui ont été effectués vers le « banking book » au titre de l'amendement à la norme IAS 39. L'exposition européenne de ce portefeuille est prédominante et de bonne qualité (89 % notés AAA). Les actifs sont comptabilisés en juste valeur par le résultat et valorisés

prioritairement sur la base de prix ou de paramètres observables lorsqu'ils sont pertinents.

En dépit de l'augmentation de l'exposition aux US CMBS liée au déblocement de couvertures, l'exposition du portefeuille de transaction au Alt-A, US CMBS et CDOs correspondants est faible.

► PORTEFEUILLE BANCAIRE

Exposition nette <i>En milliards d'euros</i>	31/12/2007	30/09/2008	31/12/2008		
	Net exposure ⁽²⁾	Net exposure ⁽²⁾	Gross exposure ⁽¹⁾	Impairment	Net exposure ⁽²⁾
TOTAL RMBS	1,7	2,9	4,3	(0,1)	4,2
US	1,3	1,7	2,3	(0,1)	2,2
Subprime ⁽¹⁾	0,1	0,2	0,2	(0,0)	0,2
Mid-prime	-	0,1	0,1	(0,0)	0,1
Alt-A	0,1	0,2	0,2	(0,0)	0,2
Prime ⁽³⁾	1,1	1,2	1,7	(0,0)	1,7
UK	0,0	0,1	0,8	(0,0)	0,8
Conforming	0,0	0,1	0,1	-	0,1
Non conforming	0,0	0,0	0,6	(0,0)	0,6
Spain	0,2	0,8	0,9	-	0,9
Other countries	0,1	0,3	0,4	-	0,4
TOTAL CMBS	0,2	0,4	0,5	(0,0)	0,5
US	0,1	0,1	0,1	-	0,1
Non US	0,2	0,3	0,4	(0,0)	0,4
TOTAL CDOs (CASH AND SYNTHETIC)	0,5	0,6	1,1	(0,6)	0,9
RMBS	0,2	0,3	0,8	(0,1)	0,6
US	0,0	0,0	0,2	(0,1)	0,0
Non US	0,1	0,3	0,6	(0,0)	0,6
CMBS	-	-	0,0	(0,1)	0,0
CDO of TRUPs	0,3	0,4	0,4	(0,4)	0,3
TOTAL SUBPRIME, ALT-A, US CMBS AND RELATED CDOs	0,3	0,5	0,7	(0,2)	0,5

⁽¹⁾ Entry price.

⁽²⁾ Exposure net of impairment.

⁽³⁾ Excluding Government Sponsored Entity backed securities (€2.8bn as at 31/12/2008).

Au 31 décembre 2008, l'exposition aux ABS et CDO immobiliers du « banking book » a été augmentée de 1,6 milliard d'euros du fait des reclassements comptables qui ont été effectués à partir du « trading book » au titre de l'amendement à la norme IAS 39. Cette exposition est de bonne qualité (63 % des actifs sont notés AAA). Les actifs sont

comptabilisés en intérêts courus, les provisions nécessaires étant effectuées en cas de dépréciation durable.

L'exposition de ce portefeuille au « subprime », Alt-A, US CMBS et CDO correspondants est négligeable.

EXPOSITION AUX ASSUREURS MONOLINES

En milliards d'euros	31/12/2007		30/09/2008		31/12/2008	
	Notional	Gross counterparty exposure	Notional	Gross counterparty exposure	Notional	Gross counterparty exposure
CDOs of US RMBS subprime	2,97	1,34	3,01	2,60	2,04	1,74
CDOs of european RMBS	0,28	0,01	0,28	0,02	0,28	0,02
CDOs of CMBS	1,35	0,12	1,33	0,37	1,07	0,24
CDOs of corporate bonds	7,19	0,23	7,46	0,64	7,51	1,18
CLOs	5,47	0,17	5,34	0,17	5,36	0,27
Non credit related	n.s.	0,02	n.s.	0,02	n.s.	0,00
TOTAL GROSS COUNTERPARTY EXPOSURE	N.S.	1,88	N.S.	3,81	N.S.	3,44

Au 31 décembre 2008, l'exposition brute au risque de contrepartie sur les assureurs monolines s'élevait à 3,44 milliards d'euros, en baisse par rapport au 30 septembre 2008 du fait des commutations réalisées avec Ambac et CIFG, bien que l'effet de ces dernières ait été partiellement compensé par l'écartement des spreads sur les actifs sous-jacents.

En milliards d'euros	31/12/2007	30/09/2008	31/12/2008
Total gross counterparty exposure	1,88	3,81	3,44
Credit derivatives bought from banks or other collateralized third parties	(0,77)	(0,61)	(0,73)
Total unhedged gross counterparty exposure	1,11	3,20	2,72
Credit adjustments and allowances ⁽¹⁾	(0,42)	(1,85)	(1,83)
NET COUNTERPARTY EXPOSURE	0,69	1,36	0,89

⁽¹⁾ Including specific allowance as at 31 December 2008 of € 0.5bn related to monolines classified as doubtful.

Au 31 décembre 2008, l'exposition nette au risque de contrepartie sur les assureurs monolines s'élevait à 0,89 milliard d'euros, en baisse par rapport au 30 septembre 2008 du fait des commutations ainsi que des ajustements complémentaires passés au quatrième trimestre 2008.

► DÉTAIL PAR NOTATION

Sur la base de la note la plus basse entre Moody's et Standard & Poor's En milliards d'euros	31/12/2008	
	Exposition brute	Exposition nette
AAA/AA	0,36	0,13
A/BB	2,20	0,63
B and below	0,89	0,13
TOTAL GROSS COUNTERPARTY EXPOSURE	3,44	0,89

Au 31 décembre 2008, l'exposition brute comme l'exposition nette du Groupe sur les contreparties les plus dégradées est faible.

LBO

Parts finales par zone géographique	
Asia	3 %
USA	15 %
Other Europe	15 %
Germany	9 %
Italy	11 %
France	46 %
TOTAL	100 %

Parts finales par secteur	
Business Services	22 %
Media & Cultural Services	13 %
Materials & Ores	10 %
Communications Services	8 %
Retail Trade	7 %
Hotels, Tourism, Leisure	6 %
Agriculture, Food, Tobacco	6 %
Total Others	29 %
TOTAL	100 %

Au 31 décembre 2008, le portefeuille de parts finales de LBO s'élève à 8,8 milliards d'euros. Il est très diversifié (près de 400 transactions) et constitué de dette senior à hauteur de 95 %. Il est comptabilisé dans les prêts en intérêts courus.

Le portefeuille de trading de LBO s'élève à 100 millions d'euros au 31 décembre 2008, en baisse de 1,7 milliard d'euros par rapport au 30 septembre 2008 du fait du transfert de ce montant vers le « banking book » au titre de l'amendement à la norme IAS 39.

3.4 Bilan

ACTIF

GÉNÉRAL

Au 31 décembre 2008, le total du bilan consolidé du groupe BNP Paribas s'élève à 2 075,6 milliards d'euros, en augmentation de 22,5 % par rapport au 31 décembre 2007 (1 694,5 milliards d'euros). Les principaux éléments d'actifs du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les prêts et créances sur la clientèle, les actifs disponibles à la vente, les prêts et créances sur les établissements de crédit et les comptes de régularisation et actifs divers, qui, pris dans leur ensemble, représentent 94,9 % du total des actifs au 31 décembre 2008 (95,7 % au 31 décembre 2007). L'augmentation de 22,5 % de l'actif résulte d'une augmentation de la plupart des éléments d'actifs du Groupe et particulièrement d'une hausse de 28,0 % des instruments financiers en valeur de marché, de 11,1 % des prêts et créances sur la clientèle, de 111,5 % des comptes de caisse, banques centrales et CCP, et de 36,1 % des comptes de régularisation et actifs divers.

ACTIFS FINANCIERS ENREGISTRÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition. Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment des titres, des pensions ainsi que les instruments financiers dérivés. Les actifs valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu. Plus particulièrement, les actifs financiers enregistrés en valeur de marché sont répartis en : titres de créances négociables, obligations, actions et autres titres à revenu variable, opérations de pension, prêts aux établissements de crédit, clientèle particuliers et entreprises ainsi qu'en instruments financiers dérivés de transaction. Ces actifs sont évalués en juste valeur à chaque établissement d'un bilan.

Le total des instruments financiers en valeur de marché par résultat s'élève à 1 192,3 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en hausse de 28,0 % par rapport au 31 décembre 2007 (931,7 milliards d'euros). Cette hausse provient d'une augmentation de 139,3 % des instruments financiers dérivés de transaction (566,9 milliards d'euros au 31 décembre 2008).

Cette augmentation est partiellement compensée par une baisse de 40,0 % des actions et autres titres à revenus variables (86,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008), et une baisse de 21,5 % des titres de créances négociables (65,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008).

Cette hausse des instruments financiers dérivés de transaction provient essentiellement de l'augmentation des instruments dérivés de cours de taux d'intérêt (297,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en hausse de 200 %) et des instruments dérivés de crédit (85,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en hausse de 182 %) ; en application des règles

IFRS, cette forte hausse ne peut être compensée avec celle observée au passif sur les produits similaires comptabilisés au sein des instruments dérivés de transaction.

Les instruments financiers en valeur de marché par résultat représentent ainsi 57,4 % du total de l'actif de BNP Paribas au 31 décembre 2008 (55,0 % au 31 décembre 2007).

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont répartis en comptes à vue, prêts consentis aux établissements de crédit et opérations de pension.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit (nets de provisions) s'élèvent à 69,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en diminution de 2,8 % par rapport au 31 décembre 2007 (71,1 milliards d'euros). Les comptes à vue justifient l'essentiel de la baisse des prêts et créances sur les établissements de crédit (- 12,8 % pour un total de 13,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008). Les provisions pour dépréciation sont restées stables (0,1 milliard d'euros au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007).

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances sur la clientèle sont répartis en comptes ordinaires débiteurs, prêts consentis à la clientèle, opérations de pension et opérations de location-financement.

Les prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions) s'élèvent à 494,4 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en augmentation de 11,1 % par rapport au 31 décembre 2007 (445,1 milliards d'euros). Les prêts consentis à la clientèle justifient l'essentiel de la hausse des prêts et créances sur la clientèle (+ 12,6 % à 454,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008) ; les comptes ordinaires débiteurs diminuent de 4,3 % (28,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008). Les opérations de location financement s'élèvent à 25,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en hausse de 3,3 % par rapport au 31 décembre 2007. Les provisions de dépréciation ont augmenté de 14,4 % (14,3 milliards d'euros au 31 décembre 2008 contre 12,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007).

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers à revenu fixe ou variable qui ne peuvent ni être enregistrés en valeur de marché par résultat ni détenus jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont évalués en juste valeur à chaque établissement d'un bilan.

Les actifs disponibles à la vente (nets de provisions) s'élèvent à 130,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en augmentation de 16,1 % par rapport au 31 décembre 2007 (112,6 milliards d'euros). Cette évolution est principalement due à l'augmentation de 29,3 % des obligations (94,9 milliards d'euros au 31 décembre 2008), de 11,4 % des

titres de créance négociables (19,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008), compensée par la baisse de 16,9 % des actions et autres titres à revenu variable (18,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008).

Les provisions des actifs financiers disponibles à la vente sont en augmentation de 1,5 milliard d'euros (2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008 contre 1,0 milliard d'euros au 31 décembre 2007). Le Groupe calcule les provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente à chaque établissement de bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente présentent une moins value latente de 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2008, contre une plus value latente de 5,0 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Cette évolution s'explique pour - 5,6 milliards d'euros par la réduction des plus-values latentes relatives aux actions et autres titres à revenu variable, essentiellement en raison de la forte baisse des cours de bourse en 2008.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspondent aux titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en deux sous catégories : titres de créances négociables et obligations.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance restent relativement stables, ils s'élèvent à 14,1 milliards au 31 décembre 2008 pour 14,8 milliards au 31 décembre 2007.

PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)

GÉNÉRAL

Le passif consolidé (hors capitaux propres) du groupe BNP Paribas s'élève à 2 016,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008 (1 635,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007), en augmentation de 23,3 % par rapport au 31 décembre 2007. Les principaux éléments de passifs du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les dettes envers les établissements de crédit, les dettes envers la clientèle, les dettes représentées par un titre, les comptes de régularisation et passifs divers et les provisions techniques des sociétés d'assurance, qui, pris dans leur ensemble, représentent 98,3 % du total du passif (hors capitaux propres). L'augmentation de 23,3 % par rapport au 31 décembre 2007 résulte particulièrement d'une hausse de 32,5 % des instruments financiers en valeur de marché, de 19,4 % des dettes envers la clientèle, de 41,9 % des comptes de régularisation et passifs divers.

INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Le portefeuille de transaction se compose d'emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et d'instruments financiers dérivés. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement des émissions structurées dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers sont répartis entre : dépôts de garantie versés et cautionnement constitués, comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, comptes d'encaissement, part des réassureurs dans les provisions techniques, produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance ainsi que d'autres débiteurs et actifs divers.

Les comptes de régularisation et actifs divers s'élèvent à 82,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en augmentation de 36,1 % par rapport au 31 décembre 2007 (60,6 milliards d'euros). Cette évolution repose essentiellement sur l'augmentation des dépôts de garantie versés et cautionnement constitués (en augmentation de 7,9 milliards d'euros, soit + 48,2 %), et des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres (en augmentation de 9,6 milliards d'euros, soit + 59,8 %).

CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP

Les comptes de caisse, banques centrales, CCP s'élèvent à 39,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en augmentation de 111,5 % par rapport au 31 décembre 2007 (18,5 milliards d'euros). Cette augmentation significative s'explique par celle des prêts aux banques centrales, pour 20,8 milliards d'euros.

Le total des instruments financiers à la juste valeur par résultat augmente de 32,5 % de 796,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007 à 1 054,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Cette évolution provient d'une augmentation de 122,9 % des instruments financiers dérivés de transaction (545,0 milliards d'euros au 31 décembre 2008). Cette augmentation est partiellement compensée par une baisse de 27,8 % des emprunts de titres et ventes à découvert (83,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008) et de 27,1 % des dettes représentées par un titre (53,9 milliards d'euros au 31 décembre 2008).

L'évolution constatée sur les instruments financiers dérivés de transaction est principalement due à l'augmentation des instruments dérivés de taux d'intérêt (291,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en hausse de 199 %) et des instruments dérivés de crédit (82,4 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en hausse de 173 %) en application des règles IFRS, cette forte hausse ne peut être compensée avec celle observée à l'actif sur les produits similaires comptabilisés au sein des instruments dérivés de transaction.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes envers des établissements de crédit correspondent principalement à des emprunts et dans une moindre mesure à des comptes à vue et des opérations de pension.

Les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 9,4 % par rapport au 31 décembre 2007 et s'élèvent à 186,2 milliards d'euros

au 31 décembre 2008. Cette évolution est due principalement à l'augmentation de 18,4 % des emprunts (154,3 milliards d'euros au 31 décembre 2008).

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les dettes envers la clientèle correspondent principalement aux comptes ordinaires créditeurs, aux comptes à terme et aux comptes d'épargne à taux administré et dans une moindre mesure à des opérations de pension.

Les dettes envers la clientèle s'élevaient à 414,0 milliards d'euros au 31 décembre 2008 (+ 19,4 % par rapport au 31 décembre 2007, à 346,7 milliards d'euros). Cette évolution résulte de l'augmentation conjuguée des comptes à terme et bons de caisse (+ 15,3 % à 161,7 milliards au 31 décembre 2008) et des comptes ordinaires créditeurs (+ 24,4 % à 198,9 milliards au 31 décembre 2008).

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Cette catégorie regroupe des titres de créance négociables et des emprunts obligataires mais n'inclut pas les dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat (voir note 5.a des États Financiers consolidés).

Les dettes représentées par un titre ont augmenté de 11,7 %, de 141,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007 à 157,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Les titres de créances négociables sont les principaux contributeurs à cette hausse (+ 21,7 % à 129,6 milliards au 31 décembre 2008), partiellement compensée par la diminution des emprunts obligataires (- 19,2 % à 28,0 milliards au 31 décembre 2008).

DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées sont restées relativement stables à 18,3 milliards d'euros au 31 décembre 2008 contre 18,6 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE

Les capitaux propres consolidés part du groupe de BNP Paribas avant distribution du dividende s'élevaient à 53,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008, contre 53,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

Le total Capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe avant distribution est en légère hausse à 44,2 milliards d'euros contre 43,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007. L'augmentation des

PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Les provisions techniques des sociétés d'assurance ont diminué de 7,3 % par rapport au 31 décembre 2007, à 86,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008 contre 93,3 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des provisions techniques liées à l'activité d'assurance-vie.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et passifs divers recouvrent : les dépôts de garantie reçus, les comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, les comptes d'encaissement, les charges à payer et produits constatés d'avance ainsi que les autres créditeurs et passifs divers.

Les comptes de régularisation et passifs divers ont augmenté de 41,9 %, passant de 58,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007 à 83,4 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Cette évolution est due essentiellement à l'augmentation conjuguée des dépôts de garanties reçus (+ 86,8 % à 31,4 milliards au 31 décembre 2008) et autres créditeurs et passifs divers (+ 53,6 % à 19,9 milliards au 31 décembre 2008).

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires demeurent stables à 5,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008 contre 5,6 milliards d'euros au 31 décembre 2007, la contribution du résultat (0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2008) étant compensée par la distribution de dividendes et d'acomptes sur dividendes qui s'élevaient à 0,3 milliard d'euros et la rémunération des actions de préférence émises par des filiales étrangères du Groupe (pour 0,2 milliard d'euros).

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés à la clientèle consistent essentiellement en des ouvertures de crédits documentaires et de crédits confirmés d'autre nature et des engagements relatifs aux opérations

de pension. Ils ont diminué de 5,5 % à 194,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

Les engagements donnés aux établissements de crédit ont augmenté de 6,7 % à 27,7 milliards au 31 décembre 2008.

Les engagements de financements reçus sont essentiellement des lettres de crédit à première demande (dites « StandBy ») et des engagements relatifs aux opérations de pension. Les engagements de financements reçus progressent de 24,8 % à 134,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008 contre 107,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Cette augmentation résulte de l'augmentation conjuguée des engagements reçus d'établissements de crédit (+ 23,7 % à 124,4 milliards au 31 décembre 2008) et des engagements de financements reçus de la clientèle (+ 41,6 % à 9,8 milliards au 31 décembre 2008).

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements donnés par signature ont diminué de 7,4 % (84,4 milliards d'euros au 31 décembre 2008 contre 91,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007) ; la baisse provient des engagements donnés à la clientèle (- 4,9 % à 76,7 milliards d'euros) et des engagements donnés aux établissements de crédit (- 26,5 %, à 7,7 milliards d'euros).

Pour plus d'informations sur les engagements de financement et de garantie, se reporter à la note 6 des États Financiers consolidés.

3.5 Compte de résultat

PRODUIT NET BANCAIRE

En millions d'euros	2008	2007	Variation (2008/2007)
Marge d'intérêts	13 498	9 708	+ 39 %
Produits nets de commissions	5 859	6 322	- 7 %
Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	2 693	7 843	- 66 %
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	464	2 507	- 81 %
Produits et charges des autres activités	4 862	4 657	+ 4 %
PRODUIT NET BANCAIRE	27 376	31 037	- 12 %

GÉNÉRALITÉS

La baisse de 12 % du produit net bancaire du Groupe entre 2008 et 2007 résulte principalement d'une baisse de 81 % des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente, ainsi que d'une baisse de 66 % des gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat et d'une baisse de 7 % des produits nets de commissions, compensées en partie par une augmentation de 39 % de la marge d'intérêts, ainsi que par une augmentation de 4 % des produits et charges des autres activités.

MARGE D'INTÉRÊTS

Le poste « Marge d'intérêts » comprend les produits (charges) nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, aux instruments de couverture de résultats futurs, aux instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux, au portefeuille de négociation (titres à revenu fixe, opérations de pensions, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux actifs disponibles à la vente et aux actifs détenus jusqu'à échéance.

Plus précisément, selon les normes IFRS, le poste « Marge d'intérêts » comprend :

- les produits nets d'intérêt relatifs aux prêts et créances du Groupe, comprenant les intérêts ainsi que les coûts de transaction et les frais et commissions inclus dans la valeur initiale du prêt, qui sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et qui sont comptabilisés en compte de résultat sur la durée du prêt ;

- les produits nets d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe détenus par le Groupe qui sont classés dans les catégories « actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » (dans ce dernier cas, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif) ;
- les produits nets d'intérêt (par opposition aux variations de valeur de marché, qui sont comptabilisées en « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat », comme expliqué de manière plus détaillée ci-après) relatifs aux actifs financiers du Groupe à la valeur de marché par résultat qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant les intérêts, frais, commissions et coûts de transaction) ;
- les produits d'intérêt relatifs aux actifs détenus jusqu'à échéance, qui sont des titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance ; et
- les produits nets d'intérêt relatifs aux couvertures de résultats futurs, qui sont utilisés notamment pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable. Les variations de valeur des couvertures de résultats futurs sont enregistrées en capitaux propres. Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés au compte de résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés » au fur et à mesure de l'enregistrement au compte de résultat des produits et charges relatifs aux sous-jacents.

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En 2008, la marge d'intérêt a augmenté de 39 % par rapport à 2007 et s'élève à 13 498 millions d'euros. Cette augmentation résulte principalement d'une augmentation de 21 % de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle, qui passe de 14 299 millions d'euros en 2007 à 17 232 millions d'euros en 2008, cette augmentation s'expliquant principalement par une augmentation de 3 025 millions d'euros des produits nets relatifs aux comptes de prêts/emprunts. Cette augmentation résulte elle-même d'une augmentation de 11 % des encours des prêts et créances sur la clientèle, qui s'élèvent à 494 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

En outre, les produits d'intérêt relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente ont augmenté de 28 % pour atteindre 4 954 millions d'euros, principalement en raison d'une augmentation de 25 % du volume de ces actifs. Enfin, la marge d'intérêt sur le portefeuille de négociation présente un gain net de 1 708 millions d'euros en 2008, contre une perte nette de 331 millions d'euros en 2007. Ceci résulte d'une augmentation de 8 % des produits d'intérêts relatifs aux titres à revenu fixe, qui s'élèvent à 4 631 millions d'euros, et d'une baisse des charges nettes d'intérêts relatives aux opérations de pension et aux dettes représentées par un titre, de - 41 % et de - 35 %, respectivement, qui s'élèvent à 947 millions d'euros et 1 870 millions d'euros, respectivement.

Ces augmentations ont été partiellement compensées par :

- une augmentation de 11 % des charges nettes d'intérêts relatives aux opérations interbancaires, qui passent de 2 854 millions d'euros en 2007 à 3 163 millions d'euros en 2008, en raison d'une augmentation de 61 % des charges nettes d'intérêts relatives aux opérations de pensions ;
- une augmentation de 12 % des charges relatives aux dettes émises représentées par un titre, qui passent de 7 091 millions d'euros en 2007 à 7 935 millions en 2008, en raison d'une augmentation de 12 % en volume des dettes représentées par un titre ;
- une diminution de 420 millions d'euros du résultat net des instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux, qui passe d'un gain net de 343 millions d'euros en 2007 à une perte nette de 77 millions d'euros en 2008 ;
- une diminution de 94 % du résultat net des instruments de couverture de résultats futurs, qui passe de 729 millions d'euros en 2007 à 49 millions d'euros en 2008.

Plus généralement, les principaux facteurs ayant un impact sur le niveau de la marge d'intérêt sont les volumes relatifs des actifs porteurs d'intérêt et de la dette ainsi que l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement. La marge d'intérêt est également affectée par les opérations de couverture, et dans une moindre mesure par les fluctuations des taux de change.

Les actifs porteurs d'intérêts comprennent principalement les encours des prêts et créances sur la clientèle, les encours des prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les titres à revenu fixe classés dans les catégories « actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente ». L'évolution de ces actifs entre le 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008 est résumée dans l'analyse de bilan ci-après au point 3.4.

Les volumes d'actifs porteurs d'intérêts et de dettes soumises à intérêts varient en fonction de plusieurs facteurs, en sus des conditions générales de marché et de la croissance interne ou externe des activités de crédit du Groupe. L'un de ces facteurs est la combinaison d'activités du Groupe et en particulier les proportions relatives de capital alloué aux activités génératrices d'intérêt par opposition aux activités génératrices de commissions. En outre, le ratio des actifs porteurs d'intérêts par rapport aux dettes soumises à intérêts est affecté par le financement de revenus autres que des intérêts par voie de prêts soumis à intérêts (par exemple, le coût de financement du portefeuille de négociation du Groupe), aboutissant à une augmentation des dettes soumises à intérêts sans augmentation corrélative des actifs portant intérêts.

L'autre facteur principal ayant un impact sur la marge d'intérêt est l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement, qui est lui-même influencé par plusieurs facteurs. Ceux-ci comprennent les taux de financement de la banque centrale (qui influencent aussi bien le rendement des actifs porteurs d'intérêt que les taux payés sur les sources de financement, mais pas nécessairement de manière linéaire et simultanée), la proportion des sources de financement que représentent les dépôts non rémunérés des clients, les décisions prises par le gouvernement d'augmenter ou de réduire les taux des comptes d'épargne réglementés, l'environnement concurrentiel, les poids relatifs des différents produits porteurs d'intérêt du Groupe, dont les marges types diffèrent du fait de différences d'environnement concurrentiel, et la stratégie de couverture de la Banque ainsi que le traitement comptable des opérations de couverture.

Pour un exposé plus détaillé des facteurs ayant un impact sur l'évolution de l'encours des crédits à la clientèle et sur le montant total des dépôts de la clientèle au cours de la période, se reporter aux sections, « 3.2 Résultats par pôle d'activité – banque de détail » et « 3.2 Résultats par pôle d'activité – Corporate and Investment Banking ». Pour plus d'informations sur les variations des écarts de taux d'intérêts dans le pôle banque de détail au cours de la période, se reporter aux sections « 3.2 Résultats par pôle d'activité – banque de détail – Banque de Détail en France », « 3.2 Résultats par pôle d'activité – BancWest », « 3.2 Résultats par pôle d'activité – Réseaux Marchés Émergents » et « 3.2 Résultats par pôle d'activité – Personal Finance ».

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Les produits nets de commissions recouvrent les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change et d'arbitrage, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers. Les produits nets de commissions ont diminué de 7 %, passant de 6 322 millions d'euros en 2007 à 5 859 millions d'euros en 2008. Ceci résulte notamment d'une baisse de 16 % des produits nets de commissions relatifs aux activités de fiducie (*trust*) et assimilées, qui sont passés de 2 125 millions d'euros en 2007 à 1 777 millions d'euros en 2008, ainsi que d'une baisse en volume des opérations avec la clientèle relatives notamment aux produits financiers.

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments

financiers gérés au sein du portefeuille de négociation et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat conformément à l'option offerte par la norme IAS 39. Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins values liées à l'évaluation à la valeur de marché, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable. Les gains nets sur le portefeuille de négociation comprennent également les produits ou pertes résultant de l'inefficacité des couvertures de valeur, des couvertures de résultats futurs ou des couvertures des investissements nets en devises.

Les gains nets sur les instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat ont diminué de 66 %, passant de 7 843 millions d'euros en 2007 à 2 693 millions d'euros en 2008. Les plus-values et moins-values résultant des flux d'achats et de vente et des réévaluations d'instruments financiers, monétaires ou dérivés, doivent être évaluées dans leur ensemble afin de refléter correctement les plus-values et moins-values résultant des activités de marché. Les éléments de résultat afférents aux opérations sur titres à revenu variable et à revenu fixe ainsi qu'aux instruments dérivés qui leur sont associés s'élèvent globalement en 2008 à - 128 millions d'euros (7 221 millions d'euros en 2007), dont 2 449 millions d'euros relatifs aux opérations de transactions et d'arbitrage (7 659 millions d'euros en 2007), et - 2 577 millions d'euros de résultat sur instruments financiers dérivés utilisés en couverture de valeur (- 438 millions d'euros en 2007) en particulier des portefeuilles macro-couverts en taux d'intérêt, dont la réévaluation a dégagé un produit de 2 559 millions d'euros (399 millions d'euros en 2007).

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Conformément aux normes IFRS, ce poste regroupe les actifs financiers (autres que les instruments dérivés) qui ne sont classés ni dans les prêts et créances, ni dans les placements détenus jusqu'à leur échéance. Les variations de la valeur de marché (hors intérêts échus) des actifs classés dans cette catégorie sont comptabilisées initialement sous la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés » des capitaux propres. Lors de la cession de ces actifs ou en cas de détection d'une dépréciation, ces gains ou pertes latents sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente ont diminué, de 2 507 millions d'euros en 2007 à 464 millions d'euros en 2008. Cette baisse provient principalement d'une hausse significative des dépréciations des titres à revenu variable disponibles à la vente, qui sont passées de 55 millions d'euros à 1 634 millions d'euros, et à une baisse des plus values nettes de cession des actions et autres titres à revenu variable, qui sont passées de 1 898 millions d'euros à 1 478 millions d'euros.

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Ce poste comprend, entre autres, les produits nets de l'activité d'assurance, des immeubles de placement, des immobilisations en location simple, des activités de promotion immobilière et des autres produits. Les produits et charges des autres activités ont augmenté de 4 %, passant de 4 567 millions en 2007 à 4 862 millions d'euros en 2008. Cette augmentation résulte d'une hausse de 8 % des produits nets des activités d'assurance et d'une hausse de 8 % des produits nets des immeubles de placement, ces hausses étant en partie compensées par une baisse de 10 % des produits bruts des autres produits, ainsi que par une baisse de 8 % des produits nets des immobilisations en location simple.

Concernant l'activité d'assurance, les principales composantes des produits nets de l'activité d'assurance sont : les primes acquises brutes, les variations des provisions techniques, les charges des prestations des contrats et les variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte. Les charges des prestations des contrats comprennent les charges liées aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance, et la variation de valeur des contrats financiers (notamment les fonds en unités en compte). Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées ».

L'augmentation des produits nets de l'activité d'assurance provient principalement du fait que les provisions techniques présentent une reprise nette de 5 284 millions d'euros en 2008 contre une dotation nette de 6 247 millions d'euros en 2007, ce qui est principalement dû à une diminution de la valeur des actifs supports de contrat en unités de compte, qui sont passés d'un gain net de 916 millions d'euros en 2007 à une perte nette de 7 996 millions d'euros en 2008. Les primes acquises brutes ont légèrement diminué, passant de 14 914 millions d'euros en 2007 à 13 473 millions d'euros en 2008.

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

En millions d'euros	2008	2007	Variation (2007/2008)
Charges générales d'exploitation	(17 324)	(17 773)	- 3 %
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciations des immobilisations	(1 076)	(991)	+ 9 %
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	(18 400)	(18 764)	- 2 %

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux provisions ont connu une légère baisse de 2 %, passant de 18 764 millions d'euros en 2007 à 18 400 millions d'euros en 2008. Malgré leur baisse générale, les charges générales d'exploitation et

les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté en pourcentage du produit net bancaire, passant de 60,5 % en 2007 à 67,2 % en 2008, reflétant ainsi un taux de baisse plus rapide du produit net bancaire (11,8 %).

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation du Groupe a baissé de 27 %, passant de 12 273 millions d'euros en 2007 à 8 976 millions d'euros en 2008, en

raison de la baisse du produit net bancaire et de la baisse comparativement moins rapide des charges générales d'exploitation.

COÛT DU RISQUE

En millions d'euros	2008	2007	Variations (2007/2008)
Dotations nettes aux dépréciations	(5 786)	(1 762)	x 3,3
Récupérations sur créances amorties	348	329	+ 6 %
Créances irrécouvrables non converties par des dépréciations	(314)	(292)	+ 8 %
DOTATIONS NETTES TOTALES AUX PROVISIONS	(5 752)	(1 725)	X 3,3

Ce poste recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

L'augmentation du coût du risque en 2008 par rapport à 2007 est due notamment à une hausse significative des dotations nettes aux provisions pour dépréciations en 2008 par rapport à 2007. Cette hausse est elle-même principalement due à une augmentation de 93,6 % des provisions, dont 2 378 millions d'euros pour le pôle International Retail Services, comprenant notamment une augmentation de 87,5 % de ses provisions (qui s'élèvent donc à 628 millions d'euros) par BancWest et une augmentation de 66,8 % de ses provisions (qui s'élèvent donc à 1 218 millions d'euros) par Personal Finance). De plus, les provisions du pôle Corporate and Investment Banking ont augmenté de 2 477 millions d'euros, dont 1 997 millions d'euros correspondent aux risques sur les contreparties de marché. Ces augmentations de provisions ont principalement résulté des crises des « subprimes » et du crédit et à la

détérioration des conditions économiques et du marché. Se reporter aux sections, « 3.2 Résultats par pôle d'activité – BancWest » et « 3.2 Résultats par pôle d'activité – Corporate and Investment Banking ». Pour un exposé plus détaillé de l'exposition de la Banque à des actifs affectés par les crises des « subprimes » et du crédit ainsi que de l'impact de la crise sur les résultats de la Banque en 2008, se reporter à la section « Prolongement sur l'exercice 2008 de la crise financière amorcée au deuxième semestre 2007 » des États Financiers consolidés.

Au 31 décembre 2008, le montant total des prêts et engagements douteux s'élevait à 16,4 milliards d'euros (contre un montant de 14,2 milliards d'euros au 31 décembre 2007), et les provisions atteignaient un total de 15 milliards d'euros (contre 12,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007). Le ratio de couverture demeurait de 91 % à la même date. Le montant des provisions en pourcentage des actifs pondérés moyens a augmenté, passant de 0,4 % au 31 décembre 2007 à 1 % au 31 décembre 2008.

Pour un exposé plus détaillé des dotations nettes aux provisions par division, se reporter à la section « 3.2 Résultats par pôle d'activité ».

RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

En millions d'euros	2008	2007	Variation (2008/2007)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 224	10 548	- 69 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	217	358	- 39 %
Gains nets sur autres actifs immobilisés	481	153	x 3,1
Variation de valeur des écarts d'acquisition	2	(1)	n.s.
Impôts sur les bénéfices	(472)	(2 747)	- 83 %
Intérêts minoritaires	431	489	- 12 %
RÉSULTAT NET	3 021	7 822	- 61 %

GÉNÉRALITÉS

La baisse de 61 % du résultat net, part du Groupe, est due principalement à une baisse du résultat brut d'exploitation net des provisions.

QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part du résultat net des sociétés du Groupe mises en équivalence a baissé, passant de 358 millions d'euros en 2007 à 217 millions d'euros en 2008, du fait du résultat net globalement plus faible de ces sociétés.

GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

Ce poste recouvre les résultats nets des cessions réalisées sur les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées pour l'activité, et des cessions réalisées sur les titres consolidés encore inclus dans le périmètre de consolidation au moment de la cession. Les gains nets sur autres actifs immobilisés ont augmenté, passant de 153 millions d'euros en 2007 à 481 millions d'euros en 2008.

VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les dépréciations d'écarts d'acquisitions sont demeurées minimales, passant d'un montant négatif de 1 million d'euros en 2007 à un montant positif de 2 millions d'euros en 2008.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Groupe a enregistré une dépense d'impôts sur les bénéfices pour 2008 de 472 millions d'euros, significativement inférieure au montant de 2 747 millions d'euros enregistrés en 2007. Cette baisse substantielle résulte d'une baisse du résultat net avant impôt.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net des sociétés consolidées du Groupe a baissé en 2008, s'élevant à 431 millions d'euros en 2008 contre 489 millions d'euros en 2007.

3.6 Événements récents

PRODUITS ET SERVICES

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients de BNP Paribas. Des informations sont disponibles sur les sites Internet

du Groupe, notamment à travers des communiqués de presse accessibles via le site Internet www.invest.bnpparibas.com.

CROISSANCE EXTERNE ET PARTENARIATS

ACCORDS SUR LES TERMES DE L'ACQUISITION DES ACTIVITÉS DE FORTIS EN BELGIQUE ET AU LUXEMBOURG

1. Le 10 octobre 2008, BNP Paribas a signé avec l'État belge et les holdings du groupe Fortis (« Fortis ») un protocole selon lequel BNP Paribas devait acquérir, d'une part, 75 % de Fortis Bank auprès de l'État belge et, d'autre part, 100 % de Fortis Insurance Belgium auprès de Fortis. Un protocole a également été conclu avec l'État luxembourgeois selon lequel BNP Paribas devait acquérir auprès de l'État luxembourgeois 16 % de Fortis Banque Luxembourg (devenue BGL SA), filiale à 50,1 % de Fortis Bank. BNP Paribas devait prendre une participation dans les activités bancaires de Fortis en Belgique et au Luxembourg pour approximativement 9 milliards d'euros, payés en actions nouvelles BNP Paribas émises à 68 euros. L'acquisition de Fortis Insurance Belgique devait se faire en numéraire pour un montant de 5,5 milliards d'euros. À la suite de ces opérations, les États belge et luxembourgeois devaient devenir actionnaires de BNP Paribas, avec des participations respectives de 11,6 % et 1,1 %, et deux nouveaux membres du Conseil d'administration devaient être désignés par l'État belge. L'État belge s'engageait à conserver jusqu'à 10 % de sa participation dans BNP Paribas pendant 2 ans tandis que l'État luxembourgeois s'engageait à conserver 50 % de sa participation pendant 1 an.

Après avoir passé en revue le portefeuille de crédits structurés de Fortis Bank, 10,4 milliards d'euros d'actifs structurés complexes avaient été identifiés et devaient être placés dans une structure spécifique, dans laquelle BNP Paribas devait détenir 10 % du capital.

Le 12 décembre 2008, la cour d'appel de Bruxelles, saisie par des actionnaires minoritaires de Fortis, a rendu un arrêt disposant que certaines décisions des Conseils d'administration des sociétés du groupe Fortis et les conventions conclues en exécution de celles-ci, dont le protocole conclu avec BNP Paribas et l'État belge, devaient être soumises à l'approbation des actionnaires de Fortis réunis en Assemblée Générale.

Le 11 février 2009, les actionnaires de Fortis habilités à prendre part au vote ont voté par 50,3 % des voix contre la cession de Fortis Bank à l'État belge (agissant à travers la SFPI). En raison du vote négatif sur la cession à l'État belge (agissant à travers la SFPI), l'assemblée n'a pas statué sur le protocole avec BNP Paribas.

2. Le 7 mars 2009, l'État belge, Fortis et BNP Paribas ont signé un accord de principe pour amender le protocole du 10 octobre 2008, modifiant les termes de l'acquisition par BNP Paribas des activités de Fortis en Belgique et au Luxembourg.

Pour BNP Paribas, les principales différences par rapport au protocole d'octobre 2008 sont les suivantes :

■ Partenariat stratégique avec Fortis Assurance Belgique

Acquisition d'une participation réduite à 25 % dans Fortis Insurance Belgium par Fortis Bank sur la base d'une valorisation de 5,5 milliards d'euros pour 100 %, soit 1,375 milliard d'euros. Le contrat de distribution de produits d'assurance existant entre Fortis Bank et Fortis Insurance Belgium sera confirmé jusqu'à 2020.

■ Ségrégation des actifs de crédits structurés les plus risqués

Les actifs destinés à être transférés par Fortis Bank à une société ad hoc seront complétés, par rapport à la sélection opérée fin 2008 dans le cadre du protocole initial, par des lignes supplémentaires choisies au sein du portefeuille d'actifs structurés de Fortis Bank pour un montant d'environ 2 milliards d'euros (sur la base des valeurs au 31 août 2008). De ce fait, comme environ 1 milliard d'euros des actifs destinés à la société ad hoc ont été déjà remboursés depuis le premier protocole, le total des actifs de la société ad hoc sera porté de 10,4 milliards d'euros à 11,4 milliards d'euros environ.

La part de BNP Paribas dans la société ad hoc ainsi redéfinie, sera limitée à 200 millions d'euros en capital sur un montant total de 1,7 milliard d'euros (12 %), et à 480 millions d'euros pour la dette senior d'un montant total de 4,85 milliards d'euros (10 %). Le financement de la dette du véhicule sera assuré par Fortis Bank, à hauteur de 4,36 milliards d'euros sous forme de dette senior garantie par l'État belge, et 4,85 milliards d'euros sous forme de dette super senior. En outre, Fortis Bank accordera à Fortis un prêt de 1 milliard d'euros lui permettant notamment de financer sa participation dans le véhicule, prêt intégralement garanti par l'État belge.

■ Garantie partielle de l'État belge sur le portefeuille d'actifs structurés restant dans le bilan de Fortis Bank

Du fait de la modification apportée au périmètre de la société ad hoc, la part du portefeuille de crédits structurés restant dans le bilan de Fortis Bank sera réduite de 2 milliards d'euros et représentera une valeur nominale d'environ 21,2 milliards d'euros. Ce portefeuille fera l'objet d'une garantie par l'État belge sur le second niveau de perte. Au-delà d'une première tranche de pertes réalisées de 3,5 milliards d'euros, calculées par rapport à la valeur au 31 août 2008 (cette tranche étant au demeurant largement provisionnée dans le bilan d'ouverture de Fortis Bank), l'État belge garantira la deuxième tranche de perte à concurrence de 1,5 milliard d'euros.

■ Mécanisme de maintien du ratio Tier 1 de Fortis Bank à 9,2 %

Fortis Bank disposera de la possibilité pendant une durée de trois ans d'émettre, si son ratio Tier 1 devait descendre en dessous de 9,2 %, des titres éligibles au Tier 1 auprès de l'État belge, qui s'engage à y souscrire jusqu'à un maximum de 2 milliards d'euros sous forme d'instruments hybrides non innovants ou sous forme d'actions pour autant que la participation de l'État reste en dessous de 50 % de Fortis Bank.

■ Maintien du dispositif existant sur les CASHES

Le mécanisme des CASHES ne donnera pas lieu à paiement par Fortis d'une avance de 2,35 milliards d'euros comme prévu dans le protocole initial, mais sera assorti d'un mécanisme de garantie par l'État belge sur les paiements éventuels à recevoir par Fortis Bank de Fortis.

L'accord est soumis à un certain nombre de conditions suspensives dont l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires de Fortis, qui devrait se tenir dans le courant du mois d'avril 2009, et l'approbation par la Commission Européenne et par les autorités de contrôle concernées.

3.7 Perspectives

PERSPECTIVES DES PÔLES OPÉRATIONNELS

En 2009, le pôle CIB poursuivra la réduction des risques de marché déjà largement engagée, en s'attachant à diminuer la VaR, la sensibilité aux mouvements extrêmes de marché, les risques structurels illiquides et le risque de base. Cette réduction, jointe à un objectif de stabilisation des actifs pondérés des Métiers de financement, permettra de faire baisser les risques pondérés du pôle.

CIB adaptera de façon dynamique son offre à l'évolution des besoins de ses clients en continuant de réduire fortement l'activité sur les produits structurés les plus complexes au profit des activités de flux tout en développant les produits de couverture sur mesure.

Enfin, le dispositif du pôle sera rationalisé. La priorité sera donnée au leadership européen. Cette adaptation permettra de réduire de 5 %, en année pleine, la base de coûts hors rémunérations variables.

BNP Paribas confirme son ambition d'être un acteur clé et compétitif dans le nouveau paysage de la Banque de Financement et d'Investissement, avec un modèle orienté vers la clientèle, un business mix équilibré laissant

une part significative aux Métiers de financement qui assurent un socle de revenus récurrents, et une des meilleures plates-formes mondiales de dérivés et de Capital markets.

En 2009, le pôle AMS poursuivra sa stratégie de développement intégrée, notamment en matière d'offre et de ventes croisées. Afin d'adapter l'offre à la conjoncture, les produits proposés seront plus simples, plus diversifiés et plus liquides.

AMS prévoit également d'ajuster les dispositifs des métiers dans la crise avec notamment :

- la poursuite du déploiement à l'international du modèle Wealth Management Networks en vigueur en France, après le succès de sa mise en œuvre en Italie ;
- le développement de nouveaux produits dans l'assurance ;
- l'exploitation des opportunités liées à l'externalisation de services titres de la part d'acteurs financiers.

Enfin, le pôle s'attachera à rechercher des gains de productivité dans tous les métiers, notamment en élargissant la distribution à un plus grand nombre de réseaux tiers et en optimisant sa présence internationale.

BANQUE DE DÉTAIL

À partir de 2009, une entité « Retail Banking » regroupe désormais l'ensemble des activités de banque de détail du Groupe afin d'accélérer leur développement et leur cohérence d'ensemble. Cette entité compte 6 000 agences, 16 millions de clients et a généré 17 525 ⁽¹⁾ millions d'euros de revenus en 2008.

Ce regroupement s'accompagne de :

- la prise en charge des activités et projets transversaux par 6 nouvelles missions centrales « Retail banking » ;
- la création de « Retail banking information system » ;
- la transformation des réseaux émergents en un ensemble opérationnel intégré.

Cette nouvelle entité va poursuivre quatre objectifs :

- piloter le développement du Groupe dans la banque de détail ;
- mutualiser les savoir-faire ;
- favoriser l'industrialisation et le partage des grands investissements ;
- développer les ventes croisées.

Afin de faire face aux enjeux clés de la crise, BDDF s'est fixé quatre priorités :

- adapter l'offre de produits à la baisse des taux courts en vue de prolonger la surperformance en collecte de dépôts et d'épargne ;
- optimiser la gestion du capital en veillant au rendement des actifs pondérés et en développant les revenus peu consommateurs de capital : services bancaires, vente de produits d'assurance... ;
- maintenir l'avantage en matière de gestion des risques ;
- stabiliser les coûts tout en poursuivant les recrutements et les investissements.

Afin de continuer d'accompagner les entreprises et ménages dans leurs projets, le pôle s'engage à faire croître ses encours de crédit de 4 % en 2009.

En outre, BDDF se mobilise sur des projets accélérateurs de croissance tels qu'Internet et le modèle multicanal ainsi que le développement des synergies tant avec les autres réseaux de détail du Groupe qu'avec les métiers spécialisés.

En 2009, le pôle conserve pour objectif de maintenir un effet de ciseaux positif de 1 point.

En 2009, afin de poursuivre sa dynamique commerciale, BNL bc prévoit d'ouvrir 50 nouvelles agences, portant le total des ouvertures à 100

depuis son intégration au sein du Groupe. La banque développera prioritairement les produits de flux et les ventes croisées.

Afin de stabiliser les coûts, BNL bc s'est fixé pour objectif de poursuivre l'optimisation des effectifs et de mutualiser ses plates-formes informatiques avec celles du Groupe en France.

Ces mesures doivent permettre de dégager à nouveau un effet de ciseaux positif de 5 pts en 2009.

Face à la dégradation de l'environnement économique, BNL bc prévoit de bénéficier des actions managériales engagées pour renforcer la gestion du risque en rendant plus sélectifs les critères d'octroi de crédit et en mettant en place des agences de négociation amiables pour les particuliers.

En 2009, afin de s'adapter au nouvel environnement américain, BancWest va s'attacher à :

- optimiser les canaux de distribution, notamment en poursuivant le déploiement de l'offre de produits dans l'intégralité du réseau ;
- maintenir la discipline en matière de gestion des coûts, notamment en dématérialisant les process entre les « middle » et « back offices » ;
- préserver la qualité du portefeuille de crédit, en stabilisant les encours et en maintenant des critères d'octroi disciplinés.

En 2009, les Réseaux Marchés Émergents prévoient d'adapter leur rythme de croissance au nouvel environnement de risque et de liquidité :

- en Ukraine, alors que la production de nouveaux crédits est d'ores et déjà arrêtée, les portefeuilles « retail » et « corporate » seront restructurés et les équipes de recouvrement renforcées. Les coûts seront réduits (fermeture de 100 agences et réduction d'effectifs) ;
- dans les autres marchés émergents, la conquête de la clientèle sera poursuivie de manière sélective. L'accent sera mis sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle avec, notamment, le gel des recrutements dans certains pays, l'accélération de l'intégration de la Banque du Sahara ainsi que de nouvelles mesures d'optimisation des back offices.

En 2009, Personal Finance prévoit :

- de renforcer les synergies avec les réseaux bancaires du Groupe ;
- d'amplifier son programme de réduction de coûts : ces mesures doivent permettre à Personal Finance de dégager un effet de ciseaux positif de 2 pts en 2009 ;
- de poursuivre les actions engagées en 2009 en vue d'atténuer les impacts de la crise sur le risque et notamment, de réorienter la production nouvelle ainsi que d'adapter et renforcer les équipes de recouvrement.

PERSPECTIVES DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2008, le capital « Tier 1 » s'élève à 41,8 milliards d'euros, en hausse de 5,3 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2007 grâce au maintien de la capacité bénéficiaire du Groupe et à la participation,

au quatrième trimestre, à hauteur de 2,55 milliards d'euros, à la première tranche du plan français de soutien à la croissance.

⁽¹⁾ Intégrant 100 % de la banque privée France et hors effets PEL/CEL et 100 % de la banque privée Italie.

Les actifs pondérés ont enregistré une croissance soutenue de 11,5 % en 2008, témoignant de l'engagement du Groupe au service de l'économie réelle.

Le ratio de solvabilité s'établit ainsi à 7,8 % au 31 décembre 2008, contre 7,3 % au 31 décembre 2007, sans dilution des actionnaires et après prise en compte du paiement d'un dividende de 1 euro. Ce ratio est adapté au profil de risque de BNP Paribas.

À court terme, BNP Paribas poursuivra le relèvement de son ratio « Tier 1 » : le capital sera accru par la génération de résultat et la participation au plan français de soutien à la croissance, tandis que les actifs pondérés seront réduits en 2009 à hauteur de 20 milliards d'euros à périmètre et change constants en combinant une baisse forte dans CIB, une stabilisation dans les pays émergents et sur BancWest et une poursuite de la croissance en France et en Italie.

Après prise en compte des effets de l'abaissement du floor au 1^{er} janvier 2009 et de la participation à la deuxième tranche du plan français, le ratio « Tier 1 » du Groupe s'élève à 8,4 % pro forma.

À moyen terme, le Groupe a pour objectif de maintenir un ratio « Tier 1 » toujours supérieur à 7,5 %.

La structure du bilan est solide. Du fait de la politique d'acquisition prudente du Groupe, le montant des survaleurs n'est que de 11,3 milliards d'euros, essentiellement lié à des acquisitions antérieures à mi-2006 dans les activités de banque de détail (8,6 milliards d'euros dont 3,6 milliards

d'euros pour BancWest et 1,7 milliard d'euros pour BNL bc) et très peu exposées aux zones à risque (764 millions d'euros dans les pays émergents dont seulement 119 millions d'euros pour UkrSibbank).

En matière de liquidité, le Groupe s'appuie sur un avantage compétitif majeur que constitue le niveau de son spread de CDS, le plus bas des banques comparables. Il adopte une approche très proactive afin de prendre en compte le coût accru de la liquidité en adaptant l'offre de produits et les conditions. Le ratio crédits/dépôts a été ramené de 129 % à 119 % au cours de l'année 2008 du fait d'une croissance des dépôts (+ 19 %) supérieure à celle des crédits (+ 11 %). Le programme d'émission à moyen et long terme du Groupe pour 2009 est estimé à 30 milliards d'euros, dont 9,2 milliards d'euros sont déjà réalisés ou engagés.

BNP Paribas est bien positionnée dans l'environnement encore très incertain de 2009, pour bénéficier pleinement de ses atouts structurels :

- le renforcement de son attractivité ;
- la diversification de ses métiers, ancrés sur les activités de détail qui génèrent 60 % des revenus ;
- la concentration de sa présence géographique en l'Europe de l'Ouest (75 % des revenus) ;
- la bonne maîtrise et la réactivité dans la gestion des coûts ;
- l'attention portée au couple rendement/risque au travers des cycles économiques.

4

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.1	Compte de résultat de l'exercice 2008	100
4.2	Bilan au 31 décembre 2008	101
4.3	Tableaux de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008	102
4.4	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2008	104
4.5	Notes annexes aux États Financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	105
Note 1	Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	105
1.a	Normes comptables applicables	105
1.b	Principes de consolidation	105
1.b.1	Périmètre de consolidation	105
1.b.2	Méthodes de consolidation	105
1.b.3	Règles de consolidation	106
1.b.4	Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition	106
1.c	Actifs et passifs financiers	107
1.c.1	Crédits	107
1.c.2	Contrats d'épargne et de prêt réglementés	107
1.c.3	Titres	108
1.c.4	Opérations en devises	108
1.c.5	Dépréciation des actifs financiers	109
1.c.6	Reclassements d'actifs financiers	110
1.c.7	Dettes émises représentées par un titre	110
1.c.8	Actions propres et dérivés sur actions propres	110
1.c.9	Instruments dérivés et comptabilité de couverture	110
1.c.10	Détermination de la valeur de marché	111
1.c.11	Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option	112
1.c.12	Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers	113
1.c.13	Coût du risque	113

1.c.14 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers	113
1.c.15 Compensation des actifs et passifs financiers	113
1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance	113
1.d.1 Actifs	113
1.d.2 Passifs	113
1.d.3 Compte de résultat	114
1.e Immobilisations	114
1.f Contrats de location	115
1.f.1 La société du groupe est le bailleur du contrat de location	115
1.f.2 La société du groupe est le preneur du contrat de location	115
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	115
1.h Avantages bénéficiant au personnel	116
1.h.1 Avantages à court terme	116
1.h.2 Avantages à long terme	116
1.h.3 Indemnités de fin de contrat de travail	116
1.h.4 Avantages postérieurs à l'emploi	116
1.i Paiement à base d'actions	117
1.i.1 Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options)	117
1.i.2 Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	117
1.j Provisions de passif	117
1.k Impôt courant et différé	117
1.l Tableau des flux de trésorerie	118
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des États Financiers	118
Note 2 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2008	118
2.a Marge d'intérêts	118
2.b Commissions	119
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	119
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	120
2.e Produits et charges des autres activités	121
2.f Coût du risque	122
2.g Impôt sur les bénéfices	123
Note 3 Informations sectorielles	123
3.a Informations par pôle d'activité	124
3.b Informations par secteur géographique	126
Note 4 Gestion des risques et adéquation des fonds propres	126
4.a Organisation de la gestion des risques	126
4.b Typologie des risques	127
4.c Gestion du capital et adéquation des fonds propres	134
4.d Risque de crédit et risque de contrepartie	135
4.e Risque de marché	150
4.f Risque opérationnel	158
4.g Risque de non-conformité et de réputation	161
4.h Risque de liquidité et de refinancement	161
4.i Risques d'assurance	163
4.j Prolongement sur l'exercice 2008 de la crise financière amorcée au deuxième semestre 2007	164

Note 5	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2008	166
5.a	Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	166
5.b	Instruments financiers dérivés à usage de couverture	170
5.c	Actifs financiers disponibles à la vente	171
5.d	Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	171
5.e	Prêts, créances et dettes sur la clientèle	172
5.f	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	172
5.g	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	174
5.h	Impôts courants et différés	175
5.i	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	175
5.j	Participations dans les sociétés mises en équivalence	176
5.k	Immobilisations de placement et d'exploitation	177
5.l	Écarts d'acquisition	177
5.m	Provisions techniques des sociétés d'assurance	178
5.n	Provisions pour risques et charges	179
Note 6	Engagements de financement et de garantie	180
6.a	Engagements de financement	180
6.b	Engagements de garantie	180
Note 7	Rémunération et avantages consentis au personnel	181
7.a	Frais de personnel	181
7.b	Engagements sociaux	181
7.c	Paiements à base d'actions	184
Note 8	Informations complémentaires	189
8.a	Évolution du capital et résultat par action	189
8.b	Périmètre de consolidation	195
8.c	Regroupement d'entreprises	229
8.d	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	231
8.e	Relations avec les autres parties liées	238
8.f	Ventilation du bilan par échéance	240
8.g	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	241
8.h	Passif éventuel : procédures judiciaires et d'arbitrage	242
8.i	Honoraires des Commissaires aux comptes	243

4.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

244

Les États Financiers consolidés du groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2008 et 2007. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2006 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2008 sous le numéro D.08-0108.

4.1 Compte de résultat de l'exercice 2008

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007
Intérêts et produits assimilés	2.a	58 839	59 141
Intérêts et charges assimilés	2.a	(45 341)	(49 433)
Commissions (produits)	2.b	10 713	10 721
Commissions (charges)	2.b	(4 854)	(4 399)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	2 693	7 843
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.d	464	2 507
Produits des autres activités	2.e	20 273	22 601
Charges des autres activités	2.e	(15 411)	(17 944)
PRODUIT NET BANCAIRE		27 376	31 037
Charges générales d'exploitation		(17 324)	(17 773)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.k	(1 076)	(991)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		8 976	12 273
Coût du risque	2.f	(5 752)	(1 725)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 224	10 548
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		217	358
Gains nets sur autres actifs immobilisés		481	153
Variation de valeur des écarts d'acquisition		2	(1)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		3 924	11 058
Impôt sur les bénéfices	2.g	(472)	(2 747)
RÉSULTAT NET		3 452	8 311
dont intérêts minoritaires		431	489
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE		3 021	7 822
Résultat par action	8.a	3,07	8,49
Résultat dilué par action	8.a	3,06	8,42

4.2 Bilan au 31 décembre 2008

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		39 219	18 542
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	1 192 271	931 706
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	4 555	2 154
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	130 725	112 594
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.d	69 153	71 116
Prêts et créances sur la clientèle	5.e	494 401	445 103
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 541	(264)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.g	14 076	14 808
Actifs d'impôts courants et différés	5.h	6 055	2 965
Comptes de régularisation et actifs divers	5.i	82 457	60 608
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.j	2 643	3 333
Immeubles de placement	5.k	9 920	6 693
Immobilisations corporelles	5.k	14 807	13 165
Immobilisations incorporelles	5.k	1 810	1 687
Écarts d'acquisition	5.l	10 918	10 244
TOTAL ACTIF		2 075 551	1 694 454
DETTES			
Banques centrales, CCP		1 047	1 724
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	1 054 802	796 125
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	6 172	1 261
Dettes envers les établissements de crédit	5.d	186 187	170 182
Dettes envers la clientèle	5.e	413 955	346 704
Dettes représentées par un titre	5.f	157 508	141 056
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		282	20
Passifs d'impôts courants et différés	5.h	3 971	2 475
Comptes de régularisation et passifs divers	5.i	83 434	58 815
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.m	86 514	93 320
Provisions pour risques et charges	5.n	4 388	4 738
Dettes subordonnées	5.f	18 323	18 641
TOTAL DETTES		2 016 583	1 635 061
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves liées</i>		13 828	13 472
<i>Réserves consolidées</i>		37 909	29 233
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		3 021	7 822
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		54 758	50 527
Pertes et gains latents ou différés		(1 530)	3 272
Total part du Groupe		53 228	53 799
Réserves et résultat des minoritaires		6 179	5 712
Pertes et gains latents ou différés		(439)	(118)
Total intérêts minoritaires		5 740	5 594
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		58 968	59 393
TOTAL PASSIF		2 075 551	1 694 454

4.3 Tableaux de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008

► CAPITAL ET RÉSERVES

En millions d'euros	Part du Groupe					Intérêts minoritaires
	Capital et réserves liées	Élimination des actions auto-détenues	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves et résultat de la période	Total part du Groupe	
Capital et réserves au 31 décembre 2006	15 589	(1 786)	4 447	26 237	44 487	5 351
Distribution du résultat de l'exercice 2006				(2 801)	(2 801)	(164)
Augmentations de capital et émissions	281		2 296		2 577	
Réductions de capital et remboursements	(2 428)	2 428			-	(891)
Mouvements sur titres propres		(1 236)		(1)	(1 237)	
Opérations résultant de plans de paiement en actions		(25)		51	26	
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée				(176)	(176)	(150)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-	(42)
Incidence complémentaire sur l'acquisition de Banca Nazionale del Lavoro				(134)	(134)	
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires	18			(21)	(3)	1 112
Autres variations	12			(46)	(34)	7
Résultat de l'exercice 2007				7 822	7 822	489
Capital et réserves au 31 décembre 2007	13 472	(619)	6 743	30 931	50 527	5 712
Distribution du résultat de l'exercice 2007				(3 016)	(3 016)	(193)
Augmentations de capital et émissions	356		3 800		4 156	
Mouvements sur titres propres		270	(22)	(37)	211	
Opérations résultant de plans de paiement en actions		48		74	122	
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée				(232)	(232)	(185)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-	-	(80)
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires				(23)	(23)	496
Autres variations				(8)	(8)	(2)
Résultat de l'exercice 2008				3 021	3 021	431
Capital et réserves au 31 décembre 2008	13 828	(301)	10 521	30 710	54 758	6 179

► GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS

En millions d'euros	Part du Groupe				Intérêts minoritaires
	Sur écarts de conversion	Sur actifs disponibles à la vente	Sur instruments de couverture	Total part du Groupe	
Gains ou pertes latents ou différés au 31 décembre 2006	(298)	5 431	(108)	5 025	(39)
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres		252	173	425	16
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat		(1 330)	(27)	(1 357)	-
Effet de la variation des parités monétaires	(924)			(924)	(95)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(10)	69		59	
Autres variations		44		44	
Gains ou pertes latents ou différés au 31 décembre 2007	(1 232)	4 466	38	3 272	(118)
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres		(4 686)	723	(3 963)	(118)
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat		(11)	(28)	(39)	-
Effet de la variation des parités monétaires	(434)			(434)	(203)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(14)	(337)	(15)	(366)	
Gains ou pertes latents ou différés au 31 décembre 2008	(1 680)	(568)	718	(1 530)	(439)

4.4 Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2008

En millions d'euros	Note	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat avant impôts		3 924	11 058
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		18 849	4 478
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 074	2 685
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		12	1
Dotations nettes aux provisions		8 225	8 385
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(217)	(358)
Produits nets des activités d'investissement		(436)	(141)
Produits nets des activités de financement		(114)	(750)
Autres mouvements		8 305	(5 344)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		7 301	(2 459)
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		8 204	32 022
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		34 362	19 670
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(30 127)	(49 782)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(3 452)	(2 475)
Impôts versés		(1 686)	(1 894)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		30 074	13 077
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations	8.c	2 760	(1 210)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 413)	(1 383)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		1 347	(2 593)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(3 046)	(2 938)
(Diminution) augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		(9 709)	1 066
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(12 755)	(1 872)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		257	(648)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		18 923	7 964
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		24 038	16 074
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		18 542	9 642
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(1 724)	(939)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.d	15 497	15 230
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.d	(8 165)	(7 892)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(112)	33
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		42 961	24 038
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		39 219	18 542
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(1 047)	(1 724)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.d	13 514	15 497
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.d	(8 673)	(8 165)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(52)	(112)
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		18 923	7 964

4.5 Notes annexes aux États Financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne⁽¹⁾, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Le Groupe a appliqué au quatrième trimestre 2008, l'amendement d'IAS 39 et IFRS 7 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 relatif aux reclassements d'actifs financiers. Les effets en sont détaillés dans la note 5.a « Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat ».

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2008 n'est qu'optionnelle et notamment IFRS 8 « Secteurs Opérationnels » dont il n'est pas attendu d'effet significatif sur les informations sectorielles fournies dans les annexes aux États Financiers.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital,

dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations

⁽¹⁾ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-comission

inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de Direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 Règles de consolidation

Les États Financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

⁽¹⁾ Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Écarts de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers »⁽¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsque apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 Crédits

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 Contrats d'épargne et de prêt réglementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus ; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers

sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires⁽¹⁾ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception

⁽¹⁾ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 Dépréciation des actifs financiers

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant d'un titre à revenu variable coté sur un marché actif, une baisse significative (supérieure à 20 %) du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou prolongée de celui-ci constitue une indication de dépréciation possible qui conduit le Groupe à procéder à une analyse qualitative. Le cas échéant, une dépréciation est déterminée sur la base du cours coté. Des dépréciations sont également constatées, en tout état de cause, en cas de perte de valeur du titre de plus de 30 % sur une période de 12 mois.

Une méthode similaire à la fois quantitative et qualitative est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.c.6 Reclassements d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance,
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil,
- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :
 - vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la valeur de marché par résultat »,
 - vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 Actions propres et dérivés sur actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier ; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des

portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 Détermination de la valeur de marché

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché, s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

La banque distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux États Financiers telles que prescrites par les normes comptables internationales :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement

Certains instruments financiers complexes, peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.11 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1er janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs correspondants, ainsi qu'aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs.

1.c.12 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.13 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées

en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation

discretionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 La société du groupe est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 La société du groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités

destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de vente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

1.h.1 Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

1.h.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférentes à des services passés est comptabilisé immédiatement.

1.h.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

1.h.4 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.i PAIEMENT À BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

1.i.1 Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options)

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

La comptabilisation des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise suit des principes comptables analogues.

1.i.2 Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant

un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les

sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des États Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la

date d'élaboration des États Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux États Financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2008

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de

marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2008			Exercice 2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	28 381	(11 149)	17 232	26 269	(11 970)	14 299
Comptes et prêts/emprunts	26 695	(10 668)	16 027	24 732	(11 731)	13 001
Opérations de pensions	19	(349)	(330)	29	(157)	(128)
Opérations de location-financement	1 667	(132)	1 535	1 508	(82)	1 426
Opérations interbancaires	4 685	(7 848)	(3 163)	5 283	(8 137)	(2 854)
Comptes et prêts/emprunts	4 371	(6 834)	(2 463)	4 943	(7 363)	(2 420)
Opérations de pensions	314	(1 014)	(700)	340	(774)	(434)
Emprunts émis par le Groupe	-	(7 935)	(7 935)	-	(7 091)	(7 091)
Instruments de couverture de résultats futurs	1 669	(1 627)	42	1 628	(899)	729
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 223	(1 300)	(77)	1 028	(685)	343
Portefeuille de transactions	17 189	(15 482)	1 707	20 319	(20 651)	(332)
Titres à revenu fixe	4 631	-	4 631	4 285	-	4 285
Opérations de pensions	12 503	(13 451)	(948)	15 944	(17 564)	(1 620)
Prêts/emprunts	55	(161)	(106)	90	(194)	(104)
Dettes représentées par un titre	-	(1 870)	(1 870)	-	(2 893)	(2 893)
Actifs disponibles à la vente	4 954	-	4 954	3 872	-	3 872
Actifs détenus jusqu'à échéance	738	-	738	742	-	742
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	58 839	(45 341)	13 498	59 141	(49 433)	9 708

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 334 millions d'euros pour l'exercice 2008 contre 316 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Le montant relatif aux couvertures de résultats futurs précédemment comptabilisé dans les « Gains ou pertes latents ou différés » et rapporté au résultat de l'exercice 2008 est un profit net de 28 millions d'euros contre 27 millions d'euros pour l'exercice 2007.

2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 2 788 millions et 378 millions d'euros pour l'exercice 2008, contre un produit de 2 553 millions d'euros et une charge de 312 millions d'euros pour l'exercice 2007.

En outre, les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 1 777 millions d'euros pour l'exercice 2008, contre 2 125 millions d'euros pour l'exercice 2007.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (Note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2008			Exercice 2007		
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe	(5 808)	12 438	6 630	(1 968)	758	(1 210)
Titres à revenu variable	(30 538)	1 040	(29 498)	7 737	643	8 380
Instruments financiers dérivés	22 740		22 740	51		51
Opérations de pension	490	148	638	70	19	89
Prêts	395	730	1 125	(118)	(120)	(238)
Emprunts	(48)	(685)	(733)	(36)	(12)	(48)
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 559		2 559	399		399
Réévaluation des positions de change	(768)		(768)	420		420
TOTAL	(10 978)	13 671	2 693	6 555	1 288	7 843

Dans le cadre des couvertures de valeur, la perte nette de la période sur les instruments financiers de couverture comprise dans les instruments financiers dérivés s'élève à 3 670 millions d'euros (perte nette de 314 millions d'euros en 2007), et le profit net sur les composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet de couvertures s'élève à 3 652 millions d'euros (profit net de 275 millions d'euros en 2007).

En outre, les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent pour un montant négligeable au titre des exercices 2008 et 2007 l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Le portefeuille de titres à revenu fixe évalué en valeur de marché sur option est principalement constitué de certificats émis auprès de la clientèle par BNP Paribas Arbitrage Issuance BV dont les conditions de rémunération sont indexées sur des indices de marché actions ; les risques inhérents aux conditions d'indexation de cette rémunération sont couverts au moyen de titres à revenu variable gérés dans le portefeuille de transaction de BNP Paribas Arbitrage. Le résultat dégagé du fait des ajustements de valeur de la dette représentée par ces certificats (9 151 millions d'euros), conséquence de la baisse des valeurs boursières sur l'exercice 2008, trouve sa contrepartie dans les résultats des titres à revenu variable du portefeuille de transaction.

2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Titres à revenu fixe ⁽¹⁾	(17)	31
Plus ou moins-values de cession	(17)	31
Actions et autres titres à revenu variable	481	2 476
Produits de dividendes	637	634
Charge de dépréciation	(1 634)	(55)
Plus-values nette de cession	1 478	1 897
TOTAL	464	2 507

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (Note 2.f).

Le montant des résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « gains et pertes latents ou différés » des capitaux propres, et inscrits en résultat s'établit à 163 millions d'euros au cours de l'exercice 2008, contre 1 886 millions d'euros au cours de l'exercice 2007.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	Exercice 2008			Exercice 2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	14 004	(10 874)	3 130	16 967	(14 091)	2 876
Produits nets des immeubles de placement	1 048	(430)	618	790	(219)	571
Produits nets des immobilisations en location simple	4 284	(3 635)	649	3 949	(3 237)	712
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	206	(50)	156	189	(36)	153
Autres produits	731	(422)	309	706	(361)	345
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	20 273	(15 411)	4 862	22 601	(17 944)	4 657

► PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Primes acquises brutes	13 473	14 914
Variation des provisions techniques	5 284	(6 247)
Charges des prestations des contrats	(7 593)	(6 689)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(245)	(43)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	(7 996)	916
Autres produits et charges	207	25
TOTAL DES PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	3 130	2 876

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations

de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

► OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES IMMOBILISATIONS EN LOCATION SIMPLE

En millions d'euros	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	4 352	4 011
Paiements à recevoir dans moins d'1 an	1 922	1 747
Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	2 394	2 230
Paiements à recevoir au-delà de 5 ans	36	34

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

2.f COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

► COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE

Coût du risque de la période <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2008	Exercice 2007
Dotations nettes aux dépréciations	(5 786)	(1 762)
Récupérations sur créances amorties	348	329
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(314)	(292)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(5 752)	(1 725)

Coût du risque de la période par nature d'actifs <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2008	Exercice 2007
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(30)	5
Prêts et créances sur la clientèle	(3 783)	(1 472)
Actifs financiers disponibles à la vente	(198)	(130)
Instruments financiers des activités de marché	(1 779)	(44)
Autres actifs	1	(13)
Engagements par signature et divers	37	(71)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(5 752)	(1 725)

► DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT

Variation au cours de la période des dépréciations constituées <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2008	Exercice 2007
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	13 508	14 455
Dotations nettes aux dépréciations	5 786	1 762
Utilisation de dépréciations	(1 792)	(2 409)
Variation des parités monétaires et divers	(286)	(300)
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	17 216	13 508

L'essentiel des variations des dépréciations intervenues en 2008 et en 2007 est relatif aux prêts et créances consentis à la clientèle.

Dépréciations constituées par nature d'actifs <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dépréciations des actifs		
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit (Note 5.d)</i>	83	54
<i>Prêts et créances sur la clientèle (Note 5.e)</i>	14 298	12 499
Instruments financiers des activités de marché	1 708	44
<i>Actifs financiers disponibles à la vente (Note 5.c)</i>	422	231
Autres actifs	14	22
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS AU TITRE D'ACTIFS FINANCIERS	16 525	12 850
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
sur les établissements de crédit	1	-
sur la clientèle	224	202
Autres éléments ayant fait l'objet de provisions	466	456
TOTAL DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	691	658
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	17 216	13 508

2.g IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Exercice 2008		Exercice 2007	
	en millions d'euros	en pourcentage	en millions d'euros	en pourcentage
Charge d'impôt sur les bénéfices au taux de droit commun en France	(1 308)	33,3 %	(3 686)	33,3 %
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	547	- 13,9 %	542	- 4,9 %
Effet des opérations imposées à taux réduit en France	286	- 7,3 %	266	- 2,4 %
Effet des différences permanentes	9	- 0,2 %	-	0,0 %
Autres effets	(6)	- 0,1 %	131	- 1,2 %
Charge d'impôt sur les bénéfices	(472)	12,0 %	(2 747)	24,8 %
<i>dont</i>				
Charge des impôts courants de l'exercice	(1 736)		(2 390)	
<i>Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice (Note 5.h)</i>	1 264		(357)	

L'économie d'impôt résultant de la comptabilisation des impôts différés sur des pertes reportables et sur des différences temporelles antérieures représente 6 millions d'euros au titre de l'exercice 2008 contre 137 millions d'euros au titre de l'exercice 2007.

Note 3 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de cinq pôles d'activité principaux :

- Banque De Détail en France (BDDF) ;
- Banque de Détail en Italie (BNL banca commerciale) ;
- International Retail Services (IRS) : ce pôle rassemble les activités de services financiers regroupées en deux sous-ensembles, Personal Finance pour les crédits aux particuliers et Equipment Solutions pour les crédits et services aux entreprises, ainsi que les activités de banque de détail aux États-Unis (BancWest) et dans les marchés émergents ;
- Asset Management and Services (AMS) : ce pôle rassemble la Banque Privée, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs, Personal Investors qui propose à une clientèle de particuliers aisés un conseil financier indépendant et des services d'investissements, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'assurance et de services immobiliers ;
- Corporate and Investment Banking (CIB) : ce pôle rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités de marché primaire actions) et les « Métiers de financement » (Financements spécialisés, Financements structurés).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Private Equity de BNP Paribas Capital, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés à l'aide des fonds propres normalisés par pôle utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

3.a INFORMATIONS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

► RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ ⁽¹⁾

En millions d'euros	Exercice 2008					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Autres résultats hors exploitation	Résultat avant impôt
Banque De Détail en France ⁽²⁾	5 717	(3 868)	(203)	1 646	1	1 647
BNL banca commerciale ⁽²⁾	2 775	(1 737)	(411)	627	1	628
International Retail Services						
Personal Finance	3 792	(2 101)	(1 218)	473	193	666
Autres métiers IRS	4 990	(2 932)	(1 160)	898	149	1 047
Asset Management and Services	4 935	(3 423)	(207)	1 305	5	1 310
Corporate and Investment Banking						
Conseils et marchés de capitaux	2 066	(2 607)	(2 122)	(2 663)	26	(2 637)
Métiers de financement	2 907	(1 104)	(355)	1 448	-	1 448
Autres activités ⁽³⁾	194	(628)	(76)	(510)	325	(185)
TOTAL GROUPE	27 376	(18 400)	(5 752)	3 224	700	3 924

En millions d'euros	Exercice 2007					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Autres résultats hors exploitation	Résultat avant impôt
Banque De Détail en France ⁽²⁾	5 640	(3 834)	(158)	1 648	-	1 648
BNL banca commerciale ⁽²⁾	2 616	(1 725)	(318)	573	(1)	572
International Retail Services						
Personal Finance	3 411	(1 949)	(730)	732	76	808
Autres métiers IRS	4 532	(2 676)	(498)	1 358	101	1 459
Asset Management and Services	5 264	(3 369)	(7)	1 888	27	1 915
Corporate and Investment Banking						
Conseils et marchés de capitaux	5 567	(3 588)	(65)	1 914	46	1 960
Métiers de financement	2 604	(1 197)	37	1 444	51	1 495
Autres activités ⁽³⁾	1 403	(426)	14	991	210	1 201
TOTAL GROUPE	31 037	(18 764)	(1 725)	10 548	510	11 058

⁽¹⁾ Compte tenu de l'adoption à partir du 1^{er} janvier 2008 du ratio de solvabilité « Bâle II », le groupe BNP Paribas a adapté son dispositif d'allocation de capital. Cette mesure modifie les revenus à fonds propres normatifs, donc les résultats (avant impôts) des pôles. Aux fins de comparabilité des résultats analytiques entre 2007 et 2008, les soldes intermédiaires de gestion de 2007 ont été retraités en conséquence.

⁽²⁾ Banque de Détail en France et BNL banca commerciale après réaffectation chez AMS d'un tiers de l'activité Banque Privée France et Banque Privée Italie.

⁽³⁾ Y compris Klépierre et les entités usuellement dénommées BNP Paribas Capital.

► ACTIFS ET PASSIFS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ ⁽¹⁾

En millions d'euros	31 décembre 2008			
	Actif	dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	dont titres mis en équivalence	Passif
Banque De Détail en France ⁽²⁾	147 785	-	6	143 769
BNL banca commerciale ⁽²⁾	76 454	-	14	71 099
International Retail Services	201 766	406	697	185 514
Asset Management and Services	178 483	38	415	171 911
Corporate and Investment Banking	1 422 387	168	7	1 410 971
Autres activités ⁽³⁾	48 676	-	1 504	44 422
TOTAL GROUPE	2 075 551	612	2 643	2 027 686

En millions d'euros	31 décembre 2007			
	Actif	dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	dont titres mis en équivalence	Passif
Banque De Détail en France ⁽²⁾	135 771	46	6	129 645
BNL banca commerciale ⁽²⁾	72 271	96	13	67 493
International Retail Services	179 197	25	1 123	164 305
Asset Management and Services	199 261	294	403	191 666
Corporate and Investment Banking	1 070 848	22	7	1 057 618
Autres activités ⁽³⁾	37 106	-	1 781	31 138
TOTAL GROUPE	1 694 454	483	3 333	1 641 865

⁽¹⁾ Compte tenu de l'adoption à partir du 1^{er} janvier 2008 du ratio de solvabilité « Bâle II », le groupe BNP Paribas a adapté son dispositif d'allocation de capital. Cette mesure modifie les revenus à fonds propres normatifs, donc les résultats (avant impôts) des pôles. Aux fins de comparabilité des résultats analytiques entre 2007 et 2008, les soldes intermédiaires de gestion de 2007 ont été retraités en conséquence.

⁽²⁾ Banque de Détail en France et BNL banca commerciale après réaffectation chez AMS d'un tiers de l'activité Banque Privée France et Banque Privée Italie.

⁽³⁾ Y compris Klépierre et les entités usuellement dénommées BNP Paribas Capital.

3.b INFORMATIONS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités et ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

► PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
France	12 283	14 446
Autres pays européens	8 461	9 737
Amériques	4 031	4 197
Asie - Océanie	1 255	1 707
Autres pays	1 346	950
TOTAL GROUPE	27 376	31 037

► ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Total des actifs sectoriels	Écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	Total des actifs sectoriels	Écarts d'acquisition liés aux opérations de la période
France	1 224 663	9	969 771	75
Autres pays européens	435 592	54	370 598	381
Amériques	256 833	465	217 777	-
Asie - Océanie	127 933	84	113 306	18
Autres pays	30 530	-	23 002	9
TOTAL GROUPE	2 075 551	612	1 694 454	483

Note 4 GESTION DES RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

L'exercice 2008 est marqué par la mise en œuvre du nouvel accord de Bâle, prescrivant via le Pilier 3 de nouvelles exigences sur la transparence des risques. BNP Paribas choisit dans un souci de lisibilité et de cohérence d'unifier l'information fournie aux titres d'IFRS 7 et du Pilier 3 de Bâle 2.

Les mesures de risques produites par BNP Paribas relatives à ses activités bancaires sont conformes aux méthodes homologuées par le régulateur au titre du Pilier 1. Le périmètre ainsi couvert (dit périmètre prudentiel) est détaillé en note 8.b « Périmètre de consolidation ».

En complément des informations relatives aux risques relevant de la surveillance prudentielle bancaire, BNP Paribas produit une information sur les risques liés à ses activités d'assurance en note 4.i « Risques d'assurance ».

4.a ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est essentiellement confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des Pôles, Métiers ou Territoires et rapportant directement à la Direction Générale. La fonction Conformité

Groupe (CG), suit le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de ses missions de contrôle permanent.

Si la responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent, GRM a pour mission de s'assurer que les risques finalement pris par la Banque sont compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs de rentabilité et de notation. GRM et CG exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori. GRM communique régulièrement au Comité de Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'administration de la Banque ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe. CG informe le même Comité des sujets inhérents à sa mission et en particulier ceux concernant le risque opérationnel, la sécurité financière, le risque de réputation et le contrôle permanent.

GRM couvre les risques induits par les activités du Groupe et intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour la Direction Générale. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les

conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet exercice repose sur l'implication conjointe du Métier promoteur et de l'ensemble des Fonctions concernées (Affaires Fiscales Groupe, Affaires Juridiques Groupe, Finances Développement Groupe, Conformité Groupe, Information Technologies and Processes), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité. CG intervient de façon identique pour ce qui concerne les risques opérationnels et de réputation. Il joue un rôle tout particulier de surveillance et de reporting de l'activité de validation des nouveaux produits/activités et des transactions exceptionnelles.

4.b TYPOLOGIE DES RISQUES

La typologie des risques retenue par BNP Paribas évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

La totalité des types de risques repris ci-après est gérée par BNP Paribas. Néanmoins, par leur caractère spécifique, deux d'entre eux ne conduisent pas à l'identification d'un besoin en capital dédié, dans la mesure où ils se manifestent par une variation du cours de bourse supportée directement par les actionnaires et pour laquelle le capital de BNP Paribas ne constitue pas une protection.

Ainsi le risque de réputation revêt un caractère contingent aux autres risques et, pour ses effets autres que de rumeur de marché conduisant à une variation du cours, est considéré dans l'estimation des pertes encourues au titre des autres types de risques.

De même le risque stratégique, qui résulte des choix stratégiques que la Banque rend publics au moyen de sa communication financière, et qui peut se traduire par une variation du cours de bourse, relève des dispositifs de gouvernance au plus haut niveau, et incombe à l'actionnaire.

Les modalités d'application des définitions réglementaires conformes à la doctrine développée par le nouvel accord de Bâle (International Convergence of Capital Measurement and Capital Standard) dit Bâle II, sont reprises dans les parties 4.d à 4.f de cette section.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur économique des créances de la Banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et de la récupération attendue en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de crédit se manifeste tant dans l'activité de prêt qu'à l'occasion des opérations de marché, d'investissement ou de règlement où la Banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie : le risque de contrepartie est le risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions de marché ont été conclues. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions sous-jacentes.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur économique provoqué par l'évolution défavorable des prix ou paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé, le prix d'autres actifs marchands ainsi que tous les paramètres qui peuvent en être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont entre autres ceux fondés sur les hypothèses de travail propriétaires tels que les paramètres de modèle ou sur l'analyse statistique ou économique non corroborée par des informations de marché.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte économique résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause – événement – effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini dans la réglementation française comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naissent du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

Précisions concernant les définitions des risques

En dépit de l'abondante littérature sur la classification des risques et l'apparition de définitions généralement reconnues, notamment du fait de la réglementation, il n'existe pas de classification exhaustive des risques auxquels une banque est exposée. La compréhension de la nature exacte des risques et de la façon dont ils se combinent entre eux progresse. L'interaction entre les risques ne fait pas encore l'objet d'une quantification mais est appréhendée dans le cadre des scénarii de crise globaux. Les commentaires suivants visent à préciser l'état de la réflexion du Groupe en la matière.

Risque de marché et risque de crédit et de contrepartie

Dans les portefeuilles de négoce obligataire, les instruments de crédit sont valorisés sur la base des taux obligataires et des marges de crédit, lesquels sont considérés comme des paramètres de marché au même titre que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque sur le crédit de l'émetteur de l'instrument est ainsi un composant du risque de marché, appelé risque émetteur.

Le risque émetteur est une notion distincte du risque de contrepartie. Ainsi, dans le cas d'une opération sur des dérivés de crédit, le risque émetteur correspond au risque sur le crédit de l'actif sous-jacent alors que le risque de contrepartie représente le risque de crédit sur le tiers avec lequel le dérivé de crédit a été traité. Le risque de contrepartie est un risque de crédit, le risque émetteur est un risque de marché.

Risque opérationnel, risque de crédit et risque de marché

Le risque opérationnel s'extériorise à l'occasion d'un processus de traitement défaillant ou inadapté. Les processus peuvent être de toute nature : octroi de crédit, prise de risques de marché, mise en place d'opérations, surveillance des risques, etc.

À l'inverse, les décisions humaines prises dans les règles ne peuvent être, par principe, à l'origine d'un risque opérationnel, même si elles sont entachées d'une erreur de jugement.

Le risque résiduel, défini par la réglementation sur le Contrôle Interne comme étant celui d'une efficacité moindre qu'attendue des techniques de réduction du risque de crédit, est considéré comme relevant d'une défaillance opérationnelle et donc du risque opérationnel.

Risque de gestion actif-passif

Le risque de gestion actif-passif est le risque de perte de valeur économique lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux. Pour les activités d'assurance, ce risque comprend également le risque de décalage lié à l'évolution de la valeur des actions et des autres actifs du fonds général tels que les actifs immobiliers.

Risque de refinancement (liquidité)

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable en une place et une devise données.

Risque de souscription d'assurance

Le risque de souscription d'assurance est le risque de perte résultant d'une dérive inattendue de la sinistralité des différents engagements d'assurance. Selon l'activité d'assurance (assurance-vie, prévoyance, ou rentes), ce risque peut être statistique, macro-économique, comportemental, lié à la santé publique ou à des catastrophes. Il n'est pas la composante principale des risques liés à l'assurance-vie où le risque de gestion actif-passif est prédominant.

Risque de point mort

Le risque de point mort correspond au risque de perte d'exploitation résultant d'un changement d'environnement économique entraînant une baisse des recettes, conjugué à une élasticité insuffisante des coûts.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque que des choix stratégiques de la Banque se traduisent par une baisse du cours de son action.

Risque de concentration

Le risque de concentration et son corollaire, les effets de diversification, sont intégrés au sein de chaque risque notamment en ce qui concerne le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel via les paramètres de corrélation pris en compte par les modèles traitant de ces risques.

Le risque de concentration est apprécié au niveau du Groupe consolidé et du conglomérat financier qu'il représente.

Synthèse des risques

➤ RISQUES SUIVIS PAR LE GROUPE BNP PARIBAS

Risque susceptible d'affecter la solvabilité du Groupe	Risque susceptible d'affecter la valeur du Groupe (cours de Bourse)	Pilier 1		ICAAP ⁽⁴⁾ (Pilier 2)		Risque additionnel défini par BNP Paribas
		Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion	Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion	
Risque de crédit		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque des participations sur actions		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque opérationnel		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque de marché		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque de concentration ⁽¹⁾				✓	Capital économique	
Risque de gestion actif -passif ⁽²⁾				✓	Capital économique	
Risque de point mort				✓	Capital économique	
Risque des activités d'assurance ⁽³⁾ , y compris le risque de souscription					Capital économique	✓
	Risque stratégique			✓	Procédures ; multiples boursiers	
Risque de liquidité et de refinancement				✓	Règles quantitatives, qualitatives et stress tests	
	Risque de réputation			✓	Procédures	

⁽¹⁾ Le risque de concentration est géré au titre du risque de crédit chez BNP Paribas.

⁽²⁾ Le risque de gestion Actif-Passif est essentiellement celui repris sous la terminologie de risque global de taux d'intérêt chez les régulateurs.

⁽³⁾ Les risques des activités d'assurance sont hors du périmètre des activités bancaires ; les activités d'assurance comportent des risques de marché, opérationnel et de souscription.

⁽⁴⁾ Internal Capital Adequacy Assessment Process.

Les exigences en fonds propres correspondant aux risques suivis au titre du Pilier 1 sont intégrées dans le calcul du ratio de solvabilité.

En termes de systèmes d'information, le système ARC (All Reportings on Capital) consolide l'ensemble des calculs de capital réglementaire et économique produits par les différentes filières de risques et comptables. Il permet la restitution et la diffusion des reportings Bâle II et capital économique pour les besoins de la communication interne et externe.

Le dispositif complémentaire d'évaluation interne du capital (ICAAP)

Le second pilier du nouvel accord de Bâle structure le dialogue entre la banque et son superviseur sur son niveau d'adéquation en capital. Cette appréciation doit porter sur l'ensemble des risques pris par le Groupe, leur sensibilité à des scénarii de crise et leurs évolutions attendues dans le cadre des projets de développement.

Dans cet esprit, BNP Paribas continue d'approfondir ses méthodes de mesure du besoin économique de capital lié à ses activités tout

en les complétant d'une réflexion sur les risques que l'établissement considère ne pas devoir être couverts par du capital mais encadrés par des procédures de gestion et de contrôle appropriées. Ces travaux ont conduit à l'élaboration de la typologie des risques représentée dans le tableau ci-dessus.

Ce dispositif d'évaluation interne est régulièrement intégré dans les processus de décision et de gestion du Groupe via l'extension de l'utilisation des notions de capital réglementaire et progressivement de capital économique complétée d'analyses d'impact des scénarii de crise et des plans de développement. Il est conçu au niveau consolidé et structuré selon les axes d'activités. Les évaluations concernant les entités légales procèdent d'approches simplifiées.

Facteurs de risque

Risques propres à BNP Paribas et liés à l'industrie bancaire

La détérioration des conditions de marché a impacté de manière défavorable l'industrie bancaire et les résultats de la Banque et pourrait dans le futur avoir un effet significatif défavorable sur la liquidité, les revenus et la situation financière de la Banque.

Les métiers de la Banque, établissement financier d'envergure mondiale, sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe (notamment en France et en Italie), aux États-Unis et dans le reste du monde. La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique a pesé de manière croissante depuis la mi-2007 sur les établissements financiers, et pourrait continuer à l'avenir à créer un environnement difficile pour ces établissements. Une telle dégradation a résulté et pourrait à l'avenir résulter notamment d'une détérioration des conditions sur les marchés de la dette, de récessions régionales ou globales, de fluctuations du prix des matières premières (pétrole en particulier) ou de la hausse ou baisse des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, ou encore d'événements géopolitiques (catastrophe naturelle, acte terroriste ou conflit armé).

Le déclin significatif des marchés immobiliers à travers le monde, notamment aux États-Unis, qui a débuté en 2007 et s'est accéléré en 2008 avec la chute des prix de l'immobilier résidentiel et l'augmentation du nombre de saisies immobilières, a eu un impact défavorable sur les taux de recouvrement des prêts hypothécaires et sur la valeur des titres adossés à ces prêts, notamment dans la catégorie des « subprimes », ce qui a conduit les institutions financières à travers le monde à déprécier de manière significative la valeur de leurs actifs. Ces dépréciations, qui ont initialement porté sur les titres adossés à des crédits hypothécaires (*mortgage-backed securities*) puis ont également atteint les *credit default swaps* et autres produits dérivés ainsi que les valeurs mobilières, ont, à leur tour, poussé de nombreuses institutions financières à travers le monde, et notamment aux États-Unis et en Europe, à rechercher des capitaux supplémentaires, à fusionner avec d'autres institutions et, dans certains cas, à faire faillite. Préoccupés par la stabilité des marchés financiers en général et la solidité des contreparties, de nombreux prêteurs et investisseurs institutionnels ont diminué ou cessé l'octroi de prêts, y compris aux autres institutions financières. Les mouvements erratiques sur les marchés ainsi que le resserrement des conditions d'octroi du crédit ont entraîné une augmentation de défaillances d'entreprises et de particuliers, une baisse de la confiance des consommateurs, un accroissement de la volatilité des marchés, de fortes chutes des indices boursiers et une baisse significative de l'activité commerciale générale. La pression économique sur les consommateurs et le manque de confiance dans les marchés financiers a eu un effet défavorable sur les résultats et la situation financière des institutions financières en général.

La persistance ou la dégradation de ces conditions économiques et de marché défavorables pourrait aggraver leur impact sur les institutions financières en général et sur la Banque en particulier. En sus des risques mentionnés dans la présente section, la Banque pourrait être confrontée aux risques suivants liés aux événements décrits ci-dessus :

- l'évolution des marchés et les conditions économiques défavorables pourraient continuer à affecter la confiance des consommateurs et engendrer une diminution du rythme des recouvrements, une augmentation des défaillances et des taux de défauts, ce qui augmenterait le coût du risque de la Banque. Ces évolutions et conditions pourraient mener à une augmentation continue du taux de défaillance des emprunteurs *corporate*, qui constituent une part

substantielle des emprunteurs de la Banque, ainsi qu'une baisse continue de leur solvabilité et demandes de crédit ;

- la capacité de la Banque à émettre de la dette, à emprunter auprès d'autres institutions financières, à effectuer des opérations de titrisation en vue de lever des fonds (ou à le faire à des conditions favorables), pourrait être obérée par de nouvelles perturbations affectant les marchés financiers ou par d'autres événements tels que les mesures prises par les agences de notation (telles que la dégradation récente par Standard Et Poors de la note long terme de la Banque de AA+ à AA avec perspective négative) et la dégradation des attentes des investisseurs ;
- les marchés d'actions en France, en Europe et ailleurs pourraient continuer à baisser ou devenir encore plus volatils, ce qui pourrait conduire à des pertes supplémentaires dans les activités de trading et d'investissement ou à une réduction accrue du nombre d'opérations sur les marchés de capitaux et à une diminution des rentrées de liquidités et des commissions liées à la Gestion d'Actifs.

Il n'est pas certain que les mesures législatives et autres mesures prises par le gouvernement et les régulateurs en France ou dans le monde vont permettre de stabiliser complètement et rapidement le système financier, et les actionnaires de la Banque pourraient être affectés défavorablement par ces mesures.

En réponse à la crise financière, les gouvernements et les régulateurs ont pris des mesures visant à stabiliser le système financier et augmenter l'encours des crédits à l'économie. Ces mesures comprennent le rachat ou la garantie d'actifs de mauvaise qualité ou illiquides ; la recapitalisation par voie d'acquisition ou souscription de titres émis par les institutions financières (y compris des actions ordinaires, des actions de préférence ou des titres hybrides) ; l'octroi de la garantie de l'État à la dette émise par les institutions financières ; et des fusions-acquisitions ou scissions d'institutions financières opérées sous l'égide des gouvernements. En France, le gouvernement met en œuvre un plan comprenant deux volets : la mise à disposition de liquidités aux institutions financières via une entité ad hoc bénéficiant de la garantie de l'État ; et la souscription par une autre entité ad hoc bénéficiant de la garantie de l'État d'actions de préférences ou de titres hybrides super subordonnés émis par les institutions financières. Dans tous les cas, les institutions financières doivent en contrepartie s'engager à consentir des prêts pour financer l'activité économique, et prendre des engagements éthiques pour leur compte et pour le compte de leurs dirigeants (notamment concernant leur politique de rémunération). En application de ce plan, la Banque a émis le 11 décembre 2008 2,55 milliards d'euros de titres super-subordonnés perpétuels classés en fonds propres de base (*Tier 1*), qui ont été souscrits par la SPPE, une entité détenue par l'État français. De plus, la Banque a l'intention de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire afin d'approuver l'émission de 5,1 milliards d'euros d'actions de préférence sans droits de vote à une entité détenue par l'État français, qui seront classés en fonds propres « durs » (*Core Tier 1*) et dont le produit sera affecté pour moitié au remboursement des titres super-subordonnés préalablement émis.

L'impact de ces mesures sur la situation des marchés financiers en général et de la Banque en particulier est difficile à apprécier. En particulier, il n'est pas certain que ces mesures permettront de remédier à l'extrême volatilité et à la contraction du crédit qui ont caractérisé les marchés ces derniers temps. L'échec de ces mesures et des actions connexes visant à stabiliser les marchés financiers, ainsi qu'une persistance ou une aggravation de la situation actuelle des marchés, pourraient entraîner une baisse de confiance des investisseurs et consommateurs, une accentuation de la volatilité et de la baisse des marchés, des perturbations économiques

supplémentaires et, en conséquence, obérer de manière significative l'activité de la Banque, sa situation financière, ses résultats, son accès au crédit ou le cours des titres émis par la Banque.

La Banque a de surcroît pris divers engagements vis-à-vis de l'État en relation avec l'émission susmentionnée de titres super subordonnés. La Banque s'est notamment engagée à ne pas racheter ses propres actions pendant la période de détention des titres souscrits par l'État à l'exception des achats permettant d'honorer ou de couvrir les programmes d'actionnariat salarié et les opérations de gestion courante de la Banque, ainsi qu'à augmenter de 4 % les encours des crédits aux emprunteurs situés en France en 2009. L'engagement d'augmenter les encours de crédit pourrait, s'il s'accompagne d'un assouplissement des conditions d'octroi de crédits, exposer la Banque à des risques de crédit supplémentaires. L'engagement de limiter les rachats d'actions propres et potentiellement, ainsi que cela a pu être requis dans des pays autres que la France qui ont octroyé des aides gouvernementales aux institutions financières, les distributions de dividendes, pourrait diminuer la rentabilité des actions de la Banque. Enfin, la Commission européenne a posé certaines conditions à sa décision de considérer le plan français de recapitalisation des banques comme étant compatible avec les règles européennes applicables en matière d'aide d'État. Si ces conditions n'étaient pas respectées, la Banque pourrait devenir inéligible à recevoir une future aide d'État ou être tenue de rembourser les sommes reçues au titre de cette aide.

Les fluctuations de marché et la volatilité exposent la Banque au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement.

À des fins de trading ou d'investissement, la Banque prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. Les marchés de capitaux connaissent une volatilité et des perturbations sans précédent depuis mi-2007 et plus particulièrement depuis la faillite de Lehman Brothers à la mi-septembre 2008. En conséquence, la Banque a subi des pertes significatives dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement au cours du quatrième trimestre de l'année 2008. Il n'est pas certain que cette extrême volatilité et ces perturbations sur les marchés ne perdureront pas dans le futur proche, et que la Banque ne continuera pas en conséquence à subir des pertes importantes dans le cadre de ses activités de trading. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de la Banque, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits de trading et de couverture utilisés par la Banque, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où la Banque détiendrait des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. De même, si la Banque avait vendu des actifs à découvert sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait exposer la Banque à des pertes potentiellement illimitées dans la mesure où elle devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, la Banque pourrait mettre en œuvre une stratégie de trading en constituant une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, dans l'espoir de tirer profit de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si ces valeurs relatives évoluaient contrairement aux anticipations de la Banque, ou de telle manière que celle-ci ne soit pas couverte, cette stratégie pourrait exposer la Banque

à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer le résultat d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné peut peser sur le résultat d'exploitation et sur la situation financière de la Banque.

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Banque constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de certains prêts. La Banque s'efforce de constituer des provisions adaptées. Pour autant, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour toute autre raison, comme cela a été le cas au second semestre 2008. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur le résultat d'exploitation de la Banque et sur sa situation financière.

Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.

La récente baisse des marchés financiers a conduit à un recul des volumes de transaction que la Banque exécute pour ses clients, et par conséquent, à une diminution du produit net bancaire de cette activité. Il n'est pas certain que cette tendance ne se poursuivra pas à l'avenir. Par ailleurs, les commissions de gestion que la Banque facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de Gestion d'Actifs, de Dérivés sur Actions et de Banque Privée.

Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de la Banque peut avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion.

Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives.

Dans certains des métiers de la Banque, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait la Banque à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que les produits dérivés négociés entre banques, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté à suivre l'évolution du prix de ces actifs, la banque pourrait subir des pertes qu'elle n'avait pas prévues.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur le produit net bancaire ou la rentabilité de la Banque.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Banque sur une période donnée influe de manière significative sur le produit net bancaire et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt réagissent à de nombreux facteurs sur lesquels la Banque n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de la Banque et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur la Banque.

La capacité de la Banque à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché au cours du second semestre de l'année 2008 et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. La Banque est exposée à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds spéculatifs (hedge funds), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Un grand nombre de ces transactions exposent la Banque à un risque d'insolvabilité si un ensemble de contreparties ou de clients de la Banque venait à manquer à ses engagements. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Banque ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Banque au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs du secteur financier peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude dont est accusé Bernard Madoff, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont la Banque, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple récent. Des pertes supplémentaires potentiellement significatives pourraient être constatées dans le cadre de contentieux de différentes sortes, notamment d'actions intentées dans le cadre de la liquidation de Bernard Madoff Investment Services (BMIS), ou d'autres actions potentielles ayant trait aux investissements réalisés directement ou indirectement par des contreparties ou clients dans BMIS ou à d'autres entités contrôlées par Bernard Madoff.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats de la Banque.

Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait nuire à sa compétitivité.

Dans un contexte hautement concurrentiel du fait de la mondialisation et de la convergence de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité de la Banque est capitale pour

séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation de la Banque. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation de la Banque. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels la Banque est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur son résultat d'exploitation et sa situation financière.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Banque peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes.

Comme la plupart de ses concurrents, la Banque dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. La Banque ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Toute panne ou interruption de cette nature est susceptible de peser sur le résultat d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Des événements externes imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle sérieuse, des attentats, ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de la Banque (en particulier les primes d'assurance).

La Banque est soumise à une réglementation importante dans les pays et régions où elle exerce ses activités.

Le risque réglementaire représente le risque de non-conformité ou l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation ou les Codes applicables au secteur financier. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces textes exposerait la Banque à des amendes, à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités.

Les activités du Groupe et ses résultats peuvent être affectés par diverses mesures ou décisions, notamment fiscales, prises par les autorités réglementaires françaises, par l'Union européenne, par des gouvernements étrangers ou des organismes internationaux. Les organismes régulant l'industrie des services financiers pourraient également modifier leurs politiques et leur réglementation. La nature et l'impact de ces éventuels changements de politiques et décisions réglementaires ne sont pas prévisibles et le Groupe n'a aucun moyen de les contrôler. Au regard de la situation actuelle sur les marchés financiers, les régulateurs portent un intérêt accru à la réglementation applicable à l'industrie des services financiers de sorte que des modifications substantielles des

règles applicables sont à l'étude. La Banque n'est pas en mesure de prévoir la nature et la portée des éventuels changements futurs de la réglementation qui lui est applicable. De tels changements pourraient avoir des conséquences significatives et imprévisibles pour la Banque, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et son résultat d'exploitation. Le respect de telles réglementations pourrait augmenter les coûts de la Banque et réduire sa capacité à s'engager dans certains types d'activité. Ces changements concernent, entre autres :

- les politiques monétaire, politique de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptible d'influer sur les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;
- l'évolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- l'évolution des règles de reporting financier ; et
- l'expropriation, la nationalisation, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, la Banque peut être exposée à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

La Banque a investi des ressources considérables pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Banque n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. La Banque pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui prévalent à l'heure actuelle, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futurs. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Banque utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, la Banque procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par la Banque pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que la Banque n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité de la Banque à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de la Banque n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer

insuffisante et exposer ainsi la Banque à des pertes significatives et imprévues.

Les stratégies de couverture mises en place par la Banque n'écartent pas tout risque de perte.

La Banque pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si la Banque détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Banque.

La Banque pourrait rencontrer des difficultés pour mettre en œuvre sa politique de croissance externe, ce qui pourrait peser fortement sur son résultat d'exploitation.

La Banque considère la croissance externe comme étant l'une des composantes de sa stratégie globale. Cette stratégie comporte de nombreux risques. Bien que celle-ci procède à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est généralement pas possible de conduire un examen exhaustif. Par conséquent, la Banque pourrait avoir à supporter des engagements non prévus initialement. De même, les résultats de la société acquise peuvent s'avérer décevants et les synergies attendues peuvent ne pas être réalisées en totalité ou en partie, ou bien engendrer des coûts plus élevés que prévu. La Banque pourrait également rencontrer des difficultés lors de l'intégration d'une nouvelle entité. L'échec d'une opération de croissance externe annoncée ou l'échec de l'intégration d'une nouvelle entité est susceptible d'obérer significativement la rentabilité et les perspectives de la Banque. Cette situation peut également provoquer le départ de collaborateurs clés. Dans la mesure où, pour conserver ces collaborateurs, la Banque se voit contrainte de leur proposer des avantages financiers, cette situation peut également se traduire par une augmentation des coûts et une érosion de la rentabilité.

Une intensification de la concurrence, en particulier en France, premier marché de la Banque, pourrait peser sur le produit net bancaire et la rentabilité.

Les principaux pôles d'activité de la Banque sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée, notamment l'Europe et les États-Unis. En outre, la concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration des sociétés de services financiers engendré par les conditions actuelles du marché. Si la Banque ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de la Banque et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs,

soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitifs. Il est également possible que la présence grandissante sur le marché mondial d'institutions financières nationalisées ou d'institutions financières bénéficiant de garanties étatiques ou d'avantages similaires, engendre des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts d'institutions du secteur privé, et notamment de la Banque.

4.c GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le groupe BNP Paribas est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers ».

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios de solvabilité, ou de ratios portant sur la division des risques, la liquidité ou les équilibres du bilan (transformation).

Jusqu'au 31 décembre 2007, le ratio de solvabilité du Groupe était égal, conformément aux dispositions du règlement 91-05 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 15 février 1991, au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché, multipliées par un facteur de 12,5.

Depuis le 1er janvier 2008, l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, instaurant les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité, définit ce dernier comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée, selon l'entité du Groupe concernée.

Fonds propres

Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire du 23 février 1990. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires) desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions :

- les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe (hors gains et pertes latents ou différés) ajustés d'éléments connus sous le nom de « filtres prudentiels ». Ces ajustements consistent principalement en l'anticipation d'une distribution de dividende, la déduction des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, les retraitements liés à la différence entre le périmètre prudentiel de consolidation et le périmètre comptable, notamment s'agissant des sociétés d'assurance, et à l'application de limites à l'éligibilité de certains titres comme les titres super subordonnés à durée indéterminée ;
- les fonds propres complémentaires sont composés de certaines dettes subordonnées et des différences positives d'évaluation du risque de crédit et de contrepartie entre la méthode comptable reposant sur le provisionnement des pertes encourues et les pertes attendues des encours de crédit traités en approche avancée de notations internes ;
- une décote est appliquée aux dettes subordonnées de maturité inférieure à 5 ans. Les dettes subordonnées datées sont limitées en montant à 50 % des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont globalement limités à 100 % du montant des fonds propres de base ;
- les fonds propres surcomplémentaires sont composés de dettes subordonnées à maturité plus courte et ne peuvent couvrir dans certaines limites que des positions de risque de marché ;
- sont déduits pour la détermination des fonds propres prudentiels, pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires : les valeurs représentatives des titres d'établissements de crédit et de sociétés financières mis en équivalence, les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des établissements de crédit et sociétés financières détenues à plus de 10 % par le Groupe, ainsi que la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeur.

► MONTANT DES FONDS PROPRES

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2008 (Bâle II)	31 décembre 2007 (Bâle I) ⁽²⁾
Capitaux propres part du Groupe avant affectation	53 228	53 799
Actions ordinaires, réserves et assimilés	42 707	47 056
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	10 521	6 743
Capitaux propres part des minoritaires avant affectation du résultat	5 740	5 594
Actions ordinaires, réserves et assimilés	3 492	3 302
Preferred Shares	2 248	2 292
Autres éléments et déductions prudentielles	(17 169)	(21 792)
Déductions immobilisations incorporelles (yc écarts d'acquisitions)	(12 854)	(12 342)
Autres déductions prudentielles ⁽¹⁾	(4 315)	(9 450)
FONDS PROPRES TIER 1	41 799	37 601
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	17 951	19 224
<i>dont différence positive entre les provisions et les pertes attendues</i>	1 620	
Déductions prudentielles du Tier 2	(1 003)	(3 254)
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) alloués	752	1 013
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	59 499	54 584

⁽¹⁾ Déductions au titre des sociétés d'assurance, participations dans les établissements de crédit ou financiers, créances subordonnées détenues dans les établissements de crédit et autres éléments, y compris projet de dividende soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires.

⁽²⁾ Ratio de Solvabilité Européen.

Dans le cadre du passage à Bâle II, la différence positive résultant de provisions supérieures aux pertes attendues à un an est considérée comme une composante des fonds propres complémentaires.

Au 31 décembre 2008, cette différence s'élevait à 1 620 millions d'euros.

Adéquation des fonds propres

En application de la réglementation européenne transposée en droit français par le règlement n° 91-05, le Groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de fonds propres de base au moins égal à 4 % et un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %. Il doit également, en raison de son statut de Financial Holding Company aux États-Unis, respecter un ratio de fonds propres de base de 6 % et un ratio de solvabilité de 10 %.

Les ratios du groupe BNP Paribas sont suivis et gérés de façon centralisée et consolidée au niveau du Groupe. Chaque entité lorsqu'elle est régulée à titre individuel, en France ou à l'étranger, est par ailleurs responsable du respect des contraintes qui lui sont propres.

Gestion et anticipation des besoins en capital

Le Groupe gère de manière prospective ses ratios de solvabilité, en alliant des objectifs de prudence, de rentabilité et de croissance. Ainsi, le Groupe maintient une structure financière appropriée destinée à lui permettre de financer le développement de ses activités dans les meilleures conditions en tenant compte, notamment, d'un objectif de notation de très haute qualité. BNP Paribas a également pour objectif permanent de maximiser la rentabilité des fonds qui lui sont confiés par ses actionnaires, en optimisant l'utilisation des fonds propres ainsi recueillis et en gérant de

manière permanente l'équilibre entre solidité financière et rendement pour l'actionnaire. Au cours des exercices 2007 et 2008, le groupe BNP Paribas a respecté les niveaux de solvabilité fixés réglementairement de même que les objectifs qu'il s'était fixés.

La gestion du niveau des fonds propres prudentiels est réalisée sur la base des informations collectées dans le cadre du processus budgétaire, en tenant compte en particulier des prévisions de résultat et de croissance des encours pondérés, ainsi que des acquisitions anticipées, des programmes d'émission de fonds propres hybrides et des anticipations de cours de change. L'évolution des ratios est suivie par la Direction Générale du Groupe sur base trimestrielle et à tout moment dès lors qu'un événement ou une décision est de nature à produire un effet significatif sur les ratios au niveau du Groupe.

4.d RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du groupe BNP Paribas, y compris les titres à revenu fixe, exposés au risque de crédit et de contrepartie. Cette exposition ne tient pas compte des garanties et des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit, ni des achats de protection. L'exposition au risque de crédit s'appuie sur la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan. L'exposition au risque de contrepartie correspond au montant de l'exposition au défaut des contrats sur instruments dérivés et des opérations de prêts/emprunts de titres.

► EXPOSITIONS RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT ET CONTREPARTIE PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE

En millions d'euros	Approche Standard		IRBA		Total		Total
	Risque de crédit	Risque de contrepartie (**)	Risque de crédit	Risque de contrepartie (**)	Risque de crédit	Risque de contrepartie (**)	
Administrations centrales et banques centrales	16 678	12	82 310	11 342	98 988	11 354	110 342
Entreprises	130 434	1 489	317 213	56 043	447 647	57 532	505 179
Établissements (*)	33 828	966	95 996	37 022	129 824	37 988	167 812
Clientèle de détail	144 312	-	121 128	-	265 440	-	265 440
Positions de titrisation	5 412	-	25 499	-	30 911	-	30 911
Autres Actifs Risqués (**)	76 766	-	-	-	76 766	-	76 766
TOTAL DES EXPOSITIONS	407 430	2 467	642 146	104 407	1 049 576	106 874	1 156 450

Le tableau ci-dessus représente le périmètre prudentiel complet suivant les catégories définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

(*) La classe d'exposition « Établissements » en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers.

En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

(**) Les Autres Actifs Risqués recouvrent les immobilisations et les comptes de régularisation, lesquels ne sont pas ventilés par classe d'exposition.

(***) La mesure de cette exposition, conforme aux méthodes homologuées par le régulateur, ne fait pas l'objet d'un audit de la part des Commissaires aux comptes.

L'exposition au risque de crédit présentée ci-dessus concerne les valeurs avant dépréciation des comptes de dépôt auprès des banques centrales et CCP (39 milliards d'euros), des prêts consentis à la clientèle (509 milliards d'euros), aux établissements de crédit (69 milliards d'euros), des titres à revenu fixe classés en « Actifs disponibles à la vente », « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou évalués en valeur de marché sur option (135 milliards d'euros), des éléments de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (3 milliards d'euros), des immobilisations corporelles et de placement (25 milliards d'euros), des comptes de régularisations et actifs divers (82 milliards d'euros), ainsi que des engagements de financement et de garantie donnés (307 milliards d'euros).

De ces valeurs sont déduits les encours relatifs aux opérations de pension (- 33 milliards d'euros) et les encours exclus du périmètre prudentiel couvert (- 86 milliards d'euros).

Le risque de crédit

La gestion du risque de crédit sur l'activité de financement

La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit de la banque doit s'inscrire dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Risk Policy Committee, instance présidée par le Directeur Général de la Banque, dont l'objet est de définir la stratégie et les grandes politiques de risque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

Les procédures de décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de GRM nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la

tenu formelle d'un Comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Certains types de crédit – prêts aux banques, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs particuliers de l'économie – sont l'objet de restrictions en matière de pouvoirs de décision et impliquent, le cas échéant, le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la banque de détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur. En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à l'examen en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, à la compréhension de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Directeur de GRM, le Comité de crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie.

Les procédures de surveillance

Un dispositif de surveillance et de reporting est en œuvre sur l'ensemble du Groupe et repose sur les équipes de « Control & Reporting » dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent sous le contrôle de GRM jusqu'au Comité des Débiteurs de la Direction Générale. Réuni mensuellement, ce Comité examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers placés sous surveillance ou considérés comme douteux. Pour ces derniers, il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de GRM, du montant des dépréciations à constituer ou à reprendre. Un dispositif adapté est appliqué dans la Banque de Détail.

Les procédures de dépréciation

Tous les concours accordés aux entreprises, banques ou pays souverains en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciations, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective, sur base statistique, est également constituée par chacun des Pôles et déterminée trimestriellement par un comité réunissant le responsable du Pôle, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur de GRM. Ce comité décide de la dépréciation collective à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations faites par GRM s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

Le dispositif de notation

Le groupe BNP Paribas utilise l'approche notations internes avancées du risque de crédit pour les catégories d'exposition « clientèle de détail », « administrations centrales et banques centrales », « établissements », « entreprises » et « actions » pour le calcul des exigences des fonds propres réglementaires sur les périmètres de CIB, BDDF, Personal Finance France et BNP Paribas Securities Services (BP2S). Sur les autres périmètres, la méthode de calcul du capital réglementaire utilise la méthode « Standard » de Bâle II, et donc les notations externes des tiers. Chaque opération et chaque tiers sont notés selon les méthodes communes au Groupe quelle que soit la méthode de calcul de capital réglementaire.

La banque a défini un système de notation complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés par le contrôle périodique de la Banque. Sa conformité réglementaire a été attestée par la Commission Bancaire en décembre 2007.

Pour le cas des crédits aux entreprises, il prend en compte trois paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, le taux de récupération global (ou la perte en cas de défaut), qui est attaché à la structure des transactions et le facteur de conversion (CCF, Credit Conversion Factor) qui estime la part en risque des engagements hors bilan.

L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire.

Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants, commerciaux et en dernier ressort des représentants de GRM. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés.

Lorsque des ratings externes existent, ceux-ci sont pris en compte par les notateurs grâce à une correspondance indicative entre l'échelle de notation interne et les échelles des agences de notation. Cette correspondance est fondée sur les probabilités de défaut à un an de chacune des notes.

⁽¹⁾ Ce terme désigne les contreparties bénéficiant d'une notation externe allant de AAA à BBB-.

⁽²⁾ Selon la politique Groupe, le dispositif de notation « Corporate » s'applique aux banques, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux souverains.

L'appréciation interne du risque ne converge pas nécessairement avec celle des agences de notation et il n'y a pas d'identité stricte entre l'appréciation du caractère « investment grade ⁽¹⁾ » d'une transaction par les agences externes et l'attribution d'une note interne supérieure ou égale à 5. Ainsi des contreparties notées BBB- en externe peuvent être notées 6, alors que la correspondance indicative entre note externe et note interne pour un BBB- est 5. Des exercices annuels de « benchmarking » sont conduits afin de comparer les notes internes et externes.

Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant elle-même, soit en le validant, soit enfin en contrôlant la performance.

La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée soit par mise en œuvre de méthodes statistiques pour les portefeuilles dont la granularité est la plus fine, soit à dire d'expert sur la base de valeurs comparées, selon un processus similaire à celui qui conduit à déterminer la note de contrepartie, pour les portefeuilles « corporate ⁽²⁾ ». La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait la Banque en cas de défaut de la contrepartie dans un scénario de ralentissement économique (downturn), conformément aux dispositions de la réglementation.

Elle est évaluée, pour chaque opération, à partir du taux de récupération d'une transaction « senior unsecured » sur la contrepartie concernée, corrigée, d'une part, des effets relatifs à la structure de la transaction (subordination par exemple) et, d'autre part, des effets des techniques de réduction des risques de crédit (garanties et sûretés réelles). Les récupérations sur les garanties et sûretés sont estimées chaque année sur la base de valorisations prudentes et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de stress.

La Banque a modélisé ses propres facteurs de conversion lorsque la réglementation le permettait (c'est-à-dire à l'exclusion des opérations de risque élevé pour lequel le facteur de conversion est de 100 %), soit par exploitation des chroniques internes de défaut, soit par d'autres techniques lorsque l'historique n'était pas suffisant. Les facteurs de conversion sont destinés à mesurer la quote-part des engagements hors bilan de la banque qui seraient en risque en cas de défaillance de chacun des emprunteurs. Par opposition à la notation et au taux de récupération global, ce paramètre est affecté automatiquement en fonction de la nature de la transaction et n'est pas décidé par les Comités de crédit.

Chacun des trois paramètres de risque de crédit fait l'objet chaque année de tests de mise à l'épreuve (backtesting) et de comparabilité externe (benchmarking) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des segments d'activité de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation. Lors d'un benchmarking, les paramètres estimés en interne sont comparés aux estimations d'organismes externes.

Sur l'axe de notation, dans le cadre des travaux de backtesting, le taux de défaillance des populations classées dans chacune des notes, ou dans chaque classe homogène de risque pour l'activité de détail, est comparé au taux de défaut constaté, année par année. Une analyse par politique de notation, par note, par zone géographique, par filière de notation, etc - est réalisée afin d'identifier de possibles zones de sous-performance des modèles. La stabilité de la notation et de la population est vérifiée. Le Groupe a par ailleurs développé des techniques de backtesting adaptées aux portefeuilles de faibles pertes « low default portfolios » qui permettent

de qualifier la pertinence du dispositif, même lorsque le nombre de défauts constatés est très faible (c'est le cas pour le dispositif applicable aux souverains ou aux banques par exemple). Les effets des cycles économiques sont aussi pris en compte. Ces travaux ont montré jusqu'à présent que les notes attribuées étaient bien « à travers le cycle » et que, même après prise en compte du caractère favorable du cycle économique récent, le taux de défaut prévisionnel était très conservateur.

Lors du benchmarking, sur le périmètre autre que clientèle de détail, les notes internes sont comparées aux notes de plusieurs agences de notation externe, sur la base de la correspondance indicative entre notes internes et notes externes. Pour la population « corporate » du Groupe bénéficiant d'une note externe (entre 10 % et 15 % de cette population), l'analyse comparative des données sur laquelle repose la notation interne fait apparaître une approche conservatrice du dispositif retenu.

Pour ce qui concerne le taux de récupération global, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Lorsque les dossiers sont clos, chacun des flux de récupération est actualisé à la date d'entrée en défaut et rapporté au montant de l'exposition. Lorsque les dossiers ne sont pas clos, le montant des provisions est pris comme approximation des récupérations futures. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu. Sur ce paramètre, à l'identique de ce qui est pratiqué sur l'axe de notation, des analyses globales et selon les politiques de notation et les sites géographiques sont pratiquées. Les différences ligne à ligne et en moyenne sont analysées en tenant compte du caractère bimodal de ce paramètre. Les résultats de ces analyses prouvent le caractère downturn des estimations, ainsi que leur caractère conservateur en moyenne. Le benchmarking de ce paramètre est réalisé en particulier à l'aide d'initiatives de mise en commun de données (« data pooling ») auxquelles participe le Groupe.

Le facteur de conversion fait lui aussi l'objet d'un backtesting annuel, celui-ci est toutefois moins approfondi compte tenu de la faible volumétrie des données disponibles.

L'ensemble de ces travaux est présenté chaque année au Chief Risk Officer ainsi qu'aux organes de pilotage du dispositif de notation et aux praticiens du risque à travers le monde. L'analyse des résultats de ces études, et les échanges qui s'en suivent, contribuent à définir les priorités en matière de développement méthodologique et de déploiement d'outils.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne de la Banque conformément aux préconisations de la réglementation Bâle II. Ainsi, au-delà du calcul des exigences en fonds propres, ils sont utilisés, par exemple, à l'octroi des crédits ou lors de leur renouvellement, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les provisions sur base de portefeuille, et pour les reportings internes et externes.

La gestion de portefeuille

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'une gestion collective, objet de la politique de gestion d'ensemble des portefeuilles. Celle-ci traduit les bénéfices de la diversification du portefeuille au plan des débiteurs, à celui des secteurs, comme à la dimension pays. Les résultats de cette politique sont régulièrement examinés par le Risk Policy Committee qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales, à partir du cadre d'analyse et des axes de réflexion proposés par GRM. Dans ce cadre, BNP Paribas utilise des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou les pertes maximales qui seraient liées à des scénarii de crise. En outre, des opérations

d'achat de risque sont effectuées dans le cadre d'une stratégie de diversification du portefeuille et d'utilisation du capital, en veillant à obtenir un rapport adéquat entre risque et rendement.

Champ et nature des systèmes de déclarations et de mesure des risques

L'ensemble des processus et systèmes d'information utilisés par la filiale de reporting risque de crédit consolidé pour produire le reporting Bâle II a été soumis à l'examen de la Commission bancaire dans le cadre de l'homologation à la méthode IRBA.

L'architecture actuelle des systèmes risques de crédit comporte deux niveaux :

- le niveau central composé principalement du système de consolidation des encours risques de crédit, des référentiels centraux et de l'outil de moteur de calcul du capital, développés en interne ;
- le niveau local composé des systèmes de monitoring et de reporting des risques de crédit dont GRM assure la maîtrise d'ouvrage.

Les techniques de réduction des risques

Les garanties et sûretés

La politique générale de crédit de BNP Paribas stipule la manière dont les opérations doivent être structurées pour réduire le risque. Les garanties et sûretés sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, dans le contexte de financement de matières premières par exemple, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être avant tout constituée de ses flux opérationnels. Les garants sont soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que les débiteurs primaires.

La réglementation prudentielle relative à la mise en place des approches avancées pour le calcul du ratio de solvabilité Bâle II définit un cadre précis d'évaluation des garanties et des sûretés. De par la diversité de ses activités, le Groupe évalue un très large éventail de garanties et de sûretés en particulier pour son activité de financement d'actifs (aéronefs, navires, biens immobiliers...). En outre, l'appréciation du risque tient compte des garanties personnelles consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de garanties évaluées par le Groupe. Une garantie ne peut être éligible pour améliorer les paramètres de risque d'une transaction que si le garant est mieux noté que la contrepartie concernée. Pour pouvoir être prise en compte dans l'estimation des paramètres de risque, la valeur d'une sûreté ne doit pas présenter un caractère de corrélation forte avec le risque du débiteur primaire.

La Commission bancaire a validé le dispositif de BNP Paribas dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau ratio de solvabilité réglementaire dit Bâle II.

Les achats de protection

Afin de réduire le risque de crédit attaché à certains portefeuilles, le Groupe procède à des opérations de titrisation synthétique en transférant au marché une partie du risque de crédit attaché à ces portefeuilles au moyen d'instruments dérivés de crédit (achats d'options ou « credit default swaps ») contractés soit par l'intermédiaire de structures dédiées, soit directement auprès d'établissements de crédit.

Dans le cadre des achats de protection, les crédits protégés restent dans le bilan du Groupe, en étant couverts par des dérivés de crédit. BNP Paribas porte un risque de contrepartie sur les vendeurs de

protection. Ce risque fait l'objet des mêmes procédures de décision et de gestion que celles appliquées aux produits dérivés.

Dans le cadre d'opérations portant sur des portefeuilles, BNP Paribas conserve une partie du risque sous forme de tranches généralement junior ou mezzanine.

Diversification de l'exposition au risque de crédit

En Bâle II, le montant brut prudentiel du portefeuille du risque de crédit du Groupe, s'élève à 942 milliards d'euros au 31 décembre 2008 (923 milliards d'euros au 31 décembre 2007). Ce portefeuille, analysé ci-après en termes de diversification, recouvre l'ensemble des expositions au risque de crédit présenté dans le tableau en tête de chapitre, hors positions de titrisation et autres actifs risqués ⁽¹⁾.

Les éléments constituant ce portefeuille ne présentent pas de caractère de concentration excessif par contrepartie au regard de la taille du Groupe et apparaissent très diversifiés tant sur le plan sectoriel que géographique, ainsi qu'il peut être observé sur les graphiques suivants présentés en pourcentage.

Diversification par contrepartie

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même groupe d'affaires, la diversification est une constante de la politique de la Banque. L'étendue et la variété des activités de BNP Paribas comme la forte hiérarchie des délégations participent largement à la diversification recherchée.

La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier. Le contrôle des grands risques s'assure que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10 % des fonds propres nets consolidés du Groupe n'excède pas huit fois les fonds propres.

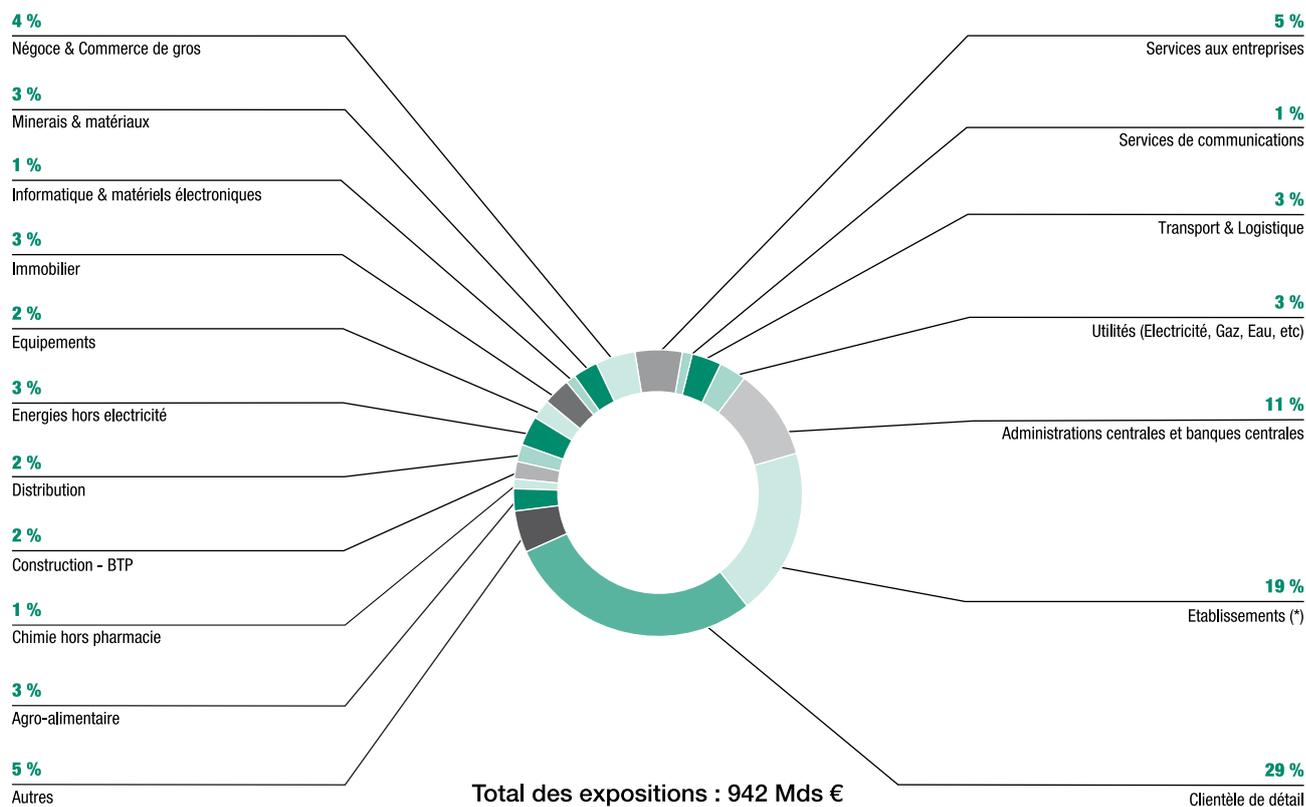
BNP Paribas reste très en deçà des seuils de concentration de la directive européenne sur les Grands Risques. Les 10 premiers groupes-clients concentrent moins de 4 % du total des engagements au 31 décembre 2008 (part stable par rapport au 31 décembre 2007).

DIVERSIFICATION SECTORIELLE

La répartition des risques, par secteur économique, fait l'objet d'une même attention et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Elle s'appuie sur la connaissance approfondie d'experts sectoriels indépendants qui formulent une opinion sur l'évolution des secteurs qu'ils supervisent et identifient les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux constituants. Cette intervention est modulée selon les secteurs en fonction de leur poids dans les engagements du Groupe, de la technicité nécessaire à leur appréhension, de leur cyclicité, de leur degré de mondialisation ou encore de l'existence d'une problématique particulière de risque.

⁽¹⁾ Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et aux établissements de crédit, les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, les comptes créditeurs du Groupe dans les autres établissements de crédit et des banques centrales, les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière, ainsi que les titres à revenu fixe compris dans le portefeuille d'intermédiation bancaire.

► RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA CLIENTÈLE ENTREPRISES AU 31 DÉCEMBRE 2008



Périmètre prudentiel : exposition hors risque de contrepartie, hors autres actifs risqués et hors positions de titrisation.

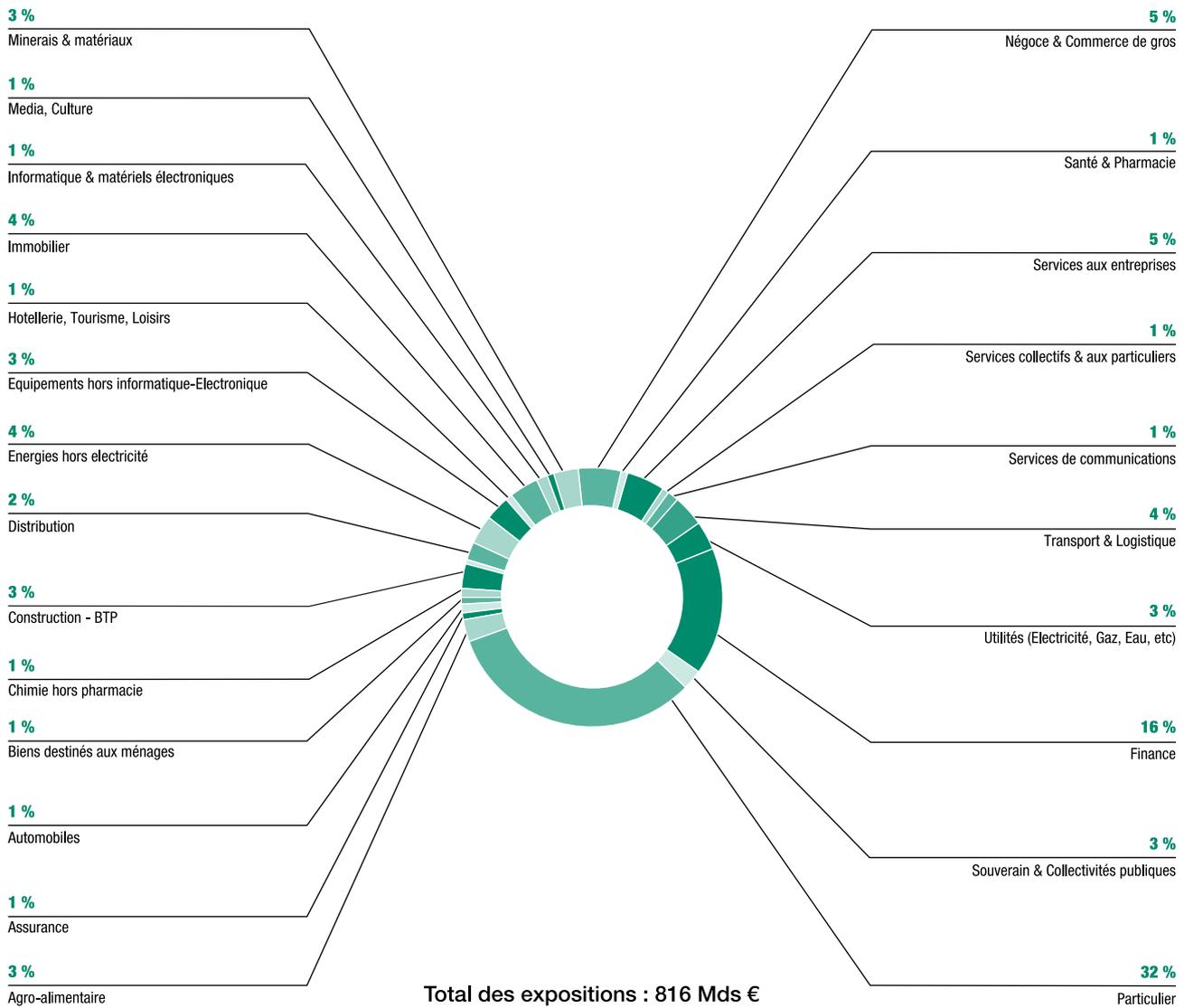
^(*) La classe d'exposition « Etablissements » en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traités comme les administrations centrales.

L'analyse ci-dessus, réalisée sur périmètre prudentiel, étend et complète l'analyse sur le périmètre des crédits et engagements commerciaux telle que présentée au 31 décembre 2007.

Sur ce périmètre des crédits et engagements commerciaux la comparaison du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008 s'établit comme suit :

➤ RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE DES CRÉDITS ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

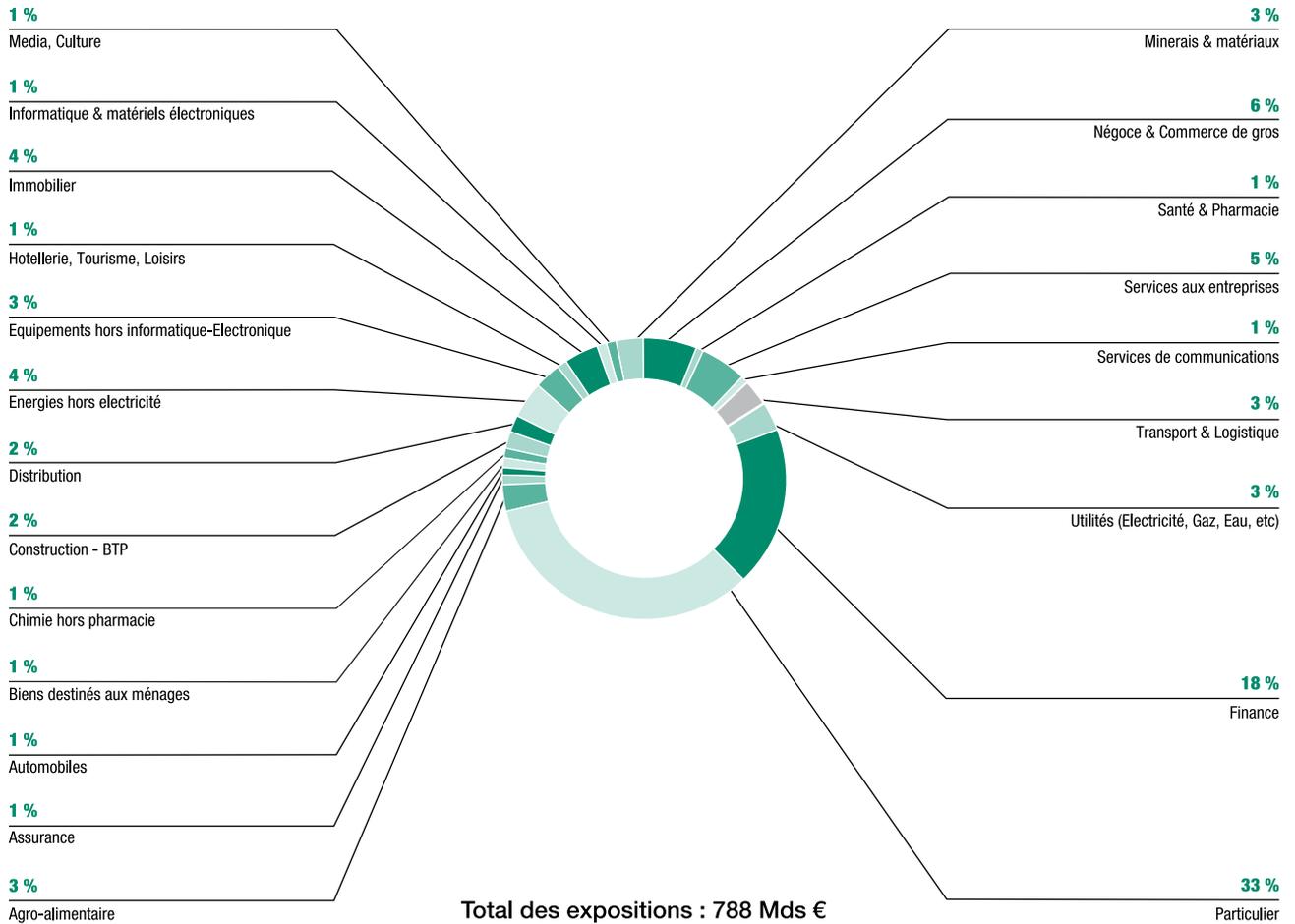
AU 31 DÉCEMBRE 2008



Périmètre des crédits et engagements commerciaux.

Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, ainsi que les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière. Il exclut notamment les titres à revenu fixe.

➤ RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE DES CRÉDITS ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2007



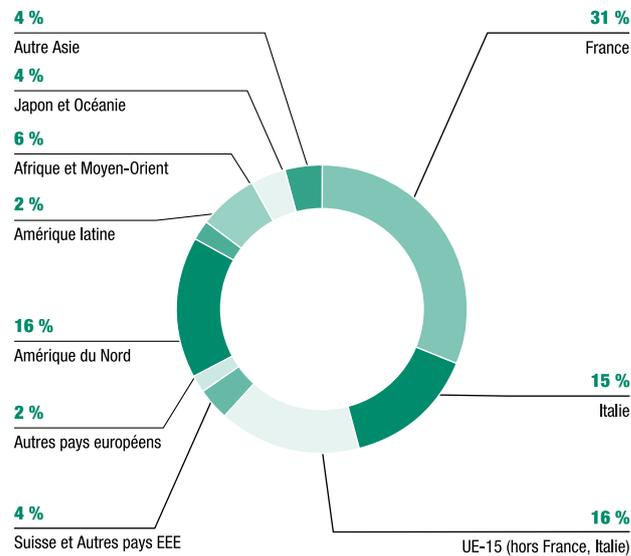
Périmètre des crédits et engagements commerciaux

DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et

politique homogène qui doit faire partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie. La prise en compte de ces considérations dans la note de risque a été à ce titre récemment révisée et précisée.

➤ **RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT AU 31 DÉCEMBRE 2008 SUR LA BASE DU PAYS OÙ LA CONTREPARTIE EXERCE SON ACTIVITÉ PRINCIPALE**



Total des expositions : 942 Mds €

Périmètre Prudentiel : expositions hors risque de contrepartie, hors autres actifs risqués et hors positions de titrisation.

La répartition géographique du portefeuille est équilibrée et relativement stable et reflète l'implantation majoritairement européenne du Groupe.

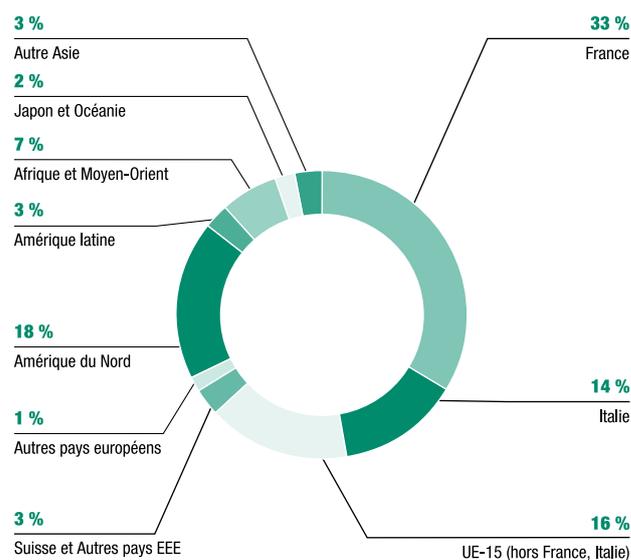
Le Groupe, naturellement présent dans la plupart des zones économiquement actives, s'attache à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues

comme faibles. Les engagements dans ces pays recouvrent en large majorité du crédit export et des engagements commerciaux court terme.

L'analyse ci-dessus, réalisée sur périmètre prudentiel, étend et complète l'analyse sur le périmètre des crédits et engagements commerciaux telle que présentée au 31 décembre 2007.

Sur ce périmètre des crédits et engagements commerciaux la comparaison du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008 s'établit comme suit :

➤ **RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DES CRÉDITS ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008 SUR LA BASE DU PAYS OÙ L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS EST EXERCÉE**

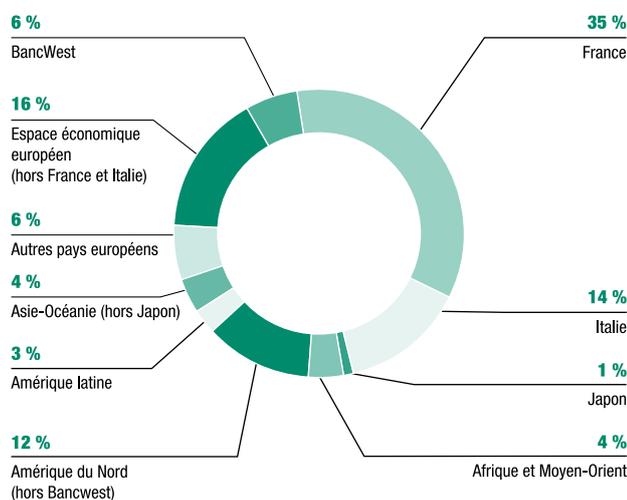


Total des expositions : 816 Mds €

Périmètre des crédits et engagements commerciaux.

Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, ainsi que les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière. Il exclut notamment les titres à revenu fixe.

► RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DES CRÉDITS ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2007



Total des expositions : 788 Mds €

Périmètre des crédits et engagements commerciaux

Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

Approche Notation Interne Avancée (IRBA - Internal Ratings Based Approach)

La politique de notation mise au point par le Groupe couvre l'ensemble de la Banque. Le dispositif IRBA, validé en décembre 2007, couvre les portefeuilles de « Corporate Investment Banking » (CIB), de la Banque de Détail en France (BDDF) ainsi que de BNP Paribas Securities Services (BP2S) et une partie de l'activité de Personal Finance. Un plan de déploiement a été présenté et validé par la Commission bancaire dans le cadre du dossier d'homologation. Il vise, à terme, à couvrir la grande majorité des entités du Groupe par un dispositif IRBA.

Dispositif « Corporate »

Le périmètre IRBA concerné par le dispositif de notation « Corporate », c'est-à-dire applicable selon la politique Groupe aux banques, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux souverains est couvert selon une procédure de notation homogène dans laquelle GRM est le responsable final de la notation attribuée aux contreparties et du taux de recouvrement global (TRG) affecté aux transactions. Le facteur de conversion (CCF) est affecté en central en fonction des caractéristiques du tiers et de la transaction.

Le processus générique d'affectation des notes sur chacun des segments du dispositif « Corporate » est défini comme suit :

- sur les entreprises et les financements spécialisés, les analyses sont réalisées par le métier qui propose une note et un taux de recouvrement global (TRG) en Comité de Crédit conformément aux méthodologies de notation et sur la base des outils développés par GRM. La note et le taux de recouvrement global (TRG) sont validés ou modifiés en Comité de Crédit par le représentant de GRM. Ces Comités décident de l'octroi ou du renouvellement des engagements et révisent le cas échéant sur une base au moins annuelle, la note de contrepartie ;

- sur le périmètre des banques, l'analyse est réalisée par des analystes de la fonction Risques. Les notes de contrepartie et les taux de recouvrement global (TRG) sont déterminés à l'occasion de Comités de revue organisés par zone géographique assurant la comparabilité entre établissements similaires ;
- sur le périmètre des souverains, les notes sont déterminées lors de Comités pays qui réunissent des membres de la Direction Générale, des Risques et des métiers plusieurs fois par an. Les notes y sont proposées par la Direction des Études Économiques ;
- sur le périmètre des moyennes entreprises, un score est mis en œuvre par des analystes risque au sein du métier, sous la supervision ultime de GRM ;
- sur chacun de ces sous-portefeuilles, la détermination des paramètres de risque suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes GRM qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques de la Banque. Cette méthodologie est autant que possible supportée par des outils mis en réseau afin d'en garantir une application homogène. Le jugement expert reste toutefois fondamental, chacune des notes et chacun des taux de recouvrement (TRG) faisant appel au jugement humain qui peut s'écarter, sous réserve de justification, de l'application stricte des modèles.

Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque taux de recouvrement global (TRG) de transaction.

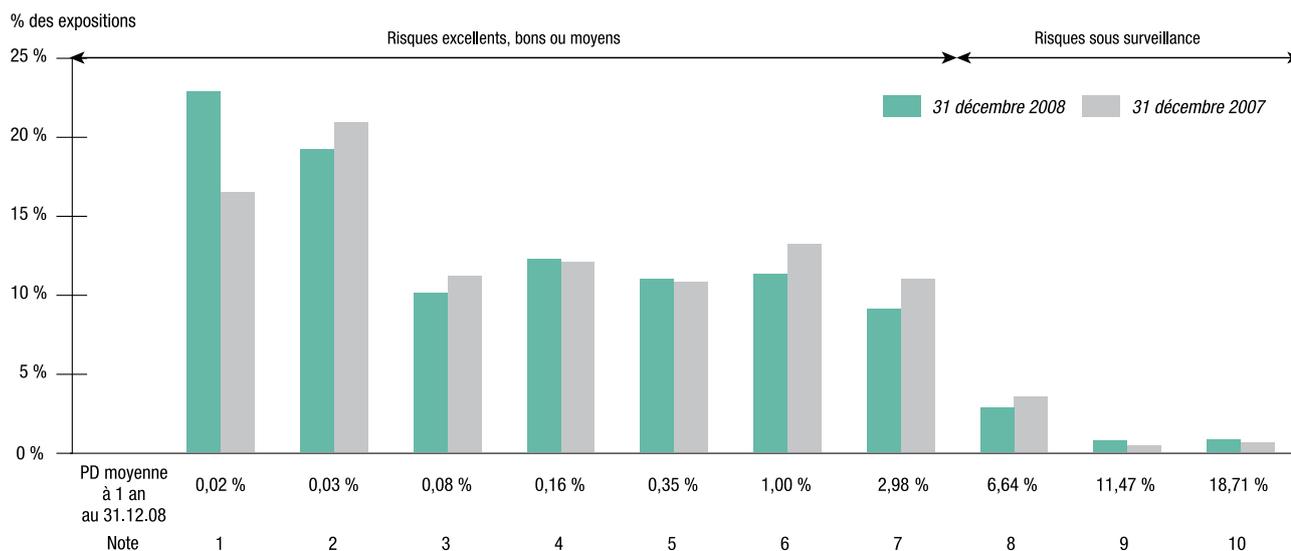
La définition du défaut est uniformément appliquée au sein du Groupe.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette exposition représente 491 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit.

Ce portefeuille présente une large majorité d'engagements sur des emprunteurs dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité, en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et institutions financières. Une part importante des engagements sur des emprunteurs de moindre qualité est

associée à des structures de financement permettant une récupération élevée en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance-crédit et financements de projets, structurés ou transactionnels).

► RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR NOTE DE CONTREPARTIE SUR LE PÉRIMÈTRE « CORPORATE (*) » IRBA



La part des expositions notées « 1 » est en hausse significative en particulier du fait de l'accroissement des dépôts et réserves obligatoires auprès des banques centrales, notamment aux États-Unis, en France et au Japon.

Hors engagements souverains et banques centrales, l'évolution de la répartition des expositions « Corporate » du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008 est concentrée sur les notes 6 à 8, consécutive en premier lieu à la forte diminution des expositions du métier CIB - Energy and Commodities.

En dehors de ces deux effets structurels, aucune déformation notable de la qualité du portefeuille « Corporate » n'est constatée en 2008.

Dispositif propre à la clientèle de détail

La banque de détail est exercée, soit au sein de BNP Paribas via son réseau d'agences en France, soit au travers de certaines de ses filiales, notamment Personal Finance.

Pour l'ensemble de ces activités, la Politique Générale de Notation Retail (PGNR) fixe le cadre permettant aux Pôles et à la Direction des Risques de mesurer, hiérarchiser et suivre de manière homogène l'évolution des risques de crédit encourus par le Groupe. Cette politique s'applique aux transactions caractérisées par une forte granularité, une faible volumétrie unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit. La politique générale représente le cadre d'ensemble dans lequel se déploient les scores ; elle précise notamment :

- les principes généraux du dispositif de notation interne, soulignant l'importance de la qualité de ce dispositif et de son adaptation aux évolutions ;
- les principes propres à la définition des Classes Homogènes de Risque (CHR) ;

- les principes relatifs aux modèles, notamment la nécessité de développer des modèles discriminants et interprétables, de s'appuyer sur la modélisation ou l'observation a posteriori des indicateurs de risque pour paramétrer les engagements. Les indicateurs de risque doivent être quantifiés sur la base d'un historique d'au moins cinq ans et d'un échantillonnage important et représentatif. Enfin, les modèles doivent être précisément documentés.

L'essentiel des contreparties du portefeuille « Banque de Détail » de BDDF fait l'objet d'un score de comportement servant à déterminer la probabilité de défaut et pour chaque transaction, le taux de recouvrement (GRR) et la valeur exposée au risque (EAD). Ces paramètres sont calculés chaque mois sur la base des informations les plus récentes et déclinés en différents scores d'octroi mis à disposition de la fonction commerciale. Celle-ci n'intervient pas dans la détermination des paramètres de risque. Ces méthodes sont appliquées de manière homogène sur l'ensemble de la clientèle de détail.

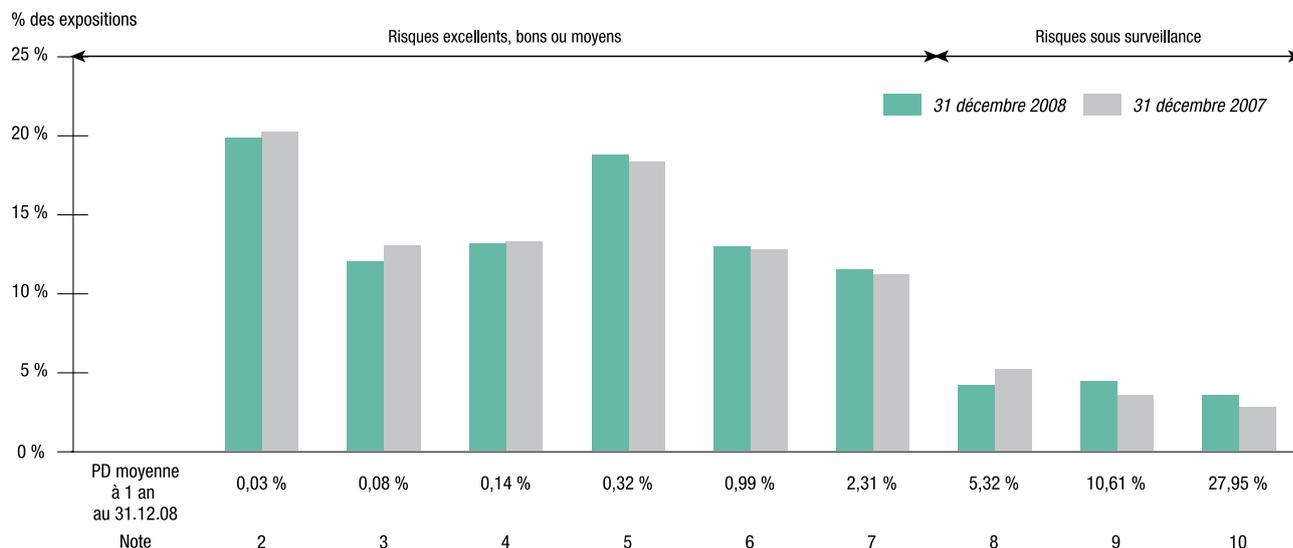
Sur le périmètre de Personal Finance éligible aux méthodes IRBA, les paramètres de risque sont déterminés par la fonction Risques, sur base statistique en fonction des caractéristiques des clients et de l'historique de la relation.

La méthodologie de construction et de suivi des scores permet d'affecter les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance. Il en est de même pour les autres paramètres : « valeur exposée au risque ou EAD » et « Perte en cas de défaut ou LGD ».

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette exposition représente 116 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit.

(*) Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions entreprises, administrations centrales et banques centrales et établissements.

➤ RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR NOTE DE CONTREPARTIE SUR LE PÉRIMÈTRE CLIENTÈLE DE DÉTAIL IRBA



Le profil de risque demeure stable, avec près de 75 % des engagements accordés à des contreparties de bonne qualité de crédit (équivalentes à des notes 1 à 6).

Approche Standard

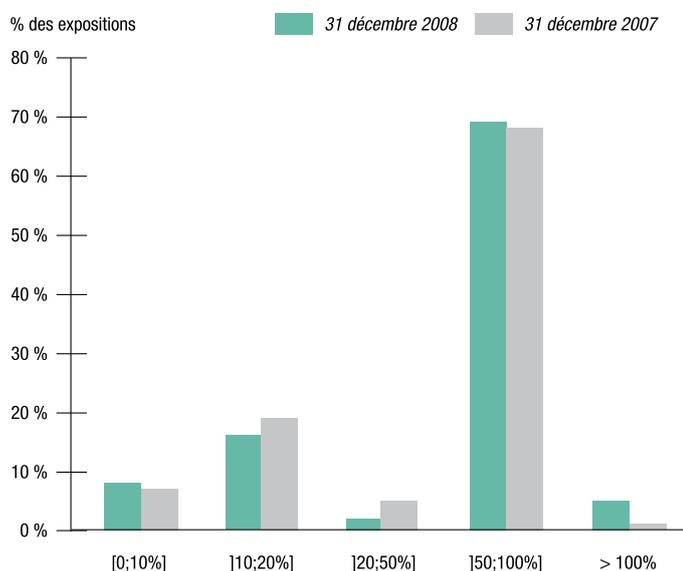
Pour les encours traités en méthode Standard, BNP Paribas utilise les notations externes des agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch ratings. La mise en correspondance de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions de la Commission bancaire.

Lorsqu'une exposition du portefeuille bancaire ne dispose pas d'une évaluation externe de crédit qui lui soit directement applicable, les référentiels tiers de la Banque permettent, dans certains cas, d'utiliser pour la pondération l'évaluation externe « senior unsecured » de l'émetteur, si celle-ci est disponible.

Il représente 35 % du montant total des expositions brutes du groupe BNP Paribas. Les principales entités traitées en approche Standard au 31 décembre 2008 sont BNL, BancWest, Cetelem hors France, UCB, BPLG, TEB, Ukrsibbank et les filiales des pays émergents.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche standard. Cette exposition représente 176 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit.

➤ RÉPARTITION DES EXPOSITIONS « CORPORATE⁽¹⁾ » PAR TAUX DE PONDÉRATION EFFECTIF SUR LE PÉRIMÈTRE STANDARD



La répartition des expositions « Corporate » par taux de pondération effectif sur le périmètre standard est globalement stable.

⁽¹⁾ Le périmètre « Corporate » présente dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions entreprises, administrations centrales et banques centrales et établissements.

Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des dépréciations de portefeuille éventuellement constituées.

En millions d'euros	31 décembre 2008							
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (<i>actifs dépréciés et engagements provisionnés</i>)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	18	15	-	-	3	-	18	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1	1	-	-	-	114	115	4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	137	87	2	18	30	33	170	20
Prêts et créances sur la clientèle	9 518	8 796	547	94	81	8 407	17 925	9 494
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	9 674	8 899	549	112	114	8 554	18 228	9 518
Engagements de financements donnés						223	223	10
Engagements de garantie financière donnés						460	460	67
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						683	683	77
TOTAL	9 674	8 899	549	112	114	9 237	18 911	9 595

En millions d'euros	31 décembre 2007							
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (<i>actifs dépréciés et engagements provisionnés</i>)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	6	-	-	-	6	-	6	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	2	-	-	-	2	119	121	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	151	66	24	13	48	37	188	35
Prêts et créances sur la clientèle	7 003	6 574	370	30	29	5 753	12 756	6 690
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	7 162	6 640	394	43	85	5 909	13 071	6 725
Engagements de financements donnés						149	149	111
Engagements de garantie financière donnés						517	517	12
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						666	666	123
TOTAL	7 162	6 640	394	43	85	6 575	13 737	6 848

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

Le risque de contrepartie

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent BNP Paribas au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. BNP Paribas gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral) et par une politique de couverture dynamique, et tient compte de la variation de valeur de ce risque dans l'évaluation des instruments financiers négociés de gré à gré en procédant à des ajustements de crédit.

Les contrats de compensation

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP Paribas participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants du système en question.

Mesure de l'exposition

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie est mesurée sur la base d'un système interne d'évaluation de l'exposition, intégré par la suite au dispositif de mesure du risque de crédit. En place depuis 10 ans, continuellement mise à jour, cette mesure s'appuie sur des simulations de type « Monte Carlo » permettant d'apprécier les mouvements probables de la valeur des expositions. Les processus stochastiques utilisés sont sensibles à des paramètres y compris volatilités, corrélations, calibrés sur des données de marché historiques. Les variations de valeur sont calculées jusqu'à la maturité des transactions. Pour l'agrégation des expositions, le système prend en compte l'environnement juridique de chaque transaction et contrepartie et donc des éventuels accords de compensation et d'appel de marge.

Les expositions au risque de contrepartie se caractérisent par leur forte variabilité au cours du temps en raison de l'évolution constante des paramètres de marché affectant la valeur des transactions sous-jacentes. Il est donc essentiel de ne pas se limiter au suivi des valeurs actuelles des transactions et d'analyser leurs variations potentielles dans le futur.

Les expositions futures potentielles au risque de contrepartie sont mesurées à l'aide d'un modèle interne (« ValRisk ») qui permet de simuler plusieurs milliers de scénarii potentiels d'évolution des marchés et de réévaluer le portefeuille de transaction de chacune des contreparties à plusieurs centaines de points dans le futur (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues). Pour l'agrégation des transactions par contrepartie, ValRisk prend en compte l'environnement juridique spécifique à chaque contrepartie (notamment, les accords de compensation et d'appel de marge).

Encadrement et suivi du risque de contrepartie

Les expositions futures potentielles calculées par ValRisk sont quotidiennement comparées aux limites allouées à chaque contrepartie. En outre, ValRisk permet la simulation de nouvelles transactions et la mesure de leur impact sur le portefeuille de la contrepartie et représente de ce fait un outil essentiel dans le processus d'approbation du risque. Les Comités suivants (par échelle croissante d'autorité) : Comité de Crédit Régional, Comité de Crédit Global, Comité de Crédit Direction Générale (CCDG), fixent les limites selon leur niveau de délégation.

Ajustements de crédit sur instruments financiers négociés de gré à gré

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (Fixed Income, Global Equity Et Commodity Derivatives) intègre des ajustements de crédit. Un ajustement de crédit (ou CVA « Credit Value Adjustment ») est un ajustement de valorisation du portefeuille de transaction pour tenir compte du risque de contrepartie. Il reflète l'espérance de perte sur l'exposition existant sur une contrepartie du fait de la valeur potentielle positive du contrat, de la probabilité de défaut de la contrepartie et de l'estimation du taux de recouvrement.

Gestion dynamique du risque de contrepartie

Le niveau de l'ajustement de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de Credit Default Swaps (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérent à un portefeuille d'instruments financiers, BNP Paribas peut avoir recours à une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit.

Capital économique et réglementaire

ValRisk est également utilisé pour produire l'information nécessaire au calcul du capital économique (distributions d'expositions futures potentielles par contrepartie) et au calcul du capital réglementaire Bâle II (exposition positive attendue effective).

Activité de BNP Paribas en matière de titrisation

Le groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle II. La part respective du Groupe dans chacun de ces rôles se traduit comme suit :

En milliards d'euros		
Rôle BNP Paribas	Expositions titrisées originées par BNP Paribas	Positions de titrisations conservées ou acquises (EAD)
Originateur	4,83	0,36
Arrangeur	0,03	17,13
Investisseur	-	13,42
TOTAL	4,86	30,91

Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur au sens Bâle II)

Dans le cadre de la gestion courante de la liquidité de la Banque, des actifs réputés moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, au moyen de titrisations de crédits (crédits immobiliers, crédits à la consommation) accordés à la clientèle des réseaux bancaires, ou de titrisation de prêts accordés aux entreprises.

Plusieurs opérations de titrisation ont été réalisées en 2008 par des filiales de BNP Paribas, Personal Finance en France, BNL en Italie et UCI en Espagne, pour un encours total titrisé de 13 milliards d'euros. Ces opérations ont toutes été auto-souscrites par les filiales.

Compte tenu du faible appétit des marchés pour les produits de titrisation depuis août 2007, la stratégie du Groupe concernant la titrisation de ses actifs de financement des particuliers a été d'élaborer des titrisations auto-souscrites, qui servent de collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne en échange de liquidité à court terme.

Au total, le stock de parts de créances titrisées (part du Groupe) s'élevait à 23,5 milliards d'euros pour 33 opérations au 31 décembre 2008, dont 12 milliards d'euros pour Personal Finance, 1 milliard d'euros pour « Equipment Solutions » et 10,5 milliards d'euros pour BNL. Seules 9 opérations (représentant un montant de parts d'exposition titrisées Groupe de 4,8 milliards d'euros) sont déconsolidantes prudemment en Bâle II et reprises dans le tableau ci-dessus.

Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur

Au cours de l'exercice 2008, BNP Paribas a poursuivi au sein du métier Structured Finance son activité de gestion de CLO pour compte de tiers mais n'a originé aucune nouvelle émission de CLO de Leveraged Loans européens compte tenu de la situation du marché.

Les opérations de titrisation de CIB Fixed Income réalisées par le groupe BNP Paribas et conduisant à la création d'entités spécifiques effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidités et le cas échéant de l'octroi de garanties. Ces entités spécifiques ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle.

Opérations refinancées à court terme : au 31 décembre 2008, six fonds non consolidés multicédants (Eliopée, Thésée, Starbird, J Bird, J Bird 2 et Matchpoint) sont gérés par le Groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Le Groupe garantit, par l'émission de lettres de crédit, le risque de deuxième perte attaché aux créances titrisées par les clients pour le compte desquels ces fonds sont gérés à hauteur de 0,7 milliard d'euros (stable au 31 décembre 2007) et consent aux fonds des lignes

de liquidité à hauteur de 15,2 milliards d'euros (15 milliards d'euros au 31 décembre 2007).

Opérations refinancées à moyen et long terme : le Groupe intervient également en tant qu'arrangeur pour la constitution de fonds recevant les actifs titrisés de la clientèle et émettant des obligations à moyen et long terme placées par la Banque. La gestion de ces fonds non consolidés n'est pas assurée par la Banque. Celle-ci a été conduite à ouvrir des lignes de liquidité totalisant 0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2008 (0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2007) à treize d'entre eux (Meliadi SARL, Tenzing CFO, Forest Finance, Italfinance, Emerald Assets, LFE Capital III, Cavendish, CR Ferrara, Halcyon, Aurelius CDO, FCC 130, BB Air Funding, Wilmington Trust) qui représentent ensemble 3,9 milliards d'euros d'encours titrisés (4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2007).

Dans un contexte nouveau de crise financière, grâce à une capacité de structuration de BNP Paribas restée intacte, l'activité de titrisation en tant qu'arrangeur a continué de servir ses clients afin de répondre à leurs besoins de financement, sur la base de produits plus adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité. Ces produits peuvent s'accompagner de facilités bancaires spécifiques comme les financements relais, les prêts seniors, les facilités de trésorerie, et représentant un montant de 1,6 milliard d'euros de positions de titrisation.

Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur

L'activité de titrisation de BNP Paribas en tant qu'investisseur est principalement exercée dans les pôles (CIB, AMS et IRS).

CIB Fixed Income a poursuivi également une activité de titrisation en tant qu'investisseur qui consiste à suivre et à gérer le portefeuille d'ABS (détenus ou bien couverts par des CDO) transféré en banking book prudentiel, représentant 5,9 milliards d'euros d'actifs ABS. Cette activité recouvre également la gestion de lignes de liquidités accordées, dans le cadre d'un syndicat de banques, à des conduits ABCP gérés par certains grands groupes industriels internationaux, clients de BNP Paribas, représentant 1,3 milliard d'euros.

CIB Loan and Portfolio Management (LPM) a poursuivi son activité de titrisation en tant qu'investisseur en 2008. Depuis le premier trimestre 2007, aucune nouvelle opération n'a été mise en place et le portefeuille a décliné de plus de 50 % en deux ans.

Au 31 décembre 2008, le montant notionnel du portefeuille géré par LPM est ramené, sous l'effet conjoint de l'arrivée à maturité de certains investissements et de l'arrêt ou la cession de certains programmes consécutifs aux difficultés rencontrées en 2008 par Lehman Brothers, Fannie Mae et Freddie Mac, à 0,15 milliard d'euros. En outre, ces

événements ont conduit à l'enregistrement de pertes pour un montant total de 53 millions d'euros.

En 2008, le pôle Asset Management Et Services a investi dans des programmes de titrisation afin d'apporter un support en liquidité à certains fonds d'investissement. Ces investissements ont été principalement réalisés aux deuxième et quatrième trimestres 2008. Les positions de titrisations acquises représentaient 3,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Ils ont été effectués dans le strict respect des disciplines du Groupe en matière de gestion des risques.

Au sein du pôle IRS, BancWest est la seule entité ayant une activité de titrisation en tant qu'investisseur, gérée par ses deux filiales Bank of the West (BoW) et First Hawaiian Bank (FHB).

Les éléments traditionnels des politiques de refinancement et de placement des fonds propres de BancWest sont des investissements dans des positions de titrisation exclusivement réalisés sur des titres cotés. Fin 2008, les positions de titrisation acquises par BancWest représentaient 2,1 milliards d'euros.

Dispositif de gestion des risques en matière de titrisation

Compte tenu de leur spécificité et de la technicité requise pour leur analyse, les transactions de titrisation arrangées de BNP Paribas pour compte de client font l'objet d'une analyse et d'un suivi indépendants par une équipe dédiée du Département des Risques : Transaction Analysis Team présente au sein de Risk-Capital Markets (« R-CM »). Elle fait appel aux expertises complémentaires en termes de liquidité, de valorisation des tranches de titrisation, de crédit, de risque comptable et de conformité.

Pour assurer une approche cohérente et exhaustive à l'échelle de la banque, le périmètre couvert par cette équipe porte sur les opérations de titrisation cash, sur les risques de crédit issus des phases amont (bridge/warehouse, i.e. lignes de portage en attente de titrisation), sur les facilités connexes (lignes de liquidité et de dérivés aux SPV de titrisation), ainsi que des risques sur les conduits sponsorisés par BNP Paribas.

Tout en s'insérant dans le cadre général d'approbation et de suivi des risques de BNP Paribas, le dispositif de risques pour la titrisation bénéficie en complément d'instances et de procédures spécifiques pour un suivi adapté :

- procédure spécifique pour la préparation des dossiers de crédit ABCP ;
- politiques de notation spécifiques aux ABS et ABCP ;
- Comités de crédit spécifiques pour approbation et revue (RSCC et GSCC - Regional et Global Securitisation Credit Committee ; éventuellement Screening Committees, FICC pour underwriting). Les revues annuelles sont requises pour chacun des ABS ou programmes, mais aussi au niveau du conduit consolidé ; s'y rajoutent des Comités watchlist/doubtful, le cas échéant, dans le cadre de la revue globale des risques ;
- politique spécifique de crédit sur les opérations structurées ABS et les participations ABS d'ASG (au bilan ou via conduits).

Compte tenu de la crise qui frappe le marché de la titrisation depuis 2007, le dispositif ci-dessus a été en outre renforcé par un dispositif de reporting de crise, comprenant des sections spécifiques dédiées aux positions ABS et aux conduits, pour permettre le suivi au niveau de la Direction Générale (à travers les forums Capital Market Risk Committees, Corporate Communication, CCIRC, rapports stress testing etc...).

4.e RISQUE DE MARCHÉ

Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers

Définitions

Les risques de profits ou de pertes induits par des variations de paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change ou les prix des actions et matières premières sont qualifiés de risques de marché. Les paramètres se définissent comme suit :

- le risque de taux recouvre la variation de valeur éventuelle d'un instrument financier à taux fixe ou indexé sur des références de taux de marché en raison des variations des taux d'intérêt ainsi que des éléments de résultat futurs d'un instrument financier à taux variable ;
- le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument ou de ses éléments de résultats futurs fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères ;
- le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Il résulte entre autres des variations de prix et de volatilité des actions, des indices sur actions et des matières premières. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque ;
- le risque de spread de crédit du portefeuille de transaction : BNP Paribas négocie des dérivés de crédit pour répondre aux besoins de sa clientèle, soit sous forme de transactions portant sur des instruments simples (tels que les « *credit default swaps* »), soit en structurant des profils de risque complexes répondant à des stratégies ciblées. Dans le cadre de cette activité de transactions, elle procède notamment à des achats et des ventes de protection, la position d'ensemble nette étant encadrée par des limites précises ;
- les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

Notes :

- les risques de marché s'expriment principalement dans le cadre des activités de transactions des portefeuilles de négociation menées par les métiers Fixed Income et Actions du pôle Corporate Investment Banking mais sont suivis dans le cadre du risque de crédit ;
- des instruments similaires (de taux de change ou de crédit) sont présents dans les portefeuilles bancaires mais ne font pas l'objet du même suivi ;
- le risque de contrepartie (cf. 4.d) couvre les dérivés et les opérations de pensions « repos » à la fois dans le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire.

Processus de prise de risques

Gouvernance

Le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal Comité gouvernant les risques liés aux activités de Marchés des Capitaux (Capital Markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de risques de contrepartie. Il est présidé par le CEO de la Banque deux fois par an, et à certaines occasions par l'un des deux COO de la Banque. C'est au CMRC que sont décidés notamment les limites de trading au plus haut niveau (risques de marché et de trésorerie) ainsi que les processus d'autorisation de prise de risque.

Les déclarations de pertes et les estimations de risques de stress testing sont également étudiées au CMRC.

La mission de GRM en matière de suivi des risques de marché des activités se décline autour des actions suivantes :

- définition, mesure et analyse des différentes sensibilités qui sont une traduction du risque de marché de base ;
- mise en place, en concertation avec les métiers, d'un système de limites sur ces sensibilités et d'autres indicateurs plus globaux (GEaR Gross Earnings at Risk, aussi connu sous l'appellation générique de VaR Value-at-Risk) ;
- approbation des nouvelles activités, des transactions les plus importantes ;
- revue et approbation des modèles de valorisation des positions de marché ;
- production de rapports de synthèse destinés à la Direction Générale et au Senior Management des lignes métier ;
- conduite à chaque fin de mois d'une revue des paramètres de marché (« MAP ») en partenariat avec la fonction Group Product Control.

Mise en place et suivi des limites

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites validé par le CMRC s'établit sur trois niveaux de délégation :

- limites Activité – sous l'autorité du Responsable de Trading ;
- limites Métier – sous l'autorité du Responsable du Métier ;
- limites CMRC – sous l'autorité exclusive du CMRC.

Autorisations de dépassement : Les changements de limites peuvent être temporaires ou définitifs, et feront l'objet d'une autorisation particulière dans chaque cas. Les excès de limites doivent être déclarés selon la procédure, et des actions doivent être entreprises selon le niveau de délégation de la limite en question. Les événements de limites sont rapportés au CMRC.

Mesure des risques de marché des activités de négociation

Présentation générale

L'évaluation des risques de marché repose sur trois types d'indicateurs (VaR, sensibilités et stress tests), visant à capter l'ensemble des risques, y compris l'évolution qui résulterait d'un changement brutal et significatif des conditions de marché.

Mesures en conditions de marchés normales

La VaR (ou GEaR) – Cet indicateur est le résultat du modèle interne approuvé par les autorités de supervision bancaire. Il mesure la variation quotidienne possible de valeur du portefeuille de négociation : dans les conditions de marché normales, pour une durée d'un jour de bourse, sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents et avec un intervalle de confiance de 99 %. Le modèle interne a été validé par les autorités de supervision bancaire à la fois pour le risque général et le risque spécifique (risque spécifique action et risque spécifique de taux). Cette validation recouvre notamment les méthodologies suivantes :

- prise en compte des facteurs de risque usuels : les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les taux de change, la valeur des titres, le prix des matières premières et les volatilités associées ;
- prise en compte de la corrélation entre catégories de facteurs de risque permettant l'intégration des effets induits de diversification du risque.

Les algorithmes et méthodologies sont revus et améliorés constamment pour rester au meilleur niveau technique de l'industrie, en cohérence avec les innovations produites et l'évolution des portefeuilles des activités de marché.

Le système global de suivi des risques (« MRX ») inclut les calculs de sensibilités des positions aux différents paramètres de marché. Ce système est décrit ci-après et complète continuellement la série d'indicateurs utilisés, de manière à s'adapter à la complexité croissante de certains marchés.

Mesures en conditions de marchés extrêmes

Stress Testing – des stress tests sont réalisés visant à simuler la variation de valeur des portefeuilles de négociation dans des conditions extrêmes. Ces conditions sont définies par des scénarii de rupture dont les composantes sont ajustées en fonction des évolutions économiques. GRM a défini pour l'ensemble des activités de marché les scénarii de stress tests : 15 scénarii couvrent les activités de taux, de change, de dérivés actions, de matières premières et de trésorerie. Ces scénarii sont présentés, analysés et discutés chaque mois au CMRC.

Ces scénarii sont revus à intervalle régulier. En ce qui concerne les activités de taux et de crédit, une grande partie des résultats de ces scénarii de crise sont obtenus sur les mêmes bases que les valorisations quotidiennes des positions. Pour certaines classes d'actifs, tels les ABS, des scénarii spécifiques ont été intégrés au sein de ces schémas d'évolution globale.

Parallèlement, le Groupe définit quelques scénarii spécifiques visant à encadrer très précisément certains types de risques, en particulier des risques complexes nécessitant aussi une réévaluation complète plutôt qu'une estimation fondée sur les indicateurs de sensibilité (delta, gamma, vega...). Les résultats de ces stress tests sont présentés aux responsables des lignes métier et des limites en stress test peuvent être définies.

Système global de suivi des risques

Le suivi quotidien des positions est en partie réalisé à partir de l'outil intégré Market Risk Explorer (« MRX »), qui est l'application de calcul de la VaR (GEaR). Ces dernières années, MRX a amélioré sa couverture des risques :

- développement d'un calcul de risque au niveau de chaque transaction, ce qui permet une analyse plus fine ;
- champ accru où le calcul du risque est effectué par réévaluation complète des valeurs présentes lors des simulations VaR (GEaR) ou stress testings, en remplacement des estimations fondées sur les indicateurs de sensibilité (delta, gamma, vega...),
- déploiement d'une gamme étendue d'écrans disponibles dans l'application afin de répondre à des besoins d'analyse spécifiques,
- l'équipe en charge du système MRX et les équipes de suivi des positions ont mis en place un reporting quotidien des variations les plus significatives des indicateurs de risques (VaR, stress tests, réserves...) couvrant toutes les activités de marchés de capitaux. Cela permet d'optimiser la qualité des données dans un cadre plus formalisé.

Analyse des sensibilités aux paramètres de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités du portefeuille par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites de marché.

MRX inclut dans les indicateurs de sensibilité suivis :

- risques par contrepartie sur un nombre croissant d'indicateurs de sensibilité, intégration du risque inflation, amélioration de la représentation du risque de change ainsi que des indicateurs de volatilité ;
- intégration du risque ABS (corrélation, recouvrement scénarii, rapport de risque émetteur) ;
- intégration du risque de corrélation de base (Base corrélation).

Les méthodes de calcul de la VaR sont continuellement affinées de manière à intégrer de nouveaux risques induits par l'évolution de la structure des marchés et des produits.

Historique de VaR (10 jours, 99 %) en 2008

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché »). Elles portent sur des périodes de 10 jours avec un intervalle de confiance de 99 %.

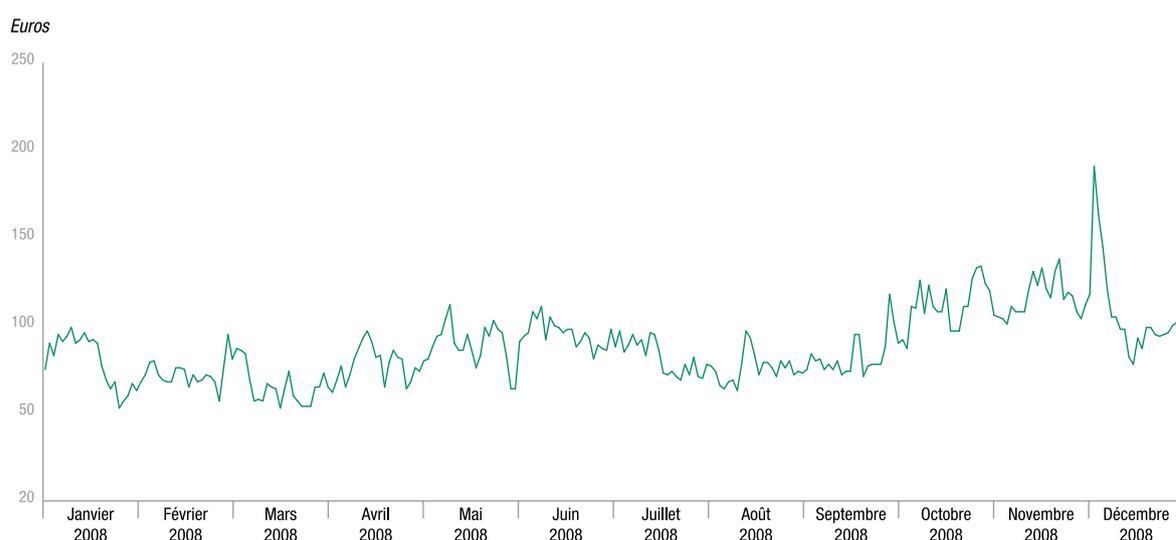
La Valeur en Risque moyenne totale de l'exercice 2008 ressort ainsi à 278 millions d'euros (avec un minimum de 167 millions d'euros et un maximum de 604 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (255 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

Nature du risque	Exercice 2008			31 décembre 2008	Exercice 2007	31 décembre 2007
	Moyenne	Minimum	Maximum			
Risque de taux	129	71	374	261	61	82
Risque de crédit	176	97	309	198	79	147
Risque de change ⁽¹⁾	42	14	102	69	17	41
Risque de prix attaché aux actions	169	52	400	119	134	152
Risque de prix attaché aux matières premières	17	7	38	13	17	12
Effet des compensations	(255)			(357)	(152)	(189)
TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE	278	167	604	303	156	245

⁽¹⁾ La composante VaR risque de change est hors périmètre du Pilier 1 Bâle II.

Expositions en 2008

➤ ÉVOLUTION DE LA VaR (1 JOUR, 99 %) EN MILLIONS D'EUROS



Sous l'effet de l'extrême volatilité des marchés financiers, notamment au quatrième trimestre, la VaR a cru très sensiblement en dépit d'une politique de réduction des positions de marché.

GRM évalue constamment la pertinence de son modèle interne de calcul au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour). Le choix d'un intervalle de

confiance de 99 % signifie, du point de vue théorique, que des pertes quotidiennes supérieures à la VaR sont attendues deux à trois fois par an.

En 2008, les pertes quotidiennes ont dépassé la VaR sept fois, dans un contexte de chocs sans précédent et de volatilité très exceptionnelle des marchés financiers.

Contrôle de la valorisation des portefeuilles

Le contrôle de la valorisation des portefeuilles a été renforcé depuis 2007 grâce à la mise en place d'une équipe Group Product Control dont une charte précise les différentes responsabilités (vis-à-vis de GRM, Finances Développement Groupe, le front-office, IT, Opérations...) en termes de valorisation des instruments financiers, de résultat sur les activités des marchés de capitaux et des processus de contrôle.

Les principales zones de contrôle de valorisation sont :

- enregistrement des transactions ;
- MAP review (contrôle mensuel de la valorisation des livres) revue ou contrôle des paramètres de marché ;
- contrôle des modèles ;
- détermination des réserves.

Les procédures les régulant sont résumées ci-après.

Gouvernance

Un comité senior appelé le Product and Financial Control Committee (PFCC) se réunit une fois par trimestre afin de passer en revue les sujets de valorisation et prendre les décisions qui s'imposent. Ce Comité est présidé conjointement par le responsable de CIB et le Directeur Financier du Groupe en présence du CRO (Chief Risk Officer) ainsi que des représentants de Finance Groupe et du département des risques.

Au niveau « Métier », le Valuation Review Committee (VCR), présidé par le responsable trader senior, examine et valide chaque mois les résultats des revues de paramètres de marché (MAP Reviews) ainsi que l'évolution des réserves en présence des représentants du trading, de GRM, de Product Control Group et de Finances Développement Groupe. Le Comité peut avoir la fonction d'arbitre en cas de désaccord entre le trading et les fonctions.

Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions

Ce contrôle est de la responsabilité des Opérations (Middle-Office). Toutefois, les opérations complexes nécessitant une attention particulière, sont vérifiées par GRM.

Market Parameter (MAP) Review – contrôle des paramètres de marché

Cette tâche est de la responsabilité conjointe de GRM et Product Control Group. Une vérification complète et formelle des paramètres est effectuée chaque mois, et des contrôles journaliers sont également effectués sur les paramètres les plus liquides. Product Control Group est assigné à la vérification des paramètres lorsque les processus sont automatisés. GRM conserve l'autorité sur les paramètres de risque et de marché nécessitant une analyse plus approfondie. L'information est obtenue par consultation des courtiers ainsi que des services spécialisés fournissant des prix de consensus de marché.

Les méthodologies de MAP Review sont décrites dans des procédures organisées par grandes lignes de produits. Une fois les paramètres vérifiés, les conclusions des analyses sont documentées. Les ajustements sont passés sur les livres par le Middle-Office. Les résultats sont présentés au management des activités durant le Valuation Review Committee.

Calcul des réserves

Depuis 2007, d'importants efforts ont été déployés pour l'intégration et la centralisation du calcul des réserves, au sein de MRX en particulier dans le cas où ces dernières sont dérivées de sensibilités déjà présentes dans le système en remplacement des calculs effectués précédemment par les équipes de suivi des positions.

Généralement les réserves peuvent être calculées de façon quotidienne.

Revue des modèles

Le contrôle et l'analyse des modèles de valorisation sont de la responsabilité de GRM. Les processus principaux sont :

- validation des modèles : processus par lequel une revue formelle d'un modèle est effectuée quand un modèle a subi des modifications de méthodologie. L'analyse est documentée dans un « rapport de validation de modèle », qui détaille les raisons et conditions de la validation ;
- revue des modèles : processus qui permet de tester la qualité et la robustesse d'un modèle ;
- mapping Produit/Modèle : processus de vérification de l'adéquation des produits à leur modèle de détermination du prix et de leur bonne implémentation dans les systèmes.

Day-one-profit

Certaines transactions complexes nécessitent l'utilisation de paramètres considérés comme non observables dont la conséquence est un résultat immédiat que les normes comptables internationales (IAS 39) ne permettent pas de reconnaître (Day-One Profit). Le Middle-Office calcule les ajustements permettant de neutraliser ce résultat.

GRM est associé conjointement à Finances Développement Groupe, aux Middle-Offices et aux Métiers pour le processus de détermination du Day-One Profit, en travaillant notamment sur les aspects suivants :

- statuer sur la qualité observable ou non d'un paramètre ;
- documenter les démonstrations d'observabilité ;
- statuer sur la qualité observable ou non d'une transaction quand cette qualification ne peut reposer sur les processus automatiques gérés par le Middle-Office.

Le Middle-Office calcule les ajustements de Day-One Profit, et s'assure de la nature d'observabilité de chaque transaction.

Reporting et informations destinés à la Direction Générale

Le reporting est assuré par une équipe dédiée (« GRAR », Global Risk Analysis and Reporting).

Reporting régulier

Il est articulé autour des analyses suivantes :

- rapports hebdomadaires (« Main Position reports ») par activité (dérivés actions, les matières premières, les crédits, dérivés de taux d'intérêt et change) destinés aux Responsables des lignes métier. Ces rapports proposent une synthèse de l'ensemble des positions, ainsi que des points devant faire l'objet d'une attention particulière ;
- l'« *Over € 15m at risk report* », rapport bimensuel adressé à la Direction Générale ;
- les « *CMRC events summary* » mensuels utilisés comme base de discussion lors des réunions CMRC ;
- les « *Positions highlights* » traitant de problématiques spécifiques ;
- les tableaux de bord territoriaux tels le « *UK risk dashboard* ».

Reporting de crise

Depuis le début de la crise des « *subprimes* » et du « *credit crunch* » en août 2007, GRM a élargi sa gamme de rapports et analyses :

- réunion hebdomadaire entre les responsables de CIB et de GRM afin d'assurer un contrôle joint de la situation et prendre les décisions

nécessaires, considérant à la fois l'évolution de marché et l'évolution des contreparties ;

- publication quotidienne de résultats de stress testing de l'activité Dérivés Actions, et mise en place de stress test ABS (sur les portefeuilles de négociation et d'investissement) ;
- rapports journaliers ou hebdomadaires sur la crise, résumant le résultat, les mouvements de marché, le risque de contrepartie sur les noms sensibles, les monolines, les SIV et CDPC, les fonds mutuels, les institutions financières et les *hedge funds*, les marchés émergents ;
- analyses de concentration de risques de marché et de contrepartie (par exemple volatilité, dividendes) ;
- analyses spécifiques des contreparties.

Risque de marché relatif aux activités bancaires

Le risque de marché relatif aux activités bancaires recouvre le risque de participation en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiations bancaires d'autre part. Seul le risque de participation en actions et le risque change donnent lieu à un calcul des actifs pondérés au titre du Pilier 1 avec la réglementation Bâle II. Le risque de taux relève pour sa part du Pilier 2.

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements procèdent principalement des opérations de Banque de Détail en France et à l'International, des filiales de financement spécialisé et de collecte d'épargne, des opérations des Métiers de financement de CIB ainsi que des investissements réalisés par le Groupe. Ces risques sont gérés par le métier ALM Trésorerie.

Au niveau du Groupe, l'ALM Trésorerie est rattachée à « *Corporate Investment Banking* », sous la supervision directe d'un Directeur Général délégué. L'ALM Trésorerie Groupe exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM et Trésorerie de chaque filiale. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités (*Asset and Liability Committee* - ALCO) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces Comités sont déclinés au niveau de chaque pôle ou entité opérationnelle (CIB, BDDF, BNL, BancWest, Personal Finance, Equipment Solutions, Marchés Émergents, AMS).

Risque de participations en actions

Périmètre

Les actions détenues par le Groupe hors portefeuille de négociation sont constituées de titres détenus « conférant des droits résiduels et

subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire ». Il s'agit :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super subordonnés ;
- des engagements donnés et des couvertures sur titres de participation ;
- et des titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

Modélisation du risque sur les participations en actions

Le Groupe a recours à un modèle interne, dérivé de celui utilisé pour le calcul de VaR (Gear) quotidien du portefeuille de négociation, il s'en démarque cependant pour l'application des paramètres d'horizon et d'intervalles de confiance différents conformément à l'article 59.1-c alinéa ii). Ce modèle permet d'estimer la contribution de chaque ligne de participation à la perte économique dans le ou les scénarii les plus défavorables à la Banque, puis d'en déduire le niveau des pertes réellement encouru par la Banque.

Les facteurs de risque retenus pour la mesure du risque sur le portefeuille des participations actions sont de natures diverses et dépendent du niveau d'information disponible ou utilisable sur les cours des titres du portefeuille :

- pour les titres cotés, dont les historiques de cours sont suffisamment longs, ces derniers sont directement sélectionnés comme facteurs de risque ;
- pour les autres titres cotés ou pour les « non cotés », chacun est rattaché à un facteur de risque systémique représentatif du secteur d'activité et de la zone géographique dans lequel opère l'émetteur du titre, complété d'un risque spécifique propre à chaque ligne ;
- lorsque le titre appartient à une zone géographique hors zone euro, un facteur de risque correspondant au taux de change lui est également adjoint.

Ce modèle a été validé par les autorités de supervision bancaire dans le cadre de l'homologation Bâle II pour le calcul des exigences de fonds propres pour le risque relatif aux participations.

Techniques Comptables et méthodes de valorisation

Les techniques comptables et méthodes de valorisation sont présentées en note 1. – Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe -1.c.9 Détermination de la valeur de marché.

Expositions au risque de participations en actions

<i>En millions d'euros</i>	Exposition en valeur de marché
Méthode des modèles internes	10 128
<i>capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	3 020
<i>actions cotées</i>	4 793
<i>autres expositions sur actions</i>	2 315
TOTAL	10 128

La valeur de marché des expositions prises en compte au 31 décembre 2008 dans le modèle interne s'élève à 10,1 milliards d'euros contre 13,9 milliards d'euros à fin décembre 2007. Les portefeuilles ont en effet souffert de la baisse généralisée des marchés d'actions en 2008.

Montant total des gains et pertes

Le montant total des gains et pertes est présenté en note 5.c. – Actifs Financiers disponibles à la vente.

Risque de change (Pilier 1)

Calculs des actifs pondérés

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations qu'elles appartiennent ou non au portefeuille de négociation. Le traitement est identique en Bâle II et en Bâle I.

Les actifs pondérés au titre du risque de change sont aujourd'hui déterminés selon l'approche standard (un modèle interne fonctionnant aujourd'hui au sein du Groupe mais sur le seul périmètre du trading book) en utilisant la faculté laissée par l'autorité de supervision bancaire de limiter le périmètre au seul risque de change opérationnel.

Les entités du Groupe calculent leur position nette dans chaque devise, y compris l'euro. Cette position nette correspond à la somme des éléments d'actif, moins les éléments de passif, plus les éléments de hors-bilan (y compris la position nette des opérations de change à terme et l'équivalent delta net des options de change), moins les actifs durables et structurels (titres de participation, immobilisations corporelles et incorporelles). Ces positions sont converties en euros au cours de la clôture en date d'arrêt. Elles sont alors additionnées pour former la position nette globale du Groupe dans chaque devise. La position nette dans une devise est qualifiée de position longue lorsque les avoirs excèdent les dettes ; elle est qualifiée de position courte lorsque les dettes excèdent les avoirs. Pour chaque entité du Groupe, la position nette en devises est équilibrée dans la devise pertinente (ie la devise de reporting de l'entité) de sorte que la somme des positions longues égale celle des positions courtes.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de change correspond à la somme des éléments suivants :

- les positions compensées dans les monnaies des États participant au système monétaire européen sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 1,6 % de la valeur de ces positions compensées ;
- les francs CFA et CFP sont compensés avec l'euro sans exigence de fonds propres ;
- les positions en devises présentant une corrélation étroite sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 4 % du montant compensé ;
- les autres positions, y compris le solde des positions non compensées dans les devises mentionnées ci-dessus, sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 8 % de leur montant.

Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises

L'exposition au risque de change procède notamment du résultat net dégagé par les filiales et succursales étrangères. L'ALM du Groupe est chargée de couvrir la variabilité du résultat net du Groupe aux cours de change des monnaies étrangères, y compris les positions liées aux résultats réalisés en devises par les activités conduites en métropole. Les trésoreries locales des sites étrangers gèrent le risque de change par rapport à leur devise fonctionnelle. Les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérées de manière centralisée par l'ALM.

Risque de change et couverture d'investissements nets en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participations en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du Groupe consiste, le plus souvent, à emprunter la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement. Toutefois, le

financement peut être aussi réalisé par achat des devises concernées, notamment pour la plupart des devises peu liquides.

Risque de taux (Pilier 2)

Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail en France et à l'international, des filiales de financement spécialisé, des Métiers de gestion d'épargne du pôle AMS et des Métiers de financement, est géré par l'ALM Trésorerie dans le cadre du portefeuille des activités d'intermédiation clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré par l'ALM Trésorerie, dans le portefeuille des activités fonds propres et investissements.

Les opérations initiées au sein de BNP Paribas SA Métropole sont transférées vers l'ALM Groupe au moyen de contrats internes analytiques. Les opérations initiées dans les filiales ou succursales sont transférées vers l'ALM Trésorerie locale, qui adosse la position nette de l'entité, principalement sous forme de prêts et emprunts avec l'ALM Trésorerie Groupe.

Les principales décisions de gestion relatives aux positions de taux issues des activités d'intermédiation bancaire sont prises lors de comités mensuels ou trimestriels par métier, au sein desquels sont représentées la Direction du métier, l'ALM Trésorerie Groupe et l'ALM Trésorerie locale.

Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la Banque de Détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, les comptes courants créditeurs et débiteurs ainsi que les comptes d'épargne. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Pour les activités de Banque de Détail, le risque de taux structurel est également mesuré à travers un indicateur de sensibilité des revenus, avec une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux. Enfin, un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé lorsque des options comportementales sont présentes dans les produits vendus aux clients, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Le choix des indicateurs, la modélisation des risques ainsi que la production des indicateurs sont contrôlés par des équipes indépendantes de *Product Control* et par des équipes dédiées de *Group Risk Management*. Les conclusions de ces contrôles sont présentées régulièrement dans des comités *ad hoc* et une fois par an au Conseil d'administration.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux ALCO et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, en fonction de la nature des risques.

Limites de risque

Sur les activités d'intermédiation clientèle, la gestion du risque de taux global des entités de Banque de Détail est encadrée par une limite principale, fondée sur la sensibilité des revenus à une variation des taux

nominaux, des taux réels ainsi que de l'inflation sur un horizon minimum de 3 ans. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur lié aux évolutions de taux d'intérêt. Au-delà de la maturité retenue pour la limite de sensibilité des revenus, l'encadrement est complété par une limite sur les impasses de taux, fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à long terme.

Le risque de taux des métiers des filiales spécialisées, très faible compte tenu de la centralisation des risques à l'ALM-Trésorerie, est encadré par des limites techniques sur les impasses de taux, suivies par les ALCO des métiers.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation bancaire

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'étant pas destinés à être cédés ne font pas l'objet d'une gestion sur la base de leur valeur. Pour les besoins de l'information financière prescrite par les normes comptables

internationales, la Banque détermine une valeur pour les instruments financiers composant ces portefeuilles (cf. note 8g) et une sensibilité de la valeur donnée à ces portefeuilles aux fluctuations de taux d'intérêt qui est reprise dans le tableau ci-dessous.

Celui-ci présente la sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation consolidés par devise et par bande d'échéances, pour un choc instantané d'un point de base de l'ensemble de la courbe des taux. Cette mesure permet de prendre en compte l'ensemble des flux futurs générés par les opérations en vie à la date d'analyse, quelle que soit leur maturité. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplication utilisés pour modéliser les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

La sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation à une variation instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une augmentation de valeur en cas de baisse et une réduction de valeur en cas de hausse d'environ 3 629 000 euros au 31 décembre 2008 (2 146 000 euros au 31 décembre 2007).

Sensibilité aux variations de taux d'intérêt de la valeur des portefeuilles d'intermédiation clientèle et des capitaux propres du Groupe :

En milliers d'euros, au	31 décembre 2008					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au-delà de 5 ans	Total
EUR	(20)	(445)	(833)	(1 098)	2 128	(268)
USD	33	57	1 125	(693)	(3 825)	(3 303)
GBP	(1)	7	5	2	11	24
Autres devises	13	(41)	(148)	(69)	163	(82)
TOTAL	25	(422)	149	(1 858)	(1 523)	(3 629)

En milliers d'euros, au	31 décembre 2007					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au-delà de 5 ans	Total
EUR	550	(1 274)	(646)	(2 022)	3 244	(148)
USD	74	(309)	(856)	(209)	(1 197)	(2 497)
GBP	85	(25)	(59)	(20)	(7)	(26)
Autres devises	4	(11)	(22)	(12)	566	525
TOTAL	713	(1 619)	(1 583)	(2 263)	2 606	(2 146)

Couverture des risques de taux et de change

Les relations de couverture initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de swaps, d'options, et d'opérations de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la Banque aux variations de

taux d'intérêt. Cela permet en particulier d'optimiser la prise en compte des compensations entre les différents risques. L'optimisation de ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la meilleure stratégie de couverture, après prise en compte des compensations.

Ces stratégies sont définies et mises en place par portefeuille – clientèle et fonds propres – et par devise. Dans les portefeuilles clientèle, le déséquilibre entre les productions nouvelles de crédits à la clientèle à taux fixe et la collecte de ressources longues s'est accru en 2008 dans la plupart des entités de Banque de Détail, en France comme à l'international. En France, l'année a été principalement marquée par la poursuite de la décollecte sur les plans d'épargne logement et le transfert d'encours significatifs depuis les comptes d'épargne vers les dépôts à terme mieux rémunérés. Parallèlement, les productions nouvelles de crédits à la clientèle à moyen/long terme à taux fixe sont restées très élevées.

Le contexte de marché en 2008 a été caractérisé par deux périodes distinctes : au premier semestre, tandis que la Réserve Fédérale américaine baissait ses taux directeurs, la Banque Centrale Européenne s'inquiétait toujours des risques inflationnistes. À partir de l'été, la contagion progressive à l'économie réelle de la crise financière a modifié sensiblement les prévisions économiques dans l'ensemble des pays développés et émergents, se traduisant par une forte baisse des taux d'intervention des banques centrales. À la suite de la faillite de la banque américaine Lehman Brothers, les tensions sur la liquidité se sont encore aggravées, avec des hausses des taux monétaires à court terme jusqu'au début du quatrième trimestre.

Les opérations de couverture mises en place en 2008 ont été principalement des stratégies emprunteuses à taux fixe. Ces couvertures sont mises en place sous forme de dérivés fermes ou optionnels, qui sont quasi systématiquement comptabilisés en couverture des variations de valeur des éléments couverts à taux fixe (en application de la norme européenne dite « carved out fair value hedge ») ou en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable (cash flow hedge). Les titres d'État en portefeuille sont majoritairement comptabilisés dans la catégorie « Disponible à la vente ».

Au cours de l'exercice 2008, aucune relation de couverture n'a été déqualifiée.

Risque de change structurel

Les relations de couverture du risque de change initiées par l'ALM portent sur les investissements nets en devises et sur les revenus futurs en devises du Groupe. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'élément couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Les investissements financés par emprunts de devises font l'objet d'une documentation de relation de couverture, pour conserver la symétrie dans l'enregistrement des variations de change et éviter les impacts en résultat. Dans ce cadre, les emprunts sont documentés en tant qu'instrument de couverture d'investissement.

Une relation de couverture de même nature est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux actifs nets en devises des succursales et des filiales consolidées. Une relation de couverture de type Fair Value Hedge est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux titres des entités non consolidées. Au cours de l'exercice 2008, aucune relation de couverture d'investissements nets n'a été déqualifiée.

Le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs hautement probables (intérêts et commissions externes notamment), en devises différentes de l'euro, générés par les principales activités, filiales ou succursales du Groupe, peuvent faire l'objet d'une couverture.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés

permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (dépôts à vue, ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue en échangeant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques, sans prendre en compte prospectivement les effets liés à l'enrichissement potentiel des clients ou à l'inflation.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture *a posteriori*.

Couverture de résultat (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) générés par les activités des principales filiales ou succursales du Groupe dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente sur le périmètre des opérations à moyen et long terme de BNP Paribas SA Paris le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture, ce qui représente l'essentiel des opérations du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008				31 décembre 2007			
	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Durée restant à courir								
Flux de trésorerie couverts	892	1 027	1 543	3 462	1 042	2 080	3 445	6 567

Au cours de l'exercice 2008, aucune relation de couverture de transactions futures n'a été déqualifiée au motif que la réalisation de cet événement futur ne serait plus hautement probable.

4.f RISQUE OPÉRATIONNEL

Dispositif de gestion

Cadre réglementaire

Le contrôle opérationnel permanent s'inscrit dans un cadre réglementaire strict :

- la réglementation issue du Comité de Bâle (dite « Bâle II »), qui impose l'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel ;
- le règlement CRBF 97-02 modifié, qui prévoit la mise en œuvre d'un système de contrôle interne assurant l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de la Banque, la fiabilité de l'information interne et externe, la sécurité des opérations, enfin la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Objectifs et principes

Afin d'atteindre ce double objectif de mesure et de gestion, BNP Paribas met en œuvre un dispositif de contrôle opérationnel permanent, processus fonctionnant en boucle et reposant sur 5 étapes :

- l'identification et l'évaluation des risques ;
- la formalisation, la mise en œuvre et le suivi du dispositif de contrôle permanent (procédures, vérifications et tous éléments d'organisation concourant à la maîtrise des risques : ségrégation des tâches, gestion des droits d'accès, etc.) ;
- la production des mesures de risque et le calcul du capital associé au risque opérationnel ;
- le reporting et l'analyse des informations de gestion relatives au dispositif de contrôle opérationnel permanent ;
- enfin la gestion du dispositif, via une gouvernance impliquant le management et débouchant sur la détermination et le suivi de plans d'actions.

Deux volets en particulier sont à souligner : structurants par leur ampleur, ils illustrent la complémentarité des approches du risque opérationnel et du contrôle permanent au sein du groupe BNP Paribas :

- Le calcul du capital. Il repose sur une approche hybride, combinant un modèle interne (couvrant 68 % du PNB du Groupe à la fin 2008), et l'approche dite « standard » (pour les autres entités du périmètre consolidé). Le modèle interne AMA (« *Advanced Measurement Approach* ») repose sur la modélisation de distributions de pertes, dont le calibrage utilise un double jeu de données : des historiques d'incidents survenus depuis 2002 dans le groupe BNP Paribas et les grandes banques internationales, et des scénarii d'incidents potentiels, construits en interne, afin notamment de mieux tenir compte des risques extrêmes auxquels la Banque est exposée. Ce modèle a été homologué par la Commission bancaire le 1^{er} janvier 2008 ;

- La généralisation des plans de contrôles : BNP Paribas s'est engagé dans une démarche de formalisation de « plans de contrôles », qui vise un triple objectif : homogénéiser les pratiques, rationaliser le dispositif, standardiser les contrôles. Le projet doit, à ce titre, faciliter la couverture des sites à l'international et accompagner la croissance du Groupe. S'appuyant sur les cartographies de risques qui ont conduit à l'identification et à la quantification des scénarii de risques potentiels, il implique l'ensemble des Pôles et des Fonctions du Groupe.

Acteurs et gouvernance

Le dispositif de contrôle opérationnel permanent est animé par une filière d'analystes présente à tous les niveaux du Groupe (Pôles, Fonctions, Métiers, Filiales et Territoires). Les effectifs dédiés ont fortement progressé au cours des dernières années : à la mi-2008, ils représentaient près de 500 ETP (équivalent temps plein), dont près de 10 % dédiés à la coordination de la continuité d'activité. Leur mission est double :

- coordonner, sur leur périmètre de responsabilité, la déclinaison du dispositif, de ses normes et méthodologies, des reportings et des outils ;
- alerter le management et contrôler le bon fonctionnement du dispositif.

Le pilotage du système repose, de fait, sur une implication forte des opérationnels, premiers responsables de la maîtrise de leurs risques. Ainsi les sujets liés au contrôle opérationnel permanent et à la continuité d'activité sont-ils présentés trois fois par an au Comité Exécutif du Groupe, et mensuellement au Comité de coordination du Contrôle Interne (instance réunissant les acteurs du Contrôle Interne, sous la présidence du Coordinateur du Contrôle Interne). Les entités du Groupe ont été invitées à décliner sur leur périmètre cette structure de gouvernance.

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Les Comités Exécutifs du Groupe et des Pôles ont notamment pour mission de superviser la bonne gestion des risques et des contrôles sur leur périmètre de responsabilité, dans le cadre de l'infrastructure mise en place au niveau du Groupe. Ils valident la qualité et la cohérence des données de gestion, examinent leur profil de risque par rapport aux seuils de tolérance qu'ils se sont fixés et évaluent la qualité de leur dispositif de contrôle, à l'aune de leurs objectifs et des risques qu'ils encourent.

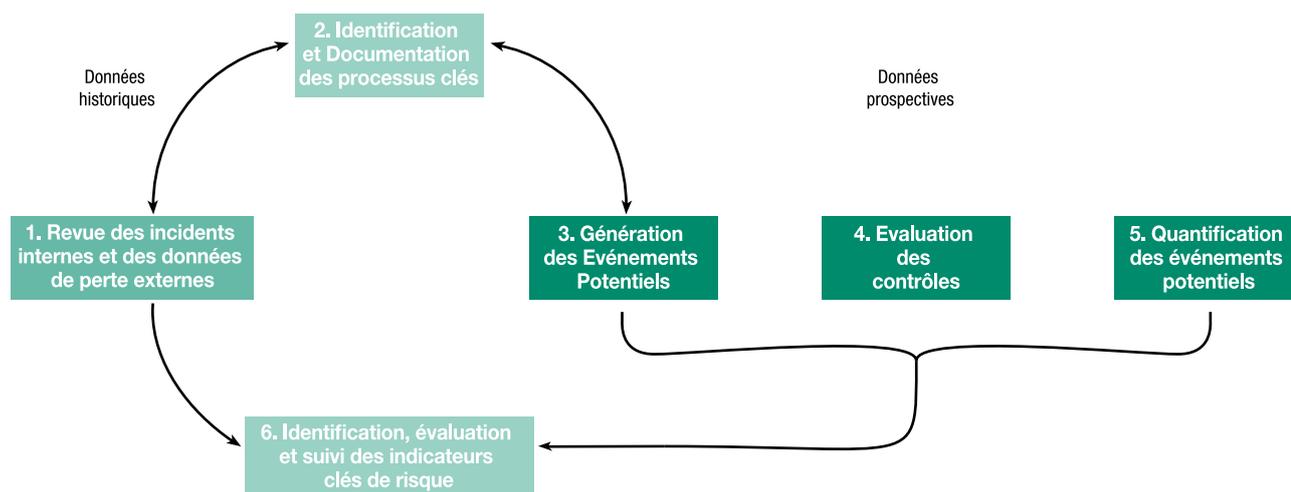
Un Protocole d'Analyse des risques Opérationnels a été élaboré en 2003 afin de structurer la méthode à suivre pour mettre en œuvre ces composantes réglementaires et évaluer les processus clés (Cf. schéma ci-dessous).

Il a donné lieu à la fois à des précisions méthodologiques au fil de la construction du dispositif et au développement pour l'ensemble des utilisateurs du Groupe d'une suite d'outils intégrés (OREX), sous intranet, répondant à la méthodologie d'ensemble.

Ces outils comprennent aujourd'hui un module d'enregistrement et de gestion des incidents survenus, un module de description et de gestion des processus clés, un module d'analyse prospective des incidents et un module de collecte des plans d'action.

La collecte des données internes d'incidents historiques et d'incidents potentiels s'appuie sur la hiérarchie des processus clés de BNP Paribas ainsi que sur l'organisation des métiers/territoires, permettant ainsi une analyse et un reporting complets et cohérents.

➤ PRODUCTION DE L'INFORMATION DE GESTION, PRISE DE DÉCISION ET PLANS D' ACTIONS



Les composantes du risque opérationnel liées au risque juridique, au risque fiscal et à la sécurité de l'information

Risque juridique

BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance et les services financiers. Le Groupe est notamment tenu au respect de l'intégrité des marchés et au respect de la primauté des intérêts des clients.

De longue date les Affaires Juridiques Groupe (AJG) ont développé un dispositif de Contrôle Interne dont la vocation est de prévenir, détecter, mesurer et maîtriser les risques de nature juridique. Ce dispositif consiste en :

- des Comités ad hoc, dont notamment :
 - le Comité Exécutif de la fonction juridique,
 - le Comité de la fonction juridique mondiale qui coordonne la fonction juridique au sein de toutes les composantes du Groupe dans ses pays d'implantation, et qui assure la cohérence et la mise en œuvre des politiques juridiques du Groupe,
 - le Comité de veille juridique qui s'assure de l'analyse, de l'interprétation et de la diffusion des textes législatifs, réglementaires et des évolutions jurisprudentielles françaises et européennes au sein du Groupe,
 - le Comité de Contrôle Interne de la fonction juridique, incluant la supervision des risques opérationnels,
 - le Comité Contentieux où sont évoqués les dossiers significatifs en défense ou en demande,
 - par ailleurs, la Fonction Juridique est membre permanent du Comité de la Conformité et du Comité de coordination du Contrôle Interne ;
- des procédures et référentiels internes qui encadrent d'une part la maîtrise du risque juridique, en liaison étroite avec la Conformité pour

tous les sujets qui sont aussi de son ressort, d'autre part l'intervention des juristes au sein du Groupe. Ces procédures sont réunies depuis fin 2004 dans une base de données accessible à tous les salariés du Groupe, en français et en anglais ;

- des missions de diagnostic juridique dans les entités du Groupe, afin de s'assurer de la pertinence des dispositifs locaux de maîtrise du risque juridique, de la maîtrise effective des risques juridiques et de l'utilisation correcte des outils. Des visites régulières, notamment des territoires vulnérables, sont organisées afin de superviser les dispositifs juridiques développés à l'étranger ;
- des outils internes de reporting, de modèles de documents et d'analyse que les AJG continuent de développer et qui contribuent à l'analyse du risque opérationnel.

La réorganisation de la Fonction Juridique, décidée dans le courant de l'année 2007 est maintenant effective. La décentralisation des juristes au sein des équipes opérationnelles des pôles et des métiers a permis une meilleure appréhension des métiers et une plus grande réactivité, le tout au service d'une maîtrise accrue des risques juridiques. La réunion régulière des divers Comités (cf. supra) permet de préserver la cohérence et d'assurer une supervision d'ensemble.

Risque fiscal

BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

Les Affaires Fiscales Groupe (AFG) sont une fonction à compétence mondiale chargée de la cohérence des solutions fiscales du Groupe et du suivi du risque fiscal global, dont elle assure la responsabilité avec la fonction Finances Développement Groupe (FDG). Les AFG veillent, au titre d'un deuxième regard, à ce que les risques pris en matière fiscale se situent à un niveau acceptable pour le Groupe en cohérence avec ses objectifs de réputation.

Pour exercer sa mission, la fonction AFG a mis en place :

- un réseau de correspondants fiscaux dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, auquel s'ajoutent des fiscalistes locaux présents dans 12 pays ;
- un processus de remontée d'informations qualitatives permettant de contribuer au contrôle du risque fiscal et de pouvoir juger du respect de la réglementation fiscale locale ;
- un reporting régulier à la Direction Générale sur l'exercice des délégations accordées et le respect des référentiels internes.

Elle participe à un Comité de coordination fiscale animé par la fonction FDG, élargi à la fonction Conformité et, en cas de besoin, aux pôles. Ce Comité a pour vocation d'analyser les éléments concernant les principales problématiques fiscales du Groupe et de prendre des décisions idoines. FDG a l'obligation de recourir au conseil des AFG pour les aspects fiscaux de l'ensemble des opérations traitées.

Les AFG sont, par ailleurs, dotées de procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal. Il s'agit autant du risque fiscal du Groupe que du risque fiscal des produits ou transactions proposés par les sociétés du Groupe à la clientèle. Les moyens d'atteindre ces objectifs sont des plus variés puisque les procédures concernent, entre autres :

- le cadre d'exercice des responsabilités liées aux problématiques fiscales : c'est notamment l'objet de la Charte du risque fiscal déclinée soit sous la forme d'une lettre de mission adressée aux responsables locaux de la fonction fiscale, soit sous la forme d'une lettre de délégation aux responsables des pôles pour les entités non couvertes par des fiscalistes locaux. Cette lettre est revue en fonction de l'évolution de la Charte du Directeur de Territoire ;
- la validation par les AFG de tout nouveau produit à contenu fiscal marqué, de toutes nouvelles activités ainsi que des opérations « spécifiques » qui sont structurées en France et à l'étranger ;
- les modalités de recours à un conseil fiscal externe ;
- la définition des incidents opérationnels à caractère fiscal et des standards communs de déclaration et de reporting ;
- la définition et la diffusion des règles et normes applicables dans le Groupe et la validation de toute convention-cadre ou de place et toute circulaire ou texte organique interne présentant une problématique fiscale marquée ;
- un reporting portant sur les contrôles fiscaux ;
- les modalités de contrôle de la délivrance des avis et conseils dans le domaine fiscal.

Sécurité de l'information

L'information est la matière première principale des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre la Banque et ses clients – via Internet pour les particuliers et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels – renforcent continuellement le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

L'évolution des incidents de la profession bancaire et de l'industrie des cartes de crédit/paiement, rendus publics dans différents pays, implique une vigilance accrue confirmée par la réglementation et la jurisprudence en matière de données personnelles et bancaires.

La maîtrise de la sécurité de l'information de BNP Paribas s'articule autour d'un ensemble de documents de référence organisés selon plusieurs catégories : politique générale de sécurité, différentes politiques plus

spécifiques, notamment à certaines thématiques liées à la sécurité des Systèmes d'Information, la formulation d'exigences structurées selon les axes de la norme ISO 27001, des Guides pratiques qui accompagnent les exigences de sécurité, des procédures opérationnelles plus ou moins spécifiques au contexte visé.

Ce cadre de référence « sécurité » est décliné métier par métier, prenant en compte les contraintes réglementaires et l'appétence au risque du métier et s'appuyant sur le cadre général de la politique du Groupe fondée sur la norme ISO 27001. Chaque métier utilise la même démarche de gestion de ce risque (la méthodologie retenue est l'ISO 27005 complétée de la méthodologie gouvernementale française EBIOS, des indicateurs objectifs et partagés, des contrôles, une évaluation du risque résiduel et le suivi du plan d'action). Cette démarche s'inscrit dans le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique au sein de chaque activité bancaire, en particulier pour la directive CRBF 97-02 modifiée en 2004 en France et d'autres réglementations similaires ailleurs.

Chaque métier du groupe BNP Paribas possède des facteurs de risques liés à la sécurité de l'information qui lui sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à tous. La politique de maîtrise du risque informatique prend en compte les dimensions propres aux métiers, souvent rendues plus complexes par les spécificités nationales – culturelles et légales – des pays dans lesquels ces métiers exercent leurs activités.

Comme la plupart des établissements bancaires mondiaux et comme les années précédentes, les métiers de banque en ligne pour les particuliers du Groupe continuent à être victimes en 2008 de plusieurs tentatives d'attaques informatiques (par usurpation d'identité « *phishing/pharming* » via Internet). Les attaques de masse ont toutes été parées – sans aucun dommage pour nos clients – grâce au renforcement continu des mesures de sensibilisation, de prévention, de détection et de réaction en place. Bien que ces attaques n'aient pas significativement augmenté en 2008 (en nombre et en nature), les métiers de BNP Paribas restent vigilants et poursuivent leurs investissements pour rester en avance sur les menaces sans inutilement complexifier l'utilisation du canal Internet. BNP Paribas participe activement – directement auprès de ses clients et en étroite collaboration avec les pouvoirs publics et les associations professionnelles et citoyennes dans les pays où elle est présente dans la Banque de Détail aux particuliers – à la sensibilisation des internautes et à leur formation aux dangers de l'Internet et aux bons réflexes, pour toutes leurs activités sur le Net.

La disponibilité des systèmes d'information est un élément constitutif clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Le groupe BNP Paribas maintient, développe et vérifie régulièrement ses dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle, au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.) et en cohérence avec la politique globale de continuité des opérations.

BNP Paribas poursuit une démarche de limitation du risque et d'optimisation des moyens mis en œuvre par :

- un cadre procédural propre à chaque métier, qui encadre les pratiques quotidiennes (production informatique) et la gestion du patrimoine applicatif (existant et nouveaux systèmes) ;
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité de l'information et la formation des acteurs clés aux procédures et attitudes de maîtrise du risque lié aux moyens informatiques ;
- une démarche formelle, pour les projets des métiers ainsi que pour les infrastructures et les systèmes partagés, d'évaluation de l'état courant et de l'amélioration de sa maîtrise de leurs risques, par des

indicateurs, mesurables, de progrès et un plan d'actions pour l'atteinte de ces objectifs, intégré dans la démarche de Contrôle Permanent et Périodique du Groupe ;

- la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques.

Polices d'assurance

La couverture des risques du groupe BNP Paribas est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat.

Elle repose sur une identification fine des risques, via notamment le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe. Cette identification faite, les risques sont cartographiés et partiellement transférés au marché de l'assurance, auprès d'acteurs de premier plan.

Elle repose également sur l'achat de polices d'assurance permettant de remédier aux éventuelles atteintes significatives, résultant de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe ou des collaborateurs dont il a la charge.

Aussi, afin d'optimiser ses coûts d'assurance et d'avoir une parfaite maîtrise de ses risques, le groupe BNP Paribas conserve dans ses comptes un certain nombre de risques dont la connaissance, la fréquence et l'impact financier permettent une bonne visibilité sur les coûts.

Le Groupe a été, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs.

Enfin, il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein de BNP Paribas, ainsi que des moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

4.g RISQUE DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

La maîtrise du risque de non-conformité est au cœur du dispositif de Contrôle Interne du groupe BNP Paribas : celui-ci vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation du Groupe, de ses investisseurs et de ses clients, à l'exactitude et l'exhaustivité des informations diffusées, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

Conformément à la réglementation française, la fonction Conformité est chargée du dispositif, sur le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger. Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Comité du Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'administration.

La fonction se compose d'une structure centrale à Paris, qui assure un rôle de pilotage et de contrôle, et d'équipes décentralisées dans les différents pôles d'activité, métiers et fonctions du Groupe, qui agissent par délégation de la fonction centrale. Ce dispositif est en augmentation constante depuis 2004.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- des procédures générales et spécifiques ;
- la coordination des actions menées dans le Groupe, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils de surveillance ;
- le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, etc.) ;
- des actions de formation, tant à l'échelle du Groupe que des pôles d'activité et métiers.

La préservation de sa réputation est un souci constant du groupe BNP Paribas. Elle demande une adaptation constante de sa politique de gestion des risques, en fonction des évolutions de l'environnement externe. Ainsi, le contexte international, la multiplication des pratiques délictueuses et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays ont amené le Groupe à renforcer son dispositif de contrôle dans le domaine clé de la lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption.

4.h RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter ni les opérations quotidiennes ni la situation financière de la Banque.

Le risque de liquidité et de refinancement du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par la Direction Générale. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

La politique de gestion du risque de liquidité

Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer le financement équilibré de la stratégie de développement de BNP Paribas, à faire en sorte que le Groupe soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à veiller à ce qu'il ne se trouve pas de son seul fait à l'origine d'un événement de caractère systémique, à satisfaire les normes imposées par les superviseurs bancaires locaux, à faire face à d'éventuelles crises de liquidité et à maintenir au niveau le plus faible possible le coût de son refinancement.

Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comité Exécutif du Groupe définit la politique générale de gestion du risque de liquidité : à savoir les principes de mesure des risques, le niveau de risque accepté et le système de facturation interne. Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation de la Banque, via le Comité de Contrôle Interne, des Risques et de la Conformité.

Le Comité ALM CIB autorise la mise en œuvre de la politique de liquidité proposée par l'ALM Trésorerie, définie en conformité avec les principes édictés par le Comité Exécutif. Il suit régulièrement les résultats des

indicateurs et est informé des résultats des simulations de crise, ainsi que de la réalisation des programmes de financement. Enfin, le Comité est informé de toute situation de crise ; il définit la répartition des rôles dans leur pilotage et valide les plans d'urgence.

Après validation par le Comité ALM CIB, l'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre en central et dans chaque entité de cette politique.

Les Comités ALM Trésorerie des métiers et entités sont le relais, au plan local, de la stratégie définie par le Comité ALM CIB.

GRM participe à la définition des principes de la politique de liquidité. Au titre du contrôle de second niveau, il valide les modèles, les indicateurs de risques, les limites et les paramètres de marché utilisés. GRM est présent au Comité ALM CIB et aux Comités métiers et entités.

Centralisation de la gestion du risque de liquidité du Groupe

L'ALM Trésorerie centralise la gestion de la liquidité, quelle que soit l'échéance considérée. Elle est responsable du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...), des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances des métiers de la Banque de Détail et des Métiers de financement. L'ALM Trésorerie a ainsi la charge de financer les pôles et métiers du Groupe et d'assurer le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

Les dispositifs de pilotage et de surveillance du risque de liquidité

Dans la gestion courante, le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète de normes internes et d'indicateurs d'alerte à différentes échéances.

Un niveau cible *overnight* (au jour le jour) est fixé à chaque Trésorerie, afin de limiter le montant que la Banque prélève sur les marchés interbancaires *overnight*. Il s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.

La capacité de refinancement, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité, est régulièrement estimée au niveau du Groupe ; elle repose principalement sur les titres et créances disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales, les titres disponibles non éligibles pouvant être donnés en pension ou vendus rapidement dans le marché et les prêts *overnight* susceptibles de ne pas être renouvelés.

Des indicateurs de suivi de la diversification des ressources à moins d'un an au plan mondial permettent à la Banque de veiller à ce que son financement ne dépende pas d'un nombre trop réduit de pourvoyeurs de sources de financement.

Le pilotage de la liquidité à moyen et long terme est fondé principalement sur l'analyse des ressources à moyen et long terme disponibles pour financer les emplois de même maturité.

Sur l'échéance à un an, le ratio ressources sur emplois doit être supérieur à 80 %. Il fait également l'objet d'un suivi sur les échéances entre 2 et 5 ans. Ce ratio s'appuie sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels que conventionnels, sur la base des comportements de la clientèle (remboursements anticipés pour les crédits, modélisation des comportements de la clientèle pour l'épargne réglementée...) ou de conventions.

La situation de liquidité consolidée du Groupe par maturité (à 1 mois, 3 mois, 6 mois puis annuellement jusqu'à 15 ans) est régulièrement mesurée par métier et par devise.

En outre, des simulations de crise de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques à la Banque, susceptibles d'affaiblir la situation de liquidité du Groupe, sont régulièrement réalisées.

Les ratios réglementaires complètent le dispositif de surveillance du risque de liquidité.

Le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois ainsi que les ratios d'observation réglementaires sont calculés tous les mois. Ils concernent le périmètre BNP Paribas SA (Métropole et succursales). Les Filiales du Groupe soumises au ratio le calculent indépendamment de la société tête du Groupe.

Les filiales ou succursales étrangères peuvent par ailleurs être soumises à des coefficients réglementaires locaux.

Expositions en 2008

Évolution du bilan du Groupe

L'encours du bilan du Groupe est de 2 075,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Les actifs du bilan devant être refinancés hors établissements de crédit représentent environ 895 milliards d'euros, soit une augmentation de 77 milliards d'euros par rapport à décembre 2007, provenant principalement des prêts à la clientèle (49 milliards d'euros).

Cette augmentation a été refinancée principalement par une augmentation des dépôts de la clientèle à hauteur de 67 milliards d'euros.

Les ratios réglementaires de liquidité

La moyenne du coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois de BNP Paribas SA (qui regroupe la Métropole et les succursales) est de 114 % pour l'année 2008 pour un minimum exigé de 100 %.

Les ratios de surveillance interne de la liquidité à moyen et long terme

Le ratio des ressources à plus d'un an par rapport aux emplois de même maturité s'élevait à 84 % à fin décembre 2008, pour l'ensemble du groupe BNP Paribas, contre 88 % à fin décembre 2007.

Les techniques de réduction des risques

Dans le cadre de la gestion courante comme dans l'hypothèse d'une crise de liquidité ponctuelle, les actifs les plus liquides constituent une réserve de financement permettant d'ajuster la position en trésorerie de la Banque par mise en pension d'instruments financiers dans le marché ou par leur mobilisation auprès de la Banque Centrale. En situation de crise prolongée, la Banque peut être amenée à réduire progressivement la taille de son bilan par cession définitive d'actifs.

Dans la gestion courante, des actifs moins liquides peuvent être transformés en titres liquides ou collatéralisables, au moyen de titrisation des crédits accordés à la clientèle de détail des réseaux bancaires ainsi que de prêts accordés aux entreprises.

Enfin, la diversification des sources de financement en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés ou non contribue à la réduction du risque de liquidité.

Stratégies de couverture

La politique de diversification des sources de financement, en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés a été poursuivie au cours de l'année 2008. La ligne de produit « dépôt », créée en 2007 a contribué à diversifier la base de déposants corporates et institutionnels et à limiter les emprunts interbancaires. Sur l'année 2008, la collecte sur la ligne de produit « dépôt » a progressé de 20 %, soit 23 milliards d'euros.

La création d'un nouveau programme de Certificats de Dépôt de 10 milliards d'euros a ouvert de nouvelles opportunités de placement pour les Fonds auprès du groupe BNP Paribas et contribue d'autant à améliorer sa liquidité. Au 31 décembre 2008, l'encours était de 2 milliards d'euros.

Par ailleurs, la gestion des créances comme collatéral (augmentation des volumes et stratégie d'allocation des gisements) a permis d'élargir les sources de financement. Le Groupe a créé fin 2008 BNP Paribas SCF, véhicule permettant de lever de la liquidité en utilisant des crédits garantis par des agences de crédit export ou des prêts au secteur public. Au dernier trimestre 2008, la création de la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) a permis d'accéder au refinancement collatéralisé garanti de manière inconditionnelle et irrévocable par l'État français.

Enfin, tout au long de l'année 2008, le Groupe a augmenté significativement ses capacités de mobilisation des titres et créances auprès des différentes Banques Centrales, tant pour obtenir du financement que pour augmenter sa réserve de liquidité.

Le Ratio Prêts/Dépôts s'est fortement amélioré en 2008 grâce à une augmentation des dettes envers la clientèle (+ 67 milliards d'euros) plus forte que celle des prêts et créances sur la clientèle (+ 49 milliards d'euros). Il est passé de 128 % en décembre 2007 à 119 % en décembre 2008.

Émissions de Dette senior

Le montant total des émissions senior, dont la durée de vie économique est supérieure à un an, réalisées par BNP Paribas SA et les filiales du Groupe a atteint 48,7 milliards d'euros en 2008, contre 39,4 milliards d'euros en 2007.

- En 2008, la part des émissions de dette garanties par des créances en collatéral a augmenté comme suit :
 - Covered Bonds BNP Paribas : de 9 milliards d'euros à 12,7 milliards d'euros,
 - CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) : de 2,7 milliards d'euros à 3,3 milliards d'euros,
 - SFEF (Société de Financement de l'Économie Française) : de 0 à 1,8 milliard d'euros.

Émissions de Dette subordonnée et titres hybrides

Par ailleurs, le Groupe a réalisé en 2008 des émissions subordonnées pour un montant total de 0,6 milliard d'euros et des émissions perpétuelles prenant la forme de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) pour un montant total de 3,8 milliards d'euros.

Titrisations pour compte propre

(Voir Activité en matière de titrisation pour compte propre décrite en Note 4.d).

4.i RISQUES D'ASSURANCE

Les risques supportés par les filiales d'Assurance trouvent leur origine dans la commercialisation en France et à l'international de contrats d'épargne et de prévoyance.

Risques financiers

Les risques financiers concernent l'activité Épargne, dont les passifs représentent plus de 95 % des passifs des filiales d'Assurance du Groupe.

Ces risques sont de trois ordres :

Risque de taux

Les contrats d'assurance-vie commercialisés sont rémunérés soit sur la base d'un taux contractuel fixe, soit sur la base d'un taux variable avec ou sans garantie d'un taux minimum (TMG). Quel que soit le type de contrat, il convient de gérer le risque de taux qui résulterait d'une performance des investissements réalisés en représentation des primes reçues inférieure à l'obligation de rémunération contractuelle.

Ce risque est géré de manière centralisée par la gestion actif-passif au sein de BNP Paribas Assurance en liaison avec la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie du Groupe. Des études d'adossement actif-passif sont faites régulièrement afin de mesurer et de maîtriser les risques financiers encourus. Elles se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarii économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre des mesures d'ajustement des actifs (diversification, produits dérivés...) pour réduire les risques liés aux variations de taux et valeur des actifs.

En France, les pertes financières futures éventuelles, estimées sur la durée de vie des contrats font l'objet d'une provision pour aléas financiers. Cette provision est constituée lorsque le quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti par le montant moyen des provisions techniques constituées devient supérieur à 80 % du taux de rendement des actifs de l'entreprise. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée au 31 décembre 2008 et 2007 du fait de la faible exposition au risque de taux garanti, la durée des engagements étant courte et les taux garantis peu élevés.

Risque de rachat

Les contrats d'épargne présentent une clause de rachat, qui permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le nombre de rachats soit supérieur à la provision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, conduisant celui-ci à constater des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédant ses provisions.

Le risque de rachat est cependant limité. En effet :

- la plupart des contrats prévoient la suspension temporaire des rachats si la situation financière du moment est très dégradée et porte potentiellement préjudice à la mutualité des assurés ;
- le comportement des souscripteurs fait l'objet d'un suivi permanent afin d'ajuster régulièrement la duration des actifs à celle des passifs, ce qui réduit le risque de cessions massives et instantanées des actifs. Les études portent notamment sur les flux prévisionnels des passifs et des actifs sur des périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans afin de déterminer les décalages de trésorerie prévisionnels permettant d'identifier les échéances sur ou sous couvertes représentant un risque de liquidité et ainsi d'orienter le choix des échéances des nouveaux investissements et des arbitrages à réaliser ;
- la revalorisation garantie des contrats est complétée par une participation aux bénéfices, partiellement discrétionnaire, qui procure aux contrats une rémunération globale en ligne avec les références de marché limitant ainsi le risque d'une augmentation des rachats ;
- la protection du rendement des actifs financiers est assurée notamment par le recours à des instruments de couverture financière.

Garantie plancher des contrats en unités de compte

Certains contrats en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la

somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

En règle générale, des limites sont apportées à la mise en œuvre de cette garantie plancher. Ainsi, en France, la plupart des contrats commercialisés prévoient une durée de la garantie limitée à 1 an, un âge limite de 80 ans pour bénéficier de la garantie, et un plafond individuel de la garantie à 765 000 euros par assuré.

La valeur des passifs en unités de compte est égale à la somme des valeurs de marché des actifs supports des unités de compte. Les obligations de l'assureur inscrites au passif sont donc couvertes par la détention à l'actif des instruments correspondants. La cohérence de cette couverture fait l'objet de contrôles mensuels.

La provision constituée pour garantie plancher, revue chaque trimestre, tient compte de la survenance des décès sur la base d'un scénario déterministe et de la variation des marchés financiers à partir d'une approche stochastique. Au 31 décembre 2008, la provision s'élève à 27 millions d'euros (stable par rapport au 31 décembre 2007).

Risques de souscription d'assurance

Les risques de souscription d'assurance concernent principalement l'activité Prévoyance, dont les passifs représentent environ 5 % des passifs des filiales d'Assurance du Groupe.

Ces risques procèdent essentiellement de la commercialisation de contrats de rentes viagères en France et, plus généralement, de contrats d'assurance des emprunteurs dans le monde.

La gouvernance mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques actuariels en France et à l'international repose sur des documents de référence et des outils, qui définissent les principes, les règles, les méthodologies et les meilleures pratiques devant être suivies par les équipes d'actuaire tout au long du cycle de vie des contrats ainsi que les travaux à réaliser et les rapports à produire. Elle précise également les pratiques interdites ou acceptées sous conditions.

La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois, locaux et centraux en fonction, notamment du montant des capitaux sous risque, de l'évaluation de la perte maximale acceptable et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (crédit, garantie, population...). Chaque tarif est élaboré en considérant les objectifs de rentabilité et de rémunération sur fonds propres fixés par la Direction Générale de BNP Paribas Assurance.

Le suivi trimestriel des risques par le Comité Exécutif de BNP Paribas Assurance repose sur le suivi de la sinistralité des contrats, qu'il s'agisse de contrats de rentes viagères ou d'assurance des emprunteurs.

La sinistralité des contrats de rentes viagères est fondée sur des tables de mortalité réglementaires, corrigées en certaines circonstances par des actuaires indépendants. Il en résulte un risque faible.

L'assurance des emprunteurs couvre les risques de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité est assise sur une multitude de contrats individuels de montants de risques et de primes faibles dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats et de la mutualisation effective des risques ainsi que de la maîtrise des frais de gestion.

L'adéquation entre la sinistralité attendue et la sinistralité observée est régulièrement suivie par les services d'actuariat et la tarification revue en conséquence.

Les risques de souscription d'assurance sont couverts par différentes provisions : une provision pour primes non acquises généralement calculée prorata temporis et par contrat ; une provision pour sinistres connus déterminée à partir de l'inventaire des sinistres déclarés ; une provision pour sinistres inconnus déterminée soit à partir des cadences de règlement constatées, soit à partir du nombre de déclarations attendu et du coût moyen d'un sinistre.

4.j PROLONGEMENT SUR L'EXERCICE 2008 DE LA CRISE FINANCIÈRE AMORCÉE AU DEUXIÈME SEMESTRE 2007

Contexte

Le retournement du cycle du marché immobilier aux États-Unis, intervenu au deuxième semestre 2007, s'est poursuivi sur 2008, entretenant la défiance des investisseurs à l'égard des instruments financiers structurés résultant d'opérations de titrisation. Les prix de marché et les valeurs des paramètres servant à valoriser ces instruments s'en sont trouvés durablement affectés et ont continué à se dégrader.

Le prolongement et l'extension de la crise immobilière aux États-Unis ont aussi accentué la fragilité de la situation financière des sociétés de rehaussement de crédit, qui se sont portées caution des actifs immobiliers titrisés, en particulier à composante « subprime ». Certaines d'entre elles ont vu leur notation abaissée par les agences de notation avec pour effet d'augmenter la prime de risque servant de paramètre d'évaluation aux instruments financiers émis par ces entreprises, et de ce fait la dépréciation de ces instruments. À l'issue de négociations conduites par deux de ces sociétés avec leurs contreparties, la partie la plus risquée de leurs engagements a fait l'objet d'accords de commutation sur la base d'une valeur fortement décotée.

La crise financière a connu une amplification majeure à partir du 15 septembre 2008, date à laquelle le groupe bancaire américain Lehman a été déclaré en cessation de paiement. Alors que se multipliaient les plans de soutien publics aux établissements financiers fragilisés par la crise, les autorités fédérales américaines ont refusé leur soutien à cet intervenant sans considérer le risque systémique résultant de sa taille critique ni l'imbrication de ses relations financières avec l'ensemble des acteurs du secteur de la finance. Les pertes directes subies par ces derniers au titre du risque « Lehman » ont fortement pesé sur leurs comptes du deuxième semestre 2008.

Les effets induits par cette décision ont été considérables. La défiance entre établissements s'est traduite par un accroissement de leurs difficultés pour accéder à la liquidité. Les banques centrales ont dû se substituer au marché interbancaire, en acceptant d'accroître significativement leur bilan par un assouplissement des critères de prise en pension d'actifs financiers ou bancaires. Ces mesures ont permis de réduire la tension sur les taux interbancaires en fin d'année, après un pic observé des spreads interbancaires à 400 points de base pour le dollar et 150 points de base pour l'euro. En parallèle, les spreads sur dette moyen terme se sont fortement écartés mais avec une différenciation marquée selon l'appréciation par le marché de la solidité respective de chaque intervenant au regard de son parcours au travers de la crise.

La fragilisation du bilan des banques due aux pertes de valeurs subies a conduit à un besoin de reconstitution de fonds propres, auquel le

marché ne fait plus face dans un contexte d'aversion au risque bancaire. Des mesures exceptionnelles par leur ampleur ont été adoptées par les autorités des principaux pays concernés, conduisant à un effort financier considérable sous forme de recapitalisation et de garanties accordées. Des pans entiers de l'industrie financière sont de fait passés sous contrôle étatique. Les établissements moins exposés ont été conduits à renforcer plus marginalement leurs fonds propres pour répondre à une exigence prudentielle plus stricte dans un contexte d'incertitude inédit.

Au-delà du seul secteur financier, la crise s'est propagée à l'ensemble de l'économie. Le ralentissement de l'activité, amorcé au premier semestre dans les pays développés, s'est généralisé avec une intensité exceptionnelle. Toutes les grandes zones développées sont entrées en récession. Les difficultés rencontrées par les acteurs économiques ont conduit à leur affaiblissement financier, provoquant un accroissement des situations d'impayés et de cessation des paiements. Le coût du risque des banques a connu un accroissement au 4^e trimestre 2008 d'autant plus remarquable qu'il se situait à un niveau très faible au cours des dernières années ayant précédé la crise.

À la suite de la faillite de Lehman, la baisse des marchés d'actions s'est fortement accélérée. En moyenne, les indices boursiers ont perdu environ 20 % sur le seul dernier trimestre, après une baisse d'environ 30 % sur les trois premiers trimestres. Les banques, comme l'ensemble des acteurs

économiques, ont dû constater des dépréciations significatives de leur portefeuille d'actions.

Mais au-delà de cette baisse des marchés des actions, l'effet « Lehman » a provoqué une dislocation sans précédent de l'ensemble des marchés financiers matérialisée par des chocs extrêmes dus à une volatilité accrue et à une hausse des facteurs de corrélation d'un niveau jamais observés auparavant. Ces phénomènes ont lourdement pesé sur les performances des intervenants sur les marchés financiers. Parmi ceux-ci, les fonds de gestion alternative – ou *hedge funds* – ont subi des pertes importantes, qui les ont conduits à réduire massivement leurs investissements pour rétablir leur ratio d'endettement sur fonds propres. Ils ont aussi dû faire face à des demandes de remboursement de la part de leurs investisseurs. Ce faisant, ils ont contribué à l'accélération de la chute des marchés. La fragilisation de la situation des fonds a révélé des situations de fraude, d'une ampleur inégalée dans la fraude Madoff.

Revue des principales positions exposées aux effets directs de la crise

Les équipes de surveillance des risques et de contrôle financier continuent de suivre attentivement les positions du Groupe susceptibles d'être affectées par la crise et, en particulier, leur méthode de valorisation ainsi que les paramètres retenus.

Exposition au risque « monolines »

Exposition au risque de contrepartie des sociétés américaines de rehaussement de crédit par catégorie de sous-jacent :

Exposition brute au risque de contrepartie ⁽¹⁾ En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
CDO's ⁽¹⁾ de RMBS ⁽²⁾ subprime aux États-Unis	1 737	1 336
CDO's ⁽¹⁾ de RMBS ⁽²⁾ en Europe	21	13
CDO's ⁽¹⁾ de CMBS ⁽²⁾	237	122
CDO's ⁽¹⁾ de dettes émises par des entreprises	1 182	227
CLO's ⁽¹⁾	266	166
Instruments non porteurs d'un risque de crédit	-	19
TOTAL DE L'EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CONTREPARTIE	3 443	1 883

⁽¹⁾ Titres adossés à des obligations et des dettes : CDO's (Collateralized Debt Obligations) et CLO's (Collateralized Loan Obligations).

⁽²⁾ RMBS : Residential Mortgage Backed Securities.

CMBS : Commercial Mortgage Backed Securities.

⁽³⁾ L'exposition brute au risque de contrepartie est définie comme la valeur de marché des instruments financiers considérés (pour le 31 décembre 2008, après prise en compte de la restructuration en janvier 2009 des expositions sur l'une des contreparties).

Ajustements de valeur des instruments de protection émis par les sociétés américaines de rehaussement de crédit détenus par le groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CONTREPARTIE	3 443	1 883
Instruments de couverture	(727)	(773)
EXPOSITION RÉSIDUELLE NON COUVERTE	2 716	1 110
Ajustements de valeur liés au risque de contrepartie	(1 827)	(420)
EXPOSITION NETTE AU RISQUE DE CONTREPARTIE	889	690

Exposition sur les encours de dette à effet de levier en cours de syndication

L'exposition brute, de l'ordre de 2 500 millions d'euros au 31 décembre 2007, a été réduite à 1 800 millions d'euros au 30 septembre 2008. Ces encours ont fait l'objet d'un reclassement en « Prêts et créances à la clientèle » au 1er octobre 2008 tels que présentés dans la note 5a « Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par

résultat ». Des ajustements de valeur négatifs à hauteur de 102 millions d'euros ont été effectués en 2008 jusqu'à la date de reclassement, contre 238 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Exposition sur les conduits sponsorisés

Le groupe BNP Paribas gère six fonds de titrisation d'actifs de clients, pour un encours global de l'ordre de 12 800 millions d'euros (11 000 millions

d'euros au 31 décembre 2007). Les actifs détenus par ces fonds ne présentent pas un profil particulièrement risqué. Les encours aux États-Unis sont de l'ordre de 5 800 millions d'euros (4 200 millions d'euros au 31 décembre 2007), et ne présentent pas d'exposition au marché de crédit immobilier, contre environ 200 millions d'euros et un encours « *subprime* » négligeable au 31 décembre 2007.

Ces conduits n'appellent pas de consolidation car ils ne répondent pas aux critères de consolidation définis en note 1.b.1 « Périmètre de consolidation ». Même si le Groupe a pu faciliter la liquidité de certains d'entre eux à certaines périodes (les titres de créance émis par ces conduits et temporairement portés par le Groupe s'élevaient à 1 286 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 4 095 millions d'euros au 31 décembre 2007), l'analyse des critères conduisant à l'absence de contrôle du Groupe n'a pas été substantiellement modifiée.

Effets directs de la crise sur le résultat consolidé de l'exercice

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
EFFETS SUR LE PRODUIT NET BANCAIRE		
Ajustements de valeur des actifs		
Prêts en cours de syndication	(102)	(238)
Titrisation et autres investissements	(354)	(88)
Dépréciation du portefeuille d'actions	(851)	-
Ajustements de crédit liés au risque de contrepartie sur instruments financiers dérivés négociés de gré à gré		
Assureurs « monoline »	(914)	(468)
Autres contreparties	(721)	(57)
TOTAL DES EFFETS SUR LE PRODUIT NET BANCAIRE	(2 942)	(851)
EFFETS SUR LE COÛT DU RISQUE		
Prêts à la clientèle		
	(57)	(231)
Portefeuille d'investissement		
	(181)	(131)
Contreparties de marché		
	(2 060)	(62)
<i>dont Monolines classés en douteux</i>	(974)	(44)
<i>dont Lehman</i>	(540)	-
<i>dont banques islandaises</i>	(150)	-
Risque Madoff	(345)	-
TOTAL DES EFFETS SUR LE COÛT DU RISQUE	(2 643)	(424)

Note 5 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

Actifs financiers

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres que le Groupe effectue pour son propre compte, les pensions ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe. Les actifs valorisés

sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Passifs financiers

Au passif, le portefeuille de transaction se compose des emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et des instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de positions du Groupe. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs

dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

La valeur nominale des passifs évalués sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 68 291 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 79 680 millions d'euros au 31 décembre 2007. Leur valeur de marché ou de modèle tient compte de la variation imputable au risque émetteur du groupe BNP Paribas dans la mesure où cette variation

est jugée significative au regard des conditions d'émission du Groupe. Le Groupe a été conduit à reconnaître une réduction de la valeur de sa dette évaluée en valeur de marché ou de modèle de 734 millions d'euros (141 millions d'euros au 31 décembre 2007), compte tenu de l'augmentation du spread de crédit propre de la banque et du coût de la liquidité observée dans le contexte de la crise ayant affecté les marchés financiers depuis le deuxième semestre 2007.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Titres de créance négociables	64 736	410	65 146	82 476	554	83 030
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	45 155	7	45 162	65 077	12	65 089
Autres titres de créance négociables	19 581	403	19 984	17 399	542	17 941
Obligations	115 374	5 774	121 148	121 314	6 488	127 802
Obligations d'État	80 857	413	81 270	56 294	491	56 785
Autres Obligations	34 517	5 361	39 878	65 020	5 997	71 017
Actions et autres titres à revenu variable	52 840	33 944	86 784	100 709	43 975	144 684
Opérations de pension	350 282	106	350 388	334 033	95	334 128
Prêts	465	1 420	1 885	2 791	2 351	5 142
aux établissements de crédit	108	1 322	1 430	-	2 240	2 240
à la clientèle entreprises	350	98	448	2 781	111	2 892
à la clientèle particuliers	7	-	7	10	-	10
Instruments financiers dérivés de transaction	566 920		566 920	236 920		236 920
Instruments dérivés de cours de change	50 586		50 586	23 627		23 627
Instruments dérivés de taux d'intérêt	297 600		297 600	99 308		99 308
Instruments dérivés sur actions	116 679		116 679	75 243		75 243
Instruments dérivés de crédit	85 531		85 531	30 342		30 342
Autres instruments dérivés	16 524		16 524	8 400		8 400
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	1 150 617	41 654	1 192 271	878 243	53 463	931 706
dont titres prêtés	30 592		30 592	40 530		40 530
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert	83 736	-	83 736	116 073	-	116 073
Opérations de pension	369 315		369 315	357 386	451	357 837
Emprunts	1 276	1 501	2 777	1 517	2 254	3 771
Établissements de crédit	1 190	669	1 859	811	1 475	2 286
Clientèle Entreprises	86	832	918	706	779	1 485
Dettes représentées par un titre	-	53 940	53 940	-	73 973	73 973
Instruments financiers dérivés de transaction	545 034		545 034	244 471		244 471
Instruments dérivés de cours de change	45 151		45 151	26 017		26 017
Instruments dérivés de taux d'intérêt	291 457		291 457	97 412		97 412
Instruments dérivés sur actions	104 195		104 195	83 455		83 455
Instruments dérivés de crédit	82 380		82 380	30 180		30 180
Autres instruments dérivés	21 851		21 851	7 407		7 407
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	999 361	55 441	1 054 802	719 447	76 678	796 125

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments « élémentaires » (tels que les « credit default swaps ») soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de

couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Instruments financiers dérivés de transaction	36 349 436	29 510 170
Instruments dérivés de cours de change	1 688 447	1 519 922
Instruments dérivés de taux d'intérêt	30 477 544	23 593 404
Instruments dérivés sur actions	2 248 303	2 085 374
Instruments dérivés de crédit	1 770 439	2 143 613
Autres instruments dérivés	164 703	167 857

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent au 31 décembre 2008 38 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés (42 % au 31 décembre 2007).

Répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modélisée pour leur valorisation

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies en Note 1.c.9 « Détermination de la valeur de marché ».

En millions d'euros, au	31 décembre 2008				31 décembre 2007			
	Prix de marché (cat 1)	Modèle avec paramètres observables (cat 2)	Modèle avec paramètres non observables (cat 3)	TOTAL	Prix de marché (cat 1)	Modèle avec paramètres observables (cat 2)	Modèle avec paramètres non observables (cat 3)	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	627 928	495 977	26 712	1 150 617	624 082	250 518	3 643	878 243
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	35 725	5 929	-	41 654	46 790	6 673	-	53 463
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	510 407	463 078	25 876	999 361	481 831	229 788	7 828	719 447
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	55 441	-	55 441	451	76 227	-	76 678

La première catégorie regroupe les instruments financiers liquides négociés sur des marchés organisés.

Au cours de l'exercice 2008, les marchés de certaines catégories d'obligations convertibles, de titres adossés à des obligations (CDO's)

d'ABS et de dérivés structurés à long terme sont devenus inactifs. En l'absence de transaction significative, et en conséquence de références de marché, ces instruments ont dû être valorisés au 31 décembre 2008 à l'aide de modèles utilisant des paramètres non observables.

Marge différée et sensibilité des valeurs de modèle aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

La juste valeur de certains dérivés complexes est déterminée au moyen de techniques de valorisation, ou modèles internes, utilisant des hypothèses qui ne reposent pas directement sur des données de marché courantes observables. Ces modèles sont fondés sur des méthodologies largement partagées par la communauté financière ; ils font l'objet d'une procédure d'approbation interne et sont revus régulièrement par le département des Risques.

L'incertitude inhérente à l'utilisation de ces modèles est quantifiée par des analyses de sensibilités aux paramètres non observables ainsi que par comparaison avec les valorisations issues de modèles alternatifs. Cette incertitude fait l'objet d'une politique de réserves qui conduit à ajuster la valeur de modèle comptabilisée des instruments concernés.

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (*Day One Profit*) est déterminée après constitution de ces réserves. Cette marge est reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres (note 1.c.9). Le montant non encore amorti s'impute au bilan en déduction de la juste valeur de ces opérations complexes.

La marge non enregistrée en résultat contenue dans le prix des instruments financiers dérivés vendus à la clientèle et valorisés selon des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables, (« *Day One Profit* ») évolue sur les deux exercices de la manière suivante :

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Marge différée en début de période	673	731
Marge différée sur les transactions de l'exercice	542	411
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(505)	(469)
Marge différée en fin de période	710	673

Cette marge différée est imputée dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction », évalués par des modèles dont les paramètres ne sont pas observables.

Au 31 décembre 2008, la sensibilité des valeurs de modèle retenues qui résulterait d'hypothèses alternatives raisonnables susceptibles d'être faites pour quantifier les paramètres utilisés peut être estimée à environ 545 millions d'euros, contre 270 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction

Le développement de la crise financière qui affecte l'ensemble des marchés financiers dans le monde depuis le début du deuxième semestre 2007 s'est poursuivi en 2008 et a atteint une ampleur et une intensité inégalées au quatrième trimestre. Les effets de la crise ont

été particulièrement sensibles sur le volume et la durée des opérations de financement interbancaires, sur le volume et les conditions des syndications entre banques d'opérations à effet de levier ainsi que sur les échanges des instruments structurés issus d'opérations de titrisations. Ils ont conduit à la raréfaction de la liquidité sur un grand nombre de marchés ou de segments de marché et à la disparition totale ou quasi-totale des transactions ou des références de marché fiables sur un nombre important d'instruments financiers.

Ces circonstances exceptionnelles ont entraîné une évolution du mode de gestion d'instruments initialement détenus à des fins de transaction car destinés à être cédés et désormais conservés et gérés au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente. Ces instruments ont donc été reclassés dans les catégories comptables correspondantes conformément à la faculté offerte par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

Ces reclassements ont été réalisés au 4^e trimestre de l'année 2008 et sont résumés dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Montant à la date du reclassement	31 décembre 2008	
		Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Actifs financiers extraits du portefeuille de transaction et reclassés	7 844	7 816	7 405
En prêts et créances sur la clientèle	7 077	7 079	6 668
En actifs financiers disponibles à la vente	767	737	737

À la date du reclassement, les flux de trésorerie attendus et jugés recouvrables s'élèvent à 7 904 millions d'euros pour les actifs reclassés en prêts et créances sur la clientèle et 790 millions d'euros pour les actifs reclassés en actifs disponibles à la vente. Les taux moyens d'intérêt effectif déterminés sur ces actifs s'élèvent respectivement à 7,6 % et 6,7 %.

Le tableau ci-dessous présente les éléments de résultats afférents à ces actifs reclassés tels que comptabilisés au cours de l'exercice 2008, ainsi que ceux qui auraient été comptabilisés si ces actifs n'avaient pas été reclassés.

En millions d'euros	Exercice 2008			Exercice 2007
	Jusqu'à la date du reclassement	Après la date du reclassement	Total	
Éléments de résultats et de capitaux propres (avant impôts) afférents aux actifs reclassés, comptabilisés	(487)	43	(444)	(211)
- en résultat				
en gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	(487)	42 ⁽¹⁾	(445)	(211)
en intérêts et produits assimilés		64	64	
en coût du risque		(28)	(28)	
- en capitaux propres				
Variation de valeur des instruments reclassés en AFS, postérieure au reclassement et enregistrée en capitaux propres		(35)	(35)	
Résultat (avant impôts) qui aurait été comptabilisé si le reclassement n'avait pas été effectué	(487)	(424)	(911)	
en gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	(487)	(424)	(911)	

⁽¹⁾ Élément de résultat relatif à la composante des instruments financiers reclassés faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS				
Instruments dérivés de cours de change	5	2	-	22
Instruments dérivés de taux d'intérêt	5 195	2 409	655	1 487
Autres instruments dérivés	-	52	14	43
COUVERTURES DE VALEUR	5 200	2 463	669	1 552
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DE RÉSULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS				
Instruments dérivés de cours de change	378	313	162	173
Instruments dérivés de taux d'intérêt	542	1 719	418	428
Autres instruments dérivés	52	-	2	-
COUVERTURES DE RÉSULTATS FUTURS	972	2 032	582	601
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS EN DEVISES				
Instruments dérivés de cours de change	-	60	10	1
COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS	-	60	10	1
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	6 172	4 555	1 261	2 154

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 459 134 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 371 339 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré et sont valorisées selon des modèles dont les paramètres sont observables.

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Titres de créance négociables	19 487	17 499
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	14 110	12 762
Autres titres de créance négociables	5 377	4 737
Obligations	94 946	73 457
Obligations d'État	61 014	48 802
Autres Obligations	33 932	24 655
Actions et autres titres à revenu variable	18 849	22 670
<i>dont titres cotés</i>	9 717	14 454
<i>dont titres non cotés</i>	9 132	8 216
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE AVANT DÉPRÉCIATION	133 282	113 626
dont titres prêtés	374	1 729
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	(2 557)	(1 032)
Titres à revenu fixe	(422)	(231)
Titres à revenu variable	(2 135)	(801)
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE, NETS DE DÉPRÉCIATIONS	130 725	112 594
<i>dont pertes latentes nettes sur titres de créance négociables et obligations</i>	(1 893)	(769)
<i>dont gains latents nets sur actions et autres titres à revenu variable</i>	162	5 794

5.d OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

► PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes à vue	13 514	15 497
Prêts	49 648	48 901
Opérations de pension	6 074	6 772
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	69 236	71 170
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 2f)	(83)	(54)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION	69 153	71 116

► DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes à vue	8 673	8 165
Emprunts	154 292	130 370
Opérations de pension	23 222	31 647
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	186 187	170 182

5.e PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

► PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes ordinaires débiteurs	28 519	29 794
Prêts consentis à la clientèle	454 237	403 295
Opérations de pension	885	247
Opérations de location-financement	25 058	24 266
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	508 699	457 602
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2f)	(14 298)	(12 499)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	494 401	445 103

► DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
INVESTISSEMENT BRUT	28 313	27 294
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	7 753	7 407
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	15 140	14 671
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	5 420	5 216
Produits financiers non acquis	(3 255)	(3 028)
INVESTISSEMENT NET AVANT DÉPRÉCIATION	25 058	24 266
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	6 946	6 258
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	13 256	13 453
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	4 856	4 555
Dépréciations	(508)	(431)
INVESTISSEMENT NET APRÈS DÉPRÉCIATION	24 550	23 835

► DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes ordinaires créditeurs	198 926	159 842
Comptes à terme et bons de caisse	161 705	140 259
Comptes d'épargne à taux administré	42 226	40 198
Opérations de pension	11 098	6 405
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	413 955	346 704

5.f DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat (note 5.a)	53 940	73 973
Autres dettes représentées par un titre	157 508	141 056
Titres de créance négociables	129 506	106 381
Emprunts obligataires	28 002	34 675
Dettes subordonnées	18 323	18 641
Dettes subordonnées remboursables	17 209	17 393
Dettes subordonnées perpétuelles	1 114	1 248
TOTAL	229 771	233 670

Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Dettes subordonnées perpétuelles

Les dettes subordonnées perpétuelles se composent de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), d'autres titres subordonnés perpétuels, ainsi que de titres participatifs :

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Titres subordonnés à durée indéterminée	780	757
Autres titres subordonnés perpétuels	63	140
Titres participatifs	270	274
Frais et commissions, dettes rattachées	-	77
TOTAL	1 114	1 248

Titres subordonnés à durée indéterminée et autres titres subordonnés perpétuels

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et les autres titres subordonnés perpétuels émis par la banque sont des obligations

subordonnées « perpétuelles » remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

En millions d'euros, au					31 décembre 2008	31 décembre 2007
Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Taux		
Paribas SA	septembre 1984	USD	24 millions	Libor 3 mois + 3/8 %	17	16
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions	TMO - 0,25 %	290	290
Paribas SA	juillet 1986	USD	165 millions	Libor 3 mois + 1/8 %	115	109
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions	Libor 6 mois + 0,75 %	358	342
TOTAL					780	757

Les TSDI émis en dollar des États-Unis présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (call option). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Pour le TSDI émis en octobre 1985, de nominal 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice

distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Autres titres subordonnés perpétuels

Les autres titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe en 1998 et 1999 présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à une date prévue par la notice d'émission (après accord des autorités de surveillance bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de cette date dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

En millions d'euros, au							31 décembre 2008	31 décembre 2007
Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt (en points de base)		
BNP SA	avril 1998	EUR	77 millions	avril 2008	Libor 3 mois + 0,70 %	150 pb	-	77
Laser	mai 1999	EUR	110 millions ⁽¹⁾	mai 2009	5,935 %	250 pb ⁽²⁾	55	55
Autres							8	8
TOTAL							63	140

⁽¹⁾ Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

⁽²⁾ Au-dessus de l'Eurolibor 3 mois.

Le titre perpétuel de 77 millions d'euros émis en avril 1998 a été remboursé par anticipation en avril 2008, à la date prévue par la notice d'émission.

Titres participatifs

Les titres participatifs émis par la banque entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé en 2004 et en 2006 au rachat de 325 560 titres et au mois de mars 2007 au rachat de 108 707 titres qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'administration puisse décider de différer la rémunération lorsque

l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

Echéancement des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées

La valeur comptable des dettes représentées par un titre (hors Titres de Créance Négociables enregistrés en « Autres dettes représentées par un titre » dont l'échéance est majoritairement considérée comme à moins d'un an) est échéancée dans le tableau suivant en fonction de leur date de maturité contractuelle, à l'exception des titres perpétuels qui sont échéancés, le cas échéant, selon leur date de majoration d'intérêt. La dette de BNP Paribas est globalement convertie à taux variable, quel que soit le mode de rémunération contractuel.

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2009	2010	2011	2012	2013	2014-2018	Au-delà de 2018	Total 31 déc. 2008
TOTAL DES DETTES SENIOR ET SUBORDONNÉES	17 778	13 843	11 385	12 719	5 865	29 407	9 268	100 265

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2008	2009	2010	2011	2012	2013-2017	Au-delà de 2017	Total 31 déc. 2007
TOTAL DES DETTES SENIOR ET SUBORDONNÉES	28 925	17 158	11 376	11 773	13 255	32 961	11 841	127 289

5.g ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Titres de créance négociables	3 089	2 904
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	3 031	2 848
Autres titres de créance négociables	58	56
Obligations	10 987	11 904
Obligations d'État	10 733	11 564
Autres Obligations	254	340
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	14 076	14 808

5.h IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Impôts courants	2 036	1 297
Impôts différés	4 019	1 668
Actifs d'impôts courants et différés	6 055	2 965
Impôts courants	2 166	1 189
Impôts différés	1 805	1 286
Passifs d'impôts courants et différés	3 971	2 475

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences suivantes :

Variation au cours de la période des impôts différés en millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN DÉBUT DE PÉRIODE	382	520
Produit (charge) d'impôt différé	1 264	(357)
Variation des parités monétaires et divers	568	219
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FIN DE PÉRIODE	2 214	382

Ventilation des impôts différés nets par différences temporelles en millions d'euros	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Provisions pour engagements sociaux	363	373
Autres provisions	857	1 537
Réserve latente de location-financement	(801)	(755)
Actifs disponibles à la vente	557	(552)
Autres	1 238	(221)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	2 214	382
<i>dont</i>		
Impôts différés actifs	4 019	1 668
Impôts différés passifs	(1 805)	(1 286)

Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 1 166 millions d'euros au total des impôts différés actifs au 31 décembre 2008 contre 478 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 552 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 529 millions d'euros au 31 décembre 2007.

5.i COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	24 249	16 358
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	25 677	16 066
Comptes d'encaissement	4 416	2 517
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 226	2 554
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 731	3 919
Autres débiteurs et actifs divers	20 158	19 194
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	82 457	60 608
Dépôts de garantie reçus	31 423	16 818
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	21 036	23 151
Comptes d'encaissement	3 362	401
Charges à payer et produits constatés d'avance	7 743	5 509
Autres créditeurs et passifs divers	19 870	12 936
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	83 434	58 815

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 554	2 414
(Diminution) augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	(18)	353
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(301)	(232)
Effets des variations de change et de périmètre	(9)	19
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN FIN DE PÉRIODE	2 226	2 554

5.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence supérieures à 100 millions d'euros concernent les sociétés suivantes :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Erbe	1 121	1 396
Verner Investissement	334	334
Société de Paiement Pass	194	203
Banque de Nankin	172	136
BNL vita	152	179
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	104	105
BNPP Personal Finance AED (ex Jet Finance International)	-	172
Banque du Sahara LSC	-	148
Autres participations mises en équivalence	566	660
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	2 643	3 333

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net, part du Groupe
Erbe ⁽¹⁾	Normes IFRS	3 138	-	210
Verner Investissement ⁽¹⁾	Normes IFRS	8 194	495	110
Société de Paiement Pass	Normes Française	3 106	281	70
Bank de Nankin ⁽²⁾	Normes Chinoises	8 337	136	73
BNL Vita	Normes Italiennes	9 857	1 534	(87)
Services Financieros Carrefour EFC SA	Normes IFRS	1 360	149	40

⁽¹⁾ Données relatives à l'exercice 2007 ou au 31 décembre 2007.

⁽²⁾ Données relatives au premier semestre 2008 ou au 30 juin 2008.

5.k IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	11 125	(1 205)	9 920	7 738	(1 045)	6 693
Terrains et constructions	4 955	(998)	3 957	5 010	(925)	4 085
Équipement, Mobilier, Installations	4 376	(2 583)	1 793	4 055	(2 465)	1 590
Biens mobiliers donnés en location	10 343	(3 377)	6 966	9 367	(3 086)	6 281
Autres immobilisations	2 685	(594)	2 091	1 830	(621)	1 209
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 359	(7 552)	14 807	20 262	(7 097)	13 165
Logiciels informatiques acquis	1 668	(1 156)	512	1 505	(1 018)	487
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	1 332	(815)	517	1 123	(661)	462
Autres immobilisations incorporelles	943	(162)	781	908	(170)	738
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 943	(2 133)	1 810	3 536	(1 849)	1 687

Au cours de l'exercice 2008, les principaux mouvements ayant affecté les immeubles de placement résultent de l'acquisition par Klépierre du groupe Steen Et Strøm.

Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Terrains et immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 16 437 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 12 605 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2008 s'établit à 1 062 millions d'euros contre 987 millions d'euros au titre de l'exercice 2007.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 14 millions d'euros pour l'exercice 2008 contre une dotation nette de 4 millions d'euros pour l'exercice 2007.

5.1 ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	10 244	10 162
Acquisitions	612	483
Cessions	(14)	(2)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	(1)
Écarts de conversion	(222)	(475)
Filiales précédemment mises en équivalence	302	64
Autres mouvements	(4)	13
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	10 918	10 244
<i>dont</i>		
Valeur brute comptable	10 932	10 277
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(14)	(33)

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

<i>En millions d'euros, au</i>	Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	Valeur nette comptable au 31 décembre 2007
IRS	6 659	6 108
<i>dont BancWest</i>	3 574	3 412
<i>dont Personal Finance</i>	2 003	1 559
<i>dont Équipement Solutions</i>	728	788
<i>dont UkrSibBank</i>	119	182
Banque De Détail en Italie – BNL bc	1 698	1 698
AMS	1 673	1 705
<i>dont BNP Paribas Personal Investors</i>	400	403
CIB	624	445
Banque de Détail en France	68	68
Autres activités	196	220
TOTAL GROUPE	10 918	10 244

5.m PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	77 465	82 471
Provisions techniques brutes :		
- Contrats d'assurance en unités de compte	26 307	36 226
- Autres contrats d'assurance	51 158	46 245
Passifs relatifs aux contrats financiers	9 049	8 014
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	9 049	8 014
Participation aux bénéfices différée passive	-	2 835
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	86 514	93 320
Participation aux bénéfices différée active ⁽¹⁾	(531)	-
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽²⁾	3 520	5 450
TOTAL DES ACTIFS ET DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS ÉMIS PAR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	89 503	98 770

⁽¹⁾ La participation aux bénéfices différée active est présentée dans la rubrique « Autres débiteurs et actifs divers » (note 5.i).

⁽²⁾ Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.e).

La provision pour participation aux bénéfices différée résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part, fixée à 92,5 % (95 % en 2007) pour la France, est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

Les conditions de marché inhérentes à l'extension de la crise financière en 2008 ayant conduit à la formation d'une moins-value latente globale nette sur les portefeuilles classés en « Actifs disponibles à la vente » et en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », une provision pour participation aux bénéfices différée active a été comptabilisée à hauteur de 531 millions euros. Cette participation est

jugée recouvrable sur le fondement d'une analyse stochastique des flux futurs de trésorerie sur 15 ans et en tenant compte d'hypothèses de taux servis à la clientèle et de collecte cohérentes entre elles. En outre, les portefeuilles d'« Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et les actifs immobiliers comptabilisés au coût amorti présentent une plus-value latente de 1 347 millions euros (non enregistrée au bilan consolidé), représentative de rendements futurs supérieurs aux taux actuels du marché.

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices différée active est sensible à l'évolution de la collecte et des rachats : le montant recouvrable serait inférieur de 9 millions d'euros si les hypothèses de rachats et de collecte étaient respectivement augmentées et diminuées de 10 % chaque année.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS EN DÉBUT DE PÉRIODE	98 770	91 391
Dotations aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	7 386	13 802
Prestations payées	(7 686)	(6 744)
Cessions de portefeuille de contrats	(338)	(294)
Effet des variations de périmètre	(18)	63
Effets des variations de change	(615)	(364)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	(7 996)	916
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS EN FIN DE PÉRIODE	89 503	98 770

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.i.

5.n PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	4 738	4 718
Dotations aux provisions	1 123	1 050
Reprises de provisions	(905)	(534)
Utilisation des provisions	(769)	(758)
Incidence de la consolidation de Banca Nazionale del Lavoro	-	260
Variation des parités monétaires et divers	201	2
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	4 388	4 738

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les

dépréciations afférentes au risque de crédit (note 2.f), les risques sur produits d'épargne à taux administré et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

➤ PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRODUITS D'ÉPARGNE À TAUX ADMINISTRÉ

➤ Encours et provisions relatifs aux comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	14 366	15 995
dont au titre des plans d'épargne-logement	11 330	12 890
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	3 929	4 476
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	5 343	6 542
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	2 058	1 872
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	586	552
dont au titre des plans d'épargne-logement	161	150
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	128	135
dont au titre des plans d'épargne-logement	91	97
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	45	51
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	33	33
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	13	13

► Variation des provisions relatives aux produits d'épargne à taux administrés

En millions d'euros	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	97	38	171	45
Dotations aux provisions	2	-	-	2
Reprises de provisions	(8)	(1)	(74)	(9)
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	91	37	97	38

Note 6 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Engagements de financements donnés :		
- Aux établissements de crédit	27 659	25 933
- A la clientèle :	194 082	205 294
Ouverture de crédits confirmés	166 127	177 907
Autres engagements en faveur de la clientèle	27 955	27 387
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS (NOTE 4.a)	221 741	231 227
Engagements de financements reçus :		
- Des établissements de crédit	124 411	100 593
- De la clientèle :	9 756	6 888
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	134 167	107 481

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Instruments financiers donnés ou reçus en garantie

Les instruments financiers donnés en garantie par le Groupe comprennent ceux donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels pour une valeur de 75 145 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 43 621 millions d'euros au 31 décembre 2007), ceux donnés en garantie dans le cadre des effets, titres et créances mobilisés auprès des banques centrales pour une valeur de 48 169 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 7 480 millions d'euros au 31 décembre 2007), et ceux donnés dans le cadre d'opérations de mise en pension de titres pour une valeur de 412 848 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 395 889 millions d'euros au 31 décembre 2007).

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 429 164 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le montant des instruments financiers reçus en garantie par le Groupe que celui-ci est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 42 594 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 38 014 millions d'euros au 31 décembre 2007), auquel s'ajoute le montant des instruments financiers reçus dans le cadre d'opérations de prise en pension de titres pour une valeur de 356 421 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 341 147 millions d'euros au 31 décembre 2007).

La part de ces instruments qui ont effectivement été vendus ou redonnés en garantie s'élève à 309 776 millions d'euros au 31 décembre 2008.

► ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Engagements de garantie donnés :		
- D'ordre des établissements de crédit	7 680	10 436
- D'ordre de la clientèle :	77 287	80 663
Cautions immobilières	1 590	2 142
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	40 072	36 172
Autres garanties d'ordre de la clientèle	35 625	42 349
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS (NOTE 4.a)	84 967	91 099

Note 7 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 10 227 millions d'euros sur l'exercice 2008 contre 11 105 millions d'euros sur l'exercice 2007.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 7 275 millions d'euros (8 391 millions d'euros en 2007), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 2 588 millions d'euros (2 368 millions d'euros en 2007), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 364 millions d'euros (346 millions d'euros en 2007).

7.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, le groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

À l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (États-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 418 millions d'euros pour l'exercice 2008 contre 362 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières

utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10 % (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 1 365 millions d'euros au 31 décembre 2008 (1 391 millions d'euros au 31 décembre 2007), dont 561 millions d'euros pour les engagements français et 804 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Régimes de retraite

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 83 % en obligations, 8 % en actions et 9 % en immobilier.

À l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (États-Unis). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (Norvège). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (Espagne), une fondation (Suisse) ou par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni). Au 31 décembre 2008, 86 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur une vingtaine de plans situés au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Suisse. La valeur de

marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 34 % en actions, 47 % en obligations, et 19 % en autres instruments financiers.

Autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure

au Groupe. À l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie (82 %) où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1^{er} janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.

Les tableaux présentés ci-après concernent à la fois les régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite :

➤ RAPPROCHEMENT ENTRE LES ACTIFS ET LES PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Valeur actualisée des obligations	4 189	4 047
Valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	3 323	3 156
Valeur actualisée des obligations non financées	866	891
Valeur de marché des actifs des régimes	(2 129)	(2 474)
Valeur de marché des actifs excédentaires	(76)	(68)
Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	(15)	(14)
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19	(751)	(280)
Coût des services passés	(193)	(245)
Pertes ou gains nets actuariels	(558)	(35)
Autres montants comptabilisés au bilan	5	50
OBLIGATION NETTE COMPTABILISÉE AU BILAN POUR LES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	1 223	1 261

⁽¹⁾ Les actifs distincts sont cantonnés dans le bilan des filiales d'assurance du Groupe en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

➤ VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS ET DES ACTIFS EXCÉDENTAIRES

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	3 979	3 814
Valeur actualisée brute des obligations en début de période	4 047	3 884
Valeur de marché des actifs excédentaires en début de période	(68)	(70)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	149	117
Charge liée à l'actualisation des engagements	181	166
Coût des modifications de régime de la période	(40)	192
Effets des réductions ou liquidations de régime	16	(80)
Gains actuariels de la période	240	(117)
Cotisations des membres des régimes	11	11
Prestations versées aux bénéficiaires	(285)	(205)
Effet des variations de change	(117)	(120)
Effet des variations de périmètre	(3)	222
Autres variations	(18)	(21)
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN FIN DE PÉRIODE	4 113	3 979
Valeur actualisée brute des obligations en fin de période	4 189	4 047
Valeur de marché des actifs excédentaires en fin de période	(76)	(68)

► VARIATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME ET DES ACTIFS DISTINCTS

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 488	2 225
Valeur de marché des actifs des régimes en début de période	2 474	2 213
Valeur de marché des actifs distincts en début de période	14	12
Rendement attendu des actifs de régime	119	123
Effets des réductions ou liquidations de régime	(2)	(1)
Gains actuariels de la période	(327)	15
Cotisations des membres des régimes	11	11
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régimes	81	122
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(139)	(120)
Effet des variations de change	(83)	(105)
Effet des variations de périmètre	1	218
Autres variations	(5)	-
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN FIN DE PÉRIODE	2 144	2 488
Valeur de marché des actifs des régimes en fin de période	2 129	2 474
Valeur de marché des actifs distincts en fin de période	15	14

► COMPOSANTES DE LA CHARGE DE RETRAITE

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	149	117
Charge liée à l'actualisation des engagements	181	166
Rendement attendu des actifs de régime	(119)	(123)
Amortissement des écarts actuariels	1	4
Amortissement des services passés	11	3
Effets des réductions ou liquidations de régime	18	(77)
TOTAL PORTÉ DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL »	241	90

► PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR LE CALCUL DES ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE

En pourcentage	31 décembre 2008				31 décembre 2007			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis	France	Zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis
Taux d'actualisation	3,11 %- 4,05 %	2,75 %- 4,19 %	4,50 %	6,00 %	4,11 %- 4,60 %	4,15 %- 4,70 %	5,69 %	6,00 %
Taux d'augmentation future des salaires	3,00 %- 5,00 %	2,00 %- 4,00 %	3,50 %- 4,40 %	4,00 %	2,50 %- 5,00 %	2,00 %- 5,00 %	4,30 %- 4,75 %	4,00 %- 5,00 %

► RENDEMENT DES ACTIFS DE RÉGIME AU COURS DE LA PÉRIODE

En pourcentage	31 décembre 2008				31 décembre 2007			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis	France	Zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis
Rendement attendu des actifs de régime ⁽¹⁾	4,20 %	3,25 %- 5,15 %	4,50 %- 6,60 %	6,00 %- 7,00 %	4,20 %	2,00 %- 6,90 %	4,80 %- 7,30 %	6,50 %- 8,25 %
Rendement effectif des actifs de régime ⁽¹⁾	4,00 %- 4,15 %	(33,00 %-) 0,00 %	(20,00 %-) (1,38 %)	(32,00 %-) (15,60 %)	4,50 %- 4,70 %	3,00 %- 6,00 %	6,00 %- 9,00 %	5,00 %- 12,00 %

⁽¹⁾ Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire.

En France, les pertes actuarielles apparues au cours de l'exercice 2008 ont augmenté la valeur des engagements nets de l'ordre de 110 millions d'euros. Elles relèvent essentiellement de la mise à jour des paramètres utilisés pour l'évaluation des engagements sociaux et en particulier des taux d'actualisation et des taux d'augmentation future des salaires.

À l'étranger, les pertes actuarielles apparues au cours de l'exercice 2008 ont augmenté la valeur des engagements nets de l'ordre de 456 millions d'euros du fait de la baisse des rendements des actifs, pour 430 millions d'euros et de la mise à jour des valeurs des paramètres utilisés pour l'évaluation des engagements.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

À l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux États-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droit s'élèvent à 51 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 48 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

Indemnités de fin de contrat de travail

La banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaires font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. Les plans en cours d'exécution concernent en France principalement BNP Paribas métropole, BNP Paribas Personal Finance et BNP Paribas Lease Group, et à l'étranger principalement BNL.

Au 31 décembre 2008, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 150 millions d'euros (264 millions d'euros au 31 décembre 2007) dont 108 millions d'euros (171 millions d'euros au 31 décembre 2007) relatives aux activités développées à l'étranger, et 42 millions d'euros en France.

En outre le groupe BNP Paribas a annoncé le 16 décembre 2008 qu'une étude était lancée pouvant conduire à une réduction des effectifs de CIB de l'ordre de 5 % au niveau mondial.

À ce titre des licenciements ont été annoncés et des provisions pour restructuration ont déjà été constituées au Royaume-Uni, aux États-Unis et à Hong Kong pour des montants respectifs de 10 millions d'euros, 5 millions d'euros et 3 millions d'euros.

7.c PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Plans de fidélisation et d'intéressement en actions

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des rémunérations à base d'actions, des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites qui s'intègrent dans des plans de fidélisation ainsi que dans un Plan Global d'Intéressement en Actions.

Plans de fidélisation

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans de fidélisation au bénéfice de certains collaborateurs, dont la performance est significative ou renouvellement recrutés, prévoient, sous condition de présence, une rémunération spécifique sur une période pluriannuelle et payable sous diverses formes (actions, montants en espèces indexés sur le cours de l'action). La norme IFRS 2 prescrivant de constater la charge de ces rémunérations sur la période d'acquisition des droits, la charge enregistrée en 2008 est relative aux attributions effectuées entre les années 2005 et 2008.

Plan Global d'Intéressement en Actions

Jusqu'en 2005, divers plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribués par BNP, Paribas ou ses filiales, puis par BNP Paribas au personnel du Groupe, dans le cadre des autorisations successives données par les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les plans d'options mis en œuvre, sur un rythme annuel depuis 2005, ont pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la valorisation du Groupe et de favoriser de ce fait la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions des autorisations des Assemblées Générales Extraordinaires correspondantes, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options a été ramenée à 8 ans à compter du plan attribué en 2005.

Les conditions d'exercice d'une fraction (30 %) des options attribuées, au-delà d'un nombre minimum d'options non sujettes à cette condition (3 000 options), dépendent de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée en fin de seconde, troisième et quatrième années de la période d'indisponibilité et s'applique, à chaque date de calcul, au tiers des options sujettes à cette condition.

La performance relative de BNP Paribas par rapport à l'indice est constatée en comparant d'une part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture du titre BNP Paribas de chaque année d'indisponibilité et ceux de l'année d'indisponibilité précédente, et d'autre part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture de l'indice sur les mêmes périodes.

Si la performance constatée du titre BNP Paribas est supérieure à celle de l'indice, alors le prix d'exercice de la fraction des options correspondantes demeure inchangé. À l'inverse, si cette performance est inférieure de 20 points ou plus à celle de l'indice, alors les options correspondant à la fraction sujette à la condition de performance sont caduques et ne pourront pas être exercées.

En outre, si la performance constatée du titre BNP Paribas est inférieure de moins de 5 points, de 5 à moins de 10 points, ou de 10 à moins de 20 points à celle de l'indice, alors le prix d'exercice initial est majoré respectivement de 5 %, 10 %, ou 20 % pour la fraction attribuée des options correspondantes.

Dans le cadre des plans d'options mis en place depuis 2003, à 6 reprises sur 9 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre.

À compter de 2006, et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2005, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice des catégories ci-dessus, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites. Les cadres dirigeants et les mandataires sociaux se voient attribuer uniquement des options de souscription d'actions, les cadres occupant un poste clé bénéficient d'une attribution associant options de souscription d'actions et actions gratuites, les cadres à potentiel et les contributeurs clés bénéficient uniquement d'actions gratuites.

Les actions gratuites attribuées jusqu'en 2008 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans ou 3 ans selon le cas, et la période de conservation des actions gratuites est de deux ans. Ces actions gratuites n'ont été attribuées qu'à des salariés du Groupe en France.

La condition de performance est réalisée si le Résultat par action du Groupe augmente de 5 % ou plus par rapport à l'exercice précédent, ou, au cas où cette condition n'est pas remplie, en fonction de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank, celle-ci étant mesurée en comparant d'une part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture du titre BNP Paribas de chaque année considérée et ceux de l'année précédente, et d'autre part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture de l'indice sur les mêmes périodes.

En cas de non-réalisation de cette condition, la fraction de l'attribution d'actions gratuites correspondante sera caduque.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas.

Charge représentée par les paiements à base d'actions

Au titre de l'ensemble des plans octroyés, la charge comptabilisée en 2008 s'élève à 116 millions d'euros (107 millions d'euros en 2007).

Charge en millions d'euros	2008			2007
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plan d'attribution d'actions gratuites	Autres plans	Charge Totale
Plans de fidélisation			13	13
Plan Global d'Intéressement en actions	50	53		103
TOTAL	50	53	13	116

Historique des plans attribués

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2008 sont décrites dans les tableaux ci-après :

➤ PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Caractéristiques du plan							Options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) ⁽⁶⁾	Nombre d'options	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNP ⁽¹⁾	03/05/1999	112	670 000	04/05/2004	03/05/2009	37,31	52 586	1
BNL ⁽⁶⁾	13/09/1999	137	614 763	13/09/2001	13/09/2011	82,05	428 647	3
BNP ^{(1) (4)}	22/12/1999	642	5 064 000	23/12/2004	22/12/2009	44,77	1 478 811	1
BNP ^{(1) (4)}	07/04/2000	1 214	1 754 200	08/04/2005	07/04/2010	42,13	350 336	2
BNL ⁽⁶⁾	20/10/2000	161	504 926	20/10/2003	20/10/2013	103,55	465 154	5
BNP Paribas SA ^{(1) (2)}	15/05/2001	932	6 069 000	15/05/2005	14/05/2011	48,57	2 900 350	3
BNL ⁽⁶⁾	26/10/2001	223	573 250	26/10/2004	26/10/2014	63,45	4 740	6
BNL ⁽⁶⁾	26/10/2001	153	479 685	26/10/2004	26/10/2012	63,45	2 074	4
BNP Paribas SA ⁽²⁾	31/05/2002	1 384	2 158 570	31/05/2006	30/05/2012	59,48	1 035 408	4
BNP Paribas SA ⁽³⁾	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	36,78	3 446 670	5
BNP Paribas SA ⁽³⁾	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	49,36	1 402 831	6
BNP Paribas SA ⁽³⁾	25/03/2005	2 380	4 332 550	25/03/2009	22/03/2013	54,62	4 133 709	5
BNP Paribas SA ⁽³⁾	05/04/2006	2 583	3 894 770	06/04/2010	04/04/2014	75,25	3 707 890	6
BNP Paribas SA ⁽³⁾	08/03/2007	2 023	3 630 165	08/03/2011	06/03/2015	82,70	3 554 690	7
BNP Paribas SA ⁽³⁾	06/04/2007	219	405 680	06/04/2011	03/04/2015	78,50	392 905	7
BNP Paribas SA ⁽³⁾	18/04/2008	2 402	3 985 590	18/04/2012	15/04/2016	66,10	3 945 590	8
TOTAL DES OPTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE							27 302 391	

⁽¹⁾ Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.

⁽²⁾ Le droit d'exercice attribué aux salariés était conditionné pour partie aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue était de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan. Cette condition a été levée pour les plans concernés.

⁽³⁾ Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank, pendant la période d'indisponibilité.

En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à :

- 38,62 euros pour 404 649 options du plan du 21 mars 2003 en vie en fin de période ;
- 51,83 euros pour 3 028 options du plan du 24 mars 2004 en vie en fin de période ;
- 57,40 euros pour 1 714 460 options du plan du 25 mars 2005 en vie en fin de période ;
- 79,00 euros pour 164 106 options du plan du 5 avril 2006 en vie en fin de période.

⁽⁴⁾ Plans ayant concerné les collaborateurs des deux groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non-paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux groupes. Cette condition a été levée pour les deux plans concernés.

⁽⁵⁾ Les prix d'exercice de chacun des plans attribués avant le 31 mars 2006, ainsi que le nombre d'options non encore exercées à cette date, ont été ajustés à cette date, conformément à la réglementation en vigueur, pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 7 mars 2006.

⁽⁶⁾ À la suite de la fusion intervenue le 1^{er} octobre 2007 entre BNL et BNP Paribas, les plans d'options attribués par BNL entre 1999 et 2001 donnent aux bénéficiaires depuis la date de la fusion, le droit de souscrire un nombre d'actions BNP Paribas déterminé, conformément au rapport d'échange (1 action BNP Paribas pour 27 actions BNL), à un prix d'exercice ajusté par le même rapport d'échange.

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions en vie à la fin de la période
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA ⁽¹⁾	05/04/2006	2 034	544 370	07/04/2008	07/04/2010	805
BNP Paribas SA	05/04/2006	253	64 281	06/04/2009	06/04/2011	60 189
BNP Paribas SA	08/03/2007	2 145	834 110	09/03/2009	09/03/2011	818 070
BNP Paribas SA	08/03/2007	327	76 813	28/06/2010	28/06/2012	75 032
BNP Paribas SA	18/04/2008	2 124	820 890	19/04/2010	19/04/2012	819 090
TOTAL DES ACTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE						1 773 186

⁽¹⁾ La date d'acquisition définitive de 805 actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

La 21^e résolution soumise à l'Assemblée Générale du 21 mai 2008 a acté le principe de soumettre l'acquisition définitive des actions gratuites à une condition de performance liée aux résultats. Le Conseil d'administration

décidera des conditions de performance applicables dès le prochain plan d'attribution d'actions gratuites qui lui sera présenté.

Mouvements intervenus sur les plans d'option de souscription, d'achat et d'attribution gratuite d'actions au cours des deux derniers exercices

► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	2008		2007	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
OPTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	24 648 283	59,07	24 474 326	50,63
Options attribuées pendant la période	3 985 590	66,10	4 035 845	82,28
Options issues de la conversion des plans BNL en actions BNP Paribas			989 317	
Options exercées pendant la période	(1 040 223)	65,23	(4 488 732)	40,86
Options devenues caduques pendant la période	(291 259)		(362 473)	
OPTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	27 302 391	59,60	24 648 283	59,07
OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE	10 666 992	45,20	10 154 176	44,16

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2008 s'élève à 42,08 euros (contre 81,52 euros en 2007).

► PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

	2008	2007
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
ACTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	1 483 630	595 669
Actions attribuées pendant la période	820 890	910 923
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(524 208)	(463)
Actions devenues caduques pendant la période	(7 126)	(22 499)
ACTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	1 773 186	1 483 630

Valeur donnée aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra

pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de Bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

Valorisation des options de souscription d'actions

Les modèles retenus pour la valorisation des options de souscription d'actions sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte Carlo a également été retenue.

La volatilité implicite retenue pour la valorisation des plans a été estimée à partir d'un panel de cotations effectuées par différentes salles de

marché. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence ainsi que sur le titre BNP Paribas couvrant une plage d'observations de 10 ans.

Les options de souscription d'actions attribuées le 18 avril 2008 ont été valorisées à 17,32 euros et 15,35 euros selon qu'elles sont sujettes ou non à une condition de performance (respectivement 14,57 euros et 12,90 euros pour les options de souscriptions d'actions attribuées le 8 mars 2007, respectivement 16,68 euros et 14,47 euros pour les options de souscription d'actions attribuées le 6 avril 2007).

	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Plan attribué le 18 avril 2008	Plan attribué le 8 mars 2007	Plan attribué le 6 avril 2007	
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	67,98	79,31	80,60	
Prix d'exercice de l'option (en euros)	66,10	82,70	75,50	
Volatilité implicite de l'action BNP Paribas	29,5 %	23,3 %	23,3 %	
Exercice anticipé des options	8 ans	7 ans	7 ans	
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	4,0 %	4,0 %	4,0 %	
Taux d'intérêt sans risque	4,5 %	4,1 %	4,3 %	
Taux de perte des droits	1,5 %	1,5 %	1,5 %	

⁽¹⁾ Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.

Valorisation des actions gratuites

La valeur unitaire des actions gratuites retenue est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition, actualisée à la date d'attribution.

La valeur des actions gratuites attribuées le 18 avril 2008 est de 60,94 euros (72,43 euros et 65,48 euros pour les actions attribuées en 2007 dont les fins de période de conservation respectives sont le 10 mars 2011 et le 29 juin 2012).

Souscription ou achat d'actions par le personnel dans le cadre du plan d'épargne entreprise

	Exercice 2008	Exercice 2007
Date de l'annonce du plan	13 mai 2008	15 mai 2007
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'annonce du plan (en euros)	67,75	92,77
Nombre d'actions émises ou cédées	5 360 439	5 971 476
Prix de souscription ou de cession (en euros)	54,90	69,20
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans	4,20 %	4,16 %
Taux d'emprunt 5 ans in fine	8,00 %	8,00 %
Juste valeur de l'incessibilité	16,40 %	16,56 %

Il n'a pas été comptabilisé de charge dans les comptes du Groupe dans la mesure où le coût financier que représente pour la banque la décote consentie lors de la souscription d'actions par le personnel dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, valorisé en tenant compte de l'incessibilité

pendant cinq années des titres émis, est nul. De fait, parmi les employés du groupe BNP Paribas à qui la possibilité de souscrire à cette offre a été proposée, 44 % ont décidé de réaliser cet investissement, 56 % ayant donc renoncé à donner suite à cette proposition en 2008.

Note 8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2008

Les délégations suivantes en cours de validité en 2008, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2008
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 (22 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas. <i>L'autorisation est donnée d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social d'un montant nominal maximal fixé à 36 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Émission de 5 360 439 actions nouvelles d'un nominal de 2 euros, constatée le 31 juillet 2008
Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 (10 ^e résolution)	Adaptation à la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionariat salarié, de la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 relative à l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas. <i>Les opérations envisagées pourront prendre la forme de cessions d'actions aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas.</i>	-
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (20 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées. <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 36 millions d'euros, par l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas.</i> <i>Les opérations envisagées au sein de cette résolution peuvent également prendre la forme de cessions d'actions aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 (14 ^e résolution)	Autorisation de consentir aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel des options de souscription ou d'achat d'actions. <i>Cette autorisation porte sur un nombre d'actions représentant au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5 % par an.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 3 985 590 options de souscription lors du Conseil d'administration du 19 mars 2008
Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 (15 ^e résolution)	Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés liées. <i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5 % par an.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 820 890 actions gratuites lors du Conseil d'administration du 19 mars 2008
Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 (9 ^e résolution)	Adaptation à la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionariat salarié, de la quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 relative à l'autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés liées. <i>Ladite adaptation est destinée à permettre la fin anticipée des périodes d'acquisition et de conservation, sous réserve du respect des conditions légales en cas d'invalidité du bénéficiaire.</i>	-
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 ^e résolution)	Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées. <i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5 % par an.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2008
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 ^e résolution)	Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions. <i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1 % par an. Ce plafond est global, commun aux 21^e et 22^e résolutions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (13 ^e résolution)	Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions). Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (14 ^e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et octroi d'un délai de priorité, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions). Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (15 ^e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 250 millions d'euros (soit 125 millions d'actions). Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (16 ^e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (17 ^e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les quatorzième, quinzième et seizième résolutions susmentionnées, d'une part à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, et d'autre part à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance.</i>	-
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (18 ^e résolution)	Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport. <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ordinaires ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2008
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (19 ^e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions susmentionnées, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions ci-dessus.</i>	-
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (23 ^e résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions. <i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.

Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euros	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2006	930 467 477	2	1 860 934 954			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	5 647 059	2	11 294 118	(1)	(1)	01-janv-06
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	817 549	2	1 635 098	(1)	(1)	01-janv-07
Augmentation de capital résultant de l'opération de fusion avec BNL	439 358	2	878 716	15-mai-07	31-juil-07	01-janv-07
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas	(32 111 135)	2	(64 222 270)	15-mai-07	31-juil-07	-
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2007	905 260 308	2	1 810 520 616			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 115 091	2	2 230 182	(1)	(1)	01-janv-07
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	360 269	2	720 538	(1)	(1)	01-janv-08
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	5 360 439	2	10 720 878	23-mai-06	13-mai-08	01-janv-08
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2008	912 096 107	2	1 824 192 214			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, BNP Paribas a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 105 euros par action, un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le cadre d'un contrat de liquidité et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Au 31 décembre 2008, le groupe BNP Paribas détenait 3 998 016 actions BNP Paribas représentant 301 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	En nombre	Valeur comptable (en millions d'euros)	En nombre	Valeur comptable (en millions d'euros)	En nombre	Valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2006	19 245 508	1 292	5 966 401	494	25 211 909	1 786
Acquisitions effectuées	26 776 958	2 223			26 776 958	2 223
Réduction de capital	(32 111 135)	(2 428)			(32 111 135)	(2 428)
Actions remises au personnel	(6 971 945)	(568)			(6 971 945)	(568)
Autres mouvements	2 196 728	111	(6 129 863)	(505)	(3 933 135)	(394)
Actions détenues au 31 décembre 2007	9 136 114	630	(163 462)	(11)	8 972 652	619
Acquisitions effectuées	1 304 072	91			1 304 072	91
Actions remises au personnel	(802 472)	(54)			(802 472)	(54)
Livraison d'actions pour l'acquisition de Banco BGN	(3 646 292)	(288)			(3 646 292)	(288)
Autres mouvements	(542 574)	(34)	(1 287 370)	(33)	(1 829 944)	(67)
Actions détenues au 31 décembre 2008	5 448 848	345	(1 450 832)	(44)	3 998 016	301

Au cours de l'exercice 2008, en vertu des autorisations susvisées, BNP Paribas SA a racheté sur le marché, hors contrat de liquidité, 600 000 actions, à un cours moyen de 68,58 euros par action de nominal 2 euros, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise. Ces actions ont été subséquemment réaffectées à la rubrique des actions destinées à être annulées.

BNP Paribas SA a également racheté sur le marché, hors contrat de liquidité, 40 662 actions, à un cours moyen de 74,29 euros par action de nominal 2 euros, qui ont été affectées à l'objectif d'annulation.

Cette autorisation consentie pour une durée de 18 mois est devenue caduque avec l'adoption de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 qui l'a annulée et remplacée. Par cette dernière résolution, le Conseil a été autorisé à acquérir un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas, aux mêmes fins que celles énoncées à la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, mais à un prix maximum d'achat de 100 euros par action. Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

En outre, une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

En outre, dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas, 272 719 actions ont été achetées au prix moyen de 59,40 euros et 258 903 actions ont été vendues au prix moyen de 60,50 euros. Au 31 décembre 2008, 161 851 titres représentant 9 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, 524 208 actions BNP Paribas ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites, dont 610 par anticipation, à leurs bénéficiaires.

Le 1^{er} octobre 2008, ont été remises en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe, 3 646 292 actions rachetées.

Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)

Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars de preferred shares de droit américain sans droit de vote. Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. À l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les dividendes sur les preferred shares peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux preferred shares (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés. Les titres de cette émission ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en décembre 2007, à l'issue de la période contractuelle de 10 ans.

Une émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust également contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les titres émis sont de même nature que les précédents et offrent à leur souscripteur un revenu à taux fixe pendant 10 ans. À l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor.

En octobre 2001 une émission perpétuelle de même nature de 500 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust III contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre à leur souscripteur une rémunération à taux fixe durant 10 ans.

Les titres pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier et juin 2002, deux émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération à taux fixe versée respectivement annuellement sur 10 ans et trimestriellement pendant 5 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor. Les titres de la deuxième de ces deux émissions ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en juin 2007, à l'issue de la période contractuelle de 5 ans.

En janvier 2003, une émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. À l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
BNPP Capital Trust	octobre 2000	USD	500 millions	9,003 %	10 ans	Libor 3 mois + 3,26 %
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	6,625 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,6 %
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	6,342 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,33 %
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	5,868 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,48 %
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions ⁽¹⁾	6,820 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,75 %
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35 %	10 ans	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35 %

⁽¹⁾ Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

⁽²⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'État à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Au 31 décembre 2008, le groupe BNP Paribas détenait 60 millions d'euros de preferred shares qui ont été portés en diminution des intérêts minoritaires.

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

De 2005 à 2008, BNP Paribas SA a procédé à quinze émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 10 543 millions en contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

La dernière de ces émissions, réalisée en décembre 2008, présente la particularité d'avoir été souscrite par la Société de Prise de Participation de l'État, société dont l'objet est d'émettre des titres de créance garantis par l'État dont le produit est utilisé pour souscrire à des titres émis par les établissements de crédit et qui constituent réglementairement des fonds

propres Tier one. Elle offre au souscripteur une rémunération majorée d'une prime de remboursement de 1 % à partir de la première date anniversaire d'émission puis de 2 % à partir de chaque date anniversaire suivante pour atteindre 11 % à partir de la sixième.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont reprises dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
juin 2005	USD	1 350 millions	semestrielle	5,186 % 10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680 %
octobre 2005	EUR	1 000 millions	annuelle	4,875 % 6 ans	4,875 %
octobre 2005	USD	400 millions	annuelle	6,250 % 6 ans	6,250 %
avril 2006	EUR	750 millions	annuelle	4,730 % 10 ans	Euribor 3 mois + 1,690 %
avril 2006	GBP	450 millions	annuelle	5,945 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130 %
juillet 2006	EUR	150 millions	annuelle	5,450 % 20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %
juillet 2006	GBP	325 millions	annuelle	5,945 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810 %
avril 2007	EUR	750 millions	annuelle	5,019 % 10 ans	Euribor 3 mois + 1,720 %
juin 2007	USD	600 millions	trimestrielle	6,500 % 5 ans	6,50 %
juin 2007	USD	1 100 millions	semestrielle	7,195 % 30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %
octobre 2007	GBP	200 millions	annuelle	7,436 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850 %
juin 2008	EUR	500 millions	annuelle	7,781 % 10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %
septembre 2008	EUR	650 millions	annuelle	8,667 % 5 ans	Euribor 3 mois + 4,050 %
septembre 2008	EUR	100 millions	annuelle	7,570 % 10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %
décembre 2008	EUR	2 550 millions	annuelle	7,750 % 5 ans	Euribor 3 mois + 4,550 %

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les

émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2008, le groupe BNP Paribas détenait 22 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions gratuites allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par (en millions d'euros) ⁽¹⁾	2 762	7 629
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	899 245 437	898 407 216
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	3 813 197	7 629 130
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	903 058 634	906 036 346
Résultat de base par action (en euros)	3,07	8,49
Résultat dilué par action (en euros)	3,06	8,42

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émises par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

Le dividende par action versé en 2008 au titre du résultat de l'exercice 2007 s'est élevé à 3,35 euros contre 3,10 euros versés en 2007 au titre du résultat de l'exercice 2006.

8.b PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Société consolidante									
BNP Paribas SA	France					IG	100,00 %	100,00 %	
Banque de Détail en France									
Banque de Bretagne (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %	
BNP Paribas Développement SA	France					IG	100,00 %	100,00 %	
BNP Paribas Factor (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %	
Compagnie pour le Financement des Loisirs – Cofiloisirs	France					ME	33,33 %	33,33 %	
Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)									
Artigiancassa SPA	Italie					IG	73,86 %	73,86 %	
Artigiansoa – Org. Di Attestazione SPA	Italie	7				ME	12	80,00 %	59,08 %
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie		5						
BNL Broker Assicurazioni SPA	Italie	8				IG		100,00 %	100,00 %
BNL Direct Services SPA	Italie		5						
BNL Edizioni SRL	Italie	7				ME	12	100,00 %	100,00 %
BNL Finance SPA	Italie					IG		100,00 %	100,00 %
BNL Partecipazioni SPA	Italie					IG		100,00 %	100,00 %
BNL Positivity SRL	Italie					IG		51,00 %	51,00 %
Banca Nazionale del Lavoro SPA (ex BNL Progetto SPA)	Italie	2				IG		100,00 %	100,00 %
Creaimpresa SPA (Groupe)	Italie	7				ME	12	76,90 %	56,80 %
Elep SPA	Italie				4				
International Factors Italia SPA – Ifitalia	Italie					IG		99,64 %	99,64 %
Serfactoring SPA	Italie					ME		27,00 %	26,94 %
Structures Ad Hoc									
Vela ABS	Italie					IG			
Vela Home SRL	Italie					IG			
Vela Public Sector SRL	Italie					IG			

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
International Retail Services								
Banque de Détail aux États-Unis								
1897 Services Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
AmerUS Leasing, Incorporated.	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BancWest Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Bancwest Investment Services, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Bank of the West Business Park Association LLC	États-Unis					IG	38,00 %	38,00 %
Bank of the West	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Bishop Street Capital Management Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BW Insurance Agency, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BW Leasing, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Center Club, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
CFB Community Development Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Claas Financial Services LLC	États-Unis			2		IG	100,00 %	80,45 %
Commercial Federal Affordable Housing, Incorporated.	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Community Development Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Insurance Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Investments Services, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Realty Investors Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Service Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Community First Home Mortgage	États-Unis				4			
Community First Insurance, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Community Service, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Contractors Insurance Services	États-Unis			5				
Equity Lending Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Essex Crédit Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
FHL Lease Holding Company Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
FHL SPC One, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
First Bancorp	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
First Hawaiian Bank	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
First Hawaiian Leasing, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
First National Bancorp, Incorporated	États-Unis		4					
First National Bancorporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
First Santa Clara Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
First Savings Investment Corporation	États-Unis				4			
HBC Aviation, LLC	États-Unis			6	5			
KIC Technology1, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
KIC Technology2, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
KIC Technology3, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Liberty Leasing Company	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Mountain Fall Acquisition	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Nabity – Perry Insurance, Incorporated	États-Unis		5					
ORE, Incorporated	États-Unis			4				
Roxborough Acquisition Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
St Paul Agency Incorporated	États-Unis			4				
The Bankers Club, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
The Voyager HR Group	États-Unis				4			
Ursus Real Estate Inc	États-Unis				2	IG	100,00 %	100,00 %
Structures Ad Hoc								
CFB Capital 3	États-Unis				2	IG		
CFB Capital 4	États-Unis					IG		
Commercial Federal Capital Trust 1	États-Unis					IG		
Commercial Federal Capital Trust 2	États-Unis					IG		
Commercial Federal Capital Trust 3	États-Unis					IG		
C-One Leasing LLC	États-Unis				2	IG		
First Hawaiian Capital 1	États-Unis					IG		
BNP Paribas Personal Finance								
Axa Banque Financement	France					ME	35,00 %	35,00 %
Banco BGN SA	Brésil				1	IG	100,00 %	100,00 %
Banco Cetelem Argentina	Argentine	11				IG	60,00 %	60,00 %
Banco Cetelem Portugal	Portugal					IG	100,00 %	100,00 %
Banco Cetelem SA	Espagne					IG	100,00 %	100,00 %
BGN Holding Financeira Limitada	Brésil				1	IG	100,00 %	100,00 %
Bieffe 5 SPA	Italie	2				ME	100,00 %	50,00 %
BNP Paribas Invest Immo	France			5				
BNP Paribas Personal Finance (ex Cetelem)	France					IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Personal Finance AED (ex JetFinance International)	Bulgarie		1	8		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Personal Finance Belgium (ex Cetelem Belgium)	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Personal Finance SA de CV (ex Cetelem Mexico SA de CV)	Mexique	8				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Personal Finance SPA (ex Banca UCB SPA)	Italie					IG	100,00 %	100,00 %
Carrefour Administration Cartos de Creditos – CACC	Brésil					ME	40,00 %	40,00 %
Cetelem Algérie	Algérie	8				IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem America	Brésil					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Asia	Hong Kong	2				IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Bank SA	Pologne					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Brésil	Brésil					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Holding Participações Limitada	Brésil				1	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem CR	République Tchèque					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem IFN SA	Roumanie					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Maroc	Maroc					IG	99,86 %	93,17 %
Cetelem Polska Expansion SA	Pologne					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Processing Services (Shanghai) Limited	Chine	8				IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Serviços Limitada	Brésil	2				ME 12	100,00 %	100,00 %
Cetelem Slovensko	Slovaquie					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Thaïlande	Thaïlande					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem UK	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Cofica Bail (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Cofidis France	France				3			
Cofiparc SNC	France					IG	100,00 %	100,00 %
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels – CMV Médiforce (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Credial Italie SPA	Italie					IP	50,00 %	50,00 %
Credirama SPA	Italie		2	10		IP	51,00 %	25,50 %
Credisson Holding Limited	Chypre					IG	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.
8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.
14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Crédit Moderne Antilles Guyane (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %	
Crédit Moderne Guyane	France			5					
Crédit Moderne Océan Indien (*)	France					IG	97,81 %	97,81 %	
Direct Services	Bulgarie			1		IG	100,00 %	100,00 %	
Dresdner-Cetelem Kreditbank	Allemagne					IG	50,10 %	50,10 %	
Effico Iberia	Espagne					IG	100,00 %	100,00 %	
Effico Participation SA	France			1	5				
Effico Portugal	Portugal			2		ME	12	100,00 %	100,00 %
Effico Soreco	France					IG	99,96 %	99,96 %	
Eurocredito	Espagne					IG	100,00 %	100,00 %	
Facet (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %	
Fidem (*)	France					IG	51,00 %	51,00 %	
Fidexis	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %	
Fimestic Expansion SA	Espagne					IG	100,00 %	100,00 %	
Findomestic	Italie					IP	50,00 %	50,00 %	
Findomestic Banka a.d	Serbie				10	IP	50,00 %	50,00 %	
Findomestic Leasing SPA	Italie		2		5		12		
KBC Pinto Systems	Belgique					ME	39,99 %	39,99 %	
Laser – Cofinoga (Groupe)	France					IP	50,00 %	50,00 %	
Loisirs Finance (*)	France					IG	51,00 %	51,00 %	
Magyar Cetelem	Hongrie					IG	100,00 %	100,00 %	
Métier Regroupement de Crédits	France	8		5					
Monabank	France					ME	34,00 %	34,00 %	
Natixis Financement	France					ME	33,00 %	33,00 %	
Norrskan Finance (*)	France					IG	51,00 %	51,00 %	
Novacrédit	France		5						
Prestacomer SA de CV	Mexique		2			ME	12	100,00 %	100,00 %
Projeo (*)	France					IG	51,00 %	51,00 %	
SA Domofinance	France					IP	55,00 %	55,00 %	
SAS Prêts et Services (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %	
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne					ME	44,08 %	40,00 %	
Société de Paiement Pass	France					ME	40,01 %	40,01 %	
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Brésil					IP	50,00 %	50,00 %	
Sundaram Home Finance Limited	Inde		1	10		IP	49,90 %	49,90 %	
UCB	France			5					
UCB Hypotheken	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %	
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie				2	IG	100,00 %	100,00 %	
UCB Suisse	Suisse	8				IG	100,00 %	100,00 %	
Union de Creditos Inmobiliarios – UCI (Groupe)	Espagne					IP	50,00 %	50,00 %	
Fonds Communs de Créances									
FCC Master Dolphin	Italie					IP			
FCC Retail ABS Finance – Noria 2005	France					IG	14		

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
FCC Retail ABS Finance – Noria 2008	France					IG		
European Mortgage Finance IT-2008-1 SRL	Italie			2		IG		
FCC Domos 2003	France				4			
FCC Domos 2008	France				2	IG		
FCC Master Domos	France					IG		
FCC Master Domos 4	France				4			
FCC Master Domos 5	France					IG		
FCC U.C.I 18	Espagne				2	IP		
FCC U.C.I 4-14	Espagne					IP		
FCC U.C.I 10-17	Espagne					IP	14	
UCB Service SRL	Italie			2		IG		
Equipment Solutions								
Albury Asset Rentals Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
All In One Allemagne	Allemagne					IG	100,00 %	100,00 %
All In One Vermietung GmbH	Autriche	8				IG	100,00 %	100,00 %
Antin Bail (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Aprolis Finance	France					IG	51,00 %	51,00 %
Arius SA	France					IG	100,00 %	100,00 %
Artegy Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Artegy SAS	France					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Austria GmbH	Autriche		2	8		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Belgium	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Beneleux BV (ex Arma Beheer BV)	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Brasil Limitada	Brésil					ME	12	100,00 %
Arval Business Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Arval BV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Deutschland GmbH	Allemagne					IG	100,00 %	100,00 %
Arval ECL SAS	France					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce			2		ME	12	100,00 %
Arval India Private Limited	Inde		2			ME	12	100,00 %
Arval Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Luxembourg	Luxembourg					IG	100,00 %	100,00 %

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Arval Maroc	Maroc				2	ME 12	88,73 %	88,73 %
Arval NV	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Holding SAS	France					IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Holdings Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Holdings UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Service Lease CZ	République Tchèque	8				IG	100,00 %	100,00 %
Arval Portugal	Portugal					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Russie	Russie					ME 12	100,00 %	100,00 %
Arval Schweiz AG	Suisse					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease	France					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease Espagne	Espagne					IG	99,99 %	99,99 %
Arval Service Lease Italia	Italie					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease Polska SP	Pologne					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie		2			ME 12	100,00 %	100,00 %
Arval Slovakia	Slovaquie				2	ME 12	100,00 %	100,00 %
Arval Trading	France					IG	100,00 %	100,00 %
Arval UK Group Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Arval UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Barloworld Heftruck BV	Pays-Bas					ME	50,00 %	50,00 %
BNP Paribas Fleet Holdings Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group BV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co KG	Autriche	2				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Holding SPA	Italie			5				
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o	Pologne	8				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group RT	Hongrie					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie			5				
BNP Paribas Lease Group SPA (ex Locafit SPA)	Italie	13				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Leasing GmbH	Allemagne					IG	100,00 %	100,00 %
Bureau Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Centro Leasing SPA	Italie		3					
Claas Financial Services (*)	France					IG	60,11 %	60,11 %
Claas Financial Services Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	60,11 %
Claas Financial Services Limited	Royaume-Uni	2				IG	51,00 %	51,00 %
Claas Leasing GmbH	Allemagne					IG	100,00 %	60,11 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
CNH Capital Europe (*)	France					IG	50,10 %	50,10 %
CNH Capital Europe Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	50,10 %
Cofiplan (*)	France					IG	99,99 %	99,99 %
Commercial Vehicle Finance Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Cooperleasing SPA	Italie	13	3					
Dexia Location Longue Durée	France				2	ME 12	51,00 %	51,00 %
Dialcard Fleet Information Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Dialcard Limited	Royaume-Uni				4			
Diamond Finance UK Limited	Royaume-Uni					IG	60,00 %	60,00 %
Equipment Lease BV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
Gestion et Location Holding	France					IG	100,00 %	100,00 %
Greenval Insurance Company Limited	Irlande			2		IG	15 100,00 %	100,00 %
H.F.G.L Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Harpur UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Commercial Investments Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Commercial Investments N° 4 Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Commercial Investments N° 1 Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Finance Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Industrial Finance Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Investments Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
JCB Finance (*)	France					IG	100,00 %	50,10 %
JCB Finance Holdings Limited	Royaume-Uni				2	IG	50,10 %	50,10 %
Leaseco International BV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
Locatrice Italiana SPA	Italie	13				IG	100,00 %	100,00 %
Locatrice Strumentale SRL	Italie	13	5					
Manitou Finance Limited	Royaume-Uni					IG	51,00 %	51,00 %
Natiobail 2	France					IG	100,00 %	100,00 %
Natiocrédibail (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Natiocrédimurs (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Natioénergie (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %

^(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.
8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.
14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Overdrive Business Solutions Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Overdrive Credit Card Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Paricomi (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Financial services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Holdings (1999) Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Investment Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Leasing (N° 9) Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Treasury Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Truck Management Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Pointeuro Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Same Deutz Fahr Finance Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Same Deutz-Fahr Finance (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
SAS MFF (*)	France					IG	51,00 %	51,00 %
SREI Equipment Finance Private Limited	Inde				1	IP	50,00 %	50,00 %
The Harpur Group UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
UFB Asset Finance Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
United Care (Cheshire) Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
United Care Group Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Structures Ad Hoc								
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Life	Brésil				1	IG		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Premium	Brésil				1	IG		
Vela Lease SRL	Italie	13				IG		
Marchés Émergents								
Banque de Nankin (ex Nanjing City Commercial Bank Corp Limited)	Chine					ME	12,61 %	12,61 %
Banque de Wallis et Futuna	France				11	IG	50,98 %	50,98 %
Banque du Sahara LSC	Libye		1	8		IG	19,00 %	19,00 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso					IG	51,00 %	51,00 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Cote d'Ivoire	Cote d'Ivoire					IG	59,79 %	59,79 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon					IG	46,67 %	46,67 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée					ME	30,83 %	30,83 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali	8				IG	85,00 %	85,00 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Senegal	Sénégal					IG	54,11 %	54,11 %
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar					IG	75,00 %	75,00 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc					IG	66,21 %	66,21 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc	2				IG	100,00 %	79,42 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion	Maroc					ME 12	100,00 %	66,21 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc					IG	72,03 %	47,69 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc					IG	100,00 %	66,21 %
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge	Djibouti		3					
BNP Intercontinentale – BNPI (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas BDDI Participations	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Cyprus Limited	Chypre					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas El Djazair	Algérie					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Guadeloupe (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Guyane (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Le Caire	Égypte					IG	95,19 %	95,19 %
BNP Paribas Martinique (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Mauritanie	Mauritanie				2	ME 12	59,99 %	59,99 %
BNP Paribas Nouvelle Calédonie (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Réunion (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Vostok Holdings	France			5				
BNP Paribas Vostok LLC	Russie	8				IG	100,00 %	100,00 %
SIFIDA	Luxembourg	4						
TEB Mali Yatirimlar Anonim Sirketi (Groupe)	Turquie					IP	50,00 %	50,00 %
Ukrainian Insurance Alliance	Ukraine					ME 12	50,00 %	25,50 %
Ukrainian Leasing Company	Ukraine				2	ME 12	100,00 %	51,00 %
Ukrsib Asset Management	Ukraine		2			ME 12	99,94 %	50,97 %
Ukrsib Asset Management PI Fund	Ukraine		2			ME 12	99,94 %	50,97 %
UkrSibbank	Ukraine					IG	51,00 %	51,00 %
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie					IG	50,00 %	50,00 %
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing	Tunisie					IG	75,40 %	37,70 %
Vesko	Ukraine			1		ME 12	49,63 %	25,31 %

^(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Asset Management & Services								
Assurance								
Assu-Vie SA	France					ME 12	50,00 %	50,00 %
BNL Vita SPA	Italie	13				ME	49,00 %	49,00 %
BNP Paribas Assurance	France		5					
BNP Paribas Assurance (ex Cardif SA)	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
Cardif Assicurazioni SPA	Italie					IG	15 100,00 %	100,00 %
Cardif Assurance Vie	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
Cardif Assurance Vie Polska	Pologne					IG	15 100,00 %	100,00 %
Cardif Biztosito Magyarorszag	Hongrie			2		ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Compania de Seguros	Pérou		2			ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Compania de Seguros de Vida	Argentine		11	8		IG	15 100,00 %	100,00 %
Cardif do Brasil Seguros	Brésil					IG	15 100,00 %	100,00 %
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Brésil					ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Forsaking AB	Suède			2		ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Holdings Incorporation	États-Unis		2			IG	15 99,60 %	99,60 %
Cardif Insurance Company	Russie			2		ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Leven	Belgique					IG	15 100,00 %	100,00 %
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas					IG	15 100,00 %	100,00 %
Cardif Life Insurance Company Corporation	États-Unis		2			IG	15 100,00 %	99,60 %
Cardif Mexico Seguros de Vida	Mexique					ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Mexico Seguros Generales SA	Mexique					ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Nederland Holding BV	Pays-Bas					IG	15 100,00 %	100,00 %
Cardif Nordic AB	Suède		2	8		IG	15 100,00 %	100,00 %
Cardif Pinnacle Insurance Holding Limited	Afrique du Sud		8			IG	15 100,00 %	100,00 %
Cardif RD	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
Cardif Retraite Assurance Vie	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas					IG	15 100,00 %	100,00 %
Cardivida Correduria de Seguros	Espagne					ME 12	100,00 %	100,00 %
Centro Vita Assicurazioni SPA	Italie					IP	15 49,00 %	49,00 %
Closed Joint Insurance Company	Ukraine			2		ME 12	100,00 %	100,00 %
Compagnie Bancaire Uk Fonds C	Royaume-Uni					IG	15 100,00 %	100,00 %
Compania de Seguros Generales	Chili					IG	15 100,00 %	100,00 %
Compania de Seguros Vida SA	Chili					IG	15 100,00 %	100,00 %
Cybele RE	Luxembourg	5						
Darnell Limited	Irlande					IG	15 100,00 %	100,00 %
Direct Life & Pensions Services – DLPS	Royaume-Uni			1		ME 12	100,00 %	100,00 %
European Reinsurance Limited	Royaume-Uni		11			ME 12	100,00 %	100,00 %
Financial Telemarketing Services	Royaume-Uni		11			ME 12	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Fonds d'Investissement Immobilier pour le Commerce et la Distribution – Fondis	France			2		IP	15	25,00 %	25,00 %
GIE BNP Paribas Assurance	France					IG	15	100,00 %	99,00 %
Global Euro	France	2				IG	15	99,89 %	99,73 %
Investlife Luxembourg SA	Luxembourg					IG	15	100,00 %	100,00 %
Luizaseg	Brésil			2		ME	12	50,00 %	50,00 %
Natio Assurance	France					IP	15	50,00 %	50,00 %
Natio Fonds Athènes Investissement 5	France	2				IG	15	100,00 %	100,00 %
Natio Fonds Collines Investissement 1	France	2				IG	15	100,00 %	100,00 %
Natio Fonds Collines Investissement 3	France	2				IG	15	100,00 %	100,00 %
NCVP Participacoes SA	Brésil			2		IG	15	100,00 %	100,00 %
Patrimoine Management & Associés	France					IG	15	61,50 %	61,50 %
Pinnacle Insurance Holding PLC	Royaume-Uni					IG	15	100,00 %	100,00 %
Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni					IG	15	100,00 %	100,00 %
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni					IG	15	100,00 %	100,00 %
Pinnafrica Insurance Company Limited	Afrique du Sud					ME	12	100,00 %	100,00 %
Pinnafrica Insurance Life Limited	Afrique du Sud					ME	12	100,00 %	100,00 %
Pocztylion Arka Powszechna (ex Poczta Polska Cardif Arka SA)	Pologne			11		ME		33,33 %	33,33 %
Pojistovna Cardif Pro Vita	République Tchèque			8		IG	15	100,00 %	100,00 %
Pojistovna Cardif Slovakia A.S	Slovaquie		11			ME	12	100,00 %	100,00 %
SARL Carma Grand Horizon	France	2				IG	15	100,00 %	100,00 %
SARL Reumal Investissements	France					IG	15	100,00 %	100,00 %
Rubin SARL	Luxembourg				2	IP	15	50,00 %	50,00 %
SAS Hibernia France	France		1		9	IP	15	60,14 %	60,14 %
SCA Capital France Hotel	France		1		9	IP	15	60,14 %	60,14 %
SCI 104-106 rue Cambonne	France					IG	15	100,00 %	100,00 %
SCI 14 rue Vivienne	France					IG	15	100,00 %	100,00 %
SCI 24-26 rue Duranton	France	3							
SCI 25 rue Abbe Carton	France	3							

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

- Acquisition.
- Création, franchissement de seuil.
- Cession.
- Déconsolidation.
- Fusion entre entités consolidées.
- Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.
- Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.
- Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

- Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.
- Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
- Reconsolidation.
- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
- Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.
- Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
- Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
SCI 25 rue Gutenberg	France	3						
SCI 40 rue Abbe Groult	France	3						
SCI 100 rue Lauriston	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI 6 Square Foch	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI 8-10 place du Commerce	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Alpha Park	France			2		IP	15 50,00 %	50,00 %
SCI Asnieres 1	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Beausejour	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI BNP Paribas Pierre 2	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Boulevard Malesherbes	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Boulogne Centre	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Boulogne Nungesser	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Corosa	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Courbevoie	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Defense Etoile	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Defense Vendôme	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Etoile	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Immeuble Demours	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Le Chesnay 1	France	3						
SCI Levallois 2	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Maisons 1	France	3						
SCI Malesherbes Courcelles	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Montrouge 2	France	3						
SCI Montrouge 3	France	3						
SCI Paris Cours de Vincennes	France	2				IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Moussorgski	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Odyssee	France				2	IG	15 99,90 %	99,90 %
SCI Residence le Chatelard	France			4				
SCI rue Mederic	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Rueil 1	France	3						
SCI Rueil Ariane	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Rueil Caudron	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Saint Maurice 2	France	3						
SCI Suresnes 2	France	3						
SCI Suresnes 3	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Vendôme Athènes	France			2		IP	15 50,00 %	50,00 %
SCPI Opéra Rendement	France				2	IG	15 99,12 %	99,12 %
Shinan et Life Corée	Corée du sud					IP	15 50,00 %	50,00 %
State Bank India Life Cy	Inde					ME	26,00 %	26,00 %
Thai Cardif Insurance Life Company Limited	Thaïlande					ME	25,00 %	25,00 %
Valtires	France	2				IG	15 100,00 %	100,00 %
Banque Privée								
Banque Privée Anjou (*)	France	1	5					
Bergues Finance Holding	Bahamas					IG	100,00 %	99,99 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNL International Luxembourg	Luxembourg	5						
BNP Paribas Bahamas Limited	Bahamas					IG	100,00 %	99,99 %
BNP Paribas España SA	Espagne					IG	99,58 %	99,58 %
BNP Paribas Investment Services LLC	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Private Bank Monaco (*)	Monaco					IG	100,00 %	99,99 %
BNP Paribas Wealth Management (ex BNP Paribas Private Bank) (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Conseil Investissement	France					IG	100,00 %	100,00 %
Lavoro Bank Ag Zurigo	Suisse	5						
Nachenius, Tjeenk et Co NV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
Servizio Italia SPA	Italie	4						
Personal Investors								
B*Capital (*)	France					IG	99,96 %	99,96 %
Cortal Consors France (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Cortal Consors Select	France			2		ME 12	85,00 %	85,00 %
FundQuest	France					IG	100,00 %	100,00 %
Geojit Financial Services Limited (Groupe)	Inde	1	10			IP	27,11 %	27,11 %
Investment Partners								
Antin Infrastructure Partners (ex Infra Capital Investors)	France		2			ME 12	56,50 %	56,50 %
BNL Fondi Immobiliari	Italie	13				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA	Uruguay					ME 12	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Australia Limited	Australie			2		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Asia	Hong-Kong		2			ME 12	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Brasil Limitada	Brésil					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management GmbH	Allemagne					ME 12	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Japan Limited	Japon					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Luxembourg	Luxembourg					IG	99,66 %	99,66 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.
8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.
14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA	Italie		5					
BNP Paribas Asset Management SGIIC	Espagne					ME 12	100,00 %	99,58 %
BNP Paribas Asset Management SGR Milan (ex BNL Gestioni SGR)	Italie	13				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Singapore Limited	Singapour		2			ME 12	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Investment Partners (ex BNP PAM Group)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Financière AMS (Fin'AMS) (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Fund Services France	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Private Equity	France					ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Asset Management	France					IG	100,00 %	100,00 %
Cardif Gestion d'Actifs	France					IG	100,00 %	100,00 %
Charter Atlantic Capital corporation	États-Unis	8				IG	100,00 %	100,00 %
Charter Atlantic Corporation	États-Unis	8				IG	100,00 %	100,00 %
Cooper Neff Alternative Managers	France	8		7		ME 12	99,40 %	99,40 %
Fauchier Partners Management Limited (Groupe)	Royaume-Uni					IP	42,17 %	62,50 %
Fischer Francis Trees & Watts UK	Royaume-Uni	8				IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Incorporation	Etats-Unis	8				IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Kabushiki Kaisha	Japon	8				IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Limited	Royaume-Uni	8				IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Pte Limited	Singapour	8				IG	100,00 %	100,00 %
Fund Quest Incorporation	Etats-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Impax Group PLC	Royaume-Uni				2	ME	26,82 %	26,82 %
Malbec Partners Incorporation	Etats-Unis			1		IG	100,00 %	100,00 %
Malbec Partners LLC	Royaume-Uni				2	IG	100,00 %	100,00 %
Malbec UK Limited	Royaume-Uni				2	IG	100,00 %	100,00 %
Overlay Asset Management	France			8		IG	100,00 %	100,00 %
Shenyng & Wanguo BNP Paribas Asset Management Company Limited	Chine			2		ME	33,00 %	33,00 %
Shinhan BNP Paribas Investment Trust Management Co Ltd	Corée du Sud	10				IP	50,00 %	50,00 %
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Limited	Inde					ME	49,90 %	49,90 %
Securities Services								
BNP Paribas Fund Services	Luxembourg			5				
BNP Paribas Fund Services Australasia Limited	Australie					IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited	Irlande					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Fund Services Holdings	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Fund Services UK Limited	Royaume-Uni				6			
BNP Paribas Securities Services – BP2S (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Services Custody bank Limited (ex Royal Bank of Scotland International Custody Bank Ltd)	Jersey		1			IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Services (Holdings) Limited (ex Royal Bank of Scotland International Securities Services (Holdings Ltd))	Jersey		1			IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Services International Holding SA	France		5					
BNP Paribas Trust Company (Guernsey) Limited (ex Royal Bank of Scotland International Trustee (Guernsey Ltd))	Guernsey		1			ME 12	100,00 %	100,00 %
Banco Excel Bank SA	Espagne	1	5					
Services immobiliers								
Asset Partenaires	France					IG	100,00 %	96,77 %
Atisreal Expertise	France					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Auguste-Thouard	France					IG	96,01 %	96,01 %
Atisreal Belgium SA	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Benelux SA	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Consult	France					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Consult GmbH	Allemagne					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal España SA	Espagne					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal GmbH	Allemagne					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Holding France	France				5			
Atisreal Holding GmbH	Allemagne					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Hotels (ex SP & Partners)	France		2			IG	96,01 %	96,01 %
Atisreal International	France					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Irlande	Irlande	1				IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Italia	Italie	1				IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %

^(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Atisreal Luxembourg SA	Luxembourg					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Property Management GmbH	Allemagne					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Property Management Services	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Proplan GmbH	Allemagne					IG	87,59 %	87,59 %
Atisreal USA Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier (ex Meunier Promotion)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise (ex SAS Meunier Immobilier d'Entreprise)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Promotion Sud Ouest (ex SAS Meunier Habitat Sud Ouest)	France		2			IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Promotion Var (ex SAS Meunier Habitat Var)	France				2	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Property Management	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel (ex SAS Meunier Habitat)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Île de France (ex SAS Meunier Habitat Île de France)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Méditerranée (ex SAS Meunier Méditerranée)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Rhône Alpes (ex SAS Meunier Rhône Alpes)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Résidences Services (ex SAS Studélites)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Service Clients (ex SNC Meunier Gestion)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil (ex SNC Espaces Immobilières)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel V2i	France				2	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Participations Financières Immobilières	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Limited (ex Chancery Lane Management Services Limited)	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Investment Management	France					IG	96,77 %	96,77 %
BNP Paribas Real Estate Investment Management Limited	Royaume-Uni				2	IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Limited (ex BNP Paribas Real Estate Investments Services Limited)	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Property Développement Italia	Italie		2			IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Property Management Italia	Italie	1				IG	100,00 %	100,00 %
BSA Immobilier	France					IG	100,00 %	100,00 %
Cabinet Claude Sanchez	France	1				IG	100,00 %	100,00 %
Compagnie Tertiaire	France	5						
F G Ingenierie et Promotion Immobilière	France					IG	100,00 %	100,00 %
Genisar Servicios Inmobiliarios	Espagne		5					
Immobilière des Bergues	France					IG	100,00 %	100,00 %
Partenaires Gerance Soprofinance	France		5					
Partner's & Services	France	1				IG	100,00 %	100,00 %
SA Gerer	France					IG	100,00 %	100,00 %
SA Meunier Hispania	Espagne	1				IG	100,00 %	100,00 %
SA Procodis	France	5						
SAS BNP Paribas Real Estate Investment Services (ex SAS ECM Real Estate)	France	1				IG	100,00 %	100,00 %
SAS BNP Paribas Real Estate Property Management España (ex SA Comadim Hispania)	Espagne	1				IG	100,00 %	100,00 %
SAS BNP Paribas Real Estate Property Management France	France					IG	100,00 %	100,00 %
SAS BRSI	France	1				IG	100,00 %	100,00 %
SAS Cristolienne de Participations	France			2		IG	100,00 %	100,00 %
SAS Multi Vest (France) 4	France	1				IG	100,00 %	100,00 %
SAS Newport Management	France	1				IG	100,00 %	100,00 %
SAS Sofiane	France					IG	100,00 %	100,00 %
Sifonte SL	Espagne		5					
SNC Lot 2 Porte d'Asnières	France					IG	100,00 %	100,00 %
Tasaciones Hipotecarias SA	Espagne					IG	100,00 %	100,00 %
Valuation Consulting Limited	Royaume-Uni			4				
Weatheralls Consultancy Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Corporate and Investment Banking (*)								
France								
BNP Paribas Arbitrage (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Equities France (*)	France					IG	99,96 %	99,96 %
BNP Paribas Equity Strategies France	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Peregrine Group	France		5					
BNP Paribas Stratégies Actions	France					IG	100,00 %	100,00 %
Capstar Partners SAS France	France					IG	100,00 %	100,00 %
Harewood Asset Management	France			8		IG	100,00 %	100,00 %
Paribas Dérivés Garantis Snc	France					IG	14	100,00 %
Parifergie (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
SAS Esomet	France					IG	100,00 %	100,00 %
SAS Parilease (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Taitbout Participation 3	France				2	IG	100,00 %	100,00 %
Europe								
BNP Factor Portugal	Portugal					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Ireland	Irlande					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas (Bulgaria) AD	Bulgarie			4				
BNP Paribas Bank (Hongaria) RT	Hongrie			4				
BNP Paribas Bank (Polska) SA	Pologne				4			
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capital Investments Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capital Markets Group Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Commodity Futures Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas E & B Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Finance PLC	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Luxembourg SA	Luxembourg					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Net Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Sviluppo	Italie	4						
BNP Paribas Suisse SA	Suisse					IG	99,99 %	99,99 %
BNP Paribas UK Holdings Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP PUK Holding Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas ZAO	Russie					IG	100,00 %	100,00 %
Calilux SARL	Luxembourg		2			IG	60,00 %	60,00 %
Capstar Partners Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Eurassie Finance SARL	Luxembourg				2	IG	100,00 %	100,00 %
Harewood Holdings Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
ISIS Factor SPA	Italie	4						
Landspire Limited	Royaume-Uni		2			IG	100,00 %	100,00 %
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg					IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Utexam Limited	Irlande					IG	100,00 %	100,00 %
Vartry Reinsurance Limited (ex Delta Reinsurance Limited)	Irlande	8				IG	15 100,00 %	100,00 %
Amériques								
BNP Paribas Andes	Pérou	4						
BNP Paribas Asset Management Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Brasil SA	Brésil					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Canada	Canada					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capstar Partners Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Leasing Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Mortgage Corporation	États-Unis			2		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas North America Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Prime Brokerage Incorporated	États-Unis				1	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Prime Brokerage International Limited	Îles Cayman				1	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Principal Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas RCC Incorporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Capstar Partners LLC	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Cooper Neff Group Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
French American Banking Corporation – F.A.B.C.	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Harewood Asset Management (US) Incorporated (ex Cooper Neff Advisors Incorporated)	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Innocap Investment Management Incorporation	Canada			1		ME	25,00 %	25,00 %
Paribas North America	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Petits Champs Participações e Serviços SA	Brésil					IG	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Asie – Océanie								
BNP Equities Asia Limited	Malaisie					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas – (China) Limited	Chine					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Arbitrage (Hong Kong) Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capital (Singapore) Limited	Singapour					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Finance (Hong Kong) Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Futures (Hong Kong) Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas India Solutions Private Limited	Inde					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Japan Limited	Japon	2				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited	Australie					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Principal Investments Japan Limited	Japon	2				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas SCM Asia (Hong Kong) Limited – (ex BNP Paribas GRS – (Hong Kong) Limited)	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities (Asia) Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities (Japan) Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Limited	Taiwan					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Korea Company Limited	Corée du Sud					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities – (Singapore) Pte Limited	Singapour					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Services (Hong Kong) Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
Paribas Asia Equities Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
PT Bank BNP Paribas Indonésia	Indonésie					IG	100,00 %	99,99 %
PT BNP Paribas Securities Indonesia	Indonésie					IG	99,00 %	99,00 %
Structures Ad Hoc								
54 Lombard Street Investments Limited	Royaume-Uni					IG		
Alectra Finance PLC	Irlande					IG		
Altels Investments Limited	Irlande					IG		
APAC Finance Limited	Nouvelle Zelande					IG		
APAC Investments Limited	Nouvelle Zelande					IG		
APAC NZ Holdings Limited	Nouvelle Zelande					IG		
ARV International Limited	Iles Cayman					IG		

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Austin Finance	France					IG		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas					IG		
BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH	Allemagne					IG		
BNP Paribas Finance Incorporated	Etats-Unis					IG		
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Pays-Bas			2		IG		
BNP Paribas Singapore Funding Partnership	Singapour		2			IG		
Bougainville BV	Pays-Bas					IG		
Crisps Limited	Iles Cayman					IG		
Epimetheus Investments Limited	Iles Cayman	4						
Epping Funding Limited	Iles Cayman		2			IG		
Epsom Funding Limited	Iles Cayman					IG		
Euroliberté PLC	Irlande	4						
European Hedged Equity Limited	Iles Cayman			4				
Fidex PLC	Royaume-Uni					IG		
Financière Paris Haussmann	France					IG		
Financière Taitbout	France					IG		
Fintrack Bayamo	France				2	IG		
Fintrack Foehn	France				2	IG		
Forsete Investments SA	Luxembourg		4					
Global Guaranteed Equity Limited	Iles Cayman				4			
Global Hedged Equity Investment Limited	Iles Cayman	4						
Global Liberté	Irlande					IG	14	
Global Protected Alternative Investments Limited	Iles Cayman				4			
Global Protected Equity Limited	Iles Cayman			4				
Grenache et Cie SNC	Luxembourg		2			IG		
Harewood Investments N°1 à 6 Limited	Iles Cayman					IG		
Henaross Property Limited	Australie					IG		
Highbridge Limited	Iles Cayman		2			IG		
Iliad Investments PLC	Irlande					IG		
Joconde Investments SA	Luxembourg		4					
Laffitte Participation 2	France					IG		

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Laffitte Participation 10	France					IG		
Laffitte Participation 12	France					IG		
Leverage Finance Europe Capital V BV	Pays-Bas				2	IG		
Liquidity Trust	Iles Cayman		4					
Lock-In Global equity Limited	Iles Cayman					IG		
Marc Finance Limited	Iles Cayman					IG		
Muscat Investments Limited	Jersey		2			IG		
Omega Capital Investments Plc	Irlande					IG		
Omega Investments Cayman Limited	Iles Cayman		4					
Omega Capital Europe PLC	Irlande		2			IG		
Omega Capital Funding Limited	Irlande		2			IG		
Optichamps	France					IG		
Paregof	France	4						
Paritaye Property Limited	Australie					IG		
Participations Opéra	France					IG		
Ribera del Loira Arbitrage SL	Espagne			2		IG		
Robin Flight Limited	Irlande					IG		
Royal Neuve I Sarl	Luxembourg					IG		
Royal Neuve II Sarl	Luxembourg			2		IG		
Royal Neuve IV Sarl	Luxembourg				2	IG		
Royal Neuve V Sarl	Luxembourg		2			IG		
Royal Neuve VI Sarl	Luxembourg		2			IG		
Royal Neuve Finance SARL	Luxembourg				2	IG		
SAS China Jenna Finance 1 à 3	France					IG		
SAS China Lucie Finance 1 à 3	France					IG		
SAS China Marie Finance 1 et 2	France		2			IG		
SAS China Newine Finance 1 à 4	France		2			IG		
SAS 2007 Panda Finance 2	France			2		IG		
SAS 2008 Marie Finance	France				2	IG		
SAS 2008 Newine Finance 5	France				2	IG		
SAS 2008 Panda Finance 6	France			2		IG		
SAS 2008 Panda Finance 7	France				2	IG		
SAS 2008 Panda Finance 11	France				2	IG		
SAS China Samantha Finance 1 à 10	France					IG		
SAS Esra 1 à 3	France	2				IG		
SAS Financière des Italiens	France	2				IG		
SAS Swan 1	France				2	IG		
SAS Swan 2	France				2	IG		
SAS Swan 3	France				2	IG		
Singapore Emma Finance 1 SAS	France					IG		
Singapore Emma Finance 2 SAS	France					IG		
Sirocco Investments SA	Luxembourg		4					
SNC Atargatis	France					IG		
SNC Compagnie Investissement Italiens	France	2				IG		

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
SNC Compagnie Investissement Opéra	France	2				IG		
SNC Méditerranéa	France					IG		
St Maarten CDO Limited	Iles Cayman		4					
Sunny Funding Limited	Iles Cayman					IG		
Swallow Flight Limited	Irlande					IG		
Tender Option Bond Municipal program	Etats-Unis					IG		
Thunderbird Investments PLC	Irlande					IG		
Autres Activités								
Private Equity (BNP Paribas Capital)								
Clairville	Belgique			5				
Cobema	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
Cobepa Technology	Belgique			5				
Compagnie Financière Ottomane	Luxembourg					IG	96,83 %	96,83 %
Erbe	Belgique					ME	47,01 %	47,01 %
Evalis	France	4						
Gepeco	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
Paribas Participation Limitee	Canada					IG	100,00 %	100,00 %
Sociétés Immobilières d'Exploitation								
Capefi	France	5						
Compagnie Immobilière de France	France	5						
Ejesur	Espagne					IG	100,00 %	100,00 %
SAS 5 Avenue Kleber	France				5			
SAS 37 La Perouse	France				5			
SAS Foncière de la Compagnie Bancaire	France					IG	100,00 %	100,00 %
SAS Noria	France					IG	100,00 %	100,00 %
SCI Immobilière Marché Saint-Honoré	France					IG	100,00 %	100,00 %
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic	France					IG	100,00 %	100,00 %
Antin Participation 4	France		5					
Antin Participation 5	France					IG	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Sociétés de portefeuille et autres filiales								
Antin Participation 15	France		5					
Ardi Immo	Luxembourg			2		IG	15	100,00 %
BNL International Investment SA	Luxembourg					IG		100,00 %
BNL Multiservizi SRL	Italie	7				ME	12	100,00 %
BNP Paribas Covered Bonds (*)	France					IG		100,00 %
BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg	Luxembourg					IG	15	100,00 %
BNP Paribas International BV	Pays-Bas					IG		100,00 %
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies	Maroc		2			IG		100,00 %
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France					ME		50,00 %
BNP Paribas UK Treasury Limited	Royaume-Uni					IG		100,00 %
Compagnie Bancaire UK Fonds B	Royaume-Uni			4				
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	France					IG		100,00 %
Financière BNP Paribas	France					IG		100,00 %
Financière Marché Saint Honoré	France					IG		100,00 %
GIE Groupement Auxiliaire et de Moyens - GAM	France					IG		100,00 %
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg					ME	12	100,00 %
Omnium Gestion Développement Immobilier	France					IG		100,00 %
Placement, Gestion & Finance Holding - Plagefin	Luxembourg					IG		99,99 %
Sagip	Belgique					IG		100,00 %
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	France					IG		100,00 %
Société Française Auxiliaire - S.F.A.	France	5						
Société Orbaisienne de Participations	France	2				IG		100,00 %
UCB Bail (*)	France					IG		100,00 %
UCB Entreprises (*)	France					IG		100,00 %
UCB Locabail immobilier (*)	France			7		ME	12	100,00 %
Verner Investissements (Groupe)	France					ME		48,40 %
Structures Ad Hoc								
Antin Participation 7	France		5					
Antin Participation 13	France		5					
BNP Paribas Capital Trust LLC 1 - 3 - 4 - 6	Etats-Unis					IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 5	Etats-Unis	4						
BNP Paribas US Medium Term Notes Program	Etats-Unis					IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	Etats-Unis					IG		
BNP US Funding LLC	Etats-Unis		4					

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Vela Mortgages SRL	Italie			2		IG		
Klépierre								
Akciova Spolocnost Arcol	Slovaquie					IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé Slovensko sro (ex AMAC Sro)	Slovaquie					IG	100,00 %	53,10 %
Amanda Storsenter AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
AMC - Prague SRO	République Tchèque		5					
Anpartsselskabet af 18. september 2007	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Arken Drift AS	Norvège				1	IP	49,90 %	14,87 %
Arken Holding AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Åsane Storsenter DA	Norvège				1	IP	49,90 %	14,87 %
Besloten Vennotschap Capucine BV	Pays-Bas					IG	100,00 %	53,10 %
Bestes	République Tchèque					IG	99,00 %	52,57 %
BPSA 10	Portugal				2	IP	50,00 %	26,55 %
Bruun's Galleri ApS	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Bryggen, Vejle A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Camato AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Carré Jaude 2	France			2		IG	100,00 %	53,10 %
Clivia SPA	Italie			1		IP	50,00 %	26,55 %
Corvin Retail	Hongrie		1			IG	100,00 %	53,10 %
Detaljhandelshuset i Hyllinge AB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Down Town Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Duna Plaza Offices z.o.o	Hongrie	2				IG	100,00 %	53,10 %
Ejendomsselskabet Klampenborgvej I/S	Danemark				1	IP	50,00 %	14,89 %
Entertainment Plaza	République Tchèque					IG	100,00 %	53,10 %
Entreprenorselskabet af 10.04.2001 P/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Allum	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Borlange Kölpentrum	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Centrum Vasterort	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB CentrumInvest	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Emporia	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

- Acquisition.
- Création, franchissement de seuil.
- Cession.
- Déconsolidation.
- Fusion entre entités consolidées.
- Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.
- Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.
- Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

- Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.
- Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
- Reconsolidation.
- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
- Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.
- Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
- Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
FAB Hageby Centrum	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Lantmateribacken	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Marieberg Centrum	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Molndal Centrum	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Overby KolPentrum	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB P Akanten	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB P Brodalen	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB P Porthalla	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Sollentuna Centrum	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Uddevallatorpet	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Viskaholm	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Farmandstredet ANS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Farmandstredet Eiendom AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Farmanstredet Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Fayesgate 7 Eiendom AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Fields Copenhagen I/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Field's Eier I ApS	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Field's Eier II A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Fritzoe Brygge Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Galleries Dranceennes	France				2	IG	100,00 %	53,10 %
GIE Klépierre Services	France			5				
Grytingen Nya AB	Suède				1	IP	64,79 %	19,30 %
Gulskogen Prosjekt & Eiendom AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Gulskogen Senter ANS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Hamar Panorama AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Hamar Storsenter AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Hamar Storsenterdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Holmen Senterdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Hovlandbanen AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
I G C SPA	Italie					IP	50,00 %	26,55 %
ICD SPA	Luxembourg					IG	100,00 %	53,10 %
Immo Dauland	France			1		IG	100,00 %	44,61 %
K2 Fund	Italie			2		IG	85,00 %	45,14 %
Karl Johansgate 16 AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Kleaveiro Imobiliaria SA	Portugal			2		IG	100,00 %	53,10 %
Klecar Italia SPA	Italie					IG	100,00 %	44,07 %
Klefin Italia SPA	Italie					IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Corvin	Hongrie		2			IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Creteil	France				2	IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre CZ SRO	République Tchèque					IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Galiera Krakow	Pologne		2			IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Galiera Poznan	Pologne		2			IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Krakow SP z.o.o	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Larissa Limited	Grèce	2				IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Lublin	Pologne	2				IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Luxembourg	Luxembourg	2				IG	100,00 %	53,10 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre Matera	Italie			2		IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Meteores (ex Leg II Hellenic Holdings)	Luxembourg	2				IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Nordica BV	Pays-Bas				2	IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Novo	République Tchèque				5			
Klépierre Plzen	République Tchèque			2		IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Poznan SP z.o.o	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Rybnik	Pologne	2				IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Sadyba SP z.o.o	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Sosnowiec	Pologne	2				IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Tourville	France				2	IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Trading Energia Kereskedelmi es Szolgaltato KFT	Pologne			1		IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Warsaw Sp z.o.o	Pologne	2				IG	100,00 %	53,10 %
Krakow Plaza SP z.o.o	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
Krokstadelva Senterdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
KS Down Town Senter	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
KS Down Town Senter II	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
KS Markedet	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Kvadrat Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
La Marquayssonne	France		1			IG	100,00 %	40,26 %
Les Boutiques de Saint Maximin	France	1		7		ME	42,50 %	22,57 %
Lille Eiendom AS	Norvège				1	IG	66,00 %	19,66 %
Lokketangen Torv AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Markedet Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Masscenter Torp AB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Metro Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Metro Senter ANS	Norvège				1	IP	50,00 %	14,89 %
Mitt i City i Karlstad FAB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Molndal Centrum Byggnads FAB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Mosseporten Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Movement Poland SA	Pologne		1			IG	100,00 %	53,10 %
Nerstranda AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Nerstranda Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Noblespecialiste	France		1			IG	100,00 %	40,26 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Nordal ANS	Norvège				1	IP	50,00 %	14,89 %
Nordbyen Senterforening AS	Norvège				1	IG	69,20 %	20,61 %
Nordica Holdco AB	Suède				2	IG	56,10 %	29,79 %
Norsk Automatdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Norsk Kjøpesenterforvaltning AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
NorthMan Suède AB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Novak Eiendom AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Okern Eiendom ANS	Norvège				1	IP	50,00 %	14,89 %
Okern Holding AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Okern Sentrum Ans	Norvège				1	IP	50,00 %	14,89 %
Okern Sentrum AS	Norvège				1	IP	50,00 %	14,89 %
Okern Sentrum Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Os Alle 3 AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Os Alle Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Ostfoldhallen Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Partille Lexby AB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Pilsen Plaza	République Tchèque				2	IG	100,00 %	53,10 %
Progest	France	1				IG	100,00 %	53,10 %
Prosjektselskabet af 10.04.2001 ApS	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Restorens	France		1			IG	100,00 %	40,36 %
Ruda Slaska Plaza SP z.o.o	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
Rybnik Plaza SP z.o.o	Pologne	2				IG	100,00 %	53,10 %
SA Cap Nord	France	1		5				
SA Cinéma de l'Esplanade	Belgique					IG	100,00 %	53,10 %
SA Coimbra	Belgique					IG	100,00 %	53,10 %
SA Delcis CR	République Tchèque			5				
SA Devimo Consult	Belgique			3				
SA Finascente	Portugal		6			IG	100,00 %	53,10 %
SA Foncière de Louvain la Neuve	Belgique					IG	100,00 %	53,10 %
SA Galiera Parque Nascente	Portugal		6			IG	100,00 %	53,10 %
SA Gondobrico	Portugal		6			IG	100,00 %	53,10 %
SA Klecar Foncier Espana	Espagne					IG	100,00 %	44,07 %
SA Klecar Foncier Iberica	Espagne					IG	100,00 %	44,07 %
SA Klege Portugal	Portugal				2	IP	50,00 %	26,55 %
SA Klelou Immobiliare	Portugal					IG	100,00 %	53,10 %
SA Kleminho	Portugal					IG	100,00 %	53,10 %
SA Klenor Immobiliaria	Portugal					IG	100,00 %	53,10 %
SA Klépierre	France					IG	57,31 %	53,10 %
SA Klépierre Athinon AE	Grèce					IG	100,00 %	44,07 %
SA Klépierre Foncier Makedonia	Grèce					IG	100,00 %	44,07 %
SA Klépierre NEA Efkarpia AE	Grèce					IG	100,00 %	44,07 %
SA Klépierre Peribola Patras AE	Grèce					IG	100,00 %	44,07 %
SA Klépierre Portugal SGPS	Portugal					IG	100,00 %	53,10 %
SA Klépierre Vallecás	Espagne					IG	100,00 %	53,10 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
SA Klépierre Vinaza	Espagne					IG	100,00 %	53,10 %
SA Kletel Immobiliaria	Portugal					IG	100,00 %	53,10 %
SA Place de l'accueil	Belgique					IG	100,00 %	53,10 %
SA Poznan Plaza	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
SA Reze Sud	France	1				ME	15,00 %	7,97 %
SA Sadyba Center	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
Sandens Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
SARL Belvedere Invest	France	1				IG	75,00 %	39,83 %
SARL Bois des Fenêtres	France		1			ME	20,00 %	10,62 %
SARL Csepel 2002	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Debrecen 2002	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Duna Plaza	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Effe Kappa	Italie			6		IG	100,00 %	53,10 %
SARL Forwing	France	1				IG	90,00 %	47,79 %
SARL Galiera Commerciale Assago	Italie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Galiera Commerciale Cavallino	Italie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Galiera Commerciale Collegno	Italie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Galiera Commerciale Klépierre	Italie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Galiera Commerciale Seravalle	Italie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Galiera Commerciale Solbiate	Italie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Gyor 2002	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Holding Klege	Luxembourg				2	IP	50,00 %	26,55 %
SARL Immobiliare Magnolia	Luxembourg					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Kanizsa 2002	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Kaposvar 2002	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Miskolc 2002	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Novate	Luxembourg					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Nyiregyhaza Plaza	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Proreal	France	1				IG	51,00 %	27,08 %
SARL Szeged Plaza	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Szolnok Plaza	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Uj Alba	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Zalaegerszeg Plaza	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.
8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.
14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
SAS 5 Turin	France		5					
SAS CB Pierre	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Cecobil	France					IP	50,00 %	26,55 %
SAS Cecoville	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Centre Jau de Clermont	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Espace Cordeliers	France		3					
SAS Holding Gondomar 1	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Holding Gondomar 2	France		1		5			
SAS Holding Gondomar 3	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Holding Gondomar 4	France		1			IG	100,00 %	53,10 %
SAS KLE 1	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Kle Projet 1	France	1				IG	100,00 %	53,10 %
SAS Kle Projet 2	France	2				IG	100,00 %	53,10 %
SAS Klecapnor	France	2				IG	100,00 %	44,66 %
SAS Klecar Participations Italie	France					IG	83,00 %	44,07 %
SAS Klépierre Finance	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Klépierre Participations et Financements	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Klépierre Pologne	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Le Havre Capelet	France		5					
SAS Le Havre Tourneville	France		5					
SAS LP7	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Odysseum Place de France	France					IP	50,00 %	26,55 %
SAS Opale	France		5					
SAS Poitiers Alienor	France			5				
SAS Soaval	France				6	IG	100,00 %	53,10 %
SAS Socoseine	France	4						
SAS Vannes Coutume	France		2			IG	100,00 %	53,10 %
SC Centre Bourse	France					IG	100,00 %	53,10 %
SC Solorec	France					IG	80,00 %	42,48 %
SCA Klemurs	France					IG	84,11 %	44,66 %
SCI Acheres 2000	France	1				ME	30,00 %	15,93 %
SCI Albert 31	France				2	IG	100,00 %	44,07 %
SCI Aulnes Développement	France	1				IG	50,00 %	13,28 %
SCI Bassin Nord	France					IP	50,00 %	26,55 %
SCI Beausevran	France					IG	100,00 %	44,07 %
SCI Bègles Papin	France					IG	100,00 %	53,10 %
SCI Besançon Chalezeule	France		1			IG	100,00 %	53,10 %
SCI Champs de Mais	France	2				ME	40,00 %	21,24 %
SCI Champs des Haies	France	2			6	IG	60,00 %	31,86 %
SCI Combault	France					IG	100,00 %	53,10 %
SCI Des Dunes	France	1				IP	50,00 %	26,55 %
SCI Des Salines	France	1				IP	50,00 %	26,55 %
SCI Du Plateau	France	1				ME	30,00 %	12,74 %
SCI Edamarzy	France			1		IG	100,00 %	53,10 %
SCI Girardin	France	1				IP	33,40 %	17,74 %
SCI Haies Hautes Pommeraie	France	1			8	IG	53,00 %	28,14 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
SCI Halles Plerin	France	1			4			
SCI Immobilière de la Pommeraie	France	2				IP	50,00 %	26,55 %
SCI La Française	France	1				IP	50,00 %	26,55 %
SCI La Plaine du Moulin à vent	France					IP	50,00 %	26,55 %
SCI La Rive	France	1				IG	47,30 %	25,12 %
SCI La Rocade	France	1				ME	38,00 %	20,18 %
SCI La Rocade Ouest	France	1				ME	36,73 %	19,50 %
SCI La Roche Invest	France		2	8		IG	100,00 %	53,10 %
SCI LC	France	2				IG	60,00 %	19,12 %
SCI Le Grand Pré	France	1			6	IG	60,00 %	31,86 %
SCI Le Mais	France	2				IG	60,00 %	31,86 %
SCI l'Emperi	France	1				ME	15,00 %	7,97 %
SCI Les Bas Champs	France	1				IP	50,00 %	26,55 %
SCI Les Boutiques d'Osny	France	1				IG	67,00 %	20,32 %
SCI Les Roseaux	France	2	5					
SCI Maximeuble	France	1				IG	100,00 %	53,10 %
SCI Osny Invest	France	1				IG	57,12 %	30,33 %
SCI Plateau de Plerin	France	1			4			
SCI Plateau des Haies	France	1				IG	90,00 %	47,79 %
SCI Pommeraie Parc	France	2			6	IG	60,00 %	31,86 %
SCI Rebecca	France	1				IG	70,00 %	37,17 %
SCI Saint Maximin Construction	France	1			6	IG	55,00 %	29,21 %
SCI Sandri-Rome	France	1				ME	15,00 %	7,97 %
SCI Secovalde	France					IG	55,00 %	29,21 %
SCI Sogegamar	France	1				ME	33,12 %	17,59 %
SCS Begles Arcins	France					IP	50,00 %	26,55 %
SCS Klecar Europe Sud	France					IG	83,00 %	44,07 %
SCS Ségécé	France					IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé Ceska Republika (ex SRO FMC Central Europe)	République Tchèque					IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé Espana (ex SL Centros Shopping Gestion)	Espagne					IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé Hellas Réal Estate Management	Grèce					IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé India Private Limited	Inde					IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé Italia (ex SARL P S G)	Italie					IG	100,00 %	53,10 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.
8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.
14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Ségécé Magyarország	Hongrie				,	IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé Polska	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé Portugal (ex SA Sogecaec)	Portugal					IG	100,00 %	53,10 %
Senterdrift Asane Senter AS	Norvège				1	IP	49,90 %	14,87 %
Sjosiden AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Sjosiden Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Skarer Stormarked AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
SNC Angoumars	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Foncière Saint Germain	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Galae	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC General Leclerc 11-11bis Levallois	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Gier Services Entreprises – GSE	France	2	5					
SNC Jardins des Princes	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC KC 1 à 12	France					IG	100,00 %	44,07 %
SNC KC20	France					IG	100,00 %	44,07 %
SNC Kleber la Perouse	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Klecar France	France					IG	83,00 %	44,07 %
SNC Klegestion	France			5				
SNC Klépierre Conseil	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Kletractions	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Le Barjac Victor	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Le Havre Lafayette	France					IP	50,00 %	26,55 %
SNC Le Havre Vauban	France					IP	50,00 %	26,55 %
SNC Parc de Coquelles	France	1				IP	50,00 %	26,55 %
SNC Pasteur	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Ségécé Loisirs Transactions	France			5				
SNC Soccendre	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Société des Centres d'Oc et d'Oil – SCOO	France					IG	79,94 %	42,45 %
SNC Sodevac	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Sodirev	France		1			IG	100,00 %	40,26 %
Société des Centres Toulousains	France		1			IG	100,00 %	64,45 %
Sosnowiec Plaza z.o.o	Pologne	2				IG	100,00 %	53,10 %
SSI Amanda Senterdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
SSI Gulsbogen Senterdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
SSI Lillestrom Senterdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
SSI Lillestrom Torv AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
SST Stavanger Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Stavanger Storsenter AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm ASA	Norvège				2	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm CenterDrift A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Centerudvikling IV A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Centerudvikling V A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Steen & Strøm CenterUdvikling VI A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm CenterUdvikling VII A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Danemark A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Drammen AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Eiendomsforvaltning AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Holding AB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Holding AS	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Invest AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Narvik AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Norge AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Norge Største Senterkjede AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Senterservice AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Suède AB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Storm Holding Norway AS	Norvège				2	IG	100,00 %	29,79 %
Stovner Senter AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Stovner Senter Holding AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Stovner Senterdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Svenor AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Tillertorget Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Torvbyen Drift AS	Norvège				1	IG	38,00 %	11,32 %
Torvbyen Senter AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Torvbyen Utvikling AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Torvhjørnet Lillestrom ANS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Vastra Torp Mark AB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Vintebro Senter DA	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Vintebro Eiendomsdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.
8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.
14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

8.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

► REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES RÉALISÉS EN 2008

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	En millions d'euros			Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition ⁽²⁾			
				Prix d'acquisition	Écart d'acquisition provisoire ⁽¹⁾	Impact sur la trésorerie			Actif	Passif
SREI Equipment Finance Private Limited	IRS	Inde	50 %	136	69	(113)	Prêts à la clientèle	483	Dettes envers les établissements de crédit	423
									Dettes représentées par un titre	85
Banco BGN	IRS	Brésil	100 %	318	240	(75)	Prêts à la clientèle	617	Dettes envers les établissements de crédit	338
									Dépôts de la clientèle	250
Groupe Steen & Strøm	Autres activités	Norvège, Suède et Danemark	56,1 %	628	-	(578)	Immeubles de placement	2 849	Dettes envers les établissements de crédit	1 478
Activités « prime brokerage » de Bank of America	CIB	États-Unis	100 %	455	176	480	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	28 973	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	12 537
							Prêts à la clientèle	6 005	Dettes envers les établissements de crédit	2 551
									Dépôts de la clientèle	19 142

⁽¹⁾ En contrevaaleur euro à la date de clôture.

⁽²⁾ Données provisoires en valeur de marché ou son équivalent.

SREI Equipment Finance Private Limited

En avril 2008, BNP Paribas Lease Group, filiale de BNP Paribas, a acquis 50 % des actions de la société indienne SREI Equipment Finance Limited, spécialisée dans le financement d'équipements d'infrastructures.

SREI Equipment Finance Private Limited a été consolidée en intégration proportionnelle au deuxième semestre 2008. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.

Banco BGN

En octobre 2008, BNP Paribas SA a acquis la totalité des actions de la société Banco BGN, un des leaders du crédit à la consommation consigné au Brésil via un réseau d'une centaine d'agences complété d'un millier de correspondants bancaires sur l'ensemble du pays, et disposant d'un portefeuille de 600 000 clients.

Banco BGN a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.

Groupe Steen & Strøm

En octobre 2008, Klépierre, filiale de BNP Paribas, a acquis 56,1 % des actions du groupe Steen & Strøm, première foncière intégrée de centres commerciaux en Scandinavie. Le groupe Steen & Strøm est constitué de 120 sociétés, 77 d'entre elles étant norvégiennes, 27 suédoises et 16 danoises.

Le groupe Steen & Strøm a été consolidé à partir de sa date d'acquisition (111 entités intégrées globalement et 9 proportionnellement). L'écart de première consolidation a été intégralement affecté aux actifs immobiliers. La contribution du groupe Steen & Strøm au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.

Activités de courtage de Bank of America

En septembre 2008, BNP Paribas SA a acquis les activités de courtage actions « prime brokerage » de Bank of America qui fournissent une large gamme de services aux hedge funds : financement sécurisé, règlement-livraison et conservation de titres, prêts de titres, présentation aux investisseurs, solutions informatiques sur mesure.

Ces activités ont été essentiellement logées dans deux filiales BNP Paribas Prime Brokerage Inc et BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd, qui ont été consolidées à partir de leur date d'acquisition. Leur contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.

► REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES RÉALISÉS EN 2007

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	En millions d'euros			Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition ⁽²⁾			
				Prix d'acquisition	Écart d'acquisition ⁽¹⁾	Impact sur la trésorerie			Actif	Passif
Banque du Sahara LSC	IRS	Libye	19 %	146	96	(146)	Prêts à la clientèle et aux établissements de crédit et prêts et dépôts auprès de la Banque Centrale	3 255 ⁽³⁾	Dépôts de la clientèle	2 525 ⁽³⁾
BNP Paribas Personal Finance AED (ex JetFinance International)	IRS	Bulgarie	100 %	172	172	(172)	Prêts à la clientèle	73	Emprunts obligataires	79
Banque Privée Anjou	AMS et BDDF	France	100 %	183	68	(78)	Prêts à des établissements de crédit	124	Dettes envers les établissements de crédit	38
							Prêts à la clientèle	273	Dépôts de la clientèle	277
RBS International Securities Services Limited	AMS	Royaume-Uni	100 %	174	124	(174)	Prêts à des établissements de crédit	2 580	Dépôts de la clientèle	2 811
Exelbank	AMS	Espagne	100 %	65	39	(65)	Prêts à des établissements de crédit	413	Dépôts de la clientèle	391

⁽¹⁾ En contrevaaleur euro au 31 décembre 2007.

⁽²⁾ Données provisoires en valeur de marché ou son équivalent.

⁽³⁾ Données au coût historique.

Banque du Sahara LSC

En septembre 2007, BNP Paribas SA a acquis 19 % du capital de la Banque du Sahara, banque universelle qui emploie 1 500 salariés et détient en Libye une part de marché de 17 % des prêts et de 22 % des dépôts. La Banque du Sahara a été consolidée à partir du quatrième trimestre 2007. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Le Fonds de Développement Économique et Social, principal actionnaire, a transféré le contrôle opérationnel de la Banque du Sahara LSC à BNP Paribas dès l'acquisition des 19 %. Le pacte d'actionnaires liant le Fonds de Développement Économique et Social et BNP Paribas permet en effet au Groupe de nommer la majorité des membres du Conseil d'administration, lui assurant ainsi le contrôle de la Direction Générale de la banque. En outre, BNP Paribas dispose d'une option exerçable d'ici trois à cinq ans sur 32 % du capital de la banque, qui lui donnera alors une majorité de 51 % du capital.

La Banque du Sahara LSC a été consolidée par le groupe BNP Paribas par mise en équivalence en 2007 et par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008.

BNP Paribas Personal Finance AED (ex JetFinance International)

En novembre 2007, Cetelem SA a acquis la totalité des actions de la société BNP Paribas Personal Finance AED, leader du crédit à la consommation en Bulgarie via un réseau de 3 600 points de vente disposant d'un portefeuille de 500 000 clients.

BNP Paribas Personal Finance AED a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative en 2007.

BNP Paribas Personal Finance AED a été consolidée par le groupe BNP Paribas par mise en équivalence en 2007 et par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008.

Banque Privée Anjou

En mai 2007, BNP Paribas SA a acquis la totalité des actions de la société Dexia Banque Privée France, renommée Banque Privée Anjou, qui gère plus de 2,2 milliards d'euros d'actifs pour le compte de particuliers et d'associations notamment à but non lucratif.

Banque Privée Anjou a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Banque Privée Anjou a procédé à la transmission universelle de son patrimoine à BNP Paribas SA le 28 décembre 2007 et, par voie de conséquence, a disparu en tant que filiale du périmètre de consolidation du groupe BNP Paribas à la même date.

RBS International Securities Services Limited

En juin 2007, BNP Paribas a acquis la totalité des actions de la société RBS International Securities Services Limited. Cette société offre des services de conservation globale de titres, d'administration de fonds et de banque dépositaire aux gestionnaires de fonds et de fortunes privées sur les marchés « offshore » de Jersey, Guernesey et de l'île de Man. Elle gère plus de 44 milliards d'euros d'actifs en conservation et 9 milliards d'euros d'actifs sous administration.

RBS International Security Service a été consolidée au deuxième semestre 2007. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Exelbank

En juin 2007, BNP Paribas Securities Services, filiale de BNP Paribas, a acquis la totalité des actions d'Exelbank, société qui se consacre aux opérations de règlement-livraison et à la conservation de titres, à la fonction dépositaire ainsi qu'aux services de sous-traitance d'opérations de banque privée en Espagne.

Exelbank a été consolidée au deuxième semestre 2007. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Exelbank a été fusionnée avec la succursale en Espagne de BNP Paribas Securities Services en octobre 2007 rétroactivement à sa date d'acquisition puis a été dissoute.

8.d RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux

Rémunération des mandataires sociaux ⁽¹⁾

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations et adoptées par le Conseil d'administration.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux sont définis en considération de références de marché établies sur

la base d'enquêtes de rémunération des dirigeants de banques européennes menées par des cabinets spécialisés.

La partie variable est déterminée à partir d'un bonus de base établi en proportion du salaire fixe. Elle évolue en fonction de critères liés à la performance du Groupe et à la réalisation d'objectifs personnels.

Les critères liés à la performance du Groupe portent sur 70 % du bonus de base et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération variable de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés.

■ Président et Directeur Général

- Évolution du bénéfice net par action (35 % du bonus de base).
- Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (35 % du bonus de base).

■ Directeurs Généraux délégués

- Évolution du bénéfice net par action (17,5 % du bonus de base).
- Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (17,5 % du bonus de base).
- Évolution du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité (17,5 % du bonus de base).
- Réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (17,5 % du bonus de base).

Les critères personnels concernent la performance managériale évaluée par le Conseil d'administration en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation mises en œuvre au service de la stratégie du Groupe et de la préparation de son avenir. Ces critères sont définis de manière explicite et portent sur 30 % du bonus de base.

La partie variable de la rémunération des mandataires sociaux est limitée à un montant défini proportionnellement au salaire fixe.

Depuis l'exercice 2005 la rémunération variable est versée en totalité au cours de l'exercice suivant.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués ne perçoivent aucune rémunération de la part d'autres sociétés du Groupe que BNP Paribas SA.

Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de départ⁽²⁾

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

M. Michel Pébereau ne bénéficie d'aucune indemnité de fin de carrière. M. Baudouin Prot, Directeur Général et MM. Georges Chodron de Courcel et Jean-Laurent Bonnafé, Directeurs Généraux délégués bénéficient au titre de leur contrat de travail⁽³⁾ des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas en matière d'indemnité de fin de carrière. Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller, selon le cas, jusqu'à 11,66 mensualités, plafonnées à 14 112 euros, du salaire de base.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2).

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-4).

⁽³⁾ Contrat de travail de M. Baudouin Prot Cf. rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise.

Régimes de retraite ⁽¹⁾

- Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.
- Une règle analogue a été appliquée à MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'administration, Directeur Général et Directeur Général délégué. MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel relèvent, de ce fait, d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire conforme aux dispositions des articles L. 137.11 et R. 137.16 du Code de la sécurité sociale. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.
- Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité Sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.
- Ces montants seraient revalorisés du 1^{er} janvier 2002 jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité Sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. L'augmentation des droits potentiels, correspondant à l'année 2008, serait limitée aux effets de cette revalorisation. Au moment de la liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.
- Ces engagements avaient fait l'objet de provisions respectivement par BNP et Paribas. Celles-ci ont été ajustées à l'occasion de la fermeture des régimes de retraite antérieurs ci-dessus mentionnée et les engagements ont été transférés à une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.
- Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA.

Régime de prévoyance

- Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité.

- Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,08 million d'euros en cas de décès ou d'infirmité permanente totale liés à l'activité professionnelle.
- Outre les dispositifs ci-dessus, en cas de décès avant l'âge de 60 ans de MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel, leurs ayants droits percevraient une indemnité d'assurance. La prime correspondant à cette assurance est prise en charge par l'entreprise et traitée selon les dispositions relatives au régime social des contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire.

Montant des rémunérations dues au titre de 2008 d'une part et versées en 2008 d'autre part

MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Chodron de Courcel ont décidé de renoncer à toute rémunération variable au titre de 2008. Le Conseil d'administration a approuvé ces décisions. Les montants non versés, déterminés à titre indicatif selon les principes de la politique de rémunération des mandataires sociaux exposés ci-dessus, s'élèvent à 471 843 euros pour M. Michel Pébereau, 1 255 104 euros pour M. Baudouin Prot et 908 390 euros pour M. Georges Chodron de Courcel. Ces montants ont été déterminés en appliquant, forfaitairement et par convention, à la part de rémunération variable liée aux critères personnels le taux d'évolution qui résulte, pour chaque mandataire social, de la formule utilisée pour calculer la part de rémunération variable liée aux critères chiffrés.

La rémunération variable due au titre de l'exercice 2008 à M. Jean-Laurent Bonnafé a été déterminée selon les principes de la politique de rémunération applicable aux membres du Comité Exécutif pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 août 2008 pendant laquelle M. Jean-Laurent Bonnafé a été responsable du pôle Banque de Détail en France et de BNL banca commerciale en Italie. M. Jean-Laurent Bonnafé a renoncé à toute rémunération variable au titre de la période allant du 1^{er} septembre 2008, date de sa nomination comme Directeur Général délégué, au 31 décembre 2008. Le montant non versé pour cette période et déterminé, à titre indicatif, selon la même méthode que celle utilisée pour MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel, s'élève à 223 933 euros.

Le Conseil d'administration a pris note des montants qui lui ont été présentés par le Comité des rémunérations. Il a souligné que les parts de rémunération variable liée aux critères personnels définies comme décrit ci-dessus, ne sauraient être considérées comme le reflet du jugement positif du Conseil sur les performances managériales des mandataires sociaux dans le contexte de crise qui a caractérisé l'année 2008.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-5).

Les tableaux ci-dessous présentent la rémunération brute due au titre de l'exercice 2008 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2008.

Rémunération due au titre de 2008 <i>En euros</i>	Rémunérations		Jetons de présence ⁽³⁾	Avantages en nature ⁽⁴⁾	TOTAL Rémunérations ⁽⁵⁾
	Fixe ⁽¹⁾	Variable ⁽²⁾			
Michel PEBEREAU					
Président du Conseil d'administration					
2008	700 000	-	29 728	1 671	731 399
<i>(rappel 2007)</i>	<i>(700 000)</i>	<i>(875 000)</i>	<i>(29 728)</i>	<i>(2 490)</i>	<i>(1 607 218)</i>
Baudouin PROT					
Directeur Général					
2008	945 833	-	118 907	5 064	1 069 804
<i>(rappel 2007)</i>	<i>(900 000)</i>	<i>(2 272 608)</i>	<i>(142 278)</i>	<i>(5 362)</i>	<i>(3 320 248)</i>
Georges CHODRON de COURCEL					
Directeur Général délégué					
2008	595 833	-	117 628	4 370	717 831
<i>(rappel 2007)</i>	<i>(545 833)</i>	<i>(1 772 120)</i>	<i>(147 977)</i>	<i>(4 271)</i>	<i>(2 470 201)</i>
Jean-Laurent BONNAFE					
Directeur Général délégué (période du 1 septembre au 31 décembre 2008)					
2008	166 667	-	18 958	1 445	187 070
<i>(rappel 2007)</i>	-	-	-	-	-
Jean CLAMON					
Directeur Général délégué (période du 1 janvier au 31 août 2008)					
2008	306 667	-	32 461	3 135	342 263
<i>(rappel 2007)</i>	<i>(460 000)</i>	<i>(702 255)</i>	<i>(139 690)</i>	<i>(4 703)</i>	<i>(1 306 648)</i>
Rémunération totale due aux mandataires sociaux au titre de 2008					3 048 367
<i>(en 2007)</i>					<i>(8 704 315)</i>

⁽¹⁾ Salaire effectivement versé en 2008.

⁽²⁾ Ces montants correspondent à la rémunération variable respectivement due au titre de 2007 et de 2008. Ils font, le cas échéant, l'objet d'un paiement l'année suivante.

⁽³⁾ Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe, à l'exception de leur mandat d'Administrateur de BNP Paribas SA et, pour le Directeur Général, des mandats d'administrateur de la société Erbé et de BNL. Les jetons de présence perçus par le Directeur Général au titre de ces deux mandats sont habituellement déduits de la rémunération variable versée. M. Georges Chodron de Courcel perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse, de BNL et de la société Erbé. Les jetons de présence perçus par M. Georges Chodron de Courcel au titre de ces mandats sont habituellement déduits de la rémunération variable versée. M. Jean Clamon a perçu des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur chez Cetelem, Paribas International et BNL. M. Jean-Laurent BONNAFE perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de BNL. Pour des raisons pratiques, le principe de la déduction des jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans des sociétés du Groupe de la rémunération variable versée ne sera mis en œuvre qu'à partir du 1er janvier 2009.

⁽⁴⁾ Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

Les tableaux ci-dessous présentent la rémunération brute versée en 2008 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence du même exercice. La rémunération variable versée en 2008 est relative à l'exercice 2007.

Rémunération versée en 2008 <i>En euros</i>	Rémunérations			Jetons de présence ⁽³⁾	Avantages en nature ⁽⁴⁾	TOTAL Rémunérations ⁽⁵⁾
	Fixe ⁽¹⁾	Variable ⁽²⁾	Différée			
Michel PEBEREAU						
Président du Conseil d'administration						
2008	700 000	875 000	109 200	29 728	1 671	1 715 599
<i>(rappel 2007)</i>	<i>(700 000)</i>	<i>(1 051 070)</i>	<i>(247 940)</i>	<i>(29 728)</i>	<i>(2 490)</i>	<i>(2 031 228)</i>
Baudouin PROT						
Directeur Général						
2008	945 833	2 158 918	159 200	118 907	5 064	3 387 922
<i>(rappel 2007)</i>	<i>(900 000)</i>	<i>(2 233 999)</i>	<i>(277 830)</i>	<i>(143 418)</i>	<i>(5 362)</i>	<i>(3 560 609)</i>
Georges CHODRON de COURCEL						
Directeur Général délégué						
2008	595 833	1 623 002	124 000	117 628	4 370	2 464 833
<i>(rappel 2007)</i>	<i>(545 833)</i>	<i>(1 519 045)</i>	<i>(249 030)</i>	<i>(147 117)</i>	<i>(4 271)</i>	<i>(2 467 296)</i>
Jean-Laurent BONNAFE						
Directeur Général délégué (période du 1 septembre au 31 décembre 2008)						
2008	166 667	-	-	18 958	1 445	187 070
<i>(rappel 2007)</i>	-	-	-	-	-	-
Jean CLAMON						
Directeur Général délégué (période du 1 janvier au 31 août 2008)						
2008	306 667	529 862	44 800	32 461	3 135	916 925
<i>(rappel 2007)</i>	<i>(460 000)</i>	<i>(704 122)</i>	<i>(89 030)</i>	<i>(172 393)</i>	<i>(4 703)</i>	<i>(1 430 248)</i>
Rémunération totale due aux mandataires sociaux au titre de 2008						8 672 349
<i>(en 2007)</i>						<i>(9 489 381)</i>

⁽¹⁾ Ces montants correspondent au transfert de la dernière fraction de la rémunération variable différée en espèce au titre de 2004.

⁽²⁾ La rémunération variable de M. Baudouin Prot au titre de 2007 et payée en 2008 a été réduite d'un montant de 113 690 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2007.

⁽³⁾ La rémunération variable de M. Georges Chodron de Courcel au titre de 2007 et payée en 2008 a été réduite d'un montant de 149 117 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2007.

⁽⁴⁾ La rémunération variable de M. Jean CLAMON au titre de 2007 et payée en 2008 a été réduite d'un montant de 172 393 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2007.

⁽⁵⁾ Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2008 est de 39,4% (31,6% en 2007).

► AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	2008	2007
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière		
<i>Valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)</i>	470 347 €	524 901 €
Régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies		
<i>Valeur actualisée totale au terme des engagements</i>	28,6 M€	30,5 M€
Régime de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations versées par l'entreprise dans l'année</i>	1 464 €	1 416 €
Prévoyance		
Prévoyance flexible		
<i>Primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	10 662 €	10 312 €
Garantie Vie Professionnelle Accidents		
<i>Primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	9 376 €	9 365 €
Prévoyance Complémentaire		
<i>Primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	209 761 €	229 924 €

Plans d'options de souscription d'actions

Politique d'attribution ⁽¹⁾

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, BNP Paribas met en œuvre un Plan Global d'Intéressement en Actions, combinant attributions d'options de souscriptions d'actions et attributions d'actions gratuites. La politique d'attribution d'options et actions gratuites à l'ensemble des bénéficiaires est décrite dans la note annexe 7 consacrée aux rémunérations et avantages consentis au personnel (paiement à base d'actions). Les dispositions de ce plan, relatives aux attributions d'options, approuvées par le Conseil d'administration, s'appliquent aux mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ne reçoivent pas d'actions gratuites.

Les options de souscription consenties par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux, selon une périodicité en principe annuelle, ne sont assorties d'aucune décote.

Les options qui sont attribuées aux mandataires sociaux constituent un facteur de mobilisation à long terme conforme à l'intérêt des actionnaires. Les quantités d'options qui leur sont attribuées sont déterminées par le Conseil d'administration en considération des pratiques de marché telles qu'elles ressortent d'études comparatives externes réalisées par

des cabinets spécialisés sur les dispositifs d'intéressement à long terme et les rétributions globales des dirigeants de banques européennes comparables.

Les mandataires sociaux ne peuvent recourir à des opérations de couverture de leur risque.

Les conditions d'exercice d'une fraction (30 %) des options attribuées en 2008 dépendent, au-delà d'un nombre minimum (3 000) d'options non sujettes à cette condition, de la performance relative du titre par rapport à l'indice Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée en fin de seconde, troisième et quatrième années de la période d'indisponibilité. Selon l'écart de performance constaté à chaque date de mesure, un prix d'exercice supérieur, selon le cas de 5 %, 10 % ou 20 % peut être appliqué à la fraction correspondante des options attribuées, ou l'exercice de cette fraction peut être caduc.

Le Conseil d'administration a exprimé son intention, lors d'une séance postérieure à la publication des recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008, d'appliquer l'ensemble des recommandations relatives aux attributions d'options à l'occasion du prochain plan qu'il pourrait éventuellement décider de mettre en place et, à ce titre, de soumettre la totalité des options attribuées aux mandataires sociaux à des conditions de performance.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (20-2).

➤ OPTIONS CONSENTIES ET LEVÉES EN 2008

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options	Prix (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan	Valorisation de l'attribution individuelle		Attribution individuelle en pourcentage du nombre d'actions composant le capital
					en euros ⁽¹⁾	en pourcentage de la charge comptable ⁽²⁾	
OPTIONS CONSENTIES EN 2008							
Michel PEBEREAU	50 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	836 450	0,745 %	0,005 %
Baudouin PROT	170 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	2 843 930	2,534 %	0,019 %
Georges CHODRON de COURCEL	100 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	1 672 900	1,491 %	0,011 %
Jean CLAMON	60 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	1 003 740	0,894 %	0,007 %
Ensemble					6 357 020	5,664 %	0,042 %
OPTIONS LEVÉES EN 2008							
Michel PEBEREAU	61 072	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	30 626	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Georges CHODRON de COURCEL	4 000	36,78	21/03/2003	20/03/2013			
OPTIONS CONSENTIES EN 2007							
Michel PEBEREAU	50 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	703 450	0,600 %	0,005 %
Baudouin PROT	170 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	2 403 420	2,100 %	0,018 %
Georges CHODRON de COURCEL	90 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	1 266 210	1,100 %	0,010 %
Jean CLAMON	65 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	914 485	0,800 %	0,007 %
Ensemble					5 287 565	4,600 %	0,040 %
OPTIONS LEVÉES EN 2007							
Michel PEBEREAU	60 000	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	40 000	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	36 000	18,29	22/05/1997	22/05/2007			
Baudouin PROT	14 438	18,29	22/05/1997	22/05/2007			
Georges CHODRON de COURCEL	56 000	36,78	21/03/2003	20/03/2013			
Georges CHODRON de COURCEL	8 069	38,62	21/03/2003	20/03/2013			
Georges CHODRON de COURCEL	8 069	38,62	21/03/2003	20/03/2013			
Jean CLAMON	1 266	48,57	15/05/2001	14/05/2011			
Jean CLAMON	15 000	48,57	15/05/2001	14/05/2001			

⁽¹⁾ Les options consenties en 2008 et non sujettes à condition de performance, ont été valorisées comptablement à 17,32 € (14,57 € en 2007). Les options consenties en 2008 et sujettes à condition de performance, ont été valorisées comptablement à 15,35 € (12,90 € en 2007).

⁽²⁾ En pourcentage de la charge comptable du Plan Global d'Intéressement en Actions, associant options de souscriptions d'actions et actions gratuites.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	2008	2007
Michel PEBEREAU		
Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	731 399	1 607 218
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	836 450	703 450
TOTAL	1 567 849	2 310 668
Baudouin PROT		
Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 069 804	3 320 248
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	2 843 930	2 403 420
TOTAL	3 913 734	5 723 668
Jean-Laurent BONNAFE		
Directeur Général délégué (période du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2008)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	187 070	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	-
TOTAL	187 070	N/A
Georges CHODRON de COURCEL		
Directeur Général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	717 831	2 470 201
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1 672 900	1 266 210
TOTAL	2 390 731	3 736 411
Jean CLAMON		
Directeur Général délégué (période du 1 ^{er} janvier au 31 août 2008)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	342 263	1 306 648
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1 003 740	914 485
TOTAL	1 346 003	2 221 133

Ce tableau présente le nombre d'options en vie à fin 2008 détenu par les mandataires sociaux.

Société émettrice du plan	BNP	BNP	BNP Paribas				
Date d'attribution du plan	22/12/1999	15/05/2001	21/03/2003	25/03/2005	05/04/2006	08/03/2007	18/04/2008
Michel PEBEREAU	221 917	221 948	226 959	100 880	100 000	50 000	50 000
Baudouin PROT	131 133	141 240	196 697	151 319	180 000	170 000	170 000
Georges CHODRON de COURCEL	-	-	4 559	60 529	90 000	90 000	100 000
Jean-Laurent BONNAFE	-	-	-	40 353	50 000	60 000	60 000
Nombre d'options en vie à fin 2008 par plan	353 050	363 188	428 215	353 081	420 000	370 000	380 000

Détention d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options

À compter du 1^{er} janvier 2008, MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel doivent détenir pendant la durée de leurs fonctions une quantité minimale d'actions déterminée sur la base du cours d'ouverture de l'action et de leur salaire fixe au 2 janvier 2007. Le nombre d'actions détenues doit correspondre à 7 années de salaire fixe pour MM. Michel Pébereau (58 700 actions) et Baudouin Prot (80 000 actions). La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée au plus tard le 13 février 2010.

Le Conseil a fixé pour M. Jean-Laurent Bonnafé une obligation de détention de 30 000 actions, identique à celle à laquelle est tenu M. Georges Chodron de Courcel, également Directeur Général délégué. La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée par M. Jean-Laurent Bonnafé au plus tard le 1^{er} septembre 2013, soit cinq années après sa nomination en qualité de mandataire social.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués sont également tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions une quantité d'actions issues des levées d'options. Cette obligation de conservation est fixée à 50 % de la plus value nette d'acquisition réalisée sur les options attribuées à compter du 1^{er} janvier 2007 pour MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel et à compter du 1^{er} septembre 2008 pour M. Jean-Laurent Bonnafé. Elle sera considérée comme remplie dès lors que le seuil défini au titre de la disposition relative à la détention d'actions sera lui-même atteint au moyen d'actions issues de la levée d'options attribuées à compter des deux dates précitées.

Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs salariés élus

L'ensemble des rémunérations versées en 2008 aux administrateurs salariés élus par le personnel s'est élevé au prorata de leur présence à 98 864 euros (81 045 euros en 2007), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2008 aux administrateurs salariés élus par le personnel se sont élevés au total à 68 275 euros (69 103 euros en 2007). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs salariés élus par le personnel bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance – décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle

Accidents. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2008 pour le compte de ces administrateurs salariés élus a été de 1 041 euros (1 026 euros en 2007).

Les administrateurs salariés élus bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2008 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 660 euros (649 euros en 2007). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2008, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 7 337 398 euros (6 340 882 euros au 31 décembre 2007).

8.e RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les autres parties liées au groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mises en équivalence.

► ENCOURS DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	49	13	12	-
Prêts	9 509	1 440	7 132	1 268
Titres	127	-	54	-
Opérations de location-financement	-	29	-	-
Actifs divers	9	17	8	13
TOTAL	9 694	1 499	7 206	1 281
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	21	216	44	412
Autres emprunts	55	326	12	217
Dettes représentées par un titre	36	29	8	293
Passifs divers	5	39	30	77
TOTAL	117	610	94	999
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	126	-	84	3
Engagements de garantie donnés	2	-	12	1
TOTAL	128	-	96	4

En outre, dans le cadre de son activité de banque de financement et d'investissement, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

► ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	413	95	236	40
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	<i>(9)</i>	<i>(11)</i>	<i>(2)</i>	<i>(24)</i>
Commissions (produits)	18	74	22	21
<i>Commissions (charges)</i>	<i>(66)</i>	<i>(18)</i>	<i>(6)</i>	<i>(53)</i>
Prestations de services rendues	6	48	2	117
<i>Prestations de services reçues</i>	<i>-</i>	<i>(320)</i>	<i>-</i>	<i>(308)</i>
Loyers perçus	1	1	2	-
TOTAL	363	(131)	254	(207)

Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

Les principaux avantages postérieurs à l'emploi sont constitués par les indemnités de fin de carrière et les plans de retraites supplémentaires à prestations définies ou à cotisations définies.

En France, certains de ces avantages résultent de prestations historiquement servies par la Caisse de retraite BNP, la Caisse de retraite Paribas et la Caisse de Prévoyance BNP.

La totalité des engagements dans ces trois institutions a été, soit transféré auprès d'une compagnie d'assurance externe au Groupe, soit repris directement par BNP Paribas SA. Devenues sans objet, la Caisse de retraite BNP et la Caisse de Prévoyance BNP ont été dissoutes respectivement au cours du 1^{er} semestre 2007 et du 2^e semestre 2008.

À l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Assurance, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2008, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés du Groupe s'élève à 827 millions d'euros (991 millions d'euros au 31 décembre 2007). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2008 s'élève à six cent quatre-vingt-seize mille euros (1,1 million d'euros au titre de l'exercice 2007).

8.f VENTILATION DU BILAN PAR ÉCHÉANCE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués en valeur de marché par résultat et des passifs financiers en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée non déterminée dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant leur date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance non déterminée. Les provisions techniques de sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.

En millions d'euros 31 décembre 2008	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		39 219						39 219
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	1 192 271							1 192 271
Instruments financiers dérivés de couverture	4 555							4 555
Actifs financiers disponibles à la vente	16 714		3 033	6 935	18 233	22 280	63 530	130 725
Prêts et créances sur établissements de crédit	40	22 455	12 314	15 010	5 554	6 500	7 280	69 153
Prêts et créances sur la clientèle		41 844	41 834	40 495	58 571	128 952	182 705	494 401
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 541							2 541
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			5	322	21	3 239	10 489	14 076
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 216 121	103 518	57 186	62 762	82 379	160 971	264 004	1 946 941
Banques centrales et CCP		1 047						1 047
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	1 000 809		567	1 528	7 693	28 562	15 643	1 054 802
Instruments financiers dérivés de couverture	6 172							6 172
Dettes envers les établissements de crédit		19 365	78 749	33 945	25 076	15 376	13 676	186 187
Dettes envers la clientèle		233 319	107 234	39 856	15 604	9 856	8 086	413 955
Dettes représentées par un titre			44 984	47 558	23 201	30 628	11 137	157 508
Dettes subordonnées	1 096		2	542	410	3 749	12 524	18 323
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	282							282
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 008 359	253 731	231 536	123 429	71 984	88 171	61 066	1 838 276

En millions d'euros 31 décembre 2007	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		18 542						18 542
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	931 706							931 706
Instruments financiers dérivés de couverture	2 154							2 154
Actifs financiers disponibles à la vente	21 869		2 971	5 034	9 611	21 558	51 551	112 594
Prêts et créances sur établissements de crédit		20 636	16 222	12 656	5 323	8 871	7 408	71 116
Prêts et créances sur la clientèle		36 679	44 959	32 278	57 154	144 893	129 140	445 103
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(264)							(264)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			4	513	625	1 450	12 216	14 808
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	955 465	75 857	64 156	50 481	72 713	176 772	200 315	1 595 759
Banques centrales et CCP		1 724						1 724
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	722 099		1 704	2 718	17 399	32 295	19 910	796 125
Instruments financiers dérivés de couverture	1 261							1 261
Dettes envers les établissements de crédit		23 210	75 262	36 816	11 706	14 249	8 939	170 182
Dettes envers la clientèle		199 009	96 352	36 984	9 858	2 484	2 017	346 704
Dettes représentées par un titre			37 632	39 169	27 606	23 442	13 207	141 056
Dettes subordonnées	1 226		15	534	862	3 416	12 588	18 641
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20							20
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	724 606	223 943	210 965	116 221	67 431	75 886	56 661	1 475 713

8.g VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2008. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Valeur au bilan ⁽¹⁾	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan ⁽¹⁾	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	69 153	68 944	71 116	70 846
Prêts et créances sur la clientèle	494 401	484 798	445 103	441 939
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 076	15 017	14 808	15 083
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	186 187	185 481	170 182	169 919
Dettes envers la clientèle	413 955	414 111	346 704	346 645
Dettes représentées par un titre	157 508	156 871	141 056	140 495
Dettes subordonnées	18 323	15 874	18 641	18 100

⁽¹⁾ La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2008 dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couvertes en taux » à l'actif pour 2 541 millions d'euros et au passif pour 282 millions d'euros (respectivement - 264 millions d'euros et 20 millions d'euros au 31 décembre 2007).

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. À défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

L'évolution des conditions de marché au cours de l'exercice 2008 a conduit à observer un élargissement des marges sur les activités de banque de financement et d'investissement allant d'environ 80 points de base pour les clients situés sur les trois premières notes de l'échelle de notation interne de la banque jusqu'à environ 1 500 points de base pour ceux situés sur la dernière note (respectivement 10 points de base et 200 points de base en 2007). Il a été tenu compte des évolutions ainsi observées dans la valeur de marché estimée donnée aux actifs financiers. Symétriquement les dettes représentées par un titre ayant une échéance résiduelle supérieure à un an et les dettes subordonnées ont fait l'objet d'une évaluation en considérant un élargissement du spread de la banque de l'ordre de 50 points de base pour les premières, cohérent avec l'évolution de celui pris en compte dans l'évaluation de la dette en valeur de marché par résultat, et de 230 points de base pour les secondes (respectivement 10 points de base et 60 points de base sur l'exercice 2007).

8.h PASSIF ÉVENTUEL : PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Plusieurs banques algériennes et internationales, dont BNP Paribas El Djazair, filiale de BNP Paribas SA, font l'objet de poursuites pour des erreurs de traitement administratif de dossiers de commerce international qui n'ont entraîné aucun préjudice pour l'administration algérienne.

Mise en cause dans 7 affaires pour infraction à la réglementation des changes devant les juridictions algériennes, BNP Paribas El Djazair a été condamnée en première instance à un total d'amendes de l'ordre de 200 millions d'euros, pour ensuite obtenir devant la cour d'appel trois relaxes dont l'une portant sur l'amende la plus significative de 150 millions d'euros, pendant que deux autres décisions d'appel ont confirmé à hauteur de 50 millions d'euros les condamnations de première instance. L'ensemble de ces arrêts a fait l'objet de pourvois en cassation qui sont suspensifs sous l'empire du droit algérien.

BNP Paribas El Djazair va continuer à se défendre vigoureusement devant les juridictions algériennes pour voir reconnaître sa bonne foi vis-à-vis de l'administration qui n'a subi aucun préjudice.

En décembre 2006, une plainte, de type « class action », a été déposée au nom de huit citoyens irakiens devant un tribunal fédéral à New York, contre Australian Wheat Board (« AWB »), un exportateur de blé australien, Commodity Specialists Company, un trader de blé de Minneapolis et BNP Paribas. Les demandeurs prétendaient représenter les citoyens irakiens qui résident dans les trois régions du nord de l'Irak et entendent réclamer le recouvrement des sommes que le gouvernement irakien aurait obtenues des exportateurs de biens humanitaires dans le cadre du programme des Nations Unies « Pétrole contre nourriture ». Le 10 octobre 2007, BNP Paribas a déposé une requête contestant la qualité des demandeurs à ester en justice. Dans son jugement en date du 30 septembre 2008, le tribunal a donné droit à la demande de BNP Paribas et rejeté la plainte intégralement. Le 22 octobre 2008, les demandeurs ont interjeté appel. L'appel est actuellement pendant devant le Deuxième Circuit de la Cour d'appel fédérale. L'appel n'indique pas le montant du préjudice allégué et laisse sa détermination au fond.

8.i HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	Deloitte				PricewaterhouseCoopers				Mazars				TOTAL			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant (K€)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :																
Émetteur	3 610	4 059	33 %	38 %	5 395	4 243	35 %	38 %	1 125	1 174	13 %	16 %	10 130	9 476	29 %	33 %
Filiales consolidées	6 033	5 828	55 %	53 %	7 939	5 176	51 %	46 %	7 102	6 064	82 %	82 %	21 074	17 068	60 %	58 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont :																
Émetteur	55	115	1 %	1 %	990	200	6 %	2 %	75	-	1 %	-	1 120	315	3 %	1 %
Filiales consolidées	1 112	505	10 %	5 %	1 088	1 011	7 %	9 %	284	51	3 %	1 %	2 484	1 567	7 %	5 %
Total Audit	10 810	10 507	99 %	97 %	15 412	10 630	99 %	95 %	8 586	7 289	99 %	99 %	34 808	28 426	99 %	97 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle																
Juridiques, fiscal, social	-	-	-	-	32	-	-	-	25	-	-	-	57	-	-	-
Autres	104	309	1 %	3 %	132	515	1 %	5 %	53	46	1 %	1 %	289	870	1 %	3 %
Total autres prestations	104	309	1 %	3 %	164	515	1 %	5 %	78	46	1 %	1 %	346	870	1 %	3 %
TOTAL HONORAIRES	10 914	10 816	100 %	100 %	15 576	11 145	100 %	100 %	8 664	7 335	100 %	100 %	35 154	29 296	100 %	100 %

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 1 274 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008, contre 1 498 milliers d'euros en 2007. Il inclut 315 milliers d'euros versés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes (contre 645 milliers d'euros en 2007).

4.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Deloitte Et Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « résumé des principes comptables » et la note 5.a de l'annexe, qui exposent le changement de méthode comptable en application de l'amendement d'IAS 39 du 15 octobre 2008 qui autorise le reclassement de certains actifs financiers.

II – Justification des appréciations

Estimations comptables

La crise financière et économique, qui s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté à apprécier les perspectives économiques et financières, a de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats, leurs risques et leur refinancement, tel qu'exposé en notes 4.b et 4.j de l'annexe. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 4.a, 4.d, 4.j, 5.c, 5.d, 5.e de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1.c.5, 2.d, 2.f et 5.c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition qui n'ont pas conduit à la constatation de dépréciations (notes 1.b.4 et 5.l de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Impôts différés actif

Votre société a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1.k, 2.g et 5.h de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.j et 7.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Et Associés

Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

Mazars

Hervé Hélias

5

PILIER 3

5.1	Champ d'application	248
	Périmètre prudentiel	248
	Filiales « significatives »	251
	Surveillance sur base individuelle du régulateur français	251
5.2	Gestion des risques	251
5.3	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	251
	Fonds propres	251
	Adéquation des fonds propres	252
5.4	Risque de crédit et contrepartie	255
	Le risque de crédit	255
	Politique de gestion du risque de crédit	255
	Diversification de l'exposition au risque de crédit	255
	Risque de crédit : approche standard	256
	Risque de crédit : approche IRBA	257
	Expositions en défaut, provisions et coût du risque	260
	Le risque de contrepartie	261
	Opérations de titrisation	261
5.5	Risque de marché	264
	Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers	264
	Risque de marché relatif aux activités bancaires	266
5.6	Risque opérationnel	266
	Politique de couverture et de réduction des risques	266
	Approches retenues et périmètres respectifs	267
	Exposition du groupe BNP Paribas au risque opérationnel	267
	Exigences de fonds propres par type d'approche	268
	Réduction du risque via les techniques d'assurance	268
5.7	Annexe : informations relatives aux exigences en fonds propres pour les filiales « significatives »	269
	BNL	269
	BancWest	270
	Personal Finance	271
	BNP Paribas Suisse	272

Le 1^{er} janvier 2008 marque l'entrée en vigueur des normes « Bâle II » pour les banques de l'Union Européenne ayant opté pour les méthodes avancées. Après la norme « Bâle I » qui avait constitué en 1988 une avancée majeure pour la solidité financière des banques, « Bâle II » représente un progrès considérable en faisant largement converger le dispositif réglementaire d'adéquation des fonds propres vers la réalité économique des risques pris par les banques. La pertinence de ce nouveau dispositif prend tout son sens dans le contexte actuel de crise financière.

Le troisième pilier du nouvel accord de Bâle relatif à la discipline de marché, consiste à compléter les exigences minimales de fonds propres (Pilier 1) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier 2) par la communication d'éléments permettant aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'informations essentiels sur le champ d'application, les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, les procédures d'évaluation des risques et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres de l'établissement.

Une partie significative des informations demandées au titre du Pilier 3 est publiée dans la Note 4 des États Financiers relative à la gestion des risques et à l'adéquation des fonds propres. Il y sera fait référence en tant que de besoin dans le cours du présent chapitre.

Le présent chapitre répond aux exigences du titre IX de l'arrêté du 20 février 2007⁽¹⁾ relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et s'applique (cf. article 1) sur base consolidée à l'établissement BNP Paribas.

5.1 Champ d'application

Le champ d'application du périmètre prudentiel tel qu'il est défini dans l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres est différent de celui du périmètre de consolidation comptable. Conformément aux exigences réglementaires, un exposé sommaire des différences entre ces périmètres est présenté ci-après.

PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Conformément à la réglementation bancaire française⁽²⁾, un périmètre prudentiel est défini par le groupe BNP Paribas pour l'exercice de la surveillance sur base consolidée des ratios de gestion.

Ce périmètre prudentiel correspond au périmètre consolidé tel que décrit dans la Note annexe 8.b aux États Financiers aux différences suivantes près :

- Exclusion des sociétés d'assurance selon l'article 1 du règlement n° 90-20 du 23 février 1990 ;
- Les opérations de cession d'actifs ou de risques sont appréciées au regard de la nature du transfert des risques qui en résulte. Ainsi les véhicules de titrisation sont exclus du périmètre prudentiel, dans la

mesure où l'opération de titrisation concernée est jugée efficace en normes Bâle II, c'est-à-dire apportant un transfert de risques significatif. Dans le cas contraire, le véhicule est consolidé à l'instar du périmètre comptable ;

- Enfin, à la demande de la Commission bancaire, l'entité BNP Paribas Dérivés Garantis est exclue du périmètre prudentiel consolidé de BNP Paribas et répond par ailleurs à une exigence de surveillance individuelle.

(Voir États Financiers – Note 1.b. – Principes de consolidation)

(Voir États Financiers – Note 8.b. – Périmètre de consolidation pour la méthode de consolidation appliquée)

⁽¹⁾ Arrêté du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

⁽²⁾ Règlement CRBF 2000-03 du 6 septembre 2000

Le Groupe détient des participations supérieures à 10 % du capital dans les entités suivantes :

Établissements de crédit & Établissements financiers déduits des fonds propres prudentiels

Accea Finance
 Accord Magyarország ZRT
 AMP Partners SA
 Associatie Cassa BV
 Baiduri Bank Berhard
 BAII Recouvrement
 Banca Impresa Lazio Spa
 Banco Cofidis SA
 Banco de Servicios Financieros SA
 Banexi (UK) Limited
 Banexi Inc.
 Banque Paribas International Trustee Limited
 Banque pour l'Industrie et le Commerce Comores
 Belamzo Holding BV
 Berliner Effektengesellschaft
 BGN Leasing
 BIAO Recouvrement
 BICI Bail Gabon
 BICI Cameroun
 BMCI Bourse
 BNP Asset Management UK Limited
 BNP Capital Markets Limited
 BNP Equities Mauritius
 BNP Mexico Holding Inc.
 BNP Nominees Limited
 BNP PAM Malaysia SDN BHD
 BNP Paribas Andes
 BNP Paribas Asset Management (Part II) (Luxembourg) SA
 BNP Paribas Asset Management Argentina SA, Sociedad de Fondos Comunes de inversion
 BNP Paribas Asset Management B.S.C
 BNP Paribas Asset Management Monaco
 BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg
 BNP Paribas Bank & Trust Cayman
 BNP Paribas Bulgaria EAD
 BNP Paribas Futures Singapore Pte Ltd
 BNP Paribas Hungaria Bank Rt
 BNP Paribas International Trustee Guernesey
 BNP Paribas Investment Management CI Limited
 BNP Paribas Lease Group IFN SA
 BNP Paribas Panama SA
 BNP Paribas Peregrine Futures Limited
 BNP Paribas Securities (Australia) Limited
 BNP Paribas Securities India Pvt Ltd
 BNP Paribas Trust Corporation UK Limited
 BNP Paribas Trust Services Singapore Limited
 BNP Representative Office (Nigeria) Ltd
 BNPP (Nz) Limited
 BPI
 BPP Holdings Pte Ltd

Établissements de crédit & Établissements financiers déduits des fonds propres prudentiels

Cetelem Consulting International S.R.L
 Cetelem Expansion Société en Nom Collectif
 Cetelem Gestion SA (Argentina)
 Cetelem Renting
 Cetelem Servicios SA de CV
 Clariance Société en nom collectif
 CNH Capital Europe GmbH
 Consors eCommerce Holding GmbH
 Corporacion Franco Americana de Finanzas (Costa Rica) SA
 Credifarma Spa
 Crédit Logement
 Emirates Lebanon Bank
 Fimaser
 Financière de la rue Meyerbeer
 Financière du Navire JLZ 020401
 Findomestic Network Spa
 France Titrisation
 Investment Fund Services Limited
 Istituto per il Credito Sportivo
 Level 16
 Level 3
 Liquiditäts- und Konsortialbank GmbH
 Maintenance et Prestation Informatique (MPI)
 Massilia Bail 2
 Nachenius Tjeenk & Co Global Custody NV
 Neuilly Contentieux
 Orange - BNP Paribas Services
 Orient Commercial Joint Stock Bank
 Paribas Group Australia Limited
 Paribas Petroleum Participations BV
 Personal Finance Technology
 Primonial Fundquest
 PT Bank BNP Paribas Indonesia
 SAIB BNP Paribas Asset Management Company
 Sfom Inter Africa 1
 Sicovam Holding
 Societa Regionale per la Promozione dello Sviluppo Economico dell'Umbria Spa
 Société Financière de Beyrouth BNP Paribas
 Société Financière des Pays d'Outre-Mer
 Sofracem
 Soservi Société en Nom Collectif
 SYWG
 Tuileries Financement 2
 Tuileries Financement 3
 Ukrainian Leasing Company Limited Liability Company
 Union Méditerranéenne de Finance
 Watamar & Partners SA

En raison du caractère d'établissements de crédit et financiers des entités concernées, ces participations font l'objet d'une déduction des fonds propres prudentiels au 31 décembre 2008.

FILIALES « SIGNIFICATIVES »

Des informations agrégées sur le montant des exigences de fonds propres des filiales significatives de BNP Paribas en contribution au Groupe sont présentées en annexe 5.7, comme demandé par la réglementation. Les exigences de fonds propres présentées correspondent à la contribution au Groupe des entités retenues après transfert des risques intragroupe le cas échéant.

Au regard du seuil de significativité retenu (actifs pondérés de l'entité supérieurs au seuil de 3 % des actifs pondérés du Groupe), les entités

suivantes sont considérées comme « significatives » au 31 décembre 2008 :

- Banca Nazionale del Lavoro (BNL) ;
- BancWest ;
- BNP Paribas Suisse ;
- Personal Finance (périmètre sous-consolidé).

SURVEILLANCE SUR BASE INDIVIDUELLE DU RÉGULATEUR FRANÇAIS

Sur la base des principes émis par la Commission bancaire, et des échanges tenus entre BNP Paribas et le régulateur français, les entités Personal Finance et BNP Paribas Dérivés Garantis font l'objet d'une surveillance sur base individuelle par la Commission bancaire.

5.2 Gestion des risques

Les politiques et les dispositifs de gestion mis en place pour la gestion de chaque catégorie de risques sont présentés dans la Note annexe 4 aux États Financiers.

(Voir États Financiers – Note 4.a. – Organisation de la gestion des risques)

(Voir États Financiers – Note 4.d. – Risque de crédit et de contrepartie)

(Voir États Financiers – Note 4.e. – Risque de marché et risque de participation en actions)

(Voir États Financiers – Note 4.f. – Risque opérationnel)

5.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

FONDS PROPRES

Les informations relatives à la composition des fonds propres sont décrites dans la note annexe 4 aux États Financiers.

(Voir États Financiers – Note 4.c. – Fonds propres).

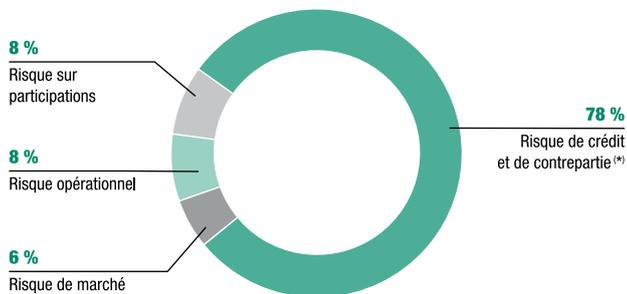
ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

► ACTIFS PONDÉRÉS AU TITRE DU PILIER 1 AU 31 DÉCEMBRE 2008

Au 31 décembre 2008, le montant des actifs pondérés au titre du Pilier 1 de l'accord Bâle II pour le groupe BNP Paribas s'élève à 527,6 milliards d'euros et se décompose par type de risque, type d'approche et classe d'exposition, de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit et de contrepartie	417 750	33 420
Risque de crédit et de contrepartie - IRBA	190 051	15 204
Administrations centrales et banques centrales	2 339	187
Entreprises	144 522	11 562
Établissements	15 584	1 247
Clientèle de détail	19 678	1 574
<i>Expositions renouvelables</i>	6 111	489
<i>Prêts immobiliers</i>	4 230	338
<i>Autres expositions</i>	9 337	747
Positions de titrisation	7 928	634
Risque de crédit et de contrepartie - Approche standard	227 699	18 216
Administrations centrales et banques centrales	2 753	220
Entreprises	102 768	8 221
Établissements	12 874	1 030
Clientèle de détail	68 680	5 494
<i>Expositions renouvelables</i>	1 730	138
<i>Prêts immobiliers</i>	24 507	1 961
<i>Autres expositions</i>	42 443	3 395
Positions de titrisation	3 297	264
Autres Actifs Risqués	37 327	2 986
Risque sur participations	40 584	3 247
Méthode des modèles internes	40 479	3 239
<i>Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	4 286	343
<i>Actions cotées</i>	19 654	1 573
<i>Autres expositions sur actions</i>	16 539	1 323
Approche Standard	105	8
Risque de marché	29 727	2 378
Modèle Interne	25 028	2 002
Approche Standard	4 699	376
Risque opérationnel	39 582	3 167
Approche Modèle interne AMA	22 911	1 833
Approche Standard	13 417	1 073
Approche Basique	3 254	260
TOTAL	527 643	42 211

► ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE



(*) Y compris comptes de régularisations et immobilisations

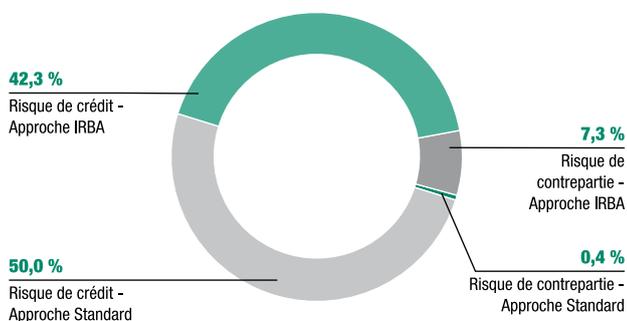
Risque de crédit et de contrepartie

BNP Paribas a opté pour les formes les plus avancées de l'accord Bâle II. En conformité avec la Directive européenne et sa transposition en droit français, le Groupe a été autorisé, le 20 décembre 2007 par la Commission bancaire, à utiliser ses méthodes internes pour calculer ses exigences minimales de capital à compter du 1^{er} janvier 2008.

Le risque de crédit et de contrepartie représente 78 % des actifs pondérés Bâle II. La proportion de ces actifs pondérés en approche standard (50 %) est comparable à celle en approche IRBA (49 %) au 31 décembre 2008. En effet, le périmètre couvert par les méthodes avancées est significatif, incluant BNP Paribas SA et Cetelem, en France ou à l'étranger mais laisse toutefois temporairement en dehors du champ quelques entités importantes comme BNL et BancWest. D'autres se rallieront aux méthodes avancées du Groupe à moyen terme, comme par exemple les filiales des pays émergents. L'utilisation de ces méthodes est subordonnée à certaines conditions de progrès et de déploiement, que le Groupe s'est engagé à respecter auprès de la Commission bancaire.

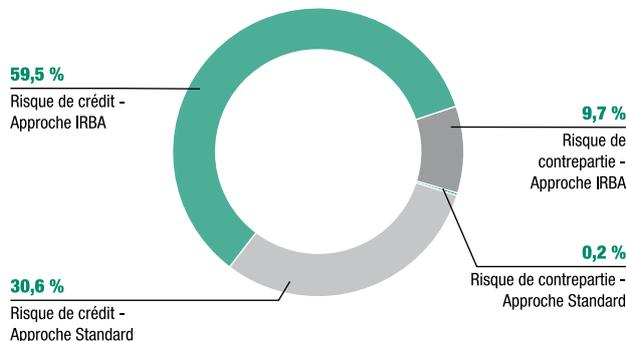
Pour le risque de crédit et de contrepartie, l'approche standard représente 50 % des actifs pondérés en Bâle II mais seulement 31 % des expositions en risque en raison d'un traitement plus défavorable des actifs correspondants en approche standard.

► ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE PAR TYPE D'APPROCHE (*)



(*) Hors comptes de régularisations et immobilisations.

► EXPOSITIONS RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE PAR TYPE D'APPROCHE (*)



(*) Hors comptes de régularisations et immobilisations.

Risque sur participations

La part du risque lié aux participations dans les actifs pondérés du Groupe atteint 8 % en raison de l'évolution des marchés d'actions en 2008 où la baisse des cours s'est conjuguée à une hausse de la volatilité.

Risque de marché

Le risque de marché représente 6 % des actifs pondérés Bâle II, en augmentation sur l'année 2008 du fait de conditions de marché exceptionnelles, notamment à la suite du défaut de Lehman Brothers.

L'exigence en fonds propres est quasi intégralement couverte par le modèle interne (VaR). Elle a doublé durant l'année 2008 en raison de l'extrême volatilité des marchés financiers. Cette évolution de la volatilité a un double impact : d'une part sur les sensibilités, ce qui peut conduire à une augmentation du risque à exposition constante, et d'autre part sur la volatilité historique qui en résulte, avec un impact direct sur la matrice des covariances servant à calculer la VaR.

Le risque de change est déterminé selon l'approche standard pour l'ensemble des portefeuilles bancaires et de négociation.

Risque opérationnel

La part du risque opérationnel dans le total des actifs pondérés du Groupe est restée stable au cours de l'exercice 2008 (8 % des actifs pondérés).

L'information sur chaque type de risque est détaillée dans les sections 5.4 à 5.6.

► RATIOS DE SOLVABILITÉ

<i>En millions d'euros</i>	01 janvier 2009 (Bâle II)	31 décembre 2008 (Bâle II)	31 décembre 2007 (Bâle I-RSE)
Fonds propres de base (Tier 1)	41 799	41 799	37 601
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	17 951	17 951	19 224
Déductions prudentielles Tier 2	(1 003)	(1 003)	(3 254)
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)	752	752	1 013
Fonds propres globaux	59 499	59 499	54 584
Actifs pondérés	527 643 ^(*)	535 147 ^(*)	533 210
RATIO TIER 1	7,9 %	7,8 %	7,1 %
RATIO GLOBAL	11,2 %	11,1 %	10,2 %

^(*) Compte tenu du floor fixé à 90 % en 2008. ^(**) Compte tenu du floor fixé à 80 % en 2009.

L'exigence de fonds propres du Groupe est calculée en application des règlements et instructions transposant en France les directives européennes relatives à l'« Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit ».

BNP Paribas bénéficie avec le passage de Bâle I à Bâle II d'une réduction d'actifs pondérés traduisant la bonne qualité de ses portefeuilles. Toutefois, au 31 décembre 2008, les ratios de solvabilité restent calculés sur la base d'actifs pondérés égaux à 90 % des actifs pondérés calculés en méthodologie Bâle I, conformément au dispositif de transition prévu par le régulateur (article 391 de l'arrêté du 20 février 2007). Les actifs pondérés s'établissent ainsi à 535 milliards d'euros limitant l'impact du passage de Bâle I à Bâle II.

Le ratio Tier 1 s'améliore au 31 décembre 2008 de +72 pb principalement sous l'effet de l'augmentation des fonds propres Tier 1 (+75 pb).

À compter du 1^{er} janvier 2009, le dispositif de transition prévu par le régulateur abaisse à 80 % le plancher des actifs pondérés Bâle I. Ce plancher étant inférieur au niveau des actifs pondérés Bâle II à la même date, c'est le calcul des actifs pondérés Bâle II qui s'applique. Les ratios de solvabilité Tier 1 et global s'améliorent de 10 pb à 7,9 % et 11,2 % respectivement.

5.4 Risque de crédit et contrepartie

(Voir États Financiers – Note 4.d. – Risque de crédit et risque de contrepartie.)

LE RISQUE DE CRÉDIT

Cette section est hors risque de contrepartie et autres actifs risqués.

POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

(Voir États Financiers – Note 4.d. – La gestion du risque de crédit sur l'activité de financement.)

DIVERSIFICATION DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

DIVERSIFICATION SECTORIELLE

(Voir États Financiers – Note 4.d. – Diversification sectorielle.)

DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE

(Voir États Financiers – Note 4.d. – Diversification géographique.)

RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE STANDARD

(Voir États Financiers – Note 4.d. – Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit.)

Le tableau ci-dessous présente la répartition par échelon de qualité de crédit des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard. Cette exposition représente 325 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit.

En millions d'euros	Rating externe *	Exposition brute	Valeur exposée au risque (EAD)	Exposition pondérée (RWA)	Exigences de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	AAA à AA-	11 706	11 681	10	1
	A+ à A-	1 984	1 991	144	12
	BBB+ à BBB-	133	133	7	1
	BB+ à BB-	2 164	2 153	1 957	156
	B+ à B-	25	23	23	2
	CCC+ à D	22	22	33	2
	Sans note externe	644	617	577	46
Somme		16 678	16 620	2 751	220
Établissements	AAA à AA-	21 548	20 782	4 146	332
	A+ à A-	3 747	3 367	760	61
	BBB+ à BBB-	531	421	346	28
	BB+ à BB-	1 102	1 035	1 032	83
	B+ à B-	237	227	227	18
	Sans note externe	6 663	6 496	6 131	490
Somme		33 828	32 328	12 642	1 011
Entreprises	AAA à AA-	2 415	2 392	499	40
	A+ à A-	575	562	280	22
	BBB+ à BBB-	353	317	316	25
	BB+ à BB-	144	129	129	10
	B+ à B-	149	142	212	17
	CCC+ à D	10	10	16	1
Sans note externe	126 787	102 828	99 852	7 988	
Somme		130 434	106 381	101 303	8 104
Clientèle de détail	Sans note externe	144 312	120 980	68 679	5 494
Somme		144 312	120 980	68 679	5 494
TOTAL		325 252	276 309	185 375	14 830

(*) Selon Standard & Poor's.

Le tableau ci-dessus est hors risque de contrepartie, autres actifs risqués et positions de titrisations.

Près de 80 % des expositions sur les administrations centrales, les banques centrales et les établissements sont de bonne ou très bonne qualité (« investment grade »).

Les entités du Groupe calculant leurs besoins en capital selon la méthode standard ont une activité axée principalement vers les particuliers ou les petites et moyennes entreprises ou bien se situent dans des régions du monde où l'activité des agences de notation est peu développée (Turquie, Ukraine, Moyen-Orient, etc.). Ceci explique qu'une majorité des entreprises ne dispose pas de note externe en approche standard.

RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE IRBA

DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE

(Voir États Financiers – 4.d. – Le dispositif de notation.)

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette information est complétée par les taux moyens constatés des principaux facteurs de risque bâlois : moyenne pondérée des facteurs de conversion du hors bilan (CCF moyen) et moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque (LGD moyen).

VENTILATION DES EXPOSITIONS DE RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE

Portefeuille Corporate

Le tableau ci-dessous présente la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'exposition : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette exposition représente 495,5 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit et concerne les pôles CIB et BDDF, ainsi que BNP Paribas Securities Services (BP2S) du pôle AMS.

<i>En millions d'euros</i>	Note interne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors bilan	CCF moyen du hors bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte moyenne attendue
Administrations centrales et banques centrales	1	70 435	70 360	75	55 %	70 512	1 %	0 %	0
	2	6 047	5 896	151	55 %	5 987	1 %	0 %	0
	3	1 622	1 584	38	95 %	1 623	20 %	9 %	0
	4	259	47	212	100 %	259	19 %	11 %	0
	5	1 448	1 298	150	55 %	1 382	42 %	49 %	2
	6	665	309	356	55 %	505	9 %	23 %	0
	7	830	616	214	58 %	741	8 %	22 %	2
	8	350	288	62	53 %	319	10 %	36 %	2
	9	269	181	88	50 %	225	23 %	100 %	6
	10	373	150	223	83 %	327	36 %	194 %	22
	11	12	12	0	55 %	11	64 %	0 %	8
	12	0	0	0	-	0	80 %	0 %	0
Somme		82 310	80 742	1 567	66 %	81 891	3 %	3 %	42
Établissements	1	32 368	26 326	6 042	65 %	30 319	9 %	2 %	1
	2	38 809	31 427	7 382	64 %	36 252	15 %	4 %	2
	3	7 101	5 693	1 408	62 %	6 589	28 %	14 %	1
	4	4 976	3 900	1 076	67 %	4 632	32 %	21 %	2
	5	3 970	3 518	452	73 %	3 855	33 %	38 %	4
	6	3 225	1 997	1 228	75 %	2 940	32 %	63 %	9
	7	1 250	948	302	67 %	1 154	38 %	108 %	13
	8	2 435	1 711	724	57 %	2 124	25 %	87 %	33
	9	353	158	195	52 %	261	50 %	222 %	15
	10	872	385	487	51 %	640	18 %	91 %	20
	11	594	240	354	86 %	550	56 %	0 %	232
	12	43	36	7	98 %	43	69 %	0 %	22
Somme		95 996	76 339	19 657	65 %	89 359	17 %	13 %	354
Entreprises	1	9 361	2 784	6 577	66 %	7 141	27 %	7 %	1
	2	49 081	14 653	34 428	61 %	35 712	36 %	13 %	4
	3	40 744	17 722	23 022	54 %	30 269	38 %	22 %	9
	4	54 828	27 707	27 121	56 %	42 995	37 %	33 %	26
	5	48 447	29 998	18 449	62 %	41 555	35 %	47 %	50
	6	51 450	33 627	17 823	65 %	45 272	30 %	64 %	136
	7	42 335	27 745	14 590	71 %	38 186	26 %	78 %	291
	8	11 051	7 171	3 880	80 %	10 296	25 %	96 %	173
	9	2 838	1 866	972	75 %	2 594	30 %	143 %	86
	10	2 799	1 251	1 548	80 %	2 500	21 %	114 %	96
	11	3 182	2 844	338	84 %	3 130	49 %	0 %	1 598
	12	1 097	1 022	75	78 %	1 082	64 %	0 %	725
Somme		317 213	168 390	148 823	62 %	260 732	33 %	46 %	3 194
TOTAL		495 519	325 470	170 049	62 %	431 982	24 %	31 %	3 590

CCF moyen : moyenne des facteurs de conversion pondérée par le montant d'engagement hors bilan.

LGD moyen : moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque.

RW moyen : taux de pondération moyen.

Tant sur les administrations centrales que sur les établissements, le Groupe est principalement exposé sur des contreparties de très bonne qualité, pour la plupart de pays développés, et bénéficiant par conséquent d'excellentes notes internes et d'une perte en cas de défaut moyenne très faible.

La majorité des engagements « entreprises » porte sur des acteurs de très bonne ou de bonne qualité, reflétant le poids important des grands groupes multinationaux dans la clientèle du Groupe. Les engagements sur des emprunteurs « non investment-grade » correspondent en grande partie à des opérations structurées ou garanties par des actifs de bonne qualité, ce que reflètent les niveaux moyens des pertes en cas de défaut.

Portefeuille Retail

Le tableau ci-dessous présente la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette exposition représente 121 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit et concerne essentiellement le Pôle Banque De Détail en France et les filiales de crédits aux particuliers en France de Personal Finance.

En millions d'euros	Note interne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors bilan	CCF moyen du hors bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte moyenne attendue
Prêts immobiliers	2	17 843	17 292	551	100 %	17 820	14 %	1 %	1
	3	8 570	8 340	229	100 %	8 558	15 %	3 %	1
	4	6 977	6 796	181	100 %	6 968	15 %	5 %	1
	5	10 454	10 140	314	100 %	10 440	15 %	8 %	5
	6	3 209	3 102	107	100 %	3 204	16 %	18 %	4
	7	2 071	1 923	148	100 %	2 068	16 %	34 %	7
	8	27	26	1	100 %	27	16 %	71 %	0
	9	1 057	1 043	14	100 %	1 055	16 %	82 %	19
	10	365	360	5	100 %	365	17 %	96 %	11
	11	327	326	1	100 %	327	30 %	0 %	101
Somme		50 900	49 349	1 551	100 %	50 832	15 %	8 %	150
Expositions renouvelables	2	2 624	467	2 157	163 %	3 973	41 %	1 %	1
	3	2 206	550	1 656	116 %	2 472	45 %	2 %	1
	4	3 492	330	3 162	75 %	2 702	44 %	4 %	2
	5	5 523	523	5 000	61 %	3 564	39 %	7 %	5
	6	6 336	1 220	5 116	60 %	4 270	38 %	16 %	17
	7	4 679	2 187	2 492	74 %	4 034	44 %	41 %	55
	8	1 463	1 002	461	73 %	1 340	43 %	65 %	37
	9	1 069	780	289	79 %	1 009	44 %	90 %	47
	10	1 295	1 033	262	60 %	1 190	45 %	130 %	152
	11	1 535	1 165	370	13 %	1 214	74 %	0 %	914
Somme		30 222	9 256	20 967	79 %	25 768	43 %	24 %	1 231
Autre Clientèle de détail	2	2 501	2 297	204	100 %	2 514	30 %	3 %	0
	3	3 145	2 821	324	88 %	3 126	27 %	5 %	1
	4	4 709	4 336	373	70 %	4 618	28 %	9 %	2
	5	5 803	5 322	481	71 %	5 697	26 %	17 %	6
	6	5 419	4 976	443	66 %	5 327	27 %	29 %	14
	7	6 548	6 203	345	72 %	6 545	19 %	34 %	43
	8	3 331	3 150	181	73 %	3 340	19 %	35 %	45
	9	2 941	2 833	108	84 %	2 991	25 %	49 %	90
	10	2 434	2 425	9	74 %	2 432	20 %	53 %	186
	11	3 175	3 103	72	91 %	3 165	63 %	0 %	2 066
Somme		40 006	37 466	2 539	76 %	39 755	27 %	23 %	2 453
TOTAL		121 128	96 072	25 056	65 %	116 355	25 %	17 %	3 834

Les prêts immobiliers concernent principalement le pôle BDDF. La politique de distribution s'appuie sur un dispositif encadré. Le niveau moyen des pertes en cas de défaut matérialise celui des garanties mises en place au moment de l'octroi de crédit.

Les « expositions renouvelables » et « autres clientèles de détail » sont, pour une grande part, relatives aux activités des filiales de crédits aux particuliers, dont la clientèle est plus dispersée en terme de qualité et le niveau de garanties plus limité.

EXPOSITIONS EN DÉFAUT, PROVISIONS ET COÛT DU RISQUE

(Voir États Financiers – Note 4.d. – Les procédures de dépréciations.)

(Voir États Financiers – Note 4.d. – Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours.)

► DISTRIBUTION DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Exposition brute totale	Expositions en défaut (*)		Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	
France	295 381	1 894	5 389	4 217
Italie	141 255	5 664	32	3 101
UE-15 (hors France, Italie)	161 284	944	1 206	998
Suisse et autres pays EEE	35 127	206	219	303
Autres pays européens	17 698	224	205	190
Amérique du Nord	162 208	690	998	855
Amérique latine	22 477	166	469	274
Afrique et Moyen-Orient	61 709	991	365	787
Japon et Océanie	37 465	2	921	261
Autre Asie	38 207	64	213	158
TOTAL	972 810	10 846	10 016	11 146

(*) Montant correspondant aux expositions brutes avant prise en compte des garanties.

► DISTRIBUTION DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT, DES AJUSTEMENTS DE VALEUR ET DU COÛT DU RISQUE PAR CLASSE D'EXPOSITION BALOISE

Le coût du risque présenté ci-dessous est relatif au risque de crédit et n'inclut donc pas les dépréciations constatées au titre des instruments financiers de marché.

En millions d'euros	Exposition brute totale	Expositions en défaut (*)		Ajustements de valeur	Dépréciations de portefeuille	Coût du risque
		Approche Standard	Approche IRBA			
Administrations centrales et banques centrales	98 987	71	12	94		
Clientèle de détail	265 440	6 096	5 038	6 160		
Entreprises	447 646	4 620	4 279	4 721		
Établissements	129 825	57	637	127		
Positions de titrisation	30 911	3	51	44		
TOTAL	972 810	10 846	10 016	11 146	3 792	(3 973)

(*) Montant correspondant aux expositions brutes avant prise en compte des garanties.

(Voir États Financiers – Note 2.f. – Coût du risque.)

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

(Voir États Financiers – Note 4.d. – Risque de crédit et risque de contrepartie.)

Les expositions au risque de contrepartie sur instruments dérivés recouvrent l'ensemble des expositions sur dérivés du portefeuille de BNP Paribas, tous sous-jacents et tous pôles confondus. Les expositions de Fixed Income représentent la grande majorité de ces expositions.

Les expositions sur Opérations de financements de titres et opérations à règlement différé se partagent entre les opérations de Fixed Income, principalement sur obligations, celles des métiers Equity (Stock Lending and Borrowing- SLAB), principalement sur actions et BNP Paribas Securities Services (BP2S), sur actions et obligations.

► VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE PAR TYPE D'APPROCHE

En millions d'euros	Modèle interne ^(*) (ValRisk)			Méthode standard	TOTAL
	IRBA	Standard	Sous-Total	Standard	
Instruments dérivés	84 019	170	84 189	2 296	86 485
Opération de financements de titres et opérations à règlement différé	20 388	0	20 388		20 388
TOTAL	104 407	170	104 577	2 296	106 873

^(*) Méthode d'évaluation de la valeur exposée au risque.

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie est mesurée principalement sur la base de la méthode des modèles internes décrite dans la Note 4.d. des États Financiers. Sur le périmètre non couvert par les modèles internes (environ 2 % des expositions) la valeur exposée au risque est calculée selon la méthode d'évaluation standard.

Les actifs pondérés au titre du risque de contrepartie sont ensuite calculés en multipliant la valeur exposée au risque par un taux de pondération qui est déduit en fonction du type d'approche utilisé (approche standard ou approche IRBA).

OPÉRATIONS DE TITRISATION

ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS EN MATIÈRE DE TITRISATION

(Voir États Financiers – Note 4.d. – Activité de BNP Paribas en matière de titrisation.)

MÉTHODES COMPTABLES

(Voir États Financiers – Note 1. – Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe.)

ACTIFS TITRISÉS

Les actifs titrisés dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre respectant les critères d'éligibilité bâlois, et notamment celui du transfert significatif de risque, sont exclus du calcul du capital. Seules les parts conservées par l'établissement et les engagements éventuellement octroyés à la structure après titrisation font l'objet d'un calcul de besoin en capital, selon la méthode fondée sur les notations externes.

Les actifs titrisés dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre ne respectant pas les critères d'éligibilité bâlois restent quant à eux dans leur portefeuille prudentiel d'origine. Leur besoin en capital est calculé comme s'ils n'étaient pas titrisés.

Le périmètre des programmes de titrisation retenus ci-après ne concerne que les programmes efficaces en Bâle II.

► EXPOSITIONS TITRISÉES ORIGINÉES PAR BNP PARIBAS PAR TYPE DE TITRISATION

<i>En millions d'euros</i>		
Type de titrisation	Type approche	Expositions titrisées
Classique	IRBA	424
	Standard	4 442
TOTAL		4 866

► EXPOSITIONS TITRISÉES ORIGINÉES PAR BNP PARIBAS PAR CLASSE D'ACTIF SOUS-JACENT

<i>En millions d'euros</i>	
Classe d'actif	Expositions titrisées
Biens immobiliers résidentiels	4 442
Prêts à la consommation	389
Prêts à des entreprises ou à des petites ou moyennes entreprises	35
TOTAL	4 866

Au 31 décembre 2008, huit opérations de titrisation sur des actifs immobiliers sont efficaces en Bâle II : Vela Home 1, Vela Home 2 et Vela Home 3 réalisées par la filiale italienne BNL ; UCI 10, UCI 12, UCI 15, UCI 16, UCI 17 pour la filiale espagnole UCI.

À la même date, une seule opération de titrisation sur crédits à la consommation est efficace, réalisée par la filiale Personal Finance.

Au 31 décembre 2008, 35 millions d'euros de prêts à des entreprises ont été titrisés dans le cadre des opérations arrangées par le groupe BNP Paribas (Leverage Finance II, III, IV).

POSITIONS DE TITRISATION

► POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE D'APPROCHE

<i>En millions d'euros</i>		
Type approche	Valeur exposée au risque (EAD)	Actifs pondérés
IRBA	25 499	7 928
Standard	5 412	3 297
TOTAL	30 911	11 225

En application des nouvelles règles prudentielles Bâle II, le montant des actifs pondérés des positions de titrisation représente 2 % des actifs pondérés du groupe BNP Paribas.

Dans le cadre de l'approche standard, le montant des actifs pondérés est calculé en appliquant à la valeur exposée au risque le taux de pondération associé à la note externe de la position de titrisation, conformément à l'article 222 de l'arrêté du 20 février 2007. Dans un nombre très limité de cas, une pondération par transparence peut être appliquée. Le taux de pondération de 1 250 % est attribué aux positions ayant une note inférieure ou égale à B+ ou sans note externe. Les positions de titrisation des programmes originés par les filiales BNL et UCI ainsi que les investissements de BancWest et du pôle AMS dans les programmes de titrisation sont traitées en approche standard.

Les actifs pondérés en approche IRBA sont calculés selon une des méthodes suivantes :

- Pour les expositions qui bénéficient d'une notation externe, la pondération est obtenue par l'application de la méthode dite « fondée sur les notations ». Celle-ci permet de déduire directement la pondération applicable à l'exposition en fonction de sa note, grâce à une table de correspondance fournie par le régulateur ;

- Pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe, quand BNP Paribas est originateur ou arrangeur, c'est la méthode de la formule réglementaire (Supervisory Formula Approach - SFA) qui est appliquée. Sur la base d'une notation interne de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacent, la pondération applicable à l'exposition est obtenue par utilisation d'une formule mathématique fournie par le régulateur, qui tient également compte de la structuration de l'opération (en particulier du niveau de rehaussement de crédit dont bénéficie BNP Paribas) ;

- Dans un nombre très limité de cas, une pondération par transparence est appliquée.

Au 31 décembre 2008, l'approche IRBA est utilisée pour les positions détenues par le pôle CIB.

Pour les positions de titrisation notées, BNP Paribas utilise les notations externes des agences de notation Standard Et Poor's, Moody's et Fitch. La mise en correspondance de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions de la Commission bancaire.

► QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION

Les positions de titrisation conservées ou acquises sont à plus de 75 % des tranches senior ce qui reflète la très bonne qualité du portefeuille. Elle se traduit par les niveaux de pondération appliqués tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

En millions d'euros	
Type de tranche	Valeur exposée au risque (EAD)
Tranche avec le rang le plus élevé	23 792
Tranche mezzanine	6 949
Tranche de première perte	170
TOTAL	30 911

► POSITIONS DE TITRISATION PAR MÉTHODE DE CALCUL ET PONDÉRATION

► en approche IRBA

En millions d'euros	
Taux de pondération	Valeur exposée au risque (EAD)
Méthode fondée sur les notations externes	
6 %-10 %	4 605
12 %-18 %	1 493
20 %-35 %	2 612
50 %-75 %	200
100 %	271
250 %	62
425 %	71
650 %	83
Sous-total	9 397
1 250 %	371
Méthode de la formule réglementaire	15 613
Méthode par transparence	118
TOTAL	25 499

Sur l'ensemble des positions de titrisation notées en externe (9,4 milliards d'euros) :

- environ la moitié (en EAD) bénéficie d'une notation supérieure à A+ et donc d'une pondération inférieure à 10 % ;
- la très grande majorité (93 % en EAD) bénéficie d'une note supérieure à BBB+.

► en approche standard

En millions d'euros	
Taux de pondération	Valeur exposée au risque (EAD)
Méthode basée sur les notations externes	
20 %	4 797
50 %	232
100 %	154
350 %	36
Sous-total	5 219
1 250 %	185
Méthode par transparence	8
TOTAL	5 412

Sur l'ensemble des positions de titrisation notées en externe (5,2 milliards d'euros), la très grande majorité (90 % en EAD) bénéficie d'une notation supérieure à AA- et donc d'une pondération de 20 %.

Engagements sur opérations de titrisation pour le compte de la clientèle

(Voir Activité et éléments comptables en 2008 - 3.3. - Expositions sensibles selon la réglementation du Forum de Stabilité Financière)

Les opérations de titrisation réalisées par le groupe BNP Paribas et conduisant à la création d'entités spécifiques effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidités et le cas échéant de l'octroi de garanties. Ces entités spécifiques ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle.

5.5 Risque de marché

RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS DE TRANSACTION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

EXIGENCES DE FONDS PROPRES RELATIVES AU RISQUE DE MARCHÉ PAR TYPE D'APPROCHE

Le risque de marché est calculé suivant un modèle interne déjà utilisé au sein du Groupe sous le régime Bâle I. La réforme Bâle II n'apporte pas de changement immédiat ; le modèle sera cependant révisé d'ici 2010 pour tenir compte du risque de défaut soudain (incremental default risk) et respecter les évolutions réglementaires en la matière.

En millions d'euros	Risque de marché hors risque de change	Risque de change	Total risque de marché
Modèle interne	2 002		2 002
Approche Standard	64	312	376
TOTAL	2 066	312	2 378

ASPECTS GÉNÉRAUX DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

(Voir États Financiers – Note 4.e. – Couverture des risques de taux et de change.)

LA POLITIQUE DE SURVEILLANCE

(Voir États Financiers – Note 4.e. – Mesure des risques de marché des activités de négociation.)

► EXIGENCES DE FONDS PROPRES PAR SOUS-FACTEUR DE RISQUE SPÉCIFIQUE

En millions d'euros	Exigences de fonds propres
Catégorie de risque	
Approche modèle interne	2 002
Approche standard	376
Risque de position sur produits de base	0
Risque de taux d'intérêt	64
Risque de position sur titres de propriété	0
Risque de change	312
Exigence supplémentaire résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques	0
TOTAL	2 378

En dehors du risque de change, traité pour l'ensemble du Groupe en approche standard, seuls 2,6 % du risque de marché est traité en approche standard. Le modèle interne couvre donc l'ensemble des expositions du portefeuille de négociation du Groupe, avec une représentation majoritaire du pôle CIB, et une représentation équilibrée des facteurs de risque action, taux et crédit.

MODÈLE INTERNE DU RISQUE DE MARCHÉ

(Voir États Financiers – Note 4.e. – Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers.)

Mesures en conditions de marché normales

(Voir États Financiers – Note 4.e. – Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers.)

Mesures en conditions de marché extrêmes

(Voir États Financiers – Note 4.e. – Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers.)

En parallèle des stress tests réalisés visant à simuler la variation de valeur des portefeuilles de trading dans des conditions extrêmes définies dans le cadre de scénarios de rupture, GRM définit des scénarios spécifiques par activité de marché, de manière à encadrer très précisément chacun des risques, y compris les plus complexes.

Les résultats de ces stress tests sont présentés au management des lignes de métier ; le cas échéant des limites en stress test sont définies. Depuis le début de la crise du subprime, GRM a produit pour certaines activités une simulation quotidienne de manière à permettre une appréciation quasiment en temps réel de la déformation du profil de risque.

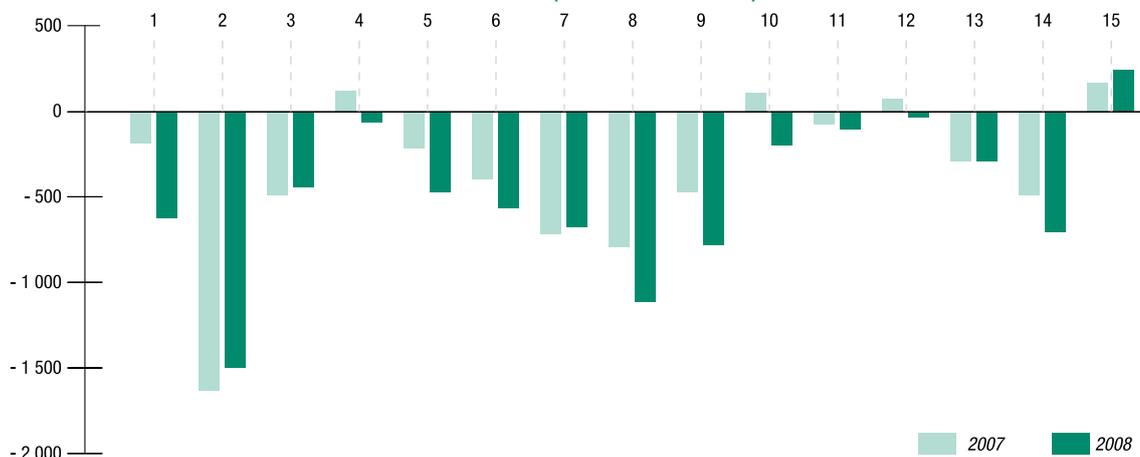
Les quinze scénarii présentés correspondent à des situations de crise, c'est-à-dire à des chocs de forte amplitude sur chacun des paramètres de risque (taux, action, crédit, volatilité, change, etc.). Le niveau de pertes potentielles qui en résulteraient confirme la solidité du Groupe à l'égard des risques de marché : aucun des scénarii, en dépit de leur caractère extrême, ne menace gravement à lui seul, sa solidité financière.

Quinze scénarii simulent un panel de crises, notamment :

- scénario 1 : hausse inattendue des taux directeurs définis par les banques centrales et aplatissement de la courbe des taux d'intérêt ;
- scénario 2 : chute des marchés d'actions accompagnée d'un recours aux valeurs refuges et de l'intervention des banques centrales, générant une baisse des taux et une pentification de la courbe des taux d'intérêt ;

- scénario 3 : attaque terroriste majeure dans des pays occidentaux ;
- scénario 4 : effondrement du dollar lié à des déséquilibres budgétaires et commerciaux insoutenables, accompagnés éventuellement de la vente de bons du Trésor américain par les banques centrales et les investisseurs asiatiques ;
- scénario 5 : crise sur les pays émergents ayant pour moteur l'Asie ;
- scénario 6 : crise sur les pays émergents ayant pour moteur l'Amérique latine ;
- scénario 7 : crise sur les pays du Moyen-Orient ayant pour origine le renversement du régime en Arabie-Saoudite ou une aggravation du conflit israélo-arabe, et entraînant de sévères conséquences sur le marché de l'énergie ;
- scénario 8 : crise systémique sur les hedge funds, générant des mouvements d'une extrême violence dans les marchés sur lesquels ils opèrent (par exemple : corrélation CDO, convertibles, etc.) ;
- scénario 9 : crise du crédit à la suite de nombreux défauts de paiement ou liée à la crainte d'une récession globale et entraînant une aversion générale au risque ;
- scénario 10 : crise de l'euro, causée par la crainte d'une implosion de la devise ou du retrait de certains pays ;
- scénario 11 : augmentation brutale des anticipations d'inflation conduisant à une hausse des taux associée à une pentification de la courbe des taux d'intérêt ;
- scénario 12 : changement brutal de politique monétaire au Japon, hausse brutale des taux et aplatissement de la courbe des taux d'intérêt japonaise ayant de sérieuses conséquences sur le Yen ;
- scénario 13 : tremblement de terre majeur en Californie ayant des conséquences sur le taux de change USD/EUR et sur les différentiels de taux d'intérêt ;
- scénario 14 : pandémie de grippe entraînant une aversion au risque généralisée et une chute brutale des marchés d'actions et du crédit ;
- scénario 15 : mouvement haussier modéré sur les marchés d'actions et les marchés émergents, faible volatilité constatée et chute de la volatilité implicite sur tous les marchés.

► MOYENNE ANNUELLE DES RÉDUCTIONS POUR 2007 ET 2008 DES REVENUS DES MÉTIERS DE MARCHÉ SIMULÉES POUR QUINZE SCENARII DE CRISE EXTRÊME (en millions d'euros)



Règles d'évaluation applicables au portefeuille de négociation

Le Portefeuille de négociation est évalué en juste valeur par résultat, en conformité avec la règle IAS 39.

RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

RISQUE SUR PARTICIPATIONS

Le tableau suivant présente une répartition des expositions en fonction de l'objectif poursuivi par le Groupe dans le cadre de la gestion de ses participations en actions.

► RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR OBJECTIF DE GESTION

En millions d'euros	Exposition ⁽¹⁾
Objectif stratégique	4 627
Objectif de plus-values	3 496
Participations liées au business	2 005
TOTAL	10 128

⁽¹⁾ Fair value.

Les participations du Groupe sont concentrées principalement sur des positionnements stratégiques et sur la recherche de plus-values. La quasi-totalité du portefeuille de participations est couverte par le modèle interne.

RISQUE DE CHANGE

(Voir États Financiers – Note 4.e. – Risque de marché relatif aux activités bancaires.)

RISQUE DE TAUX

(Voir États Financiers – Note 4.e. – Risque de marché relatif aux activités bancaires.)

5.6 Risque opérationnel

POLITIQUE DE COUVERTURE ET DE RÉDUCTION DES RISQUES

(Voir États Financiers – Note 4.f. – Risque Opérationnel – Dispositif de gestion.)

APPROCHES RETENUES ET PÉRIMÈTRES RESPECTIFS

Les principes de gestion et de mesure du risque opérationnel sont définis par la fonction Conformité Groupe.

Le modèle de risque opérationnel est mis en œuvre dans le groupe BNP Paribas de façon à assurer une couverture significative des risques opérationnels.

Le calcul de l'exigence de fonds propres se fait au niveau des entités juridiques du périmètre prudentiel du groupe BNP Paribas.

Le calcul des actifs pondérés est obtenu en multipliant l'exigence en fonds propres par 12,5.

Le Groupe a retenu une approche hybride combinant l'Approche de Mesure Avancée (AMA), l'approche standard et l'approche de base.

Les entités ayant déployé la méthodologie AMA sont les entités les plus significatives de chaque pôle. Les activités de Banque de Détail en France, de CIB et d'AMS sont largement couvertes par cette approche.

Les entités dans lesquelles l'AMA est en cours de déploiement, comme BNL Spa, appliquent l'approche standard. Dans les pôles ayant déjà couvert la majeure partie de leurs activités, certaines entités de petite taille et jugées peu significatives peuvent être maintenues en approche standard.

L'approche de base n'est utilisée que dans des cas limités : entités récemment acquises, ainsi que certaines entités en intégration proportionnelle (partenariats), et/ou entités situées dans certains pays émergents.

MÉTHODE AMA

Le calcul du capital en Approche de Mesure Avancée (AMA) impose l'élaboration d'un modèle interne de calcul du capital relatif au risque opérationnel, fondé sur des données de pertes internes (potentielles et historiques), des données de pertes externes, l'analyse de scénarii et des facteurs d'environnement et de contrôle interne.

Le modèle interne répondant aux exigences AMA s'appuie sur les principes suivants :

- le modèle développé s'appuie sur la distribution de perte annuelle agrégée ; ce qui signifie qu'une approche actuarielle est développée dans laquelle les fréquences et les sévérités des pertes pour risque

opérationnel sont modélisées selon des distributions calibrées sur les données disponibles ;

- les données historiques et prospectives sont utilisées dans le calcul du capital avec une prépondérance des données prospectives, seules capables de représenter les risques extrêmes ;
- le modèle utilisé se veut fidèle aux données l'alimentant, de manière à permettre aux métiers l'appropriation des résultats produits : de ce fait, la plus grande part des hypothèses est intégrée dans les données elles-mêmes ;
- les calculs de capital sont réalisés de manière prudente : dans ce cadre, une revue approfondie des données d'entrée est réalisée afin de les compléter éventuellement de risques nécessitant une représentation dans le profil du Groupe.

Le capital réglementaire sur le périmètre AMA correspond à la VaR (Value at Risk), c'est-à-dire au montant maximum de perte possible sur une année, pour un niveau de certitude donné (99,9 % au titre du capital réglementaire).

Le calcul est effectué globalement sur l'ensemble des données relatives au périmètre AMA du Groupe, puis alloué aux entités juridiques composant ce périmètre.

(Voir États Financiers – Note 4.f. – Risque Opérationnel)

MÉTHODES FORFAITAIRES

Le groupe BNP Paribas a choisi de mettre en œuvre un calcul de capital selon une approche forfaitaire (standard ou de base) pour les entités du périmètre de consolidation qui ne sont pas traitées dans le modèle interne.

La méthode approche de base : le calcul du capital est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire (indicateur d'exposition) multiplié par un facteur alpha unique fixé par le régulateur (coefficient de pondération de 15 %).

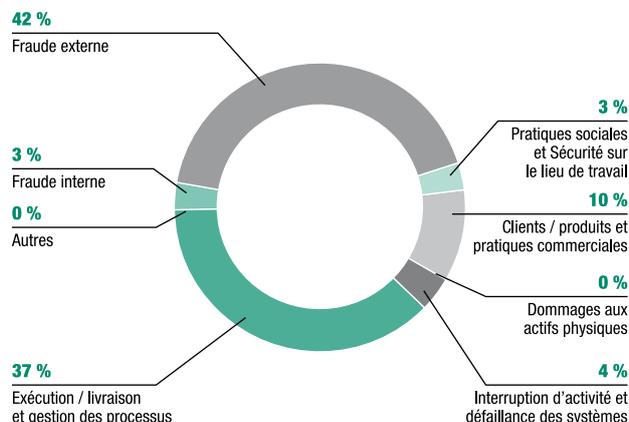
La méthode approche standard : le calcul du capital est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire multiplié par un facteur bêta correspondant (défini par le régulateur) pour chaque ligne de métier. Pour réaliser ce calcul, toutes les lignes de métiers du Groupe sont ventilées dans les huit catégories d'activité sans exception ni chevauchement.

EXPOSITION DU GROUPE BNP PARIBAS AU RISQUE OPÉRATIONNEL

Les incidents opérationnels tels que définis par la réglementation bancaire, recouvrent 7 catégories : (i) fraude interne, (ii) fraude externe, (iii) pratiques sociales et sécurité sur le lieu de travail (par exemple, une anomalie dans la gestion d'un recrutement), (iv) clients, produits et pratiques commerciales (exemples : manipulation de marché, défaut

dans un produit...), (v) dommages occasionés aux actifs physiques, (vi) interruption d'activité et défaillance de systèmes, (vii) exécution, livraison et gestion de processus (exemples : une erreur de gestion de couverture, une erreur de valorisation).

► **PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL : RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT (MOYENNE 2006 À 2008)**



Première catégorie d'incidents opérationnels, la fraude externe a représenté environ 40 % des pertes subies par le Groupe, en moyenne sur la période 2006 à 2008. Une large partie de ces pertes correspond à la fraude aux moyens de paiement et au crédit au sein de la banque de détail. Un dispositif structuré permet de déjouer l'essentiel des tentatives (taux supérieur à 95 % dans les crédits à la consommation). Une autre partie provient de l'exposition indirecte du groupe BNP Paribas à la fraude Madoff.

Les erreurs d'exécution et de livraison constituent la seconde catégorie d'incidents opérationnels subis par le groupe BNP Paribas : elles ont représenté, en moyenne au cours des trois années 2006 à 2008, plus

du tiers des pertes enregistrées par le Groupe, avec un montant en augmentation sur les derniers mois, dans un contexte de volatilité des marchés et de renchérissement du coût du retournement des positions.

Les incidents liés aux pratiques commerciales constituent le troisième type d'événement de risque opérationnel subi par le Groupe avec en moyenne 10 % des pertes au cours des trois dernières années. Si la crise financière est un facteur de hausse des réclamations de la clientèle, la mise en place d'un plan de contrôles dans le cadre de la directive MIF joue, à l'inverse, un rôle d'atténuation.

Les incidents au titre des interruptions d'activité et autres défaillances de systèmes ont représenté 4 % des pertes subies par BNP Paribas sur la période 2006 à 2008.

L'occurrence et l'impact des fraudes internes sont restés contenus avec 3 % des pertes enregistrées au cours des années 2006 à 2008. La faiblesse relative des pertes ne doit pas occulter le risque inhérent à la fraude interne : contributeur de premier ordre au capital réglementaire du Groupe, il constitue un objectif prioritaire du dispositif de contrôle opérationnel du groupe BNP Paribas. Un programme de renforcement du dispositif de contrôle, lancé suite à la fraude massive survenue au sein du secteur bancaire au début de l'année 2008, contient deux volets, composés d'actions de court terme et d'actions de moyen terme, définies dans le respect des orientations du Rapport « Lagarde » (« Rapport au Premier Ministre concernant les enseignements à tirer des événements récemment intervenus à la Société Générale »).

Enfin, les incidents liés aux pratiques sociales et les dommages aux actifs matériels sont restés négligeables en termes relatifs avec 4 % des pertes du Groupe sur la période 2006 à 2008.

EXIGENCES DE FONDS PROPRES PAR TYPE D'APPROCHE

(Voir 5.3. – Gestion de capital et adéquation des fonds propres.)

RÉDUCTION DU RISQUE VIA LES TECHNIQUES D'ASSURANCE

(Voir États Financiers – Note 4.f. – Polices d'assurance.)

5.7 Annexe : informations relatives aux exigences en fonds propres pour les filiales « significatives »

Les exigences en fonds propres des filiales significatives en contribution au Groupe sont présentées par type de risque, à l'exception du risque de marché du portefeuille de négociation.

BNL ⁽¹⁾

En millions d'euros	Actifs pondérés ⁽¹⁾	Exigences en fonds propres
Risque de crédit et de contrepartie	59 639	4 771
Risque de crédit et de contrepartie - IRBA	227	18
Entreprises	227	18
Établissements	0	0
Risque de crédit et de contrepartie - Approche standard	59 412	4 753
Administrations centrales et banques centrales	1	0
Entreprises	39 787	3 183
Établissements	1 806	144
Clientèle de détail	14 160	1 133
Autres expositions	7 295	584
Prêts immobiliers	6 865	549
Positions de titrisation	624	50
Autres Actifs Risqués	3 034	243
Risque sur participations	544	44
Méthode des modèles internes	544	44
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	45	4
Actions cotées	9	1
Autres expositions sur actions	490	39
Approche Standard	0	0
Risque de marché	25	2
Approche Standard	25	2
Risque opérationnel	4 516	361
Approche Standard	4 256	341
Approche Basique	260	21
TOTAL	64 724	5 178

⁽¹⁾ Fin de période.

Les encours en approche IRBA correspondent aux encours enregistrés dans les autres sites du Groupe pour lesquels il existe une garantie intragroupe émise par BNL Spa.

⁽¹⁾ BNL Spa (ex BNL Progetto Spa), Antigiancassa Spa, BNL Broker Assicurazioni Spa, BNL Finance Spa, BNL Partecipazioni Spa, BNL Positivity Srl, Vela Public Sector Srl, International Factors Italia Ifitalia, Vela Mortgages Srl.

BANCWEST

<i>En millions d'euros</i>	Actifs pondérés ⁽¹⁾	Exigences en fonds propres
Risque de crédit et de contrepartie	41 333	3 307
Risque de crédit et de contrepartie - IRBA		
Risque de crédit et de contrepartie - Approche standard	41 333	3 307
Administrations centrales et banques centrales	0	0
Entreprises	23 247	1 860
Établissements	1 244	100
Clientèle de détail	12 637	1 011
<i>Autres expositions</i>	6 034	483
<i>Expositions renouvelables</i>	494	40
<i>Prêts immobiliers</i>	6 109	489
Positions de titrisation	1 881	150
Autres Actifs Risqués	2 325	186
Risque sur participations	33	3
Méthode des modèles internes	33	3
<i>Actions cotées</i>	8	1
<i>Autres expositions sur actions</i>	25	2
Risque de marché	17	1
Approche Standard	17	1
Risque opérationnel	2 785	223
Approche Standard	2 785	223
TOTAL	44 168	3 534

⁽¹⁾ Fin de période.

Périmètre : site BancWest Corporation.

PERSONAL FINANCE ⁽¹⁾

En millions d'euros	Actifs pondérés ⁽²⁾	Exigences en fonds propres
Risque de crédit et de contrepartie	33 506	2 680
Risque de crédit et de contrepartie - IRBA	9 413	753
Entreprises	61	5
Établissements	75	6
Clientèle de détail	9 176	734
Autres expositions	4 070	326
Expositions renouvelables	5 106	408
Positions de titrisation	101	8
Risque de crédit et de contrepartie - Approche standard	24 093	1 927
Administrations centrales et banques centrales	0	0
Entreprises	147	12
Établissements	63	5
Clientèle de détail	22 915	1 833
Autres expositions	9 871	790
Expositions renouvelables	1 285	103
Prêts immobiliers	11 759	941
Autres Actifs Risqués	967	77
Risque sur participations	81	6
Méthode des modèles internes	81	6
Actions cotées	0	0
Autres expositions sur actions	81	6
Approche Standard	0	0
Risque de marché	64	5
Approche Standard	64	5
Risque opérationnel	2 880	230
Approche Modèle interne AMA	1 624	130
Approche Standard	642	51
Approche Basique	614	49
TOTAL	36 531	2 921

⁽²⁾ Fin de période.

Périmètre : périmètre de sous-consolidation Personal Finance ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Banca UCB, Banco Cetelem Argentina SA, Banco Cetelem (Espagne) SA, Banco Cetelem Portugal, BMCI Credit Conso, BNP Paribas Invest Immo, Cetelem, Cetelem Algerie, Cetelem America Ltda, Cetelem Asia, Cetelem Bank SA, Cetelem Benelux BV, Cetelem Serviços Ltda, Cetelem Bank succ Grece, Cetelem Belgium, Cetelem Brasil SA, Cetelem Cr, Cetelem IFN SA, Cetelem Maroc (ex Attijari Cetelem), Cetelem Mexico SA de CV (SOFOL), Cetelem Polska Expansion SA, Cetelem Processing Services Shangai Ltd, Cetelem Slovensko A.S, Cetelem Thaïlande, Cetelem UK (ex Halifax Cetelem), Cmv Mediforce, Cofica Bail, Cofiparc SNC, Cofiplan, Credial Italia s.p.a, Credirama Spa, Credisson Holding Limited, Credit Moderne Antilles, Credit Moderne Ocean Indien, Direct Services, Dresdner-Cetelem Kreditbank (ex CTLM Bank), Effico Iberia, Effico Participation SA, Effico Soreco, Effico Portugal, Euro Credito EFC, European Mortgage Finance IT-2008 - 1 SRL, Facet-IG-13602, FCC Doms 2003, FCC Retail ABS Finance, Fidem, Fimestic Expansion SA, Findomestic IP, JetFinance International, Loisirs Finance SA, Magyar Cetelem Bank Ltd, Metier Regroupement de Crédits - MRC, Norrskan Finance, Projeo, SA Domofinance, SAS Prets & Services, Submarino Finance, Sundaram Home Finance Ltd, UCB HYPOTHEKEN, UCB Service SRL, UCB Succ Allemagne, UCB Succ Belgique, UCB Suisse, Union de Crédits Immobiliarios, Union de Credit Pour le Batiment UCB.

BNP PARIBAS SUISSE

<i>En millions d'euros</i>	Actifs pondérés ⁽¹⁾	Exigences en fonds propres
Risque de crédit et de contrepartie	10 849	868
Risque de crédit et de contrepartie - IRBA	10 321	826
Administrations centrales et banques centrales	8	1
Entreprises	9 170	734
Établissements	1 143	91
Risque de crédit et de contrepartie - Approche standard	528	42
Entreprises	243	19
Établissements	20	2
Clientèle de détail	83	7
<i>Autres expositions</i>	83	7
Autres Actifs Risqués	183	15
Risque sur participations	2	0
Méthode des modèles internes	2	0
<i>Autres expositions sur actions</i>	2	0
Approche Standard	0	0
Risque de marché	0	0
Approche Standard	0	0
Risque opérationnel	681	54
Approche Modèle interne AMA	681	54
TOTAL	11 532	923

⁽¹⁾ Fin de période.

Périmètre : site BNP Paribas Suisse SA

6 INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

6.1	États Financiers BNP Paribas SA	274
	Compte de résultat de l'exercice 2008	274
	Bilan au 31 décembre 2008	275
	Notes annexes aux États Financiers des comptes sociaux	276
	Note 1 Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas SA	276
	Note 2 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2008	282
	Note 3 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2008	284
	Note 4 Engagements de financement et de garantie	293
	Note 5 Rémunérations et avantages consentis au personnel	293
	Note 6 Informations complémentaires	295
6.2	L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et la mise en distribution du dividende	302
6.3	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	303
6.4	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	304
6.5	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2008 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises	307
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	308

6.1 États Financiers BNP Paribas SA

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2008

<i>En millions d'euros</i>	Notes	2008	2007
Intérêts et produits assimilés	2.a	41 639	38 436
Intérêts et charges assimilés	2.a	(37 803)	(35 995)
Revenus des titres à revenu variable	2.b	3 108	1 770
Commissions (produits)	2.c	4 624	4 406
Commissions (charges)	2.c	(1 670)	(1 052)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		(56)	2 132
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		(1 107)	50
Autres produits d'exploitation bancaire		435	233
Autres charges d'exploitation bancaire		(200)	(195)
PRODUIT NET BANCAIRE		8 970	9 785
Frais de personnel	5.a	(4 180)	(4 811)
Autres frais administratifs		(2 621)	(2 355)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(435)	(432)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 734	2 187
Coût du risque	2.d	(2 023)	(453)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(289)	1 734
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.e	(211)	2 557
Dotations nettes aux provisions réglementées		14	(44)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(486)	4 247
Impôt sur les bénéfices	2.f	1 201	285
RÉSULTAT NET		715	4 532

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008

En millions d'euros	Notes	2008	2007
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP		26 238	8 616
Effets publics et valeurs assimilées	3.c	144 691	119 575
Créances sur les établissements de crédit	3.a	400 032	387 315
Opérations avec la clientèle	3.b	371 846	350 728
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.c	102 603	90 579
Actions et autres titres à revenu variable	3.c	16 961	19 265
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	5 494	5 679
Parts dans les entreprises liées	3.c	43 351	41 172
Crédit-bail et location avec option d'achat		52	50
Immobilisations incorporelles	3.i	5 382	5 187
Immobilisations corporelles	3.i	2 248	2 240
Actions propres	3.d	177	331
Autres actifs	3.g	307 662	151 312
Comptes de régularisation	3.h	91 125	76 808
TOTAL ACTIF		1 517 862	1 258 857
DETTES			
Banques centrales et CCP		680	285
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	492 110	459 441
Opérations avec la clientèle	3.b	306 589	255 753
Dettes représentées par un titre	3.f	166 263	151 899
Autres passifs	3.g	406 442	251 910
Comptes de régularisation	3.h	80 274	74 706
Provisions	3.j	2 693	2 957
Dettes subordonnées	3.k	28 310	25 450
TOTAL DES DETTES		1 483 361	1 222 401
CAPITAUX PROPRES			
	6.b		
Capital souscrit		1 824	1 811
Prime d'émission		8 819	8 477
Réserves		23 143	21 636
Résultat de l'exercice		715	4 532
TOTAL CAPITAUX PROPRES		34 501	36 456
TOTAL PASSIF		1 517 862	1 258 857
Hors bilan			
	Notes	2 008	2 007
Engagements donnés			
Engagements de financement	4.a	147 186	182 177
Engagements de garantie	4.b	123 788	182 587
Engagements sur titres		1 191	529
Engagements reçus			
Engagements de financement	4.a	96 783	87 059
Engagements de garantie	4.b	155 922	102 917
Engagements sur titres		34	247

Notes annexes aux États Financiers des comptes sociaux

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR BNP PARIBAS SA

Les comptes de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de six mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Les garanties considérées sont constituées

de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, la plupart des créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ».

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « produits d'intérêts », tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRÊT RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas SA qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas SA relatifs à chaque génération - les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération - sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance-vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas SA, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

TITRES

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire - qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2005-01 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres

douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la dépréciation relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

TITRES DE TRANSACTION

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés dans la rubrique « Titres de transaction », et évalués individuellement à leur prix de marché, s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ces titres sont négociables sur un marché actif (tout marché sur lequel les prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une Bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché) ;
- les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres de transaction peuvent être reclassés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée.

De même, lorsque les titres de transaction à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement ». Les dispositions de chaque catégorie concernée sont applicables à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, la valeur de réévaluation des titres concernés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

TITRES DE PLACEMENT

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés

en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

Dans le cas de situations exceptionnelles nécessitant un changement de stratégie ou lorsque les titres ne sont plus négociables sur un marché actif, les titres classés dans la catégorie « Titres de placement » peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » et doivent être identifiés au sein de ce portefeuille. Ces titres sont alors comptabilisés selon les dispositions relatives à la catégorie « Titres d'investissement ».

TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours sur une période d'un mois.

TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'existent l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants. Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ».

Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle de reclassement des autres titres détenus décrite au paragraphe précédent.

TITRES DE PARTICIPATION, AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenus variables détenus dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le Groupe.

Les titres détenus dans ces catégories sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est considérée au moins égale au coût quand le cours de bourse à la clôture n'est pas inférieur de plus de 20 % au coût. Au-delà, si l'évaluation multicritère fait apparaître que la valeur comptable doit être dépréciée, la valeur d'utilité est considérée égale au cours de bourse. Il en est de même en tout état de cause, si le cours moyen sur 12 mois est inférieur de plus de 30 % au coût. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen de clôture.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- les actions détenues, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ainsi que celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices, sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché ;
- les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition. La différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés de BNP Paribas SA (qui est nul pour les attributions d'actions gratuites) a fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation : la quote-part des actions attribuées aux salariés des filiales de BNP Paribas SA est refacturée à celles-ci sur la période d'acquisition des droits ;

Le règlement n°2008-17 du Comité de la réglementation comptable publié le 30 décembre 2008 a modifié les dispositions qui précèdent afin que les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés suivent les règles d'évaluation du règlement n°2008-15 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés, qui prévoient qu'elles ne soient pas dépréciées, en raison de la constitution au passif d'une provision déterminée en fonction des services rendus par les bénéficiaires. Les règlements n°2008-15 et 2008-17 n'ont pas été appliqués rétroactivement ;

- les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances de 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée dans la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de

créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Les provisions pour engagements internationaux sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans la rubrique « Coût du risque ».

PROVISIONS NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

BNP Paribas SA constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Instrument financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

Instrument financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction peuvent être négociés sur des marchés organisés ou assimilés ou sur des marchés de gré à gré.

Les instruments inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation ».

L'évaluation de la valeur de marché est effectuée :

- soit par référence à la valeur de cotation lorsque celle-ci est disponible ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix de transactions observés sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

Dans tous les cas, des corrections de valeur conservatrices sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle, de contrepartie ou de liquidité.

Certains instruments complexes, généralement réalisés sur mesure et peu liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments, sont évalués avec des modèles d'évaluation utilisant des paramètres pour partie non observables sur un marché actif.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes a été immédiatement comptabilisée en résultat pour les opérations initiées jusqu'au 31 décembre 2004.

Pour les opérations initiées à partir du 1^{er} janvier 2005, la marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes est différée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Autres opérations de transaction sur instruments financiers dérivés

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le compte de résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques par ensembles homogènes de contrats.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la

méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite dans la rubrique « Frais de personnel ».

AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas SA sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par les régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas SA du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime

considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas SA en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas SA ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas SA est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. BNP Paribas SA applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier).

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2008

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

BNP Paribas SA, présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de

valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En millions d'euros	2008		2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	17 756	(20 115)	16 249	(18 305)
Comptes à vue, prêts et emprunts	10 052	(11 301)	8 616	(9 641)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	7 518	(8 814)	7 481	(8 664)
Prêts subordonnés	186		152	
Clientèle	16 743	(8 686)	16 217	(8 858)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	14 966	(6 822)	14 493	(7 059)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	1 734	(1 864)	1 682	(1 799)
Prêts subordonnés	43		42	
Crédit-bail	22	(19)	20	(18)
Dettes représentées par un titre	1 077	(8 983)	592	(8 814)
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 299		4 717	
Titres de transaction	2 557		2 447	
Titres de placement	3 217		1 791	
Titres d'investissement	255		267	
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Livrets de Développement Durable	270		212	
Instruments de macro-couverture	(258)		641	
PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	41 639	(37 803)	38 436	(35 995)

2.b REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007
Titres de placement et assimilés	21	16
Participations et autres titres détenus à long terme	422	317
Parts dans les entreprises liées	2 665	1 437
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	3 108	1 770

2.c COMMISSIONS

<i>En millions d'euros</i>	2008		2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	2 287	(1 471)	2 024	(863)
Opérations avec la clientèle	1 570	(88)	1 515	(75)
Autres	717	(1 383)	509	(788)
Prestations de services financiers	2 337	(199)	2 382	(189)
PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	4 624	(1 670)	4 406	(1 052)

2.d COÛT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation de BNP Paribas SA ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	(2 000)	(405)
Clientèle et établissements de crédit	(913)	(272)
Engagements par signature	117	(93)
Titres	(19)	(8)
Créances risquées et assimilés	138	12
Instruments financiers des activités de marché	(1 323)	(44)
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(72)	(65)
Récupération sur créances amorties	49	17
COÛT DU RISQUE	(2 023)	(453)

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007
Solde au 1^{er} janvier	5 027	5 148
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	2 000	405
Amortissement de créances irrécouvrables antérieurement provisionnées	(287)	(440)
Variation des parités monétaires et divers	(307)	(86)
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	6 433	5 027

Les provisions se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2008	2007
Provisions déduites de l'actif	5 838	4 164
Relatives aux créances sur les établissements de crédit	171	162
Relatives aux créances sur la clientèle	4 310	3 841
Relatives aux titres	106	121
Relatives aux instruments financiers des activités de marché	1 251	44
Provisions inscrites au passif (Note 3.j.)	595	863
Relatives aux engagements par signature	517	638
Relatives aux créances risquées et assimilées	78	225
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	6 433	5 027

2.e GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

En millions d'euros	2008		2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	421	(600)	269	(34)
Cessions	358	(109)	236	(20)
Provisions	63	(491)	33	(14)
Parts dans les entreprises liées	205	(246)	3 114	(902)
Cessions	44	(104)	2 919 ^(a)	(846)
Provisions	161	(142)	195	(56)
Immobilisations d'exploitation	19	(10)	146	(36)
GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	(211)		2 557	

^(a) Dont résultat des opérations de Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) portant sur SFA pour 1 558 millions d'euros et BNP Paribas Assurance pour 565 millions d'euros.

2.f IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	2008	2007
Impôts courants de l'exercice	455	224
Impôts différés de l'exercice	746	61
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	1 201	285

Note 3 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008

3.a CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	2008	2007
Prêts et créances	207 570	178 389
Comptes ordinaires débiteurs	13 652	12 199
Comptes à terme et prêts	188 655	162 271
Prêts subordonnés	5 263	3 919
Titres et valeurs reçues en pension	192 462	208 926
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	400 032	387 315
dont créances rattachées	2 447	2 462

En millions d'euros	2008	2007
Dépôts et emprunts	247 653	212 817
Comptes ordinaires créditeurs	9 651	16 815
Comptes à terme et emprunts	238 002	196 002
Titres et valeurs donnés en pension	244 457	246 624
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	492 110	459 441
dont dettes rattachées	2 374	2 992

3.b OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	2008	2007
Prêts et créances	325 499	306 799
Créances commerciales	1 592	1 595
Comptes ordinaires débiteurs	11 935	11 753
Crédits de trésorerie	60 939	56 959
Crédits à l'habitat	57 521	53 423
Crédits à l'équipement	48 923	38 914
Crédits à l'exportation	15 006	13 371
Autres crédits à la clientèle	127 717	129 018
Prêts subordonnés	1 866	1 766
Titres et valeurs reçus en pension	46 347	43 929
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ACTIF	371 846	350 728
dont créances rattachées	1 207	1 863
dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	9 157	8 866
dont créances douteuses avant provision	1 906	2 237
dont créances douteuses compromises avant provision	3 752	1 985
dont créances sur encours restructurés	41	145

Le total des prêts et créances sur la clientèle, ventilé par contrepartie se décline comme suit :

En millions d'euros	2008			2007		
	Encours sains	Encours douteux Net de provision	Total	Encours sains	Encours douteux Net de provision	Total
Clientèle financière	27 208	206	27 414	29 024	173	29 197
Entreprises	225 553	1 308	226 861	212 117	675	212 792
Entrepreneurs	12 494	235	12 729	9 468	138	9 606
Particuliers	53 546	521	54 067	50 105	623	50 728
Autres non financiers	4 415	13	4 428	4 460	16	4 476
TOTAL	323 216	2 283	325 499	305 174	1 625	306 799

En millions d'euros	2008	2007
Dépôts	254 334	217 345
Comptes ordinaires créditeurs	61 932	61 495
Comptes à terme	154 430	119 859
Comptes d'épargne à régime spécial	37 972	35 991
dont comptes d'épargne à régime spécial à vue	25 695	21 967
Titres donnés en pension livrée	52 255	38 408
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - PASSIF	306 589	255 753
dont dettes rattachées	1 461	1 494

3.c TITRES DÉTENUS

En millions d'euros	2008		2007	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Transaction	92 667	92 667	79 058	79 058
Placement	48 829	49 167	36 714	36 904
<i>dont provisions</i>	(618)		(283)	
Investissement	3 195	3 304	3 803	3 828
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	144 691	145 138	119 575	119 790
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	13 395		17 221	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	399		310	
Transaction	77 135	77 135	77 303	77 303
Placement	20 501	20 553	12 354	12 519
<i>dont provisions</i>	(819)		(427)	
Investissement	4 967	4 981	922	882
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	102 603	102 669	90 579	90 704
<i>dont titres non cotés</i>	13 672	13 722	5 208	5 221
<i>dont créances rattachées</i>	1 912		2 109	
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	2 700		4 851	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	(77)		22	
Transaction	13 383	13 382	15 510	15 510
Placement	3 578	3 940	3 755	3 993
<i>dont provisions</i>	(577)		(99)	
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	16 961	17 322	19 265	19 503
<i>dont titres non cotés</i>	1 498	1 763	2 989	3 160
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	9 114		13 114	
Participations	4 626	5 855	4 741	7 960
<i>dont provisions</i>	(379)		(57)	
Autres titres détenus à long terme	868	807	938	1 255
<i>dont provisions</i>	(165)		(15)	
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	5 494	6 662	5 679	9 215
<i>dont titres non cotés</i>	1 863	3 517	1 596	2 967
Parts dans les entreprises liées	43 351	63 007	41 172	63 475
<i>dont provisions</i>	(559)		(583)	
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	43 351	63 007	41 172	63 475

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 856 millions d'euros et 18 824 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1 762 millions d'euros et 17 732 millions d'euros au 31 décembre 2007.

3.d ACTIONS PROPRES

En millions d'euros	2008		2007
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Transaction	5	5	11
Placement	76	51	
Titres de participations	121	121	320
ACTIONS PROPRES	202	177	331

Au 31 décembre 2008, BNP Paribas SA détient 963 648 actions enregistrées en titres de placement et destinées à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel du Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés du Groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du plan d'actionnariat salarié du Groupe ou du plan d'épargne d'entreprise. BNP Paribas SA détient également 1 809 985 actions enregistrées en titres de participation avec pour objectif de les annuler.

En outre, dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclu avec Exane BNP Paribas, BNP Paribas SA détient au 31 décembre 2008, 161 851 actions enregistrées en titre de transaction.

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, BNP Paribas a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 105 euros par action, un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des

obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le cadre d'un contrat de liquidité et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation consentie pour une durée de 18 mois est devenue caduque avec l'adoption de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 qui l'a annulée et remplacée. Par cette dernière résolution, le Conseil a été autorisé à acquérir un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas, aux mêmes fins que celles énoncées à la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, mais à un prix maximum d'achat de 100 euros par action. Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

3.e IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	01/01/2008	Acquisitions	Rembour- sements et cessions	Transferts et autres variations	31/12/2008	01/01/2008	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2008	2008	2007
Titres d'in- vestissement (Note 3.c.)	4 725	143	(1 056)	4 361	8 173		11		(1)	10	8 162	4 725
Participations et ATDLT (Note 3.c.)	5 751	697	(405)	(5)	6 038	72	479	(4)	(3)	544	5 494	5 679
Parts dans les entreprises liées (Note 3.c.)	41 755	3 126	(399)	(572)	43 910	583	142	(148)	(18)	559	43 351	41 172
Actions propres (Note 3.d.)	334	75	(288)		121	14		(14)			121	320
IMMOBILI- SATIONS FINANCIÈ- RES	52 565	4 041	(2 148)	3 784	58 242	669	632	(166)	(22)	1 113	57 128	51 896

Le développement de la crise financière qui affecte l'ensemble des marchés financiers dans le monde depuis le début du deuxième semestre 2007 s'est poursuivi en 2008 et a atteint une ampleur et une intensité inégalées au quatrième trimestre. Les effets de la crise ont été particulièrement sensibles sur le volume et la durée des opérations

de financement interbancaires, sur le volume et les conditions des syndications entre banques d'opérations à effet de levier ainsi que sur les échanges des instruments structurés issus d'opérations de titrisations. Ils ont conduit à la raréfaction de la liquidité sur un grand nombre de marchés ou de segments de marché et à la disparition totale ou

quasi-totale des transactions ou des références de marché fiables sur un nombre important d'instruments financiers.

Ces circonstances exceptionnelles ont entraîné une évolution du mode de gestion d'instruments initialement détenus à des fins de transaction car destinés à être cédés et désormais conservés et gérés au sein du

portefeuille de titres d'investissement. Ces instruments ont donc été reclassés à hauteur de 4 404 millions d'euros dans la catégorie comptable correspondante conformément à la faculté offerte par le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable.

Le tableau ci-dessous présente les éléments des résultats afférents à ces actifs reclassés tels que comptabilisés au cours de l'exercice 2008, ainsi que ceux qui auraient été comptabilisés si ces actifs n'avaient pas été reclassés.

En millions d'euros	Exercice 2008		
	jusqu'à la date du reclassement	après la date du reclassement	Total
Eléments de résultats afférents aux actifs reclassés, comptabilisés	(280)	31	(249)
en gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(280)		(280)
en intérêts et produits assimilés		41	41
en gains ou pertes sur actifs immobilisés		(10)	(10)
Résultat qui aurait été comptabilisé si le reclassement n'avait pas été effectué	(280)	(318)	(598)
en gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(280)	(318)	(598)

3.f DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En millions d'euros	2008	2007
Titres de créances négociables	152 360	138 756
Emprunts obligataires	11 290	10 192
Autres dettes représentées par un titre	2 613	2 951
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	166 263	151 899
<i>dont primes d'émission non amorties</i>	544	571

► EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2008, les emprunts obligataires souscrits par BNP Paribas SA, selon les clauses des contrats d'émission présentent les échéances suivantes :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 à 2018	Au-delà de 2018
Emprunts obligataires	11 290	1 766	1 157	621	2 246	106	2 754	2 640

3.g AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007
Instruments conditionnels achetés	272 387	117 375
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	4 414	7 238
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Livrets de Développement Durable	6 200	5 403
Impôts différés - actif	1 859	981
Autres actifs divers	22 802	20 315
AUTRES ACTIFS	307 662	151 312
Instruments conditionnels vendus	266 923	116 213
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	5 791	7 496
Dettes rattachées aux opérations sur titres	97 708	110 149
Impôts différés - passif	82	231
Autres passifs divers	35 938	17 821
AUTRES PASSIFS	406 442	251 910

3.h COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007
Réévaluation des instruments dérivés et de change	63 750	61 128
Produits à recevoir	10 668	6 602
Comptes d'encaissement	4 005	1 182
Autres comptes de régularisation débiteurs	12 702	7 896
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	91 125	76 808
Réévaluation des instruments dérivés et de change	51 540	58 280
Charges à payer	11 095	6 763
Comptes d'encaissement	3 010	58
Autres comptes de régularisation créditeurs	14 629	9 605
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	80 274	74 706

3.i IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

<i>En millions d'euros</i>	2008			2007
	Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	1 308	(854)	454	348
Autres immobilisations incorporelles	4 957	(29)	4 928	4 839
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 265	(883)	5 382	5 187
Terrains et constructions	1 942	(562)	1 380	1 371
Équipement, mobilier, installations	1 916	(1 342)	574	606
Autres immobilisations	295	(1)	294	263
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 153	(1 905)	2 248	2 240

3.j PROVISIONS

En millions d'euros	2007	Dotations	Reprises	Autres variations	2008
Provisions pour engagements sociaux	820	146	(220)	(10)	736
Provisions pour créances risquées et assimilées	225	9	(158)	2	78
Provisions pour engagements par signature	638	67	(197)	9	517
Autres provisions					
liées à des opérations bancaires et assimilées	587	261	(358)	70	560
non liées à des opérations bancaires	687	284	(169)		802
PROVISIONS	2 957	767	(1 102)	71	2 693

► PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

En millions d'euros	2008	2007
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement	14 366	15 995
dont au titre des plans d'épargne logement	11 330	12 890
ancienneté de plus de 10 ans	3 929	4 476
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5 343	6 542
ancienneté de moins de 4 ans	2 058	1 872
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement	586	552
dont au titre des plans d'épargne logement	161	150
Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	129	135
dont au titre des plans d'épargne logement	91	97
ancienneté de plus de 10 ans	45	51
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	33	33
ancienneté de moins de 4 ans	13	13

► VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX PRODUITS D'ÉPARGNE À TAUX ADMINISTRÉS

En millions d'euros	Exercice 2008	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement
Provisions et assimilées constituées au 1^{er} janvier 2008	97	38
Dotations aux provisions	2	1
Reprises de provisions	(8)	(1)
Provisions et assimilées constituées au 31 décembre 2008	91	38

3.k DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros	2008	2007
Dettes subordonnées remboursables	16 816	17 516
Dettes subordonnées perpétuelles	11 012	7 464
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	9 943	6 338
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	798	778
Autres titres subordonnés perpétuels		77
Titres participatifs	271	271
Dettes rattachées	482	470
DETTES SUBORDONNÉES	28 310	25 450

DETTES SUBORDONNÉES REMBOURSABLES

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (*call option*), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au 31 décembre 2008, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables se présente de la façon suivante :

En millions d'euros	Encours au 31 décembre 2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 à 2018	Au-delà de 2018
Dettes subordonnées remboursables	16 816	279	664	642	2 335	987	10 188	1 721

Dettes subordonnées perpétuelles

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

De 2005 à 2008, BNP Paribas SA a procédé à quinze émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 9 943 millions en contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon.

La dernière de ces émissions, réalisée en décembre 2008, présente la particularité d'avoir été souscrite par la Société de Prise de Participation de l'État, société dont l'objet est d'émettre des titres de créance garantis par l'État et dont le produit est utilisé pour souscrire à des titres émis par les établissements de crédit et qui constituent réglementairement des fonds propres. Elle offre au souscripteur une rémunération majorée d'une prime de remboursement de 1% à partir de la première date d'anniversaire de l'émission puis de 2% à partir de chaque date anniversaire suivante pour atteindre 11% à partir de la sixième.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont reprises dans le tableau suivant :

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Durée	Taux	2008	2007
BNP Paribas SA	juin 2005	USD	1 350 millions	10 ans	USD libor 3 mois + 1,68 %	968	924
BNP Paribas SA	octobre 2005	EUR	1 000 millions	6 ans	4,875 %	1 000	1 000
BNP Paribas SA	octobre 2005	USD	400 millions	6 ans	6,25 %	287	274
BNP Paribas SA	avril 2006	EUR	750 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 1,69 %	750	750
BNP Paribas SA	avril 2006	GBP	450 millions	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,13 %	471	612
BNP Paribas SA	juillet 2006	EUR	150 millions	20 ans	Euribor 3 mois + 1,92 %	150	150
BNP Paribas SA	juillet 2006	GBP	325 millions	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,81 %	340	442
BNP Paribas SA	avril 2007	EUR	750 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 1,72 %	750	750
BNP Paribas SA	juin 2007	USD	600 millions	5 ans	6,50 %	430	411
BNP Paribas SA	juin 2007	USD	1 100 millions	30 ans	USD libor 3 mois + 1,29 %	788	753
BNP Paribas SA	octobre 2007	GBP	200 millions	10 ans	GBP libor 3 mois + 1,85 %	209	272
BNP Paribas SA	juin 2008	EUR	500 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %	500	
BNP Paribas SA	septembre 2008	EUR	650 millions	5 ans	Euribor 3 mois + 4,050 %	650	
BNP Paribas SA	septembre 2008	EUR	100 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %	100	
BNP Paribas SA	décembre 2008	EUR	2 550 millions	5 ans	Euribor 3 mois + 4,550 %	2 550	
TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE						9 943	6 338

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être versés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) et les autres titres subordonnés perpétuels émis par la banque sont des obligations subordonnées « perpétuelles » remboursables à la liquidation de la société,

après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels. Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Taux	2008	2007
Paribas SA	septembre 1984	USD	24 millions	Libor 3 mois + 3/8 %	17	16
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions	TMO - 0,25 %	305	305
Paribas SA	juillet 1986	USD	165 millions	Libor 3 mois + 1/8 %	118	114
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions	Libor 6 mois + 0,75 %	358	343
TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE					798	778

Les TSDI émis en dollars des États-Unis présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (*call option*). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Pour le TSDI émis en octobre 1985, de nominal 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice

distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Autres titres subordonnés perpétuels

Les autres titres subordonnés perpétuels émis par la Banque en 1998 et 1999 présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à une date prévue par la notice d'émission (après accord des autorités de surveillance bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de cette date dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Émetteur	Date d'émission	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Devise	Montant en devises à l'origine	Taux	Majoration d'intérêts (en point de base)	2008	2007
BNP SA	avril 1998	avril 2008	EUR	77 millions	Libor 3 mois + 0,70 %	+ 150 pb		77
AUTRES TITRES SUBORDONNÉS PERPÉTUELS								77

Le titre perpétuel de 77 millions d'euros émis en avril 1998 a été remboursé par anticipation en avril 2008, à la date prévue par la notice d'émission.

Titres participatifs

Les titres participatifs émis par la banque entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats

dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé en 2004 et en 2006 au rachat de 325 560 titres et au mois de mars 2007 au rachat de 108 707 titres qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statue sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

Note 4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

4.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007
Établissements de crédit	42 320	31 432
Clientèle	104 866	150 745
Ouverture de crédits confirmés	80 386	116 398
Autres engagements en faveur de la clientèle	24 480	34 347
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	147 186	182 177
Établissements de crédit	88 696	80 251
Clientèle	8 087	6 808
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	96 783	87 059

4.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007
Établissements de crédit	26 266	75 870
Clientèle	97 522	106 717
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	123 788	182 587
Établissements de crédit	58 216	43 704
Clientèle	97 706	59 213
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	155 922	102 917

Les instruments financiers nantis par BNP Paribas SA auprès d'établissements de crédits et de la Banque de France s'élèvent à 71 967 millions d'euros au 31 décembre 2008 qui se répartissent de la manière suivante : 47 044 millions d'euros auprès de la Banque

de France, 16 397 millions d'euros auprès de BNPP Covered Bonds, 5 142 millions d'euros auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat et 3 384 millions d'euros auprès de la Société de Financement de l'Économie Française.

Note 5 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

5.a FRAIS DE PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007
Salaires et traitements	(2 794)	(3 268)
Charges sociales et fiscales	(1 293)	(1 309)
Participation et Intéressement des salariés	(93)	(234)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	(4 180)	(4 811)

L'effectif de BNP Paribas SA se répartit de la façon suivante :

<i>Au 31 décembre</i>	2008	2007
BNP Paribas Métropole	38 128	38 545
<i>dont cadres</i>	<i>19 115</i>	<i>18 387</i>
Succursales hors Métropole	9 315	8 921
TOTAL BNP PARIBAS SA	47 443	47 466

5.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, le groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

À l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (États-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 209 millions d'euros pour l'exercice 2008 contre 203 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou sociétés du Groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10 % (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 527 millions d'euros au 31 décembre 2008 (511 millions d'euros au 31 décembre 2007), dont 447 millions d'euros pour les engagements français et 80 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Régimes de retraite

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie

Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurances dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 75 % en obligations, 17 % en actions et 8 % en immobilier.

À l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (États-Unis). La gestion de certains régimes est assurée par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni). Au 31 décembre 2008, 89 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 5 plans situés au Royaume-Uni et aux États-Unis. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 41 % en actions, 51 % en obligations, et 8 % en autres instruments financiers.

Autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurances extérieure au Groupe.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

À l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux États-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droit s'élèvent à 6 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 5 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

Indemnités de fin de contrat de travail

La banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaires font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. Les plans en cours d'exécution en France concernent BNP Paribas métropole.

Au 31 décembre 2008, les provisions existant au sein de BNP Paribas SA au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 20 millions d'euros (62 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Note 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.a ÉVOLUTION DU CAPITAL

Opérations réalisées sur le capital

Les délégations suivantes en cours de validité en 2008, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2008
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 (22 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas. <i>L'autorisation est donnée d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social d'un montant nominal maximal fixé à 36 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Émission de 5 360 439 actions nouvelles d'un nominal de 2 euros, constatée le 31 juillet 2008
Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 (10 ^e résolution)	Adaptation à la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionariat salarié, de la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 relative à l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas. <i>Les opérations envisagées pourront prendre la forme de cessions d'actions aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas.</i>	
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (20 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservés. <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 36 millions d'euros, par l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas.</i> <i>Les opérations envisagées au sein de cette résolution peuvent également prendre la forme de cessions d'actions aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 (14 ^e résolution)	Autorisation de consentir aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel des options de souscription ou d'achat d'actions. <i>Cette autorisation porte sur un nombre d'actions représentant au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5 % par an.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 3 985 590 options de souscription lors du Conseil d'administration du 19 mars 2008
Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 (15 ^e résolution)	Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés liées. <i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5 % par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 820 890 actions gratuites lors du Conseil d'administration du 19 mars 2008
Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 (9 ^e résolution)	Adaptation à la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionariat salarié, de la quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 relative à l'autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés liées. <i>Ladite adaptation est destinée à permettre la fin anticipée des périodes d'acquisition et de conservation, sous réserve du respect des conditions légales en cas d'invalidité du bénéficiaire.</i>	
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 ^e résolution)	Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées. <i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5 % par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2008
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 ^e résolution)	Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions. <i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1 % par an. Ce plafond est global, commun aux 21^e et 22^e résolutions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (13 ^e résolution)	Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions). Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (14 ^e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et octroi d'un délai de priorité, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions). Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptible d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (15 ^e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 250 millions d'euros (soit 125 millions d'actions). Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (16 ^e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital). <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (17 ^e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les quatorzième, quinzième et seizième résolutions susmentionnées, d'une part à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, et d'autre part à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance.</i>	
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (18 ^e résolution)	Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport. <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ordinaires ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2008
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (19 ^e résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions susmentionnées, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions ci-dessus.</i></p>	
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (23 ^e résolution)	<p>Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire en euros	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration
NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2006	930 467 477	2		
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions, en date du 22 janvier 2007	2 411 013	2	(1)	(1)
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions, en date du 20 juillet 2007	3 820 865	2	(1)	(1)
Augmentation de capital résultant de l'opération de fusion avec BNL, en date du 1 ^{er} octobre 2007	439 358	2	15 mai 07	31 juillet 07
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, en date du 4 octobre 2007	(32 111 135)	2	15 mai 07	31 juillet 07
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions, en date du 5 octobre 2007	232 730	2	(1)	(1)
NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2007	905 260 308	2		
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	1 115 091	2	(1)	(1)
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	360 269	2	(1)	(1)
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	5 360 439	2	23 mai 06	13 mai 08
NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2008	912 096 107	2		

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

6.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DÉCEMBRE 2006 AU 31 DÉCEMBRE 2008

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2006	1 861	10 238	24 321	36 420
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2006			(2 801)	(2 801)
Augmentations de capital	14	287		301
Réduction de capital (par annulation d'actions)	(64)	(2 364)		(2 428)
Autres variations		316	116	432
Résultat de l'exercice 2007			4 532	4 532
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2007	1 811	8 477	26 168	36 456
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2007			(3 016)	(3 016)
Augmentations de capital	13	342		355
Autres variations			(9)	(9)
Résultat de l'exercice 2008			715	715
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 824	8 819	23 858	34 501

6.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas SA sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Portefeuille de transaction

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007
Instruments dérivés de cours de change	1 713 225	1 484 336
Instruments dérivés de taux d'intérêt	30 529 952	23 603 746
Instruments dérivés sur actions	2 561 772	2 217 312
Instruments dérivés de crédit	1 788 210	2 180 605
Autres instruments dérivés	231 151	233 105
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE TRANSACTION	36 824 310	29 719 104

Les opérations sur instruments financiers réalisés sur des marchés organisés représentent au 31 décembre 2008 34 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés (38 % au 31 décembre 2007).

Stratégie de couverture

Le montant total des notionnels des instruments financiers dérivés utilisés en couverture s'établit à 396 202 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 328 737 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

La valeur de marché de la position nette des opérations fermes est évaluée à environ 2 300 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 500 millions d'euros au 31 décembre 2007. La valeur de marché de la position nette acheteuse des opérations conditionnelles est évaluée à environ 4 150 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre une position nette acheteuse de 1 350 millions d'euros au 31 décembre 2007.

6.d INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours bilantiels des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En millions d'euros	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total par zone géographique	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
France	401 891	383 791	216 795	213 113	618 686	596 904
Autres pays de l'espace économique européen	116 868	98 928	83 659	73 097	200 527	172 025
Pays des zones Amérique et Asie	49 704	29 547	65 141	60 547	114 845	90 094
Autres pays	2 498	3 240	6 303	4 021	8 801	7 261
TOTAL DES EMPLOIS	570 961	515 506	371 898	350 778	942 859	866 284
France	362 861	306 055	159 683	136 247	522 544	442 302
Autres pays de l'espace économique européen	71 095	97 485	92 909	76 486	164 004	173 971
Pays des zones Amérique et Asie	55 066	52 329	50 792	38 419	105 858	90 748
Autres pays	3 768	3 857	3 205	4 601	6 973	8 458
TOTAL DES RESSOURCES	492 790	459 726	306 589	255 753	799 379	715 479

Par ailleurs, le produit net bancaire de BNP Paribas SA en 2008 pour l'ensemble de ses activités est réalisé à hauteur de 76 % avec des contreparties appartenant à l'espace économique européen (84 % en 2007).

6.e ÉCHÉANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En millions d'euros	Durée restant à courir						Provisions	Total
	Opérations à vue au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Emplois								
Effets publics et valeurs assimilées		23 079	24 981	34 757	62 492	(618)	144 691	
Créances sur les établissements de crédit	51 535	249 266	32 299	53 094	14 154	(316)	400 032	
Opérations avec la clientèle	27 668	145 921	34 297	102 182	66 167	(4 389)	371 846	
Obligations et autres titres à revenu fixe		33 602	10 589	21 984	37 257	(829)	102 603	
Ressources								
Dettes envers les établissements de crédit	54 697	350 135	54 793	27 730	4 755		492 110	
Opérations avec la clientèle	113 980	151 078	24 753	16 766	12		306 589	
Dettes représentées par un titre hors emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre (Note 3.f.)		86 990	23 757	27 364	14 249		152 360	

6.f IMPACT DE LA CRISE FINANCIÈRE

Contexte général

Le retournement du cycle du marché immobilier aux États-Unis, intervenu au deuxième semestre 2007, s'est poursuivi sur 2008, entretenant la défiance des investisseurs à l'égard des instruments financiers structurés résultant d'opérations de titrisation. Les prix de marché et les valeurs des paramètres servant à valoriser ces instruments s'en sont trouvés durablement affectés et ont continué à se dégrader.

Le prolongement et l'extension de la crise immobilière aux États-Unis ont aussi accentué la fragilité de la situation financière des sociétés de rehaussement de crédit, qui se sont portées caution des actifs immobiliers titrisés, en particulier à composante « subprime ». Certaines d'entre-elles

ont vu leur notation abaissée par les agences de notation avec pour effet d'augmenter la prime de risque servant de paramètre d'évaluation aux instruments financiers émis par ces entreprises, et de ce fait la dépréciation de ces instruments. À l'issue de négociations conduites par deux de ces sociétés avec leurs contreparties, la partie la plus risquée de leurs engagements a fait l'objet d'accords de commutation sur la base d'une valeur fortement décotée.

La crise financière a connu une amplification majeure à partir du 15 septembre 2008, date à laquelle le groupe bancaire américain Lehman a été déclaré en cessation de paiement. Alors que se multipliaient les plans de soutien publics aux établissements financiers fragilisés par la crise, les autorités fédérales américaines ont refusé leur soutien à cet intervenant sans considérer le risque systémique résultant de sa taille critique ni l'imbrication de ses relations financières avec l'ensemble

des acteurs du secteur de la finance. Les pertes directes subies par ces derniers au titre du risque Lehman ont fortement pesé sur leurs comptes du deuxième semestre 2008.

Les effets induits par cette décision ont été considérables. La défiance entre établissements s'est traduite par un accroissement de leurs difficultés pour accéder à la liquidité. Les banques centrales ont dû se substituer au marché interbancaire, en acceptant d'accroître significativement leur bilan par un assouplissement des critères de prise en pension d'actifs financiers ou bancaires. Ces mesures ont permis de réduire la tension sur les taux interbancaires en fin d'année, après un pic observé des spreads interbancaires à 400 points de base pour le dollar et 150 points de base pour l'euro. En parallèle, les spreads sur dette moyen terme se sont fortement écartés mais avec une différenciation marquée selon l'appréciation par le marché de la solidité respective de chaque intervenant au regard de son parcours au travers de la crise.

La fragilisation du bilan des banques due aux pertes de valeurs subies a conduit à un besoin de reconstitution de fonds propres, auquel le marché ne fait plus face dans un contexte d'aversion au risque bancaire. Des mesures exceptionnelles par leur ampleur ont été adoptées par les autorités des principaux pays concernés, conduisant à un effort financier considérable sous forme de recapitalisation et de garanties accordées. Des pans entiers de l'industrie financière sont de fait passés sous contrôle étatique. Les établissements moins exposés ont été conduits à renforcer plus marginalement leurs fonds propres pour répondre à une exigence prudentielle plus stricte dans un contexte d'incertitude inédit.

Au-delà du seul secteur financier, la crise s'est propagée à l'ensemble de l'économie. Le ralentissement de l'activité, amorcé au premier semestre dans les pays développés, s'est généralisé avec une intensité exceptionnelle. Toutes les grandes zones développées sont entrées en récession. Les difficultés rencontrées par les acteurs économiques ont

conduit à leur affaiblissement financier, provoquant un accroissement des situations d'impayés et de cessation des paiements. Le coût du risque des banques a connu un accroissement au 4^e trimestre 2008 d'autant plus remarquable qu'il se situait à un niveau très faible au cours des dernières années ayant précédé la crise.

À la suite de la faillite de Lehman, la baisse des marchés d'actions s'est fortement accélérée. En moyenne, les indices boursiers ont perdu environ 20 % sur le seul dernier trimestre, après une baisse d'environ 30 % sur les trois premiers trimestres. Les banques, comme l'ensemble des acteurs économiques, ont dû constater des dépréciations significatives de leur portefeuille d'actions.

Mais au-delà de cette baisse des marchés des actions, « l'effet Lehman » a provoqué une dislocation sans précédent de l'ensemble des marchés financiers matérialisée par des chocs extrêmes dus à une volatilité accrue et à une hausse des facteurs de corrélation d'un niveau jamais observés auparavant. Ces phénomènes ont lourdement pesé sur les performances des intervenants sur les marchés financiers. Parmi ceux-ci, les fonds de gestion alternative – ou hedge funds – ont subi des pertes importantes, qui les ont conduits à réduire massivement leurs investissements pour rétablir leur ratio d'endettement sur fonds propres. Ce faisant, ils ont contribué à l'accélération de la chute des marchés. La fragilisation de la situation des fonds a révélé des situations de fraude, d'une ampleur inégalée dans la fraude Madoff.

Revue des principales positions exposées aux effets directs de la crise

Les équipes de surveillance des risques et de contrôle financier continuent de suivre attentivement les positions du Groupe susceptibles d'être affectées par la crise et, en particulier, leur méthode de valorisation ainsi que les paramètres retenus.

Exposition au risque « monolines »

Exposition au risque de contrepartie des sociétés américaines de rehaussement de crédit par catégorie de sous-jacent

Exposition brute au risque de contrepartie ⁽¹⁾ en millions d'euros	2008	2007
CDO's ⁽¹⁾ de RMBS ⁽²⁾ subprime aux États-Unis	1 737	1 336
CDO's ⁽¹⁾ de RMBS ⁽²⁾ en Europe	21	13
CDO's ⁽¹⁾ de RMBS ⁽²⁾	237	122
CDO's ⁽¹⁾ de dettes émises par des entreprises	1 182	227
CLO's ⁽¹⁾	266	166
Instruments non porteurs d'un risque de crédit		19
TOTAL DE L'EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CONTREPARTIE	3 443	1 883

⁽¹⁾ Titres adossés à des obligations et des dettes : CDO's (Collateralized Debt Obligations) et CLO's (Collateralized Loan Obligations).

⁽²⁾ RMBS : Residential Mortgage Backed Securities.

CMBS : Commercial Mortgage Backed Securities.

⁽³⁾ L'exposition brute au risque de contrepartie est définie comme la valeur de marché des instruments financiers considérés.

Ajustements de valeur des instruments de protection émis par les sociétés américaines de rehaussement de crédit détenus par BNP Paribas SA

En millions d'euros	2008	2007
EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CONTREPARTIE	3 443	1 883
Instruments de couverture	(727)	(757)
EXPOSITION RÉSIDUELLE NON COUVERTE	2 716	1 126
Ajustements de valeur liés au risque de contrepartie	(1 827)	(420)
EXPOSITION NETTE AU RISQUE DE CONTREPARTIE	889	706

Exposition sur les encours de dette à effet de levier en cours de syndication

L'exposition brute, de l'ordre de 2 500 millions d'euros au 31 décembre 2007, a été réduite à 1 800 millions d'euros au 30 septembre 2008. Des

ajustements de valeur négatifs à hauteur de 100 millions d'euros ont été effectués en 2008 jusqu'à la date de reclassement, contre 237 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Effets directs de la crise sur le résultat de l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007
EFFETS SUR LE PRODUIT NET BANCAIRE		
Ajustements de valeur actifs		
Prêts en cours de syndication	(100)	(237)
Titrisation et autres investissements	(260)	(88)
Dépréciation du portefeuille d'actions (TAP)	(347)	
Ajustements de crédit liés au risque de contrepartie sur instruments financiers dérivés négociés de gré à gré		
Assureurs « monoline »	(914)	(468)
Autres contreparties	(674)	(57)
EFFETS SUR LE PRODUIT NET BANCAIRE	(2 295)	(850)
EFFETS SUR LE COÛT DU RISQUE		
Prêts à la clientèle	(38)	(22)
Contreparties de marché	(1 506)	(44)
<i>dont Monolines classés en douteux</i>	<i>(974)</i>	<i>(44)</i>
<i>dont Lehman</i>	<i>(403)</i>	
<i>dont banques islandaises</i>	<i>(5)</i>	
Risque Madoff	(217)	
EFFETS SUR LE COÛT DU RISQUE	(1 761)	(66)
EFFETS SUR LES GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS		
Dépréciation du portefeuille d'actions	(126)	
EFFETS SUR LES GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	(126)	

6.2 L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et la mise en distribution du dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 13 mai 2008 une affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et une mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Bénéfice net de l'exercice	715
Report à nouveau bénéficiaire	13 936
TOTAL À AFFECTER	14 651
Dotations à la réserve spéciale d'investissements	12
Dividende	912
Report à nouveau	13 727
TOTAL AFFECTÉ	14 651

Le dividende d'un montant de 912 millions d'euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas – sur la base du nombre d'actions existantes au 23 janvier 2008 – correspond à une distribution de 1 euro par action au nominal de 2 euros.

6.3 Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA

	2004	2005	2006	2007	2008
Situation financière en fin d'exercice					
■ Capital social (en euros)	1 769 400 888	1 676 495 744	1 860 934 954	1 810 520 616	1 824 192 214
■ Nombre des actions ordinaires existantes	884 700 444	838 247 872	930 467 477	905 260 308	912 096 107
■ Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat global des opérations effectives (en millions d'euros)					
■ Chiffre d'affaires hors taxes	25 095	29 994	37 957	47 028	48 643
■ Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	3 938	3 556	5 024	5 257	3 400
■ Impôts sur les bénéfices	(715)	299	(45)	285	1 201
■ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	3 282	3 423	5 375	4 532	715
■ Montant des bénéfices distribués	1 770	2 183	2 892	3 034	912
Résultats des opérations réduits à une seule action (en euros)					
■ Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	3,67	4,62	5,36	6,12	5,04
■ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	3,71	4,08	5,76	5,00	0,78
■ Dividende versé à chaque action	2,00	2,60	3,10	3,35	1,00
Personnel					
■ Nombre de salariés au 31 décembre	44 534	45 356	46 152	47 466	47 443
■ Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	2 729	3 074	3 376	3 554	3 112
■ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	992	1 222	1 474	1 106	1 053

6.4 Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN	Résultats (bénéfice	Quote-part
			avant affectation	ou perte du dernier	
			des résultats	exercice clos)	en %
en millions de devises					

I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1 % du capital de BNP Paribas

1. Filiales (détenues à + de 50 %)

ANTIN BAIL	EUR	18	4		100,00 %
ANTIN PARTICIPATION 5	EUR	159	(31)	51	100,00 %
AUSTIN FINANCE	EUR	799	213	1	92,00 %
BNL INTERNATIONAL INVESTMENT SA	EUR	110	382	(49)	100,00 %
BNL SPA (ex BNL PROGETTO SPA)	EUR	2 077	2 391	274	100,00 %
BANCWEST CORP	USD	1	9 257	262	98,74 %
BANQUE DE BRETAGNE	EUR	53	47	12	100,00 %
BNP PARIBAS ESPANA SA	EUR	52	27	6	99,58 %
BNP FACTOR	EUR	13	64	4	64,26 %
BNP INTERCONTINENTALE	EUR	31	47	(9)	100,00 %
BNP PAM GROUP	EUR	15	167	170	100,00 %
BNP PARIBAS BRASIL	BRL	190	547	399	84,10 %
BNP PARIBAS BULGARIA EAD (*)	BGN	36	12	1	100,00 %
BNP PARIBAS CANADA	CAD	346	187	39	100,00 %
BNP PARIBAS CHINA LIMITED	USD	521	44	93	100,00 %
BNP PARIBAS COVERED BONDS	EUR	175	1	12	100,00 %
BNP PARIBAS DÉVELOPPEMENT	EUR	72	191	34	100,00 %
BNP PARIBAS EL DJAZAIR	DZD	3 500	3 822	2 791	84,17 %
BNP PARIBAS EQUITIES FRANCE	EUR	6	21	4	99,96 %
BNP PARIBAS FACTOR	EUR	3	22	14	100,00 %
BNP PARIBAS IMMOBILIER	EUR	225	170	91	100,00 %
BNP PARIBAS INTERNATIONAL BV	EUR	14	1 213	9	72,70 %
BNP PARIBAS LE CAIRE	EGP	1 700	87	315	95,19 %
BNP PARIBAS LEASE GROUP SPA (EX LOCAFIT)	EUR	149	111	(18)	73,83 %
BNP PARIBAS PACIFIC AUSTRALIA LTD	NZD	5	17	5	100,00 %
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE	EUR	453	4 078	633	98,94 %
BNP PARIBAS RÉUNION	EUR	25	26	23	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES LTD	JPY	81	55	(20)	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	EUR	165	440	(32)	90,44 %
BNP PARIBAS SUISSE	CHF	320	2 772	521	53,15 %
BNP PARIBAS VOSTOK LLC	RUB	1 890	(199)	562	100,00 %
BNP PARIBAS ZAO	EUR	1 563	1 030	1 213	100,00 %
BNP PUK HOLDING LTD	GBP	257	20	5	100,00 %
BNPP ANDES SA (**)	USD	50	1	(1)	100,00 %
BNPP ASSURANCE	EUR	861	2 719	497	100,00 %
BNPP BDDI PARTICIPATIONS	EUR	46	62	24	100,00 %
BNPP CAPITAL ASIA PACIFIC LTD	HKD	254	38	(65)	100,00 %

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN	Résultats (bénéfice	Quote-part
			avant affectation	ou perte du dernier	
			des résultats	exercice clos)	
			en millions de devises		en %
BNPP COMMODITY FUTURES LTD	USD	75	66	20	100,00 %
BNPP IRELAND	EUR	902	297	47	100,00 %
BNPP MEXICO HOLDING	USD	30	(4)		100,00 %
BNPP PUBLIC SECTOR SCF	EUR	24			100,00 %
BNPP SECURITIES ASIA LTD	HKD	1 578	488	93	100,00 %
BNPP SECURITIES KOREA CO LTD	KRW	250 000	5 741	5 739	100,00 %
BNPP SERVICES HONG KONG LTD	USD	336	(99)	1	100,00 %
BNPP UK HOLDING LTD	GBP	1 227	14	104	100,00 %
BNPP WEALTH MANAGEMENT	EUR	75	117	9	100,00 %
BPLG-BNP PARIBAS LEASE GROUP	EUR	285	728	77	97,51 %
CAPSTAR PARTNERS	EUR	2	65	7	100,00 %
CIP-CIE D'INVESTISSEMENTS DE PARIS	EUR	395	301	40	100,00 %
COBEMA SA	EUR	439	1 344	177	99,20 %
CORTAL CONSORS FRANCE	EUR	58	300	43	94,21 %
DEALREMOTE LIMITED (*)	GBP	90	(60)	1	100,00 %
FIDEX HOLDINGS LTD	EUR	300	(8)	13	100,00 %
FINANCIÈRE BNP PARIBAS	EUR	227	250	77	100,00 %
FINANCIÈRE DES ITALIENS	EUR	412	17	7	100,00 %
GESTION ET LOCATION HOLDING	EUR	266	956	(31)	99,24 %
GRENACHE & CIE SNC	EUR	770	631	(4)	54,24 %
HAREWOOD HELENA LTD	USD	125	NC	NC	100,00 %
HAREWOOD HOLDINGS LTD	GBP	100	47	37	100,00 %
JSIB UKRSIBBANK	UAH	4 949	(315)	264	51,00 %
LAFFITTE PARTICIPATION 10	EUR	151	39	14	100,00 %
OGDI-OMNIUM GESTION DEV. IMMOB	EUR	459	54	30	100,00 %
OPTICHAMPS	EUR	410	22	12	100,00 %
ORBAISIENNE DE PARTICIPATIONS	EUR	311	(425)	6	100,00 %
OTTOMANE CIE FINANCIÈRE	EUR	9	250	20	93,35 %
PARIBAS DÉRIVÉS GARANTIS PDG -SNC	EUR	42	(6)	6	100,00 %
PARIBAS NORTH AMERICA	USD	2 839	490	(86)	100,00 %
PARIBAS PARTICIPATIONS LIMITÉE	CAD		73	113	100,00 %
PARILEASE -SAS	EUR	54	255	10	100,00 %
PARTICIPATIONS OPERA	EUR	410	18	7	100,00 %
PETITS CHAMPS PARTICIPACOES E SERV	BRL	102	(32)	8	100,00 %
PT BK BNP PARIBAS INDONESIA	IDR	67	1	14	99,00 %
RIBERA DEL LOIRA ARBITRAGE SL	EUR	20			100,00 %
ROYALE NEUVE I SA	GBP		529	27	100,00 %
SAGIP	EUR	218	44	1	100,00 %
TAITBOUT PARTICIPATION 3	EUR	142	37		100,00 %
UCB ENTREPRISES	EUR	97	107	13	100,00 %

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
BNL VITA SPA	EUR	241	17	53	49,00 %
BANK OF NANJING	CNY	1 837	7 977	1 618	12,61 %
BNP PARIBAS LUXEMBOURG	EUR	105	1 584	178	24,66 %
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SPA	EUR	95	42	7	49,00 %
CREDIT LOGEMENT (*)	EUR	1 254	4	80	16,50 %
ERBE	EUR	120	2 197	177	47,01 %
GEOJIT FINANCIAL SERVICES LTD	INR	295	2 029	216	27,11 %
MOTIER (*)	EUR	1	272	248	22,82 %
PARGESA HOLDING SA (*)	CHF	1 699	483	203	15,13 %
SAHARA BANK JOINT STOCK CY	LYD	252	295	82	19,00 %
TEB MALI YATIRIMLAR	TRY	500	682	488	50,00 %
VERNER INVESTISSEMENTS	EUR	15	300	66	50,00 %

en millions d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères

II - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations

Valeur comptable des titres détenus :

- Valeur brute	19 725	24 185	3 311	1 696
- Valeur nette	19 304	24 047	3 164	1 462
Montants des prêts et avances accordés	93 117	18 155	565	766
Montants des cautions et avals donnés	18 708	18 261	5 301	98
Montants des Dividendes encaissés	2 107	558	212	41

(*) Données au 31/12/07.

(**) Données au 31/10/08.

6.5 Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2008 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises

Franchissement de seuil supérieur à 5 % du capital		
Non coté	SA	SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE
Franchissement de seuil supérieur à 10 % du capital		
Non coté	SAS	FINANCITÉS
Franchissement de seuil supérieur à 33,33 % du capital		
Non coté	SA	SERVICES LOGICIELS D'INTÉGRATION BOURSIÈRE
Franchissement de seuil supérieur à 66,66 % du capital		
Non coté	SASU	ANTIN PARTICIPATION 28
Non coté	SASU	ANTIN PARTICIPATION 29
Non coté	SASU	ANTIN PARTICIPATION 30
Non coté	SASU	ANTIN PARTICIPATION 31
Non coté	SA	BERGÈRE PARTICIPATION 10
Non coté	SA	BERGÈRE PARTICIPATION 11

6.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte Et Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « résumé des principes comptables » et la note 3.e de l'annexe, qui exposent le changement de méthode comptable en application de la faculté offerte par le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable, qui autorise le reclassement de certains actifs financiers.

II – Justification de nos appréciations

Estimations comptables

La crise financière et économique, qui s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté à apprécier les perspectives économiques et financières, a de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats, leurs risques et leur refinancement, tel qu'exposé en note 6.f de l'annexe. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 2.d, 3.a, 3.b, 3.c, 3.e et 6.f de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (note 1 et 3.e de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 5.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

Mazars

Hervé Hélias

7 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

7.1	Le développement des ressources humaines	312
	Les valeurs du Groupe, fondements de la gestion des RH	312
	Le référentiel de gestion des ressources humaines	313
	Les principaux défis de la gestion des ressources humaines	315
7.2	Annexes NRE – Social	327
7.3	Annexes NRE – Environnemental	333

7.1 Le développement des ressources humaines

LES VALEURS DU GROUPE, FONDEMENTS DE LA GESTION DES RH

Pour BNP Paribas, l'ambition d'être la banque d'un monde qui change est fondée sur des valeurs choisies par les cadres dirigeants, lors de la fusion entre BNP et Paribas en 2000. Ces valeurs expriment trois volontés :

- fédérer un Groupe mondialisé et multiculturel ;
- affirmer une identité forte et originale ;
- mobiliser les salariés pour le projet de l'entreprise en lui donnant un sens pour le long terme.

UNE VOCATION FÉDÉRATRICE

BNP Paribas, entreprise mondiale en mouvement, exerce ses métiers et gère ses équipes en veillant à respecter les cultures et la personnalité de tous ses salariés. Dans ce cadre très diversifié, les valeurs forment le ciment d'une communauté humaine qui rassemble des hommes et des femmes d'origine les plus diverses dans un sentiment de forte appartenance au Groupe.

UN FACTEUR D'IDENTITÉ

BNP Paribas affirme son identité et sa personnalité dans tous les métiers et dans toutes ses implantations de par le monde. Ses valeurs, à la fois individuelles et collectives, sont originales : seuls trois groupes mondiaux ont aussi choisi l'Engagement et l'Ambition ; BNP Paribas est le seul à avoir choisi la Créativité et la Réactivité.

DES VALEURS POUR L'ACTION

Pour être mobilisatrices, les valeurs doivent être partagées par tous et vécues au quotidien. Les cadres dirigeants ont précisé ensemble leur sens et l'orientation des comportements individuels et collectifs qu'elles appellent :

La Réactivité incite à évaluer rapidement les situations, identifier opportunités et risques, prendre des décisions et agir efficacement.

La Créativité incite à promouvoir les initiatives et les idées nouvelles et à distinguer leurs auteurs.

L'Engagement incite à s'impliquer pour les clients et la réussite collective, comme à être exemplaire dans ses comportements.

L'Ambition incite au goût du challenge et du leadership pour gagner ensemble une compétition dont l'arbitre est le client.

Ces valeurs ont été choisies en 2000 et redéfinies en 2006. À cette occasion, le Président a précisé dans *Ambition*, la revue interne du Groupe, comment ses valeurs portent son ambition.

« Un vrai projet d'entreprise se fonde sur des valeurs ».

Souvent, les valeurs sont considérées dans les grands groupes comme un objet de communication, un élément d'image qui n'a que peu de relations avec la réalité du terrain. Ce n'est pas notre conception. Nous pensons que nos valeurs doivent être partagées par tous les collaborateurs du Groupe, et vécues au quotidien. Elles doivent aider à mobiliser toutes nos équipes et assurer la cohésion globale du Groupe. BNP Paribas n'est pas une entreprise ordinaire. Nous tenons à son originalité.

MICHEL PÉBEREAU

Président du groupe BNP Paribas



Dans le même esprit ont été définis les principes et attitudes de « management » qui doivent régler les comportements de tous les responsables d'équipe. Ces principes sont déclinés dans les évaluations professionnelles annuelles. Le

support d'évaluation unique utilisé dans tout le Groupe quels que soient les métiers exercés, les pays ou les niveaux de responsabilité, reprend ces principes pour l'évaluation des collaborateurs.

LE RÉFÉRENTIEL DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

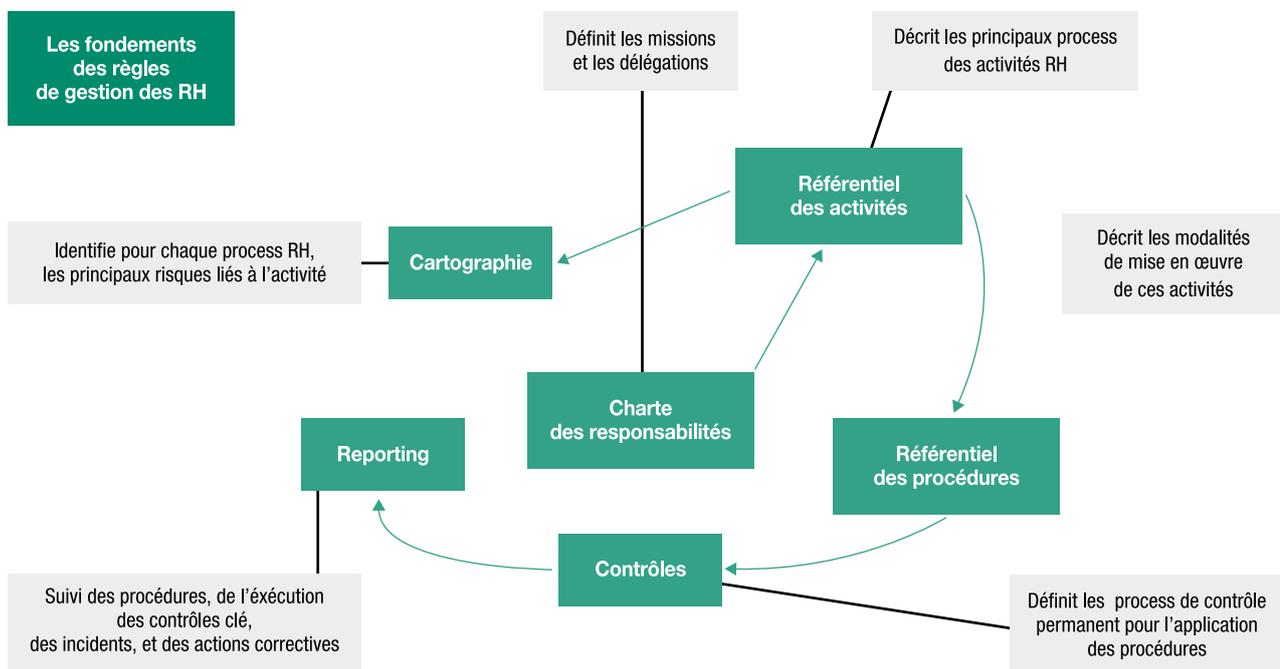
UN SYSTÈME INTÉGRÉ

La Charte de responsabilité des Ressources Humaines a été actualisée en 2007 dans le cadre de la réflexion générale sur les missions et l'organisation des fonctions Groupe.

Le référentiel des activités RH, également refondu en 2007, est désormais réparti en dix domaines dont six couvrent la gestion RH et quatre les fonctions support. Ce référentiel structure les composantes du contrôle permanent RH : la cartographie des risques, les procédures, les contrôles clés et le reporting.

Parallèlement, le référentiel des procédures est régulièrement actualisé et enrichi pour intégrer les nouvelles organisations, l'évolution des processus de traitement, et la réglementation applicable.

Un tableau de bord des trente risques opérationnels majeurs a été réalisé pour le Groupe. Parmi ces risques, dans le domaine RH figure le risque de discrimination, jugé déterminant par BNP Paribas. Aussi, en 2008, une grille d'incidents potentiels au regard de ce risque ainsi qu'un plan d'action ont été formalisés.



LES DÉLÉGATIONS

Compte tenu de la diversité des métiers et des cultures lors de la création de BNP Paribas, une organisation intégrée de la fonction Ressources Humaines a été privilégiée. Elle a permis de conduire la fusion avec succès en développant des pratiques cohérentes de gestion des carrières et des rémunérations.

Par la suite, la fonction Ressources Humaines Groupe s'est organisée de façon à simplifier les circuits de décision et privilégier la proximité en étendant les responsabilités des pôles, des filiales et des territoires, ainsi qu'en renforçant le rôle et la capacité d'intervention des responsables de niveau Groupe dans la gestion des postes clés.

Les Ressources Humaines Groupe assurent le suivi de carrière des cadres dirigeants, d'une partie des cadres supérieurs dans les postes clés dont ils assurent la relève et animent la gestion des collaborateurs à haut potentiel.

LE RESPECT DES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Le Groupe est implanté dans 83 pays, ce qui le conduit à exercer ses activités dans des contextes politiques et réglementaires hétérogènes qui exigent une vigilance particulière pour assurer le respect des principes du Pacte Mondial auquel BNP Paribas a adhéré.

En 2008, 49 pays sont identifiés comme les plus risqués en matière de respect des droits de l'homme, par les organisations⁽¹⁾ faisant autorité sur le sujet. BNP Paribas est présent dans quinze de ces pays, avec 3,3 % de ses effectifs mondiaux. Dans les pays les plus exposés, dont les réglementations locales sont souvent peu exigeantes, les règles du Groupe s'appliquent aux gestionnaires de ressources humaines pour tous les actes de gestion des salariés.

BNP Paribas avec six autres grands groupes français a contribué à créer Entreprises pour les droits de l'homme (EDH). Ce groupement a pour vocation de mieux identifier les modalités d'application par les entreprises des principes de respect des droits humains fondamentaux. Il associe des acteurs concernés par les droits de l'homme tel qu'*Amnesty International* et veut assurer la promotion de cette démarche auprès des autres entreprises. EDH a célébré le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris en décembre 2008.

⁽¹⁾ Sources : Amnesty International, Freedom House et Eiris.

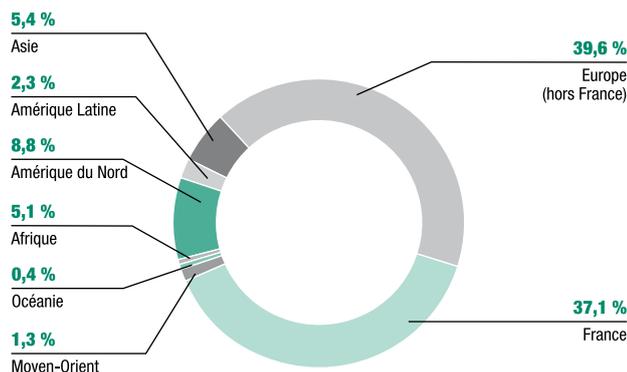
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ⁽²⁾

Accompagnant la croissance des métiers, les effectifs gérés par le Groupe ont atteint 173 188 Effectif Net permanent payé (NPP) fin décembre 2008, soit une augmentation de 10 501 effectifs NPP par rapport au 31 décembre 2007.

Cette évolution résulte de la poursuite de la croissance externe avec l'acquisition de Sahara Bank JSC en Libye et de JetFinance International en Bulgarie ainsi que de la croissance organique de la banque de détail dans les pays émergents.

Les effectifs mondiaux se répartissent de la façon suivante :

► RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



► EFFECTIFS EN FRANCE ET HORS DE FRANCE

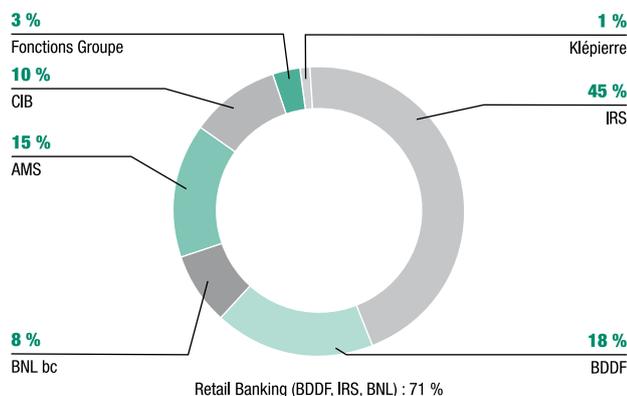
Le Groupe est présent dans 83 pays avec plus de 60 % d'effectifs hors France au 31 décembre 2008.

	2005	2006	2007	2008
France	55 499	57 123	64 080	64 217
Europe (hors France)	25 205	53 461	62 473	68 542 ⁽¹⁾
Amérique du Nord	14 979	14 810	15 046	15 222
Asie	4 785	5 571	8 833	9 494
Afrique	5 661	6 201	6 692	8 883
Amérique latine	2 363	2 924	3 287	3 957
Moyen Orient	868	1 308	1 700	2 194
Océanie	420	513	576	679
TOTAL	109 780	141 911	162 687	173 188

⁽¹⁾ Dont Italie 19 397.

► PAR MÉTIER

En 2008, la part relative des effectifs dans les activités en croissance a augmenté principalement hors de France, tandis qu'elle a diminué sur les marchés plus matures de la banque de détail en France et en Italie.



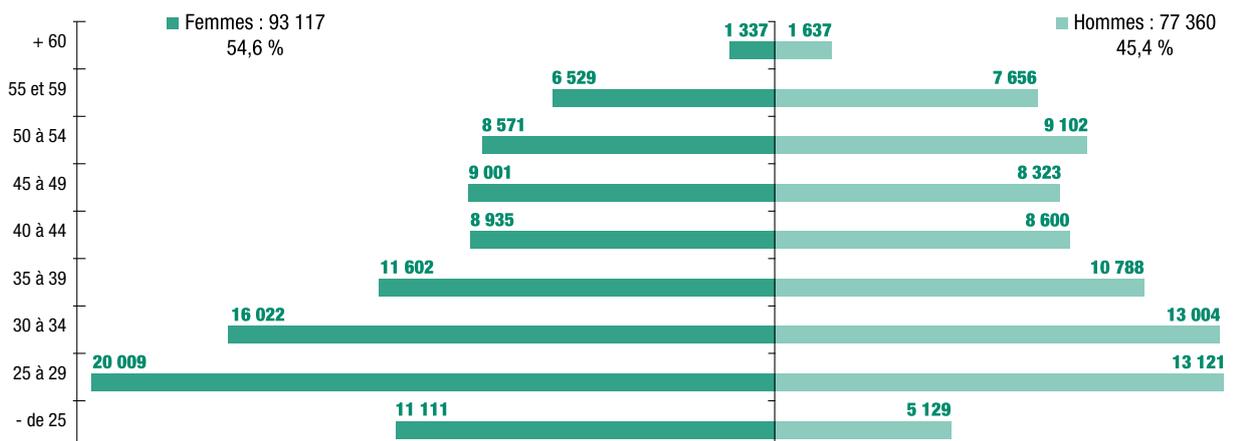
⁽²⁾ Pour le développement des ressources humaines, le périmètre pertinent d'analyse est la totalité des effectifs gérés par différence avec effectifs consolidés limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale ou proportionnelle et décomptés au prorata du degré de consolidation de chaque filiale :

En ETP	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Effectifs consolidés	87 685	89 071	94 892	101 917	132 507	145 477	154 069
Effectifs gérés	92 488	93 508	99 433	109 780	141 911	162 687	173 188

LA PYRAMIDE DES ÂGES DU GROUPE

La pyramide des âges du Groupe reste globalement équilibrée. Elle recouvre des réalités différentes marquées par une prédominance des tranches d'âge les plus jeunes pour la plupart des métiers du Groupe, à l'inverse de la pyramide de la banque de détail en France et en Italie, plus proche de la démographie de l'emploi en Europe continentale⁽¹⁾.

► PYRAMIDE DES ÂGES DU GROUPE – EFFECTIFS PHYSIQUES – DÉCEMBRE 2008



LES PRINCIPAUX DÉFIS DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Dans la crise qui frappe l'industrie financière, BNP Paribas figure aujourd'hui parmi les groupes bancaires les plus robustes et les plus rentables. Cela résulte notamment de l'engagement personnel, jour après jour, de chaque collaboratrice et de chaque collaborateur, au service de l'ambition du Groupe. La diversité de BNP Paribas : métiers, histoires particulières, langues et cultures... et l'adhésion de ses salariés aux valeurs et à la stratégie du Groupe constituent un challenge permanent : l'entreprise doit être à l'écoute des attentes de chacun, savoir être réactive et adapter sa politique de ressources humaines et ses pratiques managériales.

C'est dans cet environnement extrêmement perturbé que le Groupe a fait face en 2008 à quatre défis majeurs en matière de gestion des ressources humaines : accompagner le développement et le changement ; valoriser, fidéliser et motiver ; promouvoir la diversité ; être à l'écoute des collaborateurs.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LE CHANGEMENT

Les effectifs totaux sont passés de 99 433 à 173 188 NPP en quatre ans, en augmentation de 74 % entre 2004 et 2008. Les effectifs hors de France sont passés de 45 070 à 108 971 sur la même période, en augmentation de 141 %.

Le Groupe se développe à l'international ; la gestion des ressources humaines doit donc intégrer deux enjeux principaux :

- anticiper l'évolution de l'emploi par la mesure prévisionnelle des effets cumulés de la croissance organique, des gains de productivité et d'une pyramide des âges qui provoquera plus de 1 100 départs en retraite par an en moyenne d'ici 2020 pour la seule SA en France ;

- dégager les ressources managériales nécessaires non seulement pour assurer la relève des postes clés libérés par les départs naturels, mais aussi pour nourrir le développement du Groupe et ses aspirations de croissance externe.

L'expertise croissante exigée par les métiers et l'évolution de la démographie du Groupe font de l'identification des talents et des dispositifs pour les retenir un défi majeur de la gestion des ressources humaines. Cela suppose une politique engagée d'adaptation de l'emploi prenant en compte toutes les populations composant le Groupe sans discrimination d'âge, de sexe, ou de nationalité.

Adapter qualitativement et quantitativement l'emploi

Démarrées en début d'année 2008, les négociations sur la gestion prévisionnelle des emplois et de compétences se poursuivent dans la perspective de la conclusion d'un accord en 2009.

Face aux défis résultant des évolutions d'activité et des grands projets du Groupe, tels que le besoin de recrutement dans plusieurs métiers, ou des suppressions de postes dans quelques entités, deux types de mesures, à la suite des objectifs définis début 2008, ont été mis en œuvre en respectant le pacte social du Groupe en France : des actions de reclassement entre les métiers et la mise sous pilotage du recrutement externe. Pour cela, une fonction dédiée coordonne la politique de gestion de l'emploi interpôles, métiers et fonctions.

Parallèlement, la mise en œuvre du plan d'adaptation de l'emploi de BNP Paribas SA pour la période 2006-2008 s'est poursuivie, avec une révision à la hausse du nombre possible de départs aidés, dans le respect des objectifs initiaux du plan. Ce dispositif a permis, durant l'année

⁽¹⁾ Établie sur le périmètre élargi des effectifs gérés physiques, un pour un.

2008, à 339 salariés de quitter l'entreprise dans ce cadre, 304 pour projet professionnel salarié et 35 pour création ou reprise d'entreprise. Le nombre moyen d'emplois ainsi créés est de 1,2, incluant le créateur repreneur.

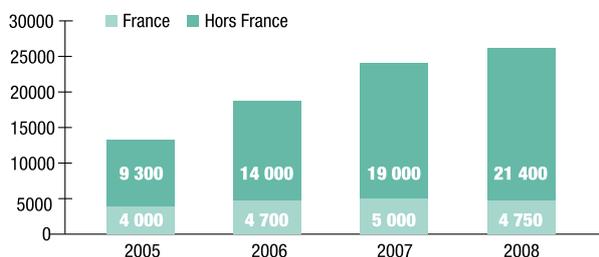
Enfin, chez BNL en Italie, le plan qui a fait l'objet d'accords, signés en novembre 2006 avec les organisations syndicales et qui portait sur la retraite, l'embauche, la mobilité et le développement des compétences, s'est déroulé conformément aux prévisions en 2008 :

- 604 collaborateurs ont bénéficié des dispositifs de départ prévus ;
- 720 recrutements ont été effectués ;
- 1 000 mobilités ont été réalisées ;
- plus de 78 000 jours, soit près de 585 000 heures de formation ont été dispensées.

Assurer un recrutement en phase avec les spécificités des métiers

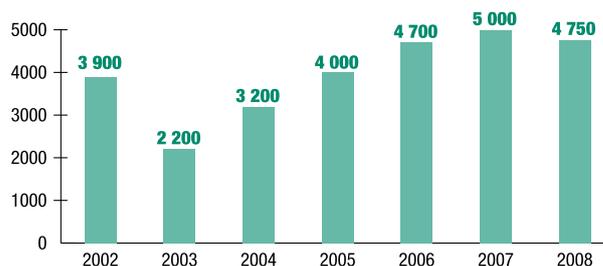
Le recrutement s'est maintenu à un niveau élevé jusqu'au mois d'août pour ensuite se réduire du fait de la dégradation de la conjoncture. Sur l'année 2008, 26 158 recrutements CDI⁽¹⁾ ont ainsi été réalisés au plan mondial contre 24 080 en 2007. En France, bien qu'en baisse, ils restent toutefois importants avec 4 748 embauches en contrat à durée indéterminée.

► RECRUTEMENT DES EFFECTIFS PERMANENTS (HORS CDD)



En France, la répartition des recrutements par profil est stable en 2008, en part relative, avec 45 % de jeunes diplômés. Les recrutements en alternance représentent 768 contrats, dont 456 contrats de professionnalisation et 312 contrats d'apprentissage, à un niveau stable par rapport à 2007. Au 31 décembre, 1 246 jeunes sont sous contrats en alternance. Le nombre de missions de Volontariat International en Entreprise (VIE), avec 205 départs en mission en 2008 contre 207 en 2007, est stable. Les stages de fin d'étude (bac + 5) représentent environ 1 200 stagiaires.

► RECRUTEMENT DE CDI EN FRANCE



Des liens étroits avec les écoles

La politique de recrutement a été adaptée en 2008 pour faire face à la diminution des besoins, sans toutefois sacrifier les composantes clés qui la caractérisent. Ainsi, la politique active de relation avec les écoles a permis l'organisation de plus de 100 événements, et le maintien du flux de candidatures de prérecrutement (stages, VIE, alternance) avec environ 64 000 CV, soit un volume comparable à 2007.

Le programme Ace Manager, un jeu d'entreprise auprès de campus cibles dans 26 pays, a renforcé la notoriété de la marque employeur de BNP Paribas pour les étudiants hors de France. Le site international de recrutement careers.bnpparibas.com a été modernisé.

Toutes ces actions ont maintenu, voire amélioré, le bon score d'attractivité du Groupe auprès de cibles stratégiques.

BNP Paribas, un Groupe attractif

BNP Paribas reste en première position en score d'attractivité spontanée dans le sondage TNS Sofres 2008 réalisé auprès des étudiants de troisième année des écoles de commerce, pour la troisième année consécutive, et en deuxième position auprès des ingénieurs, première banque et première entreprise du secteur des services à être citée par cette population. BNP Paribas arrive également en première position en 2008 auprès des commerciaux dans le baromètre Étudiants de l'Institut *Trendence*, réalisé auprès de 15 000 étudiants de plus de 151 établissements de formation (4^e en 2007).

Lutter contre les discriminations

Une Charte de déontologie pour tous les collaborateurs du Groupe intervenant dans le processus de recrutement a été rédigée et diffusée. Deux documents complètent cette Charte pour assister les collaborateurs dans l'évaluation des compétences des candidats : un guide méthodologique d'entretien individuel et une grille permettant de formaliser et de documenter la décision prise suite à l'entretien avec le candidat.

La diversité des cursus

Des jeunes issus de formations très diverses : sciences humaines, lettres, sport ou communication sont intégrés dans des métiers bancaires et contribuent à diversifier les profils : conseillers en patrimoine financiers et chargés d'affaires professionnels juniors. Titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 à bac + 4 et âgés de moins de 26 ans, ils suivent une formation en alternance pendant un an alliant droit, finance, fiscalité et gestion de la relation client en environnement bancaire. Ils acquièrent ainsi une expérience professionnelle sur le terrain et une solide formation théorique en partenariat avec les Groupements d'établissements publics locaux d'enseignement (Greta).

⁽¹⁾ Hors mouvements de Personal Finance Bulgarie et Sahara Bank, intégrés aux effectifs en cours d'année.

Développer les compétences des salariés et des équipes

La formation, un outil au service de l'efficacité professionnelle

Face aux transformations rapides des métiers, de l'organisation du travail et du marché de l'emploi, la formation et le développement des compétences représentent un outil majeur pour :

- élever le niveau de performance des collaborateurs ;
- développer leur employabilité au sein de l'entreprise ;
- les valoriser et les fidéliser.

La formation accompagne chaque collaborateur dans sa volonté d'apprendre pour atteindre ses objectifs professionnels et préparer

ses évolutions. En outre, elle lui offre les moyens de mieux connaître le Groupe et sa culture, son environnement et la réglementation qui s'impose aux activités bancaires. Enfin, les dispositifs de formation favorisent la transmission des savoirs des collaborateurs entre eux, dans un souci de partage des compétences. Pour être efficaces, les actions de formation s'articulent entre elles et sont insérées dans des parcours de formation qui s'inscrivent dans la durée. L'offre de formation du Groupe est construite en associant formations professionnelles issues des métiers et formations transversales au Groupe.

À l'appui de cette politique de formation, BNP Paribas dispose d'un Centre de formation constituant un lieu fort de rassemblement des collaborateurs du Groupe.

Le Centre de formation de Louveciennes

Situé dans un cadre exceptionnel proche de Paris, il constitue une véritable université d'entreprise dont la mission est de développer les compétences, tout en constituant un lieu d'échanges et un cadre fédérateur. Il réunit des collaborateurs en stage, venant de tous métiers, de tous pays et de toutes cultures. En 2008, près de 21 000 salariés y ont encore été accueillis pour participer aussi bien à des séminaires d'intégration, à des formations métiers ou transversales qu'à des événements marquants pour le Groupe.

Élever le niveau de performance des collaborateurs

Les formations dispensées par les métiers ont pour vocation première d'élever le niveau de professionnalisme et d'expertise des collaborateurs dans leur métier. C'est pourquoi chaque métier, en établissant son plan de formation veille à maintenir le niveau de compétence nécessaire aux collaborateurs dans l'exercice de leurs responsabilités. Les programmes de formation sont conçus et développés avec l'aide de spécialistes de la formation afin d'utiliser de manière optimale des nouvelles modalités d'apprentissage. Ainsi, les parcours de formation combinent des temps de formation présentielle et du e-learning ; des tests viennent également compléter l'approche de formation dans un souci d'appropriation des connaissances.

La performance passe également par l'acquisition de compétences plus transversales telles que :

- la maîtrise de l'anglais – le déploiement du programme Step-up mis en œuvre en 2007 s'est poursuivi tout au long de 2008 ;
- la connaissance des principes de conformité – des programmes de sensibilisation aux grands principes de lutte contre le blanchiment ou de traitement des conflits d'intérêts ont été diffusés sous forme de e-learning ;
- le développement professionnel – les formations relatives à la maîtrise d'ouvrage, la gestion de projet, l'efficacité personnelle et le management opérationnel sont souvent assurées par le Centre de formation du Groupe qui a accueilli 1 567 cadres à Louveciennes en 2008.

La formation à l'entretien d'évaluation professionnelle récompensée

Le *Serious Game* d'Entretien d'évaluation professionnelle de BNP Paribas a été désigné lauréat du dernier concours International *IntraVerse Serious Game Awards*. Ce prix récompense l'initiative menée par le Groupe et met en évidence l'intérêt que représentent les *Serious Games* dans la formation professionnelle.

Développer l'employabilité des collaborateurs au sein du Groupe

Pour faire face aux fortes mutations de métiers que rencontre l'industrie bancaire, la priorité a été placée sur la capacité de ceux-ci à évoluer d'un métier à l'autre.

Dans ce contexte, une première étape a été franchie en créant en 2008 un nouveau dispositif d'accompagnement à la mobilité des collaborateurs.

Baptisé « Pro mobilité », il concerne tout collaborateur du Groupe en France impliqué dans une démarche de mobilité officialisée, ou engagé dans une réflexion préalable sur son projet de mobilité et poursuit les objectifs suivants :

- valoriser une mobilité naturellement dynamique en tenant compte des évolutions permanentes et fortes de BNP Paribas ;
- préparer les collaborateurs à leur démarche de mobilité ;
- accompagner des réorganisations impliquant des démarches de mobilité ;
- favoriser les échanges et une meilleure connaissance du Groupe à travers une mutualisation entre participants.

En 2008, 7 sessions ouvertes à plus de 80 personnes ont rencontré un vif succès. Ce dispositif permet ainsi à la Banque d'accompagner efficacement ses salariés en période de fortes mutations.

L'accueil et l'intégration des collaborateurs

Les dispositifs d'intégration permettent au nouvel entrant de découvrir BNP Paribas et de situer sa nouvelle activité par rapport à l'ensemble des métiers. Ces formations offrent une occasion aux nouveaux embauchés de constituer leur premier réseau relationnel dans l'entreprise. Elles contribuent à créer un sentiment d'appartenance en proposant un socle de repères à partager : valeurs, principes d'action et méthodologies. Les formations d'intégration s'insèrent dans d'autres temps forts pour le nouveau collaborateur : l'accueil par son « manager » et dans les équipes, la découverte du poste de travail et de l'environnement dans lequel le métier s'exerce.

L'accueil des nouveaux entrants est également l'occasion de leur montrer la capacité d'innovation du groupe BNP Paribas. C'est pourquoi les équipes d'ingénierie de la formation ont développé une approche originale permettant de coupler nouvelles technologies et connaissance du Groupe au travers d'un « serious game » permettant d'appréhender les activités bancaires de manière ludique. Ce jeu fait partie des outils d'accueil des nouveaux entrants.

VALORISER, FIDÉLISER ET MOTIVER

Fidéliser par des rétributions compétitives

Les rémunérations

Le travail réalisé, les compétences et le niveau de responsabilité sont rémunérés par un salaire fixe en adéquation avec l'expérience acquise par

les salariés et les pratiques observées pour chaque métier sur le marché. Les performances individuelles sont rétribuées par une rémunération variable en ligne avec la réalisation des objectifs fixés. Les rémunérations variables revêtent différentes formes selon les métiers.

La politique de rémunération du Groupe vise à être équitable, compétitive et sélective :

- une recherche d'équité anime l'examen annuel des situations individuelles selon un dispositif piloté au plan mondial par la fonction Ressources Humaines Groupe ;
- l'actualisation des *benchmarks* annuels par le centre d'expertise *Compensation and Benefits* de Ressources Humaines Groupe, par métier, par type d'emploi et par pays atteste de l'attention portée à la compétitivité des rémunérations fixes et variables ;
- un principe de sélectivité préside à la révision des rémunérations, étroitement liée à l'évolution des compétences, des responsabilités et des performances des salariés, appréciées dans les évaluations professionnelles annuelles.

Une large gamme d'avantages sociaux

Les dispositifs d'épargne salariale

Intéressement et participation

Le Groupe cherche à optimiser les dispositifs d'intéressement collectif aux résultats selon le contexte légal, social et fiscal des entités : participation et intéressement en France, plans de « *profit sharing* » dans de nombreux territoires.

Au titre des exercices en euros	Participation et Intéressement BNP Paribas SA					
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Montant brut	116 769 620	148 701 874	186 076 788	227 719 000	232 530 560	84 879 969
Montant minimum par salarié	2 328	2 945	3 772	4 696	4 728	1 738
Montant maximum par salarié	7 831	10 020	10 689	12 732	12 800	4 641

L'actionnariat des salariés

Le Groupe a toujours favorisé l'actionnariat par l'augmentation de capital annuelle réservée aux salariés. Depuis la création en 2000 du groupe BNP Paribas, le plan d'actionnariat mondial permet de proposer aux collaborateurs de devenir actionnaires de leur entreprise pour une période minimale de cinq ans en bénéficiant d'une décote et d'un abondement de l'entreprise. Depuis lors, huit opérations semblables ont été proposées aux salariés du Groupe.

Les plans d'épargne salariale

Ils ont pour objectif de permettre aux salariés la constitution d'une épargne, notamment en vue de leur retraite, en optimisant les régimes sociaux et fiscaux locaux. Hors de France, les plans de retraite complémentaire sont privilégiés tandis qu'en France, les plans d'épargne salariale permettent la constitution d'une épargne bénéficiant d'un régime fiscal privilégié, contrepartie d'une immobilisation à moyen terme. Les plans d'épargne salariale, d'entreprise ou de groupe, peuvent être alimentés par des versements en provenance de la participation et de l'intéressement, des versements volontaires des salariés et de la

contribution éventuelle de l'entreprise sous forme d'abondement. Les salariés peuvent choisir les supports qui leur conviennent en fonction de leurs objectifs, fonds en actions BNPP, en actions diversifiées, en obligations, ou tout simplement compte courant bloqué. Introduit en 2005 dans le dispositif d'épargne salariale, le Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) a été souscrit par plusieurs milliers de salariés qui disposeront de cette épargne à leur départ en retraite sous la forme soit d'une rente soit d'un capital. Le montant des abondements versé dans le PERCO s'élève à 6 millions d'euros en 2008.

La protection sociale

De longue date, le Groupe a mis en place des dispositifs de couverture sociale assurant une protection de haut niveau à ses salariés. Ces mécanismes ont fait l'objet d'une harmonisation, notamment hors de France, avec l'objectif d'assurer une plus grande cohérence entre des systèmes parfois marqués par de fortes spécificités locales. Hors de France, le Groupe s'efforce d'assurer la couverture sociale des collaborateurs locaux et de leurs familles pour qu'ils bénéficient de régimes sociaux couvrant les frais de consultations et d'hospitalisation.

Service Prestation Sociale de BNP Paribas El Djazaïr

En 2008, BNP Paribas El Djazaïr a mis en place un dispositif de couverture santé complémentaire. Tous les collaborateurs peuvent souscrire une mutuelle dont les avantages sont performants et compétitifs sur le marché. Pionnière dans ce domaine en Algérie, la banque participe ainsi à hauteur de 75 % des cotisations, les 25 % restant étant pris en charge par les œuvres sociales et le collaborateur proportionnellement à son revenu. Cette mutuelle couvre également les conjoints et enfants des collaborateurs.

La prévoyance flexible et personnalisée en France

Créé par un accord d'entreprise, le régime de prévoyance flexible de BNP Paribas a peu d'équivalents dans les entreprises françaises. Il offre aux salariés un niveau élevé de garanties en matière d'arrêts de travail liés à la maladie, d'invalidité et de décès. À partir d'un régime de base applicable par défaut, chacun personnalise sa protection selon sa situation personnelle ou familiale en choisissant le niveau de prestations ou de garanties complémentaires adapté : capital supplémentaire en cas de décès accidentel, rente éducation, rente temporaire de conjoint, capital en cas de décès du conjoint. Les choix peuvent être régulièrement modifiés. En 2008, un accord d'entreprise a étendu un certain nombre de prestations du régime de prévoyance. Ce dispositif de prévoyance flexible s'applique dans 36 entités en France, couvrant plus de 62 000 personnes.

Gérer les carrières et la mobilité de façon dynamique

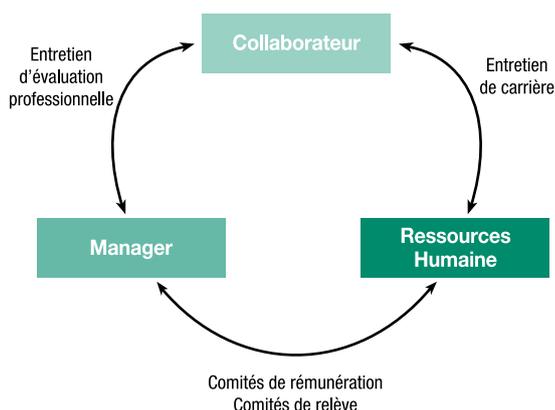
Les actions de développement des carrières ont porté sur l'amélioration des processus de gestion des carrières dans plusieurs domaines : élargissement de l'identification des cadres à potentiel, intégration de l'évaluation de la performance managériale dans cette identification et préparation de la relève.

Une gestion des carrières qui prépare et accompagne les évolutions

BNP Paribas met en œuvre une politique de gestion des carrières pour permettre à chacun de continuer à progresser dans le cadre d'une évolution construite et cohérente. Le Groupe investit notamment dans différents programmes de formation continue adaptés aux profils et aux aspirations de chacun.

La gestion des carrières se fonde en premier lieu sur la relation régulière du collaborateur avec son « manager ». Les gestionnaires des ressources humaines ont pour mission d'accompagner cette relation et de mettre en œuvre un suivi de carrière.

La gestion des carrières



Une relève organisée

Une des missions essentielles fixée par le Groupe pour la gestion des carrières est de préparer l'avenir en assurant la relève à plus long terme de ses dirigeants. Pour cela, des comités de relève réunissent chaque année les responsables des pôles et fonctions et les gestionnaires RH, en vue de détecter les cadres à potentiel susceptibles d'assurer la relève des postes clés de l'entreprise. Pour accompagner ces collaborateurs, le séminaire *Leadership for Development*, mis en place en 2005, permet aux participants de réaliser un plan de développement individuel en liaison avec leurs responsables opérationnels. Pour un nombre limité de postes clés, un dispositif de *People Review* a été mis en place pour le Comité Exécutif.

En parallèle, pour maintenir un dispositif de relève opérationnelle, les cadres juniors bénéficient d'un suivi de carrière spécifique avec des entretiens de carrière rapprochés, des séminaires adaptés et des rencontres avec des responsables du Groupe. Plusieurs modalités de suivi sont offertes pour les accompagner dans les principales étapes de leurs débuts de carrière (programmes *Cadres à Potentiel Juniors* et *Diplômés de l'Enseignement Supérieur (DES)*).

Véhiculer la culture et les messages stratégiques du Groupe

Un projet ambitieux a été lancé en 2006 pour améliorer l'identification et le développement de carrière des collaborateurs à hauts potentiels : le *Talent Development Program*. Élaboré de manière participative avec le concours de managers et de responsables RH issus des pôles et territoires, son objectif est de préparer la relève à moyen terme des cadres dirigeants et d'accompagner la croissance du Groupe. En avril 2008, ce programme a été déployé sur 17 territoires. Deux modules de formation à destination de plus de 200 gestionnaires RH, dont 80 affectés hors de France, ont été dispensés pour ce programme. En parallèle, des kits de déploiements ont été créés, avec une documentation complète à destination des RH, des managers et des Comités de directions des métiers et territoires.

Le *Talent Development Program* dispense 3 programmes de formations : le programme *Leadership for Development*, créé en 2005 en partenariat avec le Collège de l'École Polytechnique, est destiné aux hauts potentiels expérimentés et permet de favoriser les aptitudes au leadership. Organisé en deux sessions, il a réuni 156 participants en 2008. Deux nouveaux programmes de formation à destination des hauts potentiels plus juniors ont été créés en 2008 : *Go to Lead* et *Share to Lead*. 114 personnes ont participé aux sessions pilotes de ces programmes, qui se sont révélées très satisfaisantes.

Parallèlement, en 2008 se sont poursuivis les deux programmes destinés aux cadres supérieurs, PRISM et NEXTEP. Les objectifs de ces programmes sont étroitement associés à la gestion des carrières : constituer et faire vivre une communauté de cadres supérieurs occupant des postes clés pour PRISM, et favoriser le succès des transitions à forts enjeux pour NEXTEP. Il s'agit de s'assurer que la formation accompagne la politique de gestion de carrière et crée les conditions pour doter les cadres supérieurs de compétences nécessaires au développement du Groupe. Au cours de l'année écoulée, 146 personnes ont participé à cinq sessions de

PRISM, avec pour cible les postes clés *managers de managers*. Dans le même temps, 28 participants avaient suivi le séminaire NEXTEP réparti en trois sessions qui ciblait les cadres exposés à un changement de responsabilités substantiel.

Une mobilité dynamique

Pour BNP Paribas, la mobilité constitue un atout et un moyen privilégié d'adaptation des ressources humaines à l'évolution de ses activités. Grâce à la mobilité, chacun peut élargir ses expériences professionnelles et faire progresser sa carrière. Différents types de mobilité favorisent les possibilités d'évolution des collaborateurs vers d'autres métiers et leur permettent d'acquérir de nouvelles compétences :

- *la mobilité fonctionnelle*. Mobilité ne signifie pas forcément changement de poste, mais parfois évolution professionnelle, c'est-à-dire un élargissement du savoir-faire, des connaissances ou des responsabilités du collaborateur ;
- *la mobilité géographique*. Le collaborateur change de ville ou de pays dans le cas de la mobilité internationale ;
- *la mobilité intragroupe*, ou changement d'entité juridique.

Au-delà des nombreuses opportunités offertes par la diversité des métiers, les choix de mobilité doivent tenir compte des aspirations des collaborateurs, tout en permettant de capitaliser au mieux leurs compétences acquises. C'est pourquoi, au travers du système d'évaluation professionnelle mis en place dans le Groupe, les échanges entre collaborateurs et managers constituent les bases de la gestion des carrières.

En 2008, l'outil *E-jobs*, dédié à la mobilité dans le Groupe, a été mis en place. Grâce à cet outil, les collaborateurs peuvent accéder, via un lien extranet ou intranet, aux postes publiés par les différentes entités. Il permet aux gestionnaires RH d'un pays de publier des offres, et aux collaborateurs de postuler en ligne. Son déploiement est en cours en Allemagne, au Japon, en Inde, dans les pays du Golfe et en Suisse.

Suite à un audit externe réalisé sur la mobilité, une équipe *Mobilité Internationale* s'est organisée pour mieux accompagner les expatriés grâce à des formations interculturelles et un accompagnement du conjoint dans sa recherche d'emploi, proposés aux pôles et aux fonctions pour leurs expatriés. Le nombre de postes ouverts sur *E-jobs* s'établit à environ un millier sur le périmètre France, Italie et Espagne.

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ SOUS TOUTES SES FORMES

Longtemps, le Groupe s'est caractérisé par la prédominance d'un métier dans un pays : la Banque de détail en France. Au cours des dernières

années, les métiers et les implantations géographiques se sont diversifiés de manière très accélérée. La structure du Groupe aujourd'hui reflète ces évolutions et présente un équilibre entre les métiers et les zones géographiques.

BNP Paribas acteur engagé en faveur de la diversité

Avec plus de 170 000 collaborateurs de plus de 160 nationalités dans 83 pays, BNP Paribas considère la diversité de ses équipes comme un atout majeur pour être *la banque d'un monde qui change* et gagner en performance. Le Groupe se doit d'être exemplaire en termes de responsabilité sociale. L'enquête interne *Global People Survey* réalisée en 2008 a d'ailleurs fait apparaître la RSE et la diversité comme les principaux leviers d'engagement des collaborateurs à la seconde place juste après le leadership. BNP Paribas considère aussi le brassage des profils comme une source de créativité et d'efficacité, permettant de refléter la société qui l'entoure.

La non-discrimination constitue un préalable à la gestion de la diversité. C'est pourquoi le Groupe a identifié la discrimination comme un des trente risques opérationnels majeurs.

BNP Paribas, qui a signé la Charte de la diversité en France en 2004, s'est engagé depuis dans une politique active de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, notamment en nommant un responsable de la Diversité en 2005, un responsable du projet Handicap en 2006 et en lançant le projet Banlieues en 2006.

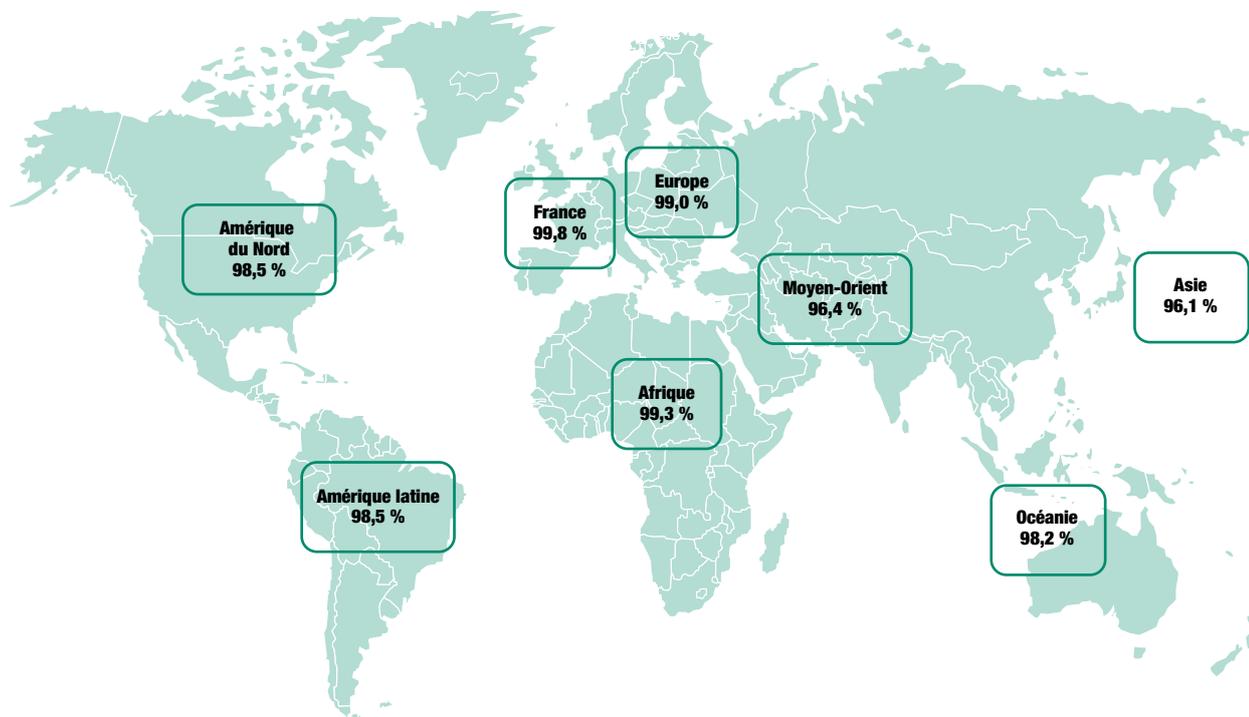
En 2006 et 2007, plusieurs audits externes ont révélé les points forts et les points d'effort du Groupe en matière de non-discrimination et de diversité. Ils ont permis l'élaboration de plans d'action. La politique de diversité repose sur un socle de non-discrimination commun à toutes les procédures du Groupe. Pour la période 2007-2010, elle s'articule autour de quatre axes qui seront mis à jour avec les évolutions du Groupe : la diversité des origines, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap et la diversité des âges.

Des équipes internationales

Les emplois locaux contribuent directement au développement des pays dans lesquels BNP Paribas exerce ses activités. Le Groupe s'intègre ainsi naturellement aux différentes cultures et communautés permettant aux collaborateurs locaux⁽¹⁾ d'accéder aux postes à responsabilité des filiales et succursales et de réaliser leur carrière au sein du Groupe.

⁽¹⁾ Collaborateur qui n'est pas sous le régime d'un contrat d'expatriation.

Part des salariés locaux selon la zone géographique



Le recrutement

Le recrutement se fonde sur une règle de non-discrimination : les offres d'emploi ne font pas mention du sexe et les critères de recrutement se fondent exclusivement sur les compétences et les qualifications du candidat. Un même niveau de classification et de salaire à l'embauche est garanti entre les femmes et les hommes pour un même poste et un même niveau d'expérience et de formation.

En France, de nombreux outils et actions ont été élaborés par le Recrutement central : des audits quantitatifs du recrutement, un audit du site de recrutement et des formations Diversité auprès des chargés de recrutement. En 2008, un guide pratique pour mener les entretiens individuels de recrutement a été élaboré avec l'Observatoire des Discriminations (charte de déontologie, grille d'analyse, mode d'emploi de l'entretien individuel). L'outil de gestion des candidatures mis en place en 2006 permet le suivi précis et documenté du candidat dans le processus de recrutement. Un outil évalue de façon homogène les comportements professionnels des candidats. Enfin, les process d'entretien d'embauche font l'objet d'un point de surveillance fondamental dans le système de Contrôle Interne RH.

En 2008, BNP Paribas à Londres a élargi son « *sourcing* » de jeunes diplômés ainsi que sa liste d'universités cibles pour attirer un panel de candidats plus diversifié. Des partenariats ont été conclus avec des associations d'étudiants de différentes origines : *Women in Business Society – London School of Economics*, *Imperial College Arabic Society*, *Cambridge University Arabic Society* et *Cambridge University German Society*. Les outils de communication du recrutement, brochures et sites Internet, ont été repris pour attirer un large vivier de candidats et des groupes spécifiques, comme par exemple la *National Black MBA Association*.

Pour appeler davantage de candidatures féminines, les équipes de Londres, aidées par les collaboratrices du réseau de femmes à Londres,

ont organisé les *Women Insight Days* en 2008. Pendant trois jours, les étudiantes ont pu assister à des présentations et échanger sur les métiers de la banque de financement, visiter la salle des marchés et participer à des sessions de questions-réponses associant des femmes cadres de la Banque.

La formation à la diversité

En 2008, une journée de formation pour les managers intitulée « Manager la diversité : un enjeu de performance » a été déployée dans des métiers et fonctions tests. 450 managers l'ont suivie. Elle sera généralisée dès 2009 sur une cible de 1 000 managers. La formation alterne apports théoriques, travail individuel sur les stéréotypes de chacun, échanges entre pairs et analyses de cas.

Le développement des carrières

BNP Paribas s'engage sur des critères d'évaluation et d'orientation de carrière exclusivement fondés sur les compétences et les qualités professionnelles, des critères d'accès aux postes à responsabilité identiques pour les hommes et les femmes, la prise en compte des obligations et contraintes familiales dans la gestion des mobilités, et l'assurance de modalités d'organisation du travail, notamment le temps partiel, ne pénalisant pas l'évolution de la carrière et de la rémunération.

En France, la Banque s'est engagée par des actions spécifiques aux étapes charnières de la vie professionnelle : la convergence des taux de promotion des hommes et des femmes, des entretiens de carrières systématiques avec les salariées de quinze à vingt ans d'expérience professionnelle, des entretiens de carrière systématiques avec les salariées à temps partiel lors d'un retour à temps plein ; et sur l'augmentation de la part des femmes cadres.

Le programme international de détection des talents, *Talent Development Program*, prend en compte la capacité des managers à promouvoir une approche multiculturelle et transversale.

BNP Paribas première banque à obtenir le Label diversité en France

BNP Paribas est la seule banque à figurer dans le premier groupe de sept entreprises ayant reçu le Label français diversité pour la politique de lutte contre les discriminations. Ce label est décerné par l'AFNOR après avis d'une commission associant des représentants de l'État, d'organisations syndicales de salariés, d'organisations syndicales d'employeurs et de l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines (ANDRH). L'évaluation repose sur un cahier des charges comprenant cinq domaines : un état des lieux, la politique de diversité, la communication interne, les activités au sein de l'entreprise et enfin l'évaluation et les axes d'amélioration.

La diversité des origines

BNP Paribas, 1^{er} employeur privé en Seine-Saint-Denis

BNP Paribas devient le premier employeur privé de Seine-Saint-Denis avec l'arrivée des 6 000 collaborateurs de la filiale titres, BNP Paribas Securities Services, dans l'immeuble des Grands Moulins de Pantin, rénové et adapté selon la norme Haute Qualité Environnementale. Par ailleurs, dans le cadre de son opération banlieue, BNP Paribas a permis en 2008 à ses partenaires l'Adie et l'Afev de créer une nouvelle antenne à Aulnay-sous-Bois et Saint-Denis, renforçant ainsi l'ancrage social de son dispositif.

Promouvoir tous les talents, quelles que soient leurs origines

Respecter la diversité des collaborateurs et des candidats relève de la responsabilité sociale de l'entreprise. Dans de nombreux pays où le Groupe est présent, la législation interdit les pratiques discriminatoires dans l'entreprise. Le Groupe doit s'ouvrir toujours davantage à tous les talents de toutes origines ethniques, religieuses, culturelles ou sociales. Par la suite, au cours d'une carrière, l'appréciation des capacités doit être exclusivement fondée sur l'évaluation de la contribution et des compétences à toutes les étapes du parcours professionnel.

Internationaliser les équipes

Accompagnant la croissance de tous les métiers et l'expansion de BNP Paribas, les effectifs mondiaux du Groupe n'ont cessé d'augmenter depuis 2000 pour atteindre plus de 173 000 collaborateurs à la fin de l'année 2008. En parallèle, en huit ans, la part du personnel hors de France est passée de 40,8 % à 63 %. Pour accompagner ce très fort développement à l'international, BNP Paribas cherche à introduire plus de responsables internationaux dans ses équipes dirigeantes, comme en témoigne la nomination en 2008 d'un non-Français au Comité Exécutif.

La politique d'expatriation a été mise en place afin de contribuer au développement d'une culture internationale dans le Groupe et de faciliter l'internationalisation des équipes (kit d'expatriation, programme d'accompagnement aux conjoints expatriés, formations interculturelles). Aux États-Unis, un nouveau programme de formation a été créé à destination des impatriés : il permet de sensibiliser ces collaborateurs aux différences culturelles qui peuvent avoir un impact sur les méthodes de travail, de « management » et de collaboration.

Actions en France envers les minorités visibles

Dans le domaine de l'éducation, BNP Paribas a signé la Charte de l'apprentissage en 2005 et la Charte de l'égalité des chances dans le monde de l'éducation en 2006. BNP Paribas SA mise sur l'alternance et permet ainsi à des jeunes de niveau bac, issus de tous horizons, de poursuivre leurs études sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Le Groupe forme environ 1 000 jeunes par an en contrat de professionnalisation et près de 300 en contrat d'apprentissage. Ces contrats d'une durée de deux ans impliquent des tuteurs pour suivre

ces 1 300 jeunes et leur permettre, après l'obtention de leur diplôme, d'être recrutés en CDI par la Banque.

BNP Paribas organise de nombreuses opérations en France pour limiter l'autocensure des minorités visibles et diversifier les profils recrutés. Le Groupe participe à des forums de recrutement orientés vers les minorités visibles pour promouvoir l'égalité des chances, et à des forums emploi diversité dans des zones sensibles : IMS, Africagora, AFJ, *Zéro Discrimination* à Lyon, *Nos quartiers ont du talent* avec le MEDEF, etc.

BNP Paribas Personal Finance est partenaire de *Nos Quartiers ont du talent*, association, créée en 2005 pour ménager une passerelle entre les entreprises et les jeunes diplômés des quartiers populaires, et mettre face à face des employeurs recruteurs et des jeunes diplômés de bac + 4 et au-delà, originaires du département de Seine Saint-Denis (93) et demandeurs d'emploi. Le parrainage collectif a été lancé en 2008 avec succès : 25 des 48 jeunes diplômés parrainés par 26 collaborateurs de Personal Finance dont trois membres du Comité Exécutif avaient trouvé, en décembre 2008, un emploi à la suite de ce parrainage.

Chaque année depuis 2005, BNP Paribas mène avec succès des opérations de recrutement *Entretien Immédiat en agence* à Paris et en île-de-France. Des titulaires de bac + 2 à bac + 5 de toutes origines, présentent, lors de ces entretiens, leurs candidatures dans des agences, sans rendez-vous préalable.

En mars 2008, BNP Paribas et neuf grandes entreprises publiques et privées (Accenture, Axa, le Ministère de la Défense, L'Oréal, la SNCF, La Poste, Orange, Keolis, TLF) en partenariat avec l'ANPE et le Conseil National des Missions Locales, ont mené une opération de recrutement innovante *Le Train pour l'Emploi et l'Égalité des Chances*, démarche commune de promotion de la diversité.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En 2004, selon les dispositions légales, BNP Paribas a choisi d'examiner les conditions dans lesquelles s'exerce pour lui-même le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Malgré une répartition équilibrée des effectifs, les femmes se heurtent parfois au *plafond de verre* qui les empêche de progresser au-delà d'un certain niveau. Sur ce constat, le Groupe s'est engagé à favoriser l'égalité des chances et de traitement entre femmes et hommes à toutes les étapes de la vie professionnelle et l'accèsion des femmes aux postes d'encadrement.

Les accords d'entreprises

BNP Paribas SA a signé en juillet 2007 un nouvel accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes pour une durée indéterminée. Cet accord prend la suite du précédent conclu sur le même thème en avril 2004 pour trois ans. Le nouvel accord définit les principes applicables pour respecter et développer l'égalité des chances et de traitement à toutes les étapes de la vie professionnelle, les moyens de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, ainsi qu'un rattrapage salarial sur trois ans lorsque des écarts entre hommes et femmes de niveau, de formation, de responsabilité, d'efficacité professionnelle telle qu'elle ressort des évaluations professionnelles, de compétence et d'expérience comparables sont constatés. Ce dispositif a été doté d'une enveloppe de 3 millions d'euros et des rattrapages ont été effectués sur 2008. L'opération sera renouvelée en 2009.

Chez BNP Paribas Assurance, un comité spécifique détermine les mesures individuelles de rattrapage à mettre en place au regard d'indicateurs retenus par l'accord sur l'égalité professionnelle.

Le Label Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Personal Finance et BNP Paribas Assurance ont obtenu le Label Égalité professionnelle qui récompense les actions pour encourager l'égalité des chances et de traitement entre les hommes et les femmes. Elles portent sur la sensibilisation du management, le congé parental d'éducation, l'allongement du congé paternité à deux semaines calendaires avec le maintien du salaire total, l'accompagnement des congés maternités, l'étude des rémunérations et la mise en place d'indicateurs de suivi. Cet outil efficace fait progresser les entreprises en matière d'égalité et de mixité professionnelles, et valorise le dialogue social. Le Label Égalité professionnelle, mis en place en 2004 par le ministère du Travail, est attribué pour une durée de trois ans.

Être attentif à la proportion de femmes en position de responsabilité dans l'entreprise

En 2008, en France, le pourcentage de femmes promues hors classification dans la convention collective des banques, ou cadres de Direction pour les filiales non régies par cette convention, est en augmentation par rapport aux années précédentes : 32 % contre 28,5 % en 2007. Chez

BNP Paribas SA, la part de femmes cadres progresse régulièrement au cours des dernières années : elles étaient 38,8 % en 2005, 40,3 % en 2006, 41,4 % en 2007 et 42,6 % en 2008 ⁽¹⁾. BNP Paribas a dépassé en 2007 l'objectif de 40 % fixé pour 2010 par la profession bancaire en terme de proportion de femmes dans la population cadre. La banque se fixe maintenant un objectif de 44 % en 2010.

Les réseaux en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Fin 2004, en France, sous l'impulsion des Ressources Humaines Groupe, un groupe de travail de femmes cadres supérieurs appelé Mix City a été créé. Sa mission est de proposer des mesures facilitant la vie des femmes dans l'entreprise et promouvoir leur accession à des postes d'encadrement supérieur. Le groupe agit selon trois axes :

- développer le potentiel managérial des femmes : réseau et étude sur le coaching ;
- mieux concilier vie privée et vie professionnelle : conciergeries ;
- neutraliser la période de maternité dans la gestion de carrière : plaquette maternité et force de proposition pour faire évoluer les procédures chez BNP Paribas SA.

Sur le modèle de Mix City, d'autres réseaux se sont créés au Luxembourg en 2007 et à Londres en 2008.

À l'initiative du Directeur et du DRH du territoire, un groupe de femmes managers a lancé au Luxembourg un groupe de travail associant hommes et femmes. Une des actions majeures consiste à transposer l'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé par BNP Paribas SA en 2007. Une autre action consiste à mieux communiquer sur l'égalité femmes – hommes et à créer des conditions favorables à l'évolution des salariées. Concernant l'équilibre vie privée – vie professionnelle, les préconisations sont d'aider les collaboratrices à mieux gérer leur organisation, de favoriser la flexibilité et d'ajouter des services dans les offres de la conciergerie.

À Londres, le réseau de femmes sponsorisé par les Ressources Humaines est constitué d'un comité de direction de 25 femmes cadres de direction : en 2008 et 2009, le groupe se concentre sur un projet de « mentoring » et sur des actions pour augmenter le nombre de femmes postulant dans la Banque d'investissement.

Une conférence à Bahreïn

Plus de 200 personnes venues de la région du Golfe ont répondu à l'invitation de BNP Paribas à Bahreïn pour la conférence *Femmes et leadership*. Familles royales, représentants gouvernementaux, chefs d'entreprise, médias, étudiants..., tous les secteurs de l'économie et de la société étaient représentés pour cet événement hors du commun en l'honneur la diversité. Au programme, des présentations, des études de cas, des témoignages et des échanges. Les enjeux sont nombreux : offrir aux femmes la place qui leur revient dans la société civile et professionnelle, mais aussi réfléchir à la manière d'attirer les talents dans le groupe BNP Paribas. Par cette initiative, BNP Paribas à Bahreïn s'inscrit dans la démarche de diversité engagée par le Groupe.

La parentalité

En signant la Charte de la Parentalité en 2008, BNP Paribas affirme son engagement pour l'équilibre vie professionnelle et vie privée, et propose aux salariés parents un environnement mieux adapté aux responsabilités familiales.

Portant davantage attention au bien-être de chacune et chacun, BNP Paribas poursuit la mise en place d'actions concrètes : la création de conciergeries à Montreuil, Rueil-Malmaison, Levallois et au Luxembourg. Une enquête de satisfaction a fait apparaître un véritable engouement

des collaborateurs pour ce type de services, qu'ils soient hommes ou femmes. Des plaquettes réalisées par Mix City sont publiées à l'intention des salariés : *Accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes et Maternité ou adoption*. Le Groupe a établi un partenariat avec la Fédération des Particuliers Employeurs de l'Île-de-France (FEPFEM) qui propose des conseils aux collaborateurs du Groupe en France sur les formalités de garde d'enfants : formalités d'embauche, conventions collectives de ces emplois familiaux, prestations Caisse d'Allocations Familiales et allègements de charges sociales et fiscales.

⁽¹⁾ 43,1 % en NPP exprimé selon la nouvelle norme utilisée dans les Bilan Social 2008.

Le Groupe a contribué à la rédaction d'un guide *Promouvoir la parentalité auprès des salariés masculins* avec l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (Orse) publié en novembre 2008. Des exemplaires sont distribués aux collaborateurs.

Le congé paternité de onze jours pour les collaborateurs de BNP Paribas SA sera intégralement rémunéré à partir de janvier 2009.

Les Family Friendly Policies

Au Royaume-Uni, des initiatives à l'égard des salariés parents sont en place : la rémunération des congés paternité, maternité et adoption, la flexibilité du temps de travail via le temps partiel et le télétravail ainsi que les années sabbatiques. Depuis 2008, un plan permet aux salariés parents d'acheter des chèques avec déduction fiscale pour les gardes d'enfants. À Londres, avec un programme d'assistance aux salariés : *Employee Assistance Programme*, sur base confidentielle, des conseillers professionnels écoutent des salariés et les conseillent gratuitement sur des questions financières, matrimoniales, émotionnelles ou familiales. Aux États-Unis, la rémunération et la durée des congés liés à des événements familiaux ont été améliorées.

L'emploi et l'intégration des personnes handicapées en France

Fin 2008, le nombre de salariés handicapés de BNP Paribas SA est de 754 personnes, dont près de 70 % sont âgées de plus de 50 ans. L'intégration de personnes handicapées constitue un important enjeu de responsabilité sociale pour le Groupe. C'est pourquoi celui-ci reste attentif à leur maintien dans l'emploi et cherche à améliorer l'efficacité de l'embauche de collaborateurs en situation de handicap.

Un accord en faveur de l'emploi des personnes handicapées signé en 2008

Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008 pour une durée de quatre ans et donne à la Banque les moyens de développer une action conforme à sa culture et à son projet d'entreprise.

L'objectif est de promouvoir le recrutement de personnes handicapées avec l'embauche d'au moins 170 personnes en quatre ans, en favorisant l'alternance et en portant une attention particulière à l'expérience professionnelle et à l'adaptabilité des candidats. La démarche sera complétée par des dispositifs d'accueil et d'insertion dans les équipes. Le maintien dans l'emploi sera optimisé avec des aménagements matériels et organisationnels, ainsi qu'en sécurisant le parcours professionnel des collaborateurs. Le recours aux prestations du secteur adapté et protégé sera accru.

La signature de cet accord prolonge une politique initiée depuis plusieurs années : le Projet Handicap créé en octobre 2006, a élaboré et mis en œuvre une politique volontariste d'insertion et d'emploi des personnes handicapées, conforme à la politique de responsabilité sociale de la banque. La Convention par laquelle la Banque s'engage à assurer les recrutements et intensifier ses actions de maintien dans l'emploi, a été signée en mai 2007 et renouvelée en 2008 pour quatre ans, avec l'Agefiph, organisme collecteur des contributions des entreprises.

BNP Paribas développe depuis plus de vingt ans des actions en faveur de personnes handicapées avec notamment la création de l'Établissement et Services d'Aide au travail (ESAT) – Institut des 100 Arpents.

Parmi les réalisations

Groupe de travail paritaire

Initié avec les partenaires sociaux en 2007 sur le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, il a identifié et formalisé des actions qui ont été incluses dans l'accord d'entreprise signé début 2008.

Exposition sur le thème du handicap pour les collaborateurs

Le talent ne fait pas de différence est le titre de l'exposition itinérante proposée en 2008 lors de la signature de l'accord d'entreprise pour l'emploi des personnes handicapées. Douze panneaux réalisés par la

Compagnie Regard' en France invitent à une rencontre avec des artistes d'exception en situation de handicap, d'Homère à Glenn Gould.

Douzième semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées

Pour cette manifestation, BNP Paribas a accueilli des personnes handicapées en 2008 pour la deuxième année consécutive et les a informées sur les métiers proposés. Des ateliers de sensibilisation ont également été organisés pour les salariés à Paris. Des technologies aidant l'entreprise à mieux intégrer les différences y ont été présentées.

La diversité des âges

Dans le cadre de sa démarche de diversité et d'égalité professionnelle, BNP Paribas met en œuvre une politique d'emploi contribuant à l'allongement de la durée de vie professionnelle de ses salariés. Chez BNP Paribas SA, les mesures permettant aux collaborateurs de partir en préretraite ont été restreintes dès 2004, puis supprimées en 2006. La part des salariés de 55 ans et plus atteint 20 % des effectifs fin 2008, contre 10 % à fin 2003.

Du fait de l'allongement de la durée de la vie professionnelle, BNP Paribas souhaite donner des perspectives de carrière aux collaborateurs de plus de 45 ans en facilitant l'évolution de leurs compétences et de leurs responsabilités. Selon l'accord de branche sur la non-discrimination par l'âge et l'emploi des seniors du 9 juillet 2008, l'entreprise s'est engagée à faire progresser l'âge moyen des départs à partir de 55 ans, avec l'objectif d'atteindre 60 ans au 31 décembre 2012. Elle s'est également engagée à favoriser la gestion de la seconde partie de carrière et réaliser un rapport annuel sur l'emploi des seniors.

L'entreprise garantit le principe d'égalité d'accès des salariés à la formation professionnelle et au dispositif du droit individuel à la formation quel que soit leur âge. En 2007, le pourcentage de collaborateurs de 45 ans ou plus ayant suivi une formation était de 41,72 %.

Le séminaire *Manager la Diversité : un enjeu de performance*, déployé en 2008, sensibilise les managers à la diversité des âges, rappelant la volonté de bannir toute forme de discrimination liée à l'âge.

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES COLLABORATEURS

Dans les activités de services financiers où le capital humain constitue un actif majeur, le défi de la gestion du changement est essentiel car tout l'environnement – les marchés, les métiers, la croissance, la globalisation – évolue plus vite que la culture et les comportements des salariés.

Face à l'accélération de ces évolutions et à la diversité des attentes, il importe pour les managers d'écouter, de donner du sens et de donner

l'exemple. Cet enjeu managérial décisif pour éviter les pertes de repères, les accumulations de stress et les attentes déçues, est intégré dans les programmes de formation corporate offerts aux managers.

Pour relever ce défi, des enjeux opérationnels clairement identifiés sont pris en compte.

Protéger la santé des collaborateurs

La politique de santé au travail du Groupe va au-delà de la conformité avec l'évolution des législations. Les enjeux majeurs tiennent à la prévention des risques et à l'accompagnement des fragilités et inaptitudes.

La prévention des risques professionnels

La prévention passe par l'identification des risques professionnels : agressions dans les agences, troubles musculo-squelettiques, dysfonctionnement des climatisations et des ventilations. Pour prévenir ces risques, une équipe pluridisciplinaire, créée en 2006, réunit et met en réseau les compétences de tous les intervenants pour faire face à des pathologies issues de multiples facteurs. Cette approche des conditions de travail constitue un enrichissement de la prévention et permet une action collective.

En 2008, une attention particulière a été portée à la qualité environnementale et au confort des bureaux : ventilation, climatisation, éclairage. Pour les chargés de relations clients, le changement des casques acoustiques et la mise en place d'atténuateurs ont permis une amélioration de l'environnement acoustique.

L'accompagnement médical des salariés victimes d'agression, notamment en région parisienne, s'intègre dans un dispositif développé avec les

urgences médicales de Paris. Progressivement renforcé lors des dernières années, ses effets bénéfiques se mesurent par la diminution des arrêts post-agression, la baisse de la durée des arrêts et du nombre de mutations pour inaptitude au poste. En 2008, 137 personnes ont bénéficié d'un tel accompagnement à la suite d'une agression et cinq ont été orientées en consultation spécialisée pour une prise en charge psychologique.

La prévention des autres risques professionnels fait l'objet de mesures adaptées : campagnes d'information, formation, ergonomie de conception, ergonomie de correction et procédures d'alerte. En 2008, 9 études de plans, 119 visites de locaux et 14 études ont été réalisées sur l'ergonomie des postes de travail. Le haut niveau de vigilance porté conjointement par le Service de Santé au Travail, les hiérarchies, les services immobiliers, l'ergonomie et les instances paritaires n'est pas étranger au très faible taux de déclaration de troubles musculo-squelettiques dans BNP Paribas SA.

Plus de 2 550 vaccinations antigrippe ont été réalisées. Des actions d'information et de prévention en santé publique ont été menées sur la diététique, les dons d'organe et la prévention des addictions.

Les problèmes de santé publique

Le Service de Santé au Travail de BNP Paribas SA est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de promotion de la santé des salariés. Lors de la visite annuelle, le médecin accompagne les salariés de façon personnalisée dans tous les domaines de santé publique. Les risques majeurs : cardio-vasculaires, cancer, obésité, tabac, font l'objet de campagnes annuelles de sensibilisation, d'éditions de brochures et éventuellement de dispositifs spécifiques.

L'Observatoire Médical du Stress, de l'Anxiété et de la Dépression (OMSAD)

Compte tenu de sa prévalence, le stress, deuxième pathologie professionnelle après les troubles musculo-squelettiques, a fait l'objet d'un dispositif dédié avec la création de l'Observatoire Médical du Stress, de l'Anxiété et de la Dépression (OMSAD) en collaboration avec l'Institut Français d'Action sur le Stress (IFAS) à Paris et à Lyon. Lors de la visite médicale périodique, chaque collaborateur peut remplir en début de visite un questionnaire anonyme et confidentiel qui est immédiatement analysé et commenté par le médecin du travail en vue d'un diagnostic personnel. Les données sont ensuite compilées et traitées par l'IFAS, cabinet indépendant, qui restitue les résultats à BNP Paribas. Ils permettent de mesurer le niveau de stress, de localiser des populations à risques et de mettre en place des actions préventives appropriées.

L'année 2008 a été marquée par plusieurs autres initiatives en matière de santé publique. À la Banque de Détail en France par exemple, une formation pratique pour apprendre à mieux gérer les incivilités commerciales a été déployée : jeux de rôle et échanges d'expériences ont permis d'identifier les mécanismes menant à l'agressivité, les techniques de gestion des situations de tensions et la gestion des émotions.

L'action de Prévention Cardio-Vasculaire en Médecine du Travail (PCV Métra) s'est poursuivie avec le dépistage de facteurs de risques cardio-vasculaires : cholestérol, hypertension, tabagisme et stress. L'évaluation en milieu hospitalier à l'Hôpital Broussais des salariés concernés et le dépistage de l'atteinte coronarienne en prévision d'un traitement précoce se sont traduits par 248 bilans sanguins et dix hospitalisations.

Un tonomètre est désormais installé dans chaque service de santé au travail pour permettre le dépistage du glaucome.

Le sevrage tabagique des collaborateurs et de leur famille avec le programme Allen Carr a été pris en charge pour 635 personnes en Île-de-France ; 47 % ont arrêté de fumer en 2008 parmi celles qui ont répondu

à l'enquête de satisfaction. En province, 73 personnes ont participé aux séances à Arras, Dijon, Orléans, Chartres et Marseille.

Profitant de l'impact de la dixième journée nationale de prévention et de dépistage des cancers de la peau organisée en France le 15 mai 2008 par le Syndicat National des Dermatologues, une opération de dépistage a été lancée auprès des collaborateurs. 603 collaborateurs en ont bénéficié en 29 séances. Parmi eux, 60 ont été orientés vers un dermatologue pour une biopsie et 187 pour une surveillance annuelle.

Une veille sanitaire sur les risques émergents est réalisée avec l'Institut de veille sanitaire (OMS) pour informer le personnel et formuler des préconisations.

Un groupe de travail associant les responsables opérationnels des Ressources Humaines de tous les pôles et fonctions prépare l'entreprise à affronter une éventuelle pandémie, aux plans sanitaire et organisationnel : achat de masques, référencement de produits d'hygiène et communication sur les mesures d'hygiène comme le lavage des mains et la mise en place d'affiches dans les sanitaires.

L'accompagnement des fragilités et inaptitudes

Comme pour la prévention, le reclassement des salariés après plusieurs mois d'absence à la suite d'une maladie fait l'objet d'une collaboration entre le Service de Santé, les gestionnaires RH et les hiérarchies. Compte tenu de la rapidité des évolutions dans l'entreprise, la réintégration doit prendre en compte les changements, dissiper les inquiétudes des salariés et donner le temps de trouver de nouveaux repères.

Dans certains cas, l'accompagnement passe par une visite de préreprise chez le médecin du travail à l'initiative du salarié, du médecin traitant ou du médecin-conseil. Cette évaluation permet au médecin du travail de préparer la reprise avec les intervenants selon les éventuelles séquelles ou le handicap résiduel du malade.

Hors de France, les entités s'efforcent d'optimiser la prévention des risques sanitaires et l'accès aux soins des salariés en lien avec les systèmes de santé locaux. Ainsi les salariés de l'UkrSibbank irradiés à la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, bénéficient d'indemnités et de congés supplémentaires et font l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre du dispositif mis en place par les autorités ukrainiennes.

BNP Paribas est membre actif de l'association *Sida Entreprises* qui regroupe les principaux investisseurs français en Afrique pour contribuer à résoudre les problèmes persistants de prévention, d'accès aux soins et de suivi des traitements qui restent dominants malgré l'aide financière mise en œuvre dans les pays exposés. BNP Paribas contribue à la constitution de plates-formes interentreprises dans les pays de l'Afrique de l'Ouest où le Groupe est présent par le réseau de ses banques associées (BICI). La BICI de Madagascar a participé au séminaire annuel de *Sida Entreprises* organisé en 2008 à Antananarivo. Ce séminaire a réuni les coordinateurs des programmes de lutte contre le VIH Sida en entreprise.

La Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie au Sénégal (BICIS) a contribué à l'organisation de la 15^e Conférence internationale sur le sida et les infections sexuellement transmissibles en Afrique qui s'est déroulée à Dakar en décembre 2008.

Entretenir un dialogue social de qualité

En 2008, la Commission de Droit Social, instance nationale d'information et de négociation de BNP Paribas SA, s'est réunie à 37 reprises et a permis la signature de cinq accords d'entreprise. Certains améliorent ou pérennisent les dispositifs sociaux existant en faveur des salariés, d'autres renforcent la présence des représentants du personnel dans certaines instances.

Un accord salarial au titre de 2009, signé par quatre organisations syndicales sur cinq, a prévu une mesure générale d'augmentation, l'amélioration de la prime annuelle versée aux cadres au forfait ainsi que la consolidation dans le salaire fixe d'une partie de la rémunération variable des salariés.

Un accord dans le domaine de l'emploi et l'insertion professionnelle de personnes handicapées a été signé. Il participe à la démarche globale de non-discrimination et d'ouverture à la diversité de BNP Paribas, et accompagne les engagements pris dans le cadre de la Charte de la Diversité signée en 2004. L'accord exprime la volonté de voir mise en œuvre par BNP Paribas une politique volontariste et durable en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées. Il prévoit des actions dans quatre domaines : développer un plan d'embauche en milieu ordinaire ; améliorer les conditions d'accueil et d'insertion des personnes

handicapées en favorisant leurs conditions de travail, leur accès à la formation professionnelle et l'adaptation aux technologies ; rechercher un partenariat accru avec le secteur adapté et protégé ; et porter une attention soutenue aux divers aspects du maintien dans l'emploi de ces personnes.

Un accord a été conclu dans le domaine de la prévoyance flexible. Il améliore le précédent datant de 2000. Les prestations versées en cas de décès seront augmentées et des salariés en situation de temps partiel thérapeutique dont l'origine de la maladie est antérieure à la date d'adhésion au contrat de prévoyance flexible seront pris en charge et les frais de fonctionnement revus à la baisse.

Pour l'aménagement et la réduction du temps de travail, le dispositif du compte d'épargne temps a été amélioré, notamment pour les modalités d'alimentation et d'utilisation. Les salariés ont dorénavant la possibilité de monétiser leurs droits RTT épargnés.

En 2008, les deux Services de Santé au Travail du Groupe ont fusionné. Ce nouveau dispositif homogène permettra de développer une politique de santé au travail de niveau Groupe au bénéfice des salariés.

Dans la continuité de l'accord du 10 juillet 1996 ayant créé le Comité Européen, un nouvel avenant a été signé en 2008. Il permet de prendre en compte le développement du Groupe en Europe (intégration de BNL) et de faciliter l'exercice de leurs missions par le Comité Européen et ses membres.

Déployer un dispositif mondial de pilotage du changement

Global People Survey, une enquête pour aller de l'avant

En 2008, la Direction Générale a choisi de déployer une enquête annuelle, le *Global People Survey*, réalisée dans 78 pays, en 10 langues sur un échantillon de 25 000 personnes. Il ne s'agissait pas de réaliser un sondage d'opinion mais d'identifier les leviers de l'engagement des collaborateurs afin d'en tirer des indications pour l'action et des projets concrets, au niveau du Groupe, des pôles, des fonctions, des métiers et des territoires. Les salariés interrogés ont très largement répondu à l'enquête, ajoutant souvent à leurs réponses commentaires et suggestions, preuve supplémentaire de leur intérêt et de leur attachement à l'entreprise.

La fierté d'appartenance à BNP Paribas, la confiance dans ses dirigeants, un niveau d'engagement élevé ainsi que l'adhésion à ses valeurs et à sa stratégie sont très largement partagés dans le Groupe. La culture d'entreprise apparaît centrée sur l'importance accordée au client et sur la capacité d'innovation. Mais elle se caractérise aussi par un cloisonnement ressenti par les collaborateurs, qui regrettent une insuffisante prise en compte de la diversité et un manque de transversalité, dans le business comme dans les carrières.

Au-delà de ce constat, le *Global People Survey* souligne les leviers de l'engagement des collaborateurs et les facteurs qui impactent leur motivation, leur adhésion durable au Groupe et leur désir d'être acteurs de son développement. De manière quasi systématique, dans l'ensemble du Groupe apparaissent en tête de liste la confiance de chacun dans son manager : leadership, écoute, reconnaissance des performances ; et la responsabilité sociale et environnementale, la déontologie et le respect de la diversité. Ces résultats constituent autant de challenges pour le management et les ressources humaines de BNP Paribas.

Communication interne : 2008, une année sous le signe du changement

La communication interne a su s'adapter au contexte très particulier de 2008. Plusieurs messages et plaquettes ont été diffusés pour expliquer la stratégie de l'entreprise et rassurer les collaborateurs dans une période troublée.

Un nouvel intranet Echo'Net a été lancé avec une plus grande personnalisation de l'information selon le profil du collaborateur, et des fonctionnalités et contenus beaucoup plus modernes et interactifs. Cet intranet est proposé à la plus grande partie des salariés et son expansion se poursuivra en 2009.

Ambition, le magazine de l'ensemble des collaborateurs du Groupe, a fait peau neuve depuis 2007 avec une nouvelle maquette plus attrayante et plus visuelle, de nouvelles rubriques et l'ajout d'une version russe. Cette formule a été conçue pour mieux répondre aux besoins des collaborateurs, en les aidant à suivre l'actualité de BNP Paribas et à mieux en comprendre la stratégie.

Starlight le journal vidéo interne d'une durée de six minutes est dédié aux innovations de BNP Paribas. Il est mis en ligne tous les mois sur les sites intranet du Groupe en français, en anglais et en italien. Une enquête a été menée en 2008 sur la perception de ce journal par les collaborateurs. 88 % des collaborateurs interrogés considèrent que *Starlight* offre une véritable valeur ajoutée pour l'information au sein du Groupe. Plusieurs numéros spéciaux ont été proposés en 2008 pour commenter l'évolution des résultats du Groupe pendant la crise.

Le nombre d'abonnés du *Flash Groupe*, lettre interne du Groupe diffusée chaque semaine en trois langues qui reprend les temps forts de la semaine, dépasse les 8 000. Ce format électronique rencontre un vif succès auprès des territoires qui s'en sont inspirés pour créer leur propre lettre interne. Plus de quinze versions territoires ont été créées : au Portugal, en Suisse, au Luxembourg, en Tunisie, aux Pays-Bas, en Espagne, etc.

L'esprit d'innovation

Un enjeu majeur

L'impact croissant des technologies de l'information qui engagent 15 à 20 % des frais de gestion des groupes bancaires, le niveau d'expertise des services financiers et l'attention portée par les clients des banques à la nouveauté font de ce secteur l'un des plus innovants.

L'intense compétition régnant dans ce secteur non protégé par des brevets entraîne une banalisation continue des services. Dans ces conditions, l'innovation permanente est nécessaire pour créer des produits à valeur ajoutée – innovation *produit* – et pour industrialiser efficacement les produits banalisés – innovation *process*.

Les innovations financières sont donc encouragées et mises au service des clients, qu'il s'agisse de la couverture des risques, du rendement des placements, d'un accès plus simple aux transactions ou de la baisse de leur coût unitaire.

Les Prix de l'Innovation

Les Prix de l'Innovation, lancés lors des journées BNP Paribas 2006, récompensent chaque année l'innovation sous toutes ses formes : *l'innovation d'entreprise* qui résulte d'initiatives prises par les salariés ou les équipes dont la mission professionnelle est d'innover dans leurs domaines d'activité ; et *l'Innov@ction* qui provient de suggestions formulées par les salariés, de manière individuelle ou collective, quelles que soient leurs missions, pour améliorer les produits, les services ou les processus et contribuer à la satisfaction des clients. Depuis 2007, neuf catégories de prix sont définies dont une *Développement durable*. Pour chaque catégorie, deux prix sont remis : le *prix de l'Innovation d'entreprise*, et le *prix de l'Innov@ction*. La première des journées de l'innovation organisées en juin 2008 a été entièrement consacrée à la responsabilité sociale des entreprises comme vecteur important de l'innovation dans la culture de BNP Paribas.

7.2 Annexes NRE – Social

Indicateurs de la Loi NRE - Social - Exercice 2008	Périmètre 2008
1. Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social	
Voir le Rapport RSE dans sa partie <i>Gouvernement d'entreprise – Rémunérations</i> .	Groupe
2. Rémunérations et avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçus durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-13	
Voir le Rapport RSE dans sa partie <i>Gouvernement d'entreprise – Rémunérations</i> .	Groupe
3. Liste de l'ensemble des mandataires et fonctions exercées dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	
Voir le Rapport RSE dans sa partie <i>Mandataires sociaux, module 1</i> .	Groupe
4. Effectif total de l'entreprise dont CDD	
Voir le Rapport RSE dans sa partie <i>Développement des ressources humaines – Évolution des effectifs</i> .	
À partir de 2008, le suivi des effectifs est mesuré en NPP, Net Permanent Payé et non plus en Équivalent Temps Plein (ETP). Les NPP sont mesurés au prorata du temps de travail. Dans ces effectifs sont comptés les collaborateurs actifs ou absents payés en CDI et CDD de 6 mois et plus (hors stagiaires, apprentis, VIE, prestataires et intérimaires).	
L'effectif NPP géré par le Groupe à fin 2008 est de 173 188 NPP, en progression de 10 501 NPP par rapport à 2007.	Groupe

Indicateurs de la Loi NRE - Social - Exercice 2008	Périmètre 2008
En France, l'effectif géré par le Groupe a atteint 64 217 NPP. Pour BNP Paribas SA, il a atteint 38 128 NPP, dont 92 CDD de plus de 6 mois.	France
La notion de <i>cadre</i> , utilisée dans un environnement français, n'est pas transposable en tant que telle au plan mondial. À titre indicatif, la proportion de cadres au sein BNP Paribas SA reste stable en 2008 :	
35,7 % en 2002	
37,7 % en 2003	
39,7 % en 2004	
42,4 % en 2005	
44,6 % en 2006	
47,4 % en 2007	BNP Paribas SA
47,4 % en 2008	Métropole
5. Embauches en distinguant CDD et CDI	
Au 31 décembre 2008, le nombre total d'embauches au niveau mondial s'est élevé à 26 158 nouveaux collaborateurs permanents dont 55 % de femmes.	Groupe
Le Groupe a réalisé 4 748 recrutements en CDI en France pour l'année 2008.	France
Pour BNP Paribas SA en France métropolitaine, le nombre de recrutements s'établit à 2 204 : 1 003 hommes (45,5 %) et 1 201 femmes (54,5 %).	BNP Paribas SA Métropole
Voir le Rapport RSE dans sa partie <i>Assurer un recrutement en phase avec les spécificités des métiers</i> .	
6. Difficultés éventuelles de recrutement	
L'attractivité du groupe BNP Paribas reste très élevée avec 173 000 candidatures spontanées reçues en 2008.	
En 2008, la répartition par profil des recrutements reste équilibrée avec 45 % de jeunes diplômés et 55 % de collaborateurs expérimentés.	Groupe
Voir le Rapport RSE dans sa partie <i>Assurer un recrutement en phase avec les spécificités des métiers</i> .	
7. Licenciements et leurs motifs	
Pour l'année 2008, le nombre total de licenciements s'établit à 384 ETP au sein de BNP Paribas SA en France métropolitaine. En 2008, ce chiffre tient compte des contrats en alternance et des salariés non rémunérés. Selon la méthode utilisée en 2007, le chiffre serait de 277 ETP.	BNP Paribas SA Métropole
Les motifs de licenciement demeurent les insuffisances et les fautes.	
8. Heures supplémentaires	
En 2008, le volume d'heures supplémentaires payées au sein de BNP Paribas SA en France métropolitaine a atteint 76 739 heures, soit l'équivalent de 0,1 % des effectifs.	BNP Paribas SA Métropole
9. Main-d'œuvre extérieure à la société	
<i>Assistance extérieure</i> : Le nombre moyen mensuel d'intérimaires est de 253 NPP. La durée moyenne des contrats s'établit à 25 jours.	
Une vigilance particulière est exercée sur les contrats liant BNP Paribas aux agences d'intérim et sociétés de service quant au respect des législations sociales et à la prévention du délit de marchandage.	BNP Paribas SA Métropole
10. Le cas échéant, informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	
Voir le Rapport RSE dans sa partie <i>Adapter qualitativement et quantitativement l'emploi</i> .	BNP Paribas SA Métropole
11. Organisation du temps de travail	
Des possibilités multiples d'aménagement du temps partiel sont offertes aux salariés. Le pourcentage des effectifs physiques utilisant la formule de temps partiel s'établit à 11,1 % pour BNP Paribas SA Métropole.	
À partir d'un an d'ancienneté, les salariés peuvent bénéficier d'un Compte Épargne Temps alimenté par des jours de congés. Les jours ainsi placés peuvent être pris sous diverses formes (congés pour convenance personnelle, co-investissement en formation, financement d'un passage à temps partiel). Depuis 2008, les jours RTT épargnés peuvent être monétisés. En 2008, 15 168 salariés utilisent un Compte Épargne Temps.	
En accord avec leur responsable, les salariés peuvent également bénéficier de 5 à 20 jours de congés supplémentaires sans solde.	BNP Paribas SA Métropole
12. Durée de travail pour le salarié à temps plein	
En France, l'horaire moyen hebdomadaire d'un salarié à temps complet selon la règle générale est de 35 heures. Pour BNP Paribas SA, le nombre de jours théoriques annuels travaillés par salarié en horaire collectif était de 205 jours en 2008.	BNP Paribas SA Métropole

Indicateurs de la Loi NRE - Social - Exercice 2008	Périmètre 2008
13. Durée du temps de travail pour le salarié à temps partiel	
Parmi les salariés qui ont opté pour le temps partiel, 93,4 % d'entre eux sont des femmes. Les principales formules permettent de travailler à 50 %, 60 %, ou 80 % d'un équivalent temps plein. 69 % des salariés à temps partiel ont opté pour la formule à 80 %.	BNP Paribas SA Métropole
14. L'absentéisme et ses motifs	
Pour BNP Paribas SA en France métropolitaine en 2008, le taux global d'absentéisme s'établit à 9 %, dont 1,7 % pour les congés de maternité. Depuis 2008, ce taux prend en compte les absences non rémunérées, qui représentent 3 %, telles que les congés longue durée sans soldes ou les congés pour créations d'entreprise. Le taux d'absentéisme 2007 établit selon les mêmes normes se situe à 8,9 %.	
Hors maternité et création d'entreprise, la principale cause d'absentéisme reste les maladies qui génèrent des absences de longue durée.	
Voir le Bilan Social.	BNP Paribas SA Métropole
15. Les rémunérations	
La rémunération mensuelle moyenne pour BNP Paribas SA en France métropolitaine s'est établie à 3 127 euros en 2008.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ 95,4 % des salariés ont bénéficié d'une rémunération variable (95,3 % des femmes et 95,6 % des hommes). ■ 41 % d'une augmentation du salaire fixe. ■ 12,6 % d'une promotion dans un niveau supérieur. 	
Voir le Rapport RSE dans sa partie <i>Fidéliser par des rétributions compétitives</i> .	BNP Paribas SA Métropole
16. L'évolution des rémunérations	
La négociation salariale annuelle de 2008 au titre de 2009 a abouti à un accord signé par quatre des cinq organisations syndicales. L'accord comporte plusieurs volets allant tous dans le sens de mesures pérennes :	
<ul style="list-style-type: none"> ■ une augmentation générale des salaires de 1,6 % dans certaines conditions de plancher et de plafond ; ■ une augmentation de la prime de forfait ; ■ une consolidation de la rémunération variable dans le salaire fixe ; ■ l'amélioration de la prime annuelle versée aux cadres au forfait. 	
Enfin, cet accord consacre un million d'euros à la résorption des écarts salariaux entre hommes et femmes dans l'entreprise.	BNP Paribas SA Métropole
17. Les charges sociales	
Le montant des charges sociales au titre de 2008 pour le Groupe s'élève à 2 588 millions d'euros.	Groupe
18. Application des dispositions du Titre IV Livre IV du Code du travail (intéressement et participation et plans d'épargne salariale)	
Voir le Rapport RSE dans sa partie <i>Fidéliser par des rétributions compétitives</i> .	
En 2008, la participation et l'intéressement aux résultats du Groupe pour les collaborateurs de BNP Paribas SA au titre de l'année 2007, ont atteint un niveau record avec plus de 232,5 millions d'euros soit un minimum par collaborateur de 4 696 euros et un maximum de 12 800 euros (sur une base collaborateur à temps complet).	BNP Paribas SA
Pour l'augmentation de capital mondiale réservée au personnel en 2008, la répartition géographique des souscripteurs hors de France s'établit comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> Europe : 58 % Asie : 23 % Amérique Nord : 7 % Amérique latine : 5 % Afrique : 5 % Moyen-Orient : 2 %. 	Groupe
19. Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes de l'entreprise	
Voir le Rapport RSE dans sa partie <i>Promouvoir la diversité sous toutes ses formes</i> .	
54,6 % des collaborateurs de BNP Paribas (effectifs NPP physique) dans le monde sont des femmes.	Groupe
Pour BNP Paribas SA Métropole la répartition de l'effectif NPP s'établit à 17 086 NPP hommes et 21 042 NPP femmes.	
L'accord d'entreprise du 9 avril 2004 a été complété en 2005 et 2006, puis remplacé par l'accord du 30 juillet 2007. Celui-ci définit les principes qu'il convient d'appliquer afin de respecter et de développer l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes à toutes les étapes de la vie professionnelle. La proportion des femmes dans la catégorie cadres poursuit sa progression : 34,2 % en 2001 ; 35,7 % en 2002 ; 36,9 % en 2003 ; 37,7 % en 2004 ; 38,8 % en 2005 ; 40,3 % en 2006 ; 41,4 % en 2007 ; 42,6 % en 2008.	
La proportion de femmes dans les promotions à une catégorie supérieure évolue comme suit : 54,7 % en 2002 ; 55,6 % en 2003 ; 55,8 % en 2004 ; 57,1 % en 2005 ; 58,1 % en 2006 ; 58 % en 2007 ; 59 % en 2008.	BNP Paribas SA Métropole
En 2008, pour BNP Paribas en France, 32 % des nominations cadres hors classification et cadres de Direction sont des femmes contre 28,5 % en 2007.	Groupe en France

Indicateurs de la Loi NRE - Social - Exercice 2008	Périmètre 2008
<p>20. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs</p> <p>Voir le Rapport RSE dans sa partie <i>Entretenir un dialogue et un climat social de qualité</i>.</p> <p>Comme lors des années précédentes, le dialogue social au sein de BNP Paribas SA a été constructif en 2008. Instance de négociation, la Commission de Droit Social s'est réunie à 37 reprises et 8 nouveaux accords ont été conclus avec les organisations syndicales.</p>	BNP Paribas SA Métropole
<p>21. Les conditions d'hygiène et de sécurité</p> <p>Voir le Rapport RSE dans sa partie <i>Protéger la santé des collaborateurs</i>.</p> <p>Au-delà des initiatives développées dans le Rapport, des actions plus ponctuelles ont été réalisées en 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Accompagnement médical des salariés victimes d'agression</i> En 2008, 137 personnes ont bénéficié d'un accompagnement médical suite à une agression et 5 ont été orientées en consultation spécialisée pour une prise en charge psychologique. ■ <i>Formation du personnel médical et recyclage des secouristes</i> Renforcement de l'activité de recyclage des secouristes : 108 collaborateurs formés et 379 recyclages. ■ <i>Vaccinations</i> Maintien des campagnes de vaccinations de masse (2 550 vaccinations contre la grippe). ■ <i>Activités cliniques de prévention</i> <ul style="list-style-type: none"> ■ Domaine cardio-vasculaire : 248 bilans réalisés dont 10 occasionnant des bilans de jour en milieu hospitalier, ■ Dépistage du glaucome et du diabète, ■ Ergonomie des postes de travail : 9 études de plans, 119 visites de locaux et 14 études de postes réalisées en 2008. ■ 737 personnes ont participé à la campagne de don du sang. ■ <i>Prise en charge du sevrage tabagique</i> des collaborateurs et de leur famille (programme ALLEN CARR) – 47 % des 635 personnes inscrites sur Paris en 2007 étaient devenus non fumeurs en 2008. <p>En 2008, 73 personnes ont participé aux séances qui se sont déroulées en province (Arras, Dijon, Chartres, Orléans et Marseille).</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dépistage des cancers de la peau 603 personnes ont pu bénéficier du dépistage au cours des 29 séances organisées. 60 personnes ont été orientées vers un dermatologue pour réaliser une biopsie et 187 pour une surveillance annuelle. 	BNP Paribas SA Métropole
<p>22. La formation</p> <p>Voir le Rapport RSE dans sa partie <i>Développer la compétence des salariés et des équipes</i>.</p> <p>Pour BNP Paribas SA en Métropole, le nombre d'inscrits en formations diplômantes s'est établi à : 304 pour le Brevet Professionnel (BP) de Banque ; 501 pour le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Banque et 260 pour l'Institut Technique de Banque (ITB).</p> <p>En 2008, 10 447 collaborateurs de BNP Paribas SA Métropole ont engagé un DIF contre 8 733 en 2007. 39,5 % des effectifs éligibles ont eu recours au DIF, ce qui place la banque au-dessus de la moyenne (30,6 %) parmi les sociétés ayant recours à ce dispositif.</p>	BNP Paribas SA Métropole
<p>23. Emploi et insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise</p> <p>Voir le Rapport RSE dans sa partie <i>Promouvoir la diversité</i>.</p> <p>En 2008, pour BNP Paribas en France, le nombre de salariés handicapés s'est établi à 754 contre 730 en 2007. Le nombre d'unités de handicap estimé équivalent, ou d'unité bénéficiaire (UB), est de 986 contre 1 014,9 en 2007. Suite à des changements législatifs 54 UB pour handicap lourd n'ont pas été reconduites en 2008.</p> <p>Un accord dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle de personnes handicapées a été signé en 2008. Il participe à la démarche globale de BNP Paribas de non-discrimination et d'ouverture à la diversité et accompagne les engagements pris par le Groupe en 2004 dans le cadre de la Charte de la Diversité. Cet accord exprime la volonté de voir mise en œuvre une politique volontariste et durable en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées. Il prévoit des actions concrètes dans 4 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ développement d'un plan d'embauche en milieu ordinaire ; ■ amélioration des conditions d'accueil et d'insertion des personnes handicapées en favorisant notamment leurs conditions de travail, leur accès à la formation professionnelle et l'adaptation aux mutations technologiques ; ■ recherche d'un partenariat accru avec le secteur adapté et protégé ; ■ attention soutenue aux divers aspects du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. <p>Une démarche active de recensement des acteurs du secteur protégé permet de référencer des sous-traitants auxquels les entités du Groupe pourront avoir recours.</p>	France

Indicateurs de la Loi NRE - Social - Exercice 2008

Périmètre 2008

24. Les œuvres sociales

Les activités sociales et culturelles à caractère national sont gérées par le Comité central d'entreprise. Les services de proximité sont gérés par les comités d'établissement locaux. Leurs prestations vont de l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les salariés, à la participation aux frais de repas, l'aide sociale aux familles et la mise à disposition de bibliothèques, de discothèques, vidéothèques, médiathèques et d'abonnements à tarifs réduits pour des théâtres et cinémas. Une association sportive et culturelle offre la possibilité de pratiquer différents sports collectifs et de nombreuses activités culturelles.

La répartition des concours apportés par BNP Paribas SA au financement des œuvres sociales figure dans le bilan social de BNP Paribas SA.

BNP Paribas SA
Métropole

Le budget consacré en 2008 aux œuvres sociales est de 93,22 millions d'euros.

25. Les relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements scolaires, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Voir le Rapport RSE dans sa partie *Ancrage dans le tissu social*.

Le réseau de banque de proximité de BNP Paribas SA en France est historiquement engagé dans plus de 1 300 partenariats volontaires dans le cadre d'accords formalisés ou non. Ces relations avec des établissements de formation passent souvent par des offres de stages, des contrats d'apprentissage ou de qualification. Un grand nombre de ces partenariats ont aussi pour objectif de promouvoir les initiatives sportives, culturelles et artistiques de jeunes, ainsi que des initiatives locales en faveur de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion et de la protection de l'environnement.

Projet Banlieues : Dans le cadre du *Projet Banlieues* lancé en décembre 2005, la Fondation BNP Paribas apporte son soutien à l'Adie pour aider au développement économique dans les quartiers sensibles au travers de plusieurs initiatives :

- la création d'emploi et d'entreprises : en trois ans, ce projet a permis de financer l'ouverture de sept antennes sur l'ensemble du territoire français. 1 200 microcrédits ont été octroyés sur ces antennes, permettant la création de 850 entreprises ;
- l'accompagnement scolaire : en partenariat avec l'Afev, 1 200 enfants ont bénéficié d'un accompagnement dans les six agences situées en zones sensibles ;
- le soutien aux actions de proximités : la Fondation a apporté son appui à 124 associations dont 41 en 2008. Les initiatives soutenues portent notamment sur l'insertion par la culture, l'éducation, la formation, l'insertion par le sport, le handicap ou encore le développement des loisirs.

Le partenariat prévu initialement pour une durée de 3 ans a été renouvelé jusqu'en 2011.

Associations de consommateurs : Le département Qualité et Relations Consommateurs du métier de Banque De Détail en France a établi des partenariats avec une dizaine d'associations de consommateurs.

Médiation bancaire :

BNP Paribas est l'un des premiers et seuls établissements financiers à s'être engagé depuis 2003 à suivre en tout état de cause les recommandations et avis rendus par le Médiateur. Dès 2007, BNP Paribas a ouvert par anticipation le champ d'intervention de la médiation bancaire à l'ensemble des produits et services distribués aux particuliers.

La Loi Chatel a rendu cette extension obligatoire à l'ensemble des établissements financiers seulement début 2008. Jusqu'alors seules la gestion du compte de dépôt, les ventes à prime et les ventes groupées devaient être traitées par les médiateurs bancaires conformément à la Loi Murcef (mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, loi du 12 décembre 2001).

Relations avec les écoles :

- La politique très active du Groupe en termes de campus management – avec plus de 100 événements organisés dans les écoles en 2008 – a permis de maintenir un flux important de candidatures en prérecrutement (stages, VIE, alternance) avec près de 64 000 candidatures.

Dans le cadre de conventions de partenariat, ou ponctuellement sur des opérations spécifiques, les groupes d'agences de BNP Paribas du réseau entretiennent des relations très soutenues avec les associations et les écoles de leurs secteurs. Ces partenariats dépassent souvent le cadre des relations purement commerciales, pour s'étendre au soutien financier, technique ou organisationnel des actions menées par les partenaires.

- BNP Paribas a attribué un million d'euros à une centaine d'établissements situés en Zones Urbaines Sensibles au titre de versement de la taxe d'apprentissage. Cette enveloppe a permis l'achat, la location et l'entretien de matériels et de biens d'équipement pédagogiques et professionnels.

BNP Paribas SA
Métropole

Indicateurs de la Loi NRE - Social - Exercice 2008

Périmètre 2008

26. Méthodes selon lesquelles l'entreprise prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional

Le Groupe cherche à accompagner le développement économique des territoires dans lesquels il exerce ses activités en finançant le développement de ses clients. BNP Paribas est un acteur majeur du financement des entrepreneurs et des petites entreprises de création récente qui constituent la base du tissu économique en France. Le dernier baromètre de satisfaction de la clientèle des entreprises mesure les progrès perçus dans la qualité du suivi et de l'accompagnement assurés par le dispositif des Centres d'affaires. L'accès régional à des centres d'expertise (*Trade Center* ; salles des marchés) est également apprécié très favorablement.

BNP Paribas SA
Métropole

BNP Paribas et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont signé en octobre 2008 la première convention de refinancement pour 300 millions d'euros. La signature du premier *Prêt BEI accordé pour les PME par BNP Paribas* a eu lieu dans les locaux des laboratoires Prodene Klint, PME innovante cliente du Groupe, première entreprise à bénéficier de ce prêt. Cette formule, simple et plus flexible, permet aux banques européennes de financer tous types d'investissements ou de dépenses nécessaires au développement des entreprises de moins de 250 salariés, qu'ils soient matériels, immatériels ou de fonds de roulement. Cette mesure prouve la détermination européenne du Groupe à amortir au maximum les effets des chocs financiers sur l'économie réelle au niveau européen.

Hors de France, BNP Paribas contribue aussi au financement et au développement de l'économie locale par son réseau de banque de proximité. Le Groupe s'efforce de faire accéder des collaborateurs locaux aux postes de responsabilité. Les postes d'expatriés demeurent volontairement en nombre limité.

Groupe

27. Importance de la sous-traitance – Méthodes selon lesquelles la société promeut auprès de ses sous-traitants les dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

La majorité des contrats négociés et signés par la fonction achats intégrée à ITP comprend depuis 2002 un ensemble de clauses engageant au respect des conventions fondamentales de l'OIT ou rappelant les principes du droit du travail du pays de la signature quand ceux-ci sont plus stricts que les principes de l'OIT. Pour les contrats non encore couverts, les clauses RSE sont intégrées progressivement.

Dans une perspective de transparence, la fonction achats a ouvert l'Espace Fournisseurs sur le site Internet du Groupe. La relation fournisseur fait explicitement référence au développement durable et aux conventions de l'OIT, cf. : <http://fournisseur.bnpparibas.com/dev.htm>.

Les clauses 97.02 sont systématiquement intégrées aux contrats de sous-traitance signés par la fonction achats intégrés à ITP.

Face à une tendance croissante à l'externalisation des fonctions informatiques, BNP Paribas apporte une réponse novatrice en créant avec IBM France une co-entreprise destinée à assurer l'exploitation informatique du Groupe. Cette alliance stratégique répond aux exigences de maîtrise et de diminution des coûts informatiques tout en permettant d'entretenir un centre d'expertise et un cadre technologique performant en France. Ce partenariat original a permis la conservation d'une maîtrise technologique, tout en garantissant un aménagement social sans heurt, les salariés concernés ayant conservé le bénéfice des dispositions liées à leurs statuts individuels et collectifs.

Groupe

28. Méthodes selon lesquelles la société s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

La fonction achats réalise, collecte et audite les contrats de sous-traitance les plus importants signés localement par les entités du Groupe. L'audit réalisé en 2006-2007 a donné lieu à des recommandations pour les entités sur les mises à jour nécessaires.

La fonction Conformité Groupe a diffusé à l'ensemble des entités du Groupe un rappel des règles et des clauses à respecter dans le domaine de la sous-traitance. Le contrôle de la bonne application de ces directives est sous la responsabilité des filiales et des entités.

Au-delà des contrôles hiérarchiques définis par le système de contrôle interne du Groupe, la responsabilité de la vérification de la conformité à ces directives est du ressort des équipes d'audit et de l'Inspection. En 2008, la méthodologie d'audit RSE du Groupe a fait l'objet d'une refonte avec l'actualisation des documents de références et des guides méthodologiques et la prise en compte plus systématique des problématiques et des enjeux que rencontrent les entités du Groupe en France et sur les territoires.

Le dispositif de droit d'alerte éthique permet à tout collaborateur de faire part d'interrogations sur les risques de dysfonctionnement en matière de conformité auxquels il peut se trouver confronté.

Groupe

29. Méthodes selon lesquelles les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales

Toutes les filiales du Groupe sont systématiquement rattachées à un pôle de métier, contribuant à la réalisation de sa stratégie, à la mise en œuvre de ses politiques et à l'exercice de sa responsabilité sociale.

Le niveau de rémunération assuré par BNP Paribas à ses collaborateurs, notamment dans les pays émergents, et les dispositifs de prévention et de couverture santé dont ils bénéficient, contribuent à l'amélioration du niveau de vie de leur environnement familial et social.

Le Groupe limite son recours à l'expatriation et ouvre aux salariés locaux la possibilité d'accéder à des postes de responsabilité et de management.

Groupe

7.3 Annexes NRE – Environnemental

Indicateurs de la Loi NRE - Environnement - Exercice 2008	Périmètre 2008
1. Consommation de ressources en eau	
Le taux de collecte de l'information en 2008 s'établit en France métropolitaine à 41 % des effectifs concernés. Sur ce périmètre, la consommation d'eau par Effectif Net Permanent Payé, (NPP) - voir la définition dans l'annexe loi NRE Social indicateur numéro 4 - s'élève à 17 m ³ .	France : IC franciliens + agences
À l'international, le périmètre de reporting reste inférieur à 50 % du Groupe hors de France. À titre d'exemple, la consommation d'eau s'élève à 16 m ³ par NPP en Espagne et 31 m ³ par NPP aux États-Unis ou encore 42 m ³ par NPP en Italie et au Maroc.	International : données issues de 10 pays
2. Consommation de matières premières	
Pour un groupe de services financiers, la principale consommation de matières premières concerne l'utilisation de papier.	
Le poids total de papier consommé en France comprenant les bobines de papier des centres éditiques, les enveloppes et le papier acheté par les imprimeurs pour le compte de BNP Paribas représente 9 580 tonnes. Sur cette base, la consommation de papier par NPP s'établit à 157 kg par NPP.	France : IC + filiales + réseau BDDF
À l'international, le processus de collecte des consommations de papier se fiabilise. À titre d'exemple les consommations atteignent 145 kg par NPP en Italie, 101 kg par NPP au Royaume-Uni et 70 kg par NPP en Turquie.	International : Royaume-Uni, Italie, Turquie
En France, sur l'ensemble du réseau d'agences, des mesures pour réduire la consommation de papier ont été engagées telles que :	
<ul style="list-style-type: none"> ■ l'optimisation des impressions : diminution du nombre de pages, suppression des impressions en plusieurs exemplaires standards, impression en recto verso ; ■ le développement de la démarche commerciale téléphonique et Internet en substitution du mailing papier ; ■ l'allongement de la fréquence de certains relevés ; ■ la proposition de dématérialisation complète de plusieurs avis et relevés ; ■ la chasse aux documents papier inutiles. 	
Un projet d'optimisation et de mutualisation des impressions a été démarré en 2008. Cette maîtrise de la fonction impression est organisée par groupe projets impliquant des collaborateurs des différentes entités du Groupe.	France : réseau agence
Pour le Groupe en France, la consommation de produits étiquetés comme plus respectueux de l'environnement dans le catalogue des fournisseurs référencés représente environ 22 % des achats des fournitures de bureau.	France
3. Consommation d'énergie	
La consommation d'électricité en France s'établit à 306 GWh hors énergie d'origine renouvelable, soit une consommation moyenne de 173 kWh par m ² .	France
À l'international, le calcul de la moyenne des consommations n'est pas pertinent compte tenu de l'hétérogénéité des situations notamment entre les pays du Nord et les pays du Sud.	International : 21 pays
4. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	
Voir le Rapport RSE dans sa partie <i>L'impact sur l'environnement naturel</i> .	
Avec la fonction Technologies & Processus (ITP), qui assure désormais la gestion des immeubles, des achats et des systèmes d'information, le Groupe définit et met en œuvre de façon coordonnée une politique générale de gestion environnementale et son pilotage.	France
Dans le cadre de la certification ISO 14001 des 1 350 agences répondant au concept Accueil et Service en France, une analyse environnementale a permis d'identifier la consommation d'énergie comme un impact environnemental significatif. Un objectif de réduction de 15 % de la consommation des agences est fixé pour 2011. Pour atteindre cet objectif deux axes ont été définis. Le premier concerne l'amélioration des équipements et des réglages à partir d'études réalisées sur les préconisations techniques applicables lors des travaux : optimisation de l'éclairage, remplacement du rideau d'air chaud électrique par des rideaux d'air chaud reliés à la pompe à chaleur, normalisation et définition de la puissance des installations de climatisation en fonction de la localisation géographique, analyse de cycle de vie des signalétiques de la façade, nouvelle gestion horaire de l'éclairage des façades des agences avec extinction de nuit. Le second axe concerne l'efficacité énergétique des agences, c'est-à-dire l'automatisation de la gestion de l'éclairage et des systèmes de chauffage et de climatisation selon la température ambiante et la température extérieure.	France : 1 350 agences du réseau BDDF
Concernant les immeubles de bureaux en France, des systèmes de gestion énergétique ont été mis en place pour l'ensemble du périmètre selon deux phases. La première a consisté à réaliser une cartographie énergétique des sites : état des lieux du patrimoine, collecte de l'historique de consommation et d'information patrimoniale. La seconde, à réaliser un diagnostic de performance énergétique et un audit énergétique de suivi des actions préconisées. L'année 2008 a permis de consulter et de tester des entreprises spécialistes dans la gestion des énergies.	France : Immeubles Île-de-France

Indicateurs de la Loi NRE - Environnement - Exercice 2008	Périmètre 2008
<p>Un système de centrale photovoltaïque équipe le parking d'un centre commercial de Nantes rénové par Klépierre. Il produit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 80 foyers. Ce centre est équipé d'une centaine de cônes verriers en toiture pour augmenter l'apport en lumière naturelle et limiter le recours à l'éclairage artificiel.</p>	France : Nantes
<p>The NightWatchMan Program, lancé depuis trois ans à Londres, permet à un service informatique d'allumer et d'éteindre à distance les postes d'un site à l'heure choisie. Les postes sont éteints le soir après mise à jour quotidienne et rallumés le matin avant l'arrivée des collaborateurs. La démarche repose sur trois piliers : économiser de l'énergie, devenir plus écologique et réduire les coûts sans être intrusif. Ce programme est en cours de déploiement sur d'autres territoires tels que Singapour, Bruxelles, Milan, Tokyo et d'autres filiales de BNP Paribas.</p>	International : Royaume-Uni, Japon, Singapour, Italie, Belgique
5. Recours aux énergies renouvelables	
<p>En France, une partie de l'alimentation en électricité est fournie par un opérateur dans le cadre d'un contrat incluant une obligation de fournir 15 % d'électricité d'origine renouvelable.</p>	France
<p>À l'international, des initiatives locales sont prises par certaines filiales pour l'achat d'électricité verte. À titre d'exemple, 20 % de l'électricité achetée par Bank of the West aux États-Unis est de source renouvelable.</p>	
<p>La première agence bancaire photovoltaïque autosuffisante a été mise en activité à Rome en 2008.</p>	
<p>Un inventaire en France, au Royaume-Uni et en Italie des achats d'électricité a permis d'analyser le marché et les recours possibles aux énergies renouvelables. Compte tenu de l'hétérogénéité des labels « énergie verte » et des surcoûts actuels, le Groupe ne se fixe pas actuellement d'objectif global de consommation d'électricité verte. La réduction des taux de consommations d'électricité avec un impact immédiat sur l'environnement constitue la priorité aujourd'hui.</p>	International : États-Unis, Italie, Royaume-Uni
6. Conditions d'utilisation des sols	
<p>Pour chaque opération BNP Paribas Immobilier désigne un bureau d'étude spécialisé qui établit un diagnostic sur l'état de pollution des sols. Un programme de reconnaissance des sols est défini, les études de pollution sont mises en œuvre (sondages, analyses) et un rapport est rédigé. Après analyse, BNP Paribas Immobilier s'appuie sur le diagnostic pour réaliser les travaux de dépollution nécessaires à l'obtention d'un sol en parfaite conformité avec la réglementation.</p>	
<p>Ces actions rejoignent les contraintes environnementales de la certification Habitat et Environnement appliquée à de nombreux programmes de BNP Paribas Immobilier. Il s'agit de maîtriser les nuisances dues à la pollution pour répondre aux objectifs recherchés en termes de santé, d'équilibre écologique et de confort d'usage.</p>	
<p>BNP Paribas Real Estate Property Management, filiale de BNP Paribas Immobilier, a créé une charte internationale pour une gestion durable de l'immobilier, Ecoproperty Management®, avec pour objectif de participer à la lutte contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de CO₂ des bâtiments pendant leur durée de vie. Une solution est proposée pour le parc d'immeubles existants dont la conception ne permet pas d'optimiser les consommations. Le projet de rénovation des Grands Moulins de Pantin a obtenu le label pour la phase programmation : c'est l'une des toutes premières opérations de rénovation à s'inscrire dans la démarche de certification HQE. La rénovation de l'immeuble Haussmannien de la rue Bergère à Paris, de 30 000 m², a aussi obtenu le label pour les phases programme et conception. Ces deux immeubles sont destinés à BNP Paribas en tant qu'utilisateur.</p>	
<p>La filiale Klépierre effectue systématiquement une étude des impacts environnementaux lors de la construction de nouveaux centres commerciaux. La filiale a déployé dans ses centres commerciaux des outils, tels que les sous-compteurs d'eau, afin de gérer au mieux les consommations d'eau, d'énergie et de fluides.</p>	France

Indicateurs de la Loi NRE - Environnement - Exercice 2008

Périmètre 2008

7. Rejets dans l'air, l'eau et le sol

Non significatifs, les rejets dans l'eau et le sol ne sont pas pris en compte.

La mise en place d'indicateurs pérennes permet de calculer les rejets dans l'air des émissions de CO₂ du Groupe pour l'année 2008.

Les données disponibles ne permettent pas de réaliser ce bilan sur le périmètre consolidé mais celui-ci a été étendu, au-delà de la France, à plusieurs territoires importants.

Les données collectées portent sur les consommations d'électricité, les déplacements professionnels en voiture, en train et en avion, et sur les trajets domicile travail pour la France. Elles permettent de calculer une estimation des équivalents de CO₂ par NPP :

- France : 2,59 t éq CO₂ par NPP ;
- Norvège : 3,43 t éq CO₂ par NPP ;
- Italie : 4,58 t éq CO₂ par NPP ;
- États-Unis : 5,72 t éq CO₂ par NPP ;
- Grande Bretagne : 5,91 t éq CO₂ par NPP.

Les modes de calculs choisis prennent en compte les émissions induites par la fabrication, le transport et la consommation des énergies. Pour l'électricité, il a été tenu compte du type d'énergie primaire utilisée par le producteur. Pour le transport aérien, il a été tenu compte de la consommation de kérosène, du taux de remplissage moyen, de la distinction entre court, moyen et long-courriers et du type de classe du passager. Pour les déplacements en automobile, la méthodologie évalue les émissions à partir des kilomètres parcourus, de la puissance fiscale du véhicule ainsi que du type de carburant.

Pour la France, les estimations des trajets domicile-travail ont été réalisées à partir de trois périmètres concentriques selon la résidence : les collaborateurs résidant en centre-ville, ceux en proche banlieue ou en périphérie d'une ville de province, et ceux habitant en deuxième couronne ou périphérie rurale. Les émissions induites par ces trajets ont été estimées selon le mode de transport utilisé. Indépendamment des erreurs liées à la fiabilité des données et à l'exhaustivité du périmètre, les marges d'erreurs inhérentes à la méthode utilisée sont les suivantes :

- électricité : 10 % ;
- déplacement en km par véhicule : 10 % ;
- déplacement domicile travail : 20 % ;
- avions : 20 %.

France,
Royaume-Uni,
États-Unis,
Italie et Norvège

8. Nuisances sonores et olfactives

Aucune plainte liée à des nuisances sonores ni olfactives n'a été déposée contre le Groupe en 2008.

L'impact des projets de BNP Paribas Immobilier sur l'environnement extérieur du point de vue du bruit et des odeurs fait l'objet d'études spécifiques et d'un dialogue avec les populations riveraines.

Les équipements techniques pouvant être sources de nuisances sonores sont choisis en fonction de leurs caractéristiques acoustiques. Des contrôles spécifiques sont réalisés après la construction, et, si besoin, des moyens complémentaires sont mis en place pour respecter les seuils de nuisances acoustiques. Le positionnement des prises d'air neuf et de rejet d'air vicié est conçu en fonction des constructions avoisinantes et du régime des vents. Les méthodes et outils de chantier, et la gestion des déchets de chantier sont définis pour limiter au maximum l'impact des travaux sur l'environnement immédiat.

Groupe

9. Traitement des déchets

En France, le processus de collecte de toners et cartouches d'encre, notamment avec Conibi, association professionnelle des producteurs de toners, se poursuit. La quantité de cartouches et toners collectés est en hausse, avec 95 408 cartouches et toners collectés.

France

Le périmètre de collecte des données hors de France progresse et se fiabilise mais reste inférieur à 50 %. À titre d'exemple le taux de collecte des cartouches et toners pour recyclage est de 100 % sur certaines entités aux États-Unis et au Royaume-Uni et de 95 % en Ukraine.

International

En France, la collecte des papiers et cartons destinés au recyclage se développe. En 2008, 98 % des déchets papier et cartons collectés ont été envoyés en recyclage.

Pour les bureaux franciliens, la société Corbeille Bleue collecte et trie les corbeilles de bureaux : les papiers recyclés servent au chauffage urbain, à produire des cartons d'emballage et à la fabrication de la pâte à papier.

Les immeubles parisiens sont équipés de corbeilles à double tri, papier et déchets « tout venant » et une clause de double ramassage a été incluse dans les contrats avec les sociétés de ménage.

France : IC
franciliens

Hors de France, la collecte de papier n'est mesurée que sur un périmètre non significatif.

Les douilles en aluminium et le verre des tubes fluorescents qui éclairent la plupart des bureaux sont recyclés et le gaz retraité.

International

En France, pour BNP Paribas SA, la collecte des DEEE s'effectue grâce à un dispositif permettant de mesurer ces flux.

Dans le cadre du programme Greening IT, le Centre d'Innovation et de Technologie (CIT) a finalisé en octobre 2008 l'opération Second Life PC qui consiste à recycler plus de 200 ordinateurs, fournis avec des licences XP et Office, des claviers et souris neufs, en les mettant à disposition d'associations telles que Emmaüs, les Restos du Cœur, le Secours Catholique ou l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique).

Le pôle AMS recourt à une association de reconditionnement de matériel informatique usagé nommé Ateliers Sans Frontières. Les ordinateurs des entités du pôle en France lui sont remis. Les ordinateurs en état de fonctionnement sont expédiés en Roumanie ou dans les pays de Maghreb pour répondre à des besoins locaux.

France

Indicateurs de la Loi NRE - Environnement - Exercice 2008

Périmètre 2008

10. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique

Avec son bilan CO₂, le Groupe identifie les processus par lesquels il est susceptible de porter atteinte à l'environnement, par exemple l'utilisation de fluides frigorigènes dans des immeubles centraux parisiens, en vue de réduire leur utilisation.

Les moyens pour détecter la présence d'amiante dans les immeubles sont mis en œuvre dans le cadre du plan action amiante. Des diagnostics de repérage de matériaux sont réalisés avant tout démarrage de travaux en France. Ces diagnostics complètent les dossiers techniques précédemment établis et diffusés sur les sites BNP Paribas. La qualité de l'air et celle de l'eau font l'objet de mesures régulières.

En France, l'identification de sites pouvant être équipés de centrales photovoltaïques ou de systèmes de production d'eau chaude sanitaire d'origine solaire est en cours.

Deux systèmes innovants de climatisation ont été installés : une tour aéroréfrigérante adiabatique, alliant la technique de la tour fermée jusqu'à 27° à une pulvérisation dans les espaces d'humidification au-delà, a été installée à Levallois ; et un groupe centrifuge à lévitation magnétique dans l'immeuble de la rue Bergère à Paris.

France

11. Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives

BNP Paribas a pour ambition d'être en permanence aux standards les plus élevés en matière de déontologie, de maîtrise des risques et de Contrôle Interne. Face aux évolutions de l'environnement bancaire et au renforcement des exigences des régulateurs dans ces domaines, la fonction mondiale, Conformité Groupe (CG), dont le responsable rapporte directement au Directeur Général, dispose de larges attributions concernant l'ensemble du Groupe. La fonction CG diffuse des directives de niveau Groupe dans le domaine du contrôle permanent et suit l'évolution du dispositif des entités du Groupe.

Des guides opératoires permettent d'assurer la conformité de la gestion technique de l'immobilier aux dispositions réglementaires applicables en France.

Un guide immobilier est établi à partir des réglementations les plus strictes des pays où est installé BNP Paribas. Ce guide opératoire s'applique à l'ensemble des sites internationaux. Tous les nouveaux immeubles centraux, lors d'acquisitions de sociétés, font l'objet d'un audit préalable.

Les Affaires Juridiques Groupe exercent une veille sur l'évolution de la législation et la réglementation environnementale. Des clauses contractuelles mentionnant la responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs sont systématiquement incluses aux contrats.

En 2008, la méthodologie d'audit RSE du Groupe a fait l'objet d'une complète refonte avec l'actualisation des documents de référence et des guides méthodologiques et la prise en compte plus systématique des problématiques et des enjeux que rencontrent les entités du Groupe en France et sur les territoires.

En 2008, la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe a été placée sous l'autorité du Délégué Général du Groupe, membre du Comité Exécutif, en charge de la fonction Conformité et de la coordination du système de contrôle interne du Groupe.

Groupe

12. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

BNP Paribas est présent dans les principaux indices ISR de référence : DJSI World, DJSI Stoxx, Aspi Eurozone, FTSE4Good Global 100 Index, FTSE4Good Europe 50 Index et FTSE4Good Environmental Leaders Europe 40.

Si la présence du Groupe dans les indices boursiers ne constitue ni une évaluation ni une certification, elle fournit néanmoins une indication positive sur la prise en compte par BNP Paribas d'exigences sociales et environnementales responsables.

Comme les années précédentes, la partie extra-financière du rapport RSE fait l'objet d'une revue par un Commissaire aux comptes sur les thèmes et informations les plus significatifs.

Le réseau d'agences en France a obtenu la certification environnementale selon la norme ISO 14001 pour le modèle d'agence Accueil et Services. C'est la première fois qu'un réseau d'agences bancaires bénéficie d'une telle reconnaissance d'excellence environnementale en France.

En France, cinq projets en phase programme et quatre projets en phase conception de BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise ont reçu le Label Haute Qualité Environnementale (HQE) délivré par CERTIVEA et labellisé AFNOR.

Le programme Mermoz certifié HQE a également reçu la certification anglo-saxonne BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method).

Lors du premier Salon du Bâtiment Performant, BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise a reçu le Trophée CONSTRUCTEO premier prix dans la catégorie rénovation, remis lors du Salon de la performance des bâtiments tertiaires.

Groupe et France

Indicateurs de la Loi NRE - Environnement - Exercice 2008

Périmètre 2008

13. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Les activités du Groupe, constituées de services bancaires et financiers, ont des conséquences directes faibles sur l'environnement.

Le Groupe a fixé dès 2004 dix orientations pour assumer sa responsabilité environnementale et mener les actions de prévention. Le coût de ces mesures transversales ne fait pas l'objet d'une comptabilisation spécifique.

Lors de l'achat ou de la location d'un immeuble, les critères de choix tiennent compte de la proximité des implantations existantes et des transports en commun.

Pour des raisons de coût et d'efficacité, BNP Paribas développe des systèmes de visioconférence dont l'usage doit être considéré préalablement à tout voyage. Le déploiement des équipements sur les principaux sites se poursuit. L'usage des transports en commun est recommandé, et le train privilégié à l'avion. Certaines entités du Groupe ont mis en place un système de participation financière complémentaire pour les collaborateurs qui prennent les transports en commun.

Groupe

Les mesures suivantes s'appliquent au parc de 4 200 véhicules de service gérés par le Groupe en France : choix systématique de véhicules bien positionnés en terme d'émissions de CO₂, parc équipé à 95 % de véhicules diesel, parc en quasi-totalité sur les segments 1 et 2 avec des émissions de CO₂ comprises entre 110 et 130 g/km, absence de motorisations essence sur les segments 1 et 2, optimisation du parc par une gestion des véhicules en pool et équipement en GPS qui réduit globalement la consommation énergétique. Depuis 2008, le gestionnaire du parc automobile propose des véhicules hybrides, essence et électricité avec des émissions de CO₂ limitées à 104 g/km.

France

14. Existence de services internes de gestion de l'environnement

L'évaluation des impacts environnementaux du Groupe et les mesures visant à les réduire sont menées par la fonction Technologies & Processus (ITP), créée en 2007. Elle a pour mission de fournir aux entités de BNP Paribas des services en matière de processus, d'informatique, d'immobilier, d'achats, de sécurité et de support aux personnes, dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle du Groupe. Suite à l'adhésion en 2008 aux Principes d'Équateur, une équipe dédiée a été mise en place au sein de CIB pour formaliser et diffuser les procédures spécifiques pour toutes les transactions concernées et assurer la formation des équipes de financements de projets.

Groupe

15. Formation et information des salariés

Tous les canaux de la communication interne du Groupe sont utilisés pour promouvoir la responsabilité sociale et environnementale, comme les sites Internet et Intranet, le journal interne Ambitions, la Lettre d'information développement durable mensuelle, ainsi que les conventions et autres événements internes.

En décembre 2008, le blog « pourunmondequichange.com » a été ouvert pour échanger avec toutes les parties prenantes, y compris les salariés, sur tous les engagements du Groupe en faveur de causes d'intérêt général.

En 2008, plusieurs actions de communication ont été menées pour l'information, la sensibilisation et la formation des collaborateurs telles que :

- Arval en France et à l'étranger offre aux collaborateurs qui le souhaitent des formations à l'eco-conduite ;
- La filiale scandinave de Klépierre, Steen & Strøm a créé la CR Academy pour former ses collaborateurs au Développement Durable. Cette académie virtuelle revêt l'aspect d'une plate-forme d'e-learning qui propose trois modules sur chaque dimension du développement durable : l'environnement, le social et l'économique. 94 % des collaborateurs du Groupe Klépierre en Norvège, en Suède et au Danemark ont participé à l'un de ces modules ;
- Le Centre d'Innovation et de Technologie a lancé une plate-forme d'échanges pour faire remonter les meilleures pratiques en France et à l'étranger sur les technologies vertes. Ce forum, ouvert depuis novembre 2008, contribue à rendre l'informatique de BNP Paribas plus écologique ;
- En 2008, le Groupe a lancé pour les près de 33 000 collaborateurs en région parisienne un site de covoiturage. Quelques jours après son lancement, plus de 1 000 personnes étaient inscrites ;
- BNP Paribas Canada a participé en mai 2008 à la campagne Défi Climat sensibilisant les entreprises aux changements climatiques. La majorité des collaborateurs de Montréal et Toronto s'est mobilisée pour cet événement.

Groupe

16. Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement

BNP Paribas dispose d'une équipe Finance Carbone dédiée à la recherche et à la promotion de solutions de marchés pour ses clients désireux de remplir leurs obligations de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto et des directives européennes sur les quotas d'émission de CO₂. BNP Paribas remplit ainsi son rôle d'institution financière en facilitant le fonctionnement de ces marchés et en contribuant à leur développement.

BNP Paribas est membre d'Entreprises pour l'Environnement (EpE) et participe aux travaux de l'association.

Le Groupe a signé deux nouveaux contrats pour l'achat d'Unités de Réduction Certifiée des Émissions (URCE), élargissant sa plate-forme de marchés internationaux dans le domaine de l'environnement. Les deux projets qui s'inscrivent dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) sont situés au Mexique et en Inde. Ces transactions viennent s'ajouter au portefeuille URCE déjà détenu.

Le Centre d'Innovation et Technologie (CIT) de BNP Paribas chez ITP a lancé le programme Greening IT pour limiter les émissions de CO₂ du parc informatique. Le CIT réalise un bilan et conçoit des projets, prenant en compte les avancées technologiques comme l'utilisation d'énergies renouvelables.

BNP Paribas maintient sa place de leader dans le marché européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, avec une part qui s'est améliorée en 2008.

Groupe

Indicateurs de la Loi NRE - Environnement - Exercice 2008

Périmètre 2008

17. Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution au-delà des établissements de la société

Toute situation de crise est gérée par un comité ad hoc impliquant les plus hauts responsables du Groupe. Le comité prend alors les mesures qui lui semblent les plus appropriées et les transmet auprès des entités opérationnelles concernées. Si l'ampleur de la crise le justifie, une information est transmise à l'ensemble du Groupe et des appels à la solidarité peuvent être lancés. Dans le cadre de la validation du modèle de risque opérationnel en 2008, des travaux approfondis ont été menés pour définir et renforcer le Plan de Continuité d'Activité, notamment en cas de pollution ou d'accident.

Groupe

18. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

3,4 millions USD. Il s'agit d'une provision pour litige de nature privée et non d'une provision destinée à couvrir un risque de condamnation pour non-respect de la réglementation.

Groupe

19. Montant des indemnités versées sur décision de justice en matière d'environnement

Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire en matière environnementale.

Groupe

20. Éléments sur les objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Le référentiel des principes d'action du Groupe, notamment le Pacte Mondial et les dix orientations de la responsabilité environnementale du Groupe, constituent des directives qui s'imposent à tous les salariés quels que soient leur activité et le pays où ils l'exercent. Les pôles d'activité assurent la mise en œuvre des principes d'action du Groupe dans toutes les entités qui leur sont rattachées, y compris dans les filiales et les territoires.

Une méthodologie d'audit de la responsabilité sociale et environnementale du Groupe développée par l'Inspection Générale et la Délégation RSE permet d'apprécier l'intégration des référentiels environnementaux du Groupe. En 2008, cette méthodologie a fait l'objet d'une complète refonte avec l'actualisation des documents de référence et des guides méthodologiques et la prise en compte plus systématique des problématiques et des enjeux que rencontrent les entités du Groupe en France et sur les territoires. Bénéficiant d'un accès total à l'information, les inspecteurs réalisent en toute indépendance tout type d'audit sur l'ensemble du périmètre consolidé. Les résultats de l'audit et des missions d'inspection font l'objet d'un Rapport Annuel transmis à la Commission Bancaire conformément aux exigences du régulateur.

Groupe

8

INFORMATIONS GÉNÉRALES

8.1	Documents accessibles au public	340
8.2	Contrats importants	340
8.3	Situation de dépendance	340
8.4	Changements significatifs	340
8.5	Investissements	341
8.6	Actes constitutifs et statuts	341
8.7	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	346

8.1 Documents accessibles au public

Ce document est disponible sur le site Internet www.invest.bnpparibas.com ou sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

- par courrier : BNP Paribas – Finances – Développement Groupe
Relations Investisseurs et Information Financière
3, rue d'Antin – CAA01B1
75002 Paris

- par téléphone : 01 40 14 63 58

L'information réglementée est accessible sur le site : www.invest.bnpparibas.com/fr/information-reglementee/

8.2 Contrats importants

À ce jour, BNP Paribas n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement dirimant pour l'ensemble du Groupe.

8.3 Situation de dépendance

En avril 2004 est entrée en fonctionnement la co-entreprise « BNP Paribas Partners for Innovation » (BP2I) qui, constituée avec IBM fin 2003, assure progressivement la production informatique pour BNP Paribas et plusieurs de ses filiales. Fin 2008, la production informatique de BNL a été ajoutée au périmètre de BP2I.

BNP Paribas exerce une forte influence sur cette entité qu'elle détient à parts égales aux côtés d'IBM : les personnels de BNP Paribas mis à disposition de BP2I composent l'essentiel de son effectif, les bâtiments et

centres de traitement sont la propriété du Groupe, la gouvernance mise en œuvre garantit contractuellement à BNP Paribas une surveillance du dispositif et sa réintégration au sein du Groupe si nécessaire.

La production informatique de BancWest est assurée par un fournisseur externe : Fidelity Information Services. La production informatique de Cofinoga France est assurée par SDDC, société détenue à 100 % par IBM.

8.4 Changements significatifs

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu entre le 18 février 2009, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, et la date de dépôt de ce document de référence.

8.5 Investissements

Les investissements d'un montant unitaire supérieur à 500 millions d'euros, considéré significatif à l'échelle du Groupe, sont les suivants depuis le 1^{er} janvier 2006 :

Pays	Date de l'annonce	Transaction	Montant de la transaction	Commentaires
Norvège	28 juillet 2008	Acquisition avec le fonds de pension néerlandais ABP de la foncière norvégienne Steen & Strøm ; Quote-part Klépierre : 56,1 %	628 M€ (pour QP Klépierre)	Prise de contrôle de la structure au côté d'ABP opérant comme investisseur minoritaire.
Italie	3 février 2006	Acquisition de BNL	9,0 Md€	Prise de contrôle à hauteur de 50,4 % puis acquisitions d'intérêts minoritaires. Détention à 98,96 % au 31 décembre 2006. Fusion avec BNP Paribas SA le 1 ^{er} octobre 2007

Le financement de l'acquisition de BNL est décrit dans la note 8.c. des annexes aux États Financiers – Regroupement d'entreprises.

Les autres investissements ont été financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

Voir partie 3.6 *Événements récents pour les investissements en cours.*

8.6 Actes constitutifs et statuts

Les statuts de BNP Paribas peuvent être consultés sur le site Internet www.invest.bnpparibas.com et sont disponibles sur simple demande à l'adresse indiquée au point 8.1.

Les statuts mis à jour au 23 janvier 2009 sont reproduits ci-après dans leur intégralité :

TITRE I

FORME – DENOMINATION – SIEGE SOCIAL - OBJET

Article 1

La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code Monétaire et Financier (Livre V, Titre 1^{er}) relatives aux établissements du secteur bancaire.

La Société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966, sa durée est portée à quatre-vingt dix neuf années à compter du 17 septembre 1993.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire (Livre V, Titre 1^{er} du Code Monétaire et Financier), BNP PARIBAS est régie par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Article 2

Le siège de BNP PARIBAS est établi à PARIS 9^{ème}, 16, Boulevard des Italiens.

Article 3

BNP PARIBAS a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement en tant qu'établissement de crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger

- tous services d'investissement ;
- tous services connexes aux services d'investissement ;
- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations de banque ;
- toutes prises de participations ;

au sens du Livre III, Titre 1^{er} relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code Monétaire et Financier.

BNP PARIBAS peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP PARIBAS peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

TITRE II

CAPITAL SOCIAL – ACTIONS

Article 4

Le capital social est fixé à 1.824.192.214 euros ; il est divisé en 912.096.107 actions de 2 euros nominal chacune entièrement libérées.

Article 5

Les actions entièrement libérées sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions de la Société donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

La Société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionariat conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code de Commerce.

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L. 233-7, alinéa 1, du Code de Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la Société dans le délai prévu à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions du capital ou des droits de vote de 1 %.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L. 233-14 du Code de Commerce sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Article 6

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, qu'elles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

TITRE III**ADMINISTRATION****Article 7**

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé :

1/ D'administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Leur nombre est de neuf au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque administrateur, y compris les administrateurs élus par les salariés, doit être propriétaire de 10 actions au moins.

2/ D'administrateurs élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de Commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et l'autre les techniciens des Métiers de la banque.

Ils sont élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA.

La durée de leurs mandats est de trois années.

Les élections sont organisées par la Direction générale. Le calendrier et les modalités des opérations électorales sont établis par elle en concertation avec les organisations syndicales représentatives sur le plan national dans l'entreprise de telle manière que le second tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant la fin du mandat des administrateurs sortants.

L'élection a lieu dans chacun des collèges au scrutin majoritaire à deux tours.

Chaque candidature présentée lors du premier tour des élections doit comporter outre le nom du candidat celui de son remplaçant éventuel.

Aucune modification des candidatures ne peut intervenir à l'occasion du second tour.

Les candidats doivent appartenir au collège dans lequel ils sont présentés.

Les candidatures autres que celles présentées par une organisation syndicale représentative au niveau de l'entreprise doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures de cent électeurs appartenant au collège dont elles dépendent.

Article 8

Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs vice-Présidents.

Article 9

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunit sur convocation de son Président. Le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé, même si la dernière réunion date de moins de deux mois. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement.

Le Conseil peut toujours valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 10

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président, un administrateur proposé par le Président pour ce faire, ou à défaut par l'administrateur le plus âgé.

Tout administrateur pourra assister et participer au Conseil d'administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Tout administrateur empêché d'assister à une réunion du Conseil peut mandater, par écrit, un de ses collègues à l'effet de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de vacance pour quelque raison que ce soit d'un ou des sièges d'administrateurs élus par les salariés, ne pouvant donner lieu au remplacement prévu à l'article L. 225-34 du Code de Commerce, le Conseil d'administration est régulièrement composé des administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires et peut se réunir et délibérer valablement.

Des membres de la direction peuvent assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil à la demande du Président.

Un membre titulaire du comité central d'entreprise, désigné par ce dernier, assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante, sauf lorsqu'il s'agit de la proposition de la nomination du Président du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, établi conformément à la législation en vigueur et signés par le Président de séance, ainsi que par l'un des membres du Conseil ayant pris part à la délibération.

Le Président désigne le secrétaire du Conseil qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement signés par le Président, le Directeur général, les Directeurs généraux délégués ou l'un des fondés de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Article 11

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Le Conseil peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs dans les conditions applicables aux conventions sujettes à autorisation, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 à L. 225-43 du Code de Commerce. Il peut aussi autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la société.

Titre IV**ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU PRÉSIDENT, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES CENSEURS****Article 12**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP PARIBAS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de BNP PARIBAS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration reçoit du Président ou du Directeur général de la Société tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Sur proposition de son Président, le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés de missions spécifiques.

Article 13

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP PARIBAS et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.

Article 14

Au choix du Conseil d'administration, la Direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur général.

Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que ce choix est à durée déterminée.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait que la Direction générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions des présents statuts relatives au Directeur général s'appliquent au Président du Conseil d'administration qui prendra dans ce cas le titre de Président directeur général. Il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 68 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 69 ans. Le Directeur général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Directeur général jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 64 ans.

Article 15

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de BNP PARIBAS. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente BNP PARIBAS dans ses rapports avec les tiers. BNP PARIBAS est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du Rapport sur le contrôle interne.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'il avisera, avec ou sans la faculté de substituer.

La rémunération du Directeur général est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions du Président du Conseil d'administration.

Lorsque le Directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Article 16

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer, dans les limites légales, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général, avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ces derniers disposent toutefois à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Lorsque le Directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur général.

Les rémunérations des Directeurs généraux délégués sont fixées librement par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur général, par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsqu'un Directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les fonctions des Directeurs généraux délégués prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans.

Article 17

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour six ans et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci dans les mêmes conditions.

Ils sont choisis parmi les actionnaires et peuvent recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

TITRE V**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES****Article 18**

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce et par décret d'application.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'Assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales, en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Cette participation est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur. Dans le cas des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance est fixée par le Conseil d'administration et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris internet est autorisée. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO).

TITRE VI

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 19

Au moins deux commissaires aux comptes titulaires et au moins deux commissaires aux comptes suppléants sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour six exercices, leurs fonctions expirant après approbation des comptes du sixième exercice.

TITRE VII

COMPTES ANNUELS

Article 20

L'exercice commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

A la fin de chaque exercice, le Conseil d'administration établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Article 21

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissement et provisions constituent le résultat.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, le cas échéant diminué des pertes antérieures :

- les sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et, en particulier 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- les sommes que l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est distribué aux actionnaires. Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée peut, conformément aux dispositions de l'article L. 232-18 du Code de Commerce, proposer une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

TITRE VIII

DISSOLUTION

Article 22

En cas de dissolution de BNP PARIBAS, les actionnaires déterminent le mode de liquidation, nomment les liquidateurs sur la proposition du Conseil d'administration et, généralement, assument toutes les fonctions dévolues à l'Assemblée générale des actionnaires d'une société anonyme pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

TITRE IX

CONTESTATIONS

Article 23

Toutes les contestations qui peuvent s'élever au cours de l'existence de BNP PARIBAS ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre eux et BNP PARIBAS, à raison des présents statuts, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

8.7 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Modification du contrat de travail d'un mandataire social (autorisé par le Conseil d'administration du 1er juillet 2008 avec effet au 1^{er} septembre 2008)

Mandataire social concerné :

- Jean Clamon

La cessation des fonctions de Directeur Général délégué de Jean Clamon, appelé à de nouvelles fonctions de Délégué Général chargé de la coordination du contrôle interne du Groupe, a conduit à la reprise et à la modification de son contrat de travail à l'issue de ses fonctions de mandataire social. Son salaire annuel fixe a été maintenu ; en revanche, sa rémunération variable évoluera dans les mêmes conditions et selon les mêmes critères que ceux retenus pour les responsables de fonction membres du Comité exécutif. La durée d'exercice de son mandat social sera prise en considération pour le décompte de son ancienneté et le calcul des indemnités relevant de la convention collective des banques ou des accords d'entreprise.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Pacte d'actionnaires (autorisé par le Conseil d'administration du 2 août 2005 et signé le 21 mars 2006) concernant Galeries Lafayette conclu avec la famille Moulin et la SAS Motier

La SAS Motier, la famille Moulin et BNP Paribas ont signé le 21 mars 2006, un pacte d'actionnaires consistant en :

- l'octroi réciproque d'un droit de préférence sur les titres Galeries Lafayette ;
- l'octroi réciproque d'un droit de cession portant sur les titres Galeries Lafayette ;
- la répartition des sièges au Conseil de surveillance de Galeries Lafayette en fonction de la composition de son actionnariat.

- Pacte d'actionnaires (autorisé par le Conseil d'administration du 2 août 2005) concernant LaSer Cofinoga, conclu avec Cetelem, la famille Moulin, la SAS Motier, Galeries Lafayette, LaSer et Cofinoga

La SAS Motier, la famille Moulin, le Cetelem, Galeries Lafayette, LaSer, Cofinoga et BNP Paribas ont signé le 20 septembre 2005, un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions concernent :

- la gestion du groupe LaSer ;
- les conditions de cession des titres de LaSer et Cofinoga ;
- les engagements de la famille Moulin, de SAS Motier et de Galeries Lafayette ;
- les engagements de BNP Paribas et de Cetelem en faveur de Cofinoga ;
- les conditions de mise en œuvre des synergies de coûts entre Cetelem, LaSer et Cofinoga.
- Protocole fixant les relations avec Axa (autorisé par le Conseil d'administration du 23 novembre 2005)

Ce protocole, signé le 15 décembre 2005, se substitue au protocole signé le 12 septembre 2001 et à son avenant signé le 26 octobre 2004. Il fixe les relations des groupes BNP Paribas et AXA en vue de les adapter au cadre défini par le projet de fusion absorption de Finaxa par Axa.

Le protocole prévoit le maintien de participations réciproques minimales et stables entre les deux groupes :

- le groupe AXA s'engage initialement à conserver au minimum 43 412 598 actions BNP Paribas ; le groupe BNP Paribas s'engage initialement à conserver au minimum 61 587 465 actions AXA ;
- ces chiffres seront ensuite ajustés pour tenir compte d'opérations sur titres notamment du type attribution d'actions gratuites ou échanges d'actions de la même société (divisions, regroupement, etc.) et d'augmentations de capital de BNP Paribas ou d'AXA.

En outre, les parties ont consenti des options d'achat réciproques en cas de prise effective de contrôle majoritaire inamicale du capital de l'une d'elles par un tiers.

La durée initiale du nouveau protocole est de cinq ans, renouvelable par tacites reconductions de deux ans puis d'un an.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 décembre 2005.

- Traité d'apport en nature (autorisé par le Conseil d'administration du 13 décembre 2007 et signé le 7 janvier 2008) de 267 209 706 actions UCB par BNP Paribas au profit de Cetelem, en vue de la création du métier BNP Paribas Personal Finance

L'opération s'est inscrite dans le cadre du rapprochement de Cetelem et d'UCB, en vue de la création du métier BNP Paribas Personal Finance :

- BNP Paribas a procédé le 30 janvier 2008 à l'apport en nature à Cetelem de 267 209 706 actions UCB sur un capital social composé de 267 209 721 actions. La valeur d'apport des actions UCB, correspondant à la valeur nette comptable, est de 890 881 144,52 euros ;
- le nombre d'actions Cetelem émises en rémunération de l'apport des actions UCB est de 7 783 918 euros et la prime d'apport de 836 393 718,52 euros. Pour le surplus, le traité d'apport ne comporte que des clauses usuelles en pareille matière.

- Garantie des dirigeants et des mandataires sociaux

Les contrats d'assurance souscrits par votre société, visant à prémunir les dirigeants et mandataires sociaux de votre société et de ses filiales des conséquences pécuniaires et des frais de défense au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur rencontre, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ont été poursuivis dans leurs principes et leurs conditions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Et Associés
Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit
Etienne Boris

Mazars
Hervé Hélias

9 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

9.1 Commissaires aux comptes

350

9.1 Commissaires aux comptes

Deloitte Et Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

- Deloitte Et Associés a été nommé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Deloitte Et Associés est représenté par M. Pascal Colin.

Suppléant :

Société BEAS, 7-9 Villa Houssay, Neuilly-sur-Seine (92), identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS NANTERRE.

- PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Son premier Mandat date de l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit représenté par M. Etienne Boris.

Suppléant :

Pierre Coll, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

- Mazars a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Son premier Mandat date de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

Mazars est représenté par M. Hervé Hélias.

Suppléant :

Michel Barbet-Massin, 61, rue Henri-Regnault, Courbevoie (92).

Deloitte Et Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

10 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

10.1	Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel	352
10.2	Attestation du responsable	352

10.1 Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel

M. Baudouin PROT, Directeur Général de BNP Paribas

10.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations relevant du rapport de gestion, dont une table de correspondance indique le contenu en page 355, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte Et Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 244 à 246 et en pages 308 à 310, qui contiennent une observation.

Fait à Paris, le 11 mars 2009

Le Directeur Général

Baudouin PROT

11

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page
1.	Personnes responsables	352
2.	Contrôleurs légaux des comptes	350
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1.	Informations historiques	4
3.2.	Informations intermédiaires	NA
4.	Facteurs de risque	126-166 ; 248-272
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société	5
5.2.	Investissements	229-231 ; 307 ; 341
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	6-15
6.2.	Principaux marchés	6-15 ; 123-126
6.3.	Événements exceptionnels	NA
6.4.	Dépendance éventuelle	340
6.5.	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	6-15
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire	4
7.2.	Liste des filiales importantes	195-228 ; 304-306
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	177 ; 289
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	333-338
9.	Examen de la situation financière et du résultat	68-95 ; 100-101 ; 274-275
9.1.	Situation financière	100-101 ; 274-275
9.2.	Résultat d'exploitation	100 ; 274
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	102-103 ; 298
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	104
10.3.	Conditions d'emprunt et structure financière	240-241
10.4.	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	NA
10.5.	Sources de financement attendues	NA
11.	Recherche et développement, brevets et licences	NA
12.	Information sur les tendances	92-95
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1.	Organes d'administration et de Direction	28-38 ; 66
14.2.	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de Direction	47 ; 231-238
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	39 ; 231-238
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	231-238

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	28-38
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	49-52 ; 54-55
16.4.	Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	40
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	314
17.2.	Participation et stock-options	184-188 ; 231-238 ; 318
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	318
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	16-17
18.2.	Existence de droits de vote différents	16
18.3.	Contrôle de l'émetteur	16
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	17 ; 92-93
19.	Opérations avec des apparentés	231-238
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	4 ; 100-243 ; 274-307
20.2.	Informations financières pro forma	NA
20.3.	États Financiers	100-243 ; 274-307
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	244-246 ; 308-310
20.5.	Date des dernières informations financières	97-99 ; 273
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7.	Politique de distribution des dividendes	23
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	242
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	340
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	16 ; 189-195 ; 295-297
21.2.	Acte constitutif et statuts	341-345
22.	Contrats importants	340
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24.	Documents accessibles au public	340
25.	Informations sur les participations	176 ; 304-306

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

Rapport financier annuel	N° de page
Attestation du responsable du document	352
Rapport de gestion	
■ Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	68-91 ; 126-166 ; 248-272 ; 189-191
■ Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	NA
■ Informations relatives aux rachats d'actions (art. L. 225-211, al. 2, du Code de commerce)	192
États Financiers	
■ Comptes annuels	274-301
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	308-310
■ Comptes consolidés	100-243
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	244-246

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007, présentés respectivement aux pages 107 à 220 et 221 à 222 du Document de référence n° D08-0108 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 mars 2008.

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006, présentés respectivement aux pages 104 à 191 et 192 à 193 du Document de référence n° D07-0151 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 mars 2007.

Les chapitres des Documents de références n° D07-0151 et n° D06-0075 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

SIEGE SOCIAL

16, boulevard des Italiens - 75009 Paris (France)

Tél: +33 (0)1 40 14 45 46

RCS Paris 662 042 449

Société Anonyme au capital de 1 824 192 214 euros

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Tél: +33 (0)1 42 98 21 61 / +33 (0)1 40 14 63 58

www.bnpparibas.com



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change